

RAPPORTS ET PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
POUR L'EXERCICE 2024**

DECISION MODIFICATIVE N°2

VENDREDI 13 OCTOBRE 2023

Direction Générale Adjointe Ressources
 Direction des Affaires Juridiques et des Assemblées
 Service des Assemblées et Relation à l'Usager

LISTE PAR ORDRE ALPHABETIQUE DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE

Nom	Prénom
ALLEFRESDE	Laurence
AMRANE	Olivier
BADIA	Armand
BOSC	Elvire
BOURJAT	Laëtitia
CHAREYRE	Sandrine
COSTE	Claudie
DUBOIS	Sylvie
DUCHAMP	Cécile
FEROUSSIER	Christian
GAUCHER	Sylvie
GENEST	Sandrine
MAISONNAT	Pierre
MALFOY	Christine
MARCE	Laurent
MEYER	Jean-Yves
OLLIVIER	Martine
PEVERELLI	Olivier
PHILIPPE	Ronan
QUENETTE	Marc-Antoine
REYNAUD	Christelle
RICHIOUD	Ingrid
RIEU-FROMENTIN	Françoise
ROCHE	Bernadette
SALEL	Matthieu
SAULIGNAC	Hervé
SERRE	Laëtitia
SICOIT-ILIOZER	Julie
TERRASSE	Pascal
TOURVIEILHE	Max
UGHETTO	Laurent
VALLON	Jean-Paul
VIGNAL	Christophe
VILLEMAGNE	Michel

Direction Générale Adjointe Ressources
Direction des Affaires Juridiques et des Assemblées
Service des Assemblées et Relation à l'Usager

SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 1^{er} JUILLET 2021

ELECTION DES 24 MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE (Le Président étant de droit Président de la Commission Permanente)

Interruption réglementaire d'une heure, une seule liste déposée.
(Liste paritaire et ordonnée par fonction de vice-présidents et de membres avec une seule candidature pour chaque poste).
Désignation consensuelle sans vote.

PRESIDENT	Monsieur Olivier AMRANE

VICE-PRESIDENTS (8)	
1^{er}	Madame Sandrine GENEST
2^{ème}	Monsieur Christian FEROUSSIER
3^{ème}	Madame Sylvie GAUCHER
4^{ème}	Monsieur Marc-Antoine QUENETTE
5^{ème}	Madame Claudie COSTE
6^{ème}	Monsieur Matthieu SALEL
7^{ème}	Madame Ingrid RICHIOUD
8^{ème}	Monsieur Jean-Paul VALLON

MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE (16)	
1^{er}	Madame Julie SICOIT-ILIOZER
2^{ème}	Monsieur Jean-Yves MEYER
3^{ème}	Madame Laëtitia BOURJAT
4^{ème}	Monsieur Laurent MARCE
5^{ème}	Madame Cécile DUCHAMP
6^{ème}	Monsieur Laurent UGHETTO
7^{ème}	Madame Laëtitia SERRE
8^{ème}	Monsieur Hervé SAULIGNAC
9^{ème}	Madame Bernadette ROCHE
10^{ème}	Monsieur Pascal TERRASSE
11^{ème}	Madame Sandrine CHAREYRE
12^{ème}	Monsieur Olivier PEVERELLI
13^{ème}	Madame Christine MALFOY
14^{ème}	Monsieur Ronan PHILIPPE
15^{ème}	Madame Elvire BOSC
16^{ème}	Monsieur Christophe VIGNAL

Direction Générale Adjointe Ressources
Direction des Affaires Juridiques et des Assemblées
Service des Assemblées et Relation à l'Usager

COMMISSIONS THEMATIQUES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Elues le 23 juillet et le 17 septembre 2021 pour les présidence des bureaux

✓ Commission Administration Générale Ressources humaines et Finances (14 membres)

Présidente
DUCHAMP Cécile
Vice-Président
VILLEMAGNE Michel
Membres (12)
QUENETTE Marc-Antoine
GENEST Sandrine
FEROUSSIER Christian
GAUCHER Sylvie
TOURVIEILHE Max
COSTE Claudie
MEYER Jean-Yves
SAULIGNAC Hervé
UGHETTO Laurent
BOSC Elvire
REYNAUD Christelle
MALFOY Christine

➤ Commission Attractivité Vie associative Agriculture Tourisme et Aménagement du Territoire (14 membres)

Président
MARCE Laurent
Vice-Président
VIGNAL Christophe
Membres (12)
FEROUSSIER Christian
RICHIOUD Ingrid
VALLON Jean-Paul
SICOIT-ILIOZER Julie
SALEL Matthieu
BOURJAT Laëtitia
MEYER Jean-Yves
PHILIPPE Ronan
ROCHE Bernadette
MALFOY Christine
BADIA Armand
ALLEFRESDE Laurence

✓ **Commission Solidarités, Santé, Enfance, Autonomie et Handicap (14 membres)**

Présidente
RIEU-FROMENTIN Françoise
Vice-Présidente
BOURJAT Laetitia
Membres (12)
GENEST Sandrine
QUENETTE Marc-Antoine
GAUCHER Sylvie
MAISONNAT Pierre
OLLIVIER Martine
DUCHAMP Cécile
BOSC Elvire
TERRASSE Pascal
SERRE Laëtitia
DUBOIS Sylvie
PHILIPPE Ronan
PEVERELLI Olivier

✓ **Commission Patrimoine, Routes, Sécurité, Infrastructures et Numérique (14 membres)**

Président
MAISONNAT Pierre
Vice-Président
TOURVIEILHE Max
Membres (12)
VALLON Jean-Paul
COSTE Claudie
SALEL Matthieu
RIEU-FROMENTIN Françoise
MEYER Jean-Yves
MARCE Laurent
SAULIGNAC Hervé
UGHETTO Laurent
BADIA Armand
CHAREYRE Sandrine
DUBOIS Sylvie
ROCHE Bernadette

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE

SECRETARIAT GENERAL ET RELATION A L'USAGER - POLE ASSEMBLEES

DESIGNATIONS DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX DANS DIVERS ORGANISMES

Suppléants => lorsque la colonne est grisée, pas de suppléant à désigner

Désignations initiales :

- Séance du Conseil Départemental du 23/07/2021
- Commission permanente du 24/09/2021

Modifications :

- Commission Permanente du 3/12/2021
- Commission Permanente du 25/03/2022
- Conseil départemental du 9/12/2022 (pages 33-34-35-36) – Commission Permanente du 9/12/2022 (page 17)
- Commission Permanente du 17/03/2023 (page 5) – M. Armand BADIA, est chargé de siéger en lieu et place de M. Jérôme DALVERNY (démission en date du 28/02/23) aux instances pour lesquelles M. DALVERNY était désigné
- Commission Permanente du 28/04/2023 (pages 7-13-17) – Information (page 38)
- Commission Permanente du 15/09/2023 (page 19)

POLITIQUE 1 : ENFANCE ET FAMILLE		
Désignation	Titulaires	Suppléants
FOYER DE L'ENFANCE - Commission de Surveillance	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Sandrine GENEST Mme Sylvie DUBOIS	
CONSEIL DE FAMILLE DES PUPILLES DE L'ETAT	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Sylvie DUBOIS	Mme Sylvie GAUCHER Mme Laëtitia SERRE
G.I.P. ENFANCE MALTRAITEE	Mme Sylvie GAUCHER	
ASSOCIATION DES PUPILLES ET ANCIENS PUPILLES DE L'ARDECHE	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Sylvie DUBOIS	
COMITE DE PILOTAGE LA PREVENTION SPECIALISEE	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS	3 titulaires : - Présidente de la Commission : Mme Laetitia BOURJAT (par arrêté) - 2 titulaires : Mme Sandrine GENEST + Mme Sylvie DUBOIS	

POLITIQUE 2 : SANTE ET ACCES DES SERVICES AU PUBLIC

ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE : CONSEIL DE SURVEILLANCE

Etablissement	Statut	Titulaire
ANNONAY : CENTRE HOSPITALIER (Ardèche Nord)	ETABLISSEMENT PUBLIC COMMUNAL HOSPITALIER	Mme Claudie COSTE
LAMASTRE : LES BORDS DU DOUX (HL)	ETABLISSEMENT PUBLIC COMMUNAL HOSPITALIER	Mme Laetitia BOURJAT
LE CHEYLARD : CH	ETABLISSEMENT PUBLIC COMMUNAL HOSPITALIER	Mme Laetitia SERRE
VILLENEUVE-DE-BERG : CH	ETABLISSEMENT PUBLIC COMMUNAL HOSPITALIER	Monsieur Olivier PEVERELLI
SAINT-FELICIEN : CH	ETABLISSEMENT PUBLIC COMMUNAL HOSPITALIER	Mme Laetitia BOURJAT
SERRIERES : CH	ETABLISSEMENT PUBLIC COMMUNAL HOSPITALIER	M. Marc-Antoine QUENETTE
CENTRE HOSPITALIER ARDECHE MERIDIONALE (CHARME)	ETABLISSEMENT PUBLIC HOSPITALIER	Mme Sandrine GENEST
CENTRE HOSPITALIER DE ROCHER- LARGENTIERE (HLI)	ETABLISSEMENT PUBLIC HOSPITALIER	Mme Laurence ALLEFRESDE
CH VALLON	ETABLISSEMENT PUBLIC HOSPITALIER	M. Laurent UGHETTO
VIVIERS/BSA (HLI)	ETABLISSEMENT PUBLIC HOSPITALIER	M. Pascal TERRASSE
CH TOURNON	ETABLISSEMENT PUBLIC HOSPITALIER	M. Pierre MAISONNAT
CHVA PRIVAS	ETABLISSEMENT PUBLIC HOSPITALIER	M. Hervé SAULIGNAC
CHCA CEVENNES ARDECHOISES (CH)	ETABLISSEMENT PUBLIC HOSPITALIER	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN

ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE CONSEIL D'ADMINISTRATION		
Etablissement	Statut	Titulaire(s)
MARCOLS-LES-EAUX : CAMOUS SALOMON (MR)	ETABLISSEMENT SOCIAL COMMUNAL	Mme Sandrine GENEST Mme Cécile DUCHAMP Mme Laëtitia SERRE
SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS : LA CERRENO (MR)	ETABLISSEMENT SOCIAL COMMUNAL	M. Jean-Paul VALLON Mme Laëtitia BOURJAT M. Michel VILLEMAGNE
VERNOUX : BEAUREGARD	ETABLISSEMENT SOCIAL COMMUNAL	M. Jean-Paul VALLON M. Christian FEROUSSIER Mme Julie SICOIT-ILIOZER
LALOUVESC (MR)	ETABLISSEMENT SOCIAL COMMUNAL	Mme Laëtitia BOURJAT M. Marc-Antoine QUENETTE M. Laurent MARCE
BURZET (MR)	ETABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME	Mme Sandrine GENEST Mme Cécile DUCHAMP M. Armand BADIA
RUOMS : LE MERIDIEN (EHPAD)	ETABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME	Mme Sandrine GENEST M. Matthieu SALEL M. Laurent UGHETTO
SATILLIEU (MR)	ETABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME	Mme Laëtitia BOURJAT M. Jean-Paul VALLON M. Laurent MARCE
CHOMERAC (MR)	ETABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME	Mme Julie SICOIT-ILIOZER Mme Sylvie GAUCHER Mme Sandrine CHAREYRE
CH MOZE	ETABLISSEMENT PRIVE	Mme Sandrine GENEST
PIERRELATE : LA PASTOURELLE (EHPAD)	ETABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME	M. Pascal TERRASSE
BOURG ARGENTAL (EHPAD)	ETABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME	Mme Martine OLLIVIER
HOPITAL LOCAL DE LUC EN LOZERE	ETABLISSEMENT PUBLIC HOSPITALIER	Mme Sandrine GENEST

Désignation	Titulaires	Suppléants
COMMISSION DE COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DE SANTE (CCPP)		
<i>Sous-Commission Prévention Santé Scolaire, Santé au Travail, PMI</i>	Mme Sandrine GENEST	
<i>Sous-Commission Prise en charge et Accompagnement Médico-Social</i>	Mme Sandrine GENEST	
CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE	Mme Sandrine GENEST	
COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIDE MEDICALE URGENTE, DE LA PERMANENCE DES SOINS ET DES TRANSPORTS SANITAIRES (CODAMUTS)	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
COMMISSION REGIONALE DE CONCERTATION EN SANTE MENTALE (CRCSM)	Mme Sandrine GENEST	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN
GROUPE REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT (GRSE)	Mme Sandrine GENEST	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN
9^{ème} COLLEGE DE LA CONFERENCE DE TERRITOIRE DE DEMOCRATIE SANITAIRE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE RHONE-ALPES	Mme Sandrine GENEST	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE MEDICO-PSYCHO-PEDAGOGIQUE D'AUBENAS	Mme Sandrine GENEST	
GIP DROME ARDECHE PREVENTION CANCERS	Mme Sandrine GENEST Mme Sandrine CHAREYRE	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Laëtitia SERRE
ASSOCIATION DIEULEFIT SANTE <i>Conseil d'Administration</i>	Mme Sandrine GENEST	
<i>Conseil d'administration :</i>		
- ADMR la cuisine Ardéchoise	Mme Laëtitia BOURJAT	
- ADMR les trois Rivières	Mme Laëtitia BOURJAT	
GIP « MA REGION MA SANTE » AUVERGNE RHONE-ALPES	Mme Sandrine GENEST	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN au sein du collège n°2

POLITIQUE 3 : PERSONNES AGEES		
Désignation	Titulaires	Suppléants
CENTRE DEPARTEMENTAL DE PREVENTION POUR REUSSIR SON VIEILLISSEMENT (CDPRV)	Mme Sylvie GAUCHER	
CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE (CRSA)	Mme Sylvie GAUCHER	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Sandrine GENEST

POLITIQUE 4 : PERSONNES HANDICAPEES		
Désignation	Titulaires	Suppléants
COMITE TECHNIQUE REGIONAL AUTISME	Mme Sylvie GAUCHER	(Représentant MDPH) Directeur Autonomie ou Directrice déléguée

POLITIQUE 5 : ACTION SOCIALE ET INSERTION			
Désignation	Titulaires	Suppléants	
CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE ET LA MEMOIRE DE LA NATION	M. Matthieu SALEL	M. Christian FEROUSSIER	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION ET DE LUTTE CONTRE LA DROGUE, LES DERIVES SECTAIRES ET LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES (Changement de dénomination)	Mme Sylvie GAUCHER		
CONTRATS LOCAUX DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE			
BOURG SAINT ANDEOL LE TEIL TOURNON	ANNONAY	Mme Claudie COSTE	
	AUBENAS	M. Jean-Yves MEYER	
		Mme Christine MALFOY	
		M. Olivier PEVERELLI	
		Mme Ingrid RICHIOUD	
CENTRE DE POST-CURE DE VIRAC A LABASTIDE DE VIRAC	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN		
MISSION REGIONALE D'INFORMATION SUR LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS EN RHONE-ALPES	Mme Claudie COSTE		
CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT	Mme Sylvie GAUCHER		
SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE Commission consultative	Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE, co-président de la commission ou son représentant : M. Matthieu SALEL M. Pierre MAISONNAT M. Christophe VIGNAL	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN M. Olivier PEVERELLI	

Désignation	Titulaires	Suppléants
CONSEIL REGIONAL DE L'EMPLOI AUVERGNE-RHONE-ALPES (Proposition de désignation pour l'ADF)	Mme Laetitia BOURJAT	
SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI DEPARTEMENTAL	Mme Laetitia BOURJAT Mme Sylvie GAUCHER	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE (CDIAE)	Mme Laetitia BOURJAT	M. Marc-Antoine QUENETTE
PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DU VALENTINOIS	Mme Laetitia BOURJAT	Mme Sylvie GAUCHER
CONTRATS TERRITORIAUX EMPLOIS FORMATION (CTEF)		
<i>Ardèche Verte</i>	Mme Ingrid RICHIOUD M. Ronan PHILIPPE	
<i>Ardèche Centre</i>	Mme Julie SICOIT-ILIOZER Mme Elvire BOSC	
<i>Ardèche Méridionale</i>	M. Matthieu SALEL Mme Laurence ALLEFRESEDE	
CONFERENCE PARTENARIALE POUR L'INSERTION	Mme Laetitia BOURJAT	
COMITE DE PILOTAGE SERVICE DEPARTEMENTAL D'ORIENTATION VERS L'HEBERGEMENT D'URGENCE ET D'INSERTION (SIAO)	Mme Sylvie GAUCHER	
COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA MAISON D'ARRET	M. Pierre MAISONNAT	
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA LUTTE CONTRE LA PROSTITUTION, LE PROXENETISME ET LA TRAITE DES ETRES HUMAINS	Mme Sylvie GAUCHER	

POLITIQUE 6 : LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE			
Désignation	Titulaires		Suppléants
ARDECHE HABITAT – Conseil d'Administration (Election du 23/07/2021)			
Collège Elus	Sandrine GENEST, Jean-Yves MEYER, Sylvie GAUCHER, Marc-Antoine QUENETTE, Laurence ALLEFRESEDE et Sandrine CHAREYRE		
Collège Personnalités qualifiées	Sophal LIM, Mura KARADEMIR, Khalid ESSAYAR, Victoria BRIELLE, Diana SIEMIRADZKA, Kamel GHERBAA et Jean MAILLET		
NB : 2 des personnalités qualifiées doivent être élus locaux (sans être conseillers départementaux)			
Collège de l'insertion	Danielle MAGAND		
SOCIETE ANONYME DE CONSTRUCTION ET DE GESTION IMMOBILIERE DE L'ARDECHE (S.A.C.O.G.A.)			
Conseil d'Administration	M. Marc-Antoine QUENETTE M. Olivier PEVERELLI		Mme Martine OLLIVIER M. Hervé SAULIGNAC
Assemblée Générale	M. Marc-Antoine QUENETTE		Mme Martine OLLIVIER
COMMISSION DEPARTEMENTALE DES RAPPORTS LOCATIFS	Mme Martine OLLIVIER		
DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE (DALO) COMMISSION DE MEDIATION	Mme Martine OLLIVIER		M. Marc-Antoine QUENETTE
COMITE REGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HEBERGEMENT (CRHH)	Mme Martine OLLIVIER		
LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE (PDLHI) - POLE DEPARTEMENTAL et COMITE DE PILOTAGE	Mme Martine OLLIVIER		
COMITE STRATEGIQUE DEPARTEMENTAL DU FONDS UNIQUE LOGEMENT	Mme Martine OLLIVIER		
COMITE DE PILOTAGE OBSERVATOIRE DE l'HABITAT	Mme Martine OLLIVIER		
CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS	Mme Martine OLLIVIER		

Désignation	Titulaires	Suppléants
CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE CRUSSOL	Mme Martine OLLIVIER	Mme Sylvie GAUCHER
COMITES DE PROJETS – ACTION CŒUR DE VILLE		
PRIVAS	M. Christian FEROUSSIER M. Hervé SAULIGNAC	
ANNONAY	Mme Claudie COSTE M. Marc-Antoine QUENETTE	
AUBENAS	Mme Sandrine GENEST M. Jean-Yves MEYER	
SOCIETE DE COORDINATION (SC) AMPLITUDES (Election du 23/07/2021)	Mme Martine OLLIVIER (représentante au conseil de surveillance et à l'assemblée générale de la société de coordination).	

POLITIQUE 1 : EDUCATION		
Désignation	Titulaires	Suppléants
CONSEIL D'ADMINISTRATION DES COLLEGES PUBLICS (2 titulaires + 2 suppléants)		
ANNONAY (La Lombardière)	Mme Mégane REY	M. Marc-Antoine QUENETTE
	Mme Martine OLLIVIER	M. René SABATIER
ANNONAY (Les Perrières)	M. Marc-Antoine QUENETTE	Mme Claudie COSTE
	M. René SABATIER	M. Baptiste BOULANGER
AUBENAS (Jastres)	Mme Pascale MIGNONNE	M. Max TOURVIEILHE
	Mme Cécile DUCHAMP	Mme Sandrine GENEST
AUBENAS (Roqua)	Mme Sandrine GENEST	Mme Cécile DUCHAMP
	M. Max TOURVIEILHE	M. Xavier PLATARET
BOURG SAINT ANDEOL	Mme Ingrid RICHIOUD	Mme Julie SICOIT-ILIOZER
	Mme Christine MALFOY	M. Bernard CHAZAUT
LE CHEYLARD	Mme Ingrid RICHIOUD	Mme Laëtitia BOURJAT
	Mme Sandrine MACHADO	Mme Laëtitia SERRE
CRUAS	Mme Ingrid RICHIOUD	M. Christian FEROUSSIER
	Mme Elvire BOSC	M. Olivier FAURE
GUILHERAND-GRANGES	Mme Sylvie GAUCHER	Mme Claudine ODRU
	M. David DIETRICH	Mme Julie SICOIT-ILIOZER
JOYEUSE	M. Matthieu SALEL	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN
	M. Olivier PLANET	Mme Chloé DELEUZE-DALZON
LAMASTRE	M. Jean-Paul VALLON	M. André FERRAND
	Mme Laëtitia BOURJAT	Mme Carine CLEMENSON
LARGENTIERE	Mme Sandrine GENEST	M. Xavier PLATARET
	Mme Laurence ALLEFRESEDE	Mme Mylène VILLARD
MONTPEZAT	Mme Cécile DUCHAMP	Mme Elodie COURT
	M. Armand BADIA	Mme Bernadette ROCHE
LE POUZIN	Mme Ingrid RICHIOUD	M. Christian FEROUSSIER
	M. Christophe VIGNAL	Mme Claire PAGANELLI
PRIVAS	Mme Ingrid RICHIOUD	M. Christian FEROUSSIER
	Mme Sandrine CHAREYRE	Mme Florence LERICHE

SAINT AGREVE	Mme Ingrid RICHIOUD M. Michel VILLEMAGNE	Mme Laëtitia BOURJAT M. Michel CHANTRE
SAINT CIRGUES EN MONTAGNE	Mme Sandrine GENEST Mme Bernadette ROCHE	Mme Pascale MIGNONNE Mme Joëlle COLLET
SAINT SAUVEUR DE MONTAGUT	Mme Karine TAKES Mme Laëtitia SERRE	M. Christian FEROUSSIER Mme Sandrine MACHADO
LE TEIL	Mme Ingrid RICHIOUD M. Olivier PEVERELLI	Mme Julie SICOIT-ILIOZER Mme Sylvie DUBOIS
TOURNON-SUR-RHÔNE	M. Pierre MAISONNAT Mme Ingrid RICHIOUD	M. Laurent BARRUYER Mme Delphine COMTE
VALLON PONT D'ARC	M. Matthieu SALEL M. Laurent UGHETTO	M. Olivier PLANET M. Julien SUEUR
VALS LES BAINS	M. Vincent MOUNIER Mme Cécile DUCHAMP	M. Jean-Yves MEYER Mme Elodie COURT
LES VANS	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Chloé DELEUZE-DALZON	M. Matthieu SALEL M. Olivier PLANET
VERNOUX-EN-VIVARAIS	M. Christian FEROUSSIER M. Christian ALIBERT	Mme Karine TAKES Mme Julie SICOIT-ILIOZER
VILLENEUVE DE BERG	Mme Sandrine GENEST Mme Sylvie DUBOIS	Mme Pascale MIGNONNE M. Jean-Paul ROUX
LA VOULTE-SUR-RHÔNE	M. Christian FEROUSSIER Mme Karine TAKES	M. Christian ALIBERT Mme Julie SICOIT-ILIOZER
SAINT-PERAY	Mme Claudine ODRU M. David DIETRICH	Mme Sylvie GAUCHER Mme Julie SICOIT-ILIOZER

Désignation	Titulaires	Suppléants
COMMISSIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE ET COMMISSIONS PERMANENTES DES COLLEGES CONSEIL D'ADMINISTRATION DES COLLEGES PRIVES 1 des 2 Conseillers départementaux titulaires qui siègent aux Conseils d'Administration des Collèges		
Collège Privé Sacré Cœur PRIVAS	Mme Ingrid RICHIOUD	Mme Julie SICOIT-ILIOZER
Collège Privé LARGENTIERE	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	Mme Laurence ALLEFRESDE
Collège Privé SATILLIEU	Mme Laetitia BOURJAT	M. Jean-Paul VALLON
Collège Privé Sacré-Cœur ANNONAY	Mme Claudie COSTE	M. Laurent MARCE
Collège Privé Notre Dame ANNONAY	M. Baptiste BOULANGER	Mme Martine OLLIVIER
Collège Saint François d'Assise AUBENAS (fusion des Collèges Imm. Conception et St Régis à AUBENAS)	Mme Sandrine GENEST	Mme Cécile DUCHAMP
Collège Privé Rivier BOURG SAINT ANDEOL	M. Pascal TERRASSE	Mme Christine MALFOY
Collège Privé LAMASTRE	M. Jean-Paul VALLON	Mme Laetitia BOURJAT
Collège Privé St Louis LE CHEYLARD	Mme Ingrid RICHIOUD	Mme Laetitia BOURJAT
Collège Privé St Joseph RUOMS	M. Matthieu SALEL	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN
Collège Privé la Présentation LE TEIL	Mme Julie SICOIT-ILIOZER	M. Christian FEROUSSIER
Collège Privé Notre Dame TOURNON	Mme Ingrid RICHIOUD	M. Pierre MAISONNAT
Collège Privé St Louis TOURNON	Mme Ingrid RICHIOUD	M. Pierre MAISONNAT
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'EDUCATION NATIONALE (CDEN)	Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE	
	Mme Ingrid RICHIOUD	Mme Julie SICOIT-ILIOZER
	M. Christian FEROUSSIER	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN
	M. Matthieu SALEL	Mme Claudie COSTE
	Mme Laurence ALLEFRESDE	Mme Sandrine CHAREYRE
LYCEE AGRICOLE D'AUBENAS (LEGTPA Olivier de Serres)	Mme Elvire BOSC	Mme Laëtitia SERRE
	M. Matthieu SALEL	Mme Sandrine GENEST
CONSEIL D'ECOLE DE L'E.S.P.E. DE GRENOBLE (ex. I.U.F.M.)	Conseil Départemental de la Drôme	Mme Ingrid RICHIOUD
AGENCE DE DEVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE DROME ARDECHE (ADUDA)		
Conseil d'Administration	Mme Ingrid RICHIOUD Mme Christelle REYNAUD	M. Matthieu SALEL M. Olivier PEVERELLI
Commission de site	M. Matthieu SALEL	

Désignation	Titulaires	Suppléants
ECOLE SUPERIEURE D'INGENIEURS EN SYSTEMES INDUSTRIELS AVANCES RHONE-ALPES DE VALENCE	M. Pierre MAISONNAT	Mme Ingrid RICHIOUD
CONSEIL DU CENTRE SCIENTIFIQUE JOSEPH FOURIER DROME-ARDECHE	M. Pierre MAISONNAT	Mme Ingrid RICHIOUD
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE LE PRADEL	M. Matthieu SALEL	Mme Sandrine GENEST
CONSEIL DE l'I.U.T. DE VALENCE	Mme Ingrid RICHIOUD	Mme Sandrine GENEST
CONSEIL ACADEMIQUE DE L'EDUCATION NATIONALE CAEN	Mme Ingrid RICHIOUD	M. Matthieu SALEL
COMMISSION DE CONCERTATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE DE L'ACADEMIE DE GRENOBLE	M. Matthieu SALEL	
COMITE DE PILOTAGE BASE ELEVES	Mme Ingrid RICHIOUD Mme Sandrine GENEST	
COMITE DE CONCERTATION COMPETENT EN MATIERE D'HEBERGEMENT PRIVE	Mme Martine OLLIVIER	
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION VALENTINOISE DES ETUDIANTS	Mme Ingrid RICHIOUD	
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DROME-ARDECHE DE FORMATION PROFESSIONNELLE, GESTIONNAIRE DU C.F.A. DE LIVRON (A.D.A.F.P.)	Mme Julie SICOIT-ILIOZER	Mme Laetitia BOURJAT
CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT DU C.F.A. ARDECHE-SUD	M. Matthieu SALEL Mme Sandrine GENEST Mme Laurence ALLEFRESEDE	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Cécile DUCHAMP M. Laurent UGHETTO
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.F.A. Nord	Mme Claudie COSTE Mme Martine OLLIVIER M. Marc-Antoine QUENETTE	Mme Laetitia BOURJAT M. Laurent MARCE Mme Christelle REYNAUD
CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT DU C.F.A. NORD	Mme Claudie COSTE	Mme Martine OLLIVIER
OBSERVATOIRE PERMANENT DE LA VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE	Mme Ingrid RICHIOUD	

POLITIQUE 2 : CULTURE		
Désignation	Titulaires	Suppléants
SYNDICAT MIXTE DE L'ESPACE DE RESTITUTION DE LA GROTTE CHAUVET – PONT D'ARC (SMERGC)	M. Jean-Yves MEYER M. Matthieu SALEL Mme Sandrine GENEST Mme Cécile DUCHAMP M. Laurent UGHETTO	M. Jean-Paul VALLON M. Max TOURVIELHE Mme Françoise RIEU-FROMENTIN M. Christian FEROUSSIER Mme Christine MALFOY
ARDECHE MUSIQUE ET DANSE – COMITE SYNDICAL CONSERVATOIRE	M. Christian FEROUSSIER M. Marc-Antoine QUENETTE M. Ronan PHILIPPE	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Laetitia BOURJAT Mme Christelle REYNAUD
COMMISSION REGIONALE DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE (CRPA) – « Section 2 projets architecturaux et travaux sur immeubles »	M. Jean-Yves MEYER	Mme Claudie COSTE
MISE EN VALEUR DU SITE ARCHEOLOGIQUE D'ALBA LA ROMAINE – COMITE DE PILOTAGE	M. Jean-Yves MEYER M. Christian FEROUSSIER Mme Julie SICOIT-ILIOZER M. Olivier PEVERELLI Mme Sylvie DUBOIS	
JURY DU PRIX VILLARD ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DU PRIX D'HISTOIRE « GERMAINE MONTAGNON »	M. Matthieu SALEL Mme Laurence ALLEFRESDE	
PROCEDURES RELATIVES A L'OBLIGATION DE DECORATION DES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES ET A LA CONSTITUTION DES COMITES ARTISTIQUES	M. Jean-Yves MEYER	

POLITIQUE 3 : SPORT		
Désignation	Titulaires	Suppléants
COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ATTRIBUTION DE LA MEDAILLE DE BRONZE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	M. Christian FEROUSSIER	M. Laurent MARCE
COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF	M. Christian FEROUSSIER M. Laurent MARCE	
COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ESPACES, SITES ET ITINERAIRES RELATIVE AUX SPORTS DE NATURE (CDESI)	Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE, Président de droit de la Commission Son représentant : M. Christian FEROUSSIER <u>+ 3 titulaires</u> : M. Jean-Yves MEYER, M. Matthieu SALEL, Mme Christine MALFOY	M. Laurent MARCE Mme Sandrine GENEST M. Michel VILLEMAGNE
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE (CDJSVA)	M. Laurent MARCE Commission Agrément : 1 membre des services	Mme Ingrid RICHIOUD
CREPS AUVERGNE RHONE ALPES CONSEIL	M. Matthieu SALEL	M. Christian FEROUSSIER
CONFERENCE REGIONALE DU SPORT	M. Laurent MARCE	M. Christian FEROUSSIER

POLITIQUE 4 : JEUNESSE, CITOYENNETE ET SOLIDARITE INTERNATIONALE		
Désignation	Titulaires	Suppléants
MISSIONS LOCALES		
<i>Sud</i> <i>Centre</i> <i>Nord</i>	M. Matthieu SALEL Mme Cécile DUCHAMP Mme Bernadette ROCHE	
	Mme Julie SICOIT-ILIOZER	M. Christian FEROUSSIER
	Mme Laetitia BOURJAT	M. Marc-Antoine QUENETTE
	Mme Ingrid RICHIOUD	Mme Sylvie GAUCHER
FEDERATION ARDECHOISE DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIO-CULTURELS	Mme Ingrid RICHIOUD	
CONTRAT DEPARTEMENTAL ENFANCE JEUNESSE – Volet Jeunesse (CAF, MSA, DEPARTEMENT)	Mme Ingrid RICHIOUD	Mme Sandrine GENEST
COMMISSION DEPARTEMENTALE POUR LA PROMOTION DE L'EGALITE DES CHANCES ET DE LA CITOYENNETE (COPEC)	Le représentant du Président du Conseil Départemental M. Olivier AMRANE : Mme Ingrid RICHIOUD	
COMMISSION REGIONALE CONSULTATIVE ET COLLEGE DEPARTEMENTAL FONDS POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE	Mme Ingrid RICHIOUD	M. Christian FEROUSSIER
GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) - RESACOOOP	Mme Cécile DUCHAMP	

MISSION 3 – AMENAGEMENT ET SOUTIEN AUX TERRITOIRES

POLITIQUE 1 : ROUTES ET MOBILITES ALTERNATIVES		
Désignation	Titulaires	Suppléants
ASSOCIATION VELO ET TERRITOIRES	M. Max TOURVIEILHE	M. Jean-Paul VALLON
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE ROUTIERE (C.D.S.R.)	M. Jean-Paul VALLON	M. Pierre MAISONNAT M. Armand BADIA
CENTRE D'ETUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITE ET L'AMENAGEMENT (CEREMA)	M. Jean-Paul VALLON	

POLITIQUE 2 : SOLIDARITE AVEC LES TERRITOIRES ET EAU		
Désignation	Titulaires	Suppléants
SYNDICAT MIXTE DE LA MONTAGNE ARDECHOISE – COMITE SYNDICAL (10 titulaires)	M. Christian FEROUSSIER Mme Sandrine GENEST M. Jean-Yves MEYER M. Matthieu SALEL M. Jean-Paul VALLON Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Cécile DUCHAMP Mme Bernadette ROCHE M. Armand BADIA M. Michel VILLEMAGNE	Mme Julie SICOIT-ILIOZER M. Max TOURVIEILHE Mme Laetitia BOURJAT Mme Claudie COSTE M. Laurent MARCE Mme Martine OLLIVIER M. Marc-Antoine QUENETTE Mme Laëtitia SERRE Mme Christine MALFOY M. Laurent UGHETTO
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX <i>NB : obligation de respecter le principe de la représentation proportionnelle</i>	Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE, Membre de droit Son représentant : M. Marc-Antoine QUENETTE + 5 titulaires : Mme Cécile DUCHAMP, M. Matthieu SALEL, M. Pierre MAISONNAT, M. Hervé SAULIGNAC, Mme Elvire BOSC	M. Jean-Paul VALLON Mme Sylvie GAUCHER M. Max TOURVIEILHE Mme Sandrine CHAREYRE M. Christophe VIGNAL
SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL (S.A.F.E.R.)	M. Matthieu SALEL	Mme Sandrine GENEST
COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORGANISATION ET DE MODERNISATION DES SERVICES PUBLICS	Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE - Suppléant : M. Marc-Antoine QUENETTE + 3 titulaires : Mme Cécile DUCHAMP, Mme Claudie COSTE, Mme Elvire BOSC	M. Jean-Paul VALLON Mme Sylvie GAUCHER M. Max TOURVIEILHE Mme Sylvie DUBOIS
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA PRESENCE POSTALE TERRITORIALE	M. Christian FEROUSSIER M. Hervé SAULIGNAC	M. Marc-Antoine QUENETTE M. Pascal TERRASSE

Désignation	Titulaires	Suppléants
CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA POSTE ET LES COMMUNES	M. Christian FEROUSSIER Mme Sandrine GENEST M. Marc-Antoine QUENETTE Mme Christine MALFOY M. Pascal TERRASSE	
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (CDCI) <i>NB : représentation proportionnelle à la plus forte moyenne</i>	Mme Laetitia BOURJAT Mme Sylvie GAUCHER Mme Sandrine GENEST Mme Laëticia SERRE + Liste complémentaire (2 titulaires) : M. Jean-Paul VALLON M. Marc-Antoine QUENETTE	
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'ECONOMIE MONTAGNARDE DE L'ARDECHE	M. Jean-Yves MEYER Mme Sandrine GENEST Mme Cécile DUCHAMP Mme Bernadette ROCHE	
ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA MONTAGNE (ANEM)	Mme Sandrine GENEST	Mme Cécile DUCHAMP
COMITE DE PILOTAGE DU GRAND PROJET RHONE ALPES : RHONE MEDIAN	M. Laurent MARCE	
ASSEMBLEE GENERALE DE LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	M. Christian FEROUSSIER	M. Matthieu SALEL
COMITE DE BASSIN RHONE MEDITERRANEE CORSE	M. Olivier AMRANE - PCD Arrêté Préfet Région Auvergne Rhône Alpes	
COMITE DE GESTION DES POISSONS MIGRATEURS DU BASSIN RHONE MEDITERRANEE CORSE	- Elu Conseil Départemental des Bouches du Rhône : Yves. VIDAL - Elu Conseil Départemental de l'Hérault : Jacqueline. MARKOVIC.	
ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE	Mme Cécile DUCHAMP Mme Sandrine GENEST	M. Max TOURVIEILHE M. Jean-Yves MEYER
COMITE DE PROGRAMMATION DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL LEADER ARDECHE 2023-2027	M. Pierre MAISONNAT	M. Matthieu SALEL

Désignation	Titulaires	Suppléants
BARRAGE DU PONT DE VEYRIERES – COMITE DE GESTION DES RESERVES AFFECTEES A L'ARDECHE	M. Armand BADIA	
BARRAGE DE PUYLAURENT		
<i>Comité de Gestion du Bas Chassezac</i>	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
<i>Comité Coordonnateur Interdépartemental du Chassezac</i>	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN M. Matthieu SALEL	
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE – Commission Territoriale Rhône-Alpes-PACA (Collège Elus Locaux)	Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE ou son représentant : M. Christian FEROUSSIER	
SOUS-COMMISSIONS TERRITORIALES DE LA CONFERENCE DEPARTEMENTALE DE L'EAU		
Territoire Cance/Ay/Doux	M. Pierre MAISONNAT	
Territoire Eyrieux/Ouvèze/Payre/Lavezon	Mme Julie SICOIT-ILIOZER	
Territoire Ardèche/Beaume-Drobie/Chassezac/Loire-Allier	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE A L'EXPLOITATION DES STATIONS D'EPURATION ET A L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL (SATESE) Comité d'orientation, Conférence interdépartementale et Comité de suivi interdépartemental	M. Matthieu SALEL M. Marc-Antoine QUENETTE M. Ronan PHILIPPE	
COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SAGE ARDECHE	Jusqu'au 10 mars 2022 : Mme Christine MALFOY Mme Françoise RIEU-FROMENTIN A compter du 10 mars 2022 : Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Cécile DUCHAMP	
COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SAGE LOIRE AMONT	M. Matthieu SALEL	
COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SAGE LIGNON DU VELAY	M. Michel VILLEMAGNE	
COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SAGE DU HAUT ALLIER	Mme Bernadette ROCHE	

Désignation	Titulaires	Suppléants
CONTRAT D'OBJECTIFS ENERGIES RENOUVELABLES ET MAITRISE DE L'ENERGIE (CONVENTIONS DE PARTENARIAT ET DESIGNATION DE L'ELU SIEGEANT AU COPI)	M. Matthieu SALEL	
COMITE DE RIVIERE ET (OU) INSTANCE DE SUIVI DES PROCEDURES CONTRACTUELLES		
DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIERE CEZE	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
DU BASSIN VERSANT DES RIVIERES BEAUME ET DROBIE	M. Matthieu SALEL	
DES BASSINS VERSANTS DES RIVIERES EYRIEUX, EMBROYE et TURZON	Mme Julie SICOIT-ILIOZER	
DES BASSINS VERSANTS DES RIVIERES AY ET OZON	Mme Laetitia BOURJAT	
DES BASSINS VERSANTS DES RIVIERES CANCE, DEUME ET TORRENSON	M. Laurent MARCE	
DU BASSIN VERSANT DE L'OUVEZE	M. Christophe VIGNAL	
DU BASSIN VERSANT DE L'ARDECHE	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
DU BASSIN VERSANT DU CHASSEZAC	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
DU BASSIN VERSANT DU HAUT LIGNON	M. Laurent MARCE	
DU BASSIN VERSANT LOIRE-AMONT	M. Laurent MARCE	
DU BASSIN VERSANT DE LA RETENUE DE NAUSSAC DU HAUT ALLIER	M. Laurent MARCE	
DU BASSIN DOUX, MIALAN, VEAUNE, BOUTERNE, PETITS AFFLUENTS DU RHONE ET DE L'ISERE	M. Jean-Paul VALLON	
CONSEIL D'EXPLOITATION POUR LES REGIES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT (SEBA)	M. Matthieu SALEL	
COMITE D'ORIENTATION DE L'ORGANISME UNIQUE DE GESTION COLLECTIVE DE LA RESSOURCE EN EAU POUR L'IRRIGATION SUR LA VALLEE DU DOUX (CODOR OUGC DOUX)	M. Jean-Paul VALLON	

POLITIQUE 3 : TRANSPORTS		
Désignation	Titulaires	Suppléants
COMITE REGIONAL DES TRANSPORTS	M. Jean-Paul VALLON	M. Pierre MAISONNAT
COMITE REGIONAL DE CONCERTATION DES TRANSPORTS COLLECTIFS	M. Jean-Paul VALLON M. Pierre MAISONNAT	Mme Sandrine GENEST Mme Ingrid RICHIOUD
COMITE DE PILOTAGE OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DU BRUIT DES TRANSPORTS TERRESTRES	M. Jean-Paul VALLON	M. Pierre MAISONNAT
ASSOCIATION POUR LA GESTION INDEPENDANTE DES RESEAUX DE TRANSPORT PUBLIC (AGIR)	M. Jean-Paul VALLON	M. Pierre MAISONNAT

POLITIQUE 1 : ENVIRONNEMENT ET FORET		
Désignation	Titulaires	Suppléants
CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (C.A.U.E.)	M. Pierre MAISONNAT Mme Ingrid RICHIOUD M. Christian FEROUSSIER M. Laurent MARCE Mme Sandrine CHAREYRE Mme Laurence ALLEFRESDE	
SYNDICAT MIXTE DU P.N.R. DES MONTS D'ARDECHE (19 titulaires)	M. Jean-Yves MEYER M. Matthieu SALEL Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Cécile DUCHAMP Mme Laëtia BOURJAT M. Jean-Paul VALLON M. Max TOURVIEILHE Mme Julie SICOIT-ILIOZER M. Christian FEROUSSIER Mme Claudie COSTE Mme Sandrine GENEST M. Laurent MARCE Mme Martine OLLIVIER Mme Laurence ALLEFRESDE Mme Bernadette ROCHE M. Armand BADIA Mme Christine MALFOY M. Michel VILLEMAGNE Mme Laëtia SERRE	
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES GORGES DE L'ARDECHE	M. Jean-Yves MEYER M. Matthieu SALEL Mme Sandrine GENEST M. Laurent UGHETTO	Mme Cécile DUCHAMP Mme Françoise RIEU-FROMENTIN M. Max TOURVIEILHE Mme Christine MALFOY

Désignation	Titulaires	Suppléants
COMITE CONSULTATIF DE LA RESERVE NATURELLE DES GORGES DE L'ARDECHE	M. Matthieu SALEL M. Jean-Yves MEYER	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Sandrine GENEST
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES - Formations Spécialisées		
<i>Formation Nature</i>	M. Matthieu SALEL Mme Christine MALFOY	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Cécile DUCHAMP
<i>Formation Sites et Paysages</i>	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Christine MALFOY	M. Matthieu SALEL Mme Cécile DUCHAMP
<i>Formation Publicité</i>	M. Matthieu SALEL	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN
<i>Formation Faune sauvage captive</i>	M. Matthieu SALEL	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN
<i>Formation Carrières</i>	Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE étant Membre de droit Son représentant : M. Jean-Paul VALLON	M. Matthieu SALEL
<i>Formation Unité touristique nouvelle</i>	M. Matthieu SALEL M. Jean-Yves MEYER	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Cécile DUCHAMP
COMITE CONSULTATIF DE LA RESERVE DE L'ILE DE LA PLATIERE	M. Matthieu SALEL	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES (CODERST)	M. Matthieu SALEL Mme Christine MALFOY	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Sandrine CHAREYRE
<i>Formation Insalubrité</i>	M. Matthieu SALEL	
COMMISSION LOCALE D'INFORMATION AUPRES DES GRANDS EQUIPEMENTS ENERGETIQUES DU TRICASTIN (CLIGEET)	M. Matthieu SALEL	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN
COMMISSION DE SUIVI DU PLAN REGIONAL D'ELIMINATION DES DECHETS INDUSTRIELS DE RHONE-ALPES	M. Matthieu SALEL	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN
COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI DU VOLET DECHETS – ECONOMIE DU SRADDET <i>(Commission de suivi du plan Regional d'élimination des déchets industriels de Rhône-Alpes étant caduque)</i>	M. Matthieu SALEL	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN

Désignation	Titulaires	Suppléants
INSTANCES STATUTAIRES DE L'ASSOCIATION AMORCE	M. Matthieu SALEL	
CONSERVATOIRE RHONE-ALPES - ESPACES NATURELS (C.E.N. RA)	M. Matthieu SALEL	
COMMISSION DE SUIVI DANS LE CADRE DU CONTRAT DE DELEGATION DE GESTION DES DOMAINES DE GAUD ET GOURNIER	Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE + 3 titulaires : M. Matthieu SALEL, Mme Sandrine GENEST, M. Jean-Yves MEYER	
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DU PARC NATIONAL DES CEVENNES	Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE ou son représentant : Mme Françoise RIEU-FRONTIN	
POLE D'INFORMATION FLORE – HABITATS AUVERGNE-RHONE-ALPES		
<i>Comité de pilotage</i> <i>Comité de suivi</i>	Mme Martine OLLIVIER	M. Marc-Antoine QUENETTE
	Mme Martine OLLIVIER	M. Marc-Antoine QUENETTE
POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE PRESERVATION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS Comité local de concertation de chaque PAEN	Mme Françoise RIEU-FRONTIN	
POLE GESTION DES MILIEUX NATURELS EN AUVERGNE-RHONE-ALPES		
<i>Comité de pilotage</i> <i>Comité de suivi</i>	M. Matthieu SALEL	Mme Françoise RIEU-FRONTIN
	M. Matthieu SALEL	Mme Françoise RIEU-FRONTIN
COMITE REGIONAL DE PROGRAMMATION DU BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES (BRGM)	M. Matthieu SALEL	
ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES D'ARDECHE	M. Matthieu SALEL	Mme Sandrine GENEST
COMMISSION REGIONALE DE LA FORET ET DES BOIS (CRFB)	Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE ou son représentant : M. Matthieu SALEL	

Désignation	Titulaires	Suppléants
AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT EN ARDECHE (ALEC 07)	M. Matthieu SALEL Mme Christine MALFOY	M. Christian FEROUSSIER Mme Laëtitia SERRE
ASSOCIATION POUR LA VALORISATION DU BOIS DES TERRITOIRES DU MASSIF CENTRAL (ABTMC)	M. Matthieu SALEL	Mme Bernadette ROCHE
SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE ENERGIE RHONE VALLEE (SAEML ERV) <i>Assemblée Générale et Conseil d'Administration</i>	M. Christian FEROUSSIER	
COMITE CONSULTATIF DE RNR (RESERVE NATURELLE REGIONALE) DU RESEAU DE GROTTES A CHAUVES-SOURIS EN DRÔME ET EN ARDECHE, GROTTES DE BEAUME SOURDE ET DE MEYSSET	Mme Julie SICOIT-ILIOZER	M. Christian FEROUSSIER
COMITE CONSULTATIF DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DES GRADS DE NAVES	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
REPRESENTANTS AU COMITE DE PILOTAGE DU POLE REGIONAL INVERTEBRES	M. Matthieu SALEL	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN
PNR DU PILAT	Mme Claudie COSTE	
COMITE REGIONAL DE LA BIODIVERSITE AUVERGNE RHONE-ALPES	M. Matthieu SALEL	

POLITIQUE 2 : ESPACES NATURELS SENSIBLES		
Désignation	Titulaires	Suppléants
ESPACES NATURELS SENSIBLES – Présidents des Comités de sites		
<i>Hautes Vallées de la Cance et de l'Ay</i>	M. Laurent MARCE	
<i>Gorges du Doux, du Duzon et de la Daronne</i>	Mme Ingrid RICHIOUD	
<i>Massifs calcaires de Crussol et Soyons</i>	Mme Julie SICOIT-ILIOZER	
<i>Serres Boutiérots et vallées de la Glueyre, de l'Orsanne et de l'Auzène</i>	Mme Laëtitia SERRE	
<i>Tourbières et ruisseaux à l'ouest du plateau de Coucouron</i>	Mme Sandrine GENEST	
<i>Vallée de l'Ardèche, Gorges de la Beaume et de la Ligne</i>	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
<i>Vallées de la Beaume et de la Drobie</i>	M. Matthieu SALEL	
<i>Massif du Tanargue et Gorges de la Borne</i>	Mme Bernadette ROCHE	
ESPACES NATURELS SENSIBLES – Présidents des Comités de sites et des Domaines Départementaux de nature		
<i>Gorges de l'Ardèche et du Pont d'Arc</i>	Mme Christine MALFOY	
<i>Bois de Paolive et Gorges du Chassezac</i>	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
<i>Bois d'Abeau, des Bartres et Vallée de la Gagnière</i>	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
<i>Plateau de Montselgues et Vallée de la Thines</i>	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
<i>Massifs du Gerbier de Jonc et du Mézenc</i>	Mme Sandrine GENEST	
<i>Site géologique et fossilifère de la Boissine</i>	M. Christian FEROUSSIER	
RESEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE	M. Matthieu SALEL	Mme Sandrine GENEST

POLITIQUE 3 : SECURITE ET INCENDIE		
Désignation	15 Titulaires	11 Suppléants
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (15 titulaires) (Election en séance du Conseil départemental du 24/09/2021)	Pierre MAISONNAT (par arrêté Président du SDIS) Sandrine GENEST Jean-Paul VALLON Sylvie GAUCHER Marc-Antoine QUENETTE Jean-Yves MEYER Françoise RIEU-FROMENTIN Christian FEROUSSIER Laëticia BOURJAT Matthieu SALEL Laurent MARCE Laurent UGHETTO Michel VILLEMAGNE Armand BADIA Sylvie DUBOIS	Olivier AMRANE Ingrid RICHIOUD Julie SICOIT-ILIOZER Martine OLLIVIER Cécile DUCHAMP Max TOURVIEILHE Claudie COSTE Sandrine CHAREYRE Elvire BOSC Ronan PHILIPPE Christelle REYNAUD
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ENTENTE POUR LA FORET MEDITERRANEENNE	M. Matthieu SALEL Mme Ingrid RICHIOUD	Mme Sandrine GENEST Mme Françoise RIEU-FROMENTIN
CONSEIL NATIONAL DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES (CNSPV)	M. Pierre MAISONNAT	
COMMISSIONS DE SECURITE		
Arrondissement de PRIVAS	M. Pierre MAISONNAT	
Arrondissement de TOURNON-SUR-RHÔNE	M. Pierre MAISONNAT	
Arrondissement de LARGENTIERE	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
COMMISSION CONSULTATIVE DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE ET DE L'ACCESSIBILITE	M. Pierre MAISONNAT Mme Cécile DUCHAMP M. Christophe VIGNAL	Mme Sylvie GAUCHER M. Martine OLLIVIER Mme Elvire BOSC

Désignation	Titulaires	Suppléants
BUREAU D'ETUDES ET DE CENTRALISATION DES RENSEIGNEMENTS SUR LES INCENDIES DE FORET (B.E.C.R.I.F.)	M. Pierre MAISONNAT	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SECURITE CIVILE	M. Pierre MAISONNAT	M. Jean-Paul VALLON
COMMISSION DEPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS (CDRNM)	M. Pierre MAISONNAT	M. Jean-Paul VALLON

MISSION 5 – ECONOMIE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

POLITIQUE 1 : TOURISME		
Désignation	Titulaires	Suppléants
A.D.T. (PCD + 14 titulaires)	Le Président du Conseil départemental Olivier AMRANE M. Jean-Yves MEYER Mme Claudie COSTE Mme Françoise RIEU-FROMENTIN M. Matthieu SALEL Mme Laetitia BOURJAT Mme Sandrine GENEST M. Christian FEROUSSIER Mme Julie SICOIT-ILIOZER M. Max TOURVIEILHE M. Armand BADIA M. Laurent UGHETTO Mme Sandrine CHAREYRE Mme Bernadette ROCHE M. Hervé SAULIGNAC	

Désignation	Titulaires	Suppléants
COMITE TECHNIQUE DEPARTEMENTAL DE FLEURISSEMENT, PAYSAGE ET CADRE DE VIE	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN M. Christian FEROUSSIER M. Jean-Yves MEYER Mme Laetitia BOURJAT M. Christophe VIGNAL Mme Sandrine CHAREYRE	
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION ARDECHOISE DES GITES DE FRANCE	M. Jean-Yves MEYER M. Matthieu SALEL M. Laurent UGHETTO	
ASSOCIATION « CENTRE LOISIRS ET FAMILLES ARDECHE MERIDIONALE » A VOGUE (CLEFAM)	M. Jean-Yves MEYER M. Laurent UGHETTO	
COMMISSION DE SUIVI DE LA SITUATION DU SAFARI PARC DE PEAUGRES	Mme Claudie COSTE M. Ronan PHILIPPE	
AUVERGNE RHONE ALPES TOURISME	M. Jean-Yves MEYER	

POLITIQUE 2 : AGRICULTURE		
Désignation	Titulaires	Suppléants
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SANTE ET DE PROTECTION ANIMALE	Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE ou son représentant : M. Matthieu SALEL	
CONSEIL REGIONAL D'ORIENTATION DE LA POLITIQUE SANITAIRE ANIMALE ET VEGETALE (CROPSAV)	Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE ou son représentant : M. Matthieu SALEL	
COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORIENTATION DE L'AGRICULTURE	Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE ou son représentant : M. Matthieu SALEL	

Désignation	Titulaires	Suppléants
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PRESERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)	Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE ou son représentant : M. Matthieu SALEL	M. Jean-Paul VALLON
COMITE REGIONAL DES EXECUTIFS AGRICOLES	M. Matthieu SALEL	
COMITES THEMATIQUES REGIONAUX (CTR)	M. Matthieu SALEL	
COMITE REGIONAL INSTALLATION TRANSMISSION (CRIT)	M. Matthieu SALEL	
GROUPEMENT DEPARTEMENTAL DE DEFENSE SANITAIRE DU CHEPTEL (GDS)	M. Matthieu SALEL	
CENTRE DU DEVELOPPEMENT AGROALIMENTAIRE «ARDECHE LE GOUT »		
<i>Assemblée Générale</i>	M. Matthieu SALEL Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Cécile DUCHAMP Mme Sandrine GENEST M. Laurent UGHETTO Mme Sylvie DUBOIS	
<i>Conseil d'administration</i>	M. Matthieu SALEL, en cas d'empêchement : Mme Cécile DUCHAMP puis Mme Sandrine GENEST	
COMMISSION PERMANENTE DE CONCERTATION RELATIVE A L'EXPLOITATION DES RESEAUX D'IRRIGATION DE CHOMERAC ET CHASSEZAC	Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE ou son Représentant : M. Matthieu SALEL + 3 titulaires : Mme Françoise RIEU-FROMENTIN, Mme Sandrine GENEST, M. Christophe VIGNAL	

POLITIQUE 3 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			
Désignation	Titulaires	Suppléants	
CONSEIL ADMINISTRATION DE LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DE L'ARDECHE MERIDIONALE (MDEF)	Mme Laetitia BOURJAT	Mme Ingrid RICHIOUD	
OBSERVATOIRE REGIONAL DU SERVICE PUBLIC DE L'ELECTRICITE	M. Pierre MAISONNAT	M. Jean-Paul VALLON	
ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'OUEST RHONE ALPES (EPORA) - Conseil d'Administration	M. Jean-Paul VALLON	M. Marc-Antoine QUENETTE	
COMITE TECHNIQUE DEPARTEMENTAL POUR LES AIDES A CARACTERE ECONOMIQUE	Mme Laetitia BOURJAT M. Jean-Paul VALLON M. Marc-Antoine QUENETTE M. Laurent UGHETTO M. Hervé SAULIGNAC	M. Pierre MAISONNAT Mme Sylvie GAUCHER Mme Claudie COSTE M. Christophe VIGNAL Mme Elvire BOSC	
ASSOCIATION AGENCE AUVERGNE RHONE-ALPES ENTREPRISES	Mme Laetitia BOURJAT	M. Jean-Paul VALLON	
COMITE D'AGREMENT DE FAISCEAU SUD AU TEIL PEPINIERS D'ENTREPRISES	Mme Laetitia BOURJAT		
PEPINIERE D'ENTREPRISES L'ESPELIDOU COMITE D'AGREMENT	Mme Sandrine GENEST		

POLITIQUE 4 : NUMERIQUE			
Désignation	Titulaires	Suppléants	
COMITE SYNDICAL ARDECHE DROME NUMERIQUE (A.D.N.) (Election du 23/07/2021)	Max TOURVIEILHE, Sylvie GAUCHER, Pierre MAISONNAT, Hervé SAULIGNAC	Ingrid RICHIOUD, Julie SICOIT-ILIOZER, Marc-Antoine QUENETTE et Michel VILLEMAGNE	
NUMERIAN (Election du 23/07/2021)	Max TOURVIEILHE, Laëticia BOURJAT, Pierre MAISONNAT et Christelle REYNAUD	Ingrid RICHIOUD, Julie SICOIT-ILIOZER, Jean-Yves MEYER et Michel D	

POLITIQUE 1 : FINANCES

Désignation	Titulaires	Suppléants
COMMISSION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS DIRECTS ET DES TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES	M. Marc-Antoine QUENETTE	
CAISSE D'EPARGNE DE LOIRE-DROME-ARDECHE	Mme Cécile DUCHAMP	
COMMISSION DEPARTEMENTALE DES VALEURS LOCATIVES (CDVL) NB : Pour le CDVL et CDIDL un même élu ne peut être membre dans les 2 commissions même en tant que suppléant.	Mme Martine OLLIVIER Mme Cécile DUCHAMP	M. Jean-Paul VALLON Mme Laetitia BOURJAT
COMMISSION DEPARTEMENTALE IMPOTS DIRECTS LOCAUX (CDIDL) NB : Pour le CDVL et CDIDL un même élu ne peut être membre dans les 2 commissions même en tant que suppléant.	M. Marc-Antoine QUENETTE	Mme Sandrine GENEST
COMITE NATIONAL DE SUIVI INTERFONDS FSE	Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE – Son représentant : M. Matthieu SALEL	Mme Sandrine GENEST
COMITE REGIONAL DE PROGRAMMATION INTERFONDS	M. Marc-Antoine QUENETTE	Mme Cécile DUCHAMP
COMITE DE SUIVI FEADER	M. Matthieu SALEL	Mme Sandrine GENEST
COMMISSION LOCALE POUR L'EVALUATION DES CHARGES ET DES RESSOURCES TRANSFEREES (CLECRT)	M. Marc-Antoine QUENETTE Mme Cécile DUCHAMP M. Jean-Paul VALLON Mme Laetitia BOURJAT	
COMITE REGIONAL D'EVALUATION DES PROGRAMMES RELATIFS AUX FONDS EUROPEENS ET AU CONTRAT DE PROJET ETAT-REGION	Mme Sandrine GENEST	
COMITE DE MASSIF POUR LE MASSIF CENTRAL	M. Matthieu SALEL	Mme Sandrine GENEST
COMITE DE SUIVI FONDS EUROPEENS 21-27	M. Jean-Paul VALLON	

POLITIQUE 2 : PERSONNEL			
Désignation	Titulaires	Suppléants	
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE REFORME DES AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES	Mme Claudie COSTE Mme Laetitia BOURJAT	Mme Sandrine GENEST Mme Sylvie GAUCHER M. Jean-Paul VALLON M. Marc-Antoine QUENETTE	
C.N.A.S. (COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE)	Mme Claudie COSTE		
HANDI-PACTE FONCTION PUBLIQUE RHONE ALPES	Mme Sylvie GAUCHER		

POLITIQUE 5 : ADMINISTRATION GENERALE			
Désignation		Titulaires	Suppléants
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (Election du 23/07/2024) – (Election du 9/12/2022)			
Commission d'appel d'offres à titre permanent	Olivier AMRANE, Président du Conseil Départemental - Son représentant : Marc-Antoine QUENETTE (par arrêté) 5 titulaires : Mme Sandrine GENEST (remplace M. Christian FEROUSSIER), Mme Ingrid RICHIOUD, Mme Claudie COSTE, M. Laurent UGHETTO, M. Christophe VIGNAL	M. Laurent MARCE, Mme Laëtitia BOURJAT (remplace Mme Sandrine GENEST), Mme Françoise RIEU-FROMENTIN, M. Olivier PEVERELLI, Mme Sylvie DUBOIS	
GROUPEMENTS DE COMMANDE A VENIR (Membres de la C.A.O)	M. Marc-Antoine QUENETTE	Mme Claudie COSTE	
COMMISSION DEPARTEMENTALE DES PARTS DE REDEVANCE DES DEBITS DE TABACS DE 2ème CATEGORIE	M. Marc-Antoine QUENETTE		

Désignation	Titulaires	Suppléants
COMITE CONSULTATIF INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES LITIGES RELATIFS AUX MARCHES PUBLICS	M. Marc-Antoine QUENETTE	
COMMISSION CHARGEE D'ETABLIR LA LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE ENQUETEUR	M. Marc-Antoine QUENETTE	M. Jean-Paul VALLON
COMMISSION CHARGEE DE DRESSER LA LISTE DES JURES D'ASSISES	Mme Laëtitia BOURJAT M. Marc-Antoine QUENETTE Mme Sylvie GAUCHER M. Christophe VIGNAL Mme Laurence ALLEFRESDE	
DELEGATION GENERALE DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES A BRUXELLES	Mme Sandrine GENEST	
COMMISSION DE RECENSEMENT GENERAL DES VOTES – Elections Législatives 2022* <i>(*la désignation prendra fin dès les élections législatives terminées)</i>	Mme Laëtitia BOURJAT	
COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (Election du 9/12/2022)		
Commission de délégation de service public à titre permanent	Olivier AMRANE, Président du Conseil Départemental - Son représentant : Marc-Antoine QUENETTE (par arrêté) <u>5 titulaires</u> : Mme Sandrine GENEST, Mme Ingrid RICHIOUD, Mme Claudie COSTE, M. Laurent UGHETTO, M. Christophe VIGNAL	M. Laurent MARCE, Mme Laëtitia BOURJAT Mme Françoise RIEU-FROMENTIN, M. Olivier PEVERELLI, Mme Sylvie DUBOIS

Désignation	Titulaires	Suppléants
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (Election du 9/12/2022)		
<i>Commission consultative des services publics locaux à titre permanent</i>	Olivier AMRANE, Président du Conseil Départemental - Son représentant : Marc-Antoine QUENETTE (par arrêté) 5 titulaires : M. Matthieu SALEL, Mme Sandrine GENEST, Mme Claudie COSTE Mme Christelle REYNAUD, M. Christophe VIGNAL	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN, M. Max TOURVIEILHE, M. Laurent MARCE , Mme Laurence ALLEFRESEDE, M. Pascal TERRASSE
	Représentants des usagers et des habitants	- Chassezac Sports Nature - Triathlon des Gorges de l'Ardèche - Comité départemental olympique et sportif - Association sportive de Vallon-Pont-D'arc - Association UFC-QUE CHOISIR (Aubenas) représenté par son Président - Comité départemental de spéléologie - Comité Drôme-Ardèche de basket - CREPS (centre de ressources et d'expertise) - Comité départemental de l'union nationale du sport scolaire - Comité départemental de canoë kayak

Désignation	Election/Fonction
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT, D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT DE L'ARDECHE (S.D.E.A. 07) 14 représentants du Département (28 membres du Comité Syndical, répartis en 3 collèges)	Elus au sein du comité syndical le 6/10/2021 : - Mme Laurence ALLEFRESEDE - Membre du comité syndical - M. Olivier AMRANE – Président - M. Christian FEROUSSIER : 1er Vice-Président - Mme Sandrine GENEST : 2ème Vice-Présidente - M. Ronan PHILIPPE : 3ème Vice-Président - Mme Laëtitia BOURJA : 5ème Vice-Présidente - Mme Madame Cécile DUCHAMP – Membre du comité syndical - Mme Madame Sylvie GAUCHER - Membre du comité syndical - M. Laurent MARCE - Membre du comité syndical - Mme Martine OLLIVIER - Membre du comité syndical - M. Matthieu SALEL - Membre du comité syndical - M. Max TOURVIELHE - Membre du comité syndical - M. Jean-Paul VALLON - Membre du comité syndical - M. Christophe VIGNAL - Membre du comité syndical Elus au sein du Conseil d'administration d'Ardèche Habitat le 21/09/2021 : - Président : M. Marc-Antoine QUENETTE - Vice-Président : M. Jean-Yves MEYER
ARDECHE HABITAT – Conseil d'Administration (Election en séance du Conseil départemental : 23/07/2021)	- Président : M. Marc-Antoine QUENETTE - Vice-Président : M. Jean-Yves MEYER
SYNDICAT MIXTE DE LA MONTAGNE ARDECHOISE – COMITE SYNDICAL	- Président : Sébastien PRADIER - Vice-Présidente : Mme Sandrine GENEST
Syndicat Mixte de l'Espace de Restitution de la Grotte Chauvet – Pont d'Arc (SMERGC)	- Présidente : Mme Isabelle MASSEBEUF - 1 ^{er} Vice-Président : M. Matthieu SALEL - 2 ^{ème} Vice-Présidente : Mm Virginie FERRAND - 3 ^{ème} Vice-Président : M. Laurent UGHETTO

Désignation	Election/Fonction
COMITE NATIONAL DU FIPHP (FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE) (loi n°2005-102 du 11 février 2005) <i>Désignation par arrêté ministériel</i>	Pour les collectivités territoriales : <u>Titulaire</u> : Françoise DESCAMPS-CROSNIER, conseiller municipal de Rosny-S/Seine (78) <u>Suppléante</u> : Claudie COSTE, vice-présidente du Conseil départemental de l'Ardèche (07) <u>Titulaire</u> : Jean-Marc FRIZOT, conseiller municipal de Blanzy (71) <u>Suppléant</u> : Christophe IACOBBI, maire de Allons (04) <u>Titulaire</u> : Zemorda KHELIFI, conseiller municipal de Villeurbanne (69) <u>Suppléante</u> : Roselyne BIENVENU, adjointe au maire d'Angers (49) Pour les départements : <u>Titulaire</u> : Madame Danielle DILIGENT, conseiller d'Alsace <u>Suppléante</u> : Sylvie GAUCHER, vice-présidente du Conseil départemental de l'Ardèche (07)
CONSEIL NATIONAL DE L'AIDE JURIDIQUE <i>Désignation par arrêté ministériel</i>	

SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2024

DECISION MODIFICATIVE N°2

13 OCTOBRE 2023

ORDRE DU JOUR ET TABLE DES MATIERES

I/ OUVERTURE DE LA SEANCE ET PROPOS INTRODUCTIFS DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Hommages à Monsieur Fernand DESSUS, ancien conseiller général, Mesdames Véronique PICARD, Michelle SEVEYRAC Nathalie BALLAND, agents départementaux, tous décédés, ainsi qu'aux victimes en Israël-----	p.1-2
Désignation d'une secrétaire de séance, Mme Ingrid RICHIOUD-----	
Adoption du procès verbal de la séance du 16 juin 2023 (D.M.1 2023)-----	

II/ EXAMEN DU RAPPORT D'ACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DU RAPPORT D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

6.11 - Rapport d'activité et de développement durable et rapport d'égalité entre les femmes et les hommes, année 2022 (<i>Rapporteur : Mme Claudie COSTE</i>) -----	p.3
Présentation-----	p.77 à 78
Interventions/Débat-----	p.79 à 81
Délibéré-----	p.82

III/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - EXERCICE 2024

6.0 - Rapport d'orientation budgétaire 2024 (<i>Rapporteur : M. Marc-Antoine QUENETTE</i>)-----	p.83 à 152
Présentation (<i>avec comme co-rapporteurs, les élus référents des thématiques exposées</i>)-----	p.153 à 177
Interventions/Débat-----	p.178 à 200
Délibéré-----	p.201

IV/ EXAMEN DES RAPPORTS ET VOTE DES DELIBERATIONS DONT LA DECISION MODIFICATIVE N°2 POUR L'EXERCICE 2023

Thématique					
ATTRACTIVITE					
N°	Intitulé du rapport	Rapport	Présentation	Interventions/ Débat	Délibéré
5.6	Tourisme <i>Rapporteur : M. Matthieu SALEL</i>	p.202 à 203	p.266 à 270	p.271 à 283	p.284 à 285
4.4	Syndicat mixte de la montagne Ardéchoise Projet quatre saisons à la croix de Bauzon <i>Rapporteur : Mme Sandrine GENEST</i>	p.286	p. 288	p.288 à 290	p.291
2.7	Education <i>Rapporteur : Mme Ingrid RICHIOUD</i>	p.292 à 296	p. 332	p.333	p.334 à 335
2.5	Culture, sport et vie associative <i>Rapporteur : M. Christian FEROUSSIER</i>	p.336 à 342	p.366 à 367	p.368 à 369	p.370 à 371

Thématique					
RESSOURCES					
N°	Intitulé du rapport	Rapport	Présentation	Interventions/ Débat	Délibéré
6.2	Politique des ressources humaines <i>Rapporteur : Mme Claudie COSTE</i>	p.372 à 373	p. 402	p.402 à 403	p.404 p.405
<u>Délibérations :</u>					
6.2.1	Adoption des lignes directrices de gestion en matière de déroulement de carrières et de rémunération des contractuels				
6.2.2	Modification du tableau des emplois				
6.1	Rendu-compte du President du Conseil departemental dans le cadre de ses délégations de compétence <i>Rapporteur : M. Marc-Antoine QUENETTE</i>	p.406	p.428	p.428	p.429
6.3	Décision modificative n°2 - Rapport de présentation <i>Rapporteur : M. Marc-Antoine QUENETTE</i>	p.430 à 440	p.444 à 445	p.446 à 450	p.451 à 452 p.453 p.454
<u>Délibérations :</u>					
6.3.1	Budget supplémentaire : budget principal				
6.12.2	Dotation complémentaire Foyer de l'Enfance				
6.13.3	Budget supplémentaire : Foyer de l'Enfance				

VI/ EXAMEN ET ADOPTION D'UNE MOTION

Présentation et adoption de la motion de soutien au Caillé Doux de Saint-Félicien déposée au nom de l'ensemble des conseillers départementaux (<i>Rapporteur : M. Laurent UGHETTO</i>) -----	p.455 à 456
Motion-----	p.458 à 459

VI/ PROPOS CONCLUSIFS DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

p.457

SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

—
VENDREDI 13 OCTOBRE 2023
—

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2024

DECISION MODIFICATIVE N°2

Etaient Présent(e)s : 33

Mme ALLEFRESDE Laurence, M. AMRANE Olivier, M. BADIA Armand, Mme BOSC Elvire, Mme BOURJAT Laëtitia, Mme CHAREYRE Sandrine, Mme COSTE Claudie, Mme DUBOIS Sylvie, Mme DUCHAMP Cécile, M. FEROUSSIER Christian, Mme GAUCHER Sylvie, Mme GENEST Sandrine, M. MAISONNAT Pierre, Mme MALFOY Christine, M. MARCE Laurent, M. MEYER Jean-Yves, Mme OLLIVIER Martine, M. PEVERELLI Olivier, M. PHILIPPE Ronan, M. QUENETTE Marc-Antoine, Mme REYNAUD Christelle, Mme RICHIOUD Ingrid, Mme RIEU-FROMENTIN Françoise, Mme ROCHE Bernadette, M. SALEL Matthieu, Mme SERRE Laëtitia, Mme SICOIT-ILIOZER Julie, M. TERRASSE Pascal, M. TOURVIEILHE Max, M. UGHETTO Laurent, M. VALLON Jean-Paul, M. VIGNAL Christophe, M. VILLEMAGNE Michel.

Absent excusé sur la journée :

M. Hervé SAULIGNAC, pouvoir donné à Mme Sandrine CHAREYRE.

SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

13 OCTOBRE 2023

La séance est ouverte, à 10h15 sous la présidence de Monsieur Olivier AMRANE,
Président du Conseil départemental de l'Ardèche.

I/ OUVERTURE DE LA SEANCE PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET PROPOS INTRODUCTIFS

M. le Président, Olivier AMRANE

La séance est ouverte.

Bonjour à toutes et tous. Merci d'avoir répondu présent pour cette assemblée plénière essentiellement consacrée au Débat d'Orientations Budgétaires.

J'espère que vous êtes bien remis du Congrès des maires d'hier aux Vans, je vous remercie de votre présence active.

Je salue l'organisation de l'AMF pour ce congrès toujours très attendu par nos élus locaux pour les échanges et les partages d'expériences. Bravo Monsieur PEVERELLI.

En ouverture de séance, je voulais rendre hommage à trois agents du Département qui nous ont quittés : Mesdames Véronique PICARD, Michelle SEVEYRAC et Nathalie BALLAND, qui travaillaient respectivement dans un collège, au Foyer de l'enfance et dans une Direction territoriale d'action sociale. Nous avons aussi perdu l'un de nos anciens collègues élus de la collectivité départementale, M. Fernand DESSUS, qui était conseiller général et maire de Saint-Sauveur-de-Montagut.

Je voudrais que nous ayons par la même occasion une pensée pour toutes les victimes des événements tragiques en Israël, victimes des terroristes du Hamas.

Je vous demande d'observer une minute de silence.

(Il est observé une minute de silence)

Merci à tous.

Je vous propose de désigner Ingrid RICHIOUD secrétaire de séance. Cela n'appelle pas d'opposition particulière. Merci Madame la vice-présidente.

Je vous invite à approuver le procès-verbal de la séance du 16 juin dernier.

Avez-vous des remarques particulières à ce sujet ? Non.

Y a-t-il des oppositions à son approbation ? Non. Des abstentions ? Non.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Pour ce qui est des absents, nous avons reçu les excuses d'Hervé SAULIGNAC, qui a donné pouvoir à Sandrine CHAREYRE.

J'en profite également pour remercier le président de groupe pour le travail en commun que nous faisons avant chaque séance. Nous avons travaillé sur l'aide aux communes et vous êtes entré directement en contact avec quelques communes. Nous avons travaillé sur la motion que vous présenterez tout à l'heure et pour laquelle nous sommes totalement favorables à travailler avec vous.

Nous avons aussi eu quelques revendications, nous en avons parlé au Congrès des maires, notamment au niveau du SDIS, avec un travail réalisé en commun avec les parlementaires pour accompagner notre président Pierre MAISONNAT par rapport au surcoût lié aux incendies 2022. Nous avons un problème vis-à-vis de l'annonce de 4 M€ qui a été faite, puisqu'ils sont conditionnés à hauteur de 50 %, mais nous y reviendrons peut-être plus tard.

Je vois que Pascal TERRASSE est absent. A-t-il laissé un pouvoir ?

M. Laurent UGHETTO

Oui, nous vous le transmettons.

M. le Président, Olivier AMRANE

Je vous remercie pour la bonne tenue des commissions, qui ont toutes les quatre rendu un avis favorable

II/ EXAMEN DU RAPPORT D'ACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DU RAPPORT D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

6 . 11 - RAPPORT D'ACTIVITE, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET RAPPORT D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

Chaque année, le Département est soumis à plusieurs obligations légales en matière de compte rendu d'activité. Outre le rapport d'activité des services, la loi impose la présentation d'un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable ainsi qu'un rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Aussi, je vous propose l'examen du rapport d'activité, de développement durable, et d'égalité entre les femmes et les hommes 2022.

Ce document, élaboré par les services du Département, présente les actions et données marquantes de l'année 2022. Le rapport d'activité reste décliné par politique publique pour améliorer la lisibilité de l'action départementale. Le rapport sera disponible sur le site internet de la collectivité.

Je vous demande de prendre acte de ce rapport pour l'année 2022.

PROJET DE DELIBERATION

N° 6. 11.1

Service Instructeur

D.G.A

DIRECTION

SERVICE

Infrastructures

Service Secrétariat Général Infrastructure

RAPPORT D'ACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET RAPPORT D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, ANNEE 2022

L'Assemblée départementale,

- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L3121-21, L3311-2 et L3311-3
- Vu** la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité entre les femmes et les hommes
- Vu** le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales
- Vu** le rapport de Monsieur le Président du Département,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Rapport d'activité des services départementaux, de développement durable et rapport d'égalité entre les femmes et les hommes- Année 2022

Prend acte du rapport d'activité des services départementaux, de développement durable et d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2022.



RAPPORT D'ACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2022

Département de l'Ardèche

Table des matières

Edito	3
Introduction développement durable	4
Rétrospective 2022	5
Présentation du budget 2022	13
Organigramme	14
 MISSION : SOLIDARITÉ, INSERTION ET ACCÈS AUX DROITS	 15
Politique publique : Enfance et famille	16
Politique publique : Santé et accès des services aux publics	18
Politique publique : Personnes âgées	21
Politique publique : Personnes handicapées	22
Politique publique : Action sociale et insertion	23
Politique publique : Logement et politique de la ville	25
 MISSION : EPANOUISSEMENT DE LA PERSONNE, ÉDUCATION ET CITOYENNETÉ	 26
Politique publique : Education	26
Politique publique : Culture	27
Politique publique : Sport	29
Politique publique : Jeunesse, citoyenneté et solidarité	30
Politique publique : Vie associative	31
Politique publique : Archives Départementales	32
 MISSION : AMÉNAGEMENT ET SOUTIEN AUX TERRITOIRES	 33
Politique publique : Routes et mobilités alternatives	33
Politique publique : Solidarité avec les territoires et eau	35
 MISSION : CADRE DE VIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	 36
Politique publique : Environnement et forêt	36
Politique publique : Espaces naturels sensibles	38
Politique publique : Sécurité et incendie	39
 MISSION : ECONOMIE ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE	 40
Politique publique : Tourisme	40
Politique publique : Agriculture	41
Politique publique : Développement économique	42
 MISSION : RESSOURCES	 43
Politique publique : Personnel	43
Politique publique : Informatique et systèmes d'information	44
Politique publique : Patrimoine et logistique	45
Ressources Communication	46
Ressources_ : Finances	47
Ressources : Etudes juridiques et ressources documentaires	48
Ressources : Assemblées et relation aux usagers	49
Ressources : Commande publique	52

Introduction développement durable

En 2022, après avoir analysé le bilan carbone de ses activités, le Département travaille sur l'élaboration d'un plan d'actions opérationnel visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Pour cela des groupes de travail se sont constitués et ont travaillé en collaboration avec des élus référents afin de trouver des pistes d'amélioration des pratiques écoresponsables de la collectivité.

Ainsi 6 thématiques ont été travaillées à savoir :

- Achats durables : avec en ligne de mire l'interrogation systématique du besoin pour aller vers plus de sobriété mais aussi l'intégration de clauses environnementales de plus en plus poussées dans les marchés publics.
- Bâtiments : il s'agit là de réfléchir sur les différentes solutions permettant d'accélérer la rénovation thermique des bâtiments mais aussi le déploiement du solaire photovoltaïque, ainsi qu'une démarche visant à rationaliser les espaces de travail dans les bâtiments départementaux.
- Mobilité : cette thématique comporte un volet de sensibilisation important autour du changement des comportements en matière de déplacement mais aussi de communication sur les dispositifs déjà existants et pouvant inciter les agents à se déplacer autrement que seul dans leur véhicule
- Routes et exploitation : l'aménagement, l'entretien et l'exploitation des routes représente également un poste particulièrement émetteur de gaz à effet de serre : les équipes ont travaillé sur l'utilisation de nouveaux matériaux mais aussi sur le verdissement des engins de chantier et la mise en œuvre de chantiers innovants. Ce volet comporte également un travail sur la défense des forêts contre les incendies (DFCI) en collaboration avec l'équipe des Forestiers Sapeurs du Département
- Alimentation : cette thématique est plus spécifiquement axée sur l'alimentation dans les collèges avec les thématiques du gaspillage alimentaire, de la sensibilisation des élèves à une alimentation locale et écoresponsable ...
- Energies, usages : Ce groupe a traité de plusieurs domaines à savoir : le numérique, les déchets, les véhicules, l'énergie, la séquestration carbone en lien avec toutes les autres thématiques.

Ce plan d'actions finalisé sera voté en 2023 et déployé sur les années à venir dans l'ensemble des directions de la collectivité.

Sans attendre la finalisation de ce plan, de nombreuses actions ont été mises en œuvre en 2022 : elles sont présentées dans les focus au sein des chapitres consacrés à chaque politique publique.

Rétrospective 2022

- Récompense au titre du prix national «Territoria » pour la formation co-construite par les partenaires de l'action sociale, les travailleurs pairs avec le soutien du laboratoire de l'innovation et de la formation sociale.



- Comité départemental des services aux familles du 16 décembre 2022 co-présidé par Laetitia Bourjat



- Soirée spectacle organisée en décembre 2022 à l'attention des enfants et des assistants familiaux qui les accompagnent pour clôturer l'année dans le cadre du projet « culture et Assfam »



- Signature de la convention SPIE (Service public de l'insertion et de l'emploi) entre le Département et l'Etat, le 8 juillet à l'Hôtel du Département lors du premier séminaire de l'insertion réunissant les acteurs de l'insertion du territoire.



- Organisation de deux journées de mobilité solidaire

La DTAS Nord, en partenariat avec Mobilité 07-26, l'ALEC 07, Arche Agglo et Annonay Rhône Agglo, a organisé deux journées de Mobilité Solidaire à Davézieux et à Tournon.

Ces journées ont permis, en plus de valoriser les partenaires de la mobilité du territoire, de présenter les différents dispositifs de mobilité solidaire existants sur les secteurs concernés.

Au total ce sont plus de 100 personnes qui se sont déplacées pour s'informer sur les dispositifs, faisant de cet événement une occasion de s'interroger sur les pratiques en matière de déplacements et de recherche de solutions de mobilité durable.

Jeudi 2 juin 2022 au Parc de la Lombardière à Davézieux où les travailleurs sociaux ont rencontré les bénéficiaires confrontés à des problématiques de mobilité.



Mardi 20 septembre 2022, place des Halles à Tournon sur Rhône : propos introductif de Laetitia Bourjat.: cette journée n'était pas réservée aux professionnels et était ouverte au grand



public.

- 27 au 29 Juillet 2022 feu de Lussas /Lavilledieu/ Voguë



Pas moins de 10 Forestiers Sapeurs ont été engagés sur ce feu au matin du 27 juillet 2022. Les pompiers étant mobilisés dans des actions de lutte, la protection d'habitations, l'évacuation des personnes ou même le guidage des secours fut confié aux ForSaps. Trois jours de lutte intense, avec au final 1 300 ha d'espaces naturels détruits.

- Le 5 avril 2022, le Département de l'Ardèche a été victime d'une cyberattaque de grande ampleur qui a infecté 70% des 400 serveurs et a fortement perturbé la collectivité.



- Inauguration du collège de Joyeuse : 16 septembre 2022 (travaux réceptionnés en février 2022)



- La 5e étape de l'épreuve « Paris-Nice »** : 11 mars 2022 de Saint-Just-Saint-Rambert dans la Loire à Saint-Sauveur-de-Montagut



- **74e critérium du Dauphiné** : 05 et 06 juin 2022 étape de La Voulte-sur-Rhône à Beauchastel puis départ le lendemain, 6 juin de Saint-Péray.

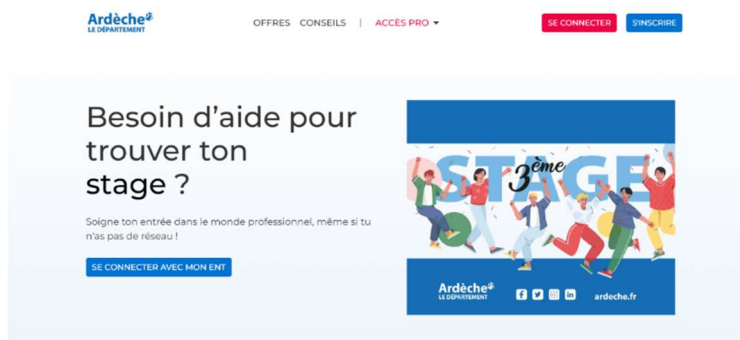


- **La Semaine Verte** : 27 au 29 septembre 2022 à Cruas



- 14 novembre 2022 : ouverture de la plateforme d'offre de stage afin d'aider les collégiens dans leur recherche de stage de 3^e, consultable sur <https://monstagede3e.ardeche.fr/>

•



- Lundi 20 juin 2022 : Journée des Maires organisée par le Département et présentation du nouveau dispositif d'aides aux collectivités "Atout ruralité 07" (lancé le même jour, et voté le vendredi précédent, 17 juin 2022)



- Mardi 20 septembre 2022 : organisation et tenue des premières Assises départementales de l'Eau, en partenariat avec les services du préfet.



- 1er décembre 2022 à Montélimar, organisation d'une réunion publique rassemblant 80 participants sur le thème du prolongement de la durée de vie des réacteurs nucléaires de 900 MWE. Une exposition sur le nucléaire et la radioactivité a été déployée ce jour-là



- La 3e édition du forum « Destination Ardèche » financé par le Département, s'est déroulée les 4 et 5 mars dans la ville du Pouzin. Au total, 104 acteurs majeurs du tourisme ardéchois étaient présents, et 1 679 visiteurs ont été enregistrés. En amont de la saison touristique, ce rendez-vous est maintenant incontournable.



- L'année 2022 a vu le retour du Département de l'Ardèche au Salon International de l'Agriculture à Paris du 26 février au 6 mars 2022.



- Visite de l'entreprise SAS Les Glaces d'Ardèche à Ucel : le Département soutient financièrement le projet de développement économique de cette structure

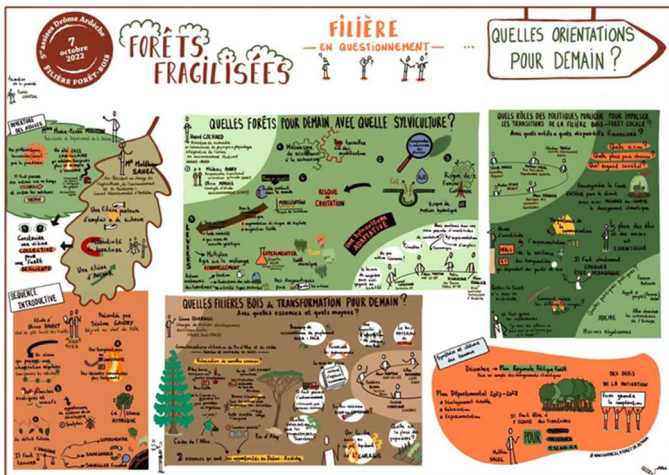


- Les élections professionnelles du 8 décembre 2022 avec le déploiement du vote électronique avec un taux de participation de 51% sur les 8 jours d'ouverture du scrutin

après une année complète de préparation qui a largement associé les partenaires sociaux ainsi que de nombreux agents sur les aspects techniques et logistiques.



- Le dispositif éducatif APECA a connu une nouvelle augmentation des dossiers relatifs à la forêt et au bois. Ainsi, 8 établissements ont réalisé des projets pour l'année scolaire 2022/23, soit près de 260 collégiens sensibilisés.



Présentation du budget 2022

Dépenses de fonctionnement :

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement s'établit à 342,9M€, en progression de 5,33% par rapport à 2021 où ce montant était de 325,55M€.

Cette progression est liée, d'une part, à la mise en réserve d'un surplus de DMTO pour un montant de 10M€ et, d'autre part, à la mise en œuvre d'une politique de provisionnement des risques qui a amené la constitution en 2022 de provisions pour 2,78M€ en lien avec des risques notamment liés à l'inflation (1,9M€) et la revalorisation des agents du secteur social et médico-social dans le cadre du SEGUR de la santé (0,8M€).

Les charges à caractère général (+0.19%) s'établissent à 20,8M€ contre 20,7M€ en 2021. L'évolution reste marginale ce qui est notable en période de forte inflation.

Le budget global RH représente 83,5M€ en 2022 contre 81,39M€ en 2021, soit une progression de 2,59%. Sans mesures nouvelles, ce montant augmente naturellement de l'ordre de 1M€ chaque année principalement sous l'effet du glissement vieillesse technicité auquel sont intégrées les mesures d'avancement de grade et de promotion interne.

Les charges de personnel représentent 25,63% des dépenses de gestion.

L'année 2022 est marquée par le financement de la revalorisation du point d'indice intervenu au 1^{er} juillet 2022, ainsi que le déploiement des mesures SEGUR à la fonction publique territoriale.

Les dépenses d'intervention évoluent de 0,96% et s'élèvent à 214,96M€, contre 212,92M€ en 2022.

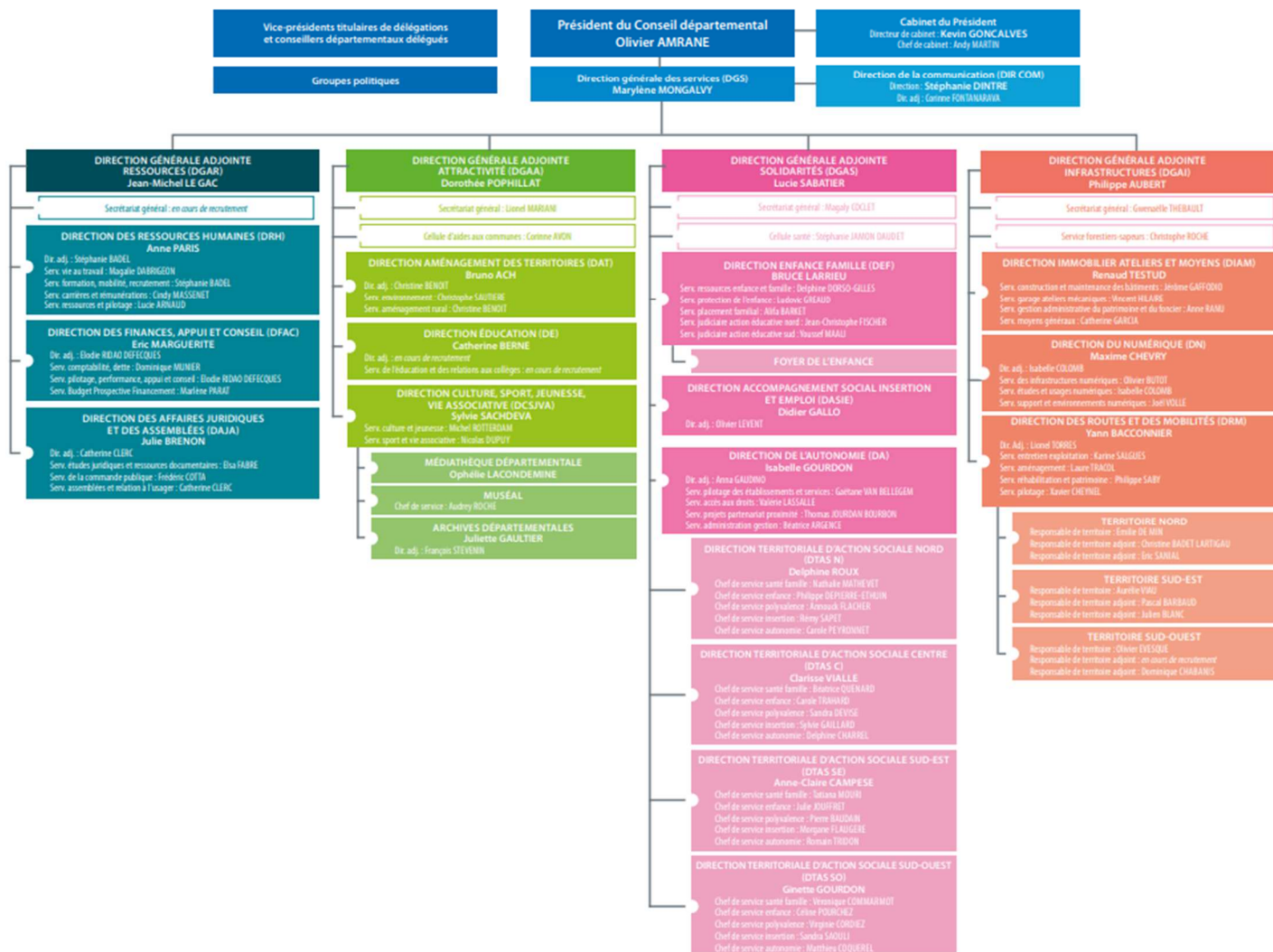
Les charges financières restent bien maîtrisées, elles représentent 3,88M€ contre 3,84M€ en 2021. Cette stabilisation est en lien direct avec la maîtrise de l'endettement. Le niveau de la dette demeure stable.

Dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement (hors remboursement du capital des emprunts) s'élèvent à 70,60M€.

Les subventions d'équipement au tiers progressent de 13,4% pour atteindre 14,7M€. Le Département se veut plus que jamais présent auprès de ses partenaires institutionnels, au premier rang desquels se trouvent les communes.

Le taux d'exécution est resté très élevé avec 90,22% (hors mouvements sur la dette et remboursement du capital des emprunts), malgré les incertitudes et les aléas engendrés par un contexte inflationniste prégnant sur la fin de l'exercice. Cela atteste de la performance budgétaire du Département et de sa capacité à réaliser les investissements inscrits au budget et programmés lors des décisions modificatives.



Mission : Solidarités, insertion et accès aux droits

2022, c'est l'accompagnement des Ardéchois au quotidien et tout au long de leur vie

Par l'intermédiaire de ses 3 directions thématiques, de sa cellule santé et de ses 4 directions territoriales d'action sociale et des 27 centres médico-sociaux qui jalonnent l'ensemble du territoire ardéchois, les solidarités accompagnent :

- Près de 7000 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active,
- Plus de 6000 bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile,
- Plus de 900 enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Le soutien aux associations du territoire dans le champ des solidarités permet en outre à ces partenaires de participer à des missions de service public et de lutte contre la désertification médicale.

Politique publique : enfance et famille

Quelques chiffres clés :

913 enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance,

- dont 145 mineurs non accompagnés
- dont plus de 300 enfants sous mesure d'accompagnement éducatif en milieu ouvert et 145 en accompagnement progressif en milieu familial
- dont 40 enfants confiés de moins de 3 ans

258 assistants familiaux sous contrat avec le Département

702 mineurs concernés par une information préoccupante (CRIP)

2022, c'est aussi :

- **La mise en place d'un protocole départemental des visites en présence d'un tiers**, qui vise à protéger, à accompagner et à évaluer la relation entre l'enfant et ses parents dans le cadre d'une synergie de tous les acteurs.

Lancement du premier COPIL départemental du projet visite en présence d'un tiers en septembre 2022 en présence de Françoise Rieu Fromentin, conseillère départementale en charge de la santé et de la protection de l'enfance

- **Le projet « culture et Assfam »**, qui permet de faciliter l'accès à la culture pour l'ensemble des mineurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, avec notamment :
 - La mise en œuvre d'un forfait culturel à disposition des Assfam,
 - Des temps d'information sur les ressources culturelles locales, le « croc culture »,
 - Une journée départementale annuelle adressée à l'ensemble des assistants familiaux, à leur famille, et aux enfants confiés, permettant la pratique d'activités culturelles et la rencontre des acteurs culturels.

Journée organisée en juin 2022 à MuséAl dans le cadre du projet « culture et assfam »



- **La poursuite de l'informatisation de la PMI** dont l'objectif est de venir en appui des équipes de PMI en termes de gestion administrative des dossiers mère, enfant, et bilan de santé en école maternelle. Ce déploiement s'est accompagné d'une dotation en outils numériques nécessaires à la pratique des professionnels (ordinateurs et téléphones portables).
- **La mise en œuvre des conférences familiales**

Les conférences familiales constituent une possibilité pour une personne nécessitant un accompagnement de réfléchir, avec son entourage proche à des solutions à un problème, avec la participation de tous.

Cela peut concerner l'enfance, l'adolescence, l'âge adulte, les dangers ou risques de danger au domicile, le lieu de vie etc. Des coordinateurs de conférences familiales, formés dans chaque territoire d'action sociale, organisent avec la famille ces temps de rencontre, de résolution de problèmes.

En 2022, un deuxième groupe de coordinateurs a été formé.

Le Département compte une quinzaine de coordinateurs actifs, ambassadeurs de la démarche auprès de leurs collègues et des autres Départements. Ils multiplient les coordinations et l'essaimage autour de cette démarche qui pourra à terme être déployée au profit de tout public (adulte, couple, personne âgée, etc).

- **Le Comité départemental des services aux familles (CDSF)** s'est réuni le 16 décembre 2022, dans une nouvelle configuration faisant suite au renouvellement du Schéma départemental des services aux familles (SDSF) intervenu le 8 mars, et signé pour la période 2021-2025.

La co-présidence du Comité est assurée par le Président du Département (en la personne de Sandrine Genest, vice-présidente en charge de la santé, de la petite enfance et des politiques contractuelles) aux côtés du préfet de l'Ardèche.

La coordination du schéma, déléguée par le Secrétariat général de la Caf à un binôme constitué d'une animatrice du Département et animatrice de la Mutualité Sociale Agricole porte autour des 4 axes suivants :

- Accueillir et accompagner les familles,
- Prévenir et sensibiliser sur les situations à risques,
- Renforcer la communication et la coopération coordonnée des acteurs,
- Animer la vie sociale (déploiement à compter de 2024).

DEVELOPPEMENT DURABLE :

- Le protocole départemental de visites médiatisées permet de garantir une égalité de traitement des situations en protection de l'enfance, sur l'ensemble du territoire ardéchois, à partir de 4 points rencontre avec pour objectifs :
 - La réactivité dans la mise en place des visites en présence d'un tiers,
 - Une mise en œuvre de visites adaptables en fonction de la prise en charge de fratries.
- Le développement du projet d'informatisation de la PMI permet d'harmoniser la dématérialisation des dossiers et s'inscrit pleinement dans une dynamique de développement durable tout en fiabilisant le traitement des données.

Politique publique : Santé et accès des services aux publics

Le volet Santé

La politique santé vise à lutter contre la désertification médicale par des actions concrètes favorisant l'attractivité du territoire ardéchois.

Actions menées en 2022 :

- Une journée d'accueil des internes en médecine générale les 12 mai 2022 et 16 novembre 2022.
- Une convention « la formation des internes à la prise en charge de l'urgence » : a été formalisée entre plusieurs partenaires : le SDIS 07, la faculté de Lyon sud, l'association médicale des Boutières, le CODASAM et le Département qui s'engage pour prendre à sa charge le coût total de la formation.
- Une convention similaire a été signée entre le SDIS, le Département et l'école de santé des armées.
- Une convention Département SDIS pour la formation des internes en médecine et infirmiers, et l'utilisation des véhicules de secours, achat de monitoring ou BOA d'extraction.
- Adhésion à la convention GIP Ma Région Ma Santé à la CP du 17 octobre 2022 : un partenariat innovant avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui souhaite accompagner l'installation de médecin généraliste. L'Ardèche et le Cantal sont territoires préfigurateurs.
- Une bourse aux internes en médecine en stage en Ardèche
- Une aide au logement pour les étudiants en médecine en stage en Ardèche = 1 étudiant – 1 logement.
- Soutien financier aux Infirmiers en formation en pratique avancée (IPA)
- Attribution de subventions à des structures œuvrant dans le champ sanitaire (19 partenaires soutenus en 2022)

Installation des médecins :

Depuis le début du mandat se sont installés : 24 médecins généralistes + 4 spécialistes

Installations prévues avec certitude : 16 médecins généralistes

Le volet accès des services aux publics : les actions sociales territoriales

Les actions territoriales pilotées par les directions d'action sociale territoriale permettent la mise en œuvre de projets au plus près des citoyens, et au cœur des territoires.

On peut citer en 2022 :

- ❖ **L'ouverture des consultations médicales au centre de santé sexuelle** de Guilhaumand-Granges, sur la DTAS Centre.

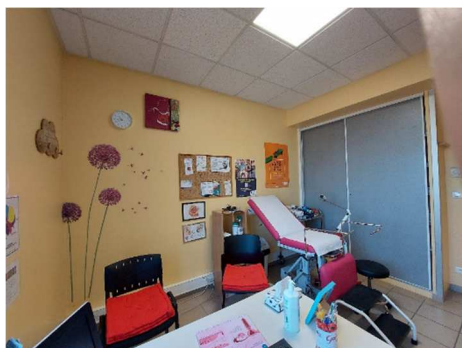
La Direction territoriale d'action sociale Centre a étoffé son Centre de santé sexuelle (ex centre de planification et d'éducation familiale) avec l'arrivée en novembre 2022 d'un médecin.

Ainsi des consultations médicales en gynécologie et obstétrique, dans les locaux du centre médico-social de Guilhaumand-Granges, viennent compléter le travail des sage-femmes et conseillères conjugales et familiales. Ces consultations sont gratuites, anonymes si besoin.

Un centre de santé sexuelle est un lieu d'accueil, d'écoute, d'échanges et de conseils sur la fécondité, les infections sexuellement transmissibles, la sexualité, IVG (interruption volontaire de grossesse) ainsi que la vie affective, relationnelle et sexuelle.

L'ouverture de ces consultations médicales vient renforcer l'accès à la santé et la prévention de pathologies pour les habitants du secteur. Elles contribuent également aux différentes actions déjà en place de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, cause départementale.

En novembre 2022 c'est l'ouverture d'une consultation médicale par semaine sur rendez-vous



❖ **Une action collective en art social et solidaire** sur la DTAS Sud-Est :

Depuis 2021, l'équipe de l'Aide sociale à l'enfance du centre médico-social de Privas réalise une action collective réunissant enfants, parents et assistants familiaux. Ce projet est en partenariat avec l'association d'art social et solidaire "MIROIR".

La première année a été consacrée à la réalisation de peintures artistiques collectives. Supports qui ont permis aux acteurs d'exprimer leurs préoccupations (harcèlement, placement, discrimination...). Ce temps d'expression collective et de mise en confiance a impulsé pour 2022/2023 une deuxième phase dirigée vers des projets d'expression individuelle et plus intime. Un choix diversifié de supports artistiques a été proposé afin de permettre à chaque enfant un mode d'expression personnalisé.



❖ **Le prix national « TERRITORIA » bronze – mise en œuvre de la formation expérimentale « à la recherche de l'intervenant idéal » :**

Cette formation a été coconstruite avec des partenaires de l'action sociale, des personnes concernées, des travailleurs pairs et des partenaires de la formation de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

L'originalité de la formation tient également à son mode de création en collaboration avec un collectif de personnes accompagnées.

C'est une belle récompense pour le travail de collaboration mené et pour le travail social en Ardèche.

❖ **Les rencontres partenariales autour de l'accompagnement coordonné des personnes en situation de handicap sur la DTAS Sud-Est**

Afin de renforcer et développer le lien avec les partenaires du Département, le service autonomie Sud-Est a organisé 12 demi-journées avec les acteurs majeurs de l'accompagnement des personnes en situation de handicap ou nécessitant un soutien dans leur autonomie. (Services d'aide et d'accompagnement à domicile, mandataires judiciaires, associations, plateformes de répit des aidants...)

Ces échanges permettent :

- De potentialiser l'accompagnement des plus fragiles par une interconnaissance approfondie et le partage de vecteurs de communication efficaces des acteurs de terrain,
- De prendre connaissance de l'outil de présentation des dispositifs gérés par le Département, afin de permettre aux partenaires d'être un relais efficace pour l'accès au droit des personnes, dans une logique "d'aller vers" et d'orientation de ce public parfois en perte de mobilité.

Politique publique : Personnes âgées

L'accompagnement des personnes âgées et de leur entourage est l'une des principales missions en matière d'intervention sociale. Afin de répondre aux besoins de plus en plus prégnants d'une population âgée allant croissant, le Département de l'Ardèche a, en 2022, engagé de nombreux moyens pour prévenir la perte d'autonomie des seniors, et accompagner la diversification et la qualité des lieux de vie des seniors.

Ainsi, 2022, c'est :

- 17 000 usagers accompagnés par la Conférence des Financeurs et de la Perte d'Autonomie, par plus d'une 100aine de porteurs de projets.
- Mise en œuvre d'un plan de soutien exceptionnel des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD).
- L'évolution du règlement d'aide à l'investissement des EHPAD qui permet désormais de financer les petits travaux d'amélioration des bâtiments ainsi que les acquisitions matérielles en plus des opérations immobilières globales.
- Le développement de 3 habitats inclusifs via le forfait d'aide à la vie partagée permettant le financement des postes d'animation.

23/09/2022 le séminaire EHPAD

Après deux années marquées par la crise sanitaire, le Département de l'Ardèche a organisé en septembre 2022, un séminaire qui a rassemblé l'ensemble des gestionnaires et présidents des 65 EHPAD ardéchois.

Ce séminaire a notamment permis de présenter les orientations politiques portées par l'exécutif départemental pour sa mandature, sous 3 grands axes : l'accompagnement à la performance financière, la garantie d'une qualité de service, la fluidification des parcours et l'adaptation de l'offre aux besoins, et d'échanger sur les actions concrètes à mettre en œuvre au cours des prochaines années.

DEVELOPPEMENT DURABLE :

La Semaine verte proposée par le Département de l'Ardèche vise à faire connaître les disciplines et activités physiques et sportives adaptées à tous les âges et leur rôle positif sur la santé. Une journée de la semaine verte est particulièrement dédiée aux seniors. Cette journée s'inscrit dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie par la pratique du sport et favorise le bien-être, la santé, le lien social, pilier essentiel du développement durable. Plus d'une centaine de seniors ont participé à cette journée en 2022.

Politique publique : Personnes handicapées

Le conseil départemental assure une mission globale et prioritaire d'évaluation, reconnaissance, et accompagnement de la perte d'autonomie. Pour les personnes en situation de handicap, cette mission se traduit par l'ouverture de droits (cartes mobilités inclusives, AAH, AEEH...) et par des financements, soit en direction des personnes concernées (PCH, ACTP...), soit en direction des établissements et services qui les accueillent et les accompagnent (foyers de vie, SAVS...). Le département organise également certaines prestations, comme le transport des élèves en situation de handicap.

Pour faciliter les démarches des usagers, la MDPH a engagé un travail de dématérialisation en partenariat avec les principaux acteurs institutionnels. Un **“téléservice”** a été ouvert, permettant aux personnes de déposer leurs demandes en ligne et d'éviter ainsi les formulaires papiers et les multiples copies. Des travaux techniques ont également été engagés avec les partenaires (CAF, service public de l'emploi, éducation nationale...) pour la mise en place d'échanges d'informations, évitant ainsi aux personnes de déposer plusieurs documents à plusieurs institutions, facilitant ainsi l'**accès aux droits**.

21 000 décisions ont été prises par la MDPH en 2022

68 parents en situation de handicap bénéficient désormais de la **PCH parentalité**, aide complémentaire qui vise à aider les personnes à faire face aux dépenses supplémentaires.

25/03/2022 : un accès simplifié aux SAVS et SAMSAH

Pour les **350 adultes** en situation de handicap bénéficiant de l'aide sociale départementale pour une prise en charge auprès d'un service d'accompagnement à la vie sociale (**SAVS**) ou d'un service d'accompagnement médico-social (**SAMSAH**), le Département a acté la **suppression de la créance départementale**, c'est à dire que l'aide sociale n'est plus récupérée a posteriori. Cette mesure vise à renforcer l'accès aux SAVS et SAMSAH pour les personnes qui en ont besoin, avec la mise en place d'un **dossier simplifié** et l'assurance que l'aide sociale ne fera pas l'objet de récupération ultérieure.

DEVELOPPEMENT DURABLE :

Dans le cadre du renouvellement du marché public du transport des 300 élèves et étudiants en situation de handicap, le Département a maintenu ses objectifs de réduction de la pollution lié au transport adapté en demandant notamment aux transporteurs, candidats au marché, de former les conducteurs à l'éco conduite.

Politique publique : Action sociale et insertion

Quelques chiffres clés :

6 857 bénéficiaires du RSA en 2022 dont

- 39% DTAS Sud-Ouest,
- 14% DTAS Centre,
- 21% DTAS Nord,
- 26% DTAS Sud-Est

2 366 mises en demeure sur l'ensemble des territoires (764 sur la DTAS Sud-Ouest, 296 sur le centre, 657 sur le nord et 649 sur le Sud-Est)

248 contrôles qui ont entraîné :

- 70 décisions de suspensions administratives.
- 31 503 € non versés suite à suspension.

L'insertion et l'action sociale en 2022, c'est aussi :

- Le développement des réseaux d'accueil sociaux de proximité : le déploiement d'un réseau des accueils sociaux de proximité par bassin de vie permettra de rendre plus lisible le premier accueil inconditionnel de proximité. Ce sont plus de 67 000 personnes qui passent la porte des 27 centres médico-sociaux du Département.
- La consolidation de l'outil Soliguide, entièrement gratuit, et qui référence l'ensemble des lieux et services utiles, depuis l'urgence sociale jusqu'à l'insertion. La base de données est disponible sur plusieurs supports (site web, application mobile, listes papiers), traduite en plusieurs langues (anglais, arabe, espagnol, pachto, persan, ukrainien et russe). L'année 2022 a permis de poursuivre et consolider la base de données : 236 lieux référencés, 798 services, représentant 190 acteurs
- Le lancement du Comité Local en Travail Social le 29 mars 2022, dont l'objectif est de travailler en commun afin d'adapter les pratiques sociales, prendre en compte les spécificités des territoires et construire ensemble la relation d'accompagnement pour celles et ceux qui en ont besoin. Les productions du CLTS de l'Ardèche ont permis de contribuer à la rédaction du livre blanc du travail social.
- La mise en œuvre d'une journée de la polyvalence le 3 juin 2022 à Privas, journée de réflexion à l'échelle départementale, spécifique à l'action sociale de polyvalence, avec la participation de Bénédicte Jacquety Vazquez, Inspectrice générale des affaires sociales.
- La poursuite de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD), sur la commune de Le Teil, avec un accompagnement de l'Entreprise à But d'Emploi ActiviTeil.
- Le déploiement d'un logiciel de suivi de parcours des bénéficiaires du RSA (VleSION), permettant d'informatiser l'offre d'insertion et de faciliter le suivi des bénéficiaires.
- La mise en œuvre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE), qui s'inscrit dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Olivier Amrane, Président du Département de l'Ardèche, et Laetitia Bourjat, conseillère spéciale auprès du Président en charge de l'économie, de l'insertion et de l'emploi, étaient présents à Tournon-sur-Rhône pour ce lancement officiel, accompagnés par le Préfet de l'Ardèche, Thierry Devimeux.

Le SPIE repose sur une nouvelle méthode de retour à l'emploi, axée sur la création de parcours personnalisés à partir du tissu des entreprises. Il est expérimenté en Ardèche sur

6 bassins d'emploi et vise l'intégration dans le dispositif d'un millier de demandeurs d'emploi.

DEVELOPPEMENT DURABLE

- Soliguide permet de développer de nouvelles manières de travailler, de s'informer, d'agir et rend possible de nouvelles formes de mobilisation, de collaboration et de partage. Cette plateforme numérique peut être mobilisée au service d'une transition écologique et sociale
- Le déploiement de l'outil de suivi des bénéficiaires du RSA, en favorisant la dématérialisation du parcours des bénéficiaires permet de réduire l'empreinte écologique et de rationaliser le temps des agents œuvrant dans la chaîne des accompagnements.

Politique publique : Logement et politique de la ville

Outre l'engagement du Département dans le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), l'engagement du Département en 2022 c'est :

- Le fonds unique logement
- 4 364 ménages accompagnés à ce titre,
- 145 ménages accompagnés dans le cadre d'une procédure d'expulsion locative,
- Plus de 520 ménages accompagnés dans le cadre d'une procédure d'accompagnement social lié au logement ou vers le logement.

Le logement fait part ailleurs partie intégrante de la politique de la ville, qui a permis aux associations de s'engager sur les 4 axes d'interventions :

- Cohésion sociale,
- Cadre de vie et renouvellement urbain,
- Développement économique et emploi,
- Valeurs républicaines et citoyenneté.

DEVELOPPEMENT DURABLE

- Les actions soutenues dans le cadre des politiques de la ville encouragent et promeuvent les initiatives favorables à l'économie circulaire. On peut citer ici à titre d'exemple :
 - Les actions de récupération et recyclage portées par les associations "De main en main" sur le quartier prioritaire d'Annonay,
 - Les compagnons bâtisseurs, sur les quartiers d'Aubenas et Privas,
 - L'association Repair Vélo sur le quartier du Teil ou encore de l'association Zone 5 (permaculture) sur ce même quartier,
 - L'association Sam Sap (recyclage vestimentaire) sur le quartier d'Aubenas
 - Le reconditionnement d'ordinateurs par l'association Accès Emploi Services sur le quartier prioritaire d'Aubenas.

Mission : Epanouissement de la personne, éducation et citoyenneté

Politique publique : Education

Nombre d'élèves 2021/2022 collèges : 10 992 collégiens publics et 4 964 collégiens privés

255 projets d'accompagnement éducatifs ont été retenus durant l'année 2021/2022.

2022 : c'est faire face aux hausses de tarifs conjoncturelles, notamment en matière d'énergie

- Des subventions complémentaires énergie ont été versées aux collèges publics pour faire face à l'augmentation des dépenses,

C'est également :

- Proposer un service public de restauration avec des objectifs de qualité, d'égalité et de développement durable.
- Favoriser et accompagner les projets éducatifs des collèges, dans le cadre d'une procédure unique et d'un dossier commun.
- Faciliter l'accès aux stages des élèves de 3^{ème} avec la mise en place d'une plateforme dédiée.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Exemples de projets APECA mis en œuvre dans les collèges au titre de 2021/2022.

Collège de La Voulte les Trois Vallées : tous niveaux (300 élèves) Le projet pour 2021 -2022 consiste à poursuivre et étendre le travail entrepris au collège en matière d'éducation au développement durable : lutte contre le gaspillage sous toutes ses formes, journée citoyenneté-santé, journée pour les droits des femmes et journée de la gentillesse, journée pour la Terre, travail sur les thèmes de la solidarité internationale, de l'énergie, de la préservation et de la valorisation de la forêt, de la mondialisation, de la consommation, des migrations.

Collège de Tournon Marie Curie 5^{ème} (200 élèves)

Valoriser les ressources locales et développer le comportement éco responsable des élèves. Permettre aux élèves de découvrir les métiers de l'agriculture, le fonctionnement moderne d'une ferme et la fabrication des aliments (règles d'hygiène et environnementales). Permettre à tous les élèves de 6^{ème} d'observer les métiers de l'élevage et mieux appréhender la relation entre la production des aliments et leur consommation au restaurant du collège. Sensibilisation des élèves à l'utilisation et la transformation des matières premières au restaurant scolaire avec intervention en classe du chef de cuisine et de son équipe.

Politique publique : Culture

En 2022, pour les 3 politiques suivantes et les Archives départementales :

C'est la préfiguration d'une nouvelle Direction Culture Sport Jeunesse Vie Associative opérationnelle depuis avril 2022, ayant impliqué une importante réorganisation des services afin de favoriser la transversalité entre ces politiques publiques.

C'est la poursuite des **rencontres territoriales de la vie associative** réunissant au plus près des territoires, associations, élus locaux et partenaires. Ces assises ont été l'occasion de repenser le développement de la vie associative, de réaffirmer le rôle majeur du Département en tant que soutien au monde associatif. Concrètement, c'est une simplification et une meilleure visibilité du soutien départemental aux associations grâce à un nouveau dispositif Atout association et un guichet unique qui seront lancés en 2023.

C'est aussi le déploiement de nouvelles actions transversales comme le lancement du **Conseil départemental des jeunes**, permettant à 54 collégiens élus représentant 27 établissements ardéchois, de découvrir le fonctionnement institutionnel de la collectivité, émettre des avis sur des propositions des élus départementaux, et enfin élaborer et mettre en œuvre des projets utiles au territoire

La politique culturelle départementale, c'est :

76 structures culturelles accompagnées dans le cadre d'une aide annuelle **et 43 structures culturelles conventionnées**

11 EPCI pour leurs Conventions territoriales d'Education artistique et culturelle (CTEAC), **13 écoles de musique, de danse et de théâtre** et **2 fédérations** soutenues dans le cadre du Schéma départemental de l'éducation, des pratiques et des enseignements artistiques 2018-2022

16 projets de restauration patrimoniale

C'est pour **MuséAl** sa meilleure année en termes de fréquentation depuis son ouverture en 2013 : près de **23 000 visiteurs** (15 000 personnes accueillies au musée dont 8 000 pour l'exposition "Grande terre de vin" et 1 400 participants à des ateliers de médiation) et **7 800 personnes touchées par les actions hors les murs** du service sur tout le territoire départemental (dont 1 615 collégiens qui ont pu découvrir ainsi les repas romains dans leurs établissements).

Ce sont 1 386 bénévoles et salariés de bibliothèque formés par la **Médiathèque départementale**

13 mai 2022, c'est l'inauguration de l'exposition « Grande terre de vins » pour 2 ans à Muséal.

7 novembre 2022, c'est une rencontre professionnelle dédiée à Culture Bleue avec l'installation du parcours scénographique "Le musée itinérant de Germaine" dans le hall du Département qui valorise la mémoire des anciens

DEVELOPPEMENT DURABLE

En termes d'organisation d'équipe, la quasi-totalité des agents bénéficient de télétravail afin de limiter les trajets domicile – travail et les visioconférences sont privilégiées quand c'est possible pour éviter les déplacements inter sites.

Globalement, le déploiement des politiques culturelles mises en œuvre par la direction se fait également dans un souci de durabilité, en veillant constamment à créer les conditions de **concertation, de co-construction et d'évaluation** des orientations prioritaires et de projets avec les partenaires (Etat, collectivités, associations tête de réseaux, etc.)

Au sein de la Médiathèque départementale plus particulièrement, ce sont plusieurs chantiers internes de modernisation qui ont été conduits, dont certains dans un souci évident de développement durable : réduction de la couverture des documents afin de limiter la consommation de plastiques autocollants, partenariats pour donner une seconde vie aux documents sortis de la collection, renouvellement d'une partie du parc de véhicule pour répondre aux critères écologiques (remplacement des bibliobus par des navettes consommant moins de carburant, circuits de tournées rationalisés...) et des évolutions dans l'aménagement des locaux (ventilation naturelle, panneaux photovoltaïques sur le toit, éclairage LED, films anti-UV).

Au sein de MuséAl, l'ensemble de l'équipe a été formée à la valorisation de la biodiversité végétale et animale présente sur le site antique dans un souci de transmission au public. Les vignes présentes sur les parcelles du forum antique sont exploitées sans produit phytosanitaire. Le développement de l'éco-pâturage, grâce à la présence de moutons surveillés par des chiens et des ânes, ce qui ravit les enfants.

Politique publique : Sport

C'est un soutien diversifié au mouvement sportif :

- en soutenant les projets des associations sportives civiles et scolaires,
- en contribuant au maillage et à la qualité des équipements sportifs de nature,
- en partageant l'information sportive sur sports.ardeche.fr,
- en observant et analysant l'évolution du sport en Ardèche,
- en animant le territoire et en organisant une "Semaine Verte" pour les collégiens ardéchois.

Le Département a soutenu :

411 associations civiles

70 associations de sport scolaire

22 sections sportives en collège

35 athlètes de haut niveau

129 424 Ardéchois ont pratiqué une activité sportive dans un club soutenu par le Département

DEVELOPPEMENT DURABLE

Les critères d'éco-conditionnalité des aides aux événements sportifs déjà présents ont été maintenus.

Par ailleurs, le Développement durable reste au cœur de la politique sportive de nature du Département grâce à la Commission départementale relative aux espaces, sites et itinéraires (CDESI) qui veille aux équilibres environnementaux, sociaux et économiques.

Politique publique : Jeunesse, citoyenneté et solidarité

C'est 77 manifestations soutenues dans le cadre du Fonds d'initiatives locales

C'est 10 fédérations conventionnées

Le Département s'est mobilisé pour :

- accompagner les initiatives locales et la vie associative, les structures d'animation sociale et socioculturelle,
- fédérer et conventionner les têtes de réseaux associatifs,
- conforter le partenariat autour de l'animation de la vie sociale à l'échelle intercommunale,
- développer la politique jeunesse en invitant les jeunes à la co-construction et en s'appuyant sur les intercommunalités,
- coordonner la fin du projet AJIR (Ardèche Jeunesse Innovation Ruralité) en direction des 13/30 ans.

C'est 15 structures dédiées à la jeunesse accompagnées

C'est 16 structures d'animation de la vie locale

C'est 15 collectivités sur leur politique jeunesse

C'est 3 structures dédiées à l'éducation à l'environnement et au développement durable

C'est 10 fédérations conventionnées

Bilan de la campagne 2022 du bonus collégien

La campagne de demande d'aide en faveur des pratiques culturelles et sportives des collégiens ardéchois 2022-2023 s'est déroulée du 28 août 2022 au 02 novembre 2022.

- 5 208 dossiers ont été retirés (3 419 en 2021 soit + 52 %),
- 4 850 ont été remplis, 4 502 ont été retenus (3 045 en 2021 soit + 48 %),
- 348 dossiers ont été écartés (373 en 2021 soit -7%) car non finalisés, en doublon, faute de justificatifs ou inéligibles au règlement (principalement des associations sportives scolaires).

Sur les 4 502 dossiers retenus :

- 3 885 concernent une demande relative à une activité sportive (86 % des demandes) (2 733 dossiers / 89 % des demandes en 2021),
- 617 à une activité culturelle ou de jeunesse (14% des demandes) (473 dossiers / 11 % des demandes en 2021)

DEVELOPPEMENT DURABLE

Le service Jeunesse du Département, accompagné par le collectif Pétale 07, a conduit différents projets en lien avec la transition écologique :

- la désignation d'éco-délégués, au côté de l'Education nationale, au sein du cycle 3 et au lycée,
- à titre d'exemple, au collège de la Lombardière, à Annonay, les éco-délégués se sont mobilisés sur les thèmes suivants : limiter la consommation d'énergie, éviter le gaspillage alimentaire, réduire et trier les déchets...

Politique publique : Vie associative

C'est un soutien diversifié à la vie associative :

- en soutenant les projets des associations relevant du champ de l'animation locale, de la citoyenneté, de l'éducation à l'environnement et au développement durable, du devoir de mémoire et de celui de l'éducation populaire.
- en partageant l'information sportive sur associations.ardeche.fr,
- en observant et analysant l'évolution du tissu associatif en Ardèche,
- en animant le territoire et en organisant des réunions de territoire visant à présenter l'action du Département telles que les soirées "Atout Association 07".

Le Département a soutenu :

312 associations relevant du champ de l'animation locale, de la citoyenneté, de l'éducation à l'environnement et au développement durable, du devoir de mémoire et de celui de l'éducation populaire.

147 952 Ardéchois ont bénéficié des animations proposées par ces associations soutenues par le Département

Politique publique : Archives départementales

L'année 2022 a marqué pour les Archives départementales une année de transition-clé avec un rattachement à compter du 1^{er} avril 2022 à la nouvelle direction culture, sport, jeunesse et vie associative, mais aussi avec en octobre le vote par l'Assemblée plénière de son projet scientifique, culturel et territorial dont l'objectif est d'orienter leurs actions jusqu'à la fin du mandat.

La présence des Archives sur le territoire a de nouveau été marquée avec 66 visites, enrichies de sessions de formations internes au Conseil départemental et à destination des communes et EPCI grâce à un partenariat noué avec l'Association des maires de France. Les fonds se sont accrus de 225 mètres linéaires d'archives papier. En parallèle, les Archives départementales ont œuvré pour une action culturelle de qualité avec l'organisation de deux expositions : Des hommes, des femmes, des usines. Regard(s) sur l'industrie en Ardèche et Voyage en Italie, photographies de Raymond Escomel, qui ont remporté de beaux succès. Les Archives ont également accueilli 1 736 scolaires en 2022 dans le cadre de leur offre pédagogique

En octobre 2022, les Archives départementales ont fait adopter leur projet scientifique, culturel et territorial par l'Assemblée plénière du Conseil départemental. Ce projet, qui couvre la période 2022-2028, s'articule autour de 4 axes : 1/ une ingénierie scientifique et technique à destination des administrations et des collectivités locales, 2/ un service ouvert, 3/ archives en transition, 4/ des perspectives scientifiques raisonnées et transparentes.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Grâce à son accompagnement toujours plus poussé des administrations et des communes sur l'ensemble du territoire, les Archives départementales ont autorisé en 2022 l'élimination de plus de 6 kilomètres d'archives papier publiques. Ces éliminations, qui suivent un processus de destruction confidentielle, sont ensuite transformées en pâte à papier par des entreprises spécialisées

Mission : Aménagement et soutien aux territoires

Politiques publiques : Routes et mobilités alternatives

- En 2022, le budget a été consacré à l'entretien, le réhabilitation et l'aménagement des routes :
- Réhabilitation du patrimoine foncier du Département,
- Aménagement des infrastructures routières nouvelles
- Accompagnement des communes pour 24 projets de voirie
- Entretien des routes départementales dont la viabilité hivernale

A cela s'ajoutent des travaux permettant de pérenniser et moderniser les centres d'exploitation des routes et pour l'achat de nouveaux engins d'entretien des routes (déneigement, salage, fauchage ...)

L'ensemble de ces actions permet aux Ardéchois de se déplacer sur l'ensemble du territoire et donc d'y vivre et d'y travailler y compris en zone montagneuse et rurale.

DEVELOPPEMENT DURABLE

• Le Chantier de la RD820 déviation de Peaugres a été le laboratoire de mise en œuvre en Ardèche d'un procédé innovant dénommé Colifibres, un enduit renforcé par des fibres de verre, dispersées entre deux couches d'émulsion et associé à un enrobé bitumineux, permettant de limiter la fissuration.

Cette technique peu onéreuse permet d'assurer une plus grande durabilité de la chaussée en place en limitant le phénomène de remontée des fissures au travers de la nouvelle couche de roulement.

Avec ce procédé, les chaussées sujettes à fissuration voient leur durée de vie augmenter permettant ainsi de retarder les besoins de renouvellement de ces chaussées.

Ces techniques innovantes sont devenues des atouts au regard de l'évolution des conditions économiques défavorables qui pèsent sur la capacité de la collectivité à assurer le renouvellement de ses chaussées.



Quelques chiffres : 1 km réhabilité permettant le traitement de 10 283 m² de surface.

- Elaboration et diffusion en 2022 de deux guides en faveur de **la mobilité douce**.

Le guide de la cyclabilité, qui s'adresse à tous les maîtres d'ouvrages et d'œuvre qui reprend et synthétise des doctrines existantes et propose les solutions adaptées d'aménagement pour le territoire ardéchois,



Le guide de la signalisation des itinéraires cyclables, réalisé en collaboration avec les acteurs du vélo du territoire, qui rappelle les principes de la signalisation directionnelle vélo, de la signalisation temporaire et des équipements complémentaires. S'adressant aux maîtres d'ouvrages ardéchois, il a pour vocation d'homogénéiser et de rendre efficace la signalisation des itinéraires de modes doux, en milieu rural et urbain

• **Troisième année d'aide à l'achat de VAE** : cette prime de 10% du prix d'achat plafonné à 200 € pour un vélo d'un montant maximum de 3 000 € est toujours très sollicitée et participe au développement de l'usage du vélo au quotidien.

- 1.033 demandes impactée en 2022 par la cyberattaque ayant limité la période des demandes en ligne.

Politique publique : Solidarité avec les territoires et eau

- **Au titre du dispositif PASS Territoires 2021** (pré-affectation fin 2021, affectation en 2022), instruction et engagement financier de :
- 200 dossiers, volets Equipements structurants, touristiques, Mobilité, Energie, Activités commerciales de première nécessité.

Dont

- 28 dossiers Eau potable
- 45 dossiers Assainissement
- 14 dossiers Milieux aquatiques
- Soit au total 87 dossiers pour le domaine de l'eau.

- **Au titre du dispositif Atout Ruralité 07 à compter du 20 juin 2022 (Crédits FDPTP)**

Pacte routier au profit de 151 collectivités.

Dont instruction de 15 dossiers pour l'Eau potable, l'Assainissement et les Milieux aquatiques.

- **Au titre de l'assistance technique dans le domaine de l'eau**

- Finalisation et validation de l'étude de faisabilité d'une ingénierie dans le domaine de l'eau, réalisée en partenariat avec le Département de la Drôme
- Création d'une lettre d'information ("SPANC Echo") à destination des élus et techniciens en charge de l'assainissement non collectif.
- Finalisation et présentation aux élus de l'étude « Bilan financier et évaluation de la politique de l'eau sur la période 2012 à 2020 »

Mission : cadre de vie et développement durable

Politique publique : environnement et forêt

I. Commission Locale d'Information (CLI) du CNPE Cruas-Meysse

Composée de 125 membres, la Commission locale d'informations de la centrale de Cruas-Meysse est placée sous l'autorité du Président du Conseil départemental ou de son représentant, à savoir, Matthieu Salel.

Cette commission s'est réunie en session plénière à 2 reprises au cours de l'année 2022 (30 juin à La Voulte-sur-Rhône et 1^{er} décembre à Montélimar). Trois réunions du Bureau ont également été organisées.

Dans le cadre de la montée en compétences des délégués, deux formations se sont déroulées avec 61 participants au total sur les sujets suivants : mise en place d'un Plan communal de sauvegarde et Piloter une cellule de crise.

Deux visites de la centrale nucléaire ont également été proposées pour une cinquantaine de participants, permettant la découverte de nouvelles installations (Groupes diesels d'ultime secours).

II. Forêt-Bois

2022 représentait la cinquième et initialement dernière année du 3^e Plan départemental forêt-bois.

Les principales réalisations 2022 furent les suivantes :

Poursuite et activation par les professionnels des dispositifs d'aides toujours en vigueur en 2022. On peut notamment citer :

Opérations sylvicoles d'amélioration des peuplements : 9 dossiers en forêt privée et publique ;

Appui aux structures de regroupement pour la mobilisation de bois avec un soutien à l'ASLGF de la Montagne ardéchoise ;

Création de dessertes forestières : 2 projets communaux soutenus et 3 avant-projets de desserte forestière complexe ;

6 entreprises de la filière forêt-bois ont été accompagnées financièrement dans leurs investissements ;

Échanges et achats de parcelles forestières : 10 dossiers.

Poursuite de nos soutiens aux principaux partenaires de la filière pour un montant de 74 400 € de subventions départementales.

DEVELOPPEMENT DURABLE

« Accord de filière sur les bonnes pratiques professionnelles pour l'utilisation des voiries en Ardèche lors de la mobilisation des bois ».

Opération "pilote", transversale et pluri partenariale, mobilisant l'intelligence collective.

Dans le but d'améliorer les pratiques d'exploitation et d'utilisation des voiries publiques, liées à la mobilisation des bois en Ardèche, le Département a missionné l'interprofession FIBOIS Ardèche Drôme et l'association des Communes Forestières de l'Ardèche pour mettre en place des outils à destination des professionnels mais aussi des élus (accord de filière, guide juridique pratique...).

Politique publique : Espaces Naturels Sensibles

L'article L.113-8 du Code de l'Urbanisme confie aux Départements la compétence des Espaces Naturels Sensibles. Cette compétence s'exerce par la contractualisation et la maîtrise foncière. Elle vise à la préservation des espaces naturels et de la biodiversité tout en organisant l'accueil du public. En accord avec les communes concernées, le Département a la faculté d'établir des zones de préemption sur lesquelles il est prioritaire à l'achat en cas de vente, la commune disposant d'un droit de substitution. La politique est financée grâce à la taxe d'aménagement, prélevée sur les travaux générant un permis de construire.

En Ardèche, la politique ENS a été engagée en 1995. Un nouveau schéma départemental a été approuvé en décembre 2022 pour la période 2023-2032.

Quelques grands chiffres à retenir :

- 16 sites ENS. 75 835 ha (15% du territoire départemental) dont 14 sites activés bénéficiant d'une gestion active contractualisée avec les territoires,
- 12 zones de préemption concernant 11 sites ENS différents : 9 045 ha
- 60 actions nouvelles soutenues en 2022 auprès des partenaires du territoire.
- 980 ha de propriétés départementales préservant de nombreux trésors naturels emblématiques du territoire (gorges, falaises, grottes, vieilles forêts naturelles, site fossilifère, suc, tourbières, prairies naturelles, garrigues, rivières, etc. ainsi que de très nombreuses espèces rares et protégées : orchidées, pin de Salzmann, chauves-souris, grands rapaces, lézard ocellé, odonates, poissons, papillons et coléoptères, etc.)
- 13.4 ha acquis en 2022
- 14 050 personnes ayant bénéficié d'action de sensibilisation à la nature soutenues par le Département en 2022, dont 1 326 scolaires.
- 2 projets d'Opérations Grands Sites (OGS) labellisés (Pont d'Arc et Mont Gerbier-de-Jonc-Mont Mézenc)

L'année 2022 a été marquée par le travail de révision du schéma départemental des ENS et son approbation le 9 décembre 2022 après 18 mois de bilan et de large concertation avec les partenaires du Département. Le nouveau schéma confirme le réseau existant (15 % du territoire ardéchois) et une priorité sur les opérations Grands Sites des gorges de l'Ardèche et du Gerbier-de-Jonc mais franchit une étape nouvelle par une plus grande délégation donnée aux collectivités coordonnatrices de chaque ENS. Il recherche par ailleurs une plus grande transversalité avec les autres domaines influant sur la gestion de la biodiversité au travers d'autres plans et dispositifs soutenus par le Département (forêt, tourisme, agriculture, eau, notamment).

DEVELOPPEMENT DURABLE

Démolition du bâtiment et renaturation du jardin (suppression des EEVE et plantes ornementale)

Lien avec site classé, OGS, Natura2000...

Huguenots

Politique publique : Sécurité et incendie

FORESTIERS SAPEURS

Les Forestiers Sapeurs interviennent pour la prévention des feux de forêt. Ce sont eux qui entretiennent les pistes forestières permettant l'accès des sapeurs-pompiers.

L'activité 2022 des Forestiers Sapeurs :

500 ha débroussaillés (bandes de sécurité sur pistes ou autour des bassins)

96 km de pistes remis en état (travaux de terrassement)

158 réserves d'eau entretenues et 5 tours de guet

Saison estivale 2022 :

Un dispositif conséquent a été déployé en 2022, avec des renforcements dans certains centres de secours, des survols de reconnaissance par avion, la surveillance des forêts dans 2 tours de guet et avec 7 caméras, le renforcement du centre de commandement et la mise en place de trois postes de secours dans les gorges de l'Ardèche.

La surveillance des massifs forestiers et l'intervention sur feux de forêts fut dense avec 185 patrouilles sur l'été et 71 interventions sur feux durant l'année. 2 interventions pour créer des accès avec le bull sont à souligner.

L'activité pour feux de végétations a été particulièrement dense également avec plus de 2 200 hectares parcourus par les flammes sur le territoire ardéchois et 900 interventions pour feux de végétation.

SDIS

En 2022 l'activité opérationnelle départementale a été soutenue. Pour la première fois de son histoire, le SDIS de l'Ardèche a réalisé plus de 30 000 interventions (31 344 exactement) alors que le record précédent s'élevait à 29 500 en 2019.

MISSIONS	2021	2022	EVOLUTION
Incendies	1710	2055	20,18 %
Secours routiers	1569	1644	4,78 %
Secours à la personne	23725	26039	9,75 %
Opérations diverses	1281	1696	32,40 %
Total	28285	31344	10,81 %

La crise COVID 19 s'est atténuée progressivement, mais une vigilance accrue reste maintenue. 556 interventions ont été réalisées pour ce motif par le SDIS 07 en 2022.

Les équipes du service de santé du SDIS 07 ont réalisé des missions d'accueil de déplacés en provenance d'Ukraine sur les sites de Viviers, Darbres et Annonay : des dizaines de réfugiés ont ainsi pu bénéficier d'un bilan de santé.

Avec nos collègues ukrainiens, un véhicule de type FPT sera offert pour venir en appui des sapeurs-pompiers de ce pays.

En 2022, c'est aussi une **optimisation du maillage territorial** du SDIS pour garantir le caractère opérationnel des 62 centres de secours du territoire ardéchois.

DEVELOPPEMENT DURABLE

En travaillant à la prévention et à la lutte contre les feux de forêt, le SDIS et les FORSAPS préservent les forêts, les landes et les garrigues ardéchoises.

Mission : Economie et attractivité du territoire

Politique publique : Tourisme

Quelques chiffres :

293 000 lits touristiques, (dont résidences secondaires),

271 campings pour 69 000 lits,

156 hôtels pour 6 500 lits,

300 km de voies douces et vertes,

21 villages de caractère labellisés.

2022 est une année record pour la fréquentation touristique en Ardèche avec près de 15 millions de nuitées enregistrées (marchands et non marchands), soit le plus haut niveau depuis la mise en place de l'observation touristique par la téléphonie mobile. Après deux années perturbées par la crise sanitaire, l'année est marquée par le retour des clientèles étrangères, notamment Allemands et Hollandais.

Les filières d'hébergements : gîtes, chambres d'hôtes, hôtellerie de plein air ont bénéficié de ce regain d'activité ; la situation est plus contrastée pour les restaurateurs et les prestataires d'activités.

Au plus haut de la saison estivale, l'Ardèche accueille jusqu'à 150 000 visiteurs. Les dernières années ont montré une tendance à la concentration des flux estivaux sur la période 14 juillet – 15 août avec des pics de fréquentation en augmentation sur les week-ends de printemps (120 000 nuitées enregistrées par exemple le 27 mai 2022 pour le pont de l'Ascension).

Les 36 sites ardéchois (+ 3 limitrophes de l'07), réunis au sein de l'association Ardèche Loisirs Patrimoine (ALP), ont enregistré un nombre total d'entrées payantes dépassant 1,5 million de visiteurs sur l'année 2022. Toutefois, la situation d'un site à l'autre est assez disparate, et les 3 « locomotives » demeurent le safari-parc de Peaugres, la Caverne du Pont d'Arc et le grand site de l'Aven d'Ornac qui cumulent 600 000 entrées.

Afin de soumettre aux élus du Conseil départemental un nouveau Plan Tourisme pour les années 2024 à 2028, un travail partenarial a été réalisé tout au long de l'année avec l'Agence de développement touristique (ADT). Les professionnels du tourisme, acteurs publics et privés, ont été mobilisés avec 17 rencontres de terrain qui ont conduit à des échanges productifs ; ainsi, 31 contributions écrites ont été reçues et 54 collectivités, Offices de tourisme, partenaires et représentants de filières ont été auditionnés.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Comme la quasi-totalité du territoire national, l'Ardèche a connu un été particulièrement chaud et sec qui a conduit à plusieurs incendies d'ampleur. Ceci a peut-être abouti à l'annulation de certains séjours, sachant que dans l'esprit du visiteur, notre département est associé au quart

Sud-Est du pays, où la canicule s'était installée durant l'été 2022. On a constaté une réelle prise de conscience des visiteurs et professionnels pour aller vers un tourisme plus résilient face aux menaces climatiques, mais aussi plus équilibré dans l'espace et le temps

Politique publique : Agriculture

L'agriculture fait partie intégrante de l'identité ardéchoise et si le Département n'est plus chef de file en matière de politique agricole, il conserve néanmoins des possibilités pour agir et pour accompagner l'agriculture dans ses nécessaires transformations économiques, sociétales et environnementales, sur lesquelles il travaille en étroite collaboration avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

En 2022, ce partenariat a permis d'engager la dernière année du Programme de Développement Rural Rhône-Alpes 2014-2022 ainsi que la mise en place des nouvelles mesures du programme du Plan Stratégique National France (PSN) et des plans de filières régionaux pour la période 2023-2027.

Le Département a poursuivi en 2022 ses partenariats avec les acteurs agricoles du territoire et a soutenu financièrement des organismes agricoles, ainsi que des structures œuvrant au développement de l'agritourisme.

Il a également maintenu ses aides aux investissements portées par les agriculteurs, en complément de la Région et/ou du FEADER, dans le cadre des plans filières adoptées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes (plan Châtaigneraies traditionnelles, plan PPAM (Plantes à parfum aromatiques et médicinales), plan Truffes) ou des mesures du Programme de développement rural Rhône-Alpes (PDR-RA) 2014-2022.

Fonctionnement : 13 structures aidées
Investissement : 106 dossiers

Suite à l'épisode de gel du 8 avril 2021 où les dégâts sur les fruits à noyaux, les fruits à pépins, la vigne et pour des apiculteurs ont été importants avec pour certains agriculteurs une perte totale de leur récolte, le Département a accompagné, en 2022, 147 dossiers.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du projet de modernisation du réseau d'irrigation dit de « Chomérac », la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron, accompagnée des communes de Baix, Saint-Symphorien sous Chomérac, Saint-Vincent de Barrès et Saint-Lager Bressac, a souhaité agir en faveur de la préservation du foncier agricole et sur la nécessaire résilience de l'agriculture face aux changements climatiques.

Pour mener à bien cette action, la Communauté de communes a obtenu un financement du Département en complément du FEADER dans le cadre de l'appel à projets FEADER de la mesure 16.72 (Soutien à la mise en œuvre de stratégie locale de développement pour la préservation et la mise en œuvre du foncier agricole, forestier et naturel) du P.D.R-RA (Programme de développement rural Rhône-Alpes).

Politique publique : Développement économique

A travers toutes nos politiques de soutien financier aux territoires (environnement, aides aux communes...) et les réalisations qu'elles induisent, le Département est naturellement un des premiers acteurs de la vie économique du département.

Afin d'œuvrer à la création d'un environnement favorable aux entreprises industrielles ou artisanales et au maintien d'activités de proximité indispensables à la vie des ardéchois, le Département a poursuivi en 2022 son soutien aux acteurs économiques, pour un montant total de 268 990 € dans les seuls domaines autorisés par la loi soit :

- Entreprises relevant des secteurs **agroalimentaires** : en 2022, le Département a accompagné **2 projets** totalisant un montant d'**aides de 123 990 €**,
- **Immobilier d'entreprises** : dans le cadre de délégations de compétence d'octroi consenties par les intercommunalités, le Département a accompagné en 2022 sept **projets pour un montant total d'aides de 145 000 €**.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Département a soutenu financièrement en 2022 le projet de développement de l'entreprise Les glaces de l'Ardèche à Ucel.

L'activité de l'entreprise repose sur la fabrication de glaces et sorbets. Le circuit court, la qualité sont les priorités de l'entreprise. Les glaces et sorbets sont réalisés à partir de lait et crème fraîche provenant du plateau ardéchois, les producteurs de fruits sont majoritairement locaux : ardéchois et drômois. Le développement de la gamme Bio en 2020 s'est considérablement accentué.

Mission : Ressources

Politique publique : Personnel

Vie au travail :

- Signature de la convention avec le FIPHFP relative au financement d'actions menées par le CD07 à destination des personnes en situation de handicap pour un engagement sur un programme d'action sur 3 ans (2022-2024).
- Action en faveur de la Protection sociale complémentaire : organisation de 4 permanences qui ont rassemblé 125 agents au total.
- 200 agents des collèges sensibilisés au risque chimique lors des journées de pré-rentrée

Carrières et rémunérations :

- Démarche de contrôle interne de la paie mise en œuvre soit 1 atelier par mois
- 77 dossiers retraites soit près de 5% de l'effectif

Formation, mobilité et recrutement :

- Déploiement de la nouvelle version de Neeva
- 234 demandes de recrutement permanent

DEVELOPPEMENT DURABLE

122 agents ont bénéficié du forfait mobilités durables en 2022

Invitation en visio des candidats plus éloignés géographiquement pour les jurys de recrutement

Vote électronique pour les élections professionnelles

Politique publique : Informatique et systèmes d'information

La direction du numérique poursuit les investissements nécessaires au bon fonctionnement de son système d'information, à l'amélioration des conditions de travail des services de la collectivité et des prestations de service public fournies aux Ardéchois(es).

- Renouvellement de 224 ordinateurs dont 45 portables, 42 vidéoprojecteurs, 208 écrans et 40 tablettes pour les collèges ardéchois
- Renouvellement de 289 ordinateurs dont 220 portables et 184 écrans pour les agents de la collectivité
- Renouvellement de 36 photocopieurs de type A3 couleurs et 6 photocopieurs de type A4 noir et blanc sur les différents sites départementaux
- Renouvellement des copieurs pour les impressions de haut volume au pôle imprimerie.
- Informatisation des services de protection maternelle et infantile (PMI) pour améliorer la prise en charge de cette prestation fournie aux Ardéchois (es).
- Informatisation du suivi du parcours RSA pour un meilleur accompagnement des bénéficiaires ardéchois. Le Département a été lauréat du prix France Relance sur ce projet.



CYBERATTAQUE

En réaction à la cyberattaque dont il a été victime en avril 2022, le Département devient Lauréat FEDER pour le projet Cyberdéfense 07 visant à améliorer durablement la sécurité de ses systèmes d'information.



DEVELOPPEMENT DURABLE

- Mise en œuvre d'une veille automatique au bout de 15 minutes d'inactivité sur l'intégralité du parc d'ordinateurs
- Baisse de la température des climatiseurs dans les salles serveurs suite à la mise en œuvre de la virtualisation (le nombre de serveurs physiques a baissé de 95%)

Politique publique : Patrimoine et logistique

- Amélioration des conditions de travail des agents grâce à l'aménagement du nouveau centre médico-social du Pouzin, à la rénovation thermique du bâtiment A du pôle Astier Froment mais aussi grâce aux travaux de restructuration déjà en cours des sites du pôle des mines et de Bésignoles.

- Lancement de la restructuration de la base de Salavas, la rendant ainsi plus attractive et aux normes tout en augmentant sa capacité d'accueil.

- Des rénovations structurantes ont été terminées durant l'année sur les collèges de La Voulte et Annonay (Les Perrières).

- Réalisation de préaux complémentaires aux collèges de Cruas et Le Pouzin

- Maintien du cap des investissements pour atteindre le dimensionnement cible et adéquation des caractéristiques des véhicules et engins aux besoins des services. En synthèse, renouvellement de 27 véhicules, engins et matériels.

- Mise en place d'un état de la flotte hebdomadaire à destination des services techniques et mise en relief du taux de disponibilité en interne.

Inauguration du collège de Joyeuse : 16 septembre 2022

DEVELOPPEMENT DURABLE

- Le projet de valorisation des toitures du Département au profit de l'énergie solaire continue sur l'année 2022 avec le début des études des toitures de l'Hôtel du Département et du collège de Saint-Agrève.

- Maintien des démarches visant au verdissement de la flotte de véhicules et engins (énergies, consommations, émissions de gaz à effet de serre)

- Acquisition de porte-outils polyvalent couvrant plusieurs activités induisant une rationalisation de la flotte d'engins spécifiques cantonnés à une seule mission.

- Intégration systématique de critères techniques visant à la réduction des émissions et des consommations de carburant

- Acquisition de 3 véhicules hybrides rechargeables, permettant d'atteindre un taux de 12 % de véhicules à faible émission pour la collectivité.

- En réponse à la crise énergétique, un plan de sobriété a été mis en œuvre dès septembre 2022 avec notamment des mesures sur la régulation des températures de confort des locaux à 19°C et l'extinction automatique de certains éclairages. Ces mesures se sont accompagnées du remplacement massif de lampes au profit d'éclairages LED

Enfin, en lien avec la crise énergétique découlant du conflit ukrainien, le SDIS 07 a mis en œuvre une procédure de "maintien d'activité" en cas de délestage électrique au niveau de tous ses centres de secours qui sont désormais capables de répondre à toutes les demandes de secours malgré une absence d'alimentation électrique.

Ressources : Communication

En 2022, au quotidien, la direction de la communication a informé les agents et le grand public via le site internet de la collectivité, la presse, les Chroniques Aujourd'hui en Ardèche avec les radios locales, les réseaux sociaux et le nouvel intranet qui a vu le jour durant l'été. Elle a également accompagné de nombreux services départementaux et partenaires au travers de la réalisation de nombreux supports de communication et la mise en place de stratégies de communication.

En 2022, la direction de la communication a participé à de nombreux événements : Le Département a été organisateur ou partenaire de nombreux temps forts ardéchois pour lesquels la Dircom a été sollicitée : Paris-Nice (mars), Assises de la vie associative (avril), Journées des internes (mai et novembre), Critérium du Dauphiné (juin), Journée des maires (juin), Semaine verte (septembre), Congrès des maires (octobre), Conseil départemental des jeunes...

Enfin l'année 2022 a vu le retour du Département de l'Ardèche au Salon International de l'Agriculture à Paris. Un événement qui a fortement impacté la direction de la communication durant de nombreux mois avant, pendant et après le Salon : préparation du stand, réunions avec les partenaires, présence sur le salon...

DEVELOPPEMENT DURABLE

En 2022, la direction de la communication a lancé un marché auprès d'imprimeurs ardéchois pour assurer l'impression du nouveau magazine départemental : Fiers d'être Ardéchois tiré à 170 000 exemplaires. Cette association de trois entreprises implantées à Annonay, Aubenas et Guilherand-Granges permet tout à la fois de faire fonctionner l'économie locale et de réduire les émissions de gaz à effet de serre avec des déplacements moindres.

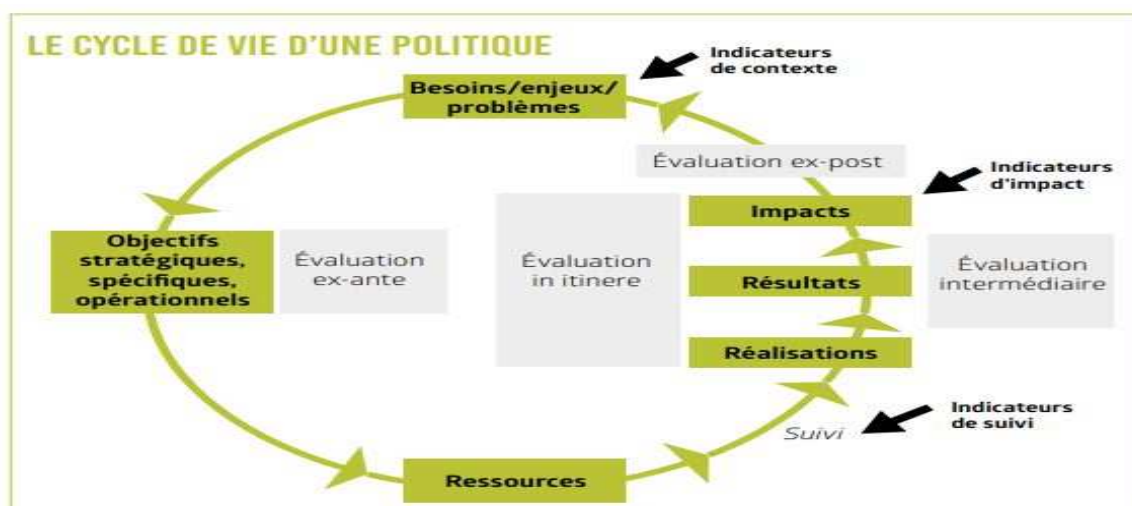
Ressources : Finances

Les règles et l'organisation budgétaire et comptable du Département connaissent des mutations engendrées principalement par la réforme de la responsabilité financière des gestionnaires publics (document de référence) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et par la mise en œuvre prochaine de la nomenclature comptable M57 applicable au 1^{er} janvier 2024.

Les collectivités territoriales doivent faire face à des exigences de qualité comptable, de transparence et de gestion des risques de plus en plus nombreuses. Associées aux réformes susvisées, les services ordonnateurs doivent se prémunir de leur responsabilité par l'identification et la mise en place de dispositifs de maîtrise des risques. Le corollaire de ces évolutions est le renforcement du contrôle interne au sein du Département de l'Ardèche. Au-delà de l'aspect procédural qu'il peut revêtir, il constitue avant tout une opportunité pour mieux maîtriser les risques, mieux piloter les activités et, conséquemment, mieux piloter les politiques publiques.

Le contrôle interne se définit comme l'ensemble des dispositifs ou processus organisés, formalisés et permanents, choisis par l'encadrement et mis en œuvre par les opérationnels de tous niveaux pour maîtriser le fonctionnement de leurs activités en vue de maîtriser les risques liés à la réalisation de leurs objectifs. Deux missions d'appui au déploiement du contrôle interne ont été menées en 2022 par le Service Pilotage Performance Appui et Conseil au sein de la collectivité : 1. Une démarche de contrôle interne comptable, financier et budgétaire (CICFB) au sein de la DIFAC, engagée en septembre 2022 afin d'anticiper la réforme du RGP ; 2. Sur le processus « Paie » en lien avec le Service Carrières et Rémunérations, suite aux conclusions de l'audit conjoint DDFIP/CD07 réalisé en 2021, préconisant la mise en place d'un contrôle interne.

Enfin notre direction Finances à travers son service SBEFIC qui accompagne toutes les transformations et modernisations de notre collectivité a identifié un besoin de structurer l'utilisation d'une politique d'évaluation pour aider toutes nos directions à poursuivre leurs politiques publiques avec plus d'efficacité comme décrit ci-dessous.



Ressources : Etudes juridiques et ressources documentaires

Le Service d'études juridiques et de ressources documentaires, composé de 5 agents, est une fonction ressources qui a quatre principales missions :

- Sécuriser les actes de la collectivité

Cette mission se traduit notamment par 256 conseils juridiques apportés en 2022, par 435 arrêtés rédigés et 456 arrêtés validés et par la relecture de tous les rapports AP et CP.

- Gérer les contentieux et précontentieux de la collectivité

28 nouveaux contentieux ont été traités en 2022 (dont 21 gérés en interne). 22 contentieux ont été clôturés en 2022. 16 précontentieux ont été traités dont 9 ont été solutionnés par un règlement amiable

- Gérer les contrats d'assurance Responsabilité Civile, Dommages aux biens et Tout risques expositions

Nombre de sinistres ouverts en RC en 2022 : 57

Nombre de sinistres ouverts en Dommages aux biens en 2022 : 8

- Gérer la ressource documentaire pour l'ensemble du Département

Un espace documentaire au sein de l'Hôtel du Département est ouvert aux agents qui souhaitent faire des recherches. Le service s'occupe des 90 abonnements de la collectivité et du pilotage des acquisitions.

Le service produit une veille mensuelle multithématique à destination de tous les agents.

- Mai 2022 : intégration du service études juridiques et ressources documentaires au sein de la Direction des Affaires Juridiques et des Assemblées

- Septembre 2022 : mise en place d'une fiche de saisine pour le conseil juridique afin de faciliter les échanges d'informations et d'apporter une réponse adaptée.

Assemblées et relation aux usagers

Rattachement du Service Assemblées et Relation à l'Usager (SARU) à la Direction des Affaires Juridiques et des Assemblées (DAJA) en 2022. L'année 2022 a été marquée par la poursuite de la prise en compte administrative de la nouvelle assemblée élue en 2021 et un impact fort de la cyberattaque qui a eu un effet, toutefois, de plus-value sur l'équipe accueil.

Assemblées

- Poursuite et finalisation de la prise en compte de la nouvelle assemblée sur un plan administratif (indemnités, nouveau dispositif formation en particulier, établissement des listings de désignation par élu, ...)
- Prise en compte des nouveaux schémas de visas modifiés à chaque séance avec l'instauration des conseils de délégation, l'établissement du guide du déport (après celui du guide de l'élu), l'amorce de la prise en compte des nouvelles mesures de publicité des actes

Relation à l'Usager

Pôle Courrier :

- Poursuite des économies d'affranchissement, dont les abonnements remis à plat et lancement du suivi des affranchissements par direction et actualisation des documents modes d'emploi
- Dialogue de gestion avec directions et services

Pôle Centre de Contact :

- Changement de l'amplitude horaire de l'accueil permettant une évolution et ou confortation des fonctions liées aux réponses apportées aux usagers externes et montée en puissance de la fonction accueil lors de la cyberattaque
- Mise en place et supervision de Condéco (application de réservation de salles)

Quelques éléments chiffrés pour 2022 :

Assemblées

Réunions	Nombre	Rapports	Délibérations
Séances plénières :	5	59	118
Commissions permanentes :	4	229	305
Total :	9	288	423

Relation à l'Usager

Pôle Courrier :

Nbre de courriers reçus à l'HD :	71 607
Nbre de courriers expédiés de l'HD pour un montant de 131 739,37€ :	98 330

Pôle Centre de Contact :

Usagers internes	
Nbre de demandes de services , d'équipements et de dysfonctionnements traités	10 194
Nbre de badges créés :	381
Usagers externes :	
Nbre de demandes d'information via la plateforme GRC :	732
Nbre de demandes d'information via le mail boîte contact :	652
Nbre d'appels reçus au standard institutionnel :	15 496

De façon transversale

Appui de l'équipe du Centre de Contact auprès du Cabinet et/ou des services à l'organisation logistique et accueil :

- La journée des maires – La journée des internes
- Aux différentes journées organisées par le Département (journées du Social, visites et/ou appui aux manifestations ardéchoises...)

Animation de CMJ en appui des élus concernés avec la mise en place d'un programme de présentation du Département couplée avec une visite de la Direction des Archives

DEVELOPPEMENT DURABLE

- Poursuite de la diminution des impressions papier
- Réflexion sur les démarches dématérialisées liées à la relation aux usagers (Capdémat ,boîte contact, circuit navette ...)

Commande publique

- Le service de la commande publique est un service support pour les directions opérationnelles dans la passation de leurs marchés publics. Il s'assure de la validité juridique des procédures et des documents, les conseille dans l'optimisation des achats, ainsi que le respect des règles liés au développement durable dans les marchés publics.
- Le service contribue à la mutualisation des achats avec les partenaires du Département (groupement de commandes).
- Le service organise et gère le secrétariat de la commission d'appel d'offres (ou CAD'HOC).
- Le service propose et met en œuvre la politique d'achat du Département.
- Le service assure une veille juridique sur la réglementation de la commande publique.
- Généralisation de la rédaction des dossiers de consultation avec MARCO le 1^{er} juillet 2022.
- Participation du SCP au Plan de transition sur le volet "achats durables".

DEVELOPPEMENT DURABLE

- Généralisation de la rédaction des DCE avec MARCO : Cela permet de limiter les échanges mail, les impressions pour la rédaction des marchés.
- Mise en œuvre de la réglementation sur l'achat de produits recyclés (Loi AGECE, Décret n du 9 mars 2021 obligeant l'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou intégrant des matières recyclées...), favoriser l'insertion sociale.
- Formation d'un agent du service en décembre 2022 sur l'intégration sociale dans la commande publique
- Maintien de la systématisation des critères environnementaux dans les marchés publics.





RAPPORT EGALITE FEMMES HOMMES 2022

Département de l'Ardèche

La politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes

La politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes est définie par la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes qui réaffirme le rôle des collectivités territoriales pour atteindre une égalité effective et prévoit que chaque collectivité et EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants présente, chaque année, en amont des discussions budgétaires, un rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes en assemblée délibérante. Le Département de l'Ardèche assume l'importance d'une approche intégrée de l'égalité femmes-hommes sur l'ensemble de ses politiques internes et politiques publiques.

La politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes est définie par le législateur. A ce titre, le Département agit avec latitude dans un champ d'intervention très large :

- des actions de prévention et de protection permettant de lutter contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité,
- des actions visant à lutter contre le système prostitutionnel,
- des actions destinées à prévenir et à lutter contre les stéréotypes sexistes,
- des actions visant à assurer aux femmes la maîtrise de leur sexualité, notamment par l'accès à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse,
- des actions contre la précarité des femmes,
- des actions visant à garantir l'égalité professionnelle et salariale, et la mixité dans les métiers,
- des actions tendant à favoriser une meilleure articulation des temps de vie et un partage équilibré des responsabilités parentales,
- des actions visant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales,

- des actions visant à garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et leur égal accès à la création et à la production culturelle et artistique, ainsi qu'à la diffusion des œuvres,
- des actions visant à porter à la connaissance du public les recherches françaises et internationales sur la construction sociale des rôles sexués.

En 2022, la collectivité a poursuivi sa démarche en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes par des actions très concrètes à travers 6 axes.

PARTIE 1 : LA SITUATION RH EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

1. Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2022 par filière, cadre d'emplois et grade, selon le sexe

	Tous emplois		Total
	Hommes	Femmes	
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Administrateur hors classe	1	2	3
Administrateur	1	2	3
ADMINISTRATEURS	2	4	6
Attaché hors classe	0	2	2
Directeur territorial	1	3	4
Attaché principal	7	25	32
Attaché	10	40	50
ATTACHES	18	70	88
Rédacteur principal de 1ère classe	8	41	49
Rédacteur principal de 2ème classe	6	29	35
Rédacteur	1	28	29
REDACTEURS	15	98	113
Adjoint administratif principal de 1ère classe	4	45	49
Adjoint administratif principal de 2ème classe	3	45	48
Adjoint administratif	5	70	75
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	12	160	172
FILIERE ADMINISTRATIVE	47	332	379

FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur en chef	1	1	2
INGENIEURS EN CHEF	1	1	2
Ingénieur principal	18	7	25
Ingénieur	6	8	14
INGENIEURS	24	15	39
Technicien principal de 1ère classe	50	7	57
Technicien principal de 2ème classe	6	3	9
Technicien	37	4	41
TECHNICIENS	93	14	107
Agent de maîtrise principal	44	2	46
Agent de maîtrise	49	9	58
AGENTS DE MAITRISE	93	11	104
Adjoint technique principal de 1ère classe	62	16	78

Adjoint technique principal de 2ème classe	76	31	107
Adjoint technique	147	73	220
ADJOINTS TECHNIQUES	285	120	405
FILIERE TECHNIQUE	496	161	657

FILIERE CULTURELLE			
Conservateur en chef	1	0	1
CONSERVATEURS DU PATRIMOINE	1	0	1
Attaché principal de conservation du patrimoine	0	1	1
Attaché de conservation du patrimoine	0	3	3
ATTACHES DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	0	4	4
Bibliothécaire principal	0	3	3
Bibliothécaire	1	2	3
BIBLIOTHECAIRES	1	5	6
Assistant de conservation principal de 1ère classe	0	4	4
Assistant de conservation principal de 2ème classe	1	2	3
Assistant de conservation	2	4	6
ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	3	10	13
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	3	2	5
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	2	1	3
Adjoint territorial du patrimoine	3	4	7
ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	8	7	15
FILIERE CULTURELLE	13	26	39

FILIERE SOCIALE			
Conseiller hors classe socio-éducatif	1	0	1
Conseiller supérieur socio-éducatif	1	1	2
Conseiller socio-éducatif	0	2	2
CONSEILLERS SOCIO-EDUCATIFS	2	3	5
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	4	56	60
Assistant socio-éducatif	6	59	65
ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS	10	115	125
FILIERE SOCIALE	12	118	130

FILIERE MEDICO-SOCIALE			
Médecin hors classe	0	2	2
MEDECINS	0	2	2
Psychologue hors classe	0	4	4
Psychologue de classe normale	1	1	2

PSYCHOLOGUES	1	5	6
Sage-femme hors classe	0	2	2
Sage-femme de classe normale	0	1	1
SAGES-FEMMES	0	3	3
Cadre de santé de 2ème classe	2	4	6
CADRES DE SANTE PARAMEDICAUX	2	4	6
Puéricultrice hors classe	0	10	10
Puéricultrice de classe normale	0	6	6
PUERICULTRICES (décret n° 2014-923 du 18 août 2014) *	0	16	16
Infirmier en soins généraux hors classe	0	5	5
infirmier en soins généraux de classe normale	1	17	18
INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX	1	22	23
Infirmier de classe supérieure	1	1	2
Infirmier de classe normale	0	1	1
INFIRMIERS	1	2	3
FILIERE MEDICO-SOCIALE	5	54	59

TOTAL	573	691	1 264

2. Effectifs des agents contractuels occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2022 par filière et cadre d'emplois

CADRE D'EMPLOIS	CDI		CDD	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attachés	1	3	7	11
Rédacteurs	0	0	1	4
Adjointes administratifs	0	1	0	4
FILIERE ADMINISTRATIVE	1	4	8	19
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieurs	0	0	1	3
Techniciens	0	0	11	1
Adjointes techniques	0	1	7	2
FILIERE TECHNIQUE	0	1	19	6
FILIERE SOCIALE				
Assistants socio-éducatifs	0	0	4	22
FILIERE SOCIALE	0	0	4	22
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
Médecins	0	0	0	5

Psychologues	0	1	0	3
Puéricultrices*	0	0	0	3
Infirmiers en soins généraux	0	0	0	3
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	1	0	14

TOTAL	1	6	31	61

3. Autres contractuels sur emploi non permanent, en effectif physique, selon le sexe

	Effectifs ayant été rémunérés au moins un jour entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021		
	Hommes	Femmes	Total
Collaborateurs de cabinet	3	0	3
Contractuels recrutés sur un contrat de projet	2	9	11
Assistants familiaux	52	268	320
Accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	10	2	12
Personnes ayant bénéficié d'un emploi aidé	22	43	65
Apprentis	12	11	23
Vacataires	8	25	33
TOTAL	109	358	467

4. Avancements de grade dans l'année 2022 par filière et catégorie hiérarchique

	Suite à l'avancement de grade					
	CATEGORIE A		CATEGORIE B		CATEGORIE C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Filières						
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	3	0	2	1	11
FILIERE TECHNIQUE	1	1	14	0	24	13
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	1	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	2	17	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	3	0	0	0	0
TOTAL	3	24	14	2	26	24

5. Congés de présence parentale des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et catégorie hiérarchique

		Nombre d'agents	Nombre total de journées d'absence au titre du congé de présence parentale
Catégorie A	Hommes	0	0,0
	Femmes	0	0,0
Catégorie B	Hommes	0	0,0
	Femmes	0	0,0
Catégorie C	Hommes	0	0,0
	Femmes	2	148,0

6. Congés de proche aidant des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et par catégorie hiérarchique

		Nombre d'agents	Nombre total de journées d'absence au titre du congé de proche aidant
Catégorie A	Hommes	0	0,0
	Femmes	0	0,0
Catégorie B	Hommes	0	0,0
	Femmes	1	10,0
Catégorie C	Hommes	0	0,0
	Femmes	0	0,0

7. Nombre de signalements pour actes de violences physiques, de violences sexuelles, de discrimination, harcèlement moral et harcèlement sexuel, agissements sexistes, menaces ou actes d'intimidation envers le personnel au cours de l'année 2022

Nombre d'actes de violence physique (y compris violences sexuelles) envers le personnel au cours de l'année 2022					
Hommes			Femmes		
Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C

émanant du personnel avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant du personnel sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant des usagers avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant des usagers sans arrêt de travail	1	0	0	0	0	1
Total	1	0	0	0	0	1

8. Modalités de mise en œuvre du dispositif de signalement

Harcèlement moral

	Hommes	Femmes		Total
	Catégorie A	Catégorie A	Catégorie C	
Nombre de saisines	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	1	2	3	6
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	1	1
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0

Agissements sexistes

	Hommes	Total
	Catégorie C	
Nombre de saisines	1	1
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0

Menaces

	Femmes	Total
	Catégorie C	
Nombre de saisines	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	1	1
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0

Tout autre acte d'intimidation

	Hommes		Total
	Catégorie A	Catégorie C	
Nombre de saisines	0	1	1
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	1	0	1
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0

9. Fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent présents dans les effectifs au 31/12/2022 ayant participé à au moins une formation en 2022

	FONCTIONNAIRES		CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Catégorie A	130	829	86	387	1 432
Catégorie B	491	491	116	38	1 136
Catégorie C	1 209	617	67	36	1 929
Total	1 830	1 937	269	461	4 497

10. Nombre d'agents sur emploi permanent ayant participé à au moins une journée de formation en 2022

Titulaires et stagiaires	Nombre total de titulaires et stagiaires occupant un emploi permanent ayant participé à un ou plusieurs types de formation dans l'année		
	Hommes	Femmes	Total
Pour les agents de catégorie A			
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	0	14	14
Formation prévue par les statuts particuliers	30	96	126
<i>dont formation d'intégration</i>	10	10	20
<i>dont formation de professionnalisation</i>	20	86	106
Formation de perfectionnement	100	719	819
Total	130	829	959
Pour les agents de catégorie B			
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	26	2	28
Formation prévue par les statuts particuliers :	40	76	116
"- formation d'intégration	20	11	31
"- formation de professionnalisation	20	65	85
Formation de perfectionnement	425	413	838
Total	491	491	982
Pour les agents de catégorie C (y compris PACTE)			
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	82	8	90
Formation prévue par les statuts particuliers :	139	146	285
"- formation d'intégration	95	85	180
"- formation de professionnalisation	44	61	105
Formation de perfectionnement	988	463	1 451
Total	1 209	617	1 826
TOTAL Toutes catégories	1 830	1 937	3 767

Contractuels sur emploi permanent	Nombre total de contractuels occupant un emploi permanent ayant participé à un ou plusieurs types de formation dans l'année		
	Hommes	Femmes	Total
Pour les agents de catégorie A			
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	15	79	94
Formation prévue par les statuts particuliers	4	3	7
<i>dont formation d'intégration</i>	0	0	0
<i>dont formation de professionnalisation</i>	4	3	7
Formation de perfectionnement	67	305	372
Total	86	387	473
Pour les agents de catégorie B			
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	16	0	16
Formation de perfectionnement	100	38	138
Total	116	38	154
Pour les agents de catégorie C (y compris PACTE)			
Formation de perfectionnement	67	36	103
Total	67	36	103
TOTAL Toutes catégories	269	461	730

11. Journées de formation suivies par les agents sur un emploi non permanent au cours de l'année 2022

	Nombre d'agents occupant un emploi non permanent et présents au 31/12/2021 ayant participé à au moins une action de formation dans l'année		
	Hommes	Femmes	Total
Assistants familiaux	1	15	16
Personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé	24	59	83
Total	25	74	99
Apprentis	11	6	17
Autres (agents non classables dans les catégories précédentes)	218	159	377
TOTAL Tous types	254	239	493

PARTIE 2 : LES POLITIQUES MENEES SUR LE TERRITOIRE

Axe 1 : Education

C'est l'affirmation du rôle et du fonctionnement des centres de santé sexuelle qui constitue un atout indéniable dans l'accompagnement des femmes vers la maîtrise de leur sexualité et dans l'affirmation de leurs droits à être accompagnées par des structures pleinement intégrées à l'offre médico-sociale des territoires.

C'est une action égalité filles garçons conduite par le collège du Vivarais à Lamastre dans le cadre des projets éducatifs des collèges ardéchois au titre de l'année 2020/2021. Cette action a concerné 3 classes de 4^{ème} (65 élèves).

Ce projet est en lien avec le 5^{ème} objectif de développement durable : « réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ». Sensibiliser les élèves sur différents sujets comme : violences, égalité filles/garçons, prévention sexisme, discrimination, image des filles et des garçons, citoyenneté, orientation, histoire des femmes dans la culture, homophobie. S'exprimer devant les camarades et apprendre à développer une opinion de manière convaincante, étayée par une réflexion critique et nourrie. Echanger sur ces sujets dans le respect et l'écoute de l'autre et devenir des « transmetteurs ».

C'est le Schéma départemental des services aux familles (SDSF) qui permet d'articuler les temps de vie et d'accompagner les familles dans un partage équilibré des responsabilités parentales.

Ce sont les conférences familiales qui ont démontré leur capacité à investir les 2 parents en termes de participation au projet de l'enfant.

Axe 2 : Prévention contre les violences faites aux femmes

C'est le soutien aux associations du territoire en intégrant pleinement la prise en compte des situations de violences faites aux femmes, que ce soit par l'intermédiaire du dispositif des intervenants sociaux en gendarmerie (via le centre d'information sur le droit des femmes et des familles), ou via le soutien des centres d'hébergement et de réinsertion sociale contribuant à des mises à l'abri de femmes victimes de violences.

C'est la mise en application du protocole de signalement, de traitement et d'accompagnement relatif aux violences sexistes et sexuelles

Il s'agit de l'une des actions du programme pluriannuel de prévention des risques professionnels 2021-2024 adopté par le Département. Ce protocole est le résultat du travail d'un groupe de personnes piloté par le service Vie au travail de la direction des ressources humaines, associant des représentants du personnel et de la collectivité. Il définit les processus mis en œuvre au sein de la collectivité en la matière pour :

- le signalement via un formulaire,
- le traitement avec la formalisation détaillée de toutes les étapes
- l'accompagnement qui peut être médical, psychologique, social, administratif et juridique.

Le référent du service Vie au travail désigné au départ reste en contact avec l'agent tout au long de la procédure jusqu'à sa conclusion et même ensuite, en lien avec la hiérarchie de l'agent concerné.

Axe 3 : Place des femmes dans l'espace public et économique

C'est l'accueil en mars 2022 par les Archives départementales d'une exposition temporaire des Archives nationales du monde du travail "Fibres féminines", étudiant la présence des femmes dans le secteur industriel textile ; elles ont organisé autour du 8 mars une conférence sur le travail des femmes et la chanson, avec un débat animé par la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité.

Ce sont les accompagnements basés sur les évènements artistiques qui contribuent largement à permettre aux jeunes femmes d'exprimer leurs difficultés dans la contribution artistique, à égal accès avec les jeunes hommes.

Ce sont les actions soutenues dans le cadre des politiques de la ville/pilier valeurs citoyennes qui engagent concrètement les participants dans la lutte contre les discriminations des femmes dans la vie citoyenne. On peut citer dans ce cadre à titre d'exemple les actions portées par :

- Le mouvement planning familial de l'Ardèche, sur le quartier prioritaire d'Annonay,
- Le CIDFF sur les 4 quartiers prioritaires des communes d'Aubenas, Le Teil et Annonay.

C'est 61 % de licences féminines sur le département toutes associations sportives confondues, là où la moyenne nationale est à 59%

C'est 66 % de femmes qui ont signé des contrats Parcours Emploi Compétence

- Soit des nouveaux : 55 femmes pour 75 contrats prescrits

- Soit des renouvellements pour des contrats qui avaient débuté en 2021 (soit même avant si elles rentraient dans le cadre de mesures dérogatoires liées à l'âge, à des formations en cours, etc) : 20 femmes pour 37 contrats renouvelés

Pour le Département de l'Ardèche, en lien avec le préfet de Région, l'objectif est de favoriser l'accès et le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA socle dans le cadre des priorités définies par le programme local d'insertion, et de soutenir le secteur non marchand par la mobilisation des dispositifs, afin de prendre en charge des besoins collectifs insuffisamment ou non satisfaits.

Axe 4 : Insertion sociale et professionnelle des femmes

C'est la mise en place du Service public de l'insertion et de l'emploi, proposer la construction de parcours d'accès à l'emploi "sur mesure" permet la prise en compte de l'ensemble des contraintes pesant sur les bénéficiaires, dont notamment l'impact du poids des responsabilités familiales.

Ce sont, au titre de l'année 2022 :

- 93 avancements de grade dont 47 femmes et 46 hommes,
- 9 promotions internes de femmes et 10 d'hommes.

Une égalité parfaite a donc été respectée lors de cette campagne de déroulement de carrière.

Ce sont, en ce qui concerne les nominations dans les emplois supérieurs et dirigeants, 2 recrutements de femmes et un d'homme.

C'est un comité de direction devenu paritaire au sein de la Direction des Routes et des Mobilités ainsi que l'installation d'une femme au poste de responsable de secteur opérationnel d'entretien et d'exploitation. Ces deux éléments illustrent un changement de fond de cette

direction issue de la Direction départementale de l'équipement dont les métiers étaient à l'origine exclusivement tenus par des hommes.

Axe 5 : Conciliation vie professionnelle et vie personnelle

C'est la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle à l'égard des femmes et des hommes

Ce plan est structuré en 4 axes :

- évaluer, prévenir, et le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes,
- garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emploi, grades et emplois de la fonction publique territoriale,
- favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale,
- prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Ce plan est composé de 29 actions, dont quelques-unes peuvent être citées au titre de 2022 :

- la disponibilité des agents en charge des rémunérations et des retraites pour sensibiliser les agents aux conséquences de la prise d'un temps partiel sur la rémunération, prévenir de l'impact des interruptions de carrières (disponibilité, congé parental...) et communiquer sur les incidences d'une réduction ou d'une absence de service sur le droit et la pension retraite,
- les créations de poste sur des temps complets uniquement,
- le développement de l'accès à des contrats d'une durée de 3 ans,
- l'approfondissement du dispositif de télétravail,
- l'engagement de procédures en cas d'actes discriminatoires, de violence ou d'agissements sexistes.

PRESENTATION

Rapporteur : Mme Claudie COSTE

Mme Claudie COSTE

En 2022, le Département a travaillé à l'analyse du bilan carbone de ses activités. Sur cette base, un plan d'action opérationnel a été produit pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, plan qui avait été présenté par Mathieu SALEL.

(Arrivée de M. TERRASSE)

La construction de ce plan s'est appuyée sur des groupes de travail composés paritairement d'agents et d'élus de la collectivité. 6 thématiques ont été pointées au travers de ce rapport, venant « essaimer » la totalité de nos politiques départementales. Ces thématiques sont :

- Les achats durables, avec notamment une analyse plus fine du besoin et l'intégration de clauses environnementales et sociales dans nos marchés ;
- Les bâtiments, avec la rénovation thermique et le plan photovoltaïque ;
- La mobilité, consistant à nous réinterroger sur nos pratiques de déplacement ;
- Les routes et leur exploitation, avec notamment l'utilisation de nouveaux matériaux plus vertueux et le verdissement de notre parc d'engins ;
- L'alimentation dans nos collèges, une alimentation locale et responsable et un travail de lutte contre le gaspillage ;
- Les énergies et nos usages, notamment numériques. Plusieurs thèmes sont traités dans ce groupe : la sobriété énergétique, notre rapport au numérique, la valorisation de nos déchets.

Ce plan d'actions a vocation à étayer l'ensemble de nos politiques départementales. Certaines de ces actions ont été mises en œuvre dès 2022, avant même le vote du plan.

Le bilan 2022 démontre, pour chaque politique, la diversité des interventions du Département au service des Ardéchois et met l'accent sur le portage fort d'une dynamique pour le territoire. Il comprend une présentation de la structure du budget alloué et une rétrospective des actions phares de l'année 2022.

Il met véritablement l'accent sur la volonté du Département d'intégrer, dans l'ensemble de ses politiques publiques, une dimension stratégique de développement durable. Je laisserai mes collègues compléter s'ils le souhaitent, chacun sur son champ de compétence.

Le rapport d'égalité entre les femmes et les hommes est structuré en deux parties.

La première partie est consacrée à la situation RH en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Nous pouvons y noter que certains métiers et filières restent très « genrés », avec une prédominance de femmes dans les filières administrative et sociale, alors que c'est l'inverse dans la filière technique. Ces stéréotypes ont la vie dure.

43 hommes et 50 femmes ont bénéficié d'un avancement de grade en 2022, ce qui est relativement équilibré et représentatif de la structure de notre collectivité.

Les chiffres relatifs à la formation montrent que si l'on dit souvent que les femmes se forment moins, ce n'est pas le cas dans notre collectivité. Nous ne pouvons qu'espérer que l'ouverture de l'antenne du CNFPT à Aubenas ainsi que le travail mené par la Direction des Ressources humaines sur la construction des parcours professionnels, en particulier pour les personnes ayant des préconisations médicales, seront de nature à accroître et poursuivre cet effort sur l'année 2023.

Vous trouvez 5 axes dans ce rapport :

- 1) Les faits marquants en matière d'éducation
- 2) La prévention contre les violences faites aux femmes, notre grande cause départementale
- 3) La place des femmes dans l'espace public et économique
- 4) L'insertion sociale et professionnelle des femmes
- 5) La conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle

Je rappelle pour terminer que, depuis 2021, le Département a adopté un plan en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, ce plan se déclinant autour de plusieurs thèmes, notamment :

- Evaluer, prévenir et corriger les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois et grades de la fonction publique ;
- Favoriser l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle ;
- Prévenir et traiter les actes de discrimination, les violences, le harcèlement moral ou sexuel et les comportements sexistes.

En conclusion, le Département reste mobilisé sur la prise en compte de ces enjeux qui participent au bien-être au travail en général, l'objectif étant de poursuivre pleinement ces efforts en 2023.

Je vous laisse prendre acte de ces deux rapports.

INTERVENTIONS - DEBAT

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci Madame la vice-présidente pour ces informations et merci aux équipes pour leur travail. Y a-t-il des remarques sur ces rapports ? Madame MALFOY.

Mme Christine MALFOY

Je vais intervenir - peut-être sans surprise - sur la partie développement durable du rapport. Je laisserai les autres, s'ils le veulent, aborder la partie égalité entre les femmes et les hommes. Je me suis attachée à regarder ce rapport, qui est décliné par grande politique et qui doit faire la démonstration de l'investissement du Département sur ses compétences en général.

J'ai bien retenu que l'axe majeur était avant tout le bilan carbone du Département. Nous avons toutefois pour mission de nous occuper également de la biodiversité au travers de la politique relative aux espaces naturels sensibles et de prendre le développement durable dans sa transversalité, donc de ne pas parler que de bilan carbone.

J'ai été particulièrement touchée par la partie du rapport relative à la biodiversité et aux espaces naturels sensibles. Pour que les personnes qui nous écoutent sans voir le rapport puissent comprendre, il y a une introduction générale par politique, puis il est écrit « *Développement durable* », avec ce que j'espère être seulement quelques exemples et non une liste exhaustive, en référence à la politique.

Au niveau de l'item « Espaces naturels sensibles », dont je rappelle qu'il s'agit d'une politique au service de l'environnement et en particulier sur les questions de biodiversité, il y a au total quatre lignes sur l'item « Développement durable ». On nous annonce que le Département s'est attaqué à la démolition du bâtiment et à la renaturation d'un jardin. Il est écrit : « *lien avec sites classés OGS Natura 2000...* », sans autre explication. Et sur la quatrième ligne il est noté « *Huguenots* » ; si je sais de quoi il s'agit, je ne suis pas certaine que ce soit le cas de tout le monde. Nous avons l'impression que ce n'est qu'un exercice dont il faut s'acquitter, on met quatre lignes, il n'y a ni volonté d'explication, ni volonté de porter quelque chose de plus ambitieux, ni trajectoire.

Sur la partie agriculture par exemple, on nous parle de la modernisation du réseau d'irrigation de la Plaine de Chomérac. Je rappelle qu'il s'agissait d'une fiche action d'« Ardèche en transition ». Elle a abouti, tant mieux. On ne parle que de cela. Puisque c'est le bilan de l'année, nous constatons qu'il n'y a pas eu d'intérêt à développer des actions autour des pratiques agricoles, de la résilience agricole. En tout cas, rien de tel n'apparaît dans le rapport, donc nous pouvons partir du principe que cela n'existe pas.

Il y a d'autres éléments de ce type.

Sur la politique relative à l'eau par exemple, il est écrit que les dossiers subventionnés au titre de la politique de l'eau - qui fait l'objet de nombreuses annonces ici - ont été en majorité soutenus au travers de PASS Territoires 2021, c'est-à-dire la politique précédente. Cela concerne 87 dossiers, contre seulement 15 pour Atout Ruralité. Il est confirmé dans le rapport qu'Atout Ruralité n'a été mis en œuvre qu'à partir de juin 2022, alors qu'il a été annoncé comme effectif au début de l'année 2022.

Bref, c'est relativement pauvre.

On nous dit, dans le domaine de l'eau, que l'on a finalisé des études et que l'on s'est « marié » avec la Drôme pour le suivi de la partie assainissement notamment.

Ce rapport, au-delà d'être un exercice obligatoire, nous permet de faire un bilan sur la politique et l'ambition de la collectivité en termes de développement durable et de biodiversité. Il a au moins le mérite d'acter que c'est plutôt faible et que, au-delà de l'exercice obligatoire, il n'y a pas eu d'ambitions réelles sur ces enjeux-là.

Merci.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci Madame MALFOY.

Y a-t-il d'autres questions sur le développement durable ? Non.

Je laisse la parole à Mathieu SALEL sur la partie développement durable.

M. Matthieu SALEL

Merci Président.

Pour répondre à l'intervention de Mme MALFOY, force est de constater qu'il se passe des choses, contrairement à ce que vous avez dit. Le rapport d'activité présenté vous déçoit. Entre le rapport et la réalité, il y a une différence et cela devrait vous conforter.

Si je reprends les points sur lesquels vous êtes intervenue au niveau du développement durable, il est question de quelques sites que l'on pourrait considérer comme mineurs, avec la démolition d'un bâtiment et la renaturation d'un espace dans les Gorges de l'Ardèche notamment. Il est question de la grotte des Huguenots, où un travail de renaturation est en cours, réalisé avec l'ensemble des partenaires du territoire.

Ce sont des sites que l'on pourrait considérer comme isolés dans un territoire vaste comme le département de l'Ardèche, mais il y a des opérations plus larges, telles que l'OGS sur la Combe d'Arc, opération que la majorité précédente a initiée et que nous avons la volonté de voir se concrétiser. Nous avons acté, avec le Département de la Haute-Loire, la mise en place d'une opération Grand Site sur le secteur très vaste du Gerbier et du Mézenc.

Je trouve réducteur de dire qu'il ne se passe rien.

Concernant la politique de notre collectivité au niveau de l'agriculture, vous le savez puisque vous les avez votées à chacune des commissions permanentes, nous accompagnons des agriculteurs au travers de différentes dispositions. La collectivité s'est réengagée, dans le cadre des dispositifs FEADER et du plan Filière de la Région, à poursuivre cet accompagnement, notamment sur une meilleure gestion de l'eau et la protection face aux aléas climatiques et sanitaires des productions agricoles. Il est donc réducteur et mensonger de dire qu'il ne se passe rien.

Concernant la politique de l'eau, « le mariage » avec la Drôme n'est pas nouveau puisqu'il existait déjà des dispositifs, notamment le SATESE et le SATAA. Nous les renforçons à la demande des territoires, avec la mise en place d'un service d'ingénierie spécifique à l'Ardèche pour accompagner les collectivités locales. Cela se met en place dès cette année, l'agent est recruté. Nous mettons également en place un service technique pour l'eau potable, à la demande des collectivités car, face aux enjeux actuels, elles attendent des réponses et d'être accompagnées.

J'espère que cela sera de nature à vous rassurer. Et arrêtez de faire croire qu'il ne se passe rien à ce niveau-là de la part de notre collectivité. Merci.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Y a-t-il d'autres remarques sur le rapport de manière générale ?

Il y a effectivement des actions en tuilage vis-à-vis de ce que vous aviez mis en place. Il s'agit du rapport 2022 donc certaines actions sont dans la continuité. Nous sommes fiers de continuer à les accompagner, notamment concernant PASS Territoires, les OGS ou le travail avec l'ENS et la Combe d'Arc.

Lorsque nous donnerons les orientations tout à l'heure, nous évoquerons les sujets relatifs à l'eau, qui sont fondamentaux. Il y a aussi ce qu'a évoqué Mme Claudie COSTE sur l'exemplarité dans nos bâtiments, le fait que nous ayons un plan d'investissement fort sur l'énergie que nous ne consommerons pas et ne payerons pas grâce à l'implantation de panneaux photovoltaïques. Nous avons un plan de charge important, avec chaque fois un petit projet, un gros projet et une année d'études pour faire travailler les entreprises locales.

Il y a aussi de vraies satisfactions locales. Le rapport comporte un point de présentation de tout ce que nous avons mis en place, grâce à l'intervention de Madame la vice-présidente Sylvie GAUCHER, sur le plan de lutte contre les violences faites aux femmes, avec les trois axes lancés sur la sensibilisation, la veille départementale et le refuge.

Les chiffres sont peu encourageants au niveau national s'agissant des postes de direction laissés aux femmes, avec une moyenne à 29 % dans le privé et 32 % dans le public. Au Département, nous sommes à 60 %. C'est une vraie satisfaction, toute la place est faite pour l'égalité entre les femmes et les hommes, j'y suis très attaché.

Il y a bien évidemment du tuilage puisqu'il s'agit de rapports d'activité, je tiens à la continuité républicaine. Il y a des actions pour lesquelles nous n'étions pas tombés d'accord, mais nous n'avons pas voulu stopper subitement des actions engagées par les maires, notamment s'agissant de PASS Territoires. C'est très important.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Non. Des oppositions ? Non.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DELIBERE**Adopté à l'unanimité****Pour : 34****Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16**

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche : 2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESDE, Monsieur Armand BADIA, Madame Elvire BOSC, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

L'Assemblée départementale,

- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L3121-21, L3311-2 et L3311-3
- Vu** la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité entre les femmes et les hommes
- Vu** le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales
- Vu** le rapport de Monsieur le Président du Département,

Où l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances » en date du vendredi 6 octobre 2023.

APRES EN AVOIR DELIBERE**Rapport d'activité des services départementaux, de développement durable et rapport d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2022**

Prend acte du rapport d'activité des services départementaux, de développement durable et d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2022.

(c.f annexes pages 5 à 76)

III/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - EXERCICE 2024

M. le Président, Olivier AMRANE

Je propose que nous passions au Débat d'orientations budgétaires contrairement à ce qui avait été vu en commission, car cela permettra d'éclairer la décision modificative qui suivra.

6 . 0 - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 - DEBAT

RAPPORT DU PRESIDENT

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour le Département (article L.3312-1 du code général des collectivités territoriales). Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget. Il doit être tenu par l'organe délibérant dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Il est proposé d'engager le débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport joint en annexe.

PROJET DE DELIBERATION

N° 6. 0.1	D.G.A	Ressources
Service Instructeur	DIRECTION	Finances, Appui et Conseil
	SERVICE	Budget, Expertise Financière, Conseil

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 - DEBAT

L'Assemblée départementale,

Vu l'article L 3312-1 du code général des collectivités locales,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Donne acte au Président du Conseil départemental de la tenue du débat d'Orientation Budgétaire 2024 (cf. rapport du Président en annexe jointe).



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024



SOMMAIRE

- I. Dans un contexte incertain l'Ardèche reste ambitieuse.
 - A. Le Département toujours présent malgré une conjoncture économique, sociale, environnementale et financière difficile pour les Ardéchois
 - B. Le Département et L'Etat : une contractualisation financière à repenser
 - C. Un Département bien géré
- II. L'Ardèche : des moyens au service de nos ambitions pour les Ardéchoises et les Ardéchois.
 - A. Une prospective 2024-2026 qui montre la nécessité d'une gestion rigoureuse des finances
 - B. Une prospective ambitieuse malgré un déséquilibre entre dépenses et recettes
 - C. Une dette contenue
- III. Un Département solidaire : protéger les Ardéchois
 - A. Protéger nos personnes âgées et en situation de handicap
 - B. Protéger l'enfance ardéchoise
 - C. Promouvoir la valeur travail
 - D. Objectif 100 médecins
- IV. Un Département qui œuvre pour la qualité de vie des Ardéchois
 - A. Les collèges : garantir d'excellentes conditions de réussite
 - B. Accès à la culture pour tous
 - C. Une politique sportive ambitieuse
 - D. Des jeunes ardéchois engagés
- V. Un Département aménageur des territoires
 - A. Un investissement fort au plus près de nos communes
 - B. L'eau un enjeu crucial et vital au cœur de nos préoccupations
 - C. Le Département au plus près de ses agriculteurs
 - D. Sécurité : enjeu prioritaire du Département
 - E. Un territoire qui soutient ses entreprises
 - F. Un Département attractif
- VI. Un Département qui investit pour son patrimoine
 - A. Un patrimoine rénové et performant sur tout le territoire
 - B. Des routes au service des ardéchois
- VII. Un Département moderne et connecté
 - A. Un Département au plus près des agents
 - B. Un Département connecté au service des ardéchois

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Conformément à l'article L.3312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le présent rapport sur les orientations budgétaires (ROB) de l'exercice 2024 donnera lieu à un débat au Conseil départemental, dont il sera pris acte par une délibération spécifique.



ÉDITO

Madame, Monsieur,

C'est dans un contexte national et international complexe que nous présentons nos orientations budgétaires pour l'exercice 2024.

L'objectif est de pouvoir poursuivre notre politique départementale au service des Ardéchoises et Ardéchois sans dégrader l'efficacité budgétaire conduite depuis 2022 et en garantissant toujours un service de qualité.

L'Ardèche offre à ses habitants une qualité de vie plus qu'agréable, calme et sereine. Elle est source d'attractivité pour de nombreux touristes chaque été et offre dans le quotidien de tous un patrimoine naturel, culturel, gastronomique et historique remarquable.

Il est de mon devoir de le protéger et de le soutenir pour aujourd'hui et pour demain. C'est pourquoi, malgré un contexte inflationniste et des contraintes nationales toujours plus fortes, le Département se veut résolument solidaire, protecteur et engagé pour sa population.

Le futur budget 2024 doit donc veiller à trouver un juste équilibre entre nos investissements et notre souhait de répondre aux attentes de nos concitoyens.

Véritable échelon de proximité pour les habitants, le Département veut investir dans nos communes, protéger les plus fragiles, soutenir nos agriculteurs, investir pour l'avenir avec nos jeunes, entretenir nos routes et notre patrimoine, continuer notre objectif

d'installation de 100 nouveaux médecins...

Nos objectifs sont nombreux et ambitieux.

Grâce à une gestion fine de nos ressources depuis notre élection, nous avons pu investir, nous désendetter et maintenir notre masse salariale.

Les années à venir vont être plus difficiles, avec le désengagement de l'Etat, la conjoncture internationale, mais je veux que nous gardions toujours dans nos actions et nos missions de tous les jours les objectifs que nous nous sommes fixés : protéger les Ardéchois, œuvrer pour leur qualité de vie, aménager nos territoires, investir pour l'avenir, offrir un département moderne et connecté.

Je sais que je peux compter sur une administration efficace et pragmatique et que chacun partage les efforts à fournir.

Fiers d'être Ardéchois,

Olivier Amrane,

Président du Conseil départemental de l'Ardèche

**I.
Dans un
contexte
incertain,
l'Ardèche
reste ambitieuse**

Nos orientations budgétaires pour l'exercice 2024 dépendent d'une conjoncture nationale et internationale complexe qui s'impose à nous mais également de toutes les mesures politiques départementales de cette majorité prise depuis notre mandature mi 2021.

L'objectif de ce DOB est donc de pouvoir poursuivre notre politique départementale au service des Ardéchois sans dégrader l'efficacité budgétaire conduite depuis 2022.

En effet ce budget 2024 doit veiller à ne pas mettre en danger financier notre collectivité, face à une stagnation attendue de nos recettes, une inflation toujours soutenue et à un niveau de dépense tant de fonctionnement que d'investissement qui reste élevé pour protéger les Ardéchois.

A.

Le Département toujours présent malgré une conjoncture économique, sociale, environnementale et financière difficile pour les Ardéchois

Depuis presque quatre ans, la crise sanitaire est venue bouleverser les équilibres politiques, les dépendances économiques et en ricochet, fragiliser les relations internationales. S'y ajoutent désormais durablement les innombrables conséquences directes ou indirectes de la guerre en Ukraine ainsi que celles liées au dérèglement climatique dont nous éprouvons quotidiennement l'accélération.

Comme tout un chacun, le Département doit faire face à une inflation encore très forte, le reflux des prix des énergies étant en partie substituée par une croissance encore soutenue des prix à la consommation des autres produits du quotidien. Cela pèse particulièrement sur les familles ardéchoises les plus modestes, auxquelles notre département est particulièrement attaché.

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

(révisions par rapport à mars 2023 en italique)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PIB réel	1,9	- 7,7	6,4	2,5	0,7	1,0	1,5
	—	—	—	—	<i>0,1</i>	<i>- 0,2</i>	<i>- 0,2</i>
IPCH	1,3	0,5	2,1	5,9	5,6	2,4	1,9
	—	—	—	—	<i>0,2</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	3,4	4,4	3,0	2,1
	—	—	—	—	<i>0,2</i>	<i>0,1</i>	<i>0,0</i>
Créations nettes d'emplois (en milliers)	338	- 5	802	775	193	- 65	- 44
	—	—	—	—	<i>130</i>	<i>124</i>	<i>- 40</i>
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	8,5	8,0	7,9	7,3	7,1	7,4	7,6
	—	—	—	—	<i>- 0,4</i>	<i>- 0,7</i>	<i>- 0,5</i>

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à mars 2023, indiquées en italique, sont calculées en points de pourcentage (sauf mention contraire) et sur des chiffres arrondis. Projections réalisées sous des hypothèses techniques établies au 23 mai 2023.

Sources : Insee pour 2019, 2020, 2021, 2022 (comptes nationaux trimestriels du 31 mai 2023, non publiés lors de la cut-off date de l'exercice de prévision Eurosysteme), projections Banque de France sur fond bleuté (réalisées à partir des comptes nationaux trimestriels du 28 avril 2023).

Après une baisse quasiment continue du chômage depuis 2015, ce dernier commence une remontée qui pourrait s'accélérer dans un contexte de crise immobilière qui devient de plus en plus probable. Notre Département, chef de file de l'insertion, se retrouve en première ligne pour aider nos concitoyens à faire face à ces difficultés qui s'amoncellent.

Graphique 11 : Taux de chômage

(au sens du BIT, en % de la population active, France entière)

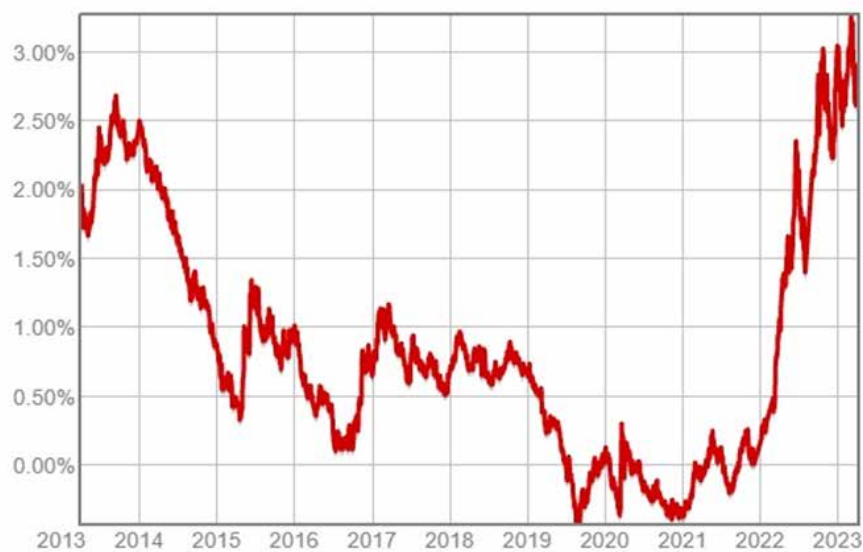


Sources : Insee jusqu'au premier trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

Les conséquences de la crise sanitaire continuent à se faire lourdement sentir. Révélateur parmi d'autres d'un manque de structure de santé auquel notre majorité départementale s'est fortement attaquée, cette crise a créé durablement, notamment chez les jeunes Ardéchois que nos services soutiennent activement, des séquelles fortes qui mobilisent plus que jamais nos structures et notre personnel.

A ce contexte économique et social dégradé, s'ajoutent les conséquences de mordanctions climatiques profondes qui frappent de plein fouet les Ardéchois : manque d'eau, incendies violents, épisodes caniculaires à répétition... notre Département est à la manœuvre pour accompagner cette transformation de notre environnement qui s'accélère, en étant présent sur le terrain pour protéger les Ardéchois.

Mais l'Ardèche doit répondre à tous ces défis dans un environnement où l'argent devient cher, avec des taux de refinancement qui dépassent les 4 % contre quasiment 0 % il y a un an, comme l'illustre la courbe des taux des emprunts d'État (OAT 10 ans).



Source : Agence France trésor

B.

Le Département et l'Etat : une contractualisation financière à repenser

a) L'Etat impose continuellement de nouvelles charges aux Départements sans compensation équivalente...

Après avoir dépossédé sur le dernier quinquennat les conseils départementaux de leur pouvoir de lever des impôts, notamment par la suppression de la part perçue de taxe foncière remplacée par des recettes de TVA, le gouvernement multiplie les annonces qui ne lui coûtent rien et que doivent régler les Départements.

Si certaines annonces répondent à des enjeux importants, tels que la revalorisation des prestations de services d'aide à domicile, essentiels dans nos départements ruraux, ou la revalorisation des traitements des fonctionnaires, gelés depuis de nombreuses années, les conseils départementaux ne se trouvent pas associés à ces décisions qu'ils doivent ensuite assumer seuls.

Ainsi, le ministre de l'Économie vient d'annoncer son intention d'augmenter au 1^{er} janvier 2024 le RSA de 4,6 %, ce qui représente une charge de près de 2 millions pour le Département de l'Ardèche, alors que les indemnités de compensations du RSA versées par l'Etat stagnent.

Comme en 2023, il y a peu à attendre d'aide de l'Etat. Avec la loi de finances 2023, l'Etat s'est engagé dans une trajectoire pluriannuelle de maîtrise des comptes publics prévue dans le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027. Elle prévoit un retour du déficit public sous les 3 % du produit intérieur brut (PIB) à horizon 2027.

Cela se traduit par une quasi-disparition des dépenses de soutien d'urgence, de la baisse des dépenses de France Relance, et de la maîtrise des autres dépenses.

b) ...alors que les recettes des Départements stagnent, créant un effet ciseau

Cette situation est d'autant plus pénalisante que les Départements connaissent pour la première fois depuis plus de 10 ans une stagnation de leur recette.

En effet, le Département doit faire face une baisse drastique des droits de mutations à titre onéreux (DMTO), qui passent de 60 M€ encaissés en 2022 à un estimé de 41 M€ en 2024. Cette baisse en deux ans de près de 20 millions de recettes n'est pas compensée par le dynamisme des autres recettes, malgré le contexte inflationniste.

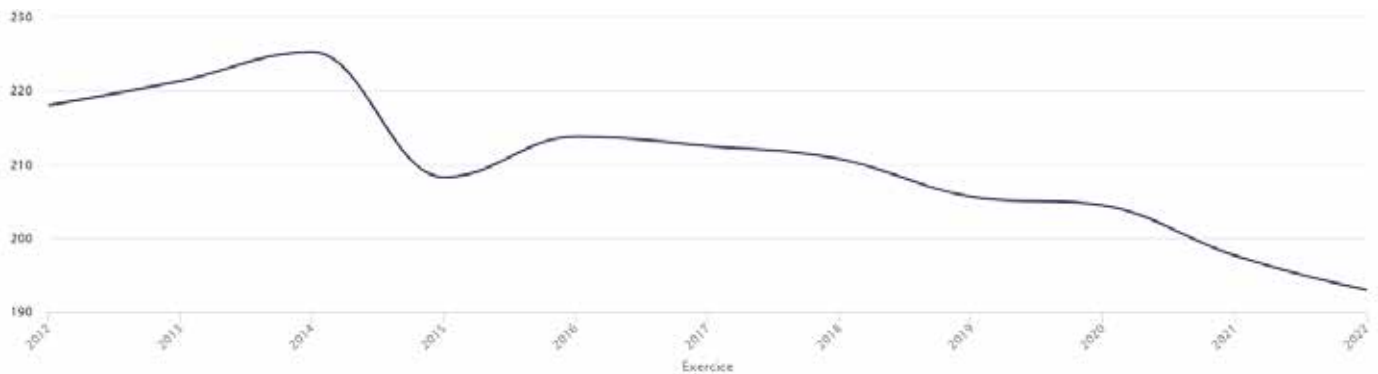
A la date de l'écriture de ce rapport, il est ainsi anticipé en 2023 une légère baisse des recettes globales du Département par rapport à 2022, et une stagnation des recettes en 2024.

C. Un Département bien géré

a) Nous avons hérité d'une situation financière du Département très dégradée en 2021

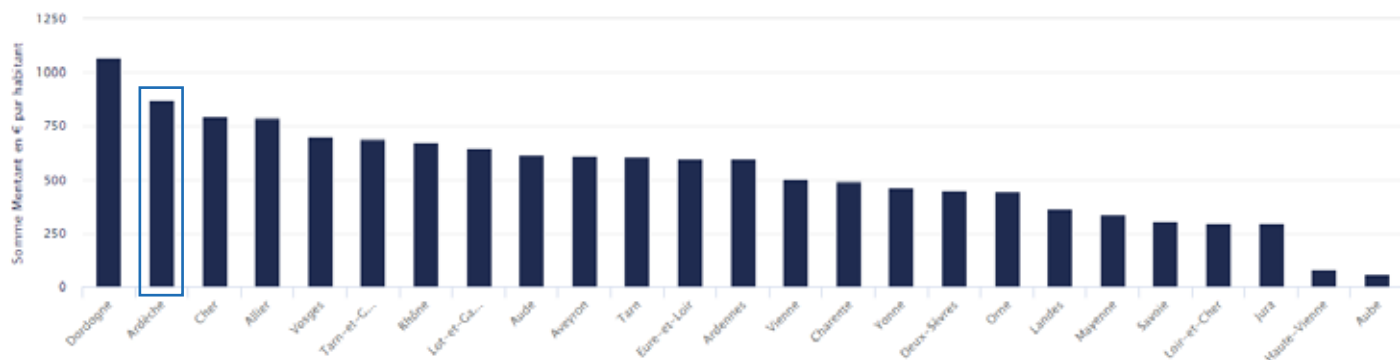
Les Départements français s'étaient globalement désendettés depuis une dizaine d'années. C'est essentiellement vrai pour les Départements de la même strate que l'Ardèche comme le montre le graphique suivant.

**Evolution moyenne de l'encours de dette depuis 2012
(en M€ dans les Départements de la même strate)**



Le Département de l'Ardèche s'était, quant à lui et à rebours des autres Départements, constamment endetté depuis 2012 et se retrouve comme le 2^e Département le plus endetté de sa catégorie par habitant.

Encours de dette en 2022 (en €/habitant dans les Départements de la même strate)



b) La nouvelle majorité a décidé de ne pas dépenser l'argent qu'elle n'avait pas

C'est le bon sens ardéchois qui a conduit la nouvelle majorité à ne pas dépenser l'argent qu'elle n'avait pas.

Cela s'est traduit en 2021 et 2022 en une politique de rationalisation des dépenses qui a permis de bloquer l'endettement à un niveau de 295 millions d'euros alors que ce dernier avait progressé de 60 millions d'euros sur le dernier mandat.

En 2023, cela se traduit par une baisse de l'endettement de 20 millions d'euros, profitant des recettes exceptionnelles de DMTO engrangées en 2022, et qui va permettre de passer le cap difficile des différentes crises décrites précédemment.

Ce non-recours à l'emprunt, dans un contexte de taux très élevé, se traduit concrètement par des économies qui profitent directement aux Ardéchois. Nous préférons mettre l'argent économisé pour investir dans notre beau département plutôt que pour rémunérer nos banquiers.

Gouverner, c'est prévoir. C'est dans cet esprit et fort des précautions prises en 2022 et 2023 que, malgré les difficultés qui s'amoncellent, le Département de l'Ardèche aborde avec prudence mais sérénité le débat d'orientation budgétaire 2024.



II. L'Ardèche : des moyens au service de nos ambitions pour les Ardéchoises et les Ardéchois

A.

Une prospective 2024-2026 qui montre la nécessité d'une gestion rigoureuse des finances

En millions d'euros	CA2022 M€	CA 2023 - estimé	CA2024 - prévisionnel
Recettes de gestion	409,6	406,5	406,6
Evolution		-0,8%	0,0%
Impôts locaux	39,1	40,3	41,3
Impôts et taxes	250,5	243,0	240,8
Dont DMTO	60,1	51,0	41,0
Dont Taxe sur les assurances	66,1	67,5	72,0
Dont TVA	81,2	83,2	85,2
Dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	24,4	24,4	25,0
Autres	18,7	16,9	17,5
Dotations et participations (essentiellement Etat)	83,9	85,3	85,3
APA	20,6	22,1	24,5
RSA	2,8	2,8	1,8
Autres produits	12,7	12,9	12,9
Dépenses de gestion	325,7	358,1	367,0
Épargne de gestion	83,9	48,4	39,5
Épargne brute (CAF)	72,2	50,0	30,8
Épargne nette (CAF Nette)	50,9	27,1	7,4
Dépenses d'investissement	70,6	76,0	70,0
Recettes d'investissement	22,9	24,8	21,5
Solde de clôture reporté	21,5	45,7	21,5
Résultat estimé au 31 décembre	45,7	21,5	0,0
ENDETTEMENT	295,0	272,1	268,2

B.

Une prospective ambitieuse malgré un déséquilibre entre dépenses et recettes

Les effets induits par la pandémie de la Covid 19, les conséquences multiples de la guerre en Ukraine et l'urgence climatique sont autant d'éléments qui rendent toujours plus complexe la construction d'une prospective financière. Aujourd'hui, l'impact des éléments exogènes est en effet majeur.

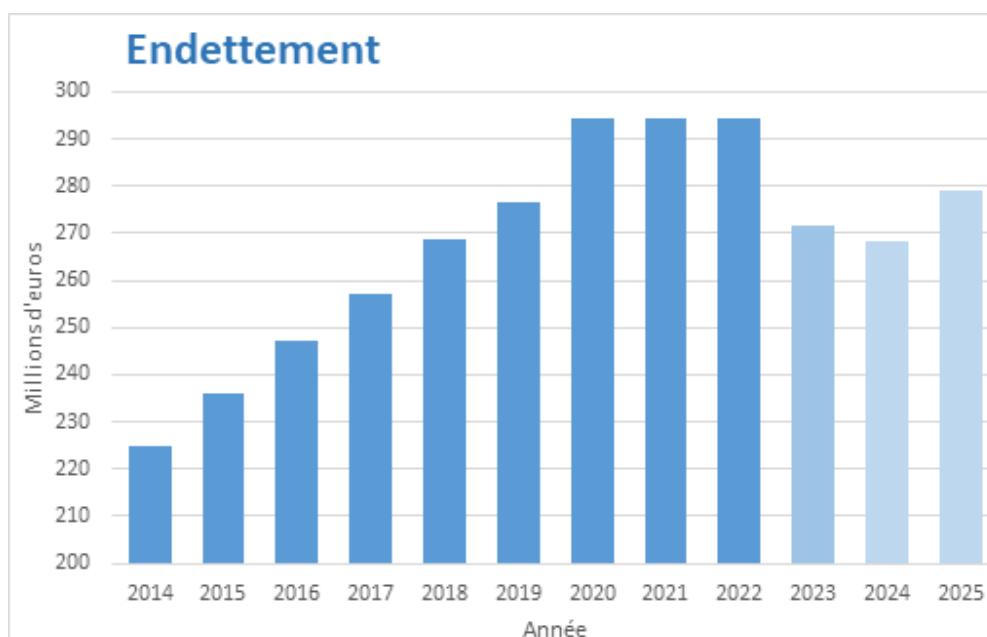
Le temps d'une projection invariable sur la durée d'un mandat local est ainsi définitivement révolu, tant la visibilité financière s'est réduite au fil du temps.

Ces éléments extérieurs peuvent très rapidement mettre à mal des fondamentaux financiers pourtant consolidés au fil du temps. Aussi, la vigilance financière, l'anticipation et la réactivité doivent être renforcées et s'inscrire désormais dans notre culture politique et administrative.

Les hypothèses ayant conduit à l'élaboration de la présente prospective financière sont donc susceptibles de mises à jour plus régulières. En particulier, le niveau d'épargne nette, très dégradée à compter de 2024 du fait de l'effet ciseau entre des recettes stables et des dépenses en forte augmentation, doit conduire à une extrême vigilance.

Par ailleurs, les chiffres présentés en 2023 ne sont qu'une estimation au plus juste de l'atterrissage budgétaire de 2023, qui peuvent être impactés par des événements imprévisibles à ce stade, compte tenu du débat d'orientation budgétaire qui se tient début octobre pour des documents finalisés mi-septembre.

En conséquence l'analyse prospective 2023/2025 présente une trajectoire pessimiste du désendettement imposant de développer la culture de la recette, une maîtrise impérative de nos dépenses de fonctionnement ou une baisse de l'investissement.



a) Des recettes en stagnation en 2024 avant une reprise modérée en 2025

La baisse des recettes des DMTO, consécutives au resserrement des taux d'intérêts qui diminue le nombre de transaction et à la baisse des prix de l'immobilier, aura un effet négatif considérable sur les finances du Département. Ainsi, après avoir encaissé 60 M€ de DMTO en 2022, nous estimons les prévisions d'encaissement à 51 M€ en 2023, comme prévu dans le budget primitif et 41 M€ en 2024. Malheureusement, le rythme d'encaissement sur les 9 premiers mois de 2023 confirme que la cible de 51 M€ était pertinente.

Nous atteindrons alors en 2025 un plateau qui correspond aux recettes de DMTO pré covid. Cette stabilisation à ce niveau est une hypothèse raisonnable au regard des prévisions de stabilisation de l'inflation en 2025, qui impliquera un desserrement des taux d'intérêts.

Il est anticipé au contraire un certain dynamisme sur les taxes sur les produits d'assurance, les primes d'assurances connaissant une très forte progression en 2023.

Par mesure de prudence, au regard des montants déjà encaissés, les recettes de TVA sont estimées en progression de 2% malgré une inflation plus forte, qui ne se traduit pas encore par un dynamisme plus important de ces recettes reversées par l'Etat.

Au total, et de manière assez rare, nous anticipons une baisse des recettes en 2023 par rapport à 2022 et une stagnation des recettes en 2024.

A compter de 2025, une croissance des recettes de 1,5 % est anticipée, sous l'hypothèse de la stagnation des DMTO.

b) Des dépenses de gestion en forte progression en 2023 et 2024 pour protéger les Ardéchois avec une maîtrise relative à compter de 2025

Les dépenses sociales induites par la crise inflationniste et économique ont conduit à prévoir des dépenses en très forte progression en 2023 (9,5 %) et importantes en 2024 (2,9 %), l'année 2024 étant marqué par des besoins dans le social très fort (+15 M€) compensé en partie par une baisse des dépenses d'énergies.

A compter de 2025, le Département profitera encore de la baisse des dépenses d'énergie, avec l'arrêt de contrats biannuels négociés au plus haut de la crise, qui compensera en partie la dynamique naturelle des dépenses sociales.

La plupart des mesures de revalorisation indemnitaire aura donné ses pleins effets en 2023 et 2024, avec des augmentations respectivement de 6,2 % et 7 % sur ces deux années, permettant d'envisager des progressions plus faibles à compter de 2025, notamment par un indice de glissement vieillesse technicité (GVT) favorable.

A compter de 2026, en maintenant une gestion fine des dépenses, il est permis d'envisager une progression modérée des dépenses de gestion à 1,3 %, hors mesure exogènes.

Elles s'établiront ainsi à un niveau bien supérieur qu'avant la crise, démontrant la volonté du Département de s'inscrire dans la durée en soutien aux Ardéchois.

c) Des charges financières très élevées, conséquence d'un niveau d'endettement important accumulé les années précédentes

Le temps de l'argent gratuit étant révolu, cela se traduit par des augmentations très conséquentes des charges d'intérêts au regard du taux très important de la collectivité, en partie en emprunt à taux variable.

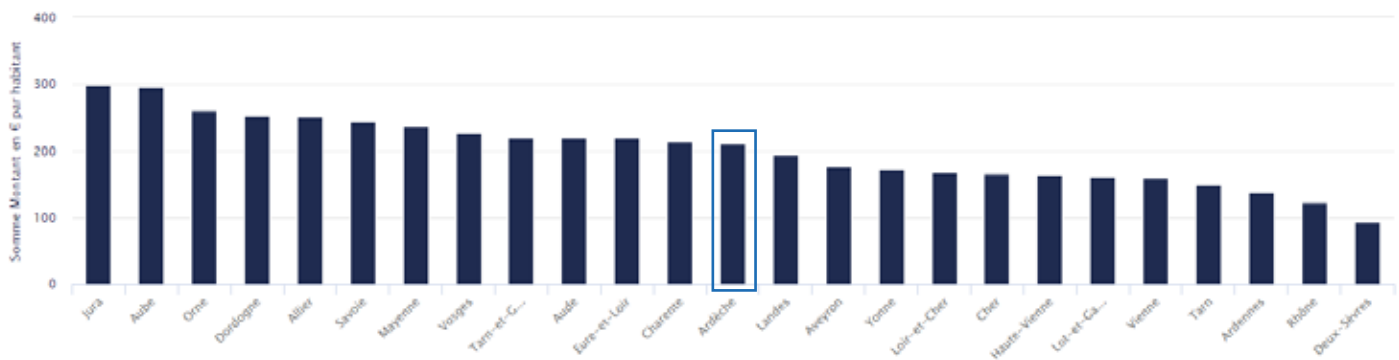
L'hypothèse retenue pour la prospective budgétaire en matière de taux d'intérêt est un taux d'emprunt nouveau à 4 %.

d) Une capacité de maintenir un haut niveau d'investissement pour être utile à l'Ardèche

Les projections budgétaires montrent qu'il est possible de maintenir un niveau d'investissement annuel autour de 70 millions d'euros hors choc exogène, sans endetter à moyen terme le Département au-delà de l'endettement de début de mandat.

Cet objectif autour de 70 millions d'euros en moyenne, au moins comparable au mandat présent, place le Département de l'Ardèche dans la moyenne des Départements de la même strate en matière d'investissement.

Dépenses d'investissement hors remboursement de la dette en 2022 (en €/habitant dans les départements de la même strate)



Le BP 2024 poursuit l'inflexion voulue au cours de l'exercice précédent permettant de maîtriser les inscriptions en investissement notamment en recherchant des cofinancements.

De nombreux facteurs d'incertitudes sont à prendre en considération pour déterminer le montant de la section d'investissement. En effet, l'ambition de réaliser autour de 70 M€ de dépenses d'investissement en 2024 dépendra des capacités opérationnelles en interne et en externe, mais également du coût des projets en lien avec la forte inflation de l'énergie et des matériaux de construction.

Les grandes orientations que nous proposons de retenir pour sélectionner les investissements de 2024 sont les suivantes :

- Un maintien des budgets d'aide aux communes, avec une progression significative par rapport aux dépenses réalisées des années 2022 et 2023, qui tiennent compte des engagements pris dans les années antérieures ;
- Une adaptation du plan de réhabilitation des routes pour maximiser l'utilité des investissements départementaux en fonction de l'état réel du patrimoine ;
- Une révision des projets de rénovation des collèges pour privilégier l'entretien et la maintenance et les projets de restructurations plutôt que la destruction reconstruction, conformément au plan adopté le 16 juin 2023.

Ces orientations s'inscrivent dans l'idée de dépenser mieux et de dépenser uniquement ce que le Département sait pouvoir financer sans laisser les aléas, comme les recettes sur les DMTO, déterminer ses équilibres financiers.

Enfin et pour sa gestion pluriannuelle en investissement, il convient de rappeler que le Département souhaite mettre en place une programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) courant de l'année 2024 qui définit les montants plafonds d'intervention au regard du respect de nos trajectoires financières.

La gestion en termes d'Autorisations de programme / Crédits de paiement est utilisée au niveau du Département comme un outil budgétaire de mobilisation de crédits, tandis que la PPI est l'outil de programmation.

Les AP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par le Département, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

La PPI porte sur une programmation plus large par politique publique en comprenant tous les projets d'investissement, avec ceux gérés en AP comme ceux hors AP (comme les dépenses annuelles récurrentes). A chaque étape budgétaire, le Département veille à des inscriptions de crédits en cohérence avec les plafonds de la PPI et sa capacité financière.

C'est à la condition de contenir une progression maximale autour de +1,2 % les dépenses nettes de gestion que nous pourrions proposer l'adoption d'une PPI prévoyant un niveau d'investissement de 70 M€ sur la période 2024-2028.

C.

Une dette contenue

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette départementale s'établirait à 271,5 M€ contre 294,5 M€ au 31 décembre 2022. En 2022, le Département a mobilisé 21 M€ d'emprunt pour anticiper l'augmentation des taux et ne pas avoir à mobiliser de l'argent cher en 2023. Elle devrait pouvoir s'affranchir d'une nouvelle mobilisation en 2023 compte tenu de son niveau élevé de trésorerie. Pour la troisième année consécutive, le Département stabilise son endettement, voire se désendette puisque le flux des nouveaux emprunts étant nul, le stock de dette diminue de 22,6 M€.

L'Ardèche reste un Département très endetté (873,34 €/habitant en 2022) en regard de la moyenne de l'encours de dette par habitant des Départements de la même strate : 533 € sur la même année. Cela se traduit par des charges de remboursement d'annuités supérieures de 7 M€ par an par rapport aux Départements de la même strate et à un surcoût de charge d'intérêt, au regard des nouveaux taux de marché, de près de 3 M€.

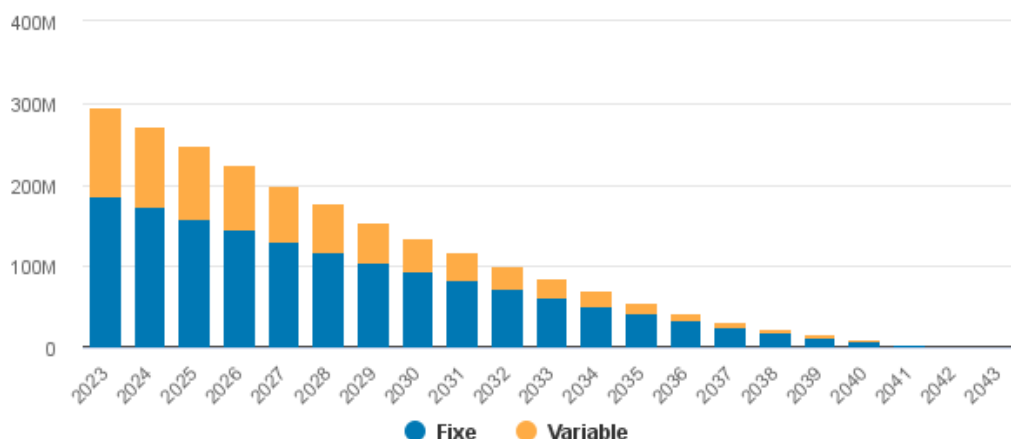
Nous payons ainsi annuellement environ 10 M€ par an d'incurie budgétaire des années précédentes, sans compter les « emprunts en annuités », qui correspond à un montage financier trouvé par la majorité précédente pour masquer de l'endettement.

Ce stock de dette est hélas la conséquence d'une sur-mobilisation du levier d'emprunt qu'il va nous falloir rationaliser en faveur d'une préservation de notre capacité d'autofinancement, mis à mal par un effet ciseau très important en 2024. C'est à cette condition que nous pourrions poursuivre nos investissements, notamment sur nos routes, dans nos collèges, nos EHPAD et nos bâtiments administratifs et techniques.

Notre capacité de désendettement devrait rester soutenable à moyen terme.

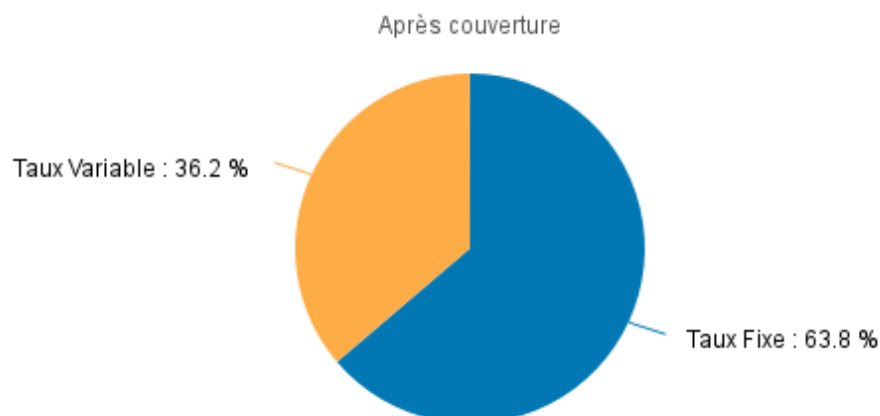
Alors que l'épargne est brute est largement pénalisée par un effet ciseau très fort, la maîtrise du niveau d'endettement passera nécessairement par une gestion très fine des charges de fonctionnement et une recherche optimisée des cofinancements.

Extinction de l'encours



Répartition par nature des taux

La dette du Département est composée de 42 emprunts à taux fixe et de 18 à taux variable.

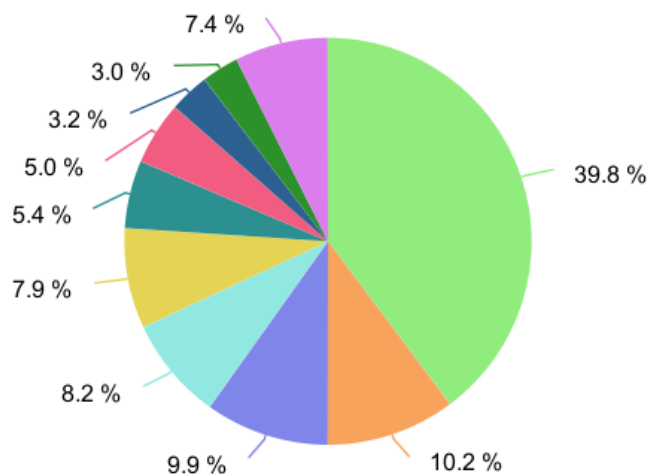


Sur cette partie de la dette départementale, 63,8 % de l'encours est à taux fixe au 31 décembre 2023, et 23 % de ces taux sont inférieurs à 1%. Au titre de l'exercice, le montant des intérêts liés aux emprunts classiques est de 6,2 M€ et l'amortissement du capital représente 22,9 M€.

A titre d'illustration, le volume des charges d'intérêt sur l'exercice 2023 s'élève à 3,8 M€ pour les seuls emprunts à taux variable soit plus de 50 % du volume sur l'année pour une proportion de 36,2% dans le portefeuille de dette du Département.

La répartition entre les 13 prêteurs s'effectue comme suit :

Répartition de l'encours de dette par prêteur



Prêteur	%	Montant
CLF / DEXIA	39,77	108 015 750,89
Crédit Foncier	10,25	27 827 852,15
Société Générale	9,86	26 766 148,78
Caisse d'Epargne	8,21	22 306 811,45
Caisse de Crédit Agricole	7,95	21 582 042,00
Caisse des Dépôts et Consignations	5,40	14 659 670,02
ARKEA	5,03	13 662 818,20
SAAR LB	3,18	8 625 000,00
Crédit Agricole CIB	2,96	8 031 260,00
Deutsche Pfandbriefbank	2,87	7 800 000,00
DEXIA Crédit Local	1,54	4 187 729,00
Crédit Coopératif	1,29	3 500 000,00
Autres	1,70	4 621 128,61
TOTAL		271 586 211,10

Exemple de la charge subie pour un nouvel emprunt levé à ce jour : pour un emprunt à taux fixe sur ce marché, il en résulte les éléments suivants :

Les cotations indicatives pour un emprunt classique de 20 Millions € sont les suivantes :

- Taux fixe de marché : 4,36 %
- Montant total des intérêts versés : 10 Millions €
- Montant total de l'emprunt : 30 Millions €

Ces intérêts viendront impacter notre section de fonctionnement et représentent, pour donner un ordre d'idée, le volume moyen des aides aux communes accordées sur une année.

En outre, 40% de la dette du Département est détenu par le groupe SFIL (banque 100 % publique, détenue en majorité par la CDC et la Société Générale).

Maîtrise des risques

Aucun produit structuré ne figure dans notre encours de dette et aucune opération de renégociation pour la sortie de tels produits, généralement très coûteuse, n'a dû être effectuée.

L'ensemble des emprunts mobilisés par le Département porte sur des produits remboursables sur des taux fixes et/ou indexés sur des indices monétaires sans risques (type Euribor).

Le profil de risque du Département reste maîtrisé et stable par rapport à 2022. La totalité de l'encours est noté A1 dans la charte dite « de Gissler ». Cette charte conclue entre les organismes bancaires et les associations d'élus représentatifs au plan national, constitue une référence pour l'analyse des risques. Cette maîtrise des risques résulte d'une attention particulière portée par le Département à la classification des emprunts proposés afin de concilier au mieux intérêt financier et prise de risque.

Cette recherche de sécurisation concernant la nature des financements mobilisés constituera également une orientation forte pour les années suivantes.

Gestion de la trésorerie du Département

Afin de pallier les décalages temporaires entre le décaissement de ses dépenses et l'encaissement de ses recettes, le Département a contracté des crédits de trésorerie auprès d'établissements bancaires.

Le Département mobilise notamment des crédits dits « revolving » qui sont des emprunts bancaires assortis d'une option de trésorerie. Ces produits font partie de l'encours de dette « classique » et sont amortis comme n'importe quel autre emprunt, avec remboursement du capital et paiement d'intérêts.

Les chiffres présentés dans les simulations budgétaires en capital ne prennent pas en compte ces emprunts revolving.

Un travail important est en cours pour n'y avoir recours que de manière la plus limitée possible.

Après un budget 2023 devant encaisser le choc inflationniste, la construction du budget 2024 doit viser à contenir les déséquilibres annoncés mais en maintenant un niveau de dépense fort au service des Ardéchois

Pour ce faire, nous devons rechercher l'efficacité dans les interventions départementales, en respectant le cap global budgétaire suivant :

- Préserver les grands équilibres budgétaires sur le mandat notamment pour préserver le niveau d'investissement grâce à la mise en œuvre d'un pilotage pluriannuel qui sera finalisé en 2024 par le vote d'un plan pluriannuel d'investissement finalisé
- Chercher à optimiser les dépenses de fonctionnement en réinterrogeant la pertinence et l'efficacité de nos interventions ;
- Contenir l'endettement à un niveau soutenable en absorbant le surplus d'endettement passé ;
- Optimiser notre recherche de cofinancements en veillant à les maximiser, autant que faire se peut.

Le Département de l'Ardèche souhaite présenter un budget 2024 ambitieux et solidaire, tout en veillant à respecter une cohérence financière. De façon générale, sous réserves d'éléments nouveaux liés au contexte géopolitique, et compte tenu des éléments connus lors de la rédaction de ce rapport, l'élaboration du budget 2024 reposerait sur les orientations suivantes :





III. Un Département solidaire : protéger les Ardéchois

La mission Solidarités, insertion et accès aux droits disposerait d'un budget global de l'ordre de 218 M€ en augmentation de près de 19 M€ par rapport au BP 2023, soit une évolution de 8,2 %. En contrepartie, ce sont près de 50 M€ de recettes qui sont levées par les services en 2023 pour atténuer la dépense.

L'année 2023 a vu la mise en œuvre de nouvelles mesures contraintes au nombre desquelles nous pouvons dénombrer celles issues des accords CASTEX, le rebasage tarifaire des interventions au titre de l'APA et de la PCH, l'évolution de la participation de la CNSA liée à l'avenant 43 et de la participation subséquente et équivalente du Département au même titre, ainsi que la loi dite Taquet du 7 février 2022 visant à réformer la protection de l'enfance.

Ainsi, le BP 2024 de la Mission Solidarités est-il impacté par la mise en œuvre de mesures nationales (partiellement compensées par la CNSA) liées à la volonté gouvernementale de soutenir fortement les politiques en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

C'est ainsi que le Département de l'Ardèche renouvelle son ambition de soutenir les Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et ses 2 000 salariés comme il a pu le faire en 2022 et 2023 au travers d'un soutien exceptionnel de 500 000 € et la revalorisation d'un tarif en milieu rural.

C'est également un soutien auprès des EHPAD en finançant des petits investissements (financement de Tovertaffel, de filtres UV, de systèmes de climatisation, d'un service délocalisé de La Poste, de chariots chauffe-plat...) Cette initiative est quasiment unique en France.

A.

Protéger nos personnes âgées et en situation de handicap

Etat des lieux sur la démographie en Ardèche pour la tranche 60 ans et plus

La part des plus de 60-74 ans dans la population générale n'a cessé d'augmenter depuis 1990, passant de 14,7 % à 20,3 % en 2019 (40 680 personnes à 66 617 personnes, soit une évolution de 64 %), de même que celle des 75 ans et plus qui passe de 8,6 % à 11,7 % sur la même période (de 23 744 à 38 339 personnes, soit une augmentation de 61 %). L'indice d'évolution des générations est de 1,7 (soit 1,7 personnes âgées de 60-74 ans pour 1 personne âgée de 75 ans est plus en 2019).

Selon le dernier recensement de la population datant de 2020, 32 % de la population ardéchoise a plus de 60 ans (106 615 personnes) dont 11,8 % a plus de 75 ans (38 727 personnes). Parmi les plus de 75 ans, 41 % vivent seuls à domicile et 24,1 % pour la tranche 60-74 ans. L'isolement des personnes âgées est donc important.

Le niveau de vie médian des 60-74 ans est de 1 908 euros, celui des 75 ans et plus de 1 792 euros. Le niveau de vie du 1^{er} décile des 60-74 ans est de 1 105 euros et celui du 9^e décile est de 3 160 euros. Pour la tranche 75 ans et plus, le niveau de vie du premier décile est de 1 105 euros et celui du dernier de 2 957 euros. 10 % de chacune de ces deux tranches se situent sous le seuil de pauvreté.

Selon une enquête DREES relative à l'aide sociale sur données 2020, si l'Ardèche est un département dans lequel le recours à l'aide sociale chez les 60 ans et plus est fort (compris entre 10,4 et 12,8 % de cette tranche de population), le territoire fait également partie des départements dans lesquels le montant des dépenses brutes moyennes par bénéficiaire d'une aide sociale aux personnes âgées est relativement faible (comprise entre 4 800 et 5 300 euros). Le montant des dépenses brutes annuelles moyennes d'ASH en établissement par bénéficiaire est relativement bas également comparativement aux autres départements, se situant entre 8 300 et 10 400 euros.

Concernant le taux d'effort des bénéficiaires de l'APA à domicile, on observe au niveau national que plus le GIR est important (et donc le degré de dépendance), plus le taux d'effort est élevé (4,5 % pour les GIR 1 contre 1,9 % pour les GIR 4 avec un ensemble se situant à 2,5 %). De manière également relativement naturelle, le taux d'effort augmente à proportion de l'élévation des revenus.

Perspectives démographiques pour l'Ardèche pour la tranche 60 ans et plus

Il ressort du scénario central de l'INSEE que la population départementale devrait légèrement augmenter dans les prochaines années. L'évolution entre 2018 et 2070 serait positive de 0,04% par an (contre 0,15% par an sur la région), uniquement dû au solde migratoire positif, supérieur au solde naturel qui lui est négatif. La population ardéchoise atteindrait donc son niveau maximal entre 2040 et 2050, avant de décroître.

Compte tenu de la pyramide des âges, de l'indice d'évolution des générations et du solde migratoire positif en Ardèche, l'incidence est particulièrement importante sur la part des personnes âgées dont la part dans la population va fortement augmenter sur cette période. La population devrait ainsi continuer de vieillir d'ici 2070, modifiant la structure par âge des habitants du département. Ainsi, concernant la part des 65 ans ou plus, elle devrait atteindre 35 à 40% selon ce scénario central. Le vieillissement se manifesterait à la fois par une hausse du nombre de personnes de 75 ans ou plus (+ 40 400) et par la baisse de celles des moins de 20 ans (- 16 100). La part des personnes de 75 ans ou plus passerait de 12 % en 2018 à 23 % en 2070. Ces parts sont plus élevées que celles de la région (9 % en 2018 et 18 % en 2070).

L'âge moyen de la population ardéchoise augmenterait de sept ans (44,5 ans en 2018 contre 51,8 ans en 2070). Par ailleurs, la part des personnes âgées de 20 à 64 ans, correspondant en grande partie aux âges d'activité professionnelle, progresserait entre 2018 et 2070, passant de 42,8 % à 44,6 %.

Actions du Département à destination des personnes âgées

Cette hausse va générer des besoins d'accompagnement importants qui doivent être anticipés, dans un contexte où le souhait des personnes âgées consiste principalement à vieillir à domicile dans de bonnes conditions (93 % des hommes et 96 % des femmes de plus de 65 ans souhaitent vieillir chez eux selon une enquête de l'INSEE de 2019).

A cet égard, le modèle de l'EHPAD, antérieurement souvent calqué sur celui de l'hôpital, peine à faire figure de bon élève malgré plusieurs vagues d'humanisation. Entrer en EHPAD est souvent perçu comme une solution de repli, une mise en demeure. Pour la plupart des résidents, c'est la famille (41 %) qui décide de l'institutionnalisation et, dans 20 % des cas la décision a été prise par les professionnels de santé. Pour autant, les capacités de prise en charge en EHPAD doivent être préservées pour les personnes pour lesquelles le maintien à domicile serait devenu impossible et dans un contexte où le recours à ces solutions devrait s'intensifier dans les prochaines années du fait de la pression démographique.

Le Département, en tant que chef de file de l'action sociale à destination des personnes âgées et de leurs aidants, est au cœur des politiques de soutien aux personnes âgées. Il intervient à ce titre notamment en régulant et finançant les services d'aide à domicile, l'hébergement en habitat intermédiaire et en Etablissement (EHPAD, EHPA, résidences autonomie).

L'ambition du Département pour 2024 est, du fait de ce qui précède, d'accompagner au mieux les personnes âgées qui souhaitent et ont la possibilité de vieillir à leur domicile. Les approches pour favoriser le bien vieillir chez soi seront donc renforcées : adaptation des logements, soutien de tierces personnes (autonomie, repas, accompagnement, aide-ménagère, assistance administrative...). Cela implique des services d'aide et d'accompagnement à domicile de qualité que le Département soutiendra notamment en revalorisant le tarif socle applicable à l'utilisateur pour les interventions en milieu rural.

En parallèle, le Département développera également les actions de prévention de la perte d'autonomie par des subventions conséquentes aux acteurs locaux, via la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (action autour de l'aide aux aidants par exemple)

Enfin, le Département soutiendra l'effort d'investissement des établissements de type EHPAD qui devrait opérer des travaux d'aménagement et pour certains de rénovation ou de reconstruction, dans un contexte de vétusté importante de nos établissements.

3 axes peuvent ainsi être dégagés pour 2024 :

- Développer et améliorer le maintien à domicile des personnes âgées qui le souhaitent ;
- Etoffer l'offre d'habitat intermédiaire ;
- Soutenir la qualité de l'accompagnement en EHPAD.

Outre ces trois axes de travail très volontaristes, la politique départementale sur l'autonomie reste très impactée par les différentes mesures actées au niveau national très contraignantes pour les Départements.

Orientations budgétaires en lien avec les actions du Département à destination des personnes âgées

En conséquence de ce qui précède, il est envisagé une évolution à la hausse du budget « autonomie » avec une progression des 13M€ de BP à BP, soit 12% d'augmentation. Dans le même temps les recettes progressent de + 11,7 M€ (soit + 35%) de BP à BP. Ainsi, grâce à la dynamique de recherche de la recette dépense nette serait en progression de seulement 1,9 % de BP à BP (+1,3 M€).

Parmi les dépenses de fonctionnement estimées à la hausse, nous pouvons mentionner :

- L'évolution de l'APA « à domicile » : + 30 % de dépense avec une charge nette pour le Département de l'ordre de 3,9 M€ sur un volume global de 28,2 M€ ;
- L'APA « établissement » : + 2 % avec une charge nette pour le Département de l'ordre de 22,6 M€ sur un volume global de 25,1 M€ ;
- L'avenant 43 à la convention collective de la branche de l'aide à domicile : + 170 % de dépense avec une charge nette pour le Département de l'ordre de 2,25 M€ sur un volume global de 4,51 M€.
- Les mesures dites Castex entraînent une inscription de 1 M€ au profit des professionnels des établissements publics et privés exerçant à titre principal des fonctions socio-éducatives dans les structures de compétence départementale exclusive. Il s'agit d'une inscription nouvelle par rapport au BP 2023 avec une très faible compensation en recettes.
- Les accords Laforcade induisent une progression des dépenses à hauteur de 713 K€ au titre des professionnels soignants des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Cette dépense est intégralement compensée en recettes par la CNSA.

En matière d'investissement, le Département veillera à donner aux EHPAD les moyens d'une prise en charge de qualité en simplifiant le régime d'aide départementale à la rénovation des bâtiments. Le budget est sur ce dernier point en progression de 21 % par rapport au BP 2023, soit un volume global de 3,3 M€, en raison du retard pris sur divers projets et du report subséquent du déblocage des crédits de paiement.

Orientations budgétaires en lien avec la prise en charge du handicap par le Département

Le budget de la PCH +20 ans présente également une augmentation du fait de la mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2023 des nouvelles dispositions concernant l'accès à la PCH des personnes présentant des altérations des fonctions mentales, psychiques ou cognitives, selon décret du 19 avril 2022.

Aux termes de ce texte, les critères et les modalités d'accès à la PCH sont élargis pour les personnes avec surdité et les personnes vivant avec une altération des fonctions mentales, psychiques ou cognitives, ainsi que des troubles neurodéveloppementaux.

L'impact financier de ces nouvelles mesures a été évalué à 3 millions d'euros en année pleine. A noter que le dispositif est en phase de réalisation avec une nette accélération depuis le mois de juin 2023 compte tenu des délais de traitement des demandes et du fait que les services continuent de recevoir de nouveaux dossiers.

Il est important d'ajouter que la prise en charge des personnes en situation de handicap est gérée par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) dont les délais en deux ans se sont fortement améliorés passant en deçà des 4 mois exigés par la loi pour prendre sa décision. Plus spécifiquement, le Département a souhaité appuyer son soutien aux enfants en situation de handicap en leur octroyant 20 € supplémentaires pour le Bonus collégiens.

Orientations budgétaires en lien avec l'aide sociale à l'hébergement

Une inscription globale de 24M€ est réalisée au titre de l'aide sociale à l'hébergement des personnes en situation de handicap, soit + 1 % par rapport au BP 2023. Cette augmentation se justifie notamment par des augmentations de tarifs au sein des établissements hors Ardèche, le taux directeur appliqué par le Département étant de 0 %.

Sur l'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées, nous notons une évolution de 15M€ au titre de l'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées, soit une augmentation de 0,7%. L'aide sociale à l'hébergement varie en fonction du volume de bénéficiaires (en nombre et en girage), et en fonction du tarif hébergement, pour lequel le taux d'évolution n'est pas encore établi, ces prévisions pourront donc potentiellement être ajustées, une fois l'ensemble des données connues.

Récapitulatif et réserves :

A noter que des zones d'incertitudes persistent liées notamment :

- À une éventuelle revalorisation des taux directeurs du tarif plancher national des SAAD dans le cadre de l'APA et de la PCH ainsi que du montant du SMIC et de la majoration tierce personne (MTP) sur lesquels sont indexées respectivement la PCH et l'APA ;
- À la PCH venant compenser le handicap psychique, dont l'impact reste encore à déterminer (pour mémoire impact prévisionnel total de 3 M€) ;
- À la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024 des heures de lien social dans les plans d'aide APA, dont l'impact est de l'ordre de 3,9 M€ en année pleine.

B.

Protéger l'enfance ardéchoise

La politique Enfance-Famille du Département doit à la fois prendre en charge les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance et mettre en place des actions de prévention que ce soit sur les questions de parentalité, de santé ou d'accompagnement au cours de la grossesse et durant les premiers mois de vie des enfants.

Les dépenses qui sont globalement en hausse de 8,5 % (+ 3,2 M€) par rapport au BP 2023 et + 3,7 % par rapport aux crédits votés de l'exercice.

De manière générale, les facteurs exogènes suivants ont été pris en compte :

- Eventuelle hausse du SMIC au 1^{er} janvier 2024 (estimation à 2 %) ;
- Prise en compte des effets de l'inflation sur les charges de fonctionnement des structures du secteur associatif protection de l'Enfance à hauteur de 2 % ;
- Glissement vieillissement technicité (1 %).

Même si le nombre d'enfants confiés a connu une baisse en début d'année 2023, on observe une augmentation à la fin du 1^{er} semestre (910). Le nombre de journées payées est également en légère augmentation (+ 0,24 %).

Tout comme au niveau national, le Département de l'Ardèche voit son nombre de Mineurs Non Accompagnés se présentant sur le territoire en forte augmentation depuis un an générant une saturation des places et ce malgré un taux de 80% de rejet de minorité après évaluation.

Il est également constaté un rajeunissement des mineurs (moins de 15 ans) qui de fait, doivent être maintenus au sein des services du Foyer départemental de l'enfance, ne pouvant être accueillis en semi-autonomie par les partenaires. Ces accueils de moyen séjour génèrent également une augmentation des dépenses (alimentation, fournitures scolaires, transport, vêture...) Une réflexion est actuellement en cours afin de définir le volume de places (environ 30 places) et leur typologie pour contenir cette hausse et permettre aux professionnels de travailler dans un contexte adapté et sécurisé.

Le Département de l'Ardèche se doit de protéger la population qu'il accueille et met à l'abri mais ne peut le faire seul, sans le concours des services de l'Etat, de la Justice et du soin dans une action coordonnée.

Malgré le constat d'une baisse du nombre d'enfants accueillis et du nombre d'assistants familiaux par rapport à 2022, le choix a été fait de maintenir une enveloppe dédiée à la masse salariale des assistants familiaux en légère hausse. En effet, le Département a fait le choix de valoriser des éléments de rémunération en sus des impacts de la loi relative à la protection de l'enfance du 7 février 2022 tels que la revalorisation de l'ancienneté au-delà du décret, l'indemnité de sujétion particulière prenant en compte la pénibilité des accueils, la revalorisation des frais d'entretien soutenant l'inflation. Ces mesures devraient permettre de rendre plus attractif le métier d'assistant familial et favoriser les nouvelles demandes d'agrément.

Le maintien de salaire à hauteur de 80 % en l'absence d'enfants confiés au domicile des assistants familiaux (application de la loi Taquet) a également un impact, du fait de sa rétroactivité au 1^{er} septembre 2022.

Par ailleurs, dans le cadre des dispositions de la loi protection de l'enfance de février 2022, le Département met en œuvre au travers d'un marché public, les week-end de répit afin de permettre aux assistants familiaux de prendre leur repos compensateur (1 WE par mois) soit + 190 k€.

En matière d'hébergement des enfants confiés, les frais de séjour en établissements augmentent de 1,5M€, soit une évolution de +4,2% par rapport aux crédits votés de l'année.

A noter l'inscription d'une subvention d'équilibre de 400K€ au profit du foyer en vue de la création de 5 postes complémentaires et de la préfiguration d'une cellule pour l'accueil d'adolescents dits complexes.

Les orientations budgétaires de l'année 2024 ont également été construites autour des projets nouveaux qui vous sont exposés ci-après :

- **Création d'une nouvelle Maison d'enfants à caractère social (MECS) :** face au nombre des places disponibles, certains dispositifs sont en tension allant parfois jusqu'à des situations critiques sans solution de mise à l'abri. Dès lors, des solutions sont envisagées afin de pouvoir mettre en place une prise en charge pour tous les enfants confiés au Département. Ainsi, la création d'une nouvelle MECS ardéchoise de 40 places (20 places en internat, 20 places en SAVS) est-elle à l'étude à moyen terme. L'évaluation de son impact s'appuie sur les prix de journées des MECS déjà existantes et le coût global du fonctionnement de cette MECS serait d'environ 2,5 M€.
- **Création d'un service AEMO H (Hébergement) :** Il s'agit ici de développer des services de soutien intensif à la parentalité en relais progressif de l'offre de « placement à domicile » dite SAPMF. Le développement de ce service serait un complément de l'offre de services existante et limiterait à moyen terme le recours au placement. Impact estimé à + 700 K€
- **Réponse à des appels à projet :** Le Département poursuit son implication dans la contractualisation prévention protection de l'enfance dit « contrat ASE-PMI »

L'Etat ouvre la possibilité pour les Départements de solliciter des financements supplémentaires. 4 projets ont ainsi été présentés :

- 210 K€ : projet de développement du parrainage
- 370 K€ : projet véhicule dédié aux équipes prévention à domicile en protection de l'enfance (renforcé AED - AEMO)
- 30 K€ : projet formation Projet pour l'enfant et Album de vie - projet croisé Labo / enfance
- 136 K€ : projet adolescents dits complexes au profit du Foyer de l'enfance - équipement.

C.

Promouvoir la valeur travail

Dans un contexte économique relativement dynamique en termes d'emploi avec un taux de chômage de 6,3 % au plus bas depuis 2008 et des difficultés de recrutement dans tous les secteurs, le Département a décidé de réformer son accompagnement des allocataires du RSA en accentuant en particulier l'accompagnement vers l'emploi. Nous continuerons, dans une logique de « Juste droit », à rappeler leurs droits aux allocataires et à s'assurer de l'accès à leurs droits.

Pour faciliter l'accès à l'emploi des allocataires du RSA, il nous faudra travailler davantage encore avec les acteurs économiques et employeurs, en les aidant à valoriser leurs métiers, en accompagnant vers des nouvelles pratiques de recrutement, et d'intégration de nouveaux collaborateurs ayant parfois des profils atypiques, comme cela peut être le cas pour des allocataires du RSA.

Le montant des crédits alloués à la politique d'insertion et emploi s'élève au total à 44,5 M€ soit une diminution de 0,4 % par rapport au BP 2023. Le Département parvient à améliorer ses dispositifs d'accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires du RSA grâce à une dynamique partenariale importante autour de l'entreprise et des clubs sportifs notamment, mais également par l'accentuation de la politique de contrôle de l'allocation.

En complément des mesures nationales déployées pour lutter contre le chômage (France Travail, loi pour le « plein emploi » ...), le Département souhaite poursuivre sa politique proactive en matière d'insertion et d'emploi pour :

- Dynamiser ses modalités d'accompagnement des bénéficiaires du RSA (BRSA) : renouvellement des marchés en 2024 avec une obligation de résultats et une revalorisation du coût forfaitaire ; soutien des bénéficiaires du RSA reprenant un emploi durable (prime de 200 €) pour 60K€ ;
- Innover au plus proche des territoires :
 - En mobilisant spécifiquement une équipe ACOR de 3 personnes sur le territoire de la DTAS Sud-Ouest afin de dynamiser et faciliter l'accès direct à l'emploi (+ 150 K€ environ) ;
 - En proposant un accompagnement spécifique santé (+ 90 K€).
- Déployer une offre de services renforcée et optimiser ses partenariats.
- Veiller à la bonne gestion de l'allocation en rappelant les principaux droits et obligations en matière de RSA.

Politique liée au logement

Au niveau de l'action sociale, la mise en œuvre du Plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes permettra de renforcer les moyens d'actions des professionnels qui accompagnent les victimes sur les 3 orientations définies : sensibiliser à tous les niveaux, une veille départementale, des logements refuges sur tout le territoire en lien avec les élus locaux.

Au-delà des actions de soutien aux projets d'accompagnement dans et vers le logement et la mise en œuvre du Fonds Unique Logement, qui représente plus de 1,5M€, l'année 2024 consacrera le renouvellement du Programme départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées - 2024-2029.

Le territoire ardéchois est caractérisé par un parc de logements anciens et par une faible couverture de logement social, 32% des demandeurs de logement social n'ayant pas de logement.

Le PDALHPD, coconstruit avec les services de l'Etat permettra de porter la stratégie et les orientations en faveur du droit au logement, de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, et de coordination des acteurs autour de démarches préventives.

Le Département participe par ailleurs activement aux contrats de ville qui couvrent 4 quartiers prioritaires sur 4 communes : Privas, Le Teil, Aubenas et Annonay.

Au-delà d'une enveloppe spécifiquement dédiée de 50 000 €, ce sont près de 450 000 € annuels qui sont accordés en moyenne aux acteurs locaux dans le cadre du droit commun.

L'année 2024 sera consacrée au renouvellement des contrats de ville, autour d'une affirmation du rôle du Département en matière de financement d'actions innovantes et porteuses d'une dynamique permettant une meilleure lisibilité du soutien départemental.

D.

Objectif

100 médecins

Le département de l'Ardèche, territoire rural composé de près 330 000 habitants dont 1/3 a plus de 60 ans, est particulièrement sensible à la problématique de la désertification médicale. Avec un profil démographique indiquant que le nombre de personnes de 85 ans sera multiplié par 3 d'ici à 2050, passant de 12 400 à 35 000, l'enjeu de renforcer l'accès aux soins présente une forme d'urgence pour l'Ardèche.

Le nombre de médecins – toutes spécialités confondues – pour 1000 habitants s'établit aujourd'hui à 3 en Ardèche, quand ce ratio s'élève à 6,6 sur le territoire national. Concrètement, 56,6 % des médecins ardéchois ont plus de 55 ans, 31 % plus de 60 ans. La proportion en médecine générale est similaire. Surtout, un certain nombre de spécialités médicales sont sous ou non représentées sur le territoire départemental.

De plus, la représentation territoriale des professionnels manifeste un tropisme en faveur de l'axe du Rhône, invitant, au-delà de la question de la densité, à évoquer la question de l'accessibilité aux soins.

La moitié ouest du territoire apparaît éloignée de la majorité des établissements généralistes de soins, concentrant, par ailleurs, une majorité des spécialistes du territoire. Si le maillage territorial de certaines professions, comme les infirmiers et les masseurs-kinésithérapeutes pourrait apparaître satisfaisant sur le territoire, il serait fait abstraction des conditions de déplacement, parfois même entre communautés de communes limitrophes.

Le Département de l'Ardèche entend incarner un rôle de chef de file en matière d'attractivité du territoire pour les professionnels de santé au sens large : médecins généralistes, spécialistes, paramédicaux... Cette ambition se traduit par une intervention à plusieurs niveaux :

- Renforcer l'attractivité médicale du territoire
- Susciter, faire émerger, accompagner les projets dynamiques de territoire
- Incarner un rôle d'animateur et d'innovateur territorial

Le Département fait de cet enjeu une priorité.

C'est dans ce cadre que la cellule santé a été créée. Pilotée par la 1^{re} vice-présidente en charge de la santé, de la petite enfance et des politiques contractuelles, accompagnée d'un médecin généraliste également médecin au SDIS, la cellule santé est également composée d'un chargé de mission et d'un chargé de gestion administrative au sein de la direction générale adjointe des solidarités.

La cellule santé est un guichet unique permettant ainsi d'ancrer une démarche volontariste dans ce champ d'action et d'être facilitateur et relai pour les projets des professionnels de santé en concentrant l'ensemble des ressources (financières et humaines) pour mener une politique de santé efficace et efficiente.

Ainsi depuis le début du mandat ce sont 42 médecins qui se sont installés en Ardèche et une vingtaine de maisons de santé pluriprofessionnelles qui ont été aidées ou sont en passe de l'être.

52 terrains de stage en internat sont ouverts par semestre avec un taux d'occupation de 100%. Le Département a poursuivi en 2022 sa politique d'aide en faveur des étudiants (bourses d'étude pour les internes et infirmiers en pratique avancée, aide au logement, formation avec le SDIS, journée départementale d'accueil des internes en médecine...)

Les associations œuvrant dans le champ de la santé ont également été soutenues financièrement afin de favoriser l'émergence de projets sur le territoire (exemple d'installation d'un cabinet dentaire mobile sur la commune de Saint Julien en Saint Alban, ou de financement de sacs de premiers secours) ainsi que le soutien aux maisons de santé pluriprofessionnelles.

En 2023, ce sont également des projets innovants qui ont été portés par le Département au titre de la santé avec l'adhésion au GIP Ma Région Ma Santé permettant l'ouverture de 6 centres de santé d'ici 2024 et proposant du salariat de médecin généraliste et assistant médical ou secrétaire médical.

Un projet de délocalisation de la première année de santé est également à l'étude en partenariat avec le Centre hospitalier d'Ardèche Méridionale, la Faculté de Lyon Sud, le Conseil Régional et le Rectorat, ceci afin de permettre aux étudiants ardéchois de bénéficier d'une offre d'étude plus en proximité.

IV.

Un Département qui œuvre pour la qualité de vie des Ardéchois

Le budget de la Mission Epanouissement de la personne, éducation et citoyenneté s'établirait autour de 21,5 M€ en augmentation par rapport au BP 2023, compte tenu du maintien des engagements du Département auprès des collèges, des acteurs des secteurs sportif et culturel et des actions en faveur de la jeunesse.

A.

Les collèges : garantir d'excellentes conditions de réussite

L'ambition du Département de l'Ardèche est de contribuer activement à l'excellence du système scolaire au travers de sa compétence « collèges ». Notre territoire se classe en effet parmi les meilleurs départements de France avec un taux excédant les 95% de réussite.

Cette réussite est le fruit de l'engagement de l'ensemble de la communauté éducative auprès des enfants.

Dans ce contexte, le Département agit au quotidien pour apporter à tous les collégiens, des établissements publics comme privés, des conditions propices à leur réussite et leur épanouissement personnel.

En 2023, le Département a notamment décidé un plan d'action immédiat pour faire face à l'augmentation du coût de l'énergie (aides financières supplémentaires, plan de sobriété énergétique, actualisation du programme de travaux de rénovation énergétique).

Sur le volet fonctionnement, la période reste marquée par une augmentation importante des coûts de l'énergie et des incertitudes sur les évolutions à venir. Le coût de l'électricité 2024 est annoncé en diminution. L'évolution de la situation sera régulièrement analysée pour anticiper les éventuelles nouvelles mesures à prendre.

Malgré ce contexte toujours inflationniste le Département agit :

- **Restauration des collégiens** : la collectivité a fait le choix de ne pas augmenter le coût des repas pour 2023-2024 afin ne pas amputer le pouvoir d'achat des Ardéchois. Pour l'année 2022/2023, le coût des denrées assiettes a été positionné à 2,50 € par repas sur tous nos collèges.
- **De même le Département s'engage pour offrir à nos jeunes une alimentation de qualité**, à travers la promotion de produits issus de l'agriculture biologique mais aussi les approvisionnements locaux. Le renouvellement des marchés de denrées alimentaires pour l'année 2024 favorisera au maximum l'approvisionnement local départemental et régional afin de soutenir nos producteurs sur nos territoires.
- **Entretien des collèges** : pour améliorer les conditions de travail des personnels départementaux des collèges publics, le Département poursuivra sa démarche sur des modalités renforcées de remplacement en cas d'absence, afin de préserver la santé des collaborateurs et de garantir le service public.

La stratégie du bâtiment sur le périmètre des collèges est basée sur quatre priorités qui permettront d'améliorer les conditions d'accueil et de travail pour les élèves et les équipes enseignantes.

- **Travailler dans un environnement sécurisé** : l'ambitieux programme de sécurisation de 3 millions d'euros se poursuivra sur 2024 et 2025 pour offrir à nos collégiens un environnement serein pour réussir. Ce programme se décline à travers la mise en place de plusieurs actions : la vidéo protec-

tion dans tous les établissements, la sécurisation des enceintes et les systèmes d'alertes.

- Un ambitieux programme de maintenance : ce sont 1,6 million d'euros qui seront consacrés à la mise en œuvre de projets visant à améliorer la vie dans les établissements. Ceci passe par le changement du matériel de cuisine (budget doublé dès 2024), des opérations de réhabilitation de toiture, de plateau sportif, réseau de chaleur, protections solaires salles de cours mais aussi la création de préau... Cette enveloppe budgétaire a pour vocation à maintenir en conditions opérationnelles l'ensemble des collèges du territoire. (ex : Collège de Vernoux sur lequel nous ferons des classes en plus de l'opération thermique de l'établissement)
- Un programme de rénovation thermique et de production d'énergies renouvelables : plusieurs établissements se verront équipés de panneaux solaires installés en autoconsommation. Ces opérations couplées à de la rénovation thermique permettront de contenir les charges liées à l'augmentation des énergies (sur le long terme) tout en offrant un excellent niveau de confort thermique aux élèves.
- Un plan de restructuration des établissements sans précédent : de nombreuses opérations majeures sont déjà lancées et se poursuivront jusqu'en 2028. En 2024 se concrétiseront les opérations de restructuration du collège de Saint-Sauveur-de-Montagut et la rénovation thermique du collège de Jastres.

B.

Accès à la culture pour tous

La culture, les sports, la jeunesse et la vie associative sont des leviers puissants de **l'identité et de l'attractivité du territoire** que le Département souhaite renforcer prioritairement. Désormais réunies au sein d'une même direction, le pilotage concerté et transversal de ces politiques volontaristes ou obligatoires permet à l'exécutif d'agir pleinement en faveur du **lien social et du vivre ensemble, de l'émancipation des individus, notamment des plus jeunes, de la participation à la vie de la cité et du développement de logiques de coopération** avec l'ensemble des acteurs des territoires (associations et collectivités locales). Il **permet ainsi à tous les Ardéchois de bénéficier d'une qualité de vie exceptionnelle** en leur donnant facilement accès à une médiathèque, une école de musique, un site patrimonial rappelant l'histoire du territoire, des activités et des infrastructures sportives et un accès à la nature et la possibilité de s'engager personnellement pour faire vivre leur territoire.

Pour l'ensemble de ces politiques, la collectivité combine **trois modalités d'intervention** : le soutien financier des porteurs de projets locaux, l'animation de réseaux d'acteurs favorisant les synergies et ainsi que la production d'événementiels départementaux rayonnants.

Bilan 2023

Dans ce cadre, en 2023, le Département aura agi concrètement par :

- **Le déploiement du nouveau dispositif de subvention Atout association 07**, en complément du Bonus collégiens, répondant aux attentes exprimées lors d'une large concertation du secteur associatif visant à simplifier et rendre plus lisible le soutien de la vie associative
- **Le vote de schémas structurant le développement des enseignements artistiques d'une part et la lecture publique** d'autre part, compétences obligatoires du Département qui à ce titre accompagne au quotidien d'important réseaux d'opérateurs locaux en lien étroit avec les collectivités
- **La réaffirmation d'une politique en faveur des patrimoines culturels ardéchois** qui se traduit à travers le soutien accordé aux propriétaires privés (Nos patrimoines ardéchois), la gestion des sites propriété du Département et le vote de nouveaux projets pour les établissements culturels départementaux (Archives départementales, Service archéologique départemental – MuséAl) qui mettent en lumière les priorités et le rôle ressource du Département dans ce domaine
- **L'organisation d'événementiels sportifs départementaux** pensés en priorité à destination des jeunes et donnant l'opportunité d'expérimenter la co-construction d'une approche sport/culture
- **La première année du premier Conseil départemental des jeunes** qui constitue la première pierre d'une politique jeunesse entièrement renouvelée, concertée avec la politique éducative du Département
- **Poursuite du dispositif Bonus Collégiens** : ce dispositif est une réelle réussite tant pour soutenir le pouvoir d'achat des familles et pour augmenter les adhésions pour nos associations ardéchoises (60 € par collégien). En 2021, 3 000 dossiers ont été votés et en 2022, 5 000 dossiers ont été validés.

Les priorités 2024

Doté d'outils efficaces et fort d'une organisation facilitant une approche transversale, en 2024 le Département poursuit son ambition au travers de **deux chantiers complémentaires** :

- **La redéfinition de ses priorités sectorielles** qui visent à garantir l'existence d'une offre sportive et culturelle de qualité et accessible au plus grand nombre en tout point du territoire
- **La poursuite de la construction d'approches transversales** en faveur de la **vie associative et de de l'évènementiel** d'une part et plus particulièrement de la jeunesse d'autre part

> Redéfinition des politiques sectorielles

Le Département réaffirme ainsi une **politique culturelle** ambitieuse et transversale qui s'inscrit dans la continuité du développement de ces dix dernières années faisant de **l'Ardèche un territoire remarquable et remarqué à l'échelle nationale en la matière**. Ainsi dans une logique permanente de concertation et de co-construction, les acteurs locaux accompagnés par le Département ainsi que les services et équipements départementaux s'attachent à **animer des projets culturels au service des populations et des territoires dans le respect des droits culturels de chacun**, en :

- **Favorisant une offre culturelle diversifiée et accessible au plus grand nombre tout au long de l'année**, rayonnante localement et au-delà de notre territoire (programmation annuelle, festival, formats expérimentaux)
- **Créant les conditions permettant à des espaces de rencontre, de transmission de connaissances, de pratiques amateurs d'exister** (lieux de diffusion, bibliothèques, écoles de musique notamment)
- **Encourageant la création et l'innovation des actions culturelles** (aides aux équipes artistique, résidences, culture et social etc...)
- **Préservant et valorisant le patrimoine** (monuments historiques, archives et toutes formes de patrimoine matériel et immatériel)
- **Accompagnant le développement de projets culturels de territoire à l'échelle intercommunale** mêlant les enjeux d'Education artistique et culturelle, d'enseignement artistique, de lecture publique et d'accompagnement des acteurs culturels

C.

Une politique sportive ambitieuse

En matière sportive, le Département veille à s'adresser à tous les Ardéchois avec une attention prioritaire aux jeunes (les collégiens en particulier), aux sportifs de haut-niveau et aux bénéficiaires des politiques sociales du Département.

Ainsi, au-delà du soutien au sport associatif (via Atout Association 07), le Département décide d'accentuer son engagement en faveur de :

- **L'évènementiel sportif** de trois types : celui organisé par le Département lui-même, celui porté par le mouvement associatif ardéchois et celui relatif à l'accueil de grands événements nationaux ou internationaux,
- **Du sport de haut niveau** qui se décline lui aussi en trois niveaux : le soutien aux équipes en sports collectifs, le soutien individuel aux athlètes de haut niveau et l'accès au haut niveau via le soutien aux sections sportives des collèges et à l'aide aux déplacements des jeunes scolarisés dans des pôles de performance nationaux,
- **Des sports de nature** qui sont tout à la fois une compétence obligatoire des Départements (Commission départementale des espaces, sites et itinéraires et leur plan) et l'ADN de l'Ardèche,
- **Du sport scolaire** qui a la particularité de réunir plus de pratiquants que le football en Ardèche (unique en France) et couvre 3 politiques : le sport, l'éducation et la jeunesse.
- **L'ancrage territorial symbolisé par le nouvel espace** situé à Salavas, mais qui se développe aussi via les stations de la montagne ardéchoise (Bauzon, Chavade) et par le soutien aux équipements sportifs sur tout le territoire (via Atout ruralité ou le soutien à la signalétique départementale de randonnée).
- Enfin, il s'agira également de **développer l'approche territoriale des politiques sportives** pour veiller à l'équité des territoires entre eux, tant en termes d'offres que d'infrastructures, et de disposer d'une approche commune Culture/ Sport

A noter que la politique sportive s'articule autour de 6 grandes disciplines sportives emblématiques du territoire : le rugby (le Département a un des taux de pratique le plus élevé de France et désormais 2 équipes au plus haut niveau amateur), le canoë et l'escalade (deux disciplines emblématiques du territoire), le vélo (dont l'ambition est de faire de l'Ardèche la première destination vélo de France), la pétanque (candidate pour devenir discipline olympique et dont le centre national de formation va s'implanter à Chomérac) et le football (le Département s'avère être un excellent centre de formation pour les joueurs de haut niveau de la Région Auvergne-Rhône-Alpes).

> Une approche transversale ambitieuse

Si les politiques culturelles et sportives recouvrent une dimension sectorielle forte, la **politique associative** du Département repose, par essence, sur une transversalité des interventions départementales dans **une logique interservices**. Concrètement, le Département se mobilise pour l'ensemble des secteurs associatifs à travers :

- **Le maintien d'un haut niveau de financement** (via Atout Association 07)
- **Le soutien à l'évènementiel local** (notamment celui n'entrant pas dans le cadre des politiques sportives ou culturelles comme l'artisanat, la valorisation des produits locaux, les foires et les salons, l'éducation à l'environnement ou à la solidarité internationale, la citoyenneté, le devoir de mémoire, etc.)

- **L'accompagnement des dirigeants et bénévoles associatifs** via le « Guichet unique » pour les aider dans leurs recherches de financements et par le déploiement de rencontres professionnelles thématiques favorisant la co-construction, le développement des compétences et l'échange de pratique
- La **contribution à la construction de services collectifs** comme le Guid'Asso en lien étroit avec la Mission d'accompagnement de la vie associative (MAVA), la revalorisation du Centre de ressource et d'information des bénévoles (CRIB) ou encore le développement de la Bourse aux bénévoles aux côtés du Comité départemental olympique et sportif.

D.

Des jeunes Ardéchois engagés

Enfin, convaincus que les jeunes générations feront l'Ardèche de demain, l'action en faveur de la jeunesse est en filigrane de nombreuses interventions départementales. En veillant à rendre sa politique jeunesse lisible, accessible et efficace et à la penser en transversalité avec la culture, le sport, la vie associative et d'autres politiques publiques qui les concernent au premier chef : l'éducation, mais aussi l'insertion, l'environnement, l'habitat, la mobilité, **le Département souhaite créer les conditions :**

- D'une jeunesse ardéchoise dynamique qui s'engage en agissant
- Des jeunes fiers d'être Ardéchois, qui, bien qu'attachés à leur territoire sont en capacité d'en partir pour y revenir enrichis d'expériences nouvelles
- D'une jeunesse qui expérimente l'exercice de la démocratie et de la citoyenneté et s'initie à la vie publique aux côtés des élus du territoire

Aussi, au-delà du lancement de nouveaux dispositifs, il s'agit avant tout pour la DCSJVA d'investir pleinement le pilotage de l'existant en lien étroit avec l'ensemble des services départementaux concernés. Pour ce faire, plusieurs leviers seront déployés :

Des dispositifs visant la mise en mouvement des jeunes

- Le soutien de projets des jeunes par un **appel à projet** : Une jeunesse ardéchoise qui agit. "J'agis, tu agis, nous agissons"
- Le développement des mobilités internationales par une **bourse aux mobilités**
- La mobilisation des jeunes sur des défis de société au travers des **services civiques** par le biais de convention signées dans le cadre d'Atout association 07 avec des structures intermédiaires qui à la fois répondent aux besoins des petites communes et aux politiques sociales du Département.
- Un soutien important aux jeunes cadets de la République : en échange de leurs engagements, une aide financière pour leurs projets.

L'information des jeunes au travers du portail information jeunesse Drôme-Ardèche via une convention avec le CRIJ et l'accompagnement des différentes modalités d'accès à l'information

Des outils qui facilitent et valorisent l'engagement des jeunes : la valorisation des actions remarquables et exemplaires des jeunes lors de **temps forts** ; un **bonus jeune** pour des projets aidés dans le cadre d'Atout association 07 qui mobilisent des jeunes dans leur mise en œuvre et/ou leur prêtent une attention particulière ; des **espaces de concertation** entre les jeunes issus du CDJ et des jeunes engagés en Ardèche.

La priorité accordée à la jeunesse placée au cœur des politiques du Département :

- Des **projets d'équipements culturels départementaux** pensés pour les jeunes : la médiathèque départementale, les archives, MuséAl et le sport
- Des **schémas structurants en faveur du sport et de la culture qui concernent prioritairement les jeunes** : le schéma départemental des enseignements et pratiques artistiques, les actions en direction de la jeunesse inscrites dans le schéma départemental de lecture publique, les programmes d'éducation artistique et culturelle proposés par MuséAl et les Archives départementales, la semaine de découverte des pratiques sportives et culturelles, le soutien au sport scolaire, l'accueil de séjours sportifs et culturels à la Base départementale

- Des **espaces de concertation inter-service qui impulsent et nourrissent des projets expérimentaux** pour les jeunes dans les services du Département
- Des **politiques éducatives** dans le cadre du Conseil départemental des jeunes, la plateforme de stages de 3^e, l'accueil de jeunes en études supérieures sur le territoire ardéchois en lien avec le Cermosem, A2C, l'école du documentaire de Lussas
- Des **politiques de solidarités** notamment au travers des conventions avec les missions locales,
- Des **politiques de l'environnement** au titre des ENS et les programmes de médiation proposés sur le site de La Boissine

Enfin, eu égard à la diversité des acteurs et des actions menées en faveur de la jeunesse, **le Département se doit d'initier et d'animer une gouvernance** qui participe d'une action partenariale garante d'une cohérence d'interventions :

- Par la valorisation des nombreuses associations qui travaillent auprès des jeunes
- Par l'animation des têtes de réseau publiques et associatives inscrites au sein du SDSF
- Par l'accompagnement des EPCI dans le déploiement de politiques jeunesse et innovantes localement
- Par la participation au réseau des acteurs jeunesse de l'Ardèche



V.

Le Département aménageur des territoires

La mission « Aménagement et soutien aux territoires » ferait l'objet d'une inscription de l'ordre de 54,2 M€ en forte évolution par rapport au BP 2023 du fait notamment de l'augmentation des crédits accordés :

- aux opérations de réhabilitation de la voirie départementale ;
- aux dispositifs d'aides aux communes, EPCI et syndicats des eaux ;
- au plan « chasse » ;
- à la contribution statutaire du SMGGA ;
- aux crédits pour la station 4 saisons au profit du SMA.

A.

Un investissement fort au plus près de nos communes

Le Département est chargé de l'aménagement du territoire. A ce titre, il est le partenaire naturel des communes et des EPCI dans la conception et le financement de leurs projets.

La politique territoriale du Département s'était néanmoins complexifiée avec le temps, au travers de l'accumulation de nombreux dispositifs thématiques.

Une réforme complète des modalités de soutien aux communes, aux EPCI et aux syndicats des eaux a ainsi été engagée dès le début du mandat, en vue de bâtir sans délai un nouveau schéma. Le dispositif Atout Ruralité permet de soutenir des projets de proximité dans toutes les communes ardéchoises. Ces projets portent notamment sur la rénovation énergétique, les travaux de voirie communale, les services à la population et les aménagements en centre-bourg.

B.

L'eau, un enjeu crucial et vital au cœur de nos préoccupations

Les politiques du Département autour de l'eau se structurent en différents volets :

- La protection des milieux aquatiques et de la ressource ;
- La sécurisation de l'alimentation et la lutte contre le gaspillage ;
- L'assainissement ;
- Les risques liés à l'eau.

Face aux sécheresses successives de 2022 et 2023, l'amplification de notre action sur cette thématique est fondamentale. C'est l'objet de la mise en œuvre du pôle bi-départemental « eau » et des actions inscrites dans le schéma sur l'eau. Plusieurs actions seront particulièrement soutenues en 2024 :

- la mise en œuvre des travaux de sécurisation ;
- la recherche de nouvelles ressources ;
- la protection de la ressource en eau potable, le suivi des niveaux des cours d'eau et des nappes, etc.

L'assainissement des eaux usées est également essentiel, tant pour la qualité de l'environnement que pour le développement durable des territoires.

La mise en œuvre d'un plan eau départemental 2024/2028 qui se déclinera en un plan d'action dont :

- l'aide à la création de retenues collinaires,
- l'aide à l'approvisionnement en eau potable des communes isolées,
- l'amélioration des interconnexions des réseaux d'eau.

De même, l'enjeu de la gestion des barrages sera une forte préoccupation du Département en collaboration avec le SDEA et EDF.

C.

Le Département au plus près de ses agriculteurs

Notre Département poursuivra ses partenariats avec les acteurs agricoles du territoire en soutenant financièrement les organismes agricoles, parmi lesquels, la Chambre d'agriculture, le Groupement de défense sanitaire (GDS), le Service de remplacement Ardèche, les syndicats agricoles, l'association Agribio, ADICE... ainsi que les structures œuvrant au développement de l'agritourisme (Centre du développement agroalimentaire, Fédération départementale des CIVAM, Comité interprofessionnel de la Châtaigne d'Ardèche...).

Il soutiendra également la dynamique des investissements portés par les agriculteurs en cofinçant plusieurs dispositifs d'aides aux investissements qui répondent aux enjeux prioritaires de la politique agricole départementale dans le cadre des plans "filières" adoptés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes (plan Châtaigneraies traditionnelles, plan Truffes...) et du Plan stratégique national (PSN) 2023-2027.

Les agriculteurs seront ainsi aidés pour :

- investir dans les productions végétales pour limiter les risques climatiques et sanitaires,
- investir sur leurs exploitations dans les systèmes d'irrigation agricole (individuel), et dans des infrastructures d'hydrauliques agricoles (collectif) en complément des aides de la Région et de l'Europe (FEADER),
- améliorer leurs conditions de travail en espace pastoral.

Il pourra également accompagner les exploitations les plus fragilisées qui auraient à faire face à des aléas climatiques.

Il participera cette année encore à l'évènement d'envergure qu'est le Salon international de l'Agriculture de Paris, véritable vitrine pour nos agriculteurs ardéchois.

D.

Sécurité : enjeu prioritaire du Département

Le Département de l'Ardèche est un acteur important de la protection des populations au titre du soutien qu'il apporte au SDIS 07. Chaque année, le Département y consacre des moyens importants tant en fonctionnement qu'en investissement valorisés dans une convention signée en 2020 dont les conditions juridiques et financières s'appliquent à ce jour..

Une nouvelle convention entre le Département et le SDIS sera élaborée au dernier semestre 2024 pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2025 suite au vote du SDACR (schéma départemental d'analyse et de couverture des risques).

Il convient de noter que le Département a fortement contribué à la résorption des difficultés structurelles auxquelles était confronté le SDIS, qui a longtemps souffert d'un sous financement chronique. Avec une contribution en hausse de 2,1 M€ en 2023, la contribution départementale s'élève à 20,5 M€. Les conséquences du contexte inflationniste n'ont heureusement pas été aggravées par une saison de feux de forêt qui aurait pu contrarier le régime de stabilisation de l'établissement.

Le Département engage aussi une réflexion pour améliorer la prévention des incendies sur tout le territoire. Dans ce cadre il sera étudié la possibilité d'engager des moyens supplémentaires pour l'entretien DFCI du Nord du département soumis de plus en plus au risque feux de forêt. Une étude financière intégrant les recettes potentielles du CFM et organisationnelle sera lancée sur 2024.

Pour rappel, une équipe de 24 Forsaps intervient sur le territoire du sud Ardèche pour prévenir les risques d'incendie et protéger nos massifs forestiers.

En matière d'environnement et de forêt, le 4^e Plan départemental Forêt Bois entraînera une augmentation en AP et CP de nos dépenses afin de répondre aux 3 axes suivants :

- Accompagner la forêt vers plus de résilience et d'adaptation face au défi du changement climatique.
- Promouvoir le bois en tant que ressource renouvelable et écologique, en particulier pour le stockage du carbone dans la construction.
- Reconnaître et valoriser la multifonctionnalité de la forêt, dans toutes ses dimensions (économiques, écologiques et sociétales).

Parallèlement, notre investissement se poursuit afin de mener à bien le plan « 10 000 arbres » du Département qui verra la mobilisation de 50K€ de CP.

Enfin, un effort financier sera réalisé, tant en fonctionnement qu'en investissement, dans la mise en œuvre du Schéma des espaces naturels sensibles.

E.

Un territoire qui soutient ses entreprises

La mission « Economie et attractivité » aurait une inscription de ses crédits de l'ordre de 8,5 M€ en hausse d'environ 17 % du fait des dispositifs pris par le Département pour soutenir les acteurs du tourisme et du monde agricole tout en continuant à contribuer au déploiement du très haut débit sur notre territoire.

Le Département est en effet un acteur majeur de la vie économique et de la création d'emplois, qu'il soutient notamment au travers du développement des infrastructures de télécommunication et de l'appui apporté aux secteurs clés de l'agriculture et du tourisme.

Les années 2021 et 2022 ont été marquées par un fort dynamisme de l'économie locale, favorisé par un effet de rattrapage lié à la sortie de la crise sanitaire. Les indicateurs macroéconomiques ont quasiment retrouvé leurs niveaux d'avant crise, et le chômage a reculé, pour atteindre 7,8 % en 2023.

Pour autant, cette bonne santé conjoncturelle de l'économie départementale ne doit pas faire oublier les défis auxquels elle doit faire face. Au cœur de l'économie productive ardéchoise, certains secteurs sont particulièrement fragiles. Il s'agit notamment de l'agriculture et de l'agroalimentaire, qui génèrent des milliers d'emplois indirects. Ces secteurs font face à des défis importants : des marges bénéficiaires faibles, un difficile renouvellement des effectifs dans le secteur agricole et des besoins d'investissements importants, sans oublier le contexte géopolitique (tension sur les matières premières...). Le Département sera au côté de ces secteurs dont la prospérité est une donnée vitale.

Concernant le soutien à l'agriculture et à l'agroalimentaire, le Conseil départemental réaffirme en 2024 sa volonté de soutenir fortement nos agriculteurs en cas de crise. Pour anticiper les difficultés, et notamment l'enjeu crucial des aléas climatiques et leurs conséquences sur les exploitations locales, une ligne de provision à hauteur de 250 K€ sera ouverte au profit de nos agriculteurs.

Afin de parfaire le déploiement Fiber to the Home (FTTH) « Fibre jusqu'à l'abonné », le Département poursuit son soutien au syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique à hauteur de 2,5 M€ de crédits d'équipement.

F.

Un Département attractif

a) Le Plan tourisme 2024-2028 : Une grande ambition au service des Ardéchois

Depuis plusieurs décennies, tirant parti des richesses patrimoniales exceptionnelles de l'Ardèche, le tourisme constitue un des piliers majeurs de l'économie départementale. Mais de fait, cet apport considérable est très inégalement réparti géographiquement et reste encore trop concentré sur la période estivale. Par ailleurs, les crises récentes ou en cours (Covid, instabilité géopolitique, inflation et coût de l'énergie, dérèglement climatique) constituent des menaces pour l'avenir du tourisme sur le plan national et international de manière générale, pour notre département en particulier. A contrario, les nouvelles attentes des clientèles, des clientèles urbaines plus spécifiquement, issues de ces crises, offrent aussi de grandes opportunités pour un territoire comme le nôtre. La ruralité et le terroir, les activités de pleine nature et les grands espaces, le bien-être et le thermalisme, un intérêt marqué pour la découverte du patrimoine, sont au cœur de leurs préoccupations. Nous avons, sur ces sujets, de multiples atouts à faire valoir.

Le modèle touristique ardéchois va ainsi évoluer rapidement et nous nous emploieront par notre nouvelle stratégie établie en cohérence avec la politique régionale à répondre aux enjeux qui sont face à nous. Continuer à réduire les écarts d'offre entre le nord et le sud du département, rééquilibrer géographiquement et temporellement la fréquentation, valoriser nos atouts pour que notre dépendance à l'eau devienne progressivement moins forte, accompagner les acteurs par la professionnalisation et la formation, renforcer la qualité de l'accueil, développer la coopération entre les filières seront nos principaux axes de travail pour les cinq années à venir.

b) Le nouveau Schéma des espaces naturels sensibles

Les objectifs poursuivis par le nouveau schéma des Espaces naturels sensibles, adopté par l'Assemblée départementale lors du vote du budget primitif 2023, peuvent se résumer ainsi :

- Développer et optimiser le réseau départemental d'intervention au titre des ENS ;
- Protéger les milieux naturels et la biodiversité en partenariat avec les acteurs locaux ;
- Valoriser et assurer la pérennité des dynamiques en place ;
- Accueillir le public et sensibiliser au patrimoine naturel ;
- Renforcer la transversalité : les ENS facteurs de développement durable pour l'Ardèche ;
- Financer et piloter l'action départementale.

De manière générale, l'objectif de la politique ENS est de préserver le patrimoine naturel tout en le valorisant afin de le faire connaître. L'ensemble des actions intègre le principe socle de la conciliation du patrimoine naturel et des usages dans un contexte d'adaptation au changement climatique. Le déploiement des actions sera mis en œuvre de façon progressive selon la disponibilité des crédits mobilisables. Des ajustements dans la programmation des actions permettront une montée en puissance progressive et adaptée de la politique ENS. Cette politique ENS est une véritable source d'attractivité pour notre département.

Une action phare du nouveau schéma sera la mise en place des éco-gardes dans nos sites ENS les plus fréquentés, en lien avec les collectivités gestionnaires, pour un montant annuel de 120 k€.

A noter aussi en parallèle à ce schéma, la poursuite de nos deux grandes opérations grands sites : Gorges de l'Ardèche et Aven d'Ornac. Et notre nouvelle opération importante pour la montagne ardéchoise : l'opération grand site de France Gerbier-Mézenc, en collaboration avec le Département de la Haute-Loire.

C'est une chance et une force pour l'attractivité de notre territoire, pour et avec les Ardéchois.

VI.

Un Département qui investit pour son patrimoine

A.

Un patrimoine rénové et performant sur tout le territoire

La stratégie patrimoniale du Conseil départemental s'articule autour de plusieurs objectifs :

- La rénovation des ouvrages plutôt que la construction d'équipements neufs lorsque c'est techniquement pertinent. Le principal point d'accroche repose sur la rénovation énergétique des bâtiments
- Offrir aux Ardéchois des lieux d'accueil de qualité et de proximité et permettre aux agents de travailler dans un environnement agréable et fonctionnel sur tout le territoire.
- La production d'Energies renouvelables en favorisant l'autoconsommation pour maîtriser les dépenses de fonctionnement.
- Innover pour faire face aux enjeux de l'évolution climatique.

Le BP 2024 sera ainsi marqué par la mise en chantier de nombreuses opérations couplées à une démarche d'innovation volontariste visant à atténuer l'impact du changement climatique. Cette innovation passera par la désimperméabilisation des sols et la végétalisation. Remettre des îlots de fraîcheur sur, autour et aux abords des bâtiments pour garder les espaces supportables, voire agréables et augmenter l'efficacité des isolations thermiques et de l'inertie des bâtiments. Pour mener à bien cette démarche, le Département et le CAUE associeront leurs forces pour plus d'efficacité.

La collectivité s'engage aussi pleinement dans l'aménagement du territoire. En effet, le plan d'investissement bâtiminaire fait la part belle à des travaux d'adaptation des bâtiments techniques qui sont associés à l'évolution des matériels et des engins et à la modernisation des espaces de vie dans les centres techniques qui sont souvent le dernier rempart à la disparition des services publics sur les territoires ruraux. Pour exemple 2024 verra se concrétiser la réhabilitation du centre d'exploitation des routes de Borée.

Enfin la direction de l'immobilier, des ateliers et des moyens innove aussi sur le périmètre du matériel roulant, le plan pluriannuel d'investissements permettant d'avoir un parc d'engins roulant toujours plus adapté à l'évolution des métiers et vertueux sur le plan climatique et énergétique.

B.

Des routes au service des Ardéchois

Le Département a la responsabilité du réseau routier départemental (3 800 km), des ouvrages d'art routiers, des dépendances du réseau routier et plus généralement de l'aménagement du territoire. Face à l'usure et à la dégradation naturelle au fil des ans du patrimoine routier départemental, il est nécessaire de maintenir un haut niveau de sécurité et de confort pour les déplacements des Ardéchois.

L'exécutif souhaite renforcer son niveau d'investissement sur les routes départementales, afin d'offrir aux entreprises et à tous les habitants du territoire, des infrastructures de bonne qualité, fondamentales pour fiabiliser les chaînes logistiques, attirer des entreprises dans le département et donc développer son activité économique, ainsi que son attractivité.

En 2024 la collectivité souhaite mobiliser autour de 47 millions d'euros pour l'entretien, la réhabilitation et l'aménagement des routes départementales. Ce sont plus de 250 agents au service des usagers pour sécuriser la route, hiver comme été, et ce, sur tout le territoire. Pour améliorer encore le service, la collectivité fait le choix d'investir massivement sur le renouvellement du parc roulant. Cette année, ce sont 3,1 millions d'euros qui permettront l'acquisition de nouveaux engins, plus efficaces et plus économes en énergie et qui faciliteront le travail de nos agents.

Avec une couverture à 100 % du territoire grâce aux interventions de nos agents, notamment dans le cadre de la viabilité hivernale, le Département contribue à maintenir un service à la population qui est quelquefois le seul. De par sa présence en continu, partout en Ardèche, il permet à nombre d'habitants de se déplacer depuis n'importe quel lieu d'habitation pour aller travailler, se soigner, emmener les enfants à l'école, etc.

Un effort spécifique sera aussi porté pour les opérations de réhabilitation du domaine routier, avec pour objectifs de garantir un haut niveau de sécurité, de confort et de maintenir un cadencement du renouvellement des chaussées raisonnable. Cet engagement sera porté sur tout le territoire ardéchois.

En matière d'aménagement, le plan pluriannuel d'investissement routes et mobilités prévoit les travaux avec leur financement de deux opérations (déviation de Guilherand-Granges-Saint Péray, Train de l'Ardèche), ainsi que les études pour une nouvelle déviation à Rosières.

Le Département s'engage aussi sur le développement des mobilités douces avec le dispositif d'aide pour l'acquisition de VAE (vélo à assistance électrique) et les boucles intercommunales. Il favorisera les projets intercommunaux de voies douces à travers le dispositif « Atout ruralité EPCI ». De même, le Département participera à l'aménagement d'un itinéraire cyclable sur le pont Frédéric Mistral entre Valence et Guilherand-Granges.

Enfin, plusieurs projets s'inscrivent dans une démarche prospective : pont sur la Sumène, carrefour giratoire à Mauves, rectification de tracés sur de nombreuses routes, comme la RD120 à Saint-Fortunat, le carrefour giratoire de Saint-Julien-en-Saint-Alban ou encore le recalibrage de l'itinéraire de la RD 533.



VII.

Une collectivité moderne et connectée

A.

Un Département au plus près des agents

Le monde du travail est en mutation. La crise sanitaire, la transition numérique, la transition écologique, le télétravail, **tous ces phénomènes impactent considérablement le marché de l'emploi, et par voie de conséquence, l'emploi dans la fonction publique territoriale, dont les métiers, y compris les plus traditionnels, connaissent indéniablement une désaffection significative.** Dans ce contexte qui oblige à réinterroger les pratiques et les organisations, notre politique des ressources humaines doit s'adapter aux nouveaux enjeux, se singulariser dès l'étape du recrutement, proposer des parcours professionnels valorisés, et développer globalement l'attractivité de notre collectivité.

Les actions du Département pour mieux attirer et fidéliser

Malgré les dispositifs existants en matière de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), de parcours, de mobilité et de formation, le Département est confronté à des difficultés de recrutement, concentrées particulièrement sur certains métiers dans les filières sociale, médico-sociale et technique. Ces postes restent en tension malgré une valorisation récente des régimes indemnitaires.

On observe à ce jour une reprise des recrutements en 2023 qui fait suite à un effondrement en 2022... mais on ne rattrape pas le niveau de 2021. Cette dynamique provoque donc encore une baisse mécanique de la masse salariale partiellement comblée par les hausses de rémunérations (smic, points d'indices, Ségur). Le niveau de la masse salariale 2024 devra tenir compte de ces deux évolutions paradoxales.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Donnée RH au 30/09/ 23
titulaires et stagiaires	1334	1333	1334	1333	1265	1262	
cdi	7	5	9	7	6	5	
contractuel sur emploi permanent	66	61	88	102	115	123	
total sur emploi permanent	1407	1399	1431	1442	1386	1390	

Données arrêtées au 30/09/2023

En conséquence, la manière d'appréhender le recrutement doit évoluer. Il est nécessaire de transformer l'approche de recrutement en proposant une communication plus innovante permettant de mettre en évidence la diversité des métiers, des parcours et le sens donné au travail qui doivent permettre d'attirer de nouveaux talents

Pour cela, nous avons travaillé sur 3 axes majeurs :

■ **Revalorisation salariale** : Dans un contexte de forte inflation, les agents du Département ont pu bénéficier d'une augmentation de leur rémunération, dans le cadre de la mise en place des évolutions réglementaires mais surtout d'évolutions volontaristes portées par l'exécutif départemental.

⇒ **Les évolutions réglementaires** : L'augmentation successive du point d'indice en juillet 2022 (3,5 %) et juillet 2023 (1,5 %) : la valeur du point est ainsi passée en un an de 4,67 € à 4,92 € (+ 3 M€). La revalorisation des premiers échelons des grilles des catégories C et B en juillet 2023 (0,2 M€). **La revalorisation de 5 points de tous les indices (0,8 M€) à partir de janvier 2024.** Mis à part la mesure concernant la revalorisation des grilles B et C, ces dispositions (et la majeure partie du budget qui y est consacré) ont touché toutes les catégories de fonctionnaires.

Pour le Ségur, le Département a décidé de verser le complément de traitement indiciaire (CTI – environ 240 € bruts par mois) à l'ensemble des cadres d'emploi éligibles soit 250 agents (1,2 M€) avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2022.

⇒ **Les évolutions volontaristes** :

- Une IFSE complémentaire aux agents des autres filières en contact avec les usagers vulnérables (0,3 M€) à compter de janvier 2023 ; cela témoigne de la reconnaissance que porte le Département aux agents de la filière sociale et médico-sociale mais également aux administratifs qui travaillent au quotidien avec eux. Le Conseil départemental de l'Ardèche a d'ailleurs été le Département le plus généreux sur ce sujet de la région Auvergne-Rhône-Alpes.
- La revalorisation de l'IFSE des catégories B et C qui intervient en septembre 2023 (1,2 M€) et des catégories A en 2024 (0,3 M€).
- L'augmentation des ratios pour les avancements de grade (avec une ouverture possible jusqu'à 50% de l'effectif promouvable pour les catégories B).
- Une meilleure prise en compte de l'expérience des contractuels avec une revalorisation au même rythme que les fonctionnaires à compter de 2024.
- Les mesures volontaristes ont visé prioritairement les agents ayant les plus bas revenus ayant donc le pouvoir d'achat le plus faible car ils n'avaient pas été privilégiés par les mesures gouvernementales mais les catégories A bénéficieront bien des revalorisations (IFSE, déroulement de carrière).

■ **Développer l'apprentissage** : La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a introduit de nouvelles dispositions pour faciliter le développement de l'apprentissage au sein des trois versants de la fonction publique. Dès 2023, le nombre de contrat d'apprentissage au Département a dépassé les 20 contrats. Malgré les difficultés de diminution des frais pédagogiques par l'État (via le financement du CNFPT) nous souhaitons, a minima, maintenir cet effort, voire l'accentuer en 2024.

■ **La poursuite d'un dialogue social transparent et de qualité** est essentielle pour accompagner les transformations du service public départemental. La méthode de travail déployée en 2022 à l'issue des élections professionnelles a été poursuivie en 2023 et sera confortée en 2024.

La politique volontariste RH menée depuis 2022 pour soutenir financièrement nos agents principalement B et C qui souffrent le plus de la crise, doit également tenir compte de notre nécessité de maîtriser les dépenses globales de fonctionnement. Le BP 2024 aura donc pour objectif de contenir l'évolution de notre masse salariale. Le niveau de postes vacants depuis 2022 (mouvement national) permet également de maintenir cet objectif.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Projection 2024
BP en Millions d'euros	66,4	64	66,6	68,5	69,2	77,3	77,3

Les actions du Département pour mieux associer la performance du service public avec le bien-être des agents

La formation, la prévention des risques, et plus généralement l'amélioration des conditions de travail constituent les prérogatives dans le domaine des ressources humaines.

■ Lutter contre les inégalités notamment face au handicap

- ⇒ **Le bilan des actions réalisées (et projections fin d'année) 2023** : 2 formations de reconversion professionnelle dans le cadre de la PPR, 2 bilans de compétences, dans le cadre de la semaine du handicap, action Duo day, action en lien avec la Semaine du handicap : pièce de théâtre 3 représentations (novembre 2023, décembre 2023, janvier 2024), 16 aménagements de poste
- ⇒ **Les projections 2024** : 6 prothèses auditives, 3 bilans de compétence, Semaine du handicap janvier 2024, sensibilisation des encadrants, 15 aménagements de poste.

■ Il est acté, pour équilibrer le pilier RH de la performance et du bien-être, que nous puissions **mieux accompagner nos agents sur des temps consacrés à la qualité de vie au travail.**

■ **Pour ce qui concerne le volet performances** : Moderniser la gestion administrative du personnel. Le développement du numérique dans les applicatifs métiers doit contribuer à améliorer notre efficacité. Pour ces raisons le Département a pu acquérir 2 nouveaux logiciels pour optimiser le recrutement et le pilotage de la masse salariale. Cette dynamique va peser sur notre capacité à mieux recruter en 2024.

■ **La création de postes tremplin** : afin d'accompagner le retour en emploi d'agents revenant après des périodes de longue maladie et ayant des préconisations médicales empêchant leur retour sur leur poste initial, il est proposé de créer une dizaine de postes tremplin, rattachés à la DRH, permettant aux agents d'effectuer un parcours de retour à l'emploi d'une durée d'un an maximum. Ce projet représenterait l'équivalent de 5 postes à financer. Les agents seront accompagnés par une équipe pluridisciplinaire et dans le cadre de procédures formalisées.

■ **La protection sociale complémentaire** : La protection sociale complémentaire sera obligatoire au 1^{er} janvier 2025 concernant la prévoyance et au 1^{er} janvier 2026 pour la santé. Afin de nous accompagner dans la définition de nos besoins, nous proposons de nous faire accompagner par une assistance à maîtrise d'ouvrage, avec l'objectif de parvenir à un accord majoritaire dans le cadre du dialogue social, ce qui permettrait la mise en place d'un contrat collectif.

B.

Un Département connecté au service des Ardéchois

2024 verra la mise en place des orientations du nouveau schéma directeur des systèmes d'information. Dans ce cadre la collectivité ambitionne de mettre en œuvre une nouvelle stratégie numérique pour améliorer le service aux Ardéchois.

Voici les orientations majeures sur lesquelles va se mobiliser la collectivité :

Le numérique qui rapproche les usagers et la collectivité

Le Département souhaite faciliter le dialogue et le service auprès de ses usagers ardéchois. Dans ce cadre, l'année 2024 verra le lancement d'un projet visant à construire une application mobile au service des Ardéchois. Cette application vise à simplifier et à moderniser le dialogue avec les usagers, il sera ainsi possible à travers cette plateforme unique d'avoir un dialogue privilégié avec l'institution départementale. Pour exemple et sans être exhaustif sur les possibilités ouvertes par cet outil, les usagers pourront communiquer, alerter, avoir des informations, faire des demandes de subvention à travers cette application qui se veut comme l'outil central de la relation citoyen.

La gestion de la donnée au service des usagers

Au travers de ses nombreux dispositifs et compétences l'institution départementale gère un important volume de données.

La collectivité souhaite lancer un programme pour mieux organiser et exploiter ces banques de données, ceci afin d'anticiper les profondes mutations des méthodes de travail et des processus du futur. C'est ainsi un programme spécifique d'urbanisation de la donnée qui sera lancé sur 2024. Ce programme fera aussi la part belle à l'installation d'un nouveau système d'information géographique qui sera la première étape dans une gestion précise et efficace de la donnée. Cette démarche permettra, par la mise en place d'un système de gestion décisionnelle, de mieux évaluer les politiques publiques et ainsi offrir à l'exécutif des indicateurs fiables et précis pour des prises de décisions éclairées. Enfin cette démarche sur la valorisation des données permettra aussi d'offrir de nouveaux services aux usagers.

La cyber sécurité comme "fil rouge" du système d'information

Le Département est maintenant aguerri face au risque cyber ; en effet nous avons su tirer des enseignements de la cyber attaque et mettre en œuvre des mesures et une culture de la sécurité informatique. Cependant les risques étant en perpétuelles évolutions notamment sur le matériel mobile, la collectivité se doit d'avoir une attention de tous les instants sur ces sujets. Pour cette raison, d'importants crédits sont mobilisés sur ce périmètre pour pouvoir garantir un niveau de confiance et de sécurité optimal dans notre système d'information. De même la collectivité est mobilisée pour récupérer des recettes importantes de l'État, renforcer ses équipes et assurer une veille permanente.

Un haut niveau d'équipement logiciel et matériel

En 2024, les efforts de modernisation des équipements et des logiciels seront poursuivis (amélioration des câblages, des débits réseau, modernisation du réseau de téléphonie (TOIP), simplification des progiciels, déploiement sur tout le territoire...). Ces investissements amélioreront encore les conditions de travail des agents grâce à des outils de plus en plus performants, facilitant aussi la mobilité sur tout le territoire pour être au plus près des usagers.

Internet au plus près des habitants

Le Département continue son effort aussi pour offrir aux Ardéchois un accès aux outils numériques. Ce sont ainsi 25 millions d'euros mobilisés pour financer le déploiement de la fibre optique au travers du syndicat ADN et permettre à 97% des Ardéchois d'avoir accès à la fibre fin 2025.

De même le Département co-finance au travers du dispositif régional, le dispositif d'aide pour l'acquisition d'équipement satellite pour l'accès à internet.

Enfin la collectivité poursuit son engagement et sa collaboration avec l'État sur le dispositif de couverture en téléphonie mobile "NewDeal".

Nos systèmes d'informations sont les piliers structurants de l'efficacité du service public départemental. Ainsi un effort budgétaire de 8 % sur le fonctionnement et 10 % sur l'investissement sera mis en œuvre sur 2024. Ce sont plus de 8 millions d'euros qui seront mobilisés pour construire la collectivité numérique de demain.

Tels sont les éléments sur la base desquels je vous propose de débattre.

Le Président
du Conseil départemental
de l'Ardèche
Olivier AMRANE

Photos de couverture : © ©M.Dupont-ADT07-IriseraieLarnas / ©M.Dupont-ADT07-Sceautres_(7) / ©M.Dupont-ADT07-Saint-Laurent-sous-coiron_(2) / ©M.Dupont-ADT07-Voie_Verte-Velo-Sampzon-2/ ©G-Edouard-ADT07-Village_de_caractere-Alba_la_romaine (9)/ ©G-Edouard-ADT07-Village_de_caractere-Ailhon (6)/ ©M.Dupont-ADT07-village_de_caractere_Vinezac_lande_a_velo

Maquette : Direction de la communication / Département de l'Ardèche







PRESENTATION

Rapporteur : Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

Co-Rapporteurs sur les différentes thématiques :

Mme Claudie COSTE (Ressources Humaines), MMES Sylvie GAUCHER, Françoise RIEU-FROMENTIN, Laëtitia BOURJAT et Sandrine GENEST (Social), Mme Ingrid RICHIOUD, M. Christian FEROUSSIER, M. Matthieu SALEL, Mme Laëtitia BOURJAT (Attractivité), M. Pierre MAISONNAT, Mme Claudie COSTE, M. Jean-Paul VALLON (Infrastructures), et M. Max TOURVIEILHE (Numérique).

M. Marc-Antoine QUENETTE

Vous remarquerez que le rapport d'orientation budgétaire a profondément changé de forme par rapport aux années précédentes, ne serait-ce que visuellement, de sorte que vous puissiez le lire tel un livre.

Le but d'un rapport d'orientation budgétaire est d'avoir deux parties majeures :

- Une partie qui fait de la prospective pour vous faire comprendre ce que nous pouvons et ne pouvons pas faire. C'est de la prospective purement financière et budgétaire. C'est un peu sous ma coupe.
- Une partie sur les ambitions de l'exécutif et de chacun des vice-présidents concernant la politique qu'ils portent.

Le fait de mettre en face les capacités budgétaires du Département et les ambitions des politiques portées par le Département s'appelle le budget et cela se fait dans un deuxième temps.

Nous avons travaillé cette année de cette façon, dans l'objectif d'essayer de vous faire comprendre ce que sont nos capacités et les ambitions politiques que nous portons.

Le deuxième travail, qui sera plus complexe à faire pour nos services, que je remercie et qui ont déjà commencé à travailler même si l'aboutissement est encore loin, consistera à monter les maquettes budgétaires. La discussion que nous aurons aujourd'hui nous permettra d'adapter nos politiques.

Je remercie les services pour ce document nouveau dans la forme et dans le fond.

Je vais surtout vous parler de la première partie, c'est-à-dire de prospective budgétaire, de ce que nous sommes en capacité de faire pour les Ardéchois. La prospective budgétaire vient d'abord du constat d'où nous allons arriver en 2023, pour savoir comment se projeter en 2024, 2025, 2026.

Lorsque nous sommes arrivés aux manettes du Département, notre premier engagement était d'assurer aux Ardéchois que tout euro serait dépensé à bon escient. Notre deuxième engagement était de ne pas dépenser l'argent que nous n'avions pas. Nous avons constaté que le Département était très endetté, il fallait casser cette logique d'endettement pour ne pas dépenser l'argent que nous n'avions pas.

Vous voyez à l'écran l'évolution de l'endettement depuis 2014, en forte augmentation chaque année. A partir de 2021, nous avons stoppé cette évolution. Je précise que nous sommes début octobre et que les chiffres 2023 ne sont donc pas arrêtés, mais j'ai demandé aux services de faire cet exercice très tôt dans l'année pour situer où nous allons arriver. Comme le montre la projection budgétaire que vous avez sous les yeux, l'endettement va diminuer en 2023, pour se stabiliser en 2024. Et comme il est de mon rôle de voir comment nous allons nous inscrire dans la durée, nous prévoyons de le stabiliser durablement, en dessous de la barre des 295 M€.

Il est important d'avoir cette vision-là. Nous sommes dans un environnement de crise en 2023 - il en sera de même en 2024 - avec une inflation extrêmement forte et des recettes fixes pour le Département. Il est donc important pour nous, et pour votre compréhension de l'environnement financier dans lequel nous sommes, de savoir que nous sommes en capacité de mener nos politiques parce que nous ne nous sommes pas trop endettés les années précédentes.

Nous avons réussi à stabiliser l'endettement grâce à des actions efficaces de la part de l'exécutif. Je vais vous en donner quelques exemples.

Nous avons travaillé, avec Laëtitia BOURJAT, sur les questions d'insertion. Je vous rappelle que, historiquement, nous augmentions chaque année notre service du RSA de 2 M€.

Depuis que Laëtitia BOURJAT est arrivée, avec ses services et avec l'effort de toutes les associations d'accompagnement des bénéficiaires du RSA et des entreprises, nous avons réussi à réduire les sommes consacrées au RSA parce que nous avons réussi à réinsérer plus de personnes qu'il n'en entrait dans le dispositif du RSA. Nous étions dans une dynamique d'augmentation les années précédentes ; nous sommes dans une dynamique de baisse depuis deux ans.

C'est sensible budgétairement et cela dégage des marges de manœuvre pour les autres politiques.

Je vais citer un autre exemple sur lequel nous avons fait beaucoup d'efforts et dont Claudie COSTE pourra témoigner. Face à la crise énergétique, nous avons pris des résolutions extrêmement ambitieuses pour diminuer nos consommations et transformer nos bâtiments. Le Département a dû faire face à des augmentations de près de 600 % de ses contrats de gaz et d'électricité en 2023. Il s'avère que nous sommes parvenus à diminuer de près de 30 % nos consommations de gaz et d'électricité.

Cela montre que tout euro qui rentre dans le Département est bien utilisé. Nous sommes parvenus à cela grâce à des usages plus sobres, mais cela s'inscrit aussi dans un plan de transformation que Claudie COSTE vous proposera, relativement à ses ambitions politiques pour le Département, avec des transformations très claires. Elle évoquait tout à l'heure les panneaux photovoltaïques ; nous encaisserons probablement dans les années futures des recettes d'électricité, c'est-à-dire que nous consommerons nos propres productions et vendrons de l'électricité grâce aux dispositifs que nous installerons sur nos bâtiments publics.

Au-delà du fait de transformer les usages, il s'agit aussi de chercher autant que possible des cofinancements. Les services y travaillent activement. Je ne citerai qu'un exemple, celui de la base de Salavas : nous sommes allés chercher, avant de lancer le projet, des cofinancements importants pour diminuer la facture du projet pour le Département. La question n'était pas de remettre en cause l'ambition du projet, mais de faire en sorte qu'il coûte le moins cher possible au Département.

Cette courbe d'endettement montre que nous n'avons pas coupé des budgets partout, mais nous avons mieux utilisé l'argent des Ardéchois et cela nous a évité de nous endetter.

Je passe maintenant à notre vision pour l'année prochaine et les années à venir.

Il faut savoir que nous entrons dans une situation relativement difficile, où les recettes vont stagner. Nous avons pris l'habitude les années précédentes d'augmentations annuelles des recettes, notre majorité en a bénéficié, comme la majorité précédente. L'un des principaux facteurs de ces augmentations annuelles était les droits de mutation à titre onéreux, les frais de notaire pour schématiser. L'Ardèche attirait, les prix ardéchois augmentaient, les notaires encaissaient et en versaient une bonne partie au Département.

Il y a quatre ou cinq ans, nous encaissions environ 40 M€ de droits de mutation, c'est monté jusqu'à 62 M€ l'année dernière, soit 20 M€ de recettes supplémentaires pour le Département en quelques années uniquement du fait des droits de mutation. Depuis cette année, les droits de mutation baissent fortement. Nous estimons que nous encaisserons autour de 51 M€ de droits de mutation sur 2023 - c'est ce que nous avons budgété en début d'année et nous n'avons pas modifié cette prévision budgétaire – et seulement 41 M€ l'année prochaine.

Cette situation est préoccupante budgétairement pour le Département, mais surtout pour l'ensemble des acteurs du bâtiment en Ardèche. De nombreux entrepreneurs et artisans vont être affectés par cette crise immobilière importante. Nous la vivons, mais je pense surtout à ceux qui vont la vivre dans leurs entreprises et qui vont se retrouver avec des carnets de commande en grande difficulté. Nous devons prendre en compte cette réalité, ainsi que le fait que le Département aura perdu 20 M€ de recettes en l'espace de 2 ans.

Nous pensons que cette perte de recettes sera à peine compensée par l'augmentation classique des recettes (TVA, produits d'assurances...). Cela signifie que nous risquons de nous retrouver avec des recettes constantes pour la première fois en 2023, puis pour une deuxième année en 2024. Et je rappelle que, du côté des dépenses, nous sommes dans une situation inflationniste. J'ai rappelé que les coûts de l'énergie avaient explosé, mais nous subissons l'inflation dans tous nos domaines d'activité. Nous sommes donc confrontés à un effet ciseaux en 2023 et nous le serons davantage encore en 2024 : stagnation des recettes, très forte augmentation de nos dépenses.

Gouverner, c'est prévoir. Heureusement que depuis que nous sommes arrivés aux manettes en 2021, nous avons eu une gestion précautionneuse de nos dépenses et de l'argent des Ardéchois. Grâce aux efforts accomplis pendant deux ans, nous serons en mesure de faire face aux augmentations considérables des dépenses auxquelles le Département est confronté en 2023 et qui seront accentuées en 2024. C'est l'expertise des services du Département en matière de finances et de la délégation que m'a confiée le président qui nous fait dire que nous serons capables de faire face grâce aux efforts que nous avons réalisés les années précédentes.

Je ne vais pas décrire toutes les dépenses qui vont augmenter, mais je peux citer l'aide à l'enfance car nous avons des besoins sociaux extrêmement importants, les besoins des associations d'aide à domicile et des EHPAD, le SDIS, pour lequel le Département a fait des efforts considérables en 2022, en augmentant son budget de 17 % alors que la convention qui nous lie au SDIS prévoyait 1,2 %. Nous devons faire face à des augmentations de dépenses considérables et c'est la bonne gestion des années précédentes qui va nous permettre de passer cette année difficile de 2024.

Nous vous donnons ensuite quelques chiffres prévisionnels.

Notre épargne de gestion s'effondre entre 2022, 2023 et 2024, à cause de l'effet ciseaux extrêmement important auquel nous faisons face. Il faut bien comprendre que si nous avons continué à endetter le Département, nous aurions fait supporter des frais d'intérêt supplémentaires considérables à nos finances publiques. Le fait d'avoir stabilisé, voire diminué l'endettement nous fait réaliser des millions d'euros d'économies.

Sachez que, dès que vous endettez le Département de 10 M€, sachant que c'est chaque fois sur des périodes de 20 ans, nous payons aux banquiers 4 M€ d'intérêt, avec les taux actuels. La gestion prudentielle que nous conduisons depuis 2 ans fait que nous n'avons pas enrichi les banquiers et tout cet argent a pu être consacré aux politiques en direction des Ardéchois, à la culture, aux sports, à l'aide aux communes, etc.

Nous n'étions pas d'accord sur ce choix de stabiliser notre dette, mais ce choix trouve aujourd'hui sa concrétisation et nous sommes en capacité de vous offrir une prospective permettant de ne pas avoir à couper nos dépenses pour faire face à cette crise de recettes.

Ce n'est que de l'estimatif et de la prospective, mais vous voyez que l'épargne nette tombe relativement bas. Mon rôle en tant que vice-président aux finances est de vous éclairer à ce sujet. Cela signifie que, dans les années à venir, nous devons continuer à avoir une gestion très rigoureuse des finances du Département, mais sachez que c'est notre marque de fabrique et la volonté du président.

Dans le prévisionnel qui vous est proposé ici, nous démontrons que nous sommes en capacité d'investir au moins 70 M€ l'année prochaine sans endetter le Département, grâce à notre bonne gestion et à notre maîtrise des dépenses les années précédentes.

70 M€ est un scénario, peut-être irons-nous au-delà dans la construction budgétaire, mais sachez qu'avec 70 M€ nous avons pour prévisionnel de maîtriser l'endettement, voire de le baisser encore un peu. Donc si nous montons à 75 M€, nous stabiliserons en 2024 l'endettement par rapport à 2023 malgré l'ensemble des contraintes auxquelles nous faisons face.

Nous avons absolument besoin des partenaires, en particulier du partenaire central qu'est l'Etat. Il a de grosses difficultés financières, vous le savez. Sa charge de la dette va devenir tellement élevée qu'elle sera supérieure à sa politique sur l'éducation, c'est-à-dire qu'il va donner plus d'argent aux banquiers qu'aux professeurs. De notre côté, nous avons adopté une gestion extrêmement rigoureuse de nos finances, pour permettre la continuité de nos politiques dans la durée, mais nous avons absolument besoin que l'Etat soit à nos côtés.

L'Etat passe son temps à nous ajouter de nouvelles compétences. Il a par exemple élargi les prestations handicap à certains handicaps psychiques. Cela représente, pour la collectivité, en 2023, 3 M€ de charge supplémentaire non-compensée, simplement parce que l'Etat en a décidé ainsi.

Je vais vous donner un autre exemple, symptomatique. En 2017 a été voté un changement des règles de prise en charge des mineurs non-accompagnés, notamment concernant leur distribution sur le territoire. Ce simple vote du Parlement a coûté entre 15 et 20 M€ au Département depuis 5 ans, non-compensés, ou peut-être à hauteur de 700 000 €.

Je l'avais dit à Hervé SAULIGNAC avant qu'il ne le vote. Et ce sera 3 ou 4 M€ pour l'année prochaine. Et surtout, cela a entièrement saturé nos capacités d'accueil des enfants en difficulté, qu'ils soient étrangers ou français. Nos structures sont complètement saturées et cela nous demandera des investissements supplémentaires.

L'Etat doit comprendre que lorsqu'il vote des textes à Paris ou que le gouvernement prend des décisions par décret ou par accord de branche, cela a des impacts directs sur nos finances publiques, que nous devons assumer, avec des recettes stables et des dépenses en augmentation. Ce n'est qu'une gestion extrêmement rigoureuse de nos finances qui nous permettra d'avancer.

Telles sont les perspectives budgétaires que je voulais vous tracer. Je vous ai exposé ce dont le Département dispose en termes de moyens financiers, Claudie COSTE va l'exprimer en termes de moyens humains, puis nos différents collègues exposeront les politiques qu'ils entendent mener par rapport aux perspectives budgétaires que je vous ai présentées.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci Monsieur le vice-président et merci à toute l'équipe départementale, je pense en particulier aux Ressources et aux Finances qui nous ont beaucoup accompagnés sur le montage des orientations budgétaires.

Pour finir sur les ressources et avant d'ouvrir le débat, je laisse la parole à Claudie COSTE sur les aspects RH et bâtimentaires.

Mme Claudie COSTE

Ce sera uniquement sur l'aspect RH en ce qui me concerne.

Pour vous donner quelques perspectives sur la partie RH, l'objectif de cette année et qui se retraduit sur 2024 est d'accompagner nos agents dans cette période de crise, cette période inflationniste.

Pour bâtir des perspectives pour 2024, il est important de constater ce qui s'est passé en 2023, notamment une baisse conséquente de nos recrutements et une difficulté à recruter. Cette problématique est partagée par nombre de collectivités, le baromètre RH récemment sorti en fait état : 60 % des collectivités déclarent avoir des difficultés à recruter. Cela a été la principale difficulté de cette année 2023 et cela nous a encouragés à poursuivre nos efforts sur les questions d'attractivité et de fidélisation de nos collaborateurs.

Cela s'est traduit par une politique de ressources humaines volontariste, venant souvent pallier les carences et les mesures prises par l'Etat. Je citerai notamment :

- La mise en place de l'IFSE complémentaire pour les agents ne relevant pas du SEGUR car le périmètre des agents SEGUR était relativement restreint et ne concernait pas un certain nombre d'agents de la collectivité ;
- La revalorisation de l'IFSE, engagement que nous avons pris dès 2021 au moment de notre élection, d'abord pour les agents de catégorie B et C et qui sera effective pour les agents de catégorie A au 1er janvier 2024 ;

- Je citerai également l'actualité de la semaine, puisqu'il a été annoncé aux organisations syndicales et aux agents cette semaine que la collectivité allait verser la prime « pouvoir d'achat ». Nous sommes dans l'attente du décret. Cela nécessitera un vote de cette assemblée mais le décret n'est pas encore sorti. Cette prime concernera 1 480 agents de la collectivité, dont 250 assistants familiaux ;
- L'augmentation des ratios d'avancement à compter de janvier 2024, à travers nos nouvelles lignes directrices de gestion ;
- Ces dernières permettent également une meilleure prise en compte de l'expérience professionnelle dans le déroulement de carrière, en particulier celui de nos agents contractuels, pour leur permettre de revaloriser leur rémunération.

Ces mesures viennent compléter des mesures nationales relativement faibles par rapport à l'ampleur de la crise inflationniste. Nous avons eu deux augmentations du point d'indice et une augmentation de 5 points d'indice pour tout le monde au 1er janvier 2024, ce qui reste relativement faible par rapport aux mesures complémentaires prises de manière volontariste par la collectivité.

Au-delà de ces mesures salariales, d'autres mesures ont été déployées pour améliorer les conditions de travail, notamment :

- Un développement fort de l'apprentissage : plus de 20 contrats ont été signés depuis septembre 2023, malgré un désengagement de l'Etat, qui va progressivement diminuer le remboursement des frais pédagogiques, qui seront donc à la charge de la collectivité ;
- L'accompagnement de nos agents en situation de handicap, avec le lancement en 2024 de la Semaine du handicap et un travail important de sensibilisation avec les encadrants ;
- La mise en œuvre d'actions concrètes de bien-être au travail, c'est le fil rouge de nos perspectives RH. Un travail va s'enclencher avec la DRH et l'ensemble des services pour mettre en œuvre un certain nombre de mesures qui seront territorialisées sur le territoire ;
- La création de postes Tremplin, dont j'aurai sans doute l'occasion de parler davantage lors d'une prochaine assemblée. L'objectif est d'accompagner le retour à l'emploi de nos agents qui sont en reprise de travail à l'issue d'une période longue de maladie et qui ont des préconisations médicales ;
- Nous engagerons en 2024 le travail sur la protection sociale complémentaire et la prévoyance. Nous avons en effet à répondre à nos obligations pour le 1er janvier 2025 s'agissant de la protection complémentaire et le 1er janvier 2026 s'agissant de la prévoyance, avec la perspective de mettre en œuvre un contrat collectif, éventuellement partagé avec d'autres collectivités. L'objectif est d'ouvrir en 2024 la réflexion sur ce travail sur lequel les organisations syndicales sont très demandeuses que nous avançons.

Voilà le panorama des chantiers RH 2024, avec toujours pour objectif l'attractivité et la fidélisation de nos collaborateurs.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci Madame la vice-présidente.

J'ouvre le débat sur les ressources.

La parole est à M. UGHETTO.

M. Laurent UGHETTO

Nous ferons une intervention globale à la fin, ce sera mieux pour la clarté du débat.

M. Le Président, Olivier AMRANE

D'accord.

Nous poursuivons donc avec les solidarités. Je donne la parole à Madame la vice-présidente Sylvie GAUCHER, en la remerciant de son travail.

Mme Sylvie GAUCHER

Merci Président.

Cette année encore, le Département a souhaité maintenir un niveau d'ambition élevé en matière de solidarités, dont il est le chef de file. Certes, ces politiques publiques représentent une importante proportion de dépenses de fonctionnement de la collectivité, dont la plupart sont néanmoins contraintes et se font par voie réglementaire. Malgré cela, le Département de l'Ardèche a souhaité développer une politique volontariste pour soutenir le secteur du domicile et celui des établissements médico-sociaux.

Nous confirmons dans ce rapport d'orientations budgétaires notre soutien aux services d'aide et d'accompagnement à domicile, véritable échelon de proximité pour les Ardéchoises et les Ardéchois les plus fragiles. C'est bien par leur intervention que nous prévenons la perte d'autonomie et garantissons à nos concitoyens une vie plus longue à domicile, ce qu'ils sont plus de 96 % à souhaiter.

C'est ainsi qu'en marge des obligations légales et parce que la problématique des SAAD est au cœur des priorités de la collectivité que le Département a souhaité :

- Financer les heures majorées dites « tarif rural » à 24 € ;
- Renouveler son appui dans le cadre de la revalorisation des salaires de la branche de l'aide à domicile de l'avenant 43 ;
- Déployer la dotation qualité ainsi que d'autres modalités de financement qui permettront enfin aux SAAD de ne plus travailler à perte comme c'est le cas depuis de nombreuses années.

La volonté et la création d'un pôle de chargés de projet et d'animation des SAAD ont permis d'apporter un nouvel élan dans le partenariat avec les structures du territoire cette dernière année et de construire ensemble la prise en charge et surtout la qualité du service rendu aux usagers.

Ce soutien réaffirmé permettra, je l'espère, de favoriser les recrutements dans ce secteur en crise et de couvrir l'ensemble des heures d'intervention à domicile demandés par les usagers. C'est aussi dans le sens du soutien des métiers de l'aide à domicile que le Département de l'Ardèche s'est déjà investi depuis plusieurs années et poursuivra sa mobilisation dans les actions de promotion des métiers de ce secteur-là.

Vous me permettrez de faire un point particulier sur l'accompagnement de nos EHPAD. En parallèle de la politique d'investissement pour les gros travaux d'aménagement ou de réhabilitation dans les EHPAD, pour laquelle nous avons voté l'année dernière une modification du règlement afin d'augmenter l'accompagnement financier par lit, le Département de l'Ardèche a mis en œuvre sur l'exercice 2023 un programme de soutien aux petits investissements, dont le succès s'est rapidement fait sentir puisque plus de 20 % des établissements ont déposé au moins un projet à ce jour.

Nous notons ainsi que nous accompagnerons, sur l'année 2023, 14 établissements pour 17 projets. A titre d'exemples, citons l'aide à l'achat d'un four mixte, d'équipements de cuisine, de chariots de ménage, de chariots chauffants pour les repas, de stores UV pour lutter contre la chaleur, le soutien à la création d'une offre de service de La Poste au sein même d'un établissement.

Cette politique des petits investissements sera reconduite l'année prochaine et les années suivantes afin de soutenir les EHPAD et, par voie de conséquence, d'améliorer le confort et la qualité de vie des résidents mais aussi d'apporter attention et soutien aux conditions de travail des professionnels.

Les partenaires du champ du handicap feront également partie du paysage 2024 au travers du financement des accords Laforcade et Castex, mais également dans la mise en œuvre des nouvelles dispositions réglementaires de la loi handicap de 2005.

Enfin, l'année 2024 sera également marquée par la mise en œuvre du système d'information APA en qualité de Département préfigurateur, comme quatre autres Départements sur le territoire national, marquant ainsi une volonté de moderniser les organisations et d'en optimiser les ressources avec toujours comme objectif la solidarité envers les Ardéchoises et les Ardéchois que nous avons tous ici chevillée au corps.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci Madame GAUCHER pour cette intervention.

Nous poursuivons avec Mme Françoise RIEU-FROMENTIN.

Mme Françoise RIEU-FROMENTIN

Je vais vous parler de la protection de l'enfance, dont le contexte est en crise, comme l'a annoncé Marc-Antoine QUENETTE, avec une saturation des places d'accueil.

Le nombre de mineurs non-accompagnés a connu une augmentation importante. C'est un public de plus en plus jeune, puisque nous faisons face à des enfants de moins de 15 ans, ce qui fait penser à une activité similaire à 2019.

Les dispositifs d'accompagnement éducatif et de placement sont saturés et nécessitent des dérogations capacitaires. Nous avons été obligés de créer 20 places d'accueil supplémentaires pour les mineurs non-accompagnés (MNA).

Un appel à projets « week-ends de répit et séjours de rupture » a été lancé, les week-ends de répit étant pour les assistants familiaux et les séjours de rupture pour des adolescents à profil complexe.

Nous faisons face à une diminution du nombre d'assistants familiaux suite à des départs en retraite et des arrêts d'activité.

L'activité du foyer départemental est en tension du fait de cet effectif d'enfants placés en hausse. Le Département apporte son soutien au renforcement des équipes éducatives et à la sécurisation des conditions de travail (astreinte, déménagement du service MNA).

En ce qui concerne la politique enfance famille, le Département poursuit ses actions en matière de prévention dans le cadre du contrat prévention protection de l'enfance dit « contrat ASE PMI » (appel téléphonique aux femmes enceintes, vaccination...), ainsi que le travail en lien avec le Schéma départemental des services aux familles.

En ce qui concerne les assistants familiaux, nous mettons en œuvre la loi Taquet de février 2022 revalorisant les conditions de rémunération des assistants familiaux. Le Département de l'Ardèche est plus favorable que la loi sur :

- La grille d'ancienneté pour tous les accueils continus ;
- Les indemnités de sujétions particulières (désormais 4 tranches au lieu de 2 reconnaissant la pénibilité de certains accueils) ;
- La prime aux accueils intermittents ;
- La revalorisation des frais d'entretien soutenant l'inflation ;
- Comme l'a annoncé Marc-Antoine QUENETTE, la prime pouvoir d'achat pour les assistants familiaux qui y auront droit, dès que le décret sera publié.

Une vidéo promotionnelle de la profession d'assistant familial a été réalisée afin d'être diffusée en formation.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci.

J'en profite, avant de laisser la parole à Laëtitia BOURJAT, pour évoquer le souci que nous avons eu ce week-end à la Maison des adolescents, où l'un de nos agents a été agressé assez violemment. Je l'ai eu au téléphone, il a procédé à un dépôt de plainte, j'ai fait de même au nom de la collectivité départementale. Son véhicule a également été endommagé.

J'ai interpellé Madame la Procureure, car il y a un gros problème de violence dans cette Maison des adolescents et qu'une veille et un suivi particulier des services de l'ordre sont nécessaires. Je ne doute pas qu'ils font leur travail, mais cela a été compliqué ce week-end. Je voulais évoquer ce sujet avec vous.

Ce sont des détails techniques et financiers mais sa voiture a été sévèrement dégradée, il a une assurance relativement modeste, donc je pense que le Département prendra le relais pour l'aider par rapport à son véhicule.

Il y a une veille de tous les instants pour ces jeunes en grande difficulté.

La parole est à Laëtitia BOURJAT.

Mme Laëtitia BOURJAT

Merci Président.

Dans le cadre des orientations budgétaires, vous noterez que mon discours restera sensiblement dans la même ligne que celui du budget primitif 2023, confirmant ainsi la trajectoire de retour à l'emploi amorcée par la Direction Accompagnement social, Insertion et Emploi et la volonté du Département de soutenir les plus précaires et fragiles.

Avant toute chose, je tiens à rappeler le contexte national, qui reste vecteur de nombreuses incertitudes et craintes, que ce soit au niveau économique ou diplomatique. Depuis plusieurs mois, nos concitoyens doivent faire face à des augmentations de prix sans précédent, que ce soit pour se nourrir, se loger, se chauffer ou encore se déplacer. Les mieux lotis feront des choix dans leur budget. Pour tous les autres, c'est la précarisation grandissante qui guette.

C'est pour cela que le Département de l'Ardèche met en avant la valeur travail, couplée à un accompagnement socioprofessionnel plus adapté ainsi qu'une modernisation des dispositifs et un meilleur contrôle.

L'année à venir sera ainsi l'année de l'innovation et du développement de nouvelles actions et expérimentations. Les différents marchés d'accompagnement des bénéficiaires du RSA ont été renouvelés, prévoyant un meilleur suivi des prestataires, une revalorisation financière des accompagnements, des objectifs partagés, de même que l'instauration d'un système de bonification.

2024 sera également l'année du lancement d'une expérimentation d'accompagnement des usagers les plus éloignés de l'emploi, empêchés par de multiples freins tels que la garde d'enfant, la mobilité, le logement ou l'accès aux soins.

2024 nous permettra aussi de renforcer, consolider et optimiser notre partenariat avec les entreprises et autres organismes dans un contexte réglementaire en évolution avec le Pacte des solidarités ou encore France Travail.

Nous allons également intensifier les actions en faveur de l'accès aux droits et de la lutte contre les exclusions, continuer de protéger les Ardéchois en situation de vulnérabilité et les aider au maximum dans l'accès au logement.

Ainsi, en matière d'action sociale, nous poursuivrons le déploiement du plan de lutte contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales, notamment autour d'événements ou d'actions d'information et de sensibilisation. C'est également un travail auprès des élus locaux afin d'étoffer l'offre de logements refuges pour les victimes.

Enfin, le Département souhaite soutenir ses partenaires associatifs tels que le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF).

Dans le cadre de la politique liée au logement, le Département sera également très impliqué autour du renouvellement du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD). Le Fonds unique logement sera également révisé afin d'en utiliser tout le potentiel.

En conclusion, j'aimerais redire l'engagement de notre majorité en faveur des plus fragiles. Le Département entend jouer à 100 % son rôle d'amortisseur social pour les Ardéchois les plus en difficulté, c'est sa compétence principale et obligatoire et il n'a jamais été question de s'en détourner.

Je souligne également que les actions déployées relevant de compétences facultatives telles que le soutien à la vie associative ou la santé contribuent également à lever les difficultés du quotidien des Ardéchois. C'est le fil conducteur de notre action collective auquel je suis particulièrement attachée.

Avant de conclure, je tiens à remercier les agents du Département et l'ensemble des professionnels qui accompagnent au quotidien les personnes les plus en difficulté dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle.

Je vous remercie.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci Laëtitia, y compris pour votre présence active sur le terrain.

J'en profite pour passer la parole à Sandrine GENEST, notre première vice-présidente, en charge de la santé.

Mme Sandrine GENEST

Merci Président.

Le maître-mot, quelles que soient les orientations et les thématiques abordées, c'est l'attractivité du territoire.

Au niveau de cette dynamique médicale, nous avons bien conscience qu'il faut parler de notre belle Ardèche, de la belle médecine que l'on y pratique, à taille humaine, au sein d'un réseau, d'un écosystème sécurisé qui permet d'attirer un grand nombre de personnes.

L'année 2024 verra la poursuite du travail que nous menons depuis le début de notre mandature :

- En parlant au maximum de notre département ;
- En participant à des congrès et des séminaires pour promouvoir le territoire ;
- Avec également les journées départementales d'accueil d'internes, sans oublier celles qui sont organisées localement et qui doivent continuer, que ce soit au centre, au nord ou au sud. L'objectif est de mailler le territoire et que l'ensemble du département puisse proposer ces journées d'accueil ;
- En maintenant l'offre de formation. J'en profite pour saluer notre lien avec le SDIS et l'Ecole de santé des armées car c'est quelque chose qui attire et qui a de beaux résultats ;
- En poursuivant notre travail de partenariat avec les associations de médecins, l'AMB, le CODASAM, le SDIS, l'ARS, la Région, les communes, ainsi que nos échanges avec les facultés de médecine de Saint-Etienne et Lyon sud, qui nous envoient des étudiants en médecine, mais aussi avec les syndicats d'étudiants.

L'enjeu pour le Département est d'avoir un rôle d'innovateur territorial. Cela passe par la poursuite du déploiement des centres de santé GIP « Ma Région ma santé ». Des phases de recrutement sont en cours. Nous sommes dans une première étape, avec trois centres, à Ardoix, Lachapelle-sous-Aubenas et Saint-Marcel-d'Ardèche. Une deuxième étape concernera trois autres communes, au début de l'année 2024.

Je n'oublie pas le projet de délocalisation de la première année de PASS à Aubenas.

Le dispositif que nous mettons en place est un peu comme un système de fusée à étages. Nous avons travaillé par rapport à la médecine générale et l'idée est de travailler avec les autres professionnels de santé. C'est ce que nous avons pu faire avec les dentistes dans le cadre du soutien au Green Cab à Saint-Julien-en-Saint-Alban et nous pourrions travailler avec d'autres professionnels et mettre en place d'autres dispositifs.

Je n'oublie pas non plus les IPA. Comme nous l'avions évoqué en fin d'année, nous allons travailler sur une évolution du dispositif, parce qu'il y avait des oublis ou des réajustements à réaliser.

A ce jour, 42 médecins se sont installés ou sont en cours d'installation sur le département et une vingtaine de maisons de santé ont été accompagnées financièrement.

Nous sommes aujourd'hui le 13 octobre, les médecins généralistes font une action. Il faut leur permettre de faire moins d'administratif pour leur libérer du temps et qu'ils puissent être davantage rémunérés. Les médecins de ville sont essentiels dans des territoires comme les nôtres. Le soutien doit être le même pour ceux qui font le choix du salariat que pour les libéraux. Je soutiendrai toute démarche qui vise à valoriser le métier de médecin généraliste.

Je terminerai par quelques mots en direction des médecins de nos hôpitaux, qui travaillent eux aussi dans des conditions difficiles, qui sont complètement investis pour faire tenir notre hôpital public d'Aubenas et qui méritent un soutien plus fort de l'Etat.

Je vous remercie.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci Madame la première vice-présidente pour cette action en faveur de l'accès aux soins sur notre département.

Nous passons à l'attractivité. Je donne la parole à la vice-présidente en charge de l'éducation et de la jeunesse, Ingrid RICHIOUD, en la remerciant pour la rentrée scolaire et son accompagnement des collèves.

Mme Ingrid RICHIOUD

Merci Monsieur le Président.

Je vais en effet évoquer les collèves, après cette rentrée qui s'est plutôt bien passée. Vous confirmez et réaffirmez que le public que constituent les collégiens est un public particulièrement important à nos yeux et que nous souhaitons contribuer activement à leur épanouissement et leur réussite.

Je vais mettre en avant de manière relativement synthétique les trois principales thématiques autour desquelles nous souhaitons poursuivre notre action :

1) La restauration

C'est un sujet ô combien important, avec plus de 1 000 000 de repas servis chaque année dans les collèves. Depuis l'année dernière, le coût des denrées par assiette est fixé à 2,50 € dans l'ensemble des collèves, tandis que le prix du ticket reste identique pour l'année scolaire 2023-2024.

Nous poursuivons l'objectif de favoriser au maximum l'approvisionnement local, départemental et régional afin de soutenir les producteurs de nos territoires. Cet objectif devra se traduire dans le nouveau marché de denrées alimentaires pour l'année 2024.

2) L'amélioration générale de nos établissements

Cela reste un objectif d'ampleur, qui s'articule autour de quatre axes :

- La sécurisation des établissements ;
- Un programme de maintenance renforcé, visant à améliorer les conditions de vie et de travail dans les établissements au fil du temps, pour maintenir ces derniers dans des conditions opérationnelles optimales. Une enveloppe de 1,6 M€ est fléchée par exemple sur le matériel de cuisine, la rénovation des toitures, des plateaux sportifs, l'installation de protections solaires, la création de préaux, etc. ;
- Un programme de rénovation thermique et de production d'énergie renouvelable, qui poursuit un double objectif : le confort d'utilisation et la limitation des consommations énergétiques. Il s'agit par exemple de l'implantation de panneaux solaires en autoconsommation ;
- Un plan de restructuration des établissements qui le nécessitent et pour lesquels de simples travaux de maintenance ne sont pas suffisants. Cela concernera concrètement en 2024 les collèves de Saint-Sauveur-de-Montagut et de Jastres, à Aubenas. De nombreuses opérations majeures se poursuivront jusqu'en 2028.

3) La sécurisation dans nos collèges

Elle a fait l'objet d'un ambitieux plan dédié depuis 2021, qui se poursuivra jusqu'en 2025 avec un ensemble de travaux relatifs à la vidéo-protection, la sécurisation des enceintes et les systèmes d'alarme.

Je poursuis avec la jeunesse, cette jeunesse qui fera l'Ardèche de demain. Pour cette raison, elle nous fédère et nous devons lui porter un sérieux intérêt. En réalité, l'action départementale déjà en place en faveur de la jeunesse est en filigrane de nombreux dispositifs et de nombreuses interventions.

Si nous souhaitons penser et confirmer notre politique jeunesse comme transversale avec la culture, le sport, la vie associative, mais aussi avec l'éducation, l'environnement, l'insertion, etc., nous la souhaitons aussi lisible, accessible et efficace. C'est la raison pour laquelle nous avons défini trois objectifs :

- 1) Une jeunesse ardéchoise dynamique, qui s'engage et agit,
- 2) Une jeunesse fière d'être ardéchoise et qui, bien qu'attachée à son territoire, est en capacité d'en partir pour y revenir ensuite enrichie de nouvelles expériences,
- 3) Une jeunesse qui expérimente l'exercice de la démocratie et de la citoyenneté et s'initie à la vie publique pour mieux la comprendre.

Les premiers exemples de cette politique jeunesse sont :

- Le Conseil départemental des jeunes, qui va entrer dans la deuxième et dernière année de ce premier mandat et qui permet véritablement aux jeunes collégiens de s'essayer à la démocratie et à la citoyenneté ;
- Le bonus collégien, qui permet de soutenir le pouvoir d'achat des familles et le monde associatif tout en incitant à pratiquer des activités sportives et culturelles en dehors du collège.

Voilà quelques exemples et une rapide synthèse, je vous invite à lire le détail du rapport, dans lequel vous trouverez d'autres exemples d'actions à destination des jeunes.

Je vous remercie.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci Madame la vice-présidente.

Je donne la parole à Christian FEROUSSIER sur le monde associatif, le sport, la culture, la vie associative et l'attractivité.

M. Christian FEROUSSIER

Merci Président.

La culture, les sports, la jeunesse et la vie associative sont des leviers puissants de l'identité et de l'attractivité du territoire, que le Département souhaite renforcer prioritairement, je le répète inlassablement et je le répéterai régulièrement.

Le président et l'exécutif rappelle depuis le début du mandat que ces domaines ne seront jamais considérés comme une variable d'ajustement, malgré les difficultés que nous pouvons avoir. Etant donné ce qui se passe autour de nous, il nous faut nous appuyer sur ce poumon de la vie associative territoriale. Pour moi, c'est un vecteur essentiel de lien social, de rencontres, d'échanges dans notre département, ce qui est d'autant plus important dans un monde qui se perd un peu.

L'accès aux infrastructures sportives et culturelles et le fait de pouvoir adhérer à des associations dynamiques participent à la qualité de vie en Ardèche que beaucoup nous envient. Pour l'ensemble de ces politiques, la collectivité combine trois modalités d'intervention :

- 1) Le soutien financier aux porteurs de projet locaux ;
- 2) L'animation d'acteurs qui favorisent les synergies et la production d'événements départementaux qui font rayonner l'Ardèche ;
- 3) Le déploiement du dispositif Atout Association : 17 réunions thématiques ont eu lieu dans tous les cantons de notre département, en complément du Bonus collégien, dont bénéficient chaque année de plus en plus de familles : 3 000 la première année, plus de 5 000 l'année dernière.

Nous avons également travaillé et voté des schémas avec les territoires, structurant le développement des enseignements artistiques d'une part, la lecture publique d'autre part puisqu'elle fera l'objet d'un schéma que nous voterons prochainement.

Je profite de cette tribune pour rappeler un élément essentiel de notre politique culturelle, sportive et en direction de la vie associative, à savoir que les territoires doivent jouer le jeu. Cela doit faire l'objet de partenariats avec les collectivités, le Département n'ayant pas à être l'unique soutien, nous voulons des synergies et un travail en commun. Je préfère le rappeler, le Département n'est pas la collectivité de substitution, il intervient en complémentarité, je l'ai rappelé inlassablement dans toutes les réunions auxquelles j'ai participé, nous venons en appui, nous ne nous substituons pas.

Nous avons aussi porté un projet sur les patrimoines ardéchois et une valorisation de l'ensemble de nos outils comme Musé'Al, et nous entendons conforter ce magnifique outil sur la commune d'Alba-la-Romaine.

Mais nous sommes ici pour parler de l'année prochaine et je souhaite vous donner quelques orientations sur la feuille de route.

Nous avons fixé deux priorités clairement identifiées :

- 1) Améliorer l'accessibilité et l'existence d'une offre sportive et culturelle de qualité et surtout accessible à tous sur l'ensemble du département.
- 2) Plus de transversalité au sein des politiques publiques de l'ensemble du Département.

Pour illustrer ce second point, je souhaite par exemple que nos collégiens puissent accéder beaucoup plus facilement au monde de la culture, au monde du sport, notamment avec nos outils, gérés par des agents passionnés, comme les archives, Musé'Al ou, demain, la future base revisitée de Salavas.

Il faut également permettre à nos aînés de participer à des événements qui réunissent du monde, comme nous l'avons fait avec les Assises du sport nature à Tournon. Nous sommes en réflexion sur un autre projet fédérateur avec tous les aînés de notre département, en lien avec Sylvie GAUCHER.

Cette approche transversale est un objectif important et prioritaire.

Si je recentre sur le sport plus particulièrement, le Département veille à s'adresser à tous les Ardéchois, avec une attention prioritaire aux jeunes, aux collégiens en particulier, aux sportifs de haut niveau et aux bénéficiaires des politiques sociales du Département.

Ainsi, au-delà du soutien au sport associatif via le dispositif Atout Association, le Département mènera une politique sportive ambitieuse sur plusieurs plans :

- L'événementiel sportif, pour lequel il accentuera son engagement ;
- Le sport de haut niveau, dont le soutien se décline en trois niveaux :
 - o Le soutien aux équipes en sport collectif,
 - o Le soutien individuel aux athlètes de haut niveau,
 - o L'accès au haut niveau via le soutien aux sections sportives des collèges et aux déplacements des jeunes scolarisés dans des pôles de performance nationaux.
- Les sports de nature, qui constituent une compétence obligatoire des Départements (la CDESI notamment), mais aussi l'ADN de l'Ardèche ;
- Le sport scolaire, qui a la particularité de réunir plus de pratiquants que le football en Ardèche. C'est unique en France. Cela couvre trois politiques : le sport, l'éducation et la jeunesse. Nous allons engager un chantier afin de maintenir cette dynamique du sport scolaire, mais en y apportant plus de lisibilité en termes de communication ;
- L'ancrage territorial, qui sera symbolisé par le nouvel espace situé à Salavas, mais qui se développera aussi via les stations de montagne (La Croix-de-Bauzon) pour avoir un partenariat intelligent avec ces outils, et par le soutien aux équipements sportifs sur tout le territoire, via Atout Ruralité ou le soutien à la signalétique départementale de randonnée.

Enfin, il s'agira de développer l'approche territoriale des politiques sportives, pour veiller à l'importante équité des territoires entre eux, tant en termes d'offres que d'infrastructures, et de disposer d'une approche commune sport / culture.

Pour finir, je souhaite faire de l'événementiel un marqueur, un chantier important, pour rendre visible ce que nous faisons, montrer au plus grand nombre la richesse de notre département, ce qui doit à mon sens être porté par notre collectivité. Des innovations vous seront proposées en ce sens tout au long de l'année.

Je remercie l'ensemble des collaborateurs de la DSJVA pour leur travail et leur implication au service de l'attractivité du Département.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci Monsieur FEROUSSIER pour votre action et votre présentation.

Je passe la parole à Mathieu SALEL sur l'attractivité.

M. Matthieu SALEL

Merci Monsieur le Président.

En ce qui concerne ma délégation dans le pôle Attractivité de notre collectivité, je commencerai par dire quelques mots sur l'eau, enjeu crucial et vital au cœur de nos territoires, qui fait l'objet de différentes préoccupations bien légitimes.

Le Département veut accentuer sa politique autour de l'eau dans différents volets :

- La protection des milieux aquatiques et de la ressource,
- La sécurisation de l'alimentation et la lutte contre le gaspillage,
- L'assainissement,
- Les risques liés à l'eau.

Les événements que nous avons pu connaître durant l'été 2022, avec une très forte sécheresse, qui s'est confirmée durant l'été 2023 même si nous avons pu être plus sereins qu'en 2022, nous amènent à nous inscrire dans un certain nombre de dispositions dès l'année 2024, telles que :

- Le soutien de travaux de mise en œuvre pour la sécurisation de la ressource,
- La recherche de nouvelles ressources sur certains territoires,
- La protection de la ressource en eau potable,
- Le suivi du niveau des cours d'eau.

La politique de l'eau inclut la question de l'eau collectée et utilisée, mais aussi la question de l'eau rejetée après avoir été utilisée, donc les actions en matière d'assainissement, portées par les collectivités qui en ont la compétence et que nous accompagnons.

Nous proposerons à la fin de l'année un schéma sur l'eau pour la période 2024-2028. Ce schéma sera notamment axé sur l'aide à la création de retenues collinaires, car il est important de pouvoir stocker l'eau lorsqu'elle tombe en abondance plutôt que de la regarder partir, pour pouvoir utiliser ces volumes d'eau lorsque la ressource se fait rare et limiter ainsi l'impact du prélèvement sur les milieux. C'est un enjeu important. Certains, à tort, le focalisent uniquement sur l'agriculture, alors que la question du stockage de l'eau concerne l'ensemble des usagers, quel que soit leur domaine d'activité.

Il y a aussi la question de l'aide à l'approvisionnement en eau potable pour les communes isolées et celle de l'amélioration des interconnexions pour les réseaux d'eau. L'eau n'appartient à personne, donc il est important d'accompagner ceux qui en disposent plus avantageusement que d'autres pour sécuriser l'alimentation des secteurs où il peut y avoir un déficit en termes de disponibilité.

Nous avons d'autres enjeux importants sur l'eau. Nous poursuivrons les discussions avec des partenaires importants, comme EDF qui exploite les barrages sur le territoire et le SDEA, pour la question du soutien d'étiage, mais pas seulement. Se focaliser sur une seule utilité des barrages serait une erreur, c'est aussi un enjeu en termes de sécurisation de l'alimentation en eau potable d'un grand nombre de nos territoires et d'irrigation.

Pour terminer, je vous annonce la date de la prochaine réunion des Assises de l'eau : ce sera le 15 novembre après-midi, en Sud Ardèche, à Aubenas. Davantage d'informations vous parviendront prochainement quant à cette réunion.

Je vais également vous dire quelques mots sur le rôle du Département au niveau de sa politique agricole et en faveur de l'agriculture. Nous avons pris des engagements pour poursuivre notre accompagnement sur un certain nombre de dispositifs dans le cadre du programme FEADER, donc les Fonds européens, adossés à la Région pour des questions de compétence.

La collectivité s'engage par ailleurs à accompagner les plans de filière que la Région porte, autour de la châtaigne, des truffes ou des plantes aromatiques et médicinales par exemple. Nous poursuivrons notre accompagnement, les agriculteurs déposent d'ores et déjà leurs dossiers et nous verrons passer, dans les prochaines commissions permanentes, l'attribution d'un certain nombre de subventions.

Nous continuerons aussi à accompagner celles et ceux qui travaillent et font vivre l'agriculture, celles et ceux qui se soucient de la voir s'adapter aux changements auxquels elle doit faire face, comme la Chambre d'agriculture et le Groupement de défense sanitaire, pour ne citer qu'eux. Nous poursuivrons notre accompagnement à leurs côtés car ils jouent un rôle important pour maintenir et préserver notre agriculture ardéchoise.

Toujours concernant l'implication du Département, je fais le lien avec le prochain Plan départemental forêt bois, qui sera proposé en fin d'année pour la période 2024-2028. Il s'inscrira dans deux axes majeurs, déclinés en un certain nombre de sous-actions :

- Axe 1 : la préservation de nos forêts et de nos massifs face aux risques sanitaires rencontrés aujourd'hui et face au risque incendie. C'est l'élément que les partenaires de la filière forêt bois ont le plus mis en avant ;
- Axe 2 : La poursuite de la promotion et du développement de la filière forêt bois à l'échelle de notre collectivité.

Je vais maintenant aborder le Plan tourisme 2024-2028, sans entrer dans les détails puisque son adoption est à l'ordre du jour de notre assemblée plénière.

Ce plan départemental en faveur du tourisme vise à établir une nouvelle stratégie en cohérence avec les orientations régionales, mais aussi à répondre aux enjeux qui sont face à nous et qui concernent ce domaine d'activité ô combien important dans un territoire comme le nôtre.

Je termine avec la poursuite de l'application du Schéma départemental des espaces naturels sensibles, voté il y a bientôt un an, en décembre 2022. Ce schéma va poursuivre sa vie, avec les partenariats classiques avec des collectivités locales et des établissements publics. Il faut mentionner une nouveauté cette année : la mise en place d'un accompagnement pour le financement de brigades d'éco-gardes. Pour des questions budgétaires, ce n'était pas faisable en 2023, mais ça le sera dès l'année 2024, où le Département mobilisera une enveloppe de 120 000 €.

Nous poursuivrons les Opérations Grands sites. Celle de la Combe d'Arc n'avance pas au rythme que nous souhaiterions, pour des raisons dont nous nous serions bien passés. Laurent UGHETTO connaît bien le sujet. Et puisque le ministère a donné son aval, le secteur Gerbier Mézenc entrera officiellement dans la démarche Opération Grand site, en partenariat avec le Département de la Haute-Loire et les services de l'Etat des deux départements, mais avec un pilotage de Madame la Préfète de l'Ardèche, puisqu'elle a été désignée comme telle.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci Monsieur le vice-président.

Je passe la parole à Jean-Paul VALLON.

M. Jean-Paul VALLON

Merci Monsieur le Président.

Le Département poursuit sa réforme complète des modalités de soutien aux communes, EPCI et syndicats des eaux. Cette réforme a été engagée dès le début du mandat en vue de bâtir sans délai un nouveau schéma.

Le dispositif Atout Ruralité permet de soutenir les projets de proximité dans toutes les communes ardéchoises. Ces projets portent notamment sur la rénovation énergétique, les travaux de voirie communale, les services à la population et les aménagements en centre-bourg.

10 M€ sont votés chaque année pour soutenir les élus locaux dans l'exercice de leurs missions ainsi que les entreprises ardéchoises car les collectivités locales ont souvent un effet levier sur le plan de l'économie.

Le Département s'engage particulièrement pour la sécurité de nos communes avec la vidéo-protection. Nous l'avons vu tout à l'heure aussi au niveau des collèges. C'est ainsi que 14 dossiers ont été soutenus en 2022-2023, pour un montant total de 220 000 €.

Pour répondre à Christine MALFOY, qui a fait état, dans le cadre du rapport d'activité, du dispositif Atout Ruralité et des premiers versements intervenus seulement en 2022, je rappelle que nous avons été élus en juin 2021 et qu'avant de mettre en place ce nouveau dispositif Atout Ruralité, nous avons souhaité consulter l'ensemble des 335 maires du département.

Cela a pris du temps. Ensuite, nous avons élaboré un nouveau règlement. Comme le disent Grand corps malade, Ben MAZUÉ et Gaël FAYE dans leur chanson : « *On a pris le temps* ». Il nous a fallu in fine apurer et financer les dossiers qui avaient été entamés, nous avons apuré PASS Territoires avant de passer à Atout Ruralité.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Je donne maintenant la parole à Laëtitia BOURJAT pour la partie relative aux entreprises et à l'économie.

Mme Laëtitia BOURJAT

Merci.

Je vais rapidement évoquer notre politique en faveur du développement économique rural. L'Assemblée départementale a décidé, lors de sa séance du 9 décembre dernier, de maintenir un dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise.

Ces aides s'inscrivent dans le cadre des possibilités offertes aux EPCI de déléguer aux Départements tout ou partie de leurs compétences d'octroi des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises.

Je précise que le nouveau règlement d'aide à l'immobilier voté lors de la Commission permanente du mois de juin permet :

- De soutenir financièrement les entreprises qui investissent en leur apportant une aide pour leurs projets immobiliers ;
- D'être incitatifs en matière de création d'emplois, de recrutement de jeunes ou de personnes éloignées de l'emploi, d'accueil de stagiaires de 3^{ème} ;
- De favoriser les entreprises qui recruteront des bénéficiaires du RSA ;
- D'accompagner les territoires les plus ruraux en facilitant l'implantation ou le développement des entreprises.

Comme vous le voyez, il est important pour nous d'être cohérents avec l'ensemble de nos actions, particulièrement en matière d'emploi et d'insertion professionnelle. Les entreprises accompagnées par le Département doivent en retour jouer le jeu de nos dispositifs d'insertion, de stage ou de formation.

En complément, nous poursuivrons en 2024 le soutien au développement des filières stratégiques de l'agroalimentaire et de la forêt.

Je vous remercie.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Nous terminons avec la dernière Direction générale adjointe, sur les infrastructures. Je remercie Pierre MAISONNAT et les équipes du Département et du SDIS pour le travail en commun.

M. Pierre MAISONNAT

Le Département de l'Ardèche est un acteur important de la protection des populations au titre du soutien qu'il apporte notamment au SDIS chaque année, mais je voudrais y associer aussi les sapeurs forestiers, qui font un travail de terrain souvent méconnu et pourtant très important. Chaque année, le Département consacre des moyens importants, tant en fonctionnement qu'en investissement, valorisés dans une convention signée depuis 2020, dont les conditions juridiques et financières s'appliquent à ce jour et qui arrive à échéance.

Depuis 2022 toutefois, l'aide du Département va bien au-delà de ce qui avait été prévu par convention. Bien nous en a pris car c'est ce qui permet, grâce également à une saison de feux de forêt qui s'est relativement bien passée, de finir l'année, ce qui n'est pas le cas de tous les SDIS. Nos voisins de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, du Rhône et de la Métropole de Lyon vont être obligés de voter des décisions modificatives pour que leurs SDIS puissent terminer l'année et ne pas se retrouver en cessation de paiement.

J'y reviendrai en conclusion, nous en avons parlé hier à l'occasion du Salon des maires, structurellement le financement des SDIS n'est plus adapté à notre actualité. Le vrai enjeu aujourd'hui est de ne pas tomber les premiers.

Une nouvelle convention entre le Département et le SDIS sera élaborée au dernier semestre 2024 pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2025, suite au vote du Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) que nous avons lancé depuis un mois. J'ai souhaité que les élus participent au SDACR et des représentants de l'Association des maires et de l'Association des maires ruraux ainsi que des élus départementaux y participeront au travers de deux commissions.

Les investissements du SDIS suivront cinq priorités pour l'année 2024 :

- L'immobilier. Cela se traduira par quatre projets :
 - o Le réaménagement de la caserne de Sainte-Eulalie,
 - o Le lancement du réaménagement de la caserne de La Voulte,
 - o Le lancement du réaménagement de la caserne du Val d'Ay,
 - o La pharmacie bi-départementale, en partenariat avec la Drôme.
- Les véhicules :
 - o Véhicules prévus au programme : 4 ambulances, un poste de commandement mutualisé avec la Drôme, 4 équipements pour fourgon pompe et 6 équipements de camions-citernes feux de forêt ;
 - o Pacte capacitaire : 18 camions-citernes feux de forêt, 16 aménagements de sécurité pour des camions et 16 véhicules de liaison radio, sachant que nous n'en sommes qu'au début et que, pour cette année, ce sera 4 camions-citernes et 4 véhicules de liaison.
- Les systèmes informatiques, avec notamment notre logiciel RH / Finances, le passage à NEXIS (système d'alerte) et, dans un avenir un peu plus lointain, les Réseaux radio du futur (RRF). Etant donné le besoin d'investissement que représentent tous ces éléments, le directeur et moi avons vu la semaine dernière le Préfet LAMBERT, qui est en charge de RRF, pour lui demander de décaler notre passage à RRF à 2026 car nous serions dans l'incapacité de faire face à l'investissement que cela requiert.
- Avec tout cela, nous aurons des logiciels coordonnés. A titre d'exemple, lorsqu'un camion sera endommagé, il rentrera au service technique et sortira automatiquement de la liste des camions disponibles à l'appel. Il en sera de même pour les RH : un sapeur-pompier qui ne sera plus disponible parce qu'il n'aura pas passé sa visite médicale sortira de l'appel et y reviendra instantanément lorsque le médecin aura validé sa visite médicale. L'objectif est d'être plus performants et de gagner du temps. Les congés sont toujours sous forme papier actuellement. Cela nous permettra de gagner des postes et de les consacrer aux missions du SDIS, à savoir secourir les Ardéchois et les touristes.
- La sécurité informatique. Nous avons fait un audit et c'est un vrai sujet. L'actualité nous le confirme puisque nos collègues des Pyrénées-Orientales subissent une cyber-attaque depuis hier.

Nous voulons aussi être acteurs, au niveau du SDIS, de l'économie de l'eau potable, même si c'est un peu la politique du colibri. Je suis allé voir le préfet pour que rentre dans la DETR l'équipement des communes en cuves enterrées pour récupérer l'eau de pluie, afin d'économiser l'eau potable. Dans certaines communes qui manquent d'eau potable, cela permettra de sauvegarder les biens et les personnes. Et pour les communes qui sont à la limite, nous préserverons la ressource.

En conclusion, je voudrais vous remercier tous et particulièrement Olivier AMRANE car il est important que le Président du Conseil départemental porte un message fort pour soutenir le SDIS. Nos recettes sont insuffisantes, nous avons besoin du secours du Département, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Et même avec ce secours, nous devons nous endetter pour réaliser le pacte capacitaire et la PPI immobilière. Cette dernière devra être revue et étalée pour que soit mise en œuvre la rénovation de nos casernes, en privilégiant celles pour lesquelles il y a urgence d'un point de vue hygiène et sécurité. Nous procéderons selon un rythme qui nous permettra d'absorber cet investissement et en fonction des contraintes du Département.

Je souligne que les problèmes du SDIS de l'Ardèche ne lui sont pas propres, ce sont des problèmes structurels. Même si le gouvernement se saisit aujourd'hui du financement des SDIS, il faut aller plus vite parce que le mur est devant nous. Je citerai l'exemple du SDIS du Nord, qui est dix fois plus important que le nôtre : ils ont 280 M€ de fonctionnement et il leur manque 20 M€, sachant que le Département du Nord a 100 M€ de moins de recettes de DMTO.

Les contraintes que le SDIS rencontre sont donc structurelles et demandent par conséquent une réponse nationale. J'espère qu'à l'occasion du Congrès des maires à Paris, ce sujet viendra sur la table car il est prépondérant pour la sécurité des Ardéchois et des Français.

Je vous remercie.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Je remercie le SDIS pour le travail déployé à l'occasion des inondations de ces derniers jours. Avec le service des routes et les services techniques, ils ont été en première ligne avec les maires et il est important de le rappeler.

Nous allons diffuser une vidéo sur le bilan de la saison des feux de forêt.

(Projection d'une vidéo)

Je donne maintenant la parole à Madame la vice-présidente Claudie COSTE.

Mme Claudie COSTE

Je vais évoquer la stratégie patrimoniale, sans reprendre ce qu'Ingrid RICHIOUD a mentionné au sujet des collèges. Il s'agit ici de la stratégie patrimoniale plus globale, incluant les collèges mais aussi nos bâtiments administratifs.

Cette stratégie s'articule autour de plusieurs axes :

- La rénovation plutôt que la construction de nouveaux bâtiments, avec un accent fort sur la rénovation énergétique ;

- La volonté de conserver notre maillage d'implantation sur l'ensemble du territoire ardéchois. C'est important. Nos centres d'exploitation des routes et nos CMS constituent la vitrine du Département sur le territoire, là où d'autres acteurs ferment au contraire leurs implantations locales. Nous allons par exemple rénover le centre des routes de Borée, c'était une demande de longue date ;
- La production d'énergies renouvelables, en favorisant l'autoconsommation à travers notamment notre ambitieux Plan photovoltaïque.
- Innover pour faire face aux enjeux du changement climatique. Nous partons d'un principe simple : nous ne renovons plus aujourd'hui de manière standardisée, sans tenir compte de la localisation des bâtiments. Nous sommes également amenés à nous ouvrir à des technologies et des matériaux nouveaux, plus vertueux. Je pense notamment au travail de désimperméabilisation des sols, à la végétalisation, au travail sur l'inertie des bâtiments. Nous construisons actuellement un partenariat avec le CAUE pour avancer ensemble sur ces différentes technologies.

Je termine sur la question des moyens généraux, avec notamment la poursuite du verdissement de notre parc d'engins à travers la PPI Engins qui continue de se dérouler. Les délais de livraison de nos engins, qui étaient extrêmement longs, tendent à se réduire un peu. Ces nouveaux engins sont plus vertueux sur le plan environnemental et moins consommateurs en énergie.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Je passe la parole à Jean-Paul VALLON.

M. Jean-Paul VALLON

Merci Monsieur le Président.

Notre Département a des spécificités géographiques et climatiques. Pour autant, nous avons des routes de qualité et praticables pour nous déplacer, habiter et travailler sur l'ensemble du territoire toute l'année. Avec la couverture de 100 % du territoire grâce aux interventions de ses agents, notamment dans le cadre de la viabilité hivernale, le Département contribue à maintenir un service à la population, qui est parfois le seul sur certains territoires, je tiens à le rappeler. De par sa présence en continu partout en Ardèche, il permet à nombre d'habitants de se déplacer depuis n'importe quel lieu d'habitation pour aller travailler, se soigner, conduire les enfants à l'école, etc.

Vous savez comment notre Département est structuré, mais je le rappelle : nous avons 28 centres d'exploitation des routes implantés sur l'ensemble du département ; ils représentent :

- Souvent le dernier rempart à la disparition des services publics, sur les territoires ruraux notamment ;
- Une force de frappe au plus près des besoins dans tous les territoires : 3 800 km de routes départementales qui permettent d'accéder à toutes les zones.

Dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires, j'espère pouvoir mobiliser 47 M€ par an pour l'entretien, l'aménagement et la réhabilitation.

C'est bien connu, espérer c'est être heureux.

L'exécutif souhaite renforcer son niveau d'investissement sur les routes départementales afin d'offrir aux entreprises et à tous les habitants du territoire des infrastructures de bonne qualité, fondamentales pour fiabiliser les chaînes logistiques, attirer des entreprises et donc développer son activité économique ainsi que son attractivité.

En 2024, nous investirons plus que jamais et nous aurons plus de 250 agents au service des usagers pour sécuriser la route hiver comme été et sur tout le territoire pour améliorer encore le service. La collectivité a fait le choix d'investir massivement sur le renouvellement du parc roulant. Cette année, nous y consacrerons 3,1 M€, permettant l'acquisition de nouveaux engins plus efficaces et économes en énergie et qui faciliteront le travail de nos agents.

Je conclus en remerciant nos personnels des routes, des agents jusqu'aux encadrants, qui ont fait un travail remarquable lors des pluies diluviennes du 18 septembre dernier.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Pour finir sur les infrastructures, je passe la parole à Max TOURVIEILHE, notre conseiller délégué en charge du numérique.

M. Max TOURVIEILHE

Merci.

Sur le numérique, nous avons la volonté de connecter notre département au service des Ardéchois et 2024 verra la mise en place des orientations du nouveau schéma directeur des systèmes d'information, sur lequel nous avons beaucoup travaillé et qui va se terminer prochainement.

1) Le numérique qui rapproche les usagers et la collectivité

L'objectif est de mettre en place une application mobile téléchargeable sur smartphone ou tablette, où chaque Ardéchois, chaque touriste, chaque président d'association ou chaque maire pourra trouver ce qu'il veut. L'utilisateur aura la possibilité de choisir son sujet d'intérêt et, s'il est d'accord pour être géolocalisé, nous pourrions également lui envoyer des informations propres à son territoire.

Notre volonté est de communiquer, d'alerter, de donner des informations en temps réel, de proposer aux administrés de formuler leurs demandes de subvention et toute autre demande à notre collectivité.

2) La gestion de la donnée au service des usagers

Les Départements disposent d'un volume important de données. Nous souhaitons lancer un programme pour mieux organiser et exploiter ces bases de données. C'est l'avenir, cela nous permettra d'anticiper les mutations des méthodes de travail qui arrivent dans toutes nos collectivités et entreprises.

Nous développerons également un système d'information géographique (SIG). Ce sera la première étape pour une gestion précise et efficace de la donnée.

Ce chantier permettra de mieux évaluer les politiques publiques et ainsi d'offrir à l'ensemble de l'exécutif et des élus des indicateurs fiables pour prendre les décisions les plus éclairées possible.

3) La cyber-sécurité

C'est un sujet aujourd'hui particulièrement important.

Nous avons été attaqués en 2021, cela nous permet d'être désormais aguerris face à ce risque cyber. Nous avons dorénavant dans la collectivité une culture de la sécurité informatique. Il faut cependant rester modestes parce que les risques sont en perpétuelle évolution, en particulier avec tous les matériels mobiles dont nous disposons.

Des crédits importants ont été mobilisés sur ce périmètre et nous suivons également une politique de recherche de recettes supplémentaires sur ce sujet en particulier auprès de l'Etat.

4) Internet au plus près des habitants

Nous avons un budget de 25 M€ pour le déploiement de la fibre. Je rappelle que 97 % des Ardéchois auront accès à la fibre en 2025. Plus nous avançons et plus je le dis fermement, parce que la trajectoire que nous suivons nous permet d'être très rassurants.

Le Département travaille également avec les services de l'Etat dans le projet New Deal, qui consiste à installer des pylônes de téléphonie mobile dans des zones blanches ou grises, financés par l'Etat. Le département bénéficie maintenant, dans énormément de zones habitées, d'une couverture réseaux de téléphonie mobile de qualité.

C'est un budget avec un effort de 8 % sur le fonctionnement et 10 % sur l'investissement, qui représente 8 M€ pour 2024.

INTERVENTIONS - DEBAT

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Nous reviendrons tout à l'heure, en conclusion, sur le volet inflationniste, sachant que nous passons de crise en crise. Nous travaillons dans un état d'esprit consensuel, comme nous avons pu le faire avec Hervé SAULIGNAC, président de groupe, sur la motion. Nos points de vue peuvent converger ou non, mais il faut un point d'équilibre avec la force de proposition que vous êtes et faire évoluer le débat.

La parole vous est donnée.

M. Michel VILLEMAGNE

Je commence le premier Monsieur le Président, car nous allons essayer de garder l'ordre des intervenants et des interventions. Je ferai donc, en ce qui me concerne, quelques observations sur l'endettement et les investissements de la structure départementale.

A la lecture des diapositives qui nous ont été présentées, nous constatons que, de manière prospective, l'encours de dette baisse jusqu'en 2024, puis qu'il y aura une inversion à partir de 2025. Il nous est également indiqué que le niveau d'investissement restera élevé, ce que nous ne pouvons que cautionner. Nous retrouvons dans votre rapport d'orientations budgétaires un Plan pluriannuel d'investissement dont vous nous aviez déjà parlé Monsieur le Président, qui était, si j'ai bonne mémoire, à 215 M€ sur 3 ans.

Si nous nous projetons au-delà du graphique, par exemple jusqu'à la fin du mandat donc à l'horizon fin 2027, nous arriverons certainement à un stock de dette relativement proche de celui du Département au moment de la passation du témoin en 2021 ; peut-être même sera-t-il supérieur.

La dette ne doit pas être un sujet tabou, elle ne doit pas nous conduire à considérer qu'elle ne fait qu'« engraisser » le secteur bancaire. La dette peut et doit être vertueuse en soutenant nos entreprises et, au-delà, l'activité économique. Nous ne sommes pas défavorables à un recours maîtrisé à l'endettement, dès lors que ce recours sert l'action politique départementale, particulièrement en matière d'amélioration des services proposés aux Ardéchois et de constance des services proposés aux très nombreux visiteurs fréquentant notre département, en d'autres termes d'attractivité territoriale, pour reprendre le maître mot du discours de vos deux premiers vice-présidents.

Nous considérons que le recours à l'emprunt est un outil, certes à utiliser avec modération, mais qui peut et doit améliorer notre attractivité.

Sachez, Monsieur le Président, que nous ne serons pas choqués que le niveau de la dette soit proche, à la fin 2027, de ce qu'il était en 2021. Vous savez bien, chers collègues, que la dette départementale ne peut être employée à notre fonctionnement courant, et c'est d'ailleurs très bien ainsi.

Emprunter pour payer nos charges de fonctionnement serait une hérésie. Emprunter raisonnablement pour apporter de nouvelles réponses aux besoins fait partie de l'action publique, au même titre que la recherche de financements auprès de partenaires externes, au rang desquels figure naturellement l'Etat, comme l'a indiqué le vice-président Marc-Antoine QUENETTE, vision semble-t-il partagée par notre président du Service départemental d'incendie et de secours pour son propre budget, dans le cadre par exemple du financement du pacte capacitaire départemental comme il nous l'a indiqué il y a un instant.

Merci.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci.

La parole est à Olivier PEVERELLI.

M. Olivier PEVERELLI

Je vais également dire quelques mots au sujet de la dette.

Il y a deux ans, en 2021, vous disiez que nous étions quasi surendettés et qu'il fallait arrêter d'emprunter. Les propos de Michel VILLEMAGNE sont ceux que nous avons tenus collectivement : la dette n'est pas un problème dès lors qu'elle est maîtrisée. J'ai l'impression que vous avez une phobie de l'emprunt. Comme nous le disions alors, c'était encore le moment d'emprunter. En 2021, les taux d'intérêt étaient en effet en dessous de 2 %.

Un emprunt d'environ 10 M€ sera probablement nécessaire l'année prochaine ou dans deux ans. Or, 10 M€ empruntés aujourd'hui coûtent 350 000 € d'intérêts de plus qu'il y a deux ans ; c'est autant d'argent qui ne tombera pas dans la poche des Ardéchois et c'est bien dommage. Donc au moins sur ce sujet, écoutez-nous, comme sur quelques autres, celui de la base de Salavas par exemple, dont nous avons mis en avant l'importance pour l'attractivité du territoire.

Il nous faut une puissance de frappe sur l'investissement, c'est indispensable. Les entreprises que nous avons vues hier sont toutes inquiètes de la situation économique. La présidente du BTP a exprimé son inquiétude et l'attente des investissements publics.

Outre la question des investissements, le logement est un grave problème en Drôme et en Ardèche. Il est en berne, tant s'agissant du logement classique que du logement social. Nous ne pouvons pas passer à côté de ces sujets, c'est notre rôle, le Conseil départemental étant tête de file sur l'attractivité du territoire, avec l'Etat bien sûr. Nous avons des pouvoirs d'action et il me semble indispensable que ces orientations se traduisent dans les semaines qui viennent par de véritables actes.

Je souhaitais aussi aborder la problématique de l'eau en Ardèche. J'espère que le Conseil départemental sera à la hauteur de cet enjeu majeur. Je rappelle que 20 communes ardéchoises n'ont plus le droit de construire alors qu'elles en ont la capacité, parce qu'elles n'ont plus d'eau.

Nous avons alimenté en eau de nombreux Ardéchois de manière superficielle parce qu'il n'y a plus d'eau au robinet. Cette situation va empirer, nous le savons, donc si nous ne prenons pas en main cette situation de manque d'eau dès aujourd'hui, je pense que dans 10 ans les Ardéchois pourront se retourner contre nous eu égard aux orientations que nous n'aurons pas prises.

Je vous alerte aussi sur cet enjeu, que je n'ai pas retrouvé dans les orientations. J'espère que cela se traduira prochainement car c'est un enjeu majeur, que les communes sont dans l'incapacité de porter. Il s'agit d'un véritable enjeu départemental.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Mme Christelle REYNAUD

Je voudrais compléter les propos d'Olivier PEVERELLI sur l'eau.

En espérant qu'il soit possible de bien gérer et de pérenniser notre eau, cela commence par le contrôle de tous nos réseaux d'eau. Nous avons trop de fuites sur le département, sur les territoires. Nous ne sommes pas le seul département à en avoir. Il faudrait déjà travailler sur le sujet et répertorier intelligemment toutes les fuites de nos réseaux pour y travailler, avec l'aide des communes. Je serais favorable à l'élaboration d'un plan et à demander à chaque commune un bilan de leurs réseaux. Cela existe, mais il s'agirait de le mettre en commun pour intervenir avec des fonds, si possible.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci.

La parole est à Mme ALLEFRESDE.

Mme Laurence ALLEFRESDE

Je souhaiterais revenir sur les propos tenus au sujet des jeunes placés sous la protection du Département et des MNA. Appeler un agent qui s'est trouvé dans la situation que vous avez décrite est la moindre des choses, mais cela ne suffit pas. Il faut mettre en place tous les moyens nécessaires pour accueillir et mettre tous ces enfants à l'abri. Pour moi, il est inconcevable de laisser des jeunes de côté, de ne pas leur assurer la sécurité que nous leur devons. A ce sujet-là, je vous demande de réagir et d'agir.

Je souhaite remercier et féliciter tous les agents qui travaillent dans ce domaine pour leur engagement et leur accompagnement auprès des jeunes, qui sont des artistes comme nous pouvons le voir dans le hall. J'en profite pour vous inviter à aller admirer cette belle exposition qui, à mon sens, est le reflet du travail des agents et de l'intérêt que nous devons porter à ces jeunes. J'ai envie de féliciter les jeunes et les agents aussi.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Marc-Antoine QUENETTE a la parole.

M. Marc-Antoine QUENETTE

Dès que nous sommes arrivés au Département avec la nouvelle majorité, nous avons pointé la question de la jeunesse et des moyens considérables que nous devions mettre en place, et qui l'ont été : nous avons augmenté de 30 % les budgets en 2 ans. Je ne parle que de ma partie, les finances. Derrière les budgets, des moyens considérables sont mis en place par Françoise RIEU-FROMENTIN. Vous remarquerez que nous mettons encore des moyens, dans la décision modificative n°2, en direction de la Maison pour vivre. Nous mobilisons tous nos agents sur cette problématique.

Il y a des problématiques nationales, j'avais dit à l'époque à cette même tribune que les lois que l'Etat adoptait allaient mettre tous nos services en grande difficulté. C'est avéré aujourd'hui, nous le subissons partout. Nous nous retrouvons au niveau de 2019 en matière de mineurs non-accompagnés. Je vous rappelle que nous sommes passés en quelques années de 3 ou 4 mineurs étrangers pris en charge par le Département de l'Ardèche à des centaines, en précisant que les anciennes lois suffisaient à les prendre en charge, il n'y avait pas besoin de nouvelles lois créant des appels d'air. Nous sommes débordés, il faut le dire. Nos services sont débordés. Nous remettons autant de moyens que nous le pouvons, mais nous manquons de familles d'accueil.

Je ne peux pas entendre que nous ne ferions pas tout pour eux. Nous passons notre temps à mettre des moyens supplémentaires. Vous ne vous êtes peut-être pas aperçue que vous les votiez. Nous allons encore en remettre tout à l'heure, ce sont des moyens supplémentaires qui se comptent en millions d'euros. Mon problème est que les services parviennent à suivre sur un plan humain. C'est un sujet considérable.

Je voulais intervenir parce que nous mettons des moyens supplémentaires à chaque conseil et que vous nous demandez à chaque conseil si nous en mettons : oui, vous en votez tout le temps.

Il est néanmoins compliqué de mobiliser des ressources humaines et des associations pour suivre cela. C'est une politique de l'Etat défailante.

Je remercie Michel VILLEMAGNE pour son intervention sur les finances puisqu'il valide en quelque sorte nos orientations. La seule chose qui change, c'est que la majorité précédente aurait endetté le Département de 15 à 20 M€ par an et que nous ne serions donc pas à 300 M€ d'endettement mais à 360 M€. Nous avons toujours dit qu'il était possible de mieux gérer pour faire aussi bien à endettement constant. Nous le démontrons.

Michel VILLEMAGNE a eu raison de dire qu'il y a une augmentation dans nos perspectives, du fait de l'effet ciseaux, mais nous sommes capables de l'absorber sans aller au-delà de l'endettement que nous avons reçu du dernier mandat. Il y a eu 70 M€ d'endettement supplémentaire sur l'ancien mandat ; nous en sommes à 0. C'est important parce que derrière les emprunts il y a des intérêts financiers.

Olivier PEVERELLI soulignait qu'il y a 2 ans, nous aurions emprunté à 2 %, mais vous empruntiez à taux variables dans le Département. 30 % de nos emprunts sont à taux variables. Nos emprunts passés ont été pour une bonne partie souscrits à taux variables et nous coûtent de ce fait des millions d'euros. Vous faisiez même des swaps de taux pour « variabiliser » des taux fixes.

Vous utilisiez des instruments financiers qui nous coûtent aujourd'hui des millions d'euros. Telle est la réalité. Donc tout dépend comment nous aurions emprunté l'année dernière.

Pour finir, nous avons effectivement emprunté 10 M€ l'année dernière, nous n'en avons pas eu besoin l'année dernière, mais cette année. Nous les avons empruntés à 2 %, pour ne pas avoir à les emprunter cette année à 4 %. Nous n'avons pas de problème avec l'idée de nous endetter, mais notre leitmotiv est de ne pas dépenser l'argent que nous n'avons pas et les Ardéchois nous en seront reconnaissants.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Y a-t-il d'autres réponses à apporter aux interventions au niveau de l'exécutif ? Monsieur SALEL.

M. Matthieu SALEL

Oui, je voudrais répondre aux différentes remarques qui ont été faites à juste titre sur l'eau, qui ne doit surtout pas être un sujet polémique parce que les enjeux sont majeurs pour le territoire.

Pour répondre à Olivier PEVERELLI, je vais reprendre les éléments que j'ai cités tout à l'heure concernant les enjeux, notamment vis-à-vis des communes où les permis de construire sont bloqués par rapport à la ressource. Dans le programme que nous vous proposerons pour la période 2024-2028, nous voulons apporter nos aides pour favoriser les interconnexions des réseaux, parce que c'est une réponse pour les communes qui ne peuvent plus obtenir de permis de construire. L'interconnexion n'apporte pas de l'eau en plus, mais cela sécurise l'accès à la ressource. C'est déjà une première réponse.

Il y a également la possibilité d'accompagner des études, en particulier pour des projets à plusieurs intercommunalités visant à travailler au niveau de l'eau du Rhône pour la faire entrer davantage dans les terres. C'est un sujet sur lequel nous échangeons régulièrement avec Yves BOYER et Driss NAJI pour Berg et Coiron.

Christiane REYNAUD évoquait les réseaux fuyards, le SDEA a déjà initié un travail sur le sujet. Les deux exemples des réseaux d'irrigation est flagrant, les volumes de fuite sur ces réseaux étaient effrayants.

Nous rencontrons le même sujet mais à une échelle différente dans certaines communes.

Nous pouvons les accompagner financièrement avec le dispositif Atout Ruralité.

Nous accompagnons aussi les schémas directeurs portés par les syndicats dans le cadre d'Atout Ruralité. Ce sont des mesures importantes qui existent et doivent être renforcées pour sécuriser toutes ces questions.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur TOURVIEILHE.

M. Max TOURVIEILHE

Merci Président.

Avant de commencer mon propos, je voudrais saluer le travail réalisé, que nous avons bien perçu ce matin à travers le rapport d'orientations budgétaires. Sous l'impulsion du président, chaque vice-président et conseiller délégué dans sa délégation mène des politiques équilibrées, c'est ce qui ressort ce matin.

C'est la deuxième année que le conseiller départemental VILLEMAGNE intervient sur la partie financière. Je me souviens que cela manquait un peu de hauteur l'année dernière, parce qu'il n'y avait pas grand-chose à dire et qu'il avait malgré tout essayé de trouver des points de détail, ce qui n'avait pas donné grand-chose. Cette année, comme le dit le vice-président aux finances, vous validez finalement notre trajectoire financière, qu'il fallait corriger. Je pense que vous savez très bien que si elle n'avait pas été corrigée, nous serions aujourd'hui dans une situation catastrophique, avec probablement une mise sous tutelle. Il fallait donc réagir.

Quand on est le deuxième Département le plus endetté, on n'est pas loin de la mise sous tutelle. On peut sourire mais c'est la réalité. Heureusement que nous avons corrigé cela.

Je pense que nous partageons les sujets sur l'eau et le logement. Nous savons que la sobriété foncière arrive et que les règles vont changer. Je pense que nous sommes nombreux dans l'assemblée à nous préoccuper de tous ces sujets. C'est une opposition qui n'a donc pas vraiment d'accroche et nous sommes très satisfaits.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Y a-t-il d'autres remarques ? M. BADIA.

M. Armand BADIA

Merci Monsieur le Président.

Je voulais intervenir sur la santé par rapport à tout ce que j'ai entendu ce matin et rebondir sur l'attractivité du territoire, plusieurs collègues l'ayant mentionnée.

Je vais illustrer mon propos avec un chiffre : pour le prochain semestre, seulement 4 internes arrivent sur tout le département de l'Ardèche, alors que 22 terrains de stage étaient proposés.

Cela met en lumière le problème d'attractivité de notre territoire sur la saison hivernale. Les internes sont très attirés par l'Ardèche l'été car nos atouts estivaux sont connus ; c'est en revanche très compliqué sur la saison hivernale. Je pense que c'est un sujet de travail important à mener. Les journées des internes risquent d'être bien maigres si nous n'avons à faire découvrir l'Ardèche qu'à 4 personnes.

Concernant les IPA ensuite, vous vous êtes engagés auprès de l'association ASALEE, qui emploie des IPA et qui n'a pas de ressource, à payer les locaux et les loyers professionnels de ces praticiens. A la fin de l'année, ils n'ont plus de ressources pour payer ces loyers, donc il faut réagir vite. Vous avez a priori répondu favorablement à cette demande, il faut maintenant réagir vite et le traduire par des actes parce que le développement des IPA sur nos territoires est crucial.

Je reviens ensuite sur la grève des médecins généralistes qui a lieu aujourd'hui. Vous avez mentionné une volonté d'augmentation de la rémunération et de valorisation de la profession. Il est vrai qu'au niveau européen, les médecins généralistes font partie des professionnels de santé les moins bien payés, mais je ne pense pas que ce soit l'axe principal au niveau ardéchois, je pense en tout cas que c'est le mauvais combat.

A mon sens, le combat s'agissant des médecins généralistes consiste à leur offrir un hôpital support de qualité, des spécialistes disponibles, en appui, une qualité de travail. L'attractivité en fait donc partie, mais la qualité de travail doit être accompagnée de services supports compétents. Je sais que l'hôpital n'est pas facile à gérer, qu'il n'est pas simple de trouver des solutions en ce sens, mais je pense que c'est dans cette direction-là qu'il faut axer le travail et non sur l'augmentation de leur rémunération.

Vous avancez le chiffre de 42 médecins qui se sont installés. Je souhaiterais que vous nous indiquiez, peut-être à une prochaine séance, d'où ils proviennent. S'agit-il des chiffres de la cellule santé ou de chiffres officiels, communiqués par l'ARS ou la CPAM ?

Enfin, pour avoir une sorte de point zéro sur le nombre de médecins généralistes en exercice sur le territoire, nous souhaiterions savoir combien il y en avait en 2020 et combien il y en a aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur TERRASSE.

M. Pascal TERRASSE

Pour rester dans la même thématique de la médecine de ville, j'avais plusieurs questions à poser, que j'ai déjà exprimées la fois dernière.

Lors de l'examen du compte rendu annuel de l'ARS, il nous a été présenté une cartographie des médecins. Soit il y a de l'incompétence à l'ARS, soit il y a eu mensonge, parce que les chiffres qu'ils nous ont donnés étaient tronqués.

Je demande donc au Département de réitérer la demande que j'avais formulée à l'ARS lorsqu'elle est venue présenter son compte rendu d'activité, ils devaient nous rendre des comptes. Il avait été dit dans cet hémicycle que des informations seraient apportées.

Nous avons fait notre enquête sur le territoire pour voir combien il y avait de médecins, il suffit de téléphoner ici et là sur les cantons pour savoir qui est réellement présent sur le territoire et qui exerce une activité médicale. Nous avons constaté que les chiffres que l'ARS nous a présentés comprennent des médecins qui exercent en multi-sites, donc le même médecin est compté deux, voire trois fois. Un médecin qui exerce quelques heures à La Voulte, quelques heures à Privas et quelques heures à Charmes, cela ne fait pas 3 médecins. En temps médical, c'est maximum 1 médecin. Il ne faut pas raconter des histoires, parce que les Ardéchois vivent la réalité d'un impossible accès à des réponses médicales sur le territoire.

Je ne suis pas accusateur parce que ce n'est pas dans nos compétences, mais nous avons besoin d'avoir une cartographie, que nous pourrions ensuite vérifier nous-mêmes sur nos territoires. Qui mieux que nous sait ce qui se passe sur nos territoires en matière d'accès à la médecine de ville ? C'est le premier point, nous avons besoin de savoir combien il y a réellement de médecins dans notre département.

Deuxièmement, d'après vos informations, 40 médecins s'installeraient en Ardèche, je ne peux pas dire si c'est vrai ou pas. C'est peut-être vrai et, si tel est le cas, tant mieux. Mais comme toujours dans ce genre d'exercice, si 60 médecins sont partis dans le même temps parce qu'ils ont fait valoir leur droit à la retraite, cela fait moins 20. Dans mon canton, 3 médecins sont partis à la retraite, voire 4. Je veux avoir ces informations, parce que de la même manière, ce ne sont pas des chiffres que les Ardéchois vivent, nous ne sommes pas dans un modèle janséniste mais dans la vraie vie, certains n'arrivent pas à avoir de médecin traitant. C'est un sujet sur lequel il faut être attentif, il ne faut pas que vous-mêmes, l'exécutif, vous vous fassiez duper par l'Agence régionale de santé, parce que vous en porteriez indirectement la responsabilité.

Le troisième point sur lequel je voudrais insister est celui de nos compétences. Je l'ai dit en commission des affaires sociales et je crois que nous étions tous d'accord, un certain nombre d'établissements n'ont pas de médecin coordonnateur. Or, les EHPAD sont dans notre champ de compétences. S'il y a un problème dans un établissement sans médecin coordonnateur, c'est vous, Président, qui risquez d'être mis en cause, parce que, en lien avec l'ARS, vous avez autorisé des établissements qui ne sont pas aux normes. Nous savons ce qui s'est passé récemment dans certains établissements privés, des ouvrages ont mis en évidence que la réponse médicale n'était pas assurée, que les coûts étaient considérables, que l'on vendait un service qui n'existait pas. L'affaire ORPEA est là pour le rappeler tous les jours.

Vous êtes en droit de faire fermer un établissement ardéchois qui n'a pas de médecin coordonnateur, mais que ferions-nous alors de nos personnes âgées ? Ce n'est pas possible. Cela signifie que, si nous devons demain orienter massivement une recherche de médecins, c'est d'abord et avant tout pour assurer des réponses dans nos établissements pour personnes âgées, si nous voulons conserver cette activité. La raison est triple :

- Pour une raison sanitaire,
- Ensuite parce que les personnes âgées sont plus demandeuses d'accès aux soins que les personnes plus valides,
- Enfin pour des raisons purement administratives et d'autorisation.

J'attire votre attention sur ce sujet, parce que vous pourriez un jour être mis en cause, tout comme l'ARS. La question a été posée, quelle réponse a été apportée pour faciliter l'accès à des médecins de ville dans les établissements pour quelques heures ou quelques jours ?

Je termine sur le retour à la lucidité pour employer des médecins. Le recrutement de médecins, avec des maisons médicales, était un choix qu'avaient opéré Laurent UGHETTO et l'ancienne majorité ; à l'époque, vous disiez que ce n'était pas le sujet. Aujourd'hui, la Région et le Département voisin se sont engagés dans ce processus. Bravo. Seuls les imbéciles ne changent pas d'avis. Je voudrais que vous nous garantissiez que les médecins salariés qui vont arriver sur un territoire ne seront pas pris sur de la médecine de ville traditionnelle. Si vous ouvriez une maison médicale et qu'un médecin installé à côté fermait son cabinet pour venir y travailler comme salarié, cela n'aurait pas de sens. Il faut s'assurer que cela ne se produise pas et je compte sur vous pour éviter cette dure réalité.

Un praticien médical traditionnel a une patientèle d'environ 3 000 personnes. Un médecin libéral très actif peut faire jusqu'à une cinquantaine, voire une soixantaine d'actes par jour. Un médecin salarié n'acceptera jamais d'en faire autant, d'abord parce qu'il existe des conventions collectives. Un débat a lieu autour de ces salariés. S'ils arrivent à faire 30 actes par jour, c'est le grand maximum. Il faut donc bien noter que vous ne répondrez que partiellement au besoin avec un médecin salarié. Un médecin de ville, traditionnel, en libéral, peut enchaîner les actes tous les quarts d'heure, pas un médecin salarié. Le temps médical d'un salarié est très restreint par rapport à celui du secteur libéral. Il faut être attentif à cette réalité également.

Qu'est-ce qui amène un médecin de ville à exercer en tant que salarié plutôt qu'en libéral ? S'il a envie d'être salarié, il a plein d'autres possibilités d'emplois, au Conseil départemental, dans les entreprises, dans les services publics, etc. Toute une panoplie d'activités est offerte aux médecins pour faire du salariat traditionnel. J'ai du mal à comprendre ce qui pousse un médecin, qui peut faire de la ville tout seul, dans un système avec des infirmières ASALEE qui commence à se déployer, à devenir fonctionnaire ou semi-fonctionnaire, hormis pour des médecins en fin de carrière, fatigués, éprouvés par la vie.

Mais peut-être que cela fonctionnera, j'attends de voir. Ce n'est pas parce que l'on autorise l'installation de médecins que l'on va en trouver. J'ai eu l'occasion de parler avec votre collègue de la Drôme, où il est très difficile de trouver des médecins salariés. Et vous ne serez pas les seuls, vous n'y êtes pour rien.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci.

La parole est à M. PHILIPPE.

M. Ronan PHILIPPE

Merci Monsieur le Président.

Je voulais intervenir sur l'attractivité et l'aménagement du territoire au sens large, par rapport aux programmes de voirie départementaux. Je voulais vous signaler que nous avons depuis plusieurs années, dans le nord de l'Ardèche, une problématique de traversée du Rhône, sans qu'aucune décision n'ait été prise.

Je pense qu'il serait bon d'en prendre une, même si les aménagements arriveront dans 15 ou 20 ans. Cette problématique me semble primordiale en termes d'attractivité et se combine avec l'intérêt d'encourager la remise en service du train de voyageurs de la rive droite.

Une étude nous a été présentée récemment, en lien avec Marc-Antoine QUENETTE et Jean-Paul VALLON. Nous sommes soucieux de pouvoir travailler ensemble et que le Département soit l'un des partenaires actionnant le levier pour avancer sur le sujet, parce qu'il y a manifestement beaucoup de partenaires, mais chacun renvoie la balle à l'autre et aucune décision n'est prise. Il y a des enjeux forts, cela représente certes des budgets énormes, mais à force de ne rien faire, ils gonflent de plus en plus et l'on ne fait toujours rien.

La problématique est très importante sur le territoire et il serait bien d'intégrer dans nos programmes et nos orientations cette vision d'aménagement du territoire nord concerné par ce sujet de traversée du Rhône.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci.

La parole est à M. UGHETTO.

M. Laurent UGHETTO

Merci Président de me donner la parole dans ce débat d'orientations budgétaires, séance que nous avons commencée par une minute de silence concernant les événements qui se déroulent à l'international. Nous venons d'apprendre qu'un terrible attentat terroriste venait d'avoir lieu à Arras, dans le nord de la France, faisant une victime, un enseignant.

L'Assemblée Nationale a suspendu ses débats pour un temps donné et je crois que c'est suffisamment grave pour que nous suspendions la séance pour quelques minutes, d'abord pour y réfléchir.

Je dirai quelques mots ensuite de la présentation du débat d'orientations budgétaires, mais au nom du groupe, je vous demande de suspendre la séance quelques minutes, pour respecter la sténotypiste également.

M. le Président, Olivier AMRANE

Y a-t-il une demande particulière de la sténotypiste ? Non.

Ne pourrions-nous pas finir le débat ?

Je suis d'accord pour faire une minute de silence à la fin.

M. Laurent UGHETTO

Je vais donc essayer d'avancer sur le débat d'orientations budgétaires.

Il me semble que le président du Conseil départemental de l'Ardèche aurait dû introduire ce débat d'orientations budgétaires. C'était d'ailleurs la demande du vice-président. Le débat d'orientations budgétaires n'appelle pas de vote, mais simplement à prendre acte d'un certain nombre d'orientations définies par l'exécutif départemental. Le vice-président aux finances était peut-être déçu de ne pas avoir, de la part de son président, d'orientations claires sur les sujets à débattre aujourd'hui.

M. le Président, Olivier AMRANE

Pas déçu mais frustré.

M. Laurent UGHETTO

En fonction du contexte international et du contexte national, la collectivité connaît des hauts et des bas, des moments de grâce et des moments beaucoup plus difficiles, mais nous arrivons à nous adapter. Le vice-président aux finances a évoqué le rapport entre la collectivité départementale et l'Etat, à mon avis incontournable par rapport aux mesures qu'il est censé prendre, surtout par rapport à une discussion qui va peut-être avoir lieu sur la réforme et la décentralisation, avec éventuellement le choix pour la collectivité départementale, soit de disparaître, soit de ne plus porter les politiques essentielles, notamment sur le social, et de les transférer à d'autres porteurs.

Deux sujets viennent aujourd'hui en contradiction avec le début de votre mandat. Vous aviez fait faire une étude financière et votre prospective consistait à dire que nous allions dans le mur, que nous allions être placés sous tutelle, vous le répétiez à longueur de temps. Le rapport fixait les objectifs d'investissement à 50 M€, ce qui était catastrophique pour les entreprises ardéchoises et l'investissement en Ardèche, je le reconnais. Mais vous avez dit tout à l'heure que vous ne dépensiez pas l'argent que vous n'aviez pas.

Je vous invite à faire attention quand vous dites cela, parce que le retard pris sur le projet de la base de Salavas et sa revisite pour revenir finalement à ce qu'il était au début, y compris sur la gestion, a fait perdre l'enveloppe que vous êtes allés chercher à la Région. De mon côté, je ne l'avais pas obtenue. Vous, vous l'avez consommée avec les 20 ou 30 % de surcoût du projet liés au retard accumulé.

Il ne faut pas dépenser l'argent que l'on n'a pas, d'accord, mais il ne faut pas non plus dépenser bêtement l'argent que l'on obtient. Il ne faut pas toujours vouloir être les meilleurs, les plus beaux, les plus forts, montrer les bras... Il faut aussi reconnaître que ce genre de décision fait perdre une partie des recettes chèrement et durement acquises.

Je reviens sur la relation avec l'Etat. Dans le DOB que vous nous présentez, je note que la stratégie par rapport à l'Etat consiste à dire qu'ils sont responsables des missions qu'ils nous confient, mais en même temps, si le Département veut subsister et continuer à agir, il devra assumer de plus en plus la question du social, la question de sa compétence première, c'est-à-dire l'accompagnement de la population.

Je remercie les vice-présidents d'être intervenus pour nous faire chacun la lecture globale du DOB qui nous est présenté et qui est d'ailleurs très bien réalisé. Je trouve néanmoins qu'il manque une direction, j'y vois plus un bilan qu'une prospective ou des orientations. C'est mon avis, il peut être contredit.

J'aurais aimé que vous nous donniez en introduction les faits essentiels de ce DOB, c'est-à-dire les montants que vous mettez par politique et par thématique. Ce n'est certes pas la discussion budgétaire, mais tout de même. Il y a très peu de chiffres dans le document liés aux ambitions, que vous affichez plus par écrit et par prose que par des actions concrètes définies par des politiques concrètes et des thématiques qui peuvent aller jusqu'au bout.

Vous avez parlé d'énergie, d'enfance et de famille, de l'eau. Sans polémiquer, il n'est pas compliqué de répondre à la question qu'Olivier PEVERELLI a soulevée : à quel moment aurons-nous un plan Eau massif ? Nous avons 10 ans pour régler le problème de l'eau, si nous ne le faisons pas dans les 10 ans qui viennent, « nos enfants nous accuseront » pour reprendre le titre d'un célèbre documentaire tourné à Barjac.

Je regrette l'absence totale de chiffres, en particulier dans la deuxième partie du DOB que vous nous avez présentée. Le document budgétaire doit être financier, donner les grandes masses, les priorités du Département. Puisqu'il n'y a rien, nous sommes obligés de vous croire sur parole. Si vous n'affichez pas les priorités du Département dans les orientations budgétaires, ne reprochez pas à l'Etat de vous lâcher en pleine campagne au moment où il faudra accompagner un certain nombre d'éléments.

Il est vital pour ceux qui sont attachés à la collectivité départementale de le réaffirmer et de le voir apparaître dans les DOB, conformément à ce qui est noté dans le rapport que vous avez commandé, à savoir qu'il faut sélectionner les politiques prioritaires du Département pour éviter l'amalgame, de faire à la place d'un autre et que les Ardéchois ne comprennent pas qui porte quelle politique.

Je finirai sur les annonces que vous faites, souvent intempestives, en nous demandant de vous croire sur parole. Nous avons l'habitude des annonces suivies d'un retour en arrière. J'ai parlé de Salavas, de la question de l'eau, sans conflit, je parle de l'aide aux communes, de l'investissement dans les EHPAD, des super mesures d'urgence liées à la consommation énergétique des boulangers. Je vais arrêter là les exemples mais je pourrais en citer bien d'autres encore. Vous aurez un jour à assumer le bilan qui est présenté aujourd'hui, car ce ne sont ni des prospectives, ni des orientations. Mais ce n'est pas le jour, nous ne sommes pas encore à la fin du mandat.

Revenez aux missions que le Département offre aux Ardéchois, vous devez les incarner et les assumer. En les assumant, l'argent de l'Etat reviendra peut-être et permettra de ne pas dépenser l'argent que nous n'avons pas dans des politiques que nous n'avons pas à mener.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci.

La parole est à Mme DUBOIS.

Mme Sylvie DUBOIS

Je vais revenir sur deux points.

Le premier concerne la solidarité en direction des collectivités. En 2021, l'Etat a mis en place différents programmes d'accompagnement des collectivités et en particulier des centres-bourgs, tels que « Petite ville de demain » et d'autres dispositifs. L'objectif est de redonner de l'attractivité à ces centres-bourgs et de redonner ainsi de la dynamique à tout un territoire. Il s'agit d'accompagner le développement économique, de développer les services aux personnes et les investissements.

Depuis 2021, le Département n'est pas du tout présent dans le cadre des comités de pilotage qui se déroulent régulièrement, je le regrette. L'Etat ne peut pas être seul dans le cadre du développement de ces communes, il faut qu'il ait d'autres collectivités à ses côtés, entre autres le Département. Celui-ci est présent ponctuellement. Vous avez parlé d'Atout Ruralité dans le cadre d'un accompagnement des centres-bourgs, des voiries communales, des services à la population. Vous avez avancé un chiffre. J'ai regardé le tableau concernant les solidarités en direction des collectivités et je n'y vois pas certains centres-bourgs fléchés « Petites villes de demain », que ce soit au niveau de leur voirie ou de leur investissement.

Peut-être faudrait-il prendre en compte ce critère en plus. J'ai en tête des communes, des centres-bourgs et des « Petites villes de demain » qui ont très peu de moyens. Il faudrait que le Département soit aux côtés de l'Etat pour les accompagner au mieux.

Le deuxième point de mon intervention concerne les collèges. Vous avez parlé tout à l'heure de la maintenance des plateaux sportifs, par exemple. Sur ma commune, il n'y a pas de plateau sportif, c'est la commune qui met à disposition l'infrastructure à destination des collèges. C'est 10 € par heure. Eu égard à l'inflation et au fait qu'il s'agit d'infrastructures vieillissantes, il me semble important de revoir ces 10 €, qui n'ont pas évolué depuis de nombreuses années et qui mériteraient d'être réajustés en fonction des coûts en énergie plus importants et de la nécessité de rénover ces infrastructures.

J'en suis désolée, mais je reviens sur les internats. L'internat de Saint-Sauveur-de-Montagut a fermé. Je remercie Mesdames les vice-présidentes d'être venues à la rentrée, votre présence est une reconnaissance auprès du personnel. Vous avez annoncé officiellement la restructuration du collège de Villeneuve-de-Berg, c'est une très bonne nouvelle. Toutefois, la construction de l'internat n'est pas englobée dans cette enveloppe. Cela ne semble pas jugé comme une priorité, alors que vous avez entendu les enseignants et les personnels exprimer l'importance de cet internat pour les jeunes qui ont besoin à un moment d'être sortis de leur milieu familial et de se retrouver dans un milieu où ils peuvent travailler en toute sérénité.

Un travail a été conduit précédemment concernant les collèges d'excellence, le collège du XXI^{ème} siècle, le travail a été amorcé, il me semble important de le poursuivre et de ne pas oublier ces internats qui sont selon nous très importants.

Merci de m'avoir écoutée.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ? Madame ROCHE.

Mme Bernadette ROCHE

Merci Président.

J'interviens au sujet des politiques en direction des personnes âgées et des personnes handicapées car je n'ai rien entendu concernant des actions orientées vers la maladie d'Alzheimer. De plus en plus de personnes sont concernées par cette maladie et nous n'avons pas d'offre pour les recevoir.

Je pense que c'est un sujet qu'il faut prendre à bras-le-corps. Dans le territoire de montagne, la première résidence d'accueil de jour qui peut les accueillir se situe à une heure, c'est beaucoup trop loin.

Le deuxième sujet est celui des « Aidants ». Aucune actions prévues. Pour moi il y a urgence à s'en préoccuper.

M. le Président, Olivier AMRANE

Je partage totalement le propos au sujet de la maladie d'Alzheimer et de la problématique des aidants. Nous y reviendrons.

Y a-t-il d'autres remarques ou des réponses de l'exécutif ? Madame GENEST.

Mme Sandrine GENEST

Beaucoup de choses ont été dites par rapport à la santé. Pour être synthétique, je n'ai pas dit dans ma présentation que c'était le premier combat, mais l'un des chantiers sur lesquels il nous fallait travailler. Je suis d'accord avec Armand BADIA sur la situation de l'hôpital d'Aubenas, sachant qu'Annonay connaît la même problématique. Cela a une répercussion forte sur les médecins de ville.

Je maintiens néanmoins mon soutien aux généralistes. Par rapport à la question sur la revalorisation, c'est tout de même quelque chose d'important. Je pense que les personnes concernées n'apprécieraient pas non plus d'entendre qu'elles n'ont pas besoin d'avoir une valorisation de leur rémunération. Les tarifs des consultations sont à des prix relativement bas par rapport à d'autres professionnels qui n'ont pas le même niveau d'études. La mobilisation est importante.

Par rapport au nombre de médecins, nous pouvons débattre des chiffres, mais ce sont nos chiffres. Nous essayons d'avoir les éléments par l'ARS ou l'Ordre des médecins, des chiffres tombent chaque année, mais ceux que nous indiquons sont fondés sur les installations et un comptage que nous effectuons.

Nous nous sommes fait une carte, parce que nous constatons que les outils ne sont pas mis en place. Ce sont donc les chiffres que nous avons trouvés, des professionnels installés ou en cours d'installation sur le territoire. Et nous ferons le constat à la fin.

J'ai parlé des médecins installés. J'entends toujours l'histoire de ceux qui partent à la retraite et ceux qui sont installés, c'est un sujet, mais vous ne pouvez pas me reprocher de parler seulement des 42 médecins, par rapport aux 100 médecins installés que nous avons évoqués.

Ce que vous soulevez est problématique, je l'entends, mais nous avons en Ardèche la chance d'avoir arrêté l'hémorragie. Les derniers résultats le montrent. Nous avons exactement le même nombre de médecins arrivés que de médecins qui partent à la retraite. C'est une réelle amélioration par rapport à ce que nous connaissions jusqu'à présent. Il faut aussi reconnaître les effets positifs.

S'agissant des médecins coordonnateurs, nous essayons de mobiliser et d'attirer des médecins, sachant que les médecins qui vont s'installer auront aussi une action au sein des EHPAD. Le rôle du médecin coordonnateur n'est pas simple et il est très difficile de trouver, dans tous les EHPAD, cette expertise et la personne qui accepte d'être médecin coordonnateur. Il n'empêche que des médecins de ville se rendent dans les EHPAD pour prodiguer des soins et faire des prises en charge.

Nous sommes en débat d'orientations budgétaires, donc je suis preneuse d'idées concernant des actions pour inciter des médecins coordonnateurs à venir et à prendre ce poste.

Par rapport au salariat, je rappelle les orientations du GIP « Ma Région ma santé », à savoir un salariat sur une période définie. Cela n'a rien à voir avec du salariat où le Département paie à 100 % et de façon permanente. C'est sur une période définie de 3 ans, qui peut être renouvelée, et ensuite c'est le lien avec le territoire, la poursuite du salariat avec la commune ou la communauté de communes ou l'installation du médecin en libéral. Nous nous adaptons en fonction de ce qu'ils veulent.

Je vous rassure, les médecins intéressés ne sont pas que des retraités, mais aussi des jeunes médecins. Nous sommes en contact avec des jeunes médecins désireux de venir s'installer et de bénéficier du dispositif proposé par la Région et le Département via le GIP.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Y a-t-il d'autres réponses ? Madame GAUCHER.

Mme Sylvie GAUCHER

Merci Président.

Je rebondis sur ce que vient de dire Sandrine GENEST sur les médecins et le médecin coordonnateur, pour rappeler que ce dernier est en charge de l'élaboration et du suivi du projet de soins de l'établissement, il n'est en rien le médecin traitant des résidents.

Nous sommes dans le cadre de la prise en charge du soin avec les médecins coordonnateurs et la responsabilité appartient à l'ARS, sur le volet du soin et du médecin coordonnateur, pas au Conseil départemental, pour répondre à Pascal TERRASSE, qui évoquait la responsabilité du président par rapport au médecin coordonnateur. Ce n'est pas dans notre champ d'intervention, le soin relève de l'ARS.

Quant à la répartition des médecins coordonnateurs dans les établissements, certains EHPAD sont en effet en carence. L'ARS doit mettre à jour sa base de données pour que nous puissions vous annoncer des chiffres. Elle s'est engagée à nous transmettre des chiffres fiables et à jour.

Nous savons que certains médecins coordinateurs se répartissent sur plusieurs établissements, de sorte que les gestionnaires d'établissement ne soient pas en difficulté.

Cela me permet de faire le lien avec l'intervention de Bernadette ROCHE sur la maladie d'Alzheimer. Le président a voulu que chaque année une grande cause départementale soit mise en lumière. La grande cause de l'année 2024 sera la maladie d'Alzheimer, de sorte à déployer un plan spécifique d'actions pour la prise en charge de cette maladie et d'autres troubles neurologiques apparentés qui souffrent actuellement d'un manque de prise en charge.

Nous sommes tous d'accord pour dire que la situation des aidants est très compliquée. Nous en voyons au bord de l'épuisement. Il faut effectivement mettre en place des actions pour les accompagner.

C'est ce qui est fait dans certains financements et dispositifs du Département, notamment sur la Conférence des financeurs, dont des axes sont dédiés aux aidants et à soutenir les actions.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci.

La parole est à M. TERRASSE.

M. Pascal TERRASSE

Je viens d'apprendre quelque chose d'extraordinaire de notre collègue Sandrine GENEST sur les grands équilibres d'installation de médecins. J'aurai l'occasion de lui en parler entre les sessions, mais j'ai entendu quelque chose qui me paraissait plus juste et plus modeste. Peut-être avez-vous « arrêté l'hémorragie », mais lorsque nous ferons le bilan, nous verrons que le nombre de médecins en Ardèche sera, au mieux, identique à la situation dans laquelle vous avez trouvé le Département démographiquement en matière de réponse médicale, mais il n'y en aura pas 100 en plus.

La modestie de vos propos me rassure. Mais nous aurons l'occasion d'en reparler le moment venu. D'ores et déjà, vous êtes en dessous de la situation dans laquelle vous étiez et nous vous le démontrerons.

Sur le deuxième sujet, vous avez raison, les médecins coordonnateurs ne prodiguent pas d'actes médicaux, nous sommes d'accord. Un médecin coordonnateur passe quelques heures ou quelques jours dans un établissement, selon la démographie de l'établissement. Vous avez raison de dire qu'un médecin coordonnateur peut partager son temps de travail sur trois ou quatre établissements, auquel cas il ne fait que cela.

J'en reviens au calcul de l'ARS que j'évoquais tout à l'heure, beaucoup de médecins coordonnateurs ne sont pas installés en Ardèche, ils sont agréés au titre de l'Ordre des médecins mais ne prodiguent aucun soin en Ardèche, leur métier étant d'être salarié des établissements. J'en connais beaucoup.

Quand vous autorisez un établissement dans le cadre de la réforme de la tarification, réforme tripartite dans laquelle le Département intervient au titre de l'APA, il faut qu'il y ait un médecin coordonnateur. C'est la loi du 2 janvier 2002, dont j'avais été le rapporteur, à moins que des amendements ne soient venus entre-temps supprimer ce dispositif.

Lorsque, conjointement avec l'autre tutelle qui est l'ARS, vous octroyez une autorisation, il faut qu'il y ait un médecin coordonnateur. Vous êtes l'autorité qui autorise. S'il n'y a pas de médecin coordonnateur, les risques sont graves. J'attire votre attention à ce sujet, dans une logique bienveillante.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci.

La parole est à M. VALLON.

M. Jean-Paul VALLON

Je voudrais revenir sur les propos de Ronan PHILIPPE, je comprends ce qu'il a dit mais nous ne pouvons pas nous engager dans des démarches pour arriver à faire « un pont d'Avignon ». Je m'explique. Tout n'est pas simple, vous le savez, il y a des étapes très lourdes à passer. La première concerne les études, elles ont été réalisées. Lorsque nous nous retrouvons avec les acteurs du territoire, nous avons à chaque fois un scénario nouveau.

Il y a des consultations à faire auprès des élus locaux, ce sera la prochaine étape. Il faut aussi que nous nous tournions vers nos collègues de la Drôme. Au moment où nous parlons, nous passons de scénarios de 34 M€ à plus de 60 M€, donc cela engage beaucoup d'argent, une décision aussi importante ne peut pas aller aussi vite que nous le voudrions. Mais je comprends son courroux. Si nous pouvons aller plus vite, nous le ferons.

Pour revenir sur les propos de Sylvie DUBOIS, je crois que les programmes « Petite ville de demain » relèvent plutôt des intercommunalités que des communes. Ceci étant dit, je ne peux pas laisser dire que nous ne faisons rien en termes d'aménagement entre la sortie et l'entrée d'une agglomération.

Nous mettons chaque année plus d'1,5 M€ pour des traverses d'agglomération. Nous verrons en commission permanente qu'une commune va bénéficier de plus de 434 000 € pour aménager sa traverse d'agglomération. Nous allons bientôt prendre notre rythme de croisière pour ce qui est d'Atout Ruralité puisque nous avoisinons les 100 communes qui auront bénéficié d'Atout Ruralité au titre de l'année 2023, contre une moyenne de 67 dans le passé.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci beaucoup.

Avant de procéder à la suspension de séance demandée par Laurent UGHETTO, dont je m'associe aux propos, je reviens rapidement sur le travail en équipe que nous menons.

Pascal TERRASSE l'a dit, seuls les imbéciles ne changent pas d'avis, il y avait une certaine méthode d'ouverture du président, je suis fier de mon équipe, j'aime qu'ils puissent intervenir et ils le font de manière pédagogique. C'est une vraie fierté pour moi de dire que je ne pilote pas seul le Département, je suis bien entouré. Je suis là pour conclure et ré-exprimer, sous forme de synthèse, ce qui a été évoqué par l'ensemble de mes collègues, mais je souhaite auparavant répondre à quelques questions.

Pour répondre à Pascal TERRASSE, je le dis toujours, ce que nous faisons sur la médecine n'est pas miraculeux, ce n'est pas le Département qui va tout sauver. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de la situation nationale. Il faut plusieurs semaines pour obtenir un rendez-vous chez un généraliste ; des hôpitaux, des services d'urgences, des maternités ferment... Nous en sommes conscients et nous devons être acteurs, modestement. Cette cellule n'est peut-être pas miraculeuse, mais en ciblant les internes, dont un qui pilote, nous réussissons à en faire venir chez nous.

Je n'ai jamais positivé sur le solde, mais sur le nombre de médecins qui viendront en Ardèche. Ils sont 42 à ce jour et nous finirons à 100, voire plus. C'est une vraie fierté et le fruit d'un gros travail. Il existe désormais des outils pour cela : la première année, le GIP... Je ne suis pas favorable au fait de salarier des médecins, je le redis. C'est pour leur mettre le pied à l'étrier, les accompagner pendant 3 ans, ensuite ils s'installeront en libéral ou seront salariés par la commune ou la communauté de communes, ce sera leur choix. Nous avons des pistes et nous ouvrons tous les champs de la santé.

Je ne reviens pas sur les médecins coordonnateurs.

Je souscris aux propos de Ronan PHILIPPE sur les franchissements. Il y a un vrai problème, que ce soit dans le nord ou le sud. Nous avons aussi le problème de la déviation de Rosières. Je suis ouvert au fait de travailler main dans la main avec l'Etat. Le seul dispositif qui nous permette de le faire, c'est le Contrat de plan Etat Région. Le CPER Mobilités ne nous est toujours pas proposé par l'Etat et nous manque cruellement pour accompagner les infrastructures en ce sens.

Nous avons même des écueils autres sur les mobilités, nous en avons parlé hier avec Olivier PEVERELLI au Congrès des maires de l'Ardèche. Tout est prêt pour le retour du train, mais nous sommes confrontés à une étude « quatre saisons » qui bloque le projet, alors que le financement est prêt. Nous avons besoin d'un Etat fort à nos côtés pour nous accompagner et le CPER est un vrai outil pour cela.

Je ne dis pas qu'il n'y aura rien sur le CPER, mais on nous avait annoncé 2023 et nous arrivons en 2024. Peut-être aurons-nous un accompagnement en 2025. Quoi qu'il en soit, nous sommes tous soudés et nous faisons front commun avec tous les parlementaires du département pour mobiliser et avoir des tracés.

Je pense que nous partageons les tracés et les franchissements.

Avant de faire une synthèse rapide du débat d'orientations budgétaires, je reviens sur les propos de Sylvie DUBOIS, très bien complétés par Jean-Paul VALLON. C'est un dispositif d'Etat dont le Département n'a pas à être partenaire. Je préfère aider 335 communes que moins de 10 au niveau de l'Ardèche avec « Petite ville de demain ». L'important est que nous puissions accompagner ces villes. Je crois qu'il y a Viviers, La Voulte, Bourg-Saint-Andéol, Le Pouzin...

M. Olivier PEVERELLI

Le Teil.

M. le Président, Olivier AMRANE

Elles ne sont pas associées à « Petite ville de demain », mais elles peuvent élargir à nos dispositifs, elles peuvent nous solliciter.

Je précise que « Petite ville de demain » concerne des dépenses de fonctionnement, d'ingénierie pour accompagner les projets. Ce ne sont pas des dépenses d'investissement. Une fois que vous aurez fait votre dossier, vous irez voir si l'Etat est prêt à vous accompagner. C'est un autre sujet.

Pour revenir rapidement sur ce moment important de la collectivité, le DOB donne des perspectives et dresse aussi un bilan de ce qui a été effectué l'année précédente. Je remercie Marc-Antoine QUENETTE et Cécile DUCHAMP pour la bonne tenue du DOB, dans un contexte qui n'est pas simple. Nous l'avons mené ensemble. Je veux aussi vous remercier pour les débats sains que nous avons. Je suis prêt à accepter des propositions, puisque nous sommes là en perspective du budget.

Je vais résumer les orientations budgétaires en trois points.

Premièrement, depuis que nous sommes aux manettes, nous n'avons pas augmenté la dette, contrairement à votre approche, et nous en sommes fiers. Je trouve inacceptable que le président de l'AMF dise que la dette n'est pas un problème.

M. Olivier PEVERELLI

Je n'ai pas dit cela.

M. le Président, Olivier AMRANE

Si, cela a été dit, nous le verrons au compte rendu. Peu importe.

La dette est un vrai problème vis-à-vis des générations à venir. Je ne veux pas laisser de dette à nos jeunes. Nous ne voulons pas non plus de la facilité qui consiste à dire qu'il faut soit demander un effort aux Ardéchois, soit créer de la dette. C'est une différence d'approche. Je ne mets pas en cause ce que vous avez fait, c'était votre choix, mais nous sommes fiers de notre bonne gestion et nous l'assumons.

Sylvie DUBOIS a décidé dans sa commune d'augmenter les impôts de 20 %. C'est un choix. Cela coûte 200 € de plus à la fin de l'année aux contribuables de Villeneuve-de-Berg. Ce n'est pas notre choix, notre approche est différente. L'important est que c'est une vision politique et que nous pouvons faire bouger les lignes.

Il est important de garder une ligne. Contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, un cap est donné. Pour nous, cette bonne gestion est un point d'équilibre. Marc-Antoine QUENETTE le dit souvent, nous ne bougerons pas là-dessus et nous sommes fiers d'avoir fait ces choix-là, parce que ce n'est pas notre argent que nous gérons, c'est de l'argent public. C'est le préambule à toutes nos discussions. C'est l'argent de l'Ardèche, l'argent de nos entreprises, de nos commerçants, de nos associations, de nos chefs d'entreprise, de nos artisans. Nous devons donc être exemplaires dans cette gestion. C'est un préambule à tout.

Ce que Marc-Antoine QUENETTE a mis en place est un bel exemple de pédagogie. Nous allons vivre crise après crise. Avant que nous soyons à l'exécutif, nous avons vécu la crise économique, ensuite il y a eu la crise sanitaire, que Laurent UGHETTO a dû gérer au niveau du Département, nous sommes dans une crise inflationniste... Il faut toujours anticiper les crises.

Les choix raisonnables, qui plaisent ou pas, d'avoir pris un peu, gardé un peu et conduit une bonne gestion, nous permettent aujourd'hui d'absorber la crise. Je ne dis pas que la crise nous donne raison, je préférerais qu'il n'y ait pas de crise, mais cela nous permet d'amortir et de faire des choix.

Notre rôle est simple : protéger modestement un maximum de nos habitants. Si nous n'avions pas bien géré, aurions-nous pu aider les artisans boulangers, aurions-nous pu faire ce plan d'action avec les pompiers, aurions-nous pu faire le plan d'urgence avec les aides à domicile, aurions-nous pu augmenter modestement le prix de l'assiette dans nos collèges, aurions-nous pu monter des CTEAC et augmenter ainsi le budget de la culture de 300 000 € ? Peut-être pas. J'en suis donc très fier.

J'assume ce que nous avons dit à notre arrivée, nous en étions à l'époque à 8 ans pour désendetter la collectivité, nous sommes aujourd'hui aux alentours de 4 ou 5 ans. C'est une vraie fierté. Nous ne sommes pas là pour nourrir les banquiers, nous l'avons tous dit, tant dans la majorité que dans l'opposition.

Si nous avions été dans le rouge, nous n'aurions pas eu d'autre choix que d'emprunter. Si nous devions emprunter 30 M€ aujourd'hui, nous aurions 10 M€ de frais financiers. C'est nourrir les banques. Je préfère mettre ces 10 M€ à la disposition des Ardéchois et préparer l'avenir.

L'avenir, c'est investir pour les jeunes, nous avons cela en commun. Christine MALFOY est attachée aux questions de développement durable et c'est important. Nos jeunes auront des défis colossaux à relever sur l'environnement, l'aspect climatique et l'autonomie. Il faut leur laisser des situations saines. Au lieu de leur laisser des dettes, je préfère leur laisser des projets, que nous lançons ensemble.

Il faut investir dans les collèges comme le fait Ingrid RICHIOUD, dans le champ de la santé avec Sandrine GENEST, tout cela pour protéger les Ardéchois, il faut en être conscient. Ecrire un budget sans savoir ce que l'on en fait, cela ne sert à rien. L'important est de savoir ce que l'on en fait, ce que l'on écrit ensemble.

Ce budget repose sur quatre piliers, que nous détaillerons avec les chiffres au moment du vote du budget :

- 1) Protéger les Ardéchois et ceux qui se battent pour l'accès aux soins.

Cela renvoie à tout ce qui est fait autour de la première année de santé, des maisons de santé, des initiatives comme celle de Saint-Julien-en-Saint-Alban, le GIP. Cela permet de faire venir un maximum de médecins. La première année apparaît à certains comme un gadget, mais je rappelle que nous l'avons lancée à Bourg-en-Bresse, à la Région, et que 63 % des jeunes qui en bénéficient sont issus de l'Ain.

Des Ardéchois vont nous solliciter par rapport à cela. C'est une vraie fierté de l'écrire ensemble, de trouver des solutions collectivement pour nos jeunes. S'ils souhaitent poursuivre leurs études, peut-être iront-ils ensuite dans des grandes métropoles. La première année de santé, qu'il ne faut pas confondre avec la première année de médecine, se déroulera en Ardèche, à Aubenas, dans le cadre d'une initiative commune avec l'hôpital et le CODASAM.

- 2) Protéger les Ardéchois, c'est aussi se battre pour ceux qui nous protègent. Nous avons fait un plan d'action avec les pompiers. Nous œuvrons pour la sécurisation des collèges, pour que cela reste un sanctuaire pour nos jeunes. Sous notre majorité, le Département accompagne désormais les communes qui veulent se doter de la vidéo-protection ; près de 20 communes nous ont sollicités. Nous construisons des gendarmeries, nous avons lancé celle de Meysse récemment, nous lancerons celle d'Annonay et une future implantation dans le Sud Ardèche est en réflexion.
- 3) Le pouvoir d'achat des Ardéchois, en fonction de ce que nous pouvons accompagner, modestement. Le choix de cette bonne gestion fait que nous n'augmentons pas le prix de la cantine, ni en 2023, ni en 2024. Le bonus collégien aide un peu plus de 5 000 Ardéchois et permet de relancer le tissu associatif de manière exemplaire. C'est une bonne voie qu'il faut accompagner et je remercie Christian FEROUSIER pour son travail sur le sujet.

Lorsque nous accompagnons les associations d'aide à domicile, nous aidons aussi les familles à garder leurs parents à domicile, avec un prix raisonné, parce que tout le monde ne peut pas aller en maison de retraite.

- 4) Se battre pour ceux qui travaillent. Vous me connaissez, ma main ne tremblera pas pour soutenir le monde agricole. Nous sommes aux côtés de nos agriculteurs, sur tous les sujets. Un plan Eau sera détaillé dans quelques semaines, Mathieu SALEL y travaille ardemment, pour les interconnexions, l'irrigation, les circuits courts. Il faut aider les agricultures à stocker l'eau, c'est leur assurance récolte de l'avenir. L'augmentation du prix de l'assiette permet aussi de faire travailler en circuit court, avec les productions locales. C'est un véritable enjeu.

Nous sommes en train d'écrire, avec la Chambre des métiers et de l'artisanat, un soutien fort aux derniers commerces, parce que nous y croyons énormément. Cette crise énergétique, que les boulangers ont subie, nous a permis de voir que le dernier commerce - souvent la boulangerie - était essentielle dans un territoire. Il faut que nous soyons aux côtés de ces petits villages, pour la vitalité des communes.

Je terminerai avec le gros travail conduit par Laëtitia BOURJAT sur l'insertion par le travail, avec de vrais résultats, des initiatives que nous partageons. Je n'étais pas enclin à aller sur « Territoire zéro chômeur de longue durée », nous y sommes finalement allés et cela donne des résultats.

Le seul sujet aujourd'hui est de savoir si l'Etat va continuer à nous accompagner, puisque ce budget baisse drastiquement au niveau national, de près de 20 M€. Je pense qu'ils vont, une fois de plus, finir par annoncer que c'est aux Départements de payer, ce qui devient intolérable.

Nous avons donc de belles initiatives locales, que nous partageons. Nous avons de bonnes relations avec l'Etat local, la préfecture, les services de l'Etat, ils font du mieux qu'ils peuvent. Le sujet est ce qui vient d'en-haut et la déconnexion de Paris vis-à-vis des territoires ruraux comme le nôtre.

Je reviens sur les mineurs isolés. C'est une situation douloureuse humainement parlant. Il ne faut pas s'y résigner. Mais il s'agit d'une compétence régalienne des services de l'Etat. Le quota de jeunes qui arrivent chez nous est fixé par l'Etat français avec l'Europe, mais ensuite c'est le Département qui assume.

Aujourd'hui, cela représente pour le Département de l'Ardèche 3,7 M€, pour 250 000 € de compensation de l'Etat. Comment voulez-vous que nous parvenions à faire face à cela ? Il faut également savoir que, sur les 281 jeunes comptabilisés à la police aux frontières, nous avons en réalité 79 mineurs. C'est une vraie politique et elle mérite un accompagnement fort de l'Etat.

Ce sont des sujets sur lesquels il faut que nous soyons rassemblés, je sais qu'il y a une attente particulière de nos concitoyens à ce niveau-là, mais aussi par rapport à nos services. Nous avons réellement besoin de moyens et d'accompagnement des services de l'Etat.

Telles sont les perspectives. Nous aurons des débats importants lors de l'examen du budget et peut-être cet après-midi sur le plan Tourisme.

Je vous demande de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Merci à vous.

Je donne la parole à Mme RIEU-FROMENTIN.

Mme Françoise RIEU-FROMENTIN

Je voulais vous parler de l'exposition qui est dans le hall et apporter quelques détails.

Cette exposition s'appelle « Les Extras ordinaires ». A travers un projet artistique, une dizaine d'enfants suivis dans le cadre de mesures d'aide éducative ou de placements judiciaires ou administratifs ont exprimé leurs émotions sous forme d'écriture, de peinture ou de graff. Ces enfants sont suivis par des éducateurs de l'ASE du territoire d'action social sud-est. Une première collaboration en 2021 avec l'association d'art social et solidaire Miroir avait permis d'aborder leur situation avec des œuvres collectives. Cette année, ces œuvres sont plus individuelles, d'où les autoportraits.

Je vous invite à prendre le temps de vous arrêter dans le hall pour regarder leurs travaux et je remercie toutes les personnes qui les ont accompagnés.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci beaucoup.

La parole est à M. SALEL.

M. Matthieu SALEL

Je rappelle que nous sommes le 13 octobre, date de la Journée de la résilience face aux risques naturels et technologiques. Vous avez également, dans le hall et la salle adjacente, une exposition concernant la radioactivité dans le cadre de la Commission locale d'information (CLI) du site de Cruas-Meysses.

Une rencontre était initialement prévue hier soir à l'Hôtel du Département autour de cette thématique, nous avons programmé cela bien avant d'avoir la date du Congrès des maires. Nous avons donc préféré l'ajourner, car plusieurs personnes étaient concernées par les deux et que c'était compliqué en termes de déplacement.

Je vous invite à aller voir cette exposition, propriété de la Commission locale d'information et à disposition des territoires si vous souhaitez l'utiliser dans vos cantons.

Merci.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci.

M. Laurent UGHETTO

Par rapport à la question que Sylvie DUBOIS a posée et au fait que vous la montriez du doigt en disant qu'elle a augmenté ses impôts de 20 %, je n'ai qu'une question à poser : les a-t-elle augmentés parce que le Département ne lui a rien donné ?

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

Pour : 34

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche : 2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESDE, Monsieur Armand BADIA, Madame Elvire BOSC, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

L'Assemblée départementale,

Vu l'article L 3312-1 du code général des collectivités locales,
Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Où l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances » en date du vendredi 6 octobre 2023.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Donne acte au Président du Conseil départemental de la tenue du débat d'Orientation Budgétaire 2024 (cf. rapport du Président en annexe jointe).

(c.f annexes pages 85 à 152)

M. le Président, Olivier AMRANE

Je suspends la séance. La reprise est prévue à 14h30.

✦ **La séance est suspendue à 13h30 et reprise à 14h30** ✦

M. le Président, Olivier AMRANE

La séance est reprise.

IV/ EXAMEN DES RAPPORTS ET VOTE DES DELIBERATIONS DONT LA DECISION MODIFICATIVE N°2 POUR L'EXERCICE 2023

ATTRACTIVITE

5 . 6 - TOURISME

RAPPORT DU PRESIDENT

Le présent rapport comprend deux parties. La première est consacrée au futur Plan Tourisme départemental 2024 à 2028 et la seconde est relative à la convention du secteur du tourisme à conclure entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département.

I. PLAN TOURISME DEPARTEMENTAL 2024-2028

L'importance de l'activité touristique pour l'économie de notre territoire n'est plus à démontrer avec 8 600 emplois directs, un chiffre d'affaires dépassant les 760 M€ par an et plus de 15 millions de nuitées touristiques comptabilisées sur l'année 2022, ceci représente 12 % du Produit Intérieur Brut de notre département.

Pour autant, rien n'est jamais acquis, et comme l'ensemble du monde du tourisme, le tourisme ardéchois est confronté depuis plusieurs années à des mutations considérables et une exigence d'adaptation : généralisation du digital, crises sanitaire et climatique, coût de l'énergie et inflation, nouvelles attentes des clientèles.

Dans ce contexte évolutif, se projeter et préparer l'avenir est nécessaire en promouvant les atouts dont dispose le Département et notamment les grands espaces naturels, le terroir, la gastronomie, le bien-être, le patrimoine, les activités de nature, ...

Le développement du tourisme sur certains secteurs géographiques moins bien dotés du Département doit aussi être pris en compte dans le cadre de ce nouveau Plan Tourisme départemental « DESTINATION ARDECHE 2024 – 2028 ».

Celui-ci s'articulera autour de différentes ambitions clairement identifiées :

- un tourisme fondé sur l'identité, l'histoire et le patrimoine de la destination,
- un tourisme décloisonné avec les autres secteurs d'activité pour contribuer plus efficacement et collégialement à l'attractivité générale de l'Ardèche,
- un tourisme accepté et perçu comme positif en termes de retombées par les résidents et les territoires,
- un tourisme qui mesure et maîtrise son impact environnemental.

Un travail important a été conduit par les équipes de l'Agence de développement touristique (ADT) et du Département en 2022 et début 2023 pour animer, échanger, rencontrer, écouter, intégrer les contributions reçues des partenaires afin de définir les priorités à mettre en œuvre sur ces prochaines années.

Cinq axes principaux ont clairement été identifiés et constitueront le socle de l'action départementale en faveur du tourisme pour ces cinq prochaines années :

- s'engager pour un tourisme toute l'année, autour de points d'équilibre entre le nord et le sud,
- soutenir un tourisme de pleine nature, en protégeant et valorisant les richesses naturelles et patrimoniales,
- valoriser ses terroirs et ses savoir-faire,
- conforter l'emploi touristique et la professionnalisation des acteurs,
- réinvestir son territoire.

Sur ces bases ambitieuses, 18 actions seront développées et conduites, principalement par l'ADT et le Département. Elles contribueront à parvenir aux nécessaires adaptations et défis qui permettront de renforcer l'attractivité de tout le département et répondre ainsi aux attentes des clientèles tout en respectant et en valorisant nos paysages, nos rivières, nos vallées, nos savoir-faire qui ont largement contribué à la notoriété de l'Ardèche.

Ce Plan Tourisme Départemental pour les années 2024 à 2028 est détaillé et joint en annexe 1 au présent rapport.

Il vous est proposé de le valider et de donner délégation à la Commission Permanente pour mettre en œuvre les dispositifs d'accompagnement issus de ce plan.

II. CONVENTION RELATIVE AU SECTEUR DU TOURISME ENTRE LA REGION AURA ET LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

Afin de renforcer les actions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en matière de tourisme au sein du Département de l'Ardèche, il est proposé de conclure, entre nos deux collectivités, une convention pendant toute la durée du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), soit jusqu'à 2028. Cette convention a pour objectif de permettre de clarifier les actions de la Région sur notre territoire.

Il vous est proposé de valider cette convention Tourisme à conclure entre la Région AURA et le Département, telle que figurant en annexe et d'autoriser le Président du Conseil départemental à la signer.

PROJET DE DELIBERATION

N° 5. 6.1

Service Instructeur

D.G.A

DIRECTION

SERVICE

Attractivité

Aménagement des Territoires

Aménagement Rural

TOURISME

L'Assemblée départementale,

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1111-4 et L 1111-6,
- Vu** le Code du tourisme, notamment les articles L 111-1 et L 132-6,
- Vu** le SRDEII adopté par délibération n° AP-2022-06 / 07-13-6750 de l'Assemblée plénière du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes des 29 et 30 juin 2022,
- Vu** la délibération n° 3.10.6 du 9 décembre 2022 décidant de la poursuite du schéma de développement touristique 2015-2020 sur l'année 2023 et prenant acte de la refonte de ce schéma au cours de l'année 2023,
- Vu** le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

I. PLAN TOURISME DEPARTEMENTAL POUR LES ANNEES 2024 à 2028

Approuve le Plan Tourisme Départemental pour les années 2024 à 2028, tel que présenté en annexe 1, décliné autour de cinq axes stratégiques clairement identifiés et de 18 actions, qui constitueront le socle de l'action départementale en faveur du tourisme pour ces cinq prochaines années :

- s'engager pour un tourisme toute l'année, autour de points d'équilibre entre le nord et le sud,
- soutenir un tourisme de pleine nature, en protégeant et valorisant les richesses naturelles et patrimoniales,
- valoriser ses terroirs et ses savoir-faire,
- conforter l'emploi touristique et la professionnalisation des acteurs,
- réinvestir son territoire.

Donne délégation à la Commission Permanente pour approuver toute adaptation nécessaire à la mise en œuvre de ce nouveau plan, et pour approuver les dispositifs d'accompagnement qui en seront issus.

II. CONVENTION RELATIVE AU TOURISME ENTRE LA REGION AURA ET LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

Approuve les termes de la convention relative au secteur du tourisme à conclure entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Ardèche sur la durée du SRDEII, telle que figurant en annexe 2.

Autorise le Président du Conseil départemental à la signer.



PLAN
TOURISME
**DESTINATION
ARDÈCHE**
2024 – 2028



SOMMAIRE

Editorial	3
La méthode	4
Axes stratégiques et programme d'actions	7
Axe 1 / S'engager pour un tourisme toute l'année, autour de points d'équilibre entre le nord et le sud	10
Action 1.1 : Soutenir une offre d'activités ouvertes à l'année et d'hébergement pérenne	10
Action 1.2 : Favoriser le tourisme bien-être pleine santé	13
Action 1.3 : Conforter le maillage du territoire, amplifier les réseaux "Villages de caractère d'Ardèche" et "Bistrots de Pays", accompagner la Croix de Bauzon	15
Action 1.4 : Mettre en œuvre une politique de communication priorisée sur les ailes de saison et les zones à faible fréquentation, et également en appui à l'offre hivernale	17
Axe 2 - Soutenir un tourisme de pleine nature, en protégeant et valorisant les richesses naturelles et patrimoniales	19
Action 2.1 : Développer de nouvelles itinérances et pratiques en matière de mobilité et d'accessibilité	19
Action 2.2 : Promouvoir les paysages et le patrimoine remarquable, restaurer les grands sites patrimoniaux, leur ancrage dans la vie économique du territoire	22
Action 2.3 : Porter des actions prioritaires dans les Espaces naturels sensibles	24
Action 2.4 : Adapter les usages touristiques aux enjeux environnementaux : économie et partage de la ressource en eau, économies d'énergie, préservation des écosystèmes, sensibilisation au risque incendie	26
Axe 3 - Valoriser ses terroirs et ses savoir-faire	28
Action 3.1 : Soutenir nos filières, nos marques et nos producteurs locaux	28
Action 3.2 : Favoriser la création et la diffusion d'une gamme de produits fabriqués localement	30
Action 3.3 : Amplifier le développement des circuits de proximité	31
Axe 4 - Conforter l'emploi touristique et la professionnalisation des acteurs	33
Action 4.1 : Développer l'attractivité de l'emploi touristique	33
Action 4.2 : Déployer une ingénierie de formation et d'accompagnement des porteurs de projet	35
Axe 5 : Réinvestir son territoire	37
Action 5.1 : Conforter l'Ardèche comme destination pour les collégiens et jeunes publics	37
Action 5.2 : Faire des Ardéchois des "Emerveilleurs" de leur destination	39
Action 5.3 : Mobiliser l'épargne locale privée en faveur des projets touristiques	41
Action 5.4 : Renforcer, structurer l'hébergement touristique en lien avec la politique régionale	43
Action 5.5 : Investir dans les projets touristiques locaux	46
Le pilotage de l'action départementale	49
L'ADT animatrice pour le compte du Département d'une stratégie de destination	50
Une stratégie digitale partagée à l'échelle de la destination	52
Une gouvernance de l'attractivité pour une meilleure mutualisation des programmes d'actions	54

Depuis plusieurs décennies, tirant parti des richesses patrimoniales exceptionnelles de l'Ardèche, le tourisme constitue un des piliers majeurs de l'économie départementale.

Notre territoire bénéficie d'une grande notoriété qui s'appuie sur de vrais atouts contribuant à son attractivité : patrimoine naturel exceptionnel propice aux activités de plein air, sites emblématiques régionaux articulant culture et identité, filière d'excellence pour le thermalisme, agriculture diversifiée et reconnue pour sa qualité, filière agroalimentaire forte.

En 2021, l'Ardèche se situait au 33^e rang des destinations départementales (en nombre de nuitées), et aux tous premiers rangs des destinations rurales hors zones littorales et stations de sports d'hiver.

Malgré ces atouts, le secteur du tourisme ardéchois est une filière économique qui doit se relever de la crise sanitaire récente, faire face à de nouvelles instabilités impactant directement les consommateurs, pour certaines conjoncturelles (coût de l'énergie, inflation), pour d'autres structurelles (climat, eau) et prendre en compte les nouvelles attentes des clientèles (modes numériques de consommation, recherche d'authenticité des destinations).

Parallèlement, le développement touristique du département reste encore très inégalement réparti géographiquement et encore trop concentré sur la période estivale.

Dans ce contexte, le statu quo est impossible, l'adaptation obligatoire, la recherche d'un nouvel équilibre indispensable. L'ambition est de faire évoluer le modèle touristique ardéchois en ciblant des orientations dont les effets leviers sont les plus importants pour l'Ardèche et les Ardéchois et de faire progresser collectivement notre département dans le classement des plus attractifs de France.

Les Ardéchois ne s'y trompent pas : le tourisme est perçu par 2/3 d'entre eux comme générant plus de conséquences positives que négatives avec un impact favorable sur l'économie locale ou l'offre d'activités culturelles et de loisirs. Ils sont ainsi 87% à déclarer un sentiment de "fierté" de voir des touristes venir visiter leur territoire (source ADT-Travelsat-2021).

Olivier Amrane,
Président du Département de l'Ardèche

LA MÉTHODE

Le Département, en application des articles L 132-2 à L 132-4 du code du Tourisme, a fait le choix de confier à l'Agence de Développement Touristique ce travail d'animation pour parvenir à l'élaboration du plan « Destination Ardèche 2024-2028 ». Pour le concrétiser en répondant au mieux aux attentes de l'ensemble des filières et organisations concernées, une large consultation a été mise en œuvre tout au long de l'année 2022.

Ce sont ainsi 54 représentants des acteurs publics et privés de la destination qui ont pu présenter leur vision, leurs priorités et émettre des propositions dans le cadre de dix-sept rencontres et vingt-neuf contributions écrites.

Ce travail a fait l'objet de temps de synthèse dans le cadre de deux conseils d'administration de l'ADT.

L'ensemble des contributions et échanges entre acteurs du tourisme ont permis de s'accorder sur la matrice synthétique suivante :

FORCES

- Une marque à forte notoriété "l'Ardèche",
- Des offres et un patrimoine naturel et culturel correspondant aux nouvelles attentes des clientèles et en phase avec les orientations de la politique régionale,
- Un territoire propice à de nombreuses activités de plein air,
- Une agriculture diversifiée et de qualité (signes officiels, agriculture bio, Haute valeur environnementale...), une filière agro-alimentaire forte, et des savoir-faire très orientés vers les productions locales,
- Des sites emblématiques régionaux (Safari parc de Peaugres, Train de l'Ardèche, Aven d'Orgnac, Grotte Chauvet2) des Grands sites (Pont d'Arc et Gerbier-Mézenc), des paysages identitaires,
- Le Géoparc des Monts d'Ardèche,
- Trois stations thermales,
- Des offres vélo en plein essor mises en place sous l'impulsion du Département et des intercommunalités,
- Un positionnement géographique en bordure de forts axes de circulation et à proximité de grands bassins de population,
- Des territoires à fort potentiel (Montagne, centre et nord Ardèche) favorisés sur le plan climatique,
- Un réseau de sites actifs (Ardèche loisirs et patrimoine),
- Trois réseaux d'acteurs de l'attractivité (Ardèche le Goût, ADT, Émerveillés par l'Ardèche) actifs et travaillant sous l'impulsion du Département pour une mutualisation renforcée de leurs actions,
- Une ADT structurée, qui prépare et met en œuvre la politique touristique du Département,
- Une organisation pour l'accueil scolaire performante à mobiliser pour l'accueil des collégiens,
- Un territoire préservé.

FAIBLESSES

- Une forte dépendance à l'eau,
- Des offres insuffisantes et mal coordonnées pour l'accès à l'Ardèche et les déplacements en séjour des clientèles sans voiture,
- Des offres trop saisonnières (1/3 des lits fermés en début de saison),
- Un déséquilibre de l'offre nord-sud marqué,
- Une organisation touristique territoriale atomisée,
- Une offre tourisme d'affaires et groupes insuffisante, en particulier sur le nord du département,
- Une offre d'hébergement de grande capacité insuffisante, notamment pour les jeunes publics,
- Les produits made in Ardèche encore peu diffusés auprès de la clientèle touristique,
- Une offre d'activités parfois peu lisible et peu accessible,
- Un niveau de professionnalisation et de qualification dans les domaines du tourisme durable, du digital et du marketing encore insuffisant,
- Des phénomènes de sur-fréquentation de certains sites fragiles, qui peuvent être amplifiés par les réseaux sociaux.

OPPORTUNITÉS

- Les attentes clientèles orientées vers les grands espaces naturels, les activités de pleine nature (en particulier le vélo), le terroir, la gastronomie, l'œnotourisme, le bien-être, les savoir-faire, le contact avec les habitants, l'itinérance,
- L'augmentation du coût des transports profitable aux destinations proches des bassins de populations,
- Des bassins de clientèles de proximité très importants (10 millions d'habitants dans un isochrone de deux heures autour des frontières de l'Ardèche),
- Des nouveaux dispositifs financiers de l'Europe, l'Etat et la Région offrant des opportunités financières sur la digitalisation de l'offre, le tourisme durable, la gastronomie, l'emploi, l'itinérance.

MENACES

- Des clientèles urbaines amenées à avoir moins de véhicules individuels thermiques,
- Raréfaction de la ressource en eau dans un contexte où 50% de la clientèle ardéchoise estivale vient pour les activités liées à l'eau,
- Augmentation du coût de l'énergie impactant le modèle économique et les périodes d'ouverture des structures d'accueil,
- Le réchauffement climatique, notamment pour la moitié sud du Département et la Vallée du Rhône,
- Difficultés de recrutement de salariés conduisant à une réduction des périodes d'ouverture et une réduction des jauges d'accueil,
- Les stations de montagne de l'arc alpin concurrents émergents pour le printemps et l'été,
- Impact de l'inflation sur le pouvoir d'achat et la consommation touristique.



AXES STRATÉGIQUES ET PROGRAMME D' ACTIONS



Axes stratégiques et programme d'actions

Pour ce nouveau Plan tourisme 2024-2028, le Département porte une ambition partagée pour :

- Un tourisme fondé sur l'identité, l'histoire et le patrimoine de la destination.
- Un tourisme décloisonné avec les autres secteurs d'activité pour contribuer plus efficacement et collégialement à l'attractivité générale de l'Ardèche
- Un tourisme accepté et perçu comme positif en termes de retombées par les résidents et les territoires,
- Un tourisme qui mesure et maîtrise son impact environnemental.

Placer l'Ardèche au cœur des enjeux économiques, sociaux et environnementaux nécessite une meilleure répartition des flux de fréquentation et une parfaite cohérence avec ceux de la politique régionale du tourisme et du thermalisme, réaffirmés en 2022.

L'Ardèche développera ainsi un modèle d'efficacité touristique et d'innovation sur les thématiques de la pleine nature, du tourisme quatre saisons, du triptyque terroir/gastronomie/œnotourisme, des sites touristiques et du patrimoine, du bien-être et du thermalisme, et des hébergements.

Le plan tourisme s'articule autour de **5 axes stratégiques et 18 actions** permettant de répondre aux enjeux et en lien avec les collectivités et les acteurs privés de la destination.

Axe 1 - S'engager pour un tourisme toute l'année, autour de points d'équilibre entre le nord et le sud

L'Ardèche : des atouts sur l'ensemble du territoire

Action 1.1 : Soutenir une offre d'activités ouvertes à l'année et d'hébergement pérenne

Action 1.2 : Favoriser le tourisme bien-être pleine santé

Action 1.3 : Conforter le maillage du territoire, amplifier les réseaux "Villages de caractère d'Ardèche" et "Bistrots de Pays", accompagner la Croix de Bauzon

Action 1.4 : Mettre en œuvre une politique de communication priorisée sur les ailes de saison et les zones à faible fréquentation, et également en appui à l'offre hivernale

Axe 2 - Soutenir un tourisme de pleine nature, en protégeant et valorisant les richesses naturelles et patrimoniales

L'Ardèche : territoire d'exception, terre de vélo

Action 2.1 : Développer de nouvelles itinérances et pratiques en matière de mobilité et d'accessibilité

Action 2.2 : Promouvoir les paysages et le patrimoine remarquable, restaurer les grands sites patrimoniaux, leur ancrage dans la vie économique du territoire

Action 2.3 : Porter des actions prioritaires dans les Espaces Naturels Sensibles

Action 2.4 : Adapter les usages touristiques aux enjeux environnementaux : économie et partage de la ressource en eau, économies d'énergie, préservation des écosystèmes, sensibilisation au risque incendie



Axe 3 - Valoriser ses terroirs et ses savoir-faire

Agriculture, viticulture, gastronomie : filières d'excellence du territoire

Action 3.1 : Soutenir nos filières, nos marques et nos producteurs locaux

Action 3.2 : Favoriser la création et la diffusion d'une gamme de produits fabriqués localement

Action 3.3 : Amplifier le développement des circuits de proximité

Axe 4 - Conforter l'emploi touristique et la professionnalisation des acteurs

Tourisme ardéchois : pilier de l'économie locale

Action 4.1 : Développer l'attractivité de l'emploi touristique

Action 4.2 : Déployer une ingénierie de formation et d'accompagnement des porteurs de projet

Axe 5 : Réinvestir son territoire

La jeunesse ardéchoise comme ambassadrice

Action 5.1 : Conforter l'Ardèche comme destination pour les collégiens et jeunes publics

Action 5.2 : Faire des Ardéchois des "Emerveilleurs" de leur destination

Action 5.3 : Mobiliser l'épargne locale privée en faveur des projets touristiques

Action 5.4 : Renforcer, structurer l'hébergement touristique en lien avec la politique régionale

Action 5.5 : Investir dans les projets touristiques locaux

Le pilotage de l'action départementale

- L'ADT animatrice pour le compte du Département d'une stratégie de destination
- Une stratégie digitale partagée à l'échelle de la destination
- Une gouvernance de l'attractivité pour une meilleure mutualisation des programmes d'actions

AXE 1 / S'engager pour un tourisme toute l'année, autour de points d'équilibre entre le nord et le sud

Action 1.1

Soutenir une offre d'activités ouvertes à l'année et d'hébergement pérenne

Pilotes

ADT, Chambre d'agriculture

Partenaires potentiels

Département, collectivités locales, représentants de filières, Office de tourisme, association "Entreprise et Découverte", CNR

Public cible

Visiteurs (touristes, excursionnistes), résidents permanents, professionnels directement et indirectement liés à l'activité touristique

CONTEXTE ET ENJEUX

Dans une stratégie d'élargissement de la saison, et dans le contexte de difficultés croissantes de recrutement pour les professionnels du tourisme, il est essentiel de pouvoir garantir aux visiteurs une "qualité de vie" touristique minimale (hébergement, restauration, activité, services connexes) toute l'année et sur tous les territoires.

Or les professionnels faisant l'effort d'une ouverture à l'année sont souvent pénalisés dans leur modèle économique par les périodes à plus faible fréquentation.

Il convient donc de diversifier les produits touristiques proposés, en s'appuyant notamment sur des synergies à susciter entre différentes offres, en cohérence avec le volet « innovation » du plan tourisme de la Région Auvergne-Rhône-Alpes 2022-2028.

■ Le tourisme d'affaires

Le tourisme d'affaires est peu développé et peu structuré en Ardèche. Si l'Ardèche peut difficilement revendiquer une position prépondérante sur certains secteurs de la filière comme les congrès, les grandes conventions, les foires ou les salons, faute d'équipements d'accueil adaptés, elle peut néanmoins jouer une carte intéressante pour l'accueil de séminaires (formation, cohésion d'équipe, management, intégration de salariés, séminaires de direction...) en lien avec l'attractivité touristique de ses territoires et les activités connexes qui peuvent être proposées aux entreprises.

Les succès enregistrés par l'Office de Tourisme des Gorges de l'Ardèche et Chauvet² dans le démarrage de la commercialisation de séminaires d'entreprises, incitent à explorer le potentiel de développement de la filière sur la partie nord du département.

■ Le tourisme de savoir-faire et l'agri-tourisme

L'Ardèche est historiquement une terre industrielle, notamment dans le Nord et le centre du département. L'ouverture et l'accueil des entreprises au grand public répond aux attentes de ce tourisme de savoir-faire. Ceci permet de façon ludique, de découvrir des filières spécifiques et de contribuer à valoriser le potentiel de tous les territoires. Dans la même idée, la répartition géographique de nos exploitations agricoles permet de séduire de plus en plus de vacanciers. Loisirs, gîtes, participation aux travaux de la ferme sont autant de propositions alléchantes et sujettes à des séjours, notamment pour les familles avec enfants.

Ce tourisme rural incluant la dégustation et la vente de produits locaux contribue directement à la viabilité économique de certaines exploitations agricoles et ce, sur l'ensemble du département.

■ L'éco-tourisme

Le tourisme évolue avec la découverte des milieux naturels et la sensibilisation à l'environnement local pour beaucoup de visiteurs. C'est une orientation au plus proche du territoire, qu'on qualifie d'éco-tourisme.

Toute la frange Est du Département (environ 160 km), est bordée par le Rhône, parfaitement navigable tout au long de l'année. Le tourisme fluvial est d'ailleurs une des filières à potentiel du tou-

risme français, qui s'inscrit parfaitement dans les aspirations du « slow tourisme ». Plus de 80 % du réseau des voies fluviales est aujourd'hui longé par une véloroute, d'où une association naturelle avec le cyclotourisme et/ou la marche. Cette filière dispose d'un gisement de croissance important, en particulier sur le fleuve Rhône.

■ Une offre événementielle répartie dans l'année et sur toute l'Ardèche

L'Ardèche compte également plusieurs événementiels de dimension nationale ou internationale dans les domaines musical, théâtral, cinématographique ou sportif (trails, marathons, canoë, cyclotourisme, montgolfière) qui ont souvent un impact important en termes de retombées pour les territoires.

Un tissu très riche d'animations locales participe en outre de l'attractivité des territoires, mais ces animations souffrent parfois d'un manque de visibilité.

OBJECTIFS

- Proposer différentes activités touristiques qui s'échelonnent mieux sur toute l'année, et/ou réparties autour de différents points d'équilibre répartis sur toute l'Ardèche,
- Développer et valoriser différentes formes de tourisme : le tourisme d'affaires, le tourisme de savoir-faire et l'agri-tourisme, l'eco-tourisme,
- S'assurer d'un calendrier attractif tout au long de l'année.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- **Mobiliser en priorité sur le nord, le centre et la Montagne**, les acteurs des filières et les offices de tourisme pour développer des routes des filières autour de l'offre agritouristique valorisant les fermes et produits fermiers sous signe de qualité (AOP Châtaigne, picodon, fin gras du Mézenc...) – Portage : Chambre d'agriculture,
- **Concevoir une offre d'accueil sur les fermes, adaptée aux cyclistes de la ViaRhôna et touristes de croisières**, en partenariat avec les OT des territoires bordant le Rhône – Portage : Chambre d'agriculture, convention « écotourisme » avec la CNR,
- **Développer au niveau de l'ADT** des actions visant à soutenir le tourisme de savoir-faire sur le nord et le centre du département, en lien avec le **label « entreprises et découvertes »** soutenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi qu'un diagnostic prospectif de l'offre tourisme d'affaires,
- **Lancer une étude d'opportunité** sur la création d'un pôle touristique **autour de l'invention et du génie industriel**,

L'histoire économique du bassin d'Annonay est riche et singulière, marquée par plusieurs aventures industrielles et des inventions dans les domaines de l'aérostation (Montgolfière), des véhicules (du charonnage au car), de la tannerie, de la papeterie, ou encore du parchemin...

Cette histoire pourrait aussi donner lieu à un véritable projet de valorisation touristique d'envergure, générateur d'image et de notoriété et à même de déclencher des séjours, a minima sur des clientèles régionales et de proximité.

L'action consiste donc à étudier l'opportunité d'un tel projet de création d'un pôle touristique sur le thème de "l'Ardèche Terre d'inventeurs", en validant son positionnement et son contenu, puis d'en étudier la faisabilité économique et technique, de mobiliser les financements et enfin d'engager sa construction.

- **Conforter l'offre éco-touristique** que constituent les lacs sur la partie plus montagnarde de l'Ardèche, à l'image du lac d'Issarlès, du lac de Coucouron, du lac de Saint Martial, ou du lac de Devesset,
- **Poursuivre un accompagnement financier visant à promouvoir une offre diversifiée**, confortant les manifestations programmées tout au long de l'année et sur l'ensemble du territoire ardéchois. En particulier, **les festivals** reconnus comme Cordes en ballade, Crussol festival, Festival d'Alba, Aluna Festival, Labeaume en musiques, Format danse, Etats généraux du film documentaire à Lussas, Festival du 1^{er} film d'Annonay, Rencontres des cinémas d'Europe, ... **et les manifestations sportives** comme l'Ardéchoise, le marathon des Gorges, le raid nature, Ardèche Gravel,...

LE PLAN
TOURISME
**DESTINATION
ARDÈCHE**
2024-2028

AXE 1 /
S'engager
pour un
tourisme
toute l'année,
autour
de points
d'équilibre
entre
le nord
et le sud

LE PLAN
TOURISME
DESTINATION
ARDÈCHE
2024-2028

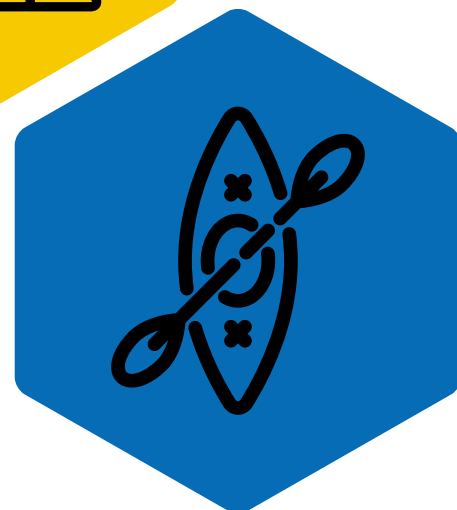
Globalement, **favoriser la notoriété et la visibilité de l'offre touristique ouverte à l'année impliquera pour l'ADT :**

- d'élaborer un nouveau dispositif de mise à jour et de communication en temps réel sur les plages et horaires d'ouverture, dans le cadre des chantiers de la stratégie digitale partagée,
- de prioriser la visibilité des professionnels ouverts à l'année sur les outils digitaux de la destination,
- de mettre en place une communication adaptée.

FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE / INDICATEURS

- Déploiement de supports de communication propices à la valorisation de l'offre
- Evolution de la répartition des nuitées dans l'année, et dans le territoire.

AXE 1 /
S'engager
pour un
tourisme
toute l'année,
autour
de points
d'équilibre
entre
le nord
et le sud



Action 1.2

Favoriser le tourisme bien-être pleine santé

Pilotes

SITHERE / ADT

Partenaires potentiels

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, communes et EPCI, A.R.T., offices de tourisme, Fédération thermale régionale, Atout France, sociétés gestionnaires des thermes

Public cible

Grand public, dont les Ardéchois, amateurs de bien-être / curistes

CONTEXTE ET ENJEUX

Plus que jamais après cette période de crise sanitaire, le besoin de bien-être explose et s'impose comme une évidence dans la vie de tous les jours. Le bien-être thermal et la prévention santé gagnent des parts de marché, ce qui constitue une opportunité de développement pour les stations thermales de l'Ardèche : Vals les Bains, Neyrac les Bains et Saint Laurent les Bains.

Au-delà de la présence de sources minérales, l'Ardèche bénéficie en effet d'atouts climatiques et environnementaux, porteurs d'une identité « territoire de bien-être sport santé », qui s'intègrent pleinement dans le concept porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes « station thermale de pleine santé ».

Dans cette optique « pleine santé », les offres de soins et de bien-être pourraient ainsi être articulées, par exemple, avec une activité physique douce permettant aux curistes d'aller à la rencontre du patrimoine culturel et naturel, comme avec une rencontre avec des producteurs locaux de plantes médicinales, de produits agro-alimentaires ou cosmétiques, et des ateliers impliquant des chefs cuisiniers ou pâtisseries sur le concept de cuisine santé.

A contrario, plusieurs freins peuvent être identifiés : la présence médicale sur le territoire, ainsi que le manque d'hébergements, qui peuvent ralentir une offre de soins sur des séjours courts à développer en lien avec le corps médical.

Quelques chiffres et repères sur le thermalisme en Ardèche

- 3 établissements thermaux
- 200 emplois directs / 700 à 800 ETP indirects
- 130 000 nuitées, dont la majorité se répartissent en mai/juin et de septembre à mi-novembre
- 8 millions d'euros de chiffre d'affaires
- 10 millions d'euros de retombées économiques directes/indirectes
- 8 350 curistes, dont 20 % population locale
- Vals les Bains 3 450 curistes / environ 23 000 bien-être
- Neyrac les Bains 3 100 curistes / 2 400 bien-être
- Saint Laurent les Bains 1 800 curistes / 1 000 bien-être

Le plan de réhabilitation des thermes de Vals les Bains a débuté en 2016 pour s'achever en 2023 – ce sont plus de 12 millions d'Euros investis financés par l'Etat, l'Europe, la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du grand Plan Thermal, le Département, l'ADEME et la communauté de communes du Bassin d'Aubenas avec un objectif de 80 000 entrées qui devraient être atteint d'ici à deux à trois ans pour les soins de bien-être et 5 000 curistes. Cette croissance est plus rapide que le plan initial, qui prévoyait l'atteinte de ces objectifs au bout de cinq à six ans.

OBJECTIFS

- Faire un état des lieux et qualifier les offres touristiques liées au bien-être,
- Diversifier les clientèles tout en confortant l'activité thermique avec une attention particulière sur les clientèles d'hyper proximité,



AXE 1 /
S'engager
pour un
tourisme
toute l'année,
autour
de points
d'équilibre
entre
le nord
et le sud

LE PLAN
TOURISME
DESTINATION
ARDÈCHE
2024-2028

AXE 1 /
S'engager
pour un
tourisme
toute l'année,
autour
de points
d'équilibre
entre
le nord
et le sud

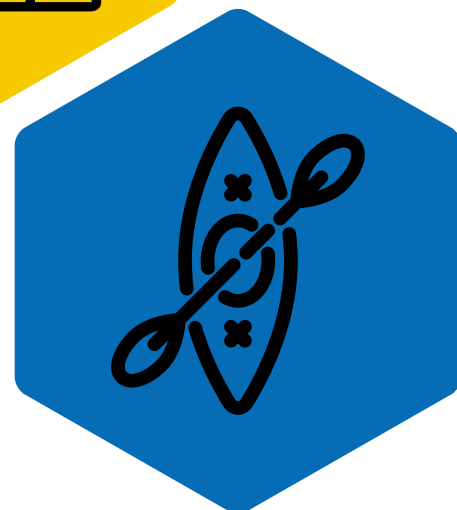
- Améliorer l'accueil et de l'offre d'hébergements des curistes.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- Dans le cadre du concept porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes « station thermale de pleine santé », développer un territoire de bien-être santé à partir des stations thermales et des offres bien-être de qualité reconnue : sensibilisation des acteurs de la santé à l'activité physique et culturelle, sensibilisation des acteurs locaux, publics et privés, à la prise en compte de la santé dans la promotion du territoire et co-développement d'actions en faveur des curistes et de la clientèle de l'offre bien-être : découverte active du patrimoine, ateliers de cuisine diététique, visites de fermes (cueillette de plantes médicinales, ...) et de transformation de produits locaux, circuits mettant en valeur l'eau ou la forêt, ...
- Travailler avec les agences réceptrices et les offices de tourisme sur la distribution de ces séjours.

FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE / INDICATEURS

- Evolution de la fréquentation des thermes, tout au long de l'année et sur la clientèle ardéchoise
- Développement des activités de bien-être comme facteur déclencheur de séjour en Ardèche



Action 1.3

Conforter le maillage du territoire, amplifier les réseaux "Villages de caractère d'Ardèche" et "Bistrots de Pays", accompagner la Croix de Bauzon

Pilotes

ADT, Département

Partenaires potentiels

Communes et intercommunalités, Offices de tourisme, CAUE, CCI, Ardèche le Goût, Fédération nationale des Bistrots de Pays, UMIH, Chambre d'agriculture, syndicat mixte de la montagne ardéchoise, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Commissariat Massif central

Public cible

Collectivités, visiteurs, résidents, professionnels, candidats à la création-reprise d'activité, public scolaire

CONTEXTE ET ENJEUX

Les réseaux "Villages de Caractère d'Ardèche" (21 labellisés) et "Bistrots de Pays" (12 au 1^{er} janvier 2023) sont très majoritairement implantés sur la partie méridionale du département.

Or, ce sont des leviers intéressants à la fois pour augmenter l'attractivité touristique d'un territoire, favoriser la diffusion des flux touristiques et générer des retombées locales positives.

Pour ces deux marques/labels sous pilotage opérationnel de l'ADT (en tant que dépositaire du label "Village de caractère d'Ardèche" auprès de l'INPI, et comme gestionnaire local de la marque nationale "Bistrots de Pays"), de nouvelles candidatures seront examinées et accompagnées sur la durée du plan, préférentiellement sur les parties nord et montagne avec un objectif final de 30 villages labellisés.

Par ailleurs, le croisement entre les deux filières, la mise en réseau des différents labellisés - villages et bistrots -, et la connexion avec les différentes routes et itinéraires thématiques, seront autant que possible recherchés dans une logique de démultiplication de l'attractivité territoriale.

Au cœur de la montagne ardéchoise, le domaine de nature Chavade-Bauzon, peut devenir un véritable pôle touristique et éducatif à enjeu départemental. Le Département accompagne ce projet, aux côtés du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et du Commissariat Massif central, qui vise à faire de la Croix de Bauzon un nouveau point d'équilibre touristique au centre de l'Ardèche.

OBJECTIFS

- Favoriser l'approvisionnement en circuits courts des bistrots de pays,
- Identifier et accompagner les candidatures et projets à potentiel, en lien avec le CAUE.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- **Communiquer** sur l'existence et les principales caractéristiques des 2 marques/labels auprès des acteurs territoriaux (chartes, critères d'éligibilité et de maintien, etc.),
- **Accompagner les candidatures au label « village de caractère d'Ardèche » et les villages labellisés** dans leurs travaux d'embellissement et plan d'amélioration,
- **Favoriser la création de "Bistrots de Pays"** dans le réseau des "Villages de caractère d'Ardèche",
- **Conforter la représentation** des 2 filières lors d'événementiels organisés par l'ADT (Forum Destination Ardèche notamment), ou auxquels l'Agence participe,
- **Accompagner la transformation du domaine de nature Chavade-Bauzon** pour qu'il puisse accueillir des groupes scolaires, des associations, des fédérations, et plus largement des résidents et des touristes... dans le cadre d'une offre pédagogique et récréative diversifiée :
 - liée aux activités neige hivernales : disciplines nordiques, raquette à neige, ski alpin, ...



AXE 1 /
S'engager
pour un
tourisme
toute l'année,
autour
de points
d'équilibre
entre
le nord
et le sud

LE PLAN
TOURISME
DESTINATION
ARDÈCHE
2024-2028

- permettant les pratiques de loisirs en toutes saisons: biathlon, VTT, course d'orientation, cyclotourisme, rollerski, roller, randonnées, en protégeant et en valorisant la richesse des milieux naturels et paysages du massif du Tanargue.

Il sera recherché une mise en synergie des activités proposées avec les autres sites de loisirs et de découverte de la partie occidentale de l'Ardèche.

FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE / INDICATEURS

- Nombre de communes et de bistrots labellisés
- Niveau de la fréquentation des lieux et établissements concernés
- Résultats des enquêtes clientèle quant aux activités pratiquées par les visiteurs (touristes, excursionnistes, groupes et résidents permanents)

AXE 1 /
S'engager
pour un
tourisme
toute l'année,
autour
de points
d'équilibre
entre
le nord
et le sud





Action 1.4

Mettre en œuvre une politique de communication priorisée sur les ailes de saison et les zones à faible fréquentation, et également en appui à l'offre hivernale

Pilote

ADT

Partenaires potentiels

L'ensemble des partenaires de l'Ardèche (filiales, offices de tourisme, collectivités, professionnels), marque Emerveillés par l'Ardèche, Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme, Atout France

Public cible

Clientèles touristiques

CONTEXTE ET ENJEUX

La communication touristique dans toutes ses composantes (web, mobile, réseaux sociaux, presse, communication hors ligne, actions de fidélisation...), constitue un levier essentiel pour atteindre des objectifs de pilotage et de rééquilibrage des flux.

La stratégie marketing et le plan de communication qui en découlent privilégieront dans leurs objectifs et leurs actions la promotion de l'offre d'activités se déroulant en dehors des périodes de haute saisonnalité et dans les zones à plus faible fréquentation.

Pour ces actions de communication, les cibles des résidents, résidences secondaires et clientèles de proximité seront particulièrement sollicitées.

La stratégie marketing est à conforter à partir des constats suivants :

- Un tourisme très majoritairement de séjour (90% de la clientèle).
- Un taux de fidélisation très élevé. 75% des séjours effectuent une seconde visite, qui sera à orienter prioritairement sur de nouveaux lieux et sur les ailes de saison.
- Des profils de clientèle assez larges :
 - familles plutôt en camping et en meublés (printemps et été),
 - couples et groupes d'amis (automne),
 - séniors,
 - professions et catégories socio-professionnelles plutôt aisées,
 - des clientèles sportives de plus en plus nombreuses,
 - des séjours scolaires en constante progression.

Néanmoins, il est constaté une faiblesse d'offres sur les clientèles 20-30 ans ainsi que sur l'offre enfants en dehors des vacances scolaires principales.

OBJECTIFS

- Associer produits / marchés / saisonnalité pour une valeur ajoutée augmentée et une réponse aux nouvelles attentes des visiteurs,
- Prioriser la fidélisation de la clientèle, en particulier, les visiteurs arrivant en Ardèche pour la première fois,
- Cibler les clientèles groupes, en particulier les écoles et le tourisme d'affaires.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- En s'appuyant sur l'ADT, conduire une **stratégie marketing** et mettre en œuvre un **plan de communication** sur les marchés cibles (ardéchois, proximité, Île de France, Pays-Bas, Allemagne, Belgique, Suisse) :

**AXE 1 /
S'engager
pour un
tourisme
toute l'année,
autour
de points
d'équilibre
entre
le nord
et le sud**

LE PLAN
TOURISME
DESTINATION
ARDÈCHE
2024-2028

AXE 1 /

**S'engager
pour un
tourisme
toute l'année,
autour
de points
d'équilibre
entre
le nord
et le sud**

- Multimédia, print et diffusion (photothèque, podcast, magazines, guides vélo, villages de caractère, bistrots, Espace Chauvet),
- Action socle sur le digital (base de données APIDAE, Gestion relation client, place de marché),
- Relations publiques (presse, blogs, influenceurs),
- Participations aux évènements et campagnes thématiques (salons, merveilleuse semaine, merveilleux week-end),
- Actions auprès des distributeurs,
- Suivi des clientèles.

- Cibler prioritairement les clientèles les plus à même de se déplacer sur les ailes de saison : clientèle française de proximité, d'hyper proximité et clientèles européennes qui ont des vacances étalées tout au long de l'année et qui se déplacent facilement hors période estivale.

FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE / INDICATEURS

- Evolution du nombre d'offres ouvertes à l'année
- Enquête de fréquentation segmentée sur des critères de saisonnalité et de répartition géographique.



Action 2.1

Développer de nouvelles itinérances et pratiques en matière de mobilité et d'accessibilité

Pilotes

ADT, Département

Partenaires potentiels

Région Auvergne-Rhône-Alpes, intercommunalités, Département (service des sports), Intercommunalités, Syndicat départemental des énergies de l'Ardèche, SNCF, hébergeurs, prestataires d'activité, Comité départemental de la randonnée pédestre, Offices de tourisme, Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

Public cible

Touristes (tous profils) pour les actions en lien avec l'accessibilité et la mobilité, touristes à vélo, itinérants, randonneurs.

CONTEXTE ET ENJEUX

Sous l'effet des évolutions réglementaires et du renchérissement du coût des transports, les équipements et les comportements liés à la mobilité connaissent actuellement de profondes mutations (électrification, transports collectifs, transports partagés, déplacements doux, intermodalité...). Pour une destination comme l'Ardèche où l'accès et les déplacements en transport en commun sont difficiles et où plus de 90% des visiteurs utilisent leur voiture pour venir et circuler en Ardèche, cette mutation représente des enjeux d'adaptation considérable dans les années à venir, pour garder notre destination accessible et attractive, en particulier auprès de nos clientèles urbaines de proximité.

En matière de mobilité douce, si les priorités ont été définies par le Département et les intercommunalités dans le cadre du schéma départemental 2020-2025 en faveur du vélo, la randonnée pédestre qui constitue l'offre touristique socle de nos territoires, largement investie ces dernières années par l'échelon intercommunal, mérite d'être mieux coordonnée et mise en tourisme à l'échelle départementale. Il convient en particulier de noter la quasi absence de notre département dans la liste des grands itinéraires pédestres régionaux.

Dans cet éventail d'offres à conforter gravitant autour des pratiques sportives et ludiques de pleine nature, la base départementale située sur la commune de Salavas, tiendra une place de choix. Elle fait l'objet, depuis 2021, de travaux de rénovation à hauteur de 10 M€ d'euros et réouvrira ses portes au printemps 2024. Propriété du Département, ce nouvel équipement doit contribuer à renforcer l'attractivité du territoire et relayer les politiques départementales en faveur des sports, de la culture, du tourisme, de l'environnement.

Les actions seront développées en cohérence avec les thématiques d'excellence « pleine nature » et « itinérance et grandes randonnées » portées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

OBJECTIFS

- Développer l'accessibilité de notre destination et la mobilité des visiteurs par des moyens alternatifs à la voiture individuelle
- Déployer les priorités touristiques du schéma départemental 2020-2025 en faveur du vélo
- Améliorer l'attractivité et la visibilité de l'offre départementale d'itinérance et randonnée
- Faire de la base départementale située sur la commune de Salavas un espace d'accueil, d'innovation et de formation.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- En s'appuyant sur l'ADT, améliorer l'information sur la mobilité, en particulier des points d'entrée sur le département jusqu'aux sites touristiques, et les déplacements alternatifs à la voiture des clientèles en séjour,



AXE 2 /

Soutenir un tourisme de pleine nature, en protégeant et valorisant les richesses naturelles et patrimoniales

LE PLAN
TOURISME
DESTINATION
ARDÈCHE
2024-2028

AXE 2 /

Soutenir un tourisme de pleine nature, en protégeant et valorisant les richesses naturelles et patrimoniales

- Accompagner des démarches expérimentales en matière de mobilité : journées sans voiture, navettes électriques, dispositifs d'incitation tarifaire à l'utilisation des transports collectifs...
- Développer le réseau de bornes de recharge électrique pour voitures dans une logique de maillage territorial optimal, en s'appuyant sur le plan de développement porté par le Syndicat départemental des énergies de l'Ardèche,
- Accompagner le déploiement des infrastructures en finalisant l'achèvement des investissements du réseau ossature,
 - co-concevoir et mettre en place une offre de circuits VAE à la journée de niveau départemental,
 - instaurer des boucles vélo insérant des principaux sites touristiques (sites naturels, sites de visite, villages de caractère),
 - développer, en lien avec les voies douces, dans des lieux d'étape une gamme de mobiliers vélo spécifique : consignes, box sécurisés, bornes de recharge pour les vélos à assistance électrique, en concertation avec des hébergeurs et prestataires touristiques,
- Favoriser l'accueil d'étapes de compétitions cyclistes de renommée internationale comme le Tour de France, Le Critérium du Dauphiné, Paris-Nice... qui sont des supports incontournables pour le développement du vélo dans notre département,
- Créer un grand itinéraire pédestre, traversant le département, susceptible de déclencher des séjours en itinérance auprès d'une clientèle régionale. Ce nouveau produit devra valoriser le patrimoine naturel et culturel du département, et générer des retombées locales dans des territoires à plus faible fréquentation touristique :
 - Identification d'un itinéraire sur la base de réseaux existants, par exemple : GR 7, GR4, GR42 ou la Route des Dragonnades
 - Thématization de l'itinéraire et identification des services liés (hébergements à la nuitée notamment, réservation en ligne)
 - Constitution d'un comité d'itinéraire
 - Balisage et signalétique de l'itinéraire
 - Plan de communication et de mise en marché.
- Coordonner et harmoniser la gestion des sentiers par le biais d'une forte remobilisation de la CDESI : sécurisation et pérennisation des réseaux locaux de GR/PR (digitalisation, entretien, balisage, signalétique, promotion), création et animation d'un réseau départemental réunissant les intercommunalités et leur office de tourisme, l'ADT et le CDRP,
- Créer une gamme d'itinéraires « vitrine » de niveau départemental pour le tourisme à vélo et la randonnée pédestre dont la mise en tourisme, la promotion, la distribution et la mise en marché seront assurés par l'ADT en lien avec Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme,
- Elaborer et conduire une stratégie d'accueil des campings-cars en Ardèche : recensement et qualification de l'offre, conseil et accompagnement des établissements d'hôtellerie de plein air pour un accès des véhicules toute l'année, conduite d'actions de communication dédiées.
- Faire de la base départementale située sur la commune de Salavas :
 - Un point d'étape de la grande Traversée de l'Ardèche en VTT labélisé « Accueil vélo »
 - Un point de départ pour des randonnées sur le Sentier Patrimoine Village de caractère de Salavas
 - Un lieu de formation par le CREPS pour les animateurs du « Savoir rouler à vélo » en lien avec le collège de Vallon Pont d'Arc
 - Un lieu d'accueil des week-ends thématiques « vélo » pour les familles permettant à la fois d'apprendre à faire du vélo, de découvrir les environs lors d'une randonnée vélo, d'être sensibilisé à la réparation.

FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE / INDICATEURS

- Inscription d'un grand itinéraire de randonnée dans le schéma régional
- Part des visiteurs accédant à la destination par des modes de transport alternatifs à la voiture
- Part des visiteurs utilisant les circuits VAE et pédestres « vitrine » de niveau départemental.
- Nombre de bénéficiaires des activités développées par la base départementale

**AXE 2 /**

Soutenir un tourisme de pleine nature, en protégeant et valorisant les richesses naturelles et patrimoniales

AXE 2 /

Soutenir un tourisme de pleine nature, en protégeant et valorisant les richesses naturelles et patrimoniales

Action 2.2

Promouvoir les paysages et le patrimoine remarquables, restaurer les grands sites patrimoniaux, leur ancrage dans la vie économique du territoire

Pilotes

Département

Partenaires potentiels

ADT, CAUE, communes, Syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche, EPCI, Offices de tourisme, Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, Etat, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département de la Haute-Loire

Public cible

Visiteurs (touristes, résidents permanents), professionnels directement et indirectement liés à l'activité touristique

CONTEXTE ET ENJEUX

L'Ardèche compte trois grands sites naturels majeurs très fréquentés, dont un labélisé Grand Site de France (Aven d'Orgnac) et deux en Opération Grand Site (Combe d'Arc-Gorges de l'Ardèche, Gerbier-Mézenc). L'attractivité de ces sites bénéficie au département dans son ensemble et contribue au rayonnement de l'Ardèche au niveau national et international. Le Département mobilise au profit de ce patrimoine naturel exceptionnel sa politique ENS et s'appuie sur la politique des Grands sites, politique de l'Etat au service des sites classés très fréquentés.

A ces politiques grands sites, s'ajoutent d'autres reconnaissances nationales et internationales : l'inscription de la grotte Chauvet-Pont d'Arc au patrimoine mondial de l'UNESCO, le géoparc UNESCO des Monts d'Ardèche, une réserve naturelle nationale (Réserve naturelle nationale des Gorges de l'Ardèche), 26 sites Natura 2000, et les 16 sites ENS. Ces reconnaissances fondées sur l'excellence de la gestion et des périmètres de protection témoignent d'une conscience collective forte et d'une attention continue portée à ce patrimoine commun.

Dans ce contexte, une approche économe et qualitative du foncier quelle que soit sa destination, par les collectivités, est essentielle à la préservation de la qualité paysagère du territoire et de son attractivité.

Au-delà du patrimoine naturel, l'Ardèche est également riche d'un patrimoine bâti, châteaux, demeures et fermes traditionnelles, comme industriel, anciennes mines, moulins, usines, qu'il convient d'intégrer plus fortement à la représentation collective du territoire et à son attractivité touristique.

OBJECTIFS

- Renforcer l'engagement du Département autour de la restauration et de la mise en valeur des grands sites naturels départementaux, comme du patrimoine paysager, bâti et industriel.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- **Finaliser** l'Opération Grand Site de la Combe d'Arc et la démarche de labellisation Grand Site de France autour de quatre axes clés : la réouverture du paysage, la maîtrise des impacts de la fréquentation, la requalification des entrées du site, le sens conféré à la visite à partir notamment de la création d'une promenade piétonnière.

Un vaste processus de concertation et d'élaboration d'un projet de territoire s'appuyant sur la valeur des paysages à l'échelle d'un Grand Site gorges de l'Ardèche est à l'œuvre afin d'aboutir à une labellisation « Grand site de France ». La labellisation s'appuie sur un plan de gestion à 6 ans où les enjeux touristiques et environnementaux occupent une place de premier plan.

■ **Mettre en œuvre** l'Opération Grand Site Gerbier Mézenc et la démarche de labellisation Grand Site de France

Les Départements de l'Ardèche et de la Haute-Loire portent depuis 2019 une démarche visant le démarrage d'une OGS pour le Grand Site Gerbier – Mézenc. La validation de la démarche par le ministère de la Transition Ecologique permet un déploiement d'une OGS sur la période 2023-2030, qui devra répondre aux enjeux suivants :

- Préserver, restaurer et valoriser l'unité paysagère fragile du territoire ;
- Renforcer l'identité du territoire ;
- Viser une gestion durable, facteur d'attractivité.

Ces enjeux se traduisent par quatre orientations qui constituent la base d'un plan d'actions à mettre en œuvre dans un périmètre et un cadre de gouvernance à préciser :

1. Gérer la fréquentation dans le grand paysage Gerbier-Mézenc
2. Révéler le territoire
3. Donner de la cohérence au massif « Gerbier-Mézenc » par l'accueil et l'interprétation
4. Préserver le capital « Grand paysage » comme ressource du territoire Gerbier-Mézenc et levier de développement territorial.

■ **Porter une attention particulière aux enjeux paysagers** dans les politiques publiques de planification territoriale et d'aménagement. Il s'agit d'accompagner des collectivités en leur communiquant des données d'observation de l'économie touristique, et en confortant le traitement urbanistique et paysager de leurs espaces publics et leurs entrées de villes et villages (pré-conseil, formation, accompagnements individuels, études de programmation, chartes paysagères, chartes signalétiques...).

■ **Appuyer les démarches de mise en valeur des richesses patrimoniales** comme la ferme de Bourlatier, le château de Tournon, le sentier des Lauzes, la cité de la Préhistoire, MuséAl, l'Arche des métiers, les grottes de Soyons, le circuit des dolmens, Le Pays d'art et d'histoire, ...

■ **Etudier et concevoir la valorisation d'itinéraires paysagers** en favorisant l'approche « vélo »

FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE / INDICATEURS

- Concrétisation d'opérations spécifiques : OGS, restauration de patrimoines, ...
- Nombre de sites naturels équipés par l'ADT ou les OT et suivis dans leur fréquentation ;
- Indice de satisfaction des personnes ayant visité les sites naturels.



AXE 2 /

Soutenir un tourisme de pleine nature, en protégeant et valorisant les richesses naturelles et patrimoniales

AXE 2 /

Soutenir un tourisme de pleine nature, en protégeant et valorisant les richesses naturelles et patrimoniales

Action 2.3

Porter des actions prioritaires dans les Espaces naturels sensibles

Pilotes

Département

Partenaires potentiels

ADT, EPCI, Offices de tourisme, têtes de réseaux touristiques (Gîtes de France, Fédération de l'hôtellerie de plein air, ...), représentants des usagers, Commission départementale des espaces sites et itinéraires (CDESI)

Public cible

Randonneurs, pratiquants occasionnels d'activités de pleine nature : VTT, escalade, canoë-kayak, ...

CONTEXTE ET ENJEUX

Dès 1995, l'Ardèche s'est engagée dans une politique active de gestion de territoires emblématiques avec pour objectif de concilier la meilleure connaissance de ces sites et leur préservation avec l'accueil maîtrisé du public.

Le Département a ainsi progressivement identifié un réseau de sites naturels remarquables, en retenant quatre critères : les richesses naturelles et paysagères, la sensibilité à des facteurs influençant le site, l'accessibilité et enfin l'intérêt pédagogique.

Ce travail a abouti à l'identification de 16 Espaces naturels sensibles représentatifs de la diversité écologique et paysagère ardéchoise. Ce réseau constitue 15 % du territoire ardéchois et concentre la plupart des sites de fréquentation touristique, du fait de leur patrimoine naturel exceptionnel et de leurs paysages charismatiques.

Ils sont traversés par les tendances suivantes :

- Un engouement croissant des visiteurs et des résidents pour la fréquentation d'espaces naturels
- Des phénomènes ponctuels de surfréquentation, enregistrés sur certains sites confidentiels, accentués par le phénomène des réseaux sociaux,
- Des conflits d'usages en augmentation, constatés sur certains espaces naturels, entre pratiquants de loisirs de nature ou entre pratiquants et riverains,
- Une fragilité et une sensibilité de certains espaces naturels au changement climatique, qui nécessite des mesures de protection et d'encadrement de la fréquentation.

OBJECTIFS

- Favoriser la participation active et intégrée des professionnels du tourisme et des activités de pleine nature eux-mêmes à l'effort de préservation des ressources et du cadre de vie. Dans ce cadre, l'ADT, les offices de tourisme ont un rôle prépondérant à jouer tout à l'amont des processus d'accueil des touristes sur le territoire départemental.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- **Former** les acteurs touristiques et les représentants des sports de nature aux enjeux de la biodiversité et de l'eau en s'appuyant sur des cas pratiques locaux, les ENS pouvant servir de support de terrain eu égard à leur vocation d'exemplarité dans la conciliation des enjeux de préservation et d'accueil du public.

Les formations seront co-construites entre les services du Département, l'ADT et les fédérations concernées, puis déclinées dans les territoires en concertation avec les EPCI et les offices de tourisme.

- **Mesurer et maîtriser la fréquentation** dans les sites naturels de façon pérenne et robuste en établissant un plan de comptage et d'instrumentation des sites, des indicateurs simples d'évaluation des capacités de charge et en évaluant la satisfaction des usagers, permanents comme

occasionnels. S'appuyer également pour cette action sur l'embauche saisonnière d'éco-gardes.

- **Co-piloter** avec les acteurs du tourisme et les représentants des usagers des outils de régulation et de diffusion de l'information (instances de régulation pour organiser les usages sur les sites fragiles, plateformes de réservation, règles de fonctionnement d'accueil du public, etc), et sur quelques sites à identifier, développer une offre maîtrisée de visite et de découverte en articulant enjeux de préservation et enjeux touristiques. **Accompagner à cet effet les fédérations des sports de pleine nature** : canoë-kayak, spéléologie, randonnée, autres, ...

Le cadre privilégié de construction partagée de l'action sera la commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) qu'il conviendra de remobiliser dans cet objectif.

- **Harmoniser et renouveler** les équipements d'accueil et les outils de diffusion d'informations (notamment guides thématiques et fiches pédagogiques) concernant les espaces naturels du département, en y intégrant le concept d'un tourisme de vision.
- **Concevoir et mettre en œuvre une politique d'animation** permettant de faire découvrir aux visiteurs les richesses naturelles du département, en s'appuyant sur des visites guidées, des balades apprenantes, des ateliers pratiques, dans les différents ENS, et en particulier sur le site départemental de la Boissine.

FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE / INDICATEURS

- Nombres d'acteurs du tourisme et de personnes parmi les têtes de réseau ayant suivi une formation à la biodiversité et aux enjeux de l'eau
- Nombre de sites naturels équipés pour le suivi de leur fréquentation
- Mise en œuvre et capitalisation de démarches et d'outils de régulation de la fréquentation
- Indice de satisfaction des personnes fréquentant des espaces naturels sensibles.

LE PLAN
TOURISME
**DESTINATION
ARDÈCHE**
2024-2028

AXE 2 /

**Soutenir un
tourisme de
pleine nature,
en protégeant
et valorisant
les richesses
naturelles et
patrimoniales**

AXE 2 /

Soutenir un tourisme de pleine nature, en protégeant et valorisant les richesses naturelles et patrimoniales

Action 2.4

Adapter les usages touristiques aux enjeux environnementaux : économie et partage de la ressource en eau, économies d'énergie, préservation des écosystèmes, sensibilisation au risque incendie

Pilotes

Département, ADT

Partenaires potentiels

Chambres consulaires, représentants de filières, Émerveillés par l'Ardèche, intercommunalités, associations environnementales, Offices de tourisme, ADEME, Agences de l'eau, Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, EPTB Ardèche, Alec 07, Centre du développement agroalimentaire (CDA) "Ardèche le Goût".

Public cible

Entreprises touristiques, intercommunalités, visiteurs

CONTEXTE ET ENJEUX

Fortement dépendante de la disponibilité de la ressource en eau en été, l'économie touristique ardéchoise s'est structurée jusqu'à présent autour de modèles que la nouvelle donne climatique pourrait fragiliser sans adaptation à ces enjeux environnementaux.

Cette adaptation passe à la fois par une mobilisation des élus et décideurs publics, une évolution vers des pratiques responsables et des investissements importants de la part des entreprises du secteur, mais aussi des modifications de comportements de la part des visiteurs.

Par ailleurs, les touristes sont de plus en plus désireux d'une information facilement accessible sur les enjeux de santé-environnement (exemple : la qualité des baignades), et ils tendent pour beaucoup à se tourner vers une consommation durable lors de leurs séjours, dans tous les postes de dépenses : hébergements, restauration, loisirs, achats du quotidien.

Pour cette action, plusieurs leviers seront mobilisés : formation, sensibilisation, communication, accompagnement technique et financier des acteurs publics et privés, et encouragement à la mise en place d'expérimentations.

La structuration de ces interventions s'inscrira dans le cadre des Assises départementales de l'eau, co-pilotées depuis 2022 par le Département et l'État.

OBJECTIFS

- Rendre l'économie touristique ardéchoise moins vulnérable face aux crises climatiques et environnementales,
- Modifier les pratiques et stimuler les investissements des socio-professionnels en lien avec le tourisme durable,
- Favoriser les comportements éco-responsables de la part des visiteurs,
- Protéger durablement les écosystèmes ardéchois.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- **Animer** au niveau de l'ADT un comité de pilotage Tourisme durable, en concertation avec le CDA « Ardèche le Goût », et mettre en œuvre les actions suivantes, en s'appuyant sur le Fonds Tourisme durable de l'Ademe :
 - un centre de ressources dans le domaine du tourisme durable,
 - des programmes annuels de formation professionnelle et de sensibilisation aux pratiques éco-responsables à destination des professionnels du tourisme
 - un accompagnement individuel des entreprises, mixant diagnostics, plan d'actions et identification de financements,

- la conception et la diffusion de supports de communication incitatifs en faveur des écogestes à destination des visiteurs.

- **Favoriser et accompagner les expérimentations** dans le domaine de la ressource en eau et de la protection de la biodiversité : recyclage des eaux grises, dispositifs d'économie d'eau, co-conception de référentiels limitant l'impact environnemental.
- **Harmoniser au niveau départemental** l'information relative aux conditions d'accès aux sites de baignade. Cette action s'appuiera sur l'expérience en cours développée par l'EPTB Ardèche dans la communication autour d'un portail des baignades.
- **Inciter à la réalisation de bilans-carbone** du secteur touristique dans le cadre des Plans climat air énergie territoriaux (PCAET).
- **Déployer des campagnes de sensibilisation au risque incendie** dans les massifs forestiers, auprès des touristes, notamment via les hébergeurs touristiques, et de la population locale, en concertation avec le SDIS et les forestiers-sapeurs du Département de l'Ardèche.

FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE / INDICATEURS

- Nombre de professionnels formés et accompagnés dans le cadre du Fonds Tourisme Durable, volumes d'investissements réalisés
- Nombre de bilans carbone tourisme réalisés dans les intercommunalités
- Evolution des consommations énergétiques et de la ressource en eau par les clientèles touristiques.
- Couverture de l'ensemble des sites de baignade publics ardéchois par un portail public d'information.



AXE 2 /

Soutenir un tourisme de pleine nature, en protégeant et valorisant les richesses naturelles et patrimoniales

AXE 3 /

Valoriser ses terroirs et ses savoir-faire

Action 3.1

Soutenir nos filières, nos marques et nos producteurs locaux

Pilotes

Centre du développement agroalimentaire « Ardèche le Goût », Chambre d'agriculture, ADT

Partenaires potentiels

Agence de Développement Touristique, Bienvenue à la Ferme Ardèche, Fédération départementale des CIVAM, syndicats et comités interprofessionnels (organismes de défense et de gestion), collectivités locales organisatrices de marchés de producteurs, Union des métiers et des industries de l'hôtellerie, "2000 Vins d'Ardèche" et Offices de tourisme porteurs du label "Vignobles & Découvertes"

Public cible

Agriculteurs, transformateurs, restaurateurs, consommateurs

CONTEXTE ET ENJEUX

L'Ardèche est un département riche de contrastes et de diversité qui génère, sur une mosaïque de territoires aux multiples spécificités, une agriculture variée dont sont issus de nombreux produits de qualité. Les signes officiels dont bénéficient nombre d'entre eux, que ce soit à l'état brut ou après transformation, participent de leur notoriété et contribuent à faire de l'Ardèche une destination gourmande.

L'agriculture en Ardèche, c'est environ 4 400 chefs d'exploitations et coexploitants, 3 700 exploitations réparties sur près d'un quart du département, dont près de la moitié ont au moins un produit sous signe de qualité ou un produit vendu en circuit court, et près de 30 % sont certifiées Agriculture Biologique. Le Département soutient l'ensemble des producteurs et savoir-faire par une présence renouvelée au Salon international de l'agriculture.

Les produits sous signes officiels de qualité s'avèrent ainsi nombreux :

- AOC/AOP : Châtaigne d'Ardèche, Vins (Appellations Côtes du Vivarais, Cornas, St-Péray, St-Joseph, Côtes du Rhône, Condrieu), Fromage (Picodon), Viande (Fin Gras du Mézenc),
- Label Rouge : volailles (poulets blancs et jaunes, pintades, chapons blancs et jaunes), agneau de l'Adret, veau du Velay, abricots et pêches nectarines,
- Identification Géographique Protégée : pintade de l'Ardèche, volailles de la Drôme, du Languedoc, d'Auvergne, poulet ou chapon de l'Ardèche, poulet ou chapon des Cévennes, saucisson de l'Ardèche, jambon de l'Ardèche, porc d'Auvergne, agneau de Lozère, miel des Cévennes, thym de Provence, vins (Appellations Collines rhodaniennes, Comtés rhodaniens, Ardèche, Méditerranée),
- Agriculture biologique (un millier d'exploitations concernées).

L'œnotourisme constitue par ailleurs une filière à part entière qui s'avère notamment valorisée grâce au label "Vignobles & Découvertes", dont bénéficient 4 territoires infra-départementaux : "Condrieu Côte-Rotie", "De Cornas en Saint-Péray", "D'Hermitage en Saint-Joseph", et "Vignobles Sud Ardèche".

La marque "Goûtez l'Ardèche®", (30 ans en 2021), est portée par le Centre du Développement Agroalimentaire "Ardèche le Goût", dont de multiples actions s'inscrivent en synergie avec celles de l'ADT et d'"Émerveillées par l'Ardèche", au service de l'attractivité territoriale. Elle couvre aujourd'hui plus de 500 produits et plus de 160 entreprises utilisatrices (producteurs, restaurateurs, traiteurs, commerces, grossistes, offres pique-nique).

Sur cette idée du « bien-manger », la marque collective « étapes savoureuses » a été créée il y a quelques années pour permettre de découvrir les richesses agricoles, alimentaires et culinaires de l'Ardèche. Sont proposés des lieux à visiter garantissant des produits ardéchois et un accueil de qualité. Les lieux de restauration identifiés valorisent les produits locaux et de saison, garants d'un tourisme gourmand et durable.

Les actions seront développées en cohérence avec la thématique d'excellence « gastronomie et œnotourisme » portée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

OBJECTIFS

- Renforcer l'identité de la marque « Goûtez l'Ardèche® »
- Développer l'agritourisme immersif et soutenir des opérations associées telles que "L'Ardèche de Ferme en Ferme" et "De Ferme en Fête",
- Structurer l'offre oenotouristique, en particulier au niveau des territoires infra-départementaux labellisés "Vignobles & Découvertes" par Atout France.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- Valoriser :
 - des produits et savoir-faire ardéchois dans les menus proposés par les restaurateurs, à l'occasion d'événementiels type concours culinaire, ou à l'occasion de projets à portée régionale ou nationale mettant en valeur la gastronomie et le tourisme gourmand
 - des produits lors d'événementiels organisés par l'ADT (exemple : Forum Destination Ardèche, opérations de street marketing...) ou auxquels l'Agence participe,
- Conforter les fermes et produits référencés « Bienvenue à la ferme en Ardèche », promouvoir le label « vignobles et découvertes » sur le site « j'veux du local » de la Chambre d'agriculture,
- Développer les « Etapes savoureuses d'Ardèche », vecteur de valorisation des savoir-faire alimentaires, et la création de valeur ajoutée locale.

FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE / INDICATEURS

- Commercialisation des produits dans des canaux de distribution stratégiques : boutiques des Offices de tourisme, des sites de visite, points de vente collectifs, hébergements, GMS...
- Evolution des adhérents à "Goûtez l'Ardèche®" (restaurateurs et transformateurs) et du chiffre d'affaires réalisé sous la marque
- Nombre d'événements organisés pour valoriser les productions locales



AXE 3 /

Valoriser ses terroirs et ses savoir-faire

AXE 3 / Valoriser ses terroirs et ses savoir-faire

Action 3.2

Favoriser la création et la diffusion d'une gamme de produits fabriqués localement

Pilotes

Emerveillés par l'Ardèche, ADT

Partenaires potentiels

Agence pour le développement des métiers d'art, chambres consulaires (CCI et CMA), Centre du développement agroalimentaire « Ardèche le Goût », entreprises, Offices de tourisme, points de vente collectifs, pôle d'innovation des métiers d'art, Parc naturel régional des monts d'Ardèche, sites de visite

Public cible

Professionnels, entreprises, clientèles touristiques

CONTEXTE ET ENJEUX

L'Ardèche dispose de véritables atouts en matière de savoir-faire artisanaux et artistiques. Pour autant, force est de constater que les créations ardéchoises sont encore insuffisamment valorisées dans les gammes de produits souvenirs, type "goodies", proposées aux clientèles touristiques dans les sites de visite notamment.

Des initiatives ont été engagées ces dernières années afin de mieux valoriser les savoir-faire ardéchois. Elles méritent d'être confortées et démultipliées car elles restent emblématiques des principaux marqueurs territoriaux qui participent à l'identité de notre destination.

OBJECTIFS

- Référencer une offre vitrine de créations identitaires de la destination Ardèche
- Conforter la dynamique et la reconnaissance de la marque « Goûtez l'Ardèche® »

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- Créer une mission et mettre en œuvre des actions de développement en faveur des produits ardéchois d'artisanat et d'industrie
- Renforcer la présence commerciale des produits sous signes officiel de qualité et marqués « Goûtez l'Ardèche® » ainsi que des produits de qualité créés en Ardèche auprès des principaux sites touristiques, hébergeurs, manifestations et points de vente collectifs.

FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE / INDICATEURS

- Niveau de commercialisation des gammes de création
- Chiffre d'affaires généré
- E-réputation des collections créées.

Action 3.3

Amplifier le développement des circuits de proximité

Pilotes

Centre du développement agroalimentaire « Ardèche le Goût », ADT, Emervillés par l'Ardèche, Chambre d'agriculture

Partenaires potentiels

Département, Fédération de l'hôtellerie de plein air, hébergeurs, restaurateurs, Union des métiers et des industries de l'hôtellerie, prestataires d'activité, sites de visite, producteurs locaux, Fédération départementale des CIVAM, Chambres consulaires, opérateurs commerciaux (points de vente collectifs) et logistiques (SCIC "D'Ardèche et de Saison")

Public cible

Visiteurs, résidents permanents, professionnels (tourisme, agroalimentaire, agriculteurs)

CONTEXTE ET ENJEUX

Les circuits courts de distribution des produits alimentaires se caractérisent par la proximité entre producteurs et consommateurs. Cette organisation, si elle ne date évidemment pas d'hier, connaît depuis quelques temps un fort regain d'intérêt. En filigrane, une aspiration sociétale à manger des produits de meilleure qualité, et à minimiser l'empreinte carbone des circuits de distribution.

La destination Ardèche a la chance de pouvoir offrir à ses habitants comme à ses visiteurs de nombreux produits sous signe officiel de qualité. Nombre de ces produits bénéficient par ailleurs de la marque "Goûtez l'Ardèche®", développée depuis de nombreuses années par le Centre du développement agroalimentaire "Ardèche le Goût" sur le fondement de critères sélectifs.

Au-delà de l'existence d'opérateurs logistiques dédiés (SCIC "D'Ardèche et de Saison" notamment), l'interconnaissance entre producteurs et distributeurs (restaurateurs, commerçants, hébergeurs...) constitue un élément clé pour l'amplification de ce type de circuits.

OBJECTIFS

- Apporter aux producteurs agroalimentaires locaux de nouveaux débouchés en exploitant au mieux le marché des touristes en séjour et des excursionnistes,
- Contribuer à la décarbonation du secteur touristique,
- Valoriser l'image et la notoriété de la destination par la disponibilité de productions locales de qualité.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- En s'appuyant sur le Centre de développement agroalimentaire de l'Ardèche,
 - Favoriser la mise en relation producteurs-professionnels (restaurateurs, hébergeurs) : référencement, guides, animations de réunions locales
 - Organiser ou participer à des événements valorisant les produits locaux auprès des consommateurs.
- En s'appuyant sur la Chambre d'agriculture, accompagner au développement et à la valorisation de la marque «Bienvenue à la ferme», Ici C local : développement de circuits courts, participation aux salons,
- Sensibiliser les visiteurs à la consommation locale (kits hébergeurs et campagnes de communication mis en place par l'ADT) et par l'intermédiaire de rencontres organisée par l'ADT à l'échelle locale (offices de tourisme, intercommunalités)
- Renforcer, notamment par des temps d'échange entre professionnels, la présence commerciale des produits sous Signe Officiel de Qualité et/ou marqués "Goûtez l'Ardèche®" dans les hébergements, sites de visite et manifestations, et points de vente collectifs.



AXE 3 /

Valoriser ses terroirs et ses savoir-faire

LE PLAN
TOURISME
**DESTINATION
ARDÈCHE**
2024-2028

FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE / INDICATEURS

- Evolution du référencement des produits sous SOQ et marque Goûtez l'Ardèche® auprès des principaux sites et hébergements touristiques
- Evolution de l'offre référencée sous la plate-forme "J'veux du Local" et audience du site
- Nombre d'événements organisés pour valoriser les productions locales

AXE 3 /

**Valoriser ses
terroirs et ses
savoir-faire**



Action 4.1

Développer l'attractivité de l'emploi touristique

Pilotes

ADT, Emmerveillés par l'Ardèche, Ardèche le Goût, Département, chambres consulaires, Éducation nationale

Partenaires potentiels

Région Auvergne-Rhône-Alpes, Etat, UMIH, Chambre départementale de l'hôtellerie de plein air (FRHPA), Service public de l'insertion et de l'emploi

Public cible

Hébergeurs, restaurateurs, demandeurs d'emploi.

CONTEXTE ET ENJEUX

On constate des difficultés croissantes de recrutement de personnel qualifié, sur des emplois permanents et saisonniers qui pénalisent les capacités d'ouverture de certains professionnels, en particulier les campings et les restaurants.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces difficultés :

- Des aspirations sociétales nouvelles,
- Une carence de logements dédiés au personnel saisonnier,
- Une dispersion des initiatives et sources d'information mobilisables, en dépit de certaines initiatives (plateforme régionale "Job Tourisme"), une information sur l'emploi qui mérite d'être mieux coordonnée et davantage relayée.

Dans un contexte où le Département dispose de capacités limitées d'intervention dans le domaine de l'emploi, celui-ci doit chercher les meilleurs effets de levier possibles dans l'action et le partenariat pour accompagner des initiatives en faveur de l'attractivité des métiers dans le tourisme, ou en initiant des démarches en direction des publics en insertion qu'il accompagne.

OBJECTIFS

- Contribuer à améliorer l'attractivité de l'emploi dans le domaine du tourisme sur le département
- Favoriser le retour à l'emploi de publics en insertion dans le domaine du tourisme.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- **Conduire un observatoire** des métiers :

Il s'agit de réaliser une enquête auprès des employeurs du tourisme ardéchois sur les besoins en compétence, profils recherchés, freins au recrutement, et en assurer un suivi au fil de l'eau.

- **Développer et animer un « Job board » dédié aux métiers du tourisme :**

L'ambition est de créer une plate-forme en ligne qui pourrait mixer différentes fonctionnalités telles que l'agrégation d'offres d'emplois, de stages, des portraits d'entreprises mais aussi des informations généralistes sur la qualité de vie en Ardèche. Cette action pourrait le cas échéant s'adosser à des initiatives de niveau national ou régional, généralistes ou spécialisées dans le domaine du tourisme, dont elle constituerait une déclinaison départementale

- **Accompagner le développement d'un campus de formation au château de Largentièr :** le projet, porté de manière partagée par les chambres consulaires, l'UMIH, la FRHPA, et des établissements scolaires (lycée agricole, lycée Gimond, lycée hôtelier de Largentièr), permettra de former aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration, au plus près des besoins des entreprises du territoire ardéchois. Il s'agit aujourd'hui de connecter les besoins en qualifications des filières avec les attentes de différents publics, en particulier des jeunes, dans le cadre d'une collaboration très étroite entre les établissements d'enseignement et les professionnels du tourisme, et en complémentarité avec l'offre existante du CFA de Lanas et du lycée hôtelier. Des parcours de



AXE 4 /

Conforter l'emploi touristique et la professionnalisation des acteurs

LE PLAN
TOURISME
**DESTINATION
ARDÈCHE**
2024-2028

AXE 4 / Conforter l'emploi touristique et la profession- nalisation des acteurs

formation pourront notamment bénéficier à des personnes en insertion professionnelle dans le cadre de la construction d'un parcours de professionnalisation et de retour à l'emploi.

- Accompagner des campagnes de sensibilisation aux métiers du tourisme, portées par les filières, et intervenir en milieu scolaire :

Sur ce volet, l'ADT mobilisera ses capacités d'information et de communication pour relayer les initiatives des filières telles que la FRHPA ou l'UMIH (Forum Destination Ardèche, réseaux sociaux), et pour promouvoir le tourisme auprès des milieux éducatifs (BTS, forums de l'emploi).

- Soutenir les initiatives en faveur du développement des logements des saisonniers.

La mise en œuvre de ces actions par l'ADT et ses partenaires, Ardèche le Goût et Emmerveillés par l'Ardèche, est conditionnée pour une grande partie, à un appui de l'État dans le cadre du PIA 4 (Programme d'Investissement d'Avenir).

- Soutenir des actions en faveur de l'insertion et le retour à l'emploi dans le domaine du tourisme :

Cette action prendra la forme d'une expérimentation en faveur de l'insertion et le retour à l'emploi dans le domaine du tourisme des publics accompagnés par le Département (bénéficiaires du RSA). Le dispositif mobilisera un groupe d'entreprises accueillantes volontaires issues en particulier de la restauration et l'hôtellerie de plein air.

FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE / INDICATEURS

- Nombre de personnes en insertion embauchées dans le secteur touristique,
- Audience des campagnes de sensibilisation en faveur de l'emploi dans le tourisme,
- Nombre de personnes formées aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration

Action 4.2

Déployer une ingénierie de formation et d'accompagnement des porteurs de projet

Pilotes

ADT, CCI

Partenaires potentiels

Auvergne-Rhône-Alpes, ART, CAUE, intercommunalités, ADN Tourisme, Ademe, membres du comité de pilotage Tourisme durable

Public cible

Porteurs de projets, entreprises et collectivités

CONTEXTE ET ENJEUX

La typologie des projets publics et privés de portée touristique est extrêmement vaste, à l'image des différents segments de l'offre d'hébergement et d'activités. La phase préparatoire de ces projets s'avère très souvent complexe, tant au regard tant de l'ensemble des éléments contextuels qui sont à appréhender afin d'en conforter la viabilité économique et le positionnement, que de la diversité des partenaires et sources de financement potentiellement mobilisables.

Sur les dernières années, l'ADT et la CCI ont mis en place une ingénierie d'accompagnement des projets touristiques très complète, coordonnée, qui couvre une grande typologie de projets et l'ensemble du cycle de vie des entreprises.

Sur la durée du plan du tourisme, cette ingénierie sera poursuivie et consolidée avec des priorités mises sur l'aide à la création d'activité, les investissements et les changements de pratique en lien avec l'éco-responsabilité, et la digitalisation des acteurs.

OBJECTIFS

- Sécuriser, faciliter le démarrage des projets de création d'entreprises touristiques ; fiabiliser les projets touristiques portés par les collectivités
- Orienter les porteurs de projet vers des investissements en lien avec les priorités départementales
- Favoriser la montée en compétence des acteurs touristiques dans les domaines du marketing, du digital et du tourisme durable.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- **Accueillir, accompagner les créateurs et repreneurs d'activité** : fourniture d'informations réglementaires, mises en relation, aide à l'implantation, recherche de financement, fournitures de données statistiques... Cette action sera adossée aux dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises de la CCI et aux outils d'observation, d'informations en ligne et de prospection d'investisseurs de l'ADT. Elle sera coordonnée entre ADT et CCI (rencontres périodiques, plate-forme de partage d'information...),
- **Accompagner les entreprises dans des démarches RH innovantes** (formations, ateliers, webinaires),
- **Accompagner individuellement les entreprises** dans leur développement et leur transformation éco-responsable : pérennisation du dispositif "Top Tourisme" (accompagnement individuel au marketing et à la stratégie digitale actuellement cofinancé par l'Europe, la CCI et l'ADT) et poursuite du dispositif d'accompagnements individuels Ademe / Fonds Tourisme Durable,
- **Mettre en place un plan annuel récurrent de professionnalisation** des acteurs touristiques : formations, webinaires, conférences et ateliers collectifs avec des priorités mises sur l'éco-responsabilité (accompagnement dans les changements de pratiques et la transition touristique), le marketing et le digital,

LE PLAN
TOURISME
**DESTINATION
ARDÈCHE**
2024-2028

AXE 4 /

Conforter l'emploi touristique et la profession- nalisation des acteurs

LE PLAN
TOURISME
DESTINATION
ARDÈCHE
2024-2028

AXE 4 /
Conforter
l'emploi
touristique et
la profession-
nalisation des
acteurs

- **Accompagner les collectivités** dans leurs projets touristiques : fourniture de données statistiques et réglementaires, réalisation de pré-diagnostic de faisabilité articulés avec le dispositif d'appui en expertise des hébergements de la Région, études de potentiels pour la création de Bistrots de Pays, recherche d'investisseurs ou de gestionnaires...

Ces actions feront l'objet d'une coordination entre ADT et CCI dont les modalités seront précisées dans une convention bipartite et d'un programme d'actions négocié et établi annuellement entre les deux parties.

FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE / INDICATEURS

- Nombre d'entreprises créées ou reprises et pérennité à 5 ans,
- Nombre de porteurs de projets accompagnés,
- Nombre de professionnels ayant participé aux sessions du plan de professionnalisation ADT-CCI (ateliers, webinaires, formations).



Action 5.1

Conforter l'Ardèche comme destination pour les collégiens et jeunes publics

Pilotes

ADT (Passerelles Patrimoines) et Département

Partenaires potentiels

Membres fondateurs et associés du réseau "Passerelles Patrimoines" (hébergeurs et prestataires), services départementaux de l'Education nationale, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Auvergne-Rhône-Alpes tourisme (ART)

Public cible

Collèges, écoles primaires, services jeunesse des intercommunalités

CONTEXTE ET ENJEUX

L'accueil de séjours scolaires constitue un enjeu important pour le département :

- Il est porteur d'image et de notoriété auprès d'un public jeune appelé à devenir prescripteur de la destination ou à revenir en séjour à l'âge adulte, contribuant ainsi au renouvellement sur le long terme de nos clientèles,
- Il est facteur d'enrichissement, d'émancipation et de socialisation pour les jeunes publics qui en bénéficient, en particulier les Ardéchois scolarisés en Ardèche,
- Il contribue à une meilleure connaissance de l'histoire et du patrimoine du département et indirectement à leur préservation et leur mise en valeur,
- Il peut représenter un apport d'activité essentiel ou complémentaire pour des professionnels (hébergeurs, sites de visite, prestataires d'activité) ou des territoires, en particulier en dehors de la période de la haute saisonnalité.

La réussite du réseau "Passerelles Patrimoines" né en 2013 dans le sillage de l'ouverture de la Grotte Chauvet 2 est construit sur un modèle original de réunion d'acteurs du patrimoine. Après la crise sanitaire en 2020 et 2021, le réseau a fortement redémarré en 2022 avec 58 séjours accueillis sur le 1^{er} semestre.

Le Département partage à cet égard avec la Région cette priorité portée sur l'accueil des enfants et des jeunes au sein de structures collectives dans le cadre de séjours voués à la découverte du territoire et la pratique des loisirs de nature.

Les 39 collèges ardéchois (16.000 élèves) et les écoles primaires du département (30.000 élèves) constitueront une cible privilégiée de cette action.

OBJECTIFS

- Faire de l'Ardèche une destination privilégiée des écoles et collèges de l'Ardèche et de la Région pour l'organisation de leurs séjours scolaires
- Apporter de l'activité et générer des retombées économiques pour les hébergeurs de groupes et prestataires culturels et de loisirs en dehors des périodes de haute saisonnalité.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- Conforter le réseau Passerelles Patrimoines, renforcer son action en direction des établissements ardéchois (primaires et collèges), par le biais des leviers suivants :
 - Le renforcement de la communication et la prospection en direction des établissements ardéchois et régionaux, en particulier les collèges, ainsi que la mise en place d'avantages préférentiels dans le déroulement des séjours,
 - Le recrutement de nouveaux partenaires hébergeurs et prestataires au sein du réseau,



AXE 5 /

Réinvestir son territoire

LE PLAN
TOURISME
DESTINATION
ARDÈCHE
2024-2028

AXE 5 / Réinvestir son territoire

- Une participation accrue de Passerelles Patrimoines aux actions déployées par l'ART et la Région en faveur des séjours scolaires (réseau régional « Auvergne Rhône-Alpes Destination Juniors »).

Le financement du réseau Passerelles Patrimoines est assuré par les cotisations de ses membres adhérents, par des recettes prélevées sur les ventes de séjour, par le Département, et d'éventuelles subventions européennes et d'Etat suivant les opportunités. Le développement du réseau sera recherché à participation départementale constante.

- Mettre en place un «Parcours de découverte Patrimoine» pour les scolaires ardéchois, articulé au dispositif régional d'aide aux classes découverte en Montagne et aux dispositifs départementaux « Atout collèges » et d'aide au transport. Ce parcours aura pour objectif de faciliter la découverte du patrimoine de notre département par les jeunes Ardéchois.
- Accompagner financièrement et en ingénierie des projets d'hébergements collectifs de grande capacité adaptés à l'accueil des scolaires et jeunes publics, recruter de nouvelles capacités d'accueil afin de faire face aux demandes. Ce volet mobilisera à la fois les capacités d'accompagnement des porteurs de projet de l'ADT, notamment sur l'obtention des agréments Jeunesse et Sports et Education nationale, et les dispositifs d'aide de la Région et du FEDER en faveur des hébergements de groupes.

FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE / INDICATEURS

- Nombre de scolaires accueillis dans les principaux hébergements et prestataires d'activités
- Nombre de séjours scolaires commercialisés par le réseau Passerelles Patrimoines, nombre de nuitées, nombre d'élèves accueillis, volume d'activité.
- Part des collèges et écoles ardéchois dans les indicateurs précédents.

Il peut être envisagé un objectif de doublement de l'accueil de séjours sur la durée du Plan par le réseau Passerelles Patrimoines, soit 5 000 élèves accueillis par an.

Action 5.2

Faire des Ardéchois des "Emerveilleurs" de leur destination

Pilotes

ADT, Département, Emerveillés par l'Ardèche

Partenaires potentiels

Ardèche le goût, professionnels du tourisme, Chambre de commerce et d'industrie, Auvergne-Rhône-Alpes tourisme, offices de tourisme

Public cible

Les Ardéchois et leurs voisins (clientèle d'hyper proximité), écoles, Comités d'entreprise

CONTEXTE ET ENJEUX

Comment mieux communiquer avec la clientèle locale, les informer de la richesse de leur lieu de vie, les inciter à mieux connaître leur environnement 4 saisons, les événements, les activités et en faire des émerveilleurs de l'Ardèche ?

Les habitudes prises pendant la crise sanitaire en 2020 et 2021 – circuit court, déplacement limité – renforcent l'attractivité de l'Ardèche pour répondre à cette cible que nous devons travailler avec Ardèche le goût et la marque Emerveillés par l'Ardèche.

L'événement Destination Ardèche est la plus belle vitrine des activités proposées aux Ardéchois et à leurs voisins. Cet événement organisé en 2022 et en 2023 au Pouzin, est le rendez-vous incontournable des professionnels avant le lancement de la saison. La première journée est consacrée exclusivement aux acteurs du tourisme. La seconde journée est ouverte à l'ensemble des visiteurs.

L'accueil des nouveaux arrivants doit également être une priorité afin de faire de l'Ardèche une terre hospitalière.

Dans une logique d'attractivité territoriale, le marché d'hyper proximité (Ardèche et ses voisins, résidents secondaires) doit être traité comme un nouveau marché prioritaire. Seuls 50 % des Ardéchois prennent des vacances en Ardèche hors de leur domicile.

OBJECTIFS

- S'appuyer sur les « Ardéchois » pour promouvoir leur territoire,
- Amplifier l'événement Destination Ardèche et l'ouvrir à d'autres domaines de l'attractivité,
- Participer à des événements locaux de type Valence en gastronomie, le salon de l'agriculture ardéchoise.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- Conduire des actions de communication favorisant l'hospitalité en direction des professionnels ardéchois hors secteur touristique (commerçants, artisans, ...)
- Concevoir des actions de communication à destination des habitants pour qu'ils découvrent et redécouvrent les richesses de leur propre département : produits locaux, richesses patrimoniales, loisirs ... et en particulier :
 - Programmes de conférences et de rencontres autour des pépites et des talents de l'Ardèche,
 - Alimenter en informations les différents groupes d'Ardéchois sur les réseaux sociaux,
 - Lancer une grande enquête sur les attentes de cette clientèle en matière de loisirs
- Conforter le rôle d'attractivité des grandes manifestations sportives
- Sensibiliser les élus du territoire à l'intégration des enjeux touristiques dans la mise en oeuvre des politiques publiques locales
- Coordonner entre l'ADT, Ardèche le goût et Emerveillés par l'Ardèche l'ensemble des actions proposées aux nouveaux arrivants en Ardèche
- Proposer en partenariat avec les acteurs touristiques un programme annuel d'offres expérien-



AXE 5 /

Réinvestir son territoire

LE PLAN
TOURISME
DESTINATION
ARDÈCHE
2024-2028

tielles, spécifiques, premium, insolites (coulisses des grands sites, entreprises industrielles, etc.) favorisant l'itinérance.

FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE / INDICATEURS

- Evolution du nombre des émerveilleurs,
- Evolution des chiffres et de la satisfaction dans le cadre de l'enquête visiteurs / visités menée tous les 2 ans en partenariat avec l'ART.

AXE 5 / Réinvestir son territoire





Action 5.3

Mobiliser l'épargne locale privée en faveur des projets touristiques

Pilotes

Département, ADT, Emerveillés par l'Ardèche

Partenaires potentiels

Département, secteur bancaire, ART, fonds de dotation Essentiem

Public cible

Entreprises, particuliers

Cible finale

Porteurs de projets, collectivités

CONTEXTE ET ENJEUX

Le financement participatif et le mécénat offrent la possibilité aux donateurs de donner du sens à leur argent autour de projets de proximité ou présentant une dimension d'intérêt général. Le financement participatif qu'il soit sous forme de dons (avec ou sans contreparties), de prêts ou de prises de participation, qu'il provienne de particuliers ou d'entreprises, peut s'avérer particulièrement adapté au financement de projets touristiques locaux.

Il intervient souvent en complément de financements plus traditionnels (apports en fonds propres, prêts bancaires, subventions). Il présente un intérêt manifeste dans un contexte de raréfaction des fonds publics et de diminution de la capacité d'intervention des collectivités locales.

La communauté des acteurs de l'attractivité fédérée autour de la marque Emerveillés par l'Ardèche constitue un écosystème favorable pour amorcer et développer cette action.

OBJECTIFS

- Favoriser le financement des projets touristiques par la mobilisation de l'épargne locale des entreprises et des particuliers

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- Concevoir un portail du financement participatif et accompagner les entreprises touristiques dans la mobilisation de financements locaux
- Mettre en place des partenariats de mécénat, notamment via un fonds de dotation dédié aux projets d'intérêt général favorisant l'attractivité de l'Ardèche.

En particulier, il s'agit de mettre en place des partenariats de mécénat avec des partenaires bancaires, PME ou grandes entreprises présentes localement pour le financement d'opérations innovantes, opérations de communication, animations, événementiels en lien avec le tourisme ardéchois. La mobilisation du fonds de dotation régional Essentiem sur des opérations d'intérêt général pourra être étudiée.

L'option de réactivation du fonds Mécèn'Ardèche créé en 2015 suite à l'inscription de la grotte Chauvet au patrimoine mondial de l'Unesco, pourra également être étudiée.

FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE

- Capacité à mobiliser un cercle de partenaires autour de l'action
- Capacité à mobiliser des moyens d'animation dédiés à l'action

AXE 5 /

Réinvestir son territoire

LE PLAN
TOURISME
DESTINATION
ARDÈCHE
2024-2028

INDICATEURS

- Nombre de projets soutenus
- Montant des fonds mobilisés

AXE 5 /
Réinvestir son
territoire



Action 5.4

Renforcer, structurer l'hébergement touristique en lien avec la politique régionale

Pilotes

Département, ADT

Partenaires potentiels

Région Auvergne-Rhône-Alpes, Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme, intercommunalités, CCI, représentants des filières d'hébergement

Public cible

Hébergeurs en activité, cédants ou porteurs de projet, collectivités locales.

CONTEXTE ET ENJEUX

Avec 293 000 lits touristiques, la capacité d'accueil du département est importante et en augmentation depuis 15 ans (+10 %). Elle est caractérisée par la prédominance de l'hôtellerie de plein air (271 campings pour 69 000 lits). L'offre marchande est marquée par une forte saisonnalité des ouvertures en raison notamment du poids de l'hôtellerie de plein air : 1/3 des lits fermés en début de saison (avril) et jusqu'à 2/3 en fin de saison (octobre). Si la capacité d'accueil en campings a peu évolué sur les dernières années (+3 % depuis 2007), le secteur a connu d'importants investissements avec une montée en gamme, un élargissement de l'offre d'activité et une hausse importante des emplacements équipés en locatifs.

Sur les 15 dernières années, la hausse de notre capacité d'accueil a été portée par la forte augmentation des meublés (23 000 lits / +59 %). Les dernières années sont marquées par l'essor très important des plates-formes collaboratives de type Airbnb dont la capacité d'accueil estimée représente jusqu'à 40 000 lits touristiques au plus haut de la saison, et par le développement de l'offre d'hébergements « insolites ». L'hôtellerie traditionnelle représente 156 établissements pour 6 500 lits, en baisse de 21 % en 15 ans.

Le sud du département, en particulier le secteur des Gorges de l'Ardèche concentre une part très importante de l'offre.

Le département est également marqué par une pénurie de lits sur les hébergements de grande capacité, en particulier ceux adaptés à l'accueil des scolaires et des jeunes publics ainsi qu'une insuffisance de l'offre à la nuitée en lien avec l'itinérance.

Enfin, la grande majorité des hébergements ardéchois est soumise à une pression forte liée au coût de l'énergie et au coût et à la disponibilité en eau du fait d'équipements insuffisamment adaptés à ce nouveau contexte. Les gestionnaires sont en demande d'accompagnement en ingénierie et en investissement sur ces sujets.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, financeur traditionnel de l'hébergement, a redéfini ses cibles d'interventions en 2022 autour de 6 catégories d'hébergements : hôtellerie indépendante, hôtellerie de plein air, hébergements collectifs (centres de vacances, centres d'accueil pour enfants, auberges collectives...), gîtes d'étape, refuges de montagne et hébergements hybrides, avec une priorité marquée sur les hébergements collectifs accueillant majoritairement des enfants et des jeunes, et plus globalement les hébergements qui contribuent au renforcement des filières régionales (itinérance et pleine nature, montagne 4 saisons, thermalisme, gastronomie et œnotourisme).

Enfin, l'ADT mobilisera aux côtés de la CCI de l'Ardèche et d'Auvergne Rhône-Alpes-Tourisme ses moyens d'accompagnement en ingénierie pour les projets en création, en rénovation ou en développement, en lien avec les priorités citées. Elle conseillera et accompagnera en particulier toutes les entreprises et les collectivités dans la mobilisation des dispositifs d'aide publiques (Europe, Région, Etat, Ademe...)

OBJECTIFS

- Conforter l'offre d'hébergement pour qu'elle s'adapte au nouveau contexte économique, sociétal et environnemental,



AXE 5 /

Réinvestir son territoire

LE PLAN
TOURISME
**DESTINATION
ARDECHE**
2024-2028

AXE 5 / Réinvestir son territoire

- Soutenir les projets publics d'hébergements en lien avec les priorités départementales ou régionales,
- Requalifier les hébergements collectifs identifiés, propriété du Département

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- **S'appuyer sur l'ADT pour accompagner en ingénierie les projets d'hébergements publics et privés :**
 - Conseil juridique, apport de données d'observation et de marché, mise en relations, appui à la recherche et la mobilisation d'aides publiques,
 - Appui à la recherche d'investisseurs, de foncier de fonds de commerce,
 - Mobilisation des dispositifs d'expertise régionale pour orienter et sécuriser les projets (Chéquier expertise Région et cercle des financeurs),
 - Réalisation d'audits-diagnostic dans le cadre du Fonds Tourisme Durable de l'Ademe, ou du dispositif « Top Tourisme »,
 - Appui à la mise en marché et la visibilité par la fourniture des solutions de place de marché « Ardeche Resa ».
- **Soutenir la création ou la rénovation des projets d'hébergements des collectivités,** en lien avec les priorités régionales : hébergements collectifs, en particulier ceux accueillant des enfants et jeunes publics, hôtellerie de plein air, gîtes d'étapes et hébergements en lien l'itinérance ou la pleine nature, hébergements hybrides.
Cet axe d'intervention mobilisera en particulier le dispositif d'aide aux communes et intercommunalités « Atout Ruralité ».
- **Accompagner le nouveau projet du site de la station de la Croix de Bauzon.**
Il s'agira de faire évoluer le site pour le rendre plus attractif et positionner d'emblée le projet de station sur le thème de la diversification des activités de loisirs sur les 4 saisons, la découverte et la sensibilisation à l'environnement en ciblant une véritable fonction éducative pour les groupes scolaires. Sont notamment à prévoir l'adaptation de l'offre de la résidence pour l'accueil de groupes en séjour, l'amélioration du confort du chalet d'accueil collectif et la refonte des espaces de restauration grand public et groupes de la station.
- **Restructurer la base départementale,** située sur la commune de Salavas en un espace d'expérimentation et d'innovation, ouvert à un large public et réseaux d'acteurs. Ce lieu fait l'objet, depuis 2021, de travaux de rénovation à hauteur de 10 M€ d'euros et rouvrira ses portes au printemps 2024. Propriété du Département, l'équipement à fort potentiel d'attractivité s'étend sur 12 hectares dans lesquels sont également présents des équipements sportifs extérieurs. Entièrement détruit pour laisser place à de tout nouveaux bâtiments permettant le doublement de la capacité d'accueil (140 lits), ce nouvel équipement doit contribuer à renforcer l'attractivité du territoire et relayer les politiques départementales en faveur des sports, de la culture, du tourisme, de l'environnement.

Le nouveau projet s'articulera autour des priorités suivantes :

- Un lieu pour promouvoir les sports, la culture et l'environnement auprès des familles ardéchoises : une dizaine de week-ends thématiques seront proposés chaque année en partenariat avec les comités sportifs et les associations locales,
- Un lieu pour affirmer et renforcer la dynamique événementielle : accueil d'événements majeurs soutenus ou initiés par le Département (le Marathon des Gorges, le Raid du Pont d'Arc, le Trail des 36 000, les Olympiades Ardèche, la Semaine de sensibilisation aux pratiques sportives et culturelles, le Tour cycliste féminin de l'Ardèche, etc.) et événementiels culturels,
- Un outil au service de la politique jeunesse et éducation du Département : chaque collégien ardéchois aura l'opportunité de séjourner dans le lieu au moins une fois au cours de sa scolarité,
- Un équipement ressource au service des réseaux associatifs et collectivités : une diversité de projets pourra être accueillie à la journée ou en séjour,
- Devenir un acteur économique local à part entière : développement de séjours éducatifs en partenariat avec l'ADT,
- De nouveau publics prioritaires : une attention particulière sera portée à l'accueil des publics accompagnés par le Département (familles d'accueil, public en situation de handicap, les personnes en insertion, les structures jeunesse et/ ou à vocation sociale).

■ **Rénover les bivouacs de Gaud et Gournier**

Les bivouacs de Gaud et Gournier ont fait l'objet ces dernières années d'aménagements, mais pas d'une refonte bâtementaire globale. Ils apparaissent aujourd'hui comme des équipements en décalage tant avec le site d'implantation, qu'avec les attentes de la clientèle.

Une étude sera conduite par le Département en 2023-2024 concernant le positionnement des bivouacs, tout en la complétant par une expertise visant à traduire l'ambition d'exemplarité environnementale tant des infrastructures d'accueil que des modalités de gestion à terme.

FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE / INDICATEURS

- Requalification de l'offre d'hébergement de groupes
- Suivi des indicateurs de chaque parc d'hébergement : nombre de lits, taux d'occupations, ouvertures...



AXE 5 / Réinvestir son territoire

AXE 5 /

Réinvestir son territoire

Action 5.5

Investir dans les projets touristiques locaux

Pilote

Département

Partenaires potentiels

Communes, EPCI, Région Auvergne-Rhône-Alpes sur certains investissements

Public cible

Visiteurs et population locale

CONTEXTE ET ENJEUX

Bon nombre de communes ardéchoises ont moins de 2 000 habitants, mais beaucoup d'entre elles voient aussi leur population doubler, tripler, voire davantage durant la saison estivale. Les équipements doivent donc être adaptés pour accueillir et satisfaire les besoins de ce surplus de population.

Ces collectivités disposent de budgets souvent contraints et le Département s'est engagé depuis 2022 à les accompagner financièrement, dans la mise en œuvre de leurs projets d'investissements visant à mieux accueillir. Ainsi, le soutien à l'investissement local se traduit par le dispositif « Atout Ruralité » voté et mis en œuvre pour permettre la concrétisation de ces projets.

OBJECTIFS

- Contribuer à la concrétisation des projets touristiques,
- Intégrer au mieux, ces projets dans la vie locale.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- Les différents services du Département et de l'ADT seront sollicités lors de l'instruction des demandes pour s'assurer de la cohérence avec les différents schémas départementaux existants (vélo, ENS) et avec les orientations du Département.

La volonté départementale est de pouvoir accompagner les investissements dans de nombreux domaines. On peut notamment citer les équipements culturels, patrimoniaux et de loisirs, les équipements sportifs, les investissements dans les cœurs de villages et les aménagements dans les villages de caractère.

A titre d'exemples, quelques dossiers déposés et instruits sur ce dispositif : aménagement du plan d'eau de Saint-Martin de Valamas, réaménagement des quais de Serrières le long du Rhône, Pôle des métiers d'art à Aubenas, création d'un gîte d'étape et d'un commerce à Peyraud, réalisation d'un City Park à Beauchastel, aire de camping-cars à Lagorce,...

FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE / INDICATEURS

- Nombre de projets soutenus





LES MOYENS
AU SERVICE
DU **PILOTAGE**
DEPARTEMENTAL



LES MOYENS AU SERVICE DU PILOTAGE DÉPARTEMENTAL

La mise en œuvre efficace du plan tourisme implique de fédérer et mutualiser les actions de l'ensemble des acteurs concernés par le tourisme et l'attractivité. L'Agence de Développement Touristique est ainsi le bras armé du Département pour l'accompagner dans la préparation, la mise en œuvre, l'évaluation et l'adaptation de sa politique touristique. L'ADT assure la coordination entre les filières touristiques institutionnelles et privées, en particulier sur le digital et collabore avec Ardèche le Goût et Emmerveillés par l'Ardèche pour contribuer à l'attractivité de l'Ardèche.

L'ADT animatrice pour le compte du Département d'une stratégie de destination

Pilote

ADT

Partenaires potentiels

Département, Offices de tourisme, collectivités (communes, intercommunalités), structures têtes de réseau (hébergements, activités), chambres consulaires,

Public cible

Professionnels du tourisme et indirectement d'autres secteurs économiques, habitants et visiteurs (touristes, excursionnistes)

CONTEXTE ET ENJEUX

Au cœur de l'organisation touristique ardéchoise, le Conseil d'Administration de l'ADT se réunit autour des élus du Conseil départemental, l'ensemble des représentants des filières, Offices de tourisme, structures socio-professionnelles et collectivités représentatives du tourisme ardéchois. Cela permet des échanges pour une vision stratégique commune, et une bonne coordination d'actions qui se concrétise par un plan annuel d'action partagé et par la mise en œuvre d'une stratégie digitale partagée.

Il est nécessaire de croiser des visions et des objectifs parfois divergents entre acteurs tout en répondant au mieux aux attentes de clientèles touristiques dont la satisfaction doit être le premier objectif. La mise en œuvre de la stratégie de destination doit ainsi permettre de faire converger les visions de l'ensemble des acteurs publics et privés du territoire en satisfaisant pleinement les attentes de chacun d'entre eux.

Enfin, la stratégie du Département se construit en cohérence avec celles de l'Europe, l'Etat et la Région. Cela ouvre des possibilités de financements et d'appuis en communication issus de ces échelons supra pour les acteurs du tourisme, grâce au rôle pivot que joue l'ADT auprès de tous les acteurs concernés.

OBJECTIFS

- Pouvoir s'appuyer pour le Département sur une structure de coordination et fédératrice pour animer la politique touristique départementale
- Maintenir une stratégie de convergence des moyens d'expertise, d'animation et de promotion du Département vers son Agence de Développement Touristique et pour la placer au cœur de l'écosystème touristique.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- Fédérer et coordonner les acteurs touristiques, publics et privés du département autour d'une stratégie commune de destination
- Animer le système d'information touristique départemental, encourager la digitalisation de l'économie touristique ardéchoise



- Accompagner les projets d'aménagement et d'investissement des acteurs privés et publics,
- Former, professionnaliser les acteurs touristiques de la destination
- Assurer la promotion de la destination auprès des visiteurs et des résidents
- Assurer l'observation et l'évaluation de la performance touristique de la destination
- Accompagner le Département dans l'élaboration, l'évaluation et l'adaptation de sa politique touristique.

L'ADT adaptera ses instances pour une meilleure représentation des filières d'hébergement, des activités de pleine nature, des grands sites, en particulier au sein de son assemblée générale.

L'ADT pourra accompagner les intercommunalités dans la préparation ou le renouvellement de leurs propres stratégies touristiques en cohérence avec la stratégie départementale de destination (conseil en ingénierie, observation de l'offre et la demande du territoire).

En lien étroit avec les services du Département et les chambres consulaires, l'ADT assure la veille des dispositifs financiers et des stratégies mis en œuvre par l'Europe, l'Etat, la Région, et s'en fera le relais auprès des acteurs publics et privés de la destination. Cela permettra une optimisation de l'activation de ces dispositifs au profit des collectivités et socio-professionnels ardéchois, tant dans l'accompagnement financier que dans l'appui à la professionnalisation et à la communication.

FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE / INDICATEURS

- Indicateurs de suivi et de de résultat du plan tourisme repris dans le rapport d'activité de l'ADT
- Nombre de dossiers de mobilisation d'appui par les politiques Europe, Etat, Région au profit des acteurs publics et privés de la destination

Une stratégie digitale partagée à l'échelle de la destination

Pilote
ADT

Partenaires potentiels

Offices de tourisme, Chambre de commerce et d'industrie, professionnels du tourisme, marque Emmerveillés par l'Ardèche, Ardèche le goût. Gouvernance via un comité stratégique / un comité de pilotage / un comité technique / des groupes thématiques et un comité consultatif

Public cible

Grand public

CONTEXTE ET ENJEUX

« Emmerveiller nos clients de l'Ardèche pendant leurs parcours digitaux » : c'est l'ambition que se sont fixées collectivement les Offices de tourisme et l'Agence de Développement Touristique de l'Ardèche, qui ont fait le choix d'unir leurs forces pour proposer des solutions digitales partagées et innovantes à nos visiteurs répondant aux objectifs suivants :

- Développer l'image et la notoriété de l'Ardèche,
- Répondre aux attentes des clients en séjours,
- Offrir de la visibilité et des retombées économiques aux professionnels du tourisme de l'Ardèche.

En 2023, l'Ardèche compte entre autres 17 structures infra territoriales (office de tourisme) et une structure départementale (ADT) chargées d'animer et de coordonner l'attractivité touristique de l'Ardèche sur le web.

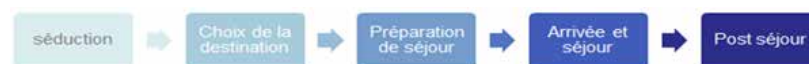
L'ADT et les offices de tourisme partagent de nombreux outils digitaux depuis plusieurs années (Système d'information touristique, outils de réservation en ligne, outils Gestion relation client...) et ont engagé depuis cinq ans plusieurs actions mutualisées dans le cadre du plan d'actions partagé annuel.

L'échelle de la destination Ardèche permet à chacun de dépasser les limites de ses frontières territoriales pour définir une stratégie digitale commune et partager une vision collective autour des attentes des clients et de leurs parcours digitaux.

« Agir à la bonne échelle, penser client » est l'objectif à atteindre, décliné en 6 axes de travail : la commercialisation, la production et la gestion de contenus, le marketing d'influence, l'expérience utilisateur, la Gestion Relations Clients, la Data.

Cette stratégie co-écrite dans un premier temps avec l'ensemble des offices de tourisme a vocation à s'ouvrir à court terme vers d'autres acteurs professionnels.

Une facilité d'utilisation et une fluidité sont attendues tout au long du parcours client, aujourd'hui majoritairement numérique.



OBJECTIFS

- Conforter le système de collecte et de qualification de l'information touristique (Apidae),
- Développer l'offre réservable en ligne et animer une place de marché hébergement, activités et itinérance.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- Identifier les compétences et les ambitions de chacun des acteurs afin de mieux intégrer collectivement les enjeux liés aux 5 phases du parcours client en veillant aux complémentarités,



- Organiser collectivement la création de contenus en fonction du positionnement marketing afin d'harmoniser la visibilité numérique de l'Ardèche et favoriser une image positive de la destination,
- Avoir une stratégie d'influence commune sur les médias sociaux, en partageant et organisant la diffusion des contenus afin de contribuer à l'attractivité de l'Ardèche tout en accompagnant le client au cours de son séjour,
- Optimiser l'expérience utilisateur tout au long du parcours client digital et physique afin de répondre à ses attentes et susciter l'envie de venir en Ardèche,
- Collecter et analyser les données clients pour mieux les connaître,
- Améliorer et digitaliser le dispositif départemental d'accueil et d'information pour les résidents et les visiteurs.

FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE / INDICATEURS

- Quantitatifs : Répartition des volumes d'affaires réalisés par source numérique d'acquisition / Nombre de productions conformes à la charte éditoriale commune par type de contenu et thématique / Evolution du nombre de contacts collectés et ventilé par canal d'acquisition et par point de contact.
- Qualitatifs : Nombre de journées de sensibilisation, d'informations ou de formations sur les sujets de la commercialisation et la distribution en ligne / Nombre d'actions marketing orientées grâce à l'analyse des données.

Une gouvernance de l'attractivité pour une meilleure mutualisation des programmes d'action

Pilotes

ADT, Emerveillés par l'Ardèche, Centre du développement agroalimentaire, réseau Ardèche loisirs et patrimoine (ALP)

Partenaires potentiels

Chambres consulaires, Services du Département, Agence des métiers d'art

Public cible

Clientèle touristique, consommateurs de produits ardéchois, actifs et porteurs de projets, habitants de l'Ardèche

CONTEXTE ET ENJEUX

Les trois associations (ADT, Ardèche le Goût, Emerveillés par l'Ardèche) participent depuis 2022 réciproquement aux trois conseils d'administration dans une démarche de renforcement des actions communes au service de l'attractivité de l'Ardèche. Celle-ci a pour ambitions de :

- Rééquilibrer l'action attractivité entre le Nord et le Sud,
- Prioriser le périmètre de l'attractivité autour du Made in Ardèche, du tourisme, de l'agroalimentaire et de manifestations événementielles, en lien avec le Département,
- Valoriser les marques Goûtez l'Ardèche® et Emerveillés par l'Ardèche,
- Faire de l'attractivité une action transversale avec tous les secteurs d'activités liés au tourisme, au Made in Ardèche et à l'agroalimentaire.

Le réseau « Ardèche loisirs et patrimoine », organisé en association, propose, quant à lui, une formule de Pass entre 40 sites d'accueil, publics ou privés : parcs animaliers, mondes souterrains, traditions et terroirs, histoire et patrimoine, insolite. Il est ainsi un des acteurs majeurs de l'attractivité touristique de l'Ardèche.

Nombre d'adhérents de chaque structure sont membres également d'un ou deux autres réseaux.

Par ailleurs, les cibles visées par les quatre associations sont parfois les mêmes et les actions conduites par l'un peuvent intéresser les autres. Par exemple si Ardèche le Goût fait une opération pour valoriser les produits ardéchois, le public reçu peut également être intéressé par le tourisme et/ou pour venir vivre et travailler en Ardèche.

Il y a ainsi un intérêt majeur à fédérer ces structures avec un souci de mutualisation et d'efficacité.

Cette démarche est d'ores et déjà engagée sous l'impulsion du Département avec le regroupement du personnel de l'ADT, d'Ardèche le Goût et d'Emerveillés par l'Ardèche, dans les mêmes locaux au premier janvier 2023, et la préparation d'un premier plan d'action commun en lien avec les autres acteurs de l'attractivité (chambres consulaires, collectivités locales...).

Les quatre associations, ADT, Ardèche le Goût, Emerveillés par l'Ardèche et Ardèche loisirs et patrimoine, réunissent autour de leurs projets respectifs des réseaux d'acteurs publics et privés dynamiques. Elles ciblent dans leurs actions des clientèles susceptibles de "consommer l'Ardèche", des publics susceptibles de venir vivre et travailler en Ardèche, et les Ardéchois afin de les faire interagir entre eux.

OBJECTIFS

- Faire venir, revenir ou rester en Ardèche des publics touristiques, salariés et étudiants en fin d'étude dans tous les domaines d'activité représentés en Ardèche,
- Accueillir et accompagner ces publics et les entreprises,
- Renforcer les valeurs stratégiques et les marqueurs identitaires du territoire,
- Construire un réseau et l'entretenir.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- Etudier la gouvernance de la démarche attractivité (ADT, Emerveillés par l'Ardèche, Ardèche le Goût, ALP), visant à promouvoir des valeurs stratégiques et des marqueurs identitaires,
- Construire et mettre en place un plan d'action mutualisé,
- Mettre en place un conventionnement sur la base d'un programme d'actions pluriannuel
- Unifier l'écosystème de communication, notamment sur le digital, adossé à la marque territoriale "Emerveillés par l'Ardèche" et à la marque produits "Goûtez l'Ardèche®".

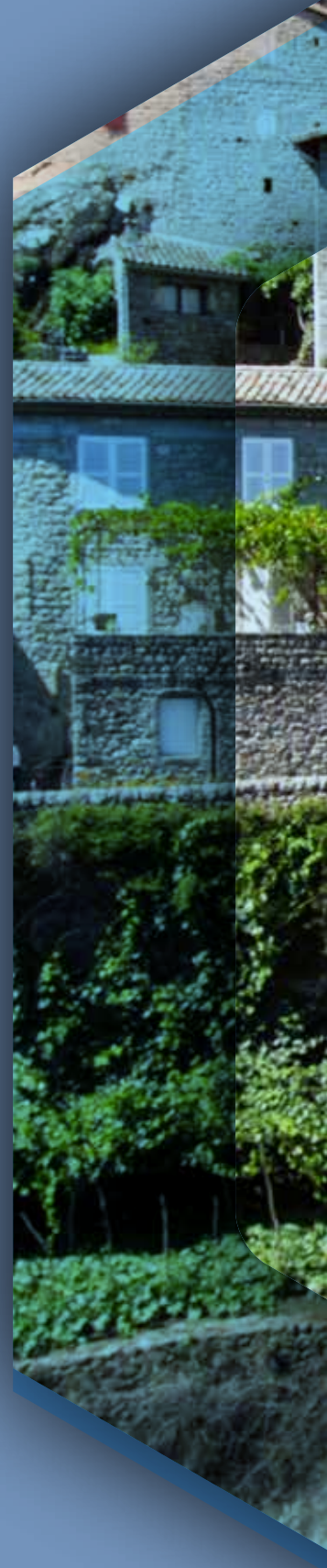
FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE / INDICATEURS

- Evolution du nombre d'adhérents au global
- Nombre d'actions mutualisées notamment dans le domaine de la communication digitale
- Nombre d'actions partagées engagées
- Mesure comptable des économies d'échelle réalisées



Renseignements :**Direction générale adjointe
attractivité (DGAA)****Ardèche**
LE DÉPARTEMENT

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - Tél. 04 75 66 77 07



Convention relative au secteur du tourisme**Région Auvergne-Rhône-Alpes et Département de l'Ardèche****dans le cadre de la loi NOTRe**

- Vu le traité instituant l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108,
- Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),
- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
- Vu l'instruction du gouvernement NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015, relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements, issue de la loi NOTRe,
- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1111-1, L.1511-2, L.1511-3 et L.1511-7,
- Vu le SRDEII adopté par délibération n°AP-2022-06 / 07-13-6750 de l'Assemblée plénière du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes des 29 et 30 juin 2022,
- Vu la délibération n°AP-2022-06 / 07-13-6750 de l'Assemblée plénière du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes des 29 et 30 juin 2022, approuvant le présent modèle de convention,
- Vu la délibération n° AP-2022-06 / 10-14-6751 de l'Assemblée plénière du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes des 29 et 30 juin 2022, adoptant le Plan Tourisme 2022-2028 « Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la première destination européenne du tourisme durable », adossé au Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2022-2028
- Vu la délibération du Conseil Départemental de l'Ardèche n°XXX du 13 octobre 2023 approuvant la présente convention,

Entre

Le **Département de l'Ardèche** représenté par le Président habilité à signer la présente convention,

et

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, représentée par le Président du Conseil régional dûment habilité,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

Dans le cadre de la Loi NOTRé adoptée en 2015, la Région est compétente en matière de développement économique à travers son Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et en matière de planification, de coordination et d'aménagement du territoire à travers son Schéma Régional d'aménagement Durable et de Développement des Territoires (SRADDET). Le tourisme est à la fois un véritable atout d'attractivité économique et facteur d'aménagement du territoire articulé aux enjeux de transports, sports, culture, etc.

Les Départements établissent, lorsqu'ils le souhaitent, un Schéma Départemental d'Aménagement Touristique et peuvent créer un Comité Départemental du tourisme auquel ils confient tout ou partie de la mise en œuvre de leur politique touristique, notamment en matière de promotion et de communication.

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ont une compétence tourisme obligatoire et ont à créer des Offices de tourisme intercommunaux permettant une promotion du tourisme à échelle intercommunale (sauf pour les marques territoriales et les stations touristiques classées qui peuvent rester gérées par les communes).

Aux termes de l'article L. 1111-4 du Code général des collectivités territoriales, la compétence Tourisme reste donc partagée entre les collectivités territoriales, incitant ainsi à construire un partenariat collaboratif pour une meilleure cohérence et visibilité dans un contexte de raréfaction des deniers publics.

La question de l'accompagnement des acteurs du tourisme est un sujet de préoccupation majeur pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les Départements et la Métropole de Lyon, qui plaident conjointement en faveur d'une lecture dynamique de la Loi NOTRé, Un cadre partenarial conjoint permettra une force de frappe significative, en mobilisant notamment des fonds européens et nationaux et en favorisant des partenariats publics /privés.

Le Conseil régional est seul compétent pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la Région.

L'objet de la présente convention permet aux communes et à leurs groupements, d'intervenir en aide auprès des entreprises en s'inscrivant dans le SRDEII.

Article 1 – Objet de la convention

La Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Ardèche conviennent d'apporter, de façon coordonnée et complémentaire, leur concours au développement du secteur touristique sur leurs territoires, dans les conditions définies ci-après et selon les orientations portées par le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Il est ainsi établi une convention de partenariat déterminant les modalités de collaboration entre les deux collectivités en matière de tourisme afin de partager les projets de développement touristique.

Elle pourra être complétée par une convention spécifique sur la promotion, la mise en marché, la communication et l'observation touristiques entre le Comité Régional de Tourisme (ci-après dénommé Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme) et l'Agence de Développement Touristique de l'Ardèche (A.D.T.).

Article 2 – La politique touristique régionale Auvergne-Rhône-Alpes

Avec 21,2 milliards d'euros de consommation touristique, 181 200 emplois salariés et 160 millions de nuitées, Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région touristique de la première destination mondiale. Au regard du potentiel de développement économique que représente la filière touristique pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, ce secteur est pleinement intégré au SRDEII 2022-2027. Le tourisme est une politique transversale en interaction directe avec de nombreux autres champs (aménagement du territoire, agriculture, transports, environnement, culture, fonds européens, etc.).

L'objectif est de faire d'Auvergne-Rhône-Alpes un modèle de performance touristique et d'innovation pour capter le potentiel de croissance d'un secteur qui représente plus de 8% du PIB régional. L'ambition de la nouvelle politique touristique s'appuie sur une organisation, des outils et des moyens régionaux adaptés entre la Région et son opérateur unique en matière de marketing, de promotion et communication, Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme.

Défini comme une priorité nationale, le tourisme est un secteur stratégique dans lequel la Région, par sa compétence exclusive en matière d'aides économiques, joue un rôle de coordination des autres collectivités et en particulier les Départements.

La Région est à l'impulsion de projets structurants et de futures destinations. Elle soutient ainsi l'investissement et la promotion touristiques en optimisant ses interventions auprès des acteurs publics et privés à travers d'ambitieuses programmations ciblées :

- Des thématiques d'excellence qualifiées :
 - Pleine nature : structuration d'activités et services sur les territoires déterminés,
 - Itinérance et grandes randonnées : appuyer et conforter les grandes itinérances qui traversent notre région,
 - Territoires de montagne : accompagnement à la diversification et au développement pérenne des territoires concernés,
 - Thermalisme et pleine santé : appui au repositionnement des stations thermales et travail collectif en matière de prévention santé et de bien-être,
 - Gastronomie et œnotourisme : développement de produits touristiques régionaux et à l'échelle de la Vallée de la Gastronomie-France®.
- Des thématiques transversales performantes :
 - Hébergements touristiques : sécurisation économique des projets et soutien aux créations et rénovations d'établissements (hôtellerie familiale, hôtellerie de plein air, centres de vacances, gîtes d'étape, refuges) dans le respect du développement durable,
 - Sites touristiques emblématiques : création d'un réseau de sites touristiques et de loisirs existants et resserrés pour se démarquer et réinventer avec eux le tourisme de demain, notamment à travers de nouvelles offres expérimentales.
 - L'innovation touristique : exploration de nouvelles filières comme le tourisme de savoir-faire et le tourisme d'affaires et promotion de la digitalisation du tourisme.
 - Réponse aux enjeux liés à l'emploi et à l'accessibilité et au handicap.
 - La valorisation des destinations : l'Agence Régionale du Tourisme – Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme – assure la promotion de la région et de toutes ses destinations, au niveau régional, national et à l'étranger. Elle met en œuvre la stratégie de développement touristique définie par le Conseil Régional et couvre, par l'ensemble de ses missions, toute la chaîne de production et de distribution de l'offre touristique, de l'observation à la promotion/communication en passant par le design de l'offre, la professionnalisation des acteurs (à travers l'organisme de formation « Trajectoires Tourisme ») ou encore à travers la plateforme « Apidae » qui gère, par ses services et de manière collaborative, les informations touristiques par destination.

Article 3 - La politique touristique départementale de l'Ardèche

Economie du Tourisme en 2022

- 8 600 emplois salariés,
- 91M€ par an d'investissements touristiques,
- 760 millions d'euros de chiffre d'affaires dégagé par l'activité touristique,
- 293 000 lits touristiques, dont 120 100 lits touristiques marchands et 172 900 lits en résidence secondaire (59%),
- 15 millions de nuitées,
- 51 € de dépenses moyennes par personne et par jour.

Offre touristique en 2023

- 3 stations thermales : Vals les Bains, Neyrac les Bains et Saint Laurent les Bains,
- 2 stations de sport d'hiver : la Croix de Bauzon, le domaine de la Chavade, avec une offre 4 saisons en développement,
- Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, et le géoparc mondial Unesco
- des sites touristiques majeurs : le Massif Mézenc-Gerbier de Jonc, les Gorges de l'Ardèche-Pont d'Arc, la grotte Chauvet 2, le safari Parc de Peaugres, le train de l'Ardèche, ...
- un tourisme souterrain développé (Ornac, grotte de Saint-Marcel, la Madeleine...)
- Des festivals de renommée nationale (Aluna, Crussol Festival, ...),
- 250 kms de voies vertes et véloroutes,
- Des épreuves sportives de renommée internationale : l'Ardéchoise, le marathon canoë des gorges de l'Ardèche, ...
- Un agritourisme et une offre oenotouristique structurées.

L'Ardèche bénéficie du nom « marque » de destination fédérateur et reconnu nationalement. Pour autant, les nouvelles tendances sociétales, le changement climatique, l'analyse du positionnement de l'Ardèche face aux marchés et à la concurrence ont conduit à l'adoption d'un nouveau « Plan Tourisme » sur les années 2024 à 2028, qui s'articulent autour de 5 axes majeurs :

- s'engager pour un tourisme toute l'année, autour de points d'équilibre entre le nord et le sud,
- soutenir un tourisme de pleine nature, en protégeant et valorisant les richesses naturelles et patrimoniales,
- valoriser ses terroirs et ses savoir-faire,
- conforter l'emploi touristique et la professionnalisation des acteurs,
- réinvestir son territoire.

Article 4 – Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à travailler à l'émergence et l'accompagnement de projets structurants générant de l'attractivité et de la notoriété touristique, avec l'objectif de soutenir l'emploi et la création de richesse sur le territoire.

Eu égard aux politiques touristiques qu'ils mettent en œuvre, la Région et le Département entendent œuvrer ensemble à la mutualisation des ressources qui seront consacrées à l'atteinte des objectifs tels que détaillés dans la présente convention.

Les partenaires s'engagent à maximiser l'effet levier en mobilisant, outre les lignes budgétaires dédiées au tourisme, les financements de droit commun concernant d'autres politiques régionales et/ou départementales et/ou métropolitaines (emploi et formation, appui au tissu économique local, culture et patrimoine, mobilité, etc.). Les parties s'engagent à mobiliser, autant que nécessaire, les contreparties nationales et européennes, en s'inscrivant dans les programmes adaptés (massifs, fleuves, FEADER, FEDER, etc.).

Le Département de l'Ardèche s'engage à :

- Respecter la réglementation européenne en vigueur lors de l'attribution de l'aide et la procédure d'information liée à la mise en œuvre de l'aide. Toute modification apportée à cette réglementation européenne devra être prise en compte afin de modifier en conséquence les dispositifs et aides concernées,
- Transmettre les bilans demandés par la Région concernant les aides citées dans la présente convention.

La Région s'engage à :

- Respecter la réglementation européenne en vigueur lors de l'attribution de l'aide et la procédure d'information liée à la mise en œuvre de l'aide. Toute modification apportée à cette réglementation européenne devra être prise en compte afin de modifier en conséquence les dispositifs et aides concernées,
- Informer le Département de l'Ardèche des évolutions de ses politiques.

Afin d'assurer un suivi régulier de la présente convention, les partenaires s'engagent à prévoir au minimum deux temps d'échanges techniques par an.

Article 5 – Durée, modification ou résiliation de la convention

La présente convention est conclue pour la durée du SRDEII.

Elle peut être modifiée par voie d'avenant après accord entre les parties signataires. La Région et le Département de l'Ardèche se réservent par ailleurs la possibilité de provoquer à tout moment une révision de la convention pour prendre en compte les modifications introduites par les évolutions législatives.

La convention pourra être résiliée de plein droit par la Région ou par le Département de l'Ardèche par notification écrite en cas de force majeure ou pour tout motif d'intérêt général.

Article 6 – Litiges

En cas de litige pouvant résulter tant de l'interprétation que de l'exécution de la présente convention, un règlement amiable sera recherché.

A défaut d'accord, le tribunal compétent sera le tribunal administratif de Lyon.

Fait à Lyon, le

Pour la Région
Auvergne Rhône-Alpes
Laurent WAUQUIEZ
Président du Conseil Régional

Pour le Département
de l'Ardèche
Olivier AMRANE
Président du Conseil Départemental

PRESENTATION

Rapporteur : Monsieur Matthieu SALEL

Présentation complémentaire : M. Jean-Yves MEYER

M. Matthieu SALEL

Il s'agit de proposer à l'Assemblée départementale la validation d'un nouveau plan Tourisme pour la période 2024-2028.

Nous ferons la présentation à deux voix avec Jean-Yves MEYER, conseiller délégué au tourisme.

Dans une première partie, je vous présenterai un rapide bilan du précédent schéma, de ses forces et faiblesses, puis la méthode de travail qui nous a permis de vous proposer ce nouveau plan départemental, que Jean-Yves MEYER vous présentera avec plus de détails.

Le précédent schéma Ardèche Tourisme horizon 2020 fait état d'un certain nombre de succès pour notre département, autour notamment du projet d'espace de restitution de la grotte Chauvet, élément moteur pour l'attractivité du département, qui a un effet déclencheur et de notoriété pour l'Ardèche.

Parmi les points positifs de ce précédent schéma, il est à noter le développement du tourisme à vélo dans notre département, qui offre désormais, du nord au sud du département, de beaux aménagements qui ne demandent plus qu'à être interconnectés pour permettre de pratiquer le vélo sur l'ensemble de l'Ardèche. Le forum Destination Ardèche porté par l'ADT connaît aussi un beau succès, attirant chaque année de nouveaux visiteurs, tant professionnels que particuliers, qui viennent découvrir l'ensemble des atouts de notre département.

Quelques points de faiblesses ont été mis en avant dans ce schéma, à relativiser :

- La question de l'hospitalité, qui est un véritable sujet pour nous. Les Ardéchois doivent s'appropriier le département, être promoteurs de la destination ardéchoise. La marque « Emmerveillés par l'Ardèche » est portée par l'association et ses adhérents mais pas par l'ensemble des Ardéchois, donc il y a un travail à faire en ce sens ;
- La nécessaire mise en cohérence des différents réseaux existants, notamment autour de la randonnée ;
- Des conflits d'usage qui peuvent apparaître ici ou là entre les touristes et les habitants ou certaines activités économiques, comme l'agriculture, ou encore quelques conflits relatifs à la biodiversité ;
- L'organisation du secteur touristique, portée par les collectivités. La loi NOTRe a changé les interventions et les compétences des différentes collectivités, ce qui a retenti sur divers dispositifs ;
- L'hôtellerie et les modes d'hébergement, de groupes notamment, font partie des fragilités relevées pour notre territoire, les offres étant insuffisantes. Il y a le côté saisonnier, mais pas seulement. Un travail est donc également à conduire à ce niveau-là ;
- L'information et la communication, qui sont parfois un peu cloisonnées.

Pour illustrer l'importance du secteur touristique, je vais vous communiquer quelques chiffres clés de l'année 2022 et les comparer avec l'année 2016. La plupart des indicateurs sont en hausse, c'est un signe positif pour notre beau département :

- Le nombre de lits touristiques en hébergement marchand ou dans les résidences secondaires ;
- Le nombre de nuitées (15 000 000), en forte hausse par rapport à 2016 ;
- Un niveau d'investissement touristique qui se maintient autour de 86 M€ en 2022 ;
- Un nombre d'emplois conséquent : 9 500 emplois pour le département ;
- Des retombées économiques estimées à 760 M€ en 2022. Nous n'avons pas à ce jour les éléments précis de comparaison ;
- Une taxe de séjour qui avoisine les 4 M€, c'est une retombée significative pour les collectivités locales.

L'évolution de la fréquentation touristique sur les années 2019 à 2022 montre le côté très saisonnier de l'activité touristique ardéchoise : les mois de juillet et août concentrent une grande partie de nos visiteurs et marquent un déséquilibre important avec le reste de l'année. Il faut rappeler que cette période de quatre années comporte la période COVID, il ne faut pas l'oublier, même si j'aurais tendance à dire qu'au niveau touristique nous avons tout de même « sauvé les meubles » par rapport à cette pandémie.

Je me permets de faire un point sur l'année 2023 bien qu'elle soit incomplète. En termes de fréquentation touristique, l'année 2023 est à ce jour meilleure que l'année 2022, avec une progression de l'ordre de 1 point en juillet et de 9 % en août. Les éléments sont plus fragiles en revanche en termes de consommation issue de la fréquentation touristique. L'arrière-saison touristique a réalisé également une belle performance cette année, avec un mois de septembre où beaucoup de personnes sont venues séjourner en Ardèche. Le climat y a contribué. Je ne sais pas si nous pouvons nous en réjouir mais c'est l'un des facteurs qui expliquent la forte présence constatée en ce début d'automne.

En ce qui concerne le parc d'hébergements touristiques, nous avoisinons les 300 000 lits touristiques dans le département, pour presque 41 000 structures d'accueil. Il faut noter que le nombre de lits est en évolution de 10 % sur les 15 dernières années. Retenons aussi le poids important des résidences secondaires dans un territoire comme le nôtre.

Comment le plan qui vous est proposé a-t-il été élaboré ?

Nous avons tout d'abord prolongé le plan existant à notre arrivée aux responsabilités en 2021. Tout au long de l'année 2022, l'Agence de développement touristique a organisé 17 rencontres au sein des territoires pour aller à la rencontre de celles et ceux qui s'impliquent au niveau du tourisme. Nous avons par ailleurs recueilli un certain nombre de contributions écrites de nos partenaires et une cinquantaine de têtes de réseau ont pu s'exprimer pour nous accompagner dans l'élaboration de ce schéma départemental.

Au cours du premier semestre 2023, les services du Département de l'Ardèche et l'Agence de développement touristique ont co-écrit ce plan et les fiches actions qui l'accompagnent, ce qui nous amène à vous le présenter aujourd'hui pour validation et pour une mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2024.

Ce nouveau plan départemental porte une ambition partagée et met en valeur un certain nombre de points, qui rejoignent les quelques points de faiblesse constatés dans le bilan du précédent document :

- Un tourisme fondé sur l'identité, l'histoire et le patrimoine de la destination ardéchoise. C'est une force pour notre territoire. Il s'agit de son identité, de son histoire et de son patrimoine au sens large, quels que soient les atouts que ces éléments représentent.
- Un tourisme décloisonné, en relation pleine et entière avec les autres secteurs d'activité de notre collectivité. Pour que nous soyons plus efficaces dans l'attractivité de l'Ardèche, il faut que les domaines du tourisme et de l'agriculture travaillent ensemble avec nos collectivités pour valoriser l'Ardèche et en faire un territoire encore plus attractif qu'il ne l'est aujourd'hui.

Les deux éléments suivants se rejoignent car c'est une faiblesse que nous avons pu relever :

- Un tourisme mieux accepté par tous, car il n'est pas toujours bien perçu dans nos territoires. Il est décrié par certains, que ce soient des habitants ou des personnes qui ont des résidences secondaires dans le département, parce que les pratiques touristiques sont diverses et pas appréciées à la même valeur par les uns et les autres. Un travail doit donc être mené pour que le tourisme soit accepté et perçu comme positif dans notre département, avec l'ensemble des retombées qu'il peut représenter.
- Un tourisme qui mesure et maîtrise son impact environnemental, sachant que cela peut être un sujet de crispation dans les territoires, notamment vis-à-vis de l'impact que certaines activités peuvent avoir. Il faut aussi accompagner les professionnels du tourisme au niveau de leurs consommations énergétiques et de la maîtrise de l'eau.

C'est une présentation rapide de ce qui nous a amenés à vous proposer la validation du plan qui vous est soumis aujourd'hui. Je passe la parole à Jean-Yves MEYER, qui va vous le décliner rapidement.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Avant de donner la parole à Jean-Yves MEYER, je remercie les équipes du Département pour la confection de nos documents, que ce soit pour le rapport d'orientation budgétaire ou le plan Tourisme.

Je remercie également les équipes de l'ADT, avec qui nous travaillons tout au long de l'année, ainsi que son président, Jean-Yves MEYER. C'est un vrai travail d'équipe. Nous avons essayé de n'oublier aucun pan de l'activité touristique.

Je vous laisse finir de détailler ce plan.

M. Jean-Yves MEYER

Les cinq axes stratégiques s'affichent à l'écran. Je suis persuadé que vous avez tous lu les 56 pages du rapport. Avant de détailler les mesures et les axes, je voudrais situer l'ADT par rapport à ce plan départemental. Dans ce plan Tourisme, l'Agence de développement touristique applique pleinement la mission que lui a confiée le Conseil départemental et cette mission sera avant tout transversale à l'ensemble du plan.

L'ADT anime la stratégie de la destination Ardèche, elle fédère les filières touristiques privées et institutionnelles et assure la cohérence avec les politiques régionales, nationales, voire européennes.

L'ADT sera ainsi amenée à adapter les instances pour une meilleure représentation des filières d'hébergement, des activités de pleine nature et des grands sites. L'ADT sera également amenée à accompagner les intercommunalités dans la refonte de leur propre stratégie touristique, en cohérence avec la stratégie départementale.

L'ADT pilotera une stratégie digitale collective de destination, en lien étroit avec les Offices de tourisme et l'ensemble des acteurs. C'est un volume de travail très important de collecte et de qualification de l'offre, de développement de la réservation en ligne. Je souligne que ce travail sur la digitalisation est très peu visible mais que c'est pourtant l'un des éléments clés du dispositif de communication et d'accueil des clientèles du territoire.

L'Agence s'attache enfin à renforcer la mutualisation avec les autres acteurs de l'attractivité, en particulier « *Emerveillés par l'Ardèche* », « *Ardèche le goût* » et « *Ardèche loisirs et patrimoine* ». Un rapprochement dans les mêmes locaux est déjà effectif et des actions partagées sont en cours, par exemple autour du Salon de l'agriculture, du magazine *Emerveillés par l'Ardèche*, du salon du Pouzin, etc.

La mission de l'ADT est d'être au service du département dans la pleine réussite de chacun des cinq axes stratégiques suivants :

➤ Axe 1

Nous concentrerons notre effort de communication pour valoriser un tourisme « quatre saisons », en insistant en particulier sur le printemps et l'automne, mais aussi en accompagnant les professionnels qui font l'effort d'être ouverts en hiver et qui se sentent parfois oubliés.

Nous contribuerons au rééquilibrage du tourisme sur les territoires moins développés au niveau touristique, avec une mise en avant d'offres touristiques moins liées à l'eau (pour rejoindre les débats de ce matin, le tourisme en Ardèche doit en effet sortir de sa dépendance à l'eau) et avec une mise en avant des thématiques présentes sur le nord et la montagne (l'agritourisme, les grands espaces naturels, etc.).

➤ Axe 2

L'action sera importante pour accompagner les acteurs dans la mutation nécessaire du modèle touristique face aux enjeux climatiques et environnementaux, avec le dispositif ADEME en cours actuellement pour conseiller les hébergeurs et restaurateurs dans leur investissement et leur fonctionnement et la sensibilisation des clientèles aux économies d'eau et d'énergie et à la fragilité des milieux.

Le tourisme à vélo, si important économiquement, sera mis en avant par l'ADT dans le domaine de la communication, en particulier à l'occasion de salons dédiés, par exemple en Allemagne ou au Pays-Bas qui sont de grands amateurs de vélo.

➤ Axe 3

Nous serons aux côtés des partenaires de l'attractivité « Emmerveillés par l'Ardèche » et « Ardèche le goût » pour mettre en valeur les savoir-faire et le terroir dans les sites et hébergements touristiques pour de nouveaux débouchés, en particulier pour développer la présence du « made in Ardèche » dans les boutiques des sites et chez les hébergeurs.

➤ Axe 4

Avec nos partenaires et en particulier la CCI et l'échelon régional, l'ADT conduira un programme ambitieux de formation et de sensibilisation des acteurs touristiques aux grandes thématiques : le marketing, le digital, d'intelligence artificielle et l'adaptation aux enjeux environnementaux.

➤ Axe 5

Nous travaillerons pour que les Ardéchois soient fiers de leur destination et en soient des ambassadeurs, en particulier avec la valorisation de l'Ardèche auprès des jeunes publics et des collégiens, l'organisation d'un grand programme de découverte de l'Ardèche pour les Ardéchois et le salon Destination Ardèche au Pouzin, qui se développe chaque année un peu plus et qui rencontre un grand succès auprès des professionnels et du grand public.

Telles sont, chers collègues, les grandes lignes dans lesquelles s'inscrira l'action de l'Agence de développement touristique de l'Ardèche pour les années à venir, sous l'égide du plan Tourisme départemental et en pleine cohérence avec la politique régionale qui s'adosse aux mêmes thématiques.

Je vous remercie.

INTERVENTIONS - DEBAT

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci Monsieur le Président de l'ADT.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur le plan Tourisme ? Monsieur BADIA.

M. Armand BADIA

Merci Monsieur le Président.

Je voulais vous faire mon retour sur ce rapport.

Tout d'abord, j'ai trouvé qu'il était un peu étonnant de voir Monsieur le Président du Département signer cet édit. J'aurais préféré qu'il soit signé par le président de l'ADT, puisque c'est lui qui va le porter. Il aurait aussi pu être signé à la fois par le président de l'ADT et le président du Département.

En tant que vice-président de cette association, j'aurais souhaité pouvoir découvrir ce rapport un peu en amont et être éventuellement associé à sa rédaction. Nous aurions pu en faire une présentation à trois voix.

Mon point de vue est que vous faites un grand catalogue de constats et de collaborations avec les différents acteurs du tourisme, que je partage dans l'ensemble. Je me réjouis que le magnifique village de Jaujac illustre, avec son hameau du Chastelas, la première page. Cependant, je trouve que le rapport manque de chiffres et d'ambition. Il y a beaucoup de constats, mais nous ne savons pas très bien où nous allons, par exemple s'agissant du vieux rêve d'équilibrer le tourisme entre le nord et le sud. Ce serait bien, mais je n'y crois pas du tout, le tourisme étant associé à des points d'intérêt et à une offre. Il y a probablement des offres au nord, mais celles qui sont médiatiques et réputées restent malgré tout au sud de l'Ardèche à mon avis, en tout cas pour le moment.

Ensuite, augmenter le nombre de « Villages de caractère » et de « Bistrots de pays », pourquoi pas. Toutefois, la rareté des choses faisant leur préciosité, nous risquons de leur faire perdre un peu de valeur, même si je pense que beaucoup de villages ardéchois ont du patrimoine et peuvent prétendre à rentrer dans ce label.

La priorisation et la volonté d'aller sur les ailes de la saison et le tourisme « quatre saisons » me semblent un peu utopistes également. Vous ne partagerez peut-être pas mon constat, mais le tourisme ardéchois est essentiellement familial et conditionné aux vacances scolaires, il sera par conséquent difficile d'étaler encore plus la fréquentation sur le département. Il reste quelques pistes, je pense par exemple au tourisme thermal, mais avec le changement climatique et la diminution de la quantité de neige sur le plateau, il me semble difficile de faire venir des publics sur les quatre saisons en Ardèche. Les Alpes ont réussi à développer un tourisme « quatre saisons » en faisant venir des touristes en été, mais ils s'en sont donné les moyens et ils avaient une vraie offre à proposer, en l'occurrence le VTT de descente, et ils ont couplé l'utilisation de leurs remontées mécaniques pour maximiser leur période d'utilisation.

Concernant les mobilités douces, étant cycliste et passionné de vélo, je serai toujours à vos côtés pour le développement des voies douces, quelles qu'elles soient, où qu'elles soient. Néanmoins, je pense qu'il ne faut pas occulter l'offre de location de vélos et de VAE pour permettre aux touristes qui viennent sur notre département sans équipement de profiter de toutes ses voies douces.

Concernant la restauration des grands sites naturels départementaux, je serais preneur d'exemples, si vous en avez à me donner, ainsi que de chiffres et du budget dont nous disposerions pour les restaurer ou les remettre au goût du jour.

Le site de la Croix de Bauzon fait l'objet de la prévision d'un investissement massif, de l'ordre de 4 M€ si mes souvenirs sont bons. Je pense qu'il ne faut pas occulter le fonctionnement. Bernadette ROCHE est encore mieux placée que moi pour parler de ce sujet, elle insiste à chaque séance depuis de nombreux mois sur le fonctionnement du SMA. L'investissement est nécessaire, mais il ne faudra pas oublier de le faire fonctionner et rayonner.

Nous avons eu un échange avec la Fédération de pêche, qui nous a mis sur la voie de revenus potentiels pour la collectivité via une taxation des utilisateurs des cours d'eau. Actuellement, seuls les pêcheurs payent une taxe et une redevance pour profiter de la rivière et des poissons. De nombreuses activités sont liées à l'eau en Ardèche. Le canyoning représente par exemple une manne financière importante pour certains loueurs et accompagnateurs. Mettre en place une taxation, même faible, sur ces descentes permettraient à mon avis de faire rentrer beaucoup d'argent pour entretenir nos cours d'eau, qui se salissent rapidement maintenant que l'entretien pastoral se réduit.

Pour terminer, il y a des sujets importants qui concernent le tourisme dans notre canton et nous souhaiterions pouvoir y être associés. Je pense à l'opération Grand site Gerbier Mézenc (nous ne sommes jamais conviés aux réunions) ainsi qu'à l'opération de la Croix de Bauzon. Je vous remercie.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Monsieur TERRASSE.

M. Pascal TERRASSE

J'avais à formuler quelques remarques, complémentaires à ce qui vient d'être dit.

Si je comprends bien, le rapport présente la politique touristique du Département, pas celle de l'ADT ?

M. le Président, Olivier AMRANE

Les deux. Nous travaillons ensemble. Cela a déjà été présenté à l'ADT et cela vous est présenté aujourd'hui.

M. Pascal TERRASSE

Il y a un véhicule juridique, l'ADT, qui est une association, et il y a la politique départementale, qui peut s'appuyer sur l'outil qu'est l'ADT mais aussi sur d'autres outils que l'ADT.

M. le Président, Olivier AMRANE

Vous savez comment l'ADT est financée.

M. Pascal TERRASSE

Oui, elle est financée à près de 100 % par le Département. Mais sa nature juridique est celle de l'association loi 1901, ce n'est pas une collectivité de droit public. C'est la raison pour laquelle je pense que la question de l'édito n'est pas totalement anecdotique, elle a du sens. Mais pourquoi pas. C'est un choix. La politique du Département est donc la politique de l'ADT, je l'entends.

J'ai trouvé intéressante la lecture des forces et faiblesses dans le document et je partage totalement les deux principales faiblesses mentionnées, à savoir les mobilités et les questions relatives à l'eau. Je suis d'accord avec ce constat. Notre clientèle est essentiellement urbaine.

Le secteur urbain est de moins en moins véhiculé par des véhicules individuels pour des raisons de ZFE et d'autres dispositifs mis en place. Les jeunes générations et les urbains de manière générale n'auront progressivement plus de véhicule individuel afin de se déplacer pour des séjours courts, moyens ou même très longs. L'Ardèche est en retard, notamment parce que nous n'avons pas de trains. Comment abordez-vous le sujet dans la politique ardéchoise des mobilités en matière touristique ?

Dans le rapport, je ne vois rien sur le sujet, hormis le constat.

Le deuxième élément est celui des questions relatives à l'eau. Vous faites dans le rapport des propositions fort intéressantes, mais pas très nouvelles : le lien entre les productions locales et le circuit court, la valorisation de nos productions agricoles vers le tourisme. Tout le monde peut partager ces idées et le fait que l'Ardèche a des produits de qualité pour valoriser nos agriculteurs. Mais cette résonance soulève la question de nos pratiques agricoles et de la capacité à produire avec des insuffisances en matière hydrique.

Le tourisme ardéchois est fortement dépendant de l'eau, vous le mentionnez dans les faiblesses. La neige est indispensable au tourisme dans la montagne, l'eau est indispensable au tourisme dans les gorges de l'Ardèche, dans l'Eyrieux, dans tous nos cours d'eau, toutes nos rivières, tous nos lacs. Pas d'eau, pas de touristes. Le tourisme est intrinsèquement lié aux questions hydriques.

Or, je ne vois pas de réforme de notre tourisme pour l'orienter vers un tourisme plus responsable, plus durable, qui s'appuie sur des enjeux écologiques. L'offre touristique proposée est tellement classique, usagée, « formolisée », que nous faisons fausse route je pense.

Vous faites référence à Airbnb dans le rapport, au niveau des offres d'hébergement. Jamais je n'aurais fait référence à cette organisation dans un tel rapport. Il s'avère que l'Ardèche a la particularité d'avoir beaucoup d'hébergements classés par la Fédération des gîtes de France. Celle-ci tient à mettre en évidence des produits de grande qualité, qui sont agréés par le ministère de l'intérieur, la préfecture, et qui bénéficient d'avantages fiscaux puisqu'ils sont défiscalisés à hauteur de 70 % des locations.

Le Parlement veut faire en sorte qu'Airbnb et les hébergements à caractère touristique soient fiscalisés de la même manière. Concrètement, ceux qui ont des gîtes de France, qui sont très souvent des agriculteurs, des personnes qui ne vivent pas que de la location touristique, pour qui c'est un apport complémentaire, vont se retrouver fiscalisés comme ceux qui louent un bien via Airbnb. En Ardèche, il faut éviter Airbnb, c'est un drame pour beaucoup de nos agriculteurs qui ne vivent que de cela et qui ont fait le pari d'un hébergement de qualité.

J'observe ce qui se passe en Ardèche comme partout : il y a des gens qui partent en vacances dans leur propre maison, pour ensuite la louer. Cela constitue une concurrence déloyale. Et lorsque la fiscalité sera la même, cela mettra à mal l'hébergement touristique ardéchois. Donc, s'il-vous-plaît, évitez de favoriser Airbnb, c'est un drame parce que c'est de la concurrence déloyale vis-à-vis des professionnels du tourisme et de nos agriculteurs et parce que, au lieu d'être vivants et habités par des personnes qui viennent y vivre et y travailler, nos villages ne sont plus accessibles à nos enfants, comme dans certaines régions urbaines en France. Ce n'est pas acceptable.

Il faut au contraire faire fuir et se battre contre ce système qui est un drame et qui n'a de valeur ajoutée que pour une société dont le siège social est en Irlande et dont le patron bénéficie d'avantage fiscaux considérables parce qu'il est localisé aux îles Caïmans. Ce n'est pas possible ! C'était mon côté gauchiste...

M. le Président, Olivier AMRANE

Il en reste un peu !

Qui poursuit ? L'ancien président de l'ADT.

M. Laurent UGHETTO

Je me dois à ce titre de dire quelques mots sur le schéma, même si je relaie ce qui a été dit par Armand BADIA et Pascal TERRASSE, en particulier sur l'indépendance de l'ADT et son statut d'association loi 1901, qui dicte différents principes.

L'exercice d'écrire un schéma pour 5 ou 6 ans est difficile, j'ai pu m'en rendre compte. Nous avons prolongé le dernier plan, Tourisme horizon 2020, de 2 ans. Pour réécrire un schéma, soit l'on part d'une page blanche et l'on réécrit tout, ce qui est très compliqué parce que l'on n'a ni les moyens, ni le temps, ni des agents qui ont un temps suffisant pour réécrire à partir d'une page blanche. Ce n'est pas seulement la rédaction du schéma qu'il faut saluer, mais également son contenu.

Il a été question du rééquilibrage nord / sud. Certains collègues présents avant dans cet hémicycle disaient : « Vous pouvez enlever la totalité des fonds que vous mettez sur le tourisme, cela ne changera rien, parce que les touristes se rendront quoi qu'il arrive dans un territoire parce que celui-ci est attractif. ». Certains vice-présidents tenaient ce discours à l'époque. Nous essayions malgré tout de construire un certain nombre de pistes et d'actions.

Il y a cinq piliers, dont ce rééquilibrage - que nous n'avons jamais mis en cause - entre le nord, le centre, le sud, la montagne et la vallée du Rhône, puisqu'il y a cinq territoires répartis dans ce département, avec des spécificités différentes. Il est très compliqué d'écrire ce qui va se passer dans les prochaines années.

Je trouve cela courageux, Jean-Yves MEYER, je tiens à le dire, parce que, entre le moment où nous avons commencé à travailler sur le futur schéma et aujourd'hui... Un temps long est nécessaire pour rédiger ce genre de document et le risque était de laisser passer l'été 2023. Tout à l'heure, Mathieu SALEL a fait l'analyse de la saison 2023, qui n'est pas tout à fait finie, avec un certain nombre de points d'inquiétude, parmi lesquels, au-delà de l'eau, les changements d'habitudes de consommation et de comportements de nos clientèles. Je pense qu'il faut rapidement réintégrer dans ce schéma - qui est à mes yeux déjà un peu obsolète sur cette partie parce que cela va très vite - un certain nombre d'observations que nous avons pu vivre en 2023. Les habitudes en matière de consommation touristique changent très vite.

Il y a tout un système d'attractivité important, que j'avais évoqué à l'époque avec Christian FEROUSSIER, consistant à associer plus étroitement l'événementiel, les acteurs de la culture ardéchoise, pour faire un schéma permettant d'aller chercher des clientèles de proximité pour des très courts séjours, d'une nuit, deux jours maximum, parce que cela correspond au comportement des gens. Il faut essayer de relier tout cela, parce que cette consommation très éphémère devient presque la règle si nous voulons étaler la saison. Il s'agit de réfléchir à une méthode pour faire venir des gens toute l'année pour des événements culturels intéressants pour le territoire.

L'exercice est très compliqué mais il me semble déjà nécessaire de s'intéresser de très près aux discussions engagées avec l'Education nationale autour des rythmes et calendriers scolaires. Comme vous l'avez dit tout à l'heure vis-à-vis des décisions de l'Etat qui peuvent être lourdes de conséquences lorsqu'elles retombent sur les territoires, un changement de calendrier scolaire à l'échelle nationale qui bouleverserait les équilibres que nous connaissons aujourd'hui pourrait avoir des conséquences très fortes pour notre département.

Ce schéma a été rédigé et son contenu est désormais inscrit dans le marbre pour les cinq prochaines années, mais il faut nous donner rendez-vous chaque année pour le faire évoluer, corriger et adapter régulièrement certains points, certaines options, certaines directions qui ont été prises. J'ai fait le même exercice et se projeter sur quatre ans est très compliqué, nous n'avons pas de boule de cristal.

Je remercie les équipes pour le gros travail effectué. Je vous incite à regarder de très près ce qui s'est passé en 2023 et à faire une analyse très fine et détaillée des comportements de consommation touristique, car cela apportera beaucoup à l'avenir du schéma.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur PHILIPPE.

M. Ronan PHILIPPE

Pour revenir sur l'équilibre entre le nord et le sud, il y a beaucoup de choses à voir dans le nord, la problématique porte surtout sur l'hébergement en réalité, qui pose beaucoup de soucis sur notre secteur. Sachez néanmoins qu'il y a beaucoup de choses à y voir, peut-être qu'elles ne sont pas suffisamment connues. L'axe 1 du schéma me convient donc particulièrement bien.

M. le Président, Olivier AMRANE

La parole est à Mme REYNAUD.

Mme Christelle REYNAUD

Le nord est un peu moins doté, mais sachez que des bateaux s'y arrêtent néanmoins : le Viking tous les jeudis et dimanches, des Suisses tout le temps, des Néerlandais, qui viennent au fil de l'eau découvrir notre Nord Ardèche. Des cars sont spécialement dédiés à la visite de nos vignes et de nos terres.

Je mets l'accent sur le tourisme du nord, je suis une grande militante, je voudrais que l'on fasse des choses, même si nous ne sommes pas dotés des mêmes atouts. Je peux comprendre éventuellement ce que dit Armand BADIA, nous avons moins de sites, mais ils sont beaux, classés et dotés par l'Etat aussi. Je suis une grande fervente du nord et les Ardéchois, ce n'est pas le nord et le sud, c'est l'Ardèche dans sa totalité.

M. le Président, Olivier AMRANE

La parole est à Mme MALFOY.

Mme Christine MALFOY

Il y a aussi une question d'image. L'image projetée correspond à ce que connaissent tous ceux qui ont envie de venir en Ardèche : du patrimoine naturel. Au nord, il y a du patrimoine industriel à valoriser davantage. Peut-être faudrait-il accentuer le travail en ce sens, en termes de langage et d'image.

L'atout du nord est probablement aussi celui de la mobilité. Il est difficile d'arpenter les vallées du sud, nous avons peu de transports publics qui fonctionnent, peu de réseaux de voies douces, etc. C'est un fort enjeu, d'autant que les urbains qui viennent, notamment les jeunes, n'ont plus de voiture. C'est un vrai tournant à prendre et ce changement ira plus vite que nos décisions.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Y a-t-il d'autres remarques ? Monsieur MAISONNAT.

M. Pierre MAISONNAT

J'avais une question à poser pour faire suite aux propos de M. BADIA, outre ses propos un peu méprisants à l'égard des acteurs du tourisme nord-ardéchois - il serait intéressant qu'il passe plus souvent le col de l'Escrinet. Ma question s'adresse à Laurent UGHETTO : en tant qu'acteur du tourisme, que pensez-vous de taxer les utilisateurs de rivières ?

M. Laurent UGHETTO

C'est une question à aborder au niveau du SDIS, puisque nous entrons dans la question des usages. Cela rejoint la question de l'eau évoquée ce matin. Nous n'allons pas en faire un sujet touristique. Certains ne sont pas opposés à une taxation, notamment les loueurs de bateaux, mais avec des conditions de services.

Je ne dis pas que c'est la notion qu'il faut développer, mais quand on arrive à comprendre quel est le service en retour...

Il faudra se poser la question des usages modérés en échange de services. Nous en parlons au niveau du SGGA. Il faut en débattre ensemble. Nous ne sommes pas opposés au fait d'ouvrir la porte au débat, sans dire qu'il faut en passer par là. Je dis que c'est un débat que nous devons avoir. Je ne suis pas contre.

Mme Christine MALFOY

La question a déjà été posée d'un point de vue juridique et le biais juridique est que, pour taxer les utilisateurs de la rivière, il faut pouvoir tous les taxer, les randonneurs, les kayakistes, etc., ce qui n'est pas simple. C'est la raison pour laquelle cela n'a pas été mis en application.

M. Armand BADIA

Mes propos ont été mal interprétés, je ne faisais pas de hiérarchisation entre le tourisme du nord et du sud. Médiatiquement, lorsque nous entendons parler de l'Ardèche sur les grandes ondes, c'est au sujet de Vallon-Pont-d'Arc et du canoë. Quoi que nous fassions, je pense que ce sera difficile à changer. Mais je salue la volonté d'élargir le tourisme au niveau du département.

Quant à la traversée du col de l'Escrinet...

M. Pierre MAISONNAT

C'était une image.

M. Armand BADIA

J'ai bien compris, mais je pense qu'elle reflète une réalité, à savoir que l'Ardèche est coupée en trois.

J'en veux pour preuve que les personnes qui venaient d'Annonay ont mis trois heures pour se rendre au Congrès des maires hier. Même si les distances sont courtes et que nous sommes à l'intérieur d'un même département, nous restons cloisonnés par la géographie : un col qui nous isole un peu et nous met en Ardèche méridionale, une Vallée du Rhône, un Sud Ardèche et un Nord Ardèche.

M. le Président, Olivier AMRANE

La parole est à M. MEYER.

M. Jean-Yves MEYER

Je vais essayer de répondre, avec Mathieu SALEL.

Je suis étonné de cette espèce de polémique sur le statut de l'ADT. C'est effectivement une association loi 1901, personne ne le conteste, mais c'est le bras armé du Département au niveau touristique, il n'y a aucune ambiguïté là-dessus, et c'est le Département qui finance. Le Département dicte-t-il sa loi à l'ADT concernant ce plan Tourisme ? Non. Il a fait partie des partenaires associés à la réflexion avec les Offices de tourisme, les acteurs du tourisme, les restaurateurs, la Fédération des campings, etc.

Il y a eu des dizaines de rencontres pour dialoguer avec les communautés de communes, les OT, les acteurs. Je m'inscris en faux contre le propos qui consiste à dire que l'ADT ne serait que le Département. J'ai passé du temps du nord au sud et sur la montagne pour rencontrer les différents acteurs.

Ensuite, j'ai été très étonné de l'intervention d'Armand BADIA. Si je résume ce que vous pensez, le tourisme se limite à deux mois dans l'année et au Sud Ardèche. Vous avez fait une tentative un peu maladroite de vous rattraper suite aux interventions de vos collègues du nord. Nous souhaitons rééquilibrer les échanges touristiques entre le nord et le sud et travailler afin qu'il y ait également une fréquentation touristique sur les ailes de saison et l'hiver, de sorte que les acteurs qui travaillent sur ces périodes soient aussi reconnus et puissent travailler. La promotion ira donc également dans ce sens-là.

Les chiffres de cette année montrent que le tourisme a été en baisse au mois de juillet, en très forte progression au mois d'août et les chiffres du printemps sont extraordinaires. Nous avons bénéficié de cinq week-ends prolongés, mais il n'en demeure pas moins que les touristes étaient présents. Nous n'avons pas les chiffres précis, mais il suffit de se promener dans le centre-ville d'Aubenas pour voir qu'il est fréquenté par des groupes de touristes. Certes, la météo y est favorable, mais c'est le cas partout en France et cela n'empêche pas les touristes de venir en Ardèche sur les ailes de saison. Le travail de communication réalisé par l'ADT est, à mon avis, l'un des éléments qui contribuent à l'augmentation de la fréquentation touristique sur les ailes de saison.

S'agissant de l'eau, en travaillant avec les services de la préfecture et en allant rencontrer deux fois le préfet, nous avons obtenu que l'ADT soit présente autour de la table pour les Assises de l'eau et fasse partie des partenaires associés à la réflexion sur l'usage de l'eau dans le département. Si nous n'avions pas fait cette démarche, le tourisme aurait été mis à l'écart au profit des usages domestiques, de l'industrie et de l'agriculture. J'estime que nous avons fait notre travail et nous continuerons à le faire concernant la gestion de l'eau en lien avec le secteur touristique.

S'agissant d'Airbnb, il ne faut être ni naïf, ni hypocrite. Il y a eu, en 2023, 1 800 hébergements de plus en Ardèche qu'en 2022. Je suis d'accord sur une partie de l'analyse : dans certains territoires, dont la ville d'Aubenas, des appartements autrefois loués à l'année sont devenus des Airbnb et cela constitue un véritable danger, il faut en avoir conscience. Néanmoins, c'est également un phénomène de société qui existe et de nombreuses personnes utilisent ce service.

A Aubenas, où il n'y a plus aucun hôtel en centre-ville et seulement un Ibis en périphérie, sans Airbnb il n'y aurait aucune structure pour accueillir les touristes, donc je suis ravi que cela existe sur Aubenas, même si philosophiquement, rien n'est parfait et même si la qualité de ces hébergements laisse parfois à désirer, sans parler des usages autres qui en sont faits parfois.

On peut considérer que ce plan est un catalogue, qu'il est obsolète, désuet, etc., mais je peux vous dresser la liste de tout ce qu'il comporte qui n'existait pas dans le plan précédent. Il prend en compte toutes les remarques et envies des acteurs du tourisme. Il faut être vigilant, mais il n'est pas non plus figé, ce n'est pas un cadre qui sera appliqué à la lettre.

Nous le savons tous dans cet hémicycle, certaines choses seront faites, d'autres non, pour diverses raisons. Les évolutions de la société qui se produiront, les problèmes de pouvoir d'achat, le prix de l'énergie, etc., nous obligeront effectivement à nous adapter pendant cette période et à modifier certains éléments du plan, mais la force de l'ADT est précisément d'avoir cette souplesse pour pouvoir répondre aux demandes de nos clientèles et de nos professionnels sur le territoire.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci.

La parole est à M. SALEL.

M. Matthieu SALEL

Au sujet d'Airbnb, il ne faut pas oublier que certains professionnels du tourisme y ont référencé leurs équipements. Des meublés classés de tourisme peuvent tout à fait être sur Airbnb. Pascal TERRASSE évoquait ce matin le double compte des médecins. C'est la même logique à ce niveau-là : certaines structures d'hébergement d'accueil sont à la fois dans les meublés de tourisme classés et sur Airbnb. Ce n'est pas la majorité, mais cela arrive.

Je vous invite à consulter les articles parus dans la presse. Lorsque nous avons fait le bilan de la saison touristique avec Jean-Yves MEYER récemment, nous nous sommes interrogés sur l'impact d'Airbnb, notamment sur ses conséquences sur la disponibilité de l'habitat à l'année. Certains administrés que vous rencontrez sur vos territoires vous expliquent qu'ils préfèrent louer leur maison 12 semaines que 12 mois parce qu'ils gagnent autant, voire plus, et sont moins embêtés par les questions de loyers impayés. Nous avons aussi un problème législatif à régler dans le sens où ces logements ne seraient peut-être pas loués via Airbnb si les propriétaires pouvaient être plus sereins. C'est un vrai sujet aussi dans les territoires comme les nôtres.

Par rapport aux remarques de Laurent UGHETTO concernant l'étude de l'ADT qui est en cours, l'objectif, dont nous avons convenu ensemble, était de nous remettre à jour par rapport à des données qui commençaient à être anciennes, d'avoir des données plus récentes et donc plus fiables pour adapter aussi notre schéma départemental. Comme vous le disiez à juste titre, c'est un document sur 5 ans alors que les choses évoluent très vite, donc nous savons bien que nous aurons des réajustements à faire en fonction de différents critères et constats. C'est évident.

Je partage votre remarque quant au calendrier scolaire. Ce ne sont aujourd'hui que des effets d'annonce, il faut voir ce qui pourrait être proposé derrière le calendrier scolaire. Ils ont su faire, en France, un calendrier scolaire étalé sur un mois pour les vacances d'hiver et jamais ils ne reviendraient en arrière, pour les stations de sports d'hiver. Je me méfie des effets d'annonce, il faut attendre de connaître la proposition concrète qui va être formulée, de savoir si ce sera une organisation en zones comme c'est le cas actuellement. Il faut néanmoins être vigilant car cela pourrait aussi mettre à plat toute une partie de la saison touristique telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Pour répondre à Armand BADIA, je ne vais pas revenir sur le nord et le sud, chacun a pu intervenir sur le sujet. Il y a des points d'intérêt, Christine MALFOY soulignait à juste titre les aspects patrimoniaux. Nous devons mettre en avant tous les patrimoines ardéchois, sachant qu'il y a aussi une évolution de la demande de la clientèle touristique, qui vient chercher de l'authenticité et l'histoire d'un territoire. L'histoire industrielle du Nord Ardèche doit être pleinement intégrée et travaillée. Certes, il ne s'agit pas d'imaginer déplacer dans le nord un million de touristes qui viennent à Vallon-Pont-d'Arc ou dans les gorges de l'Ardèche. Il s'agit de travailler à ce que la répartition de la fréquentation touristique se rééquilibre. Nous ne sommes pas dans une logique de faire du 50/50.

Il y a, dans le cadre du travail sur les ailes de saison, un intérêt à promouvoir la diversité de l'Ardèche, parce que les touristes ne viendront pas découvrir nos patrimoines ardéchois de la même manière en juillet-août ou sur un week-end au printemps ou à l'automne. C'est le genre de réflexion que nous allons conduire à travers ce nouveau plan.

J'ai été surpris qu'Armand BADIA juge « utopiste » l'analyse sur les quatre saisons. C'est relativement paradoxal, sachant que c'est sur votre canton que nous nous battons pour développer la station de la Croix de Bauzon en « quatre saisons », en intégrant le fait que la ressource en neige va s'amoinrir. Ceux qui diraient le contraire aujourd'hui seraient des menteurs. Ce n'est pas parce qu'il y a beaucoup moins de neige sur la montagne ardéchoise l'hiver que nous allons nous résoudre à ce qu'il ne s'y passe plus rien. Nous devons pouvoir attirer une fréquentation touristique en organisant différemment l'offre sur le territoire. Ce sera peut-être un peu plus compliqué en hiver, mais il y a aussi un intérêt à le travailler sur les autres saisons de l'année.

Christine MALFOY a souligné la difficulté juridique de la taxe. Parmi ceux qui fréquentent nos rivières, certains ont été oubliés dans la discussion, ce sont les baigneurs. Autant il y a une prestation s'agissant d'une activité de canyoning ou de descente des gorges, autant la personne qui vient se baigner ne paye pas, le randonneur non plus. Il y a une difficulté à ce niveau-là. Laurent UGHETTO disait que les loueurs de canoës étaient prêts à admettre que soit récupéré 0,50 € ou 1 € par descente, mais je les ai rencontrés également et leur logique n'est pas celle qu'Armand BADIA a présentée, c'est de l'argent qu'ils veulent voir remis au service du tourisme, pas de l'entretien de nos rivières.

Nous en avons souvent discuté avec Laurent UGHETTO et le sujet est complexe. Je ne suis pas persuadé que cette « taxe » soit la meilleure solution. Vous le savez comme moi, nos administrés sont réticents vis-à-vis des taxes et je pense qu'appliquer des taxes sur un certain nombre d'activités ne serait pas de nature à attirer des touristes en Ardèche. Je ne crois pas que ça serait porteur.

Si vous voulez quelques éléments budgétaires, je scinde en deux pour que vous compreniez qu'il y a la part portée par l'ADT et celle portée par le Département en tant que chef de file, avec d'autres partenaires. Sur la durée du plan, dans les grandes masses, le budget est de 14 M€ sur les 5 ans du plan au niveau de l'ADT, pour des engagements totaux à hauteur de 46 M€, desquels vous défalquez les 14 M€ de l'ADT pour avoir une idée de ce qui est prévu dans les grandes masses autour du plan Tourisme.

M. le Président, Olivier AMRANE

La parole est à M. QUENETTE.

M. Marc-Antoine QUENETTE

Je souhaitais partager une information intéressante : les chiffres de la fréquentation du Safari de Peaugres sont supérieurs à ceux de la grotte Chauvet. Nous avons donc aussi des pépites dans le nord. Au Safari de Peaugres, ils ont développé le tourisme d'hiver, en l'ouvrant de nuit. Avec un peu d'ingéniosité, nous sommes capables de faire des choses exceptionnelles, tant au nord qu'au sud.

Pascal TERRASSE évoquait les Gîtes de France : si vous avez des contacts avec eux, dites-leur d'améliorer leur site, il est tellement désuet qu'il faut une vraie volonté pour y réserver. Ce n'est qu'une question de marketing, cela ne coûte pas cher et cela changera tout.

M. le Président, Olivier AMRANE

La parole est à M. UGHETTO.

M. Laurent UGHETTO

Le tourisme est un sujet important, qui fait débat, tant mieux, c'est un beau débat, éclairé, qui ne se résume pas à dire qu'il faut faire payer ou pas, le sujet n'est pas là.

Avant que Marc-Antoine QUENETTE ne réagisse à l'instant, j'étais sur le point de dire que le site ardéchois le plus fréquenté est le Safari de Peaugres. Il n'y a donc pas de question de « correction » ; si l'on commence à parler de « correction » nord / sud, cela voudrait dire qu'il y a un problème et plusieurs Ardèche distinctes.

Non, il n'y en a qu'une. En matière de tourisme, la Vallée du Rhône a des atouts vis-à-vis de l'oénotourisme, etc. Je ne vais pas faire la carte de tous les territoires, mais nous n'avons pas parlé de la Via Rhôna non plus, par rapport à la mobilité.

Nous pouvons avoir des volontés d'apporter des corrections, mais le schéma correspond à peu près à ce que la clientèle a envie de consommer en Ardèche. Nous avons des territoires grandioses, des beaux espaces, des témoignages de la capacité des Ardéchois à produire.

M. le Président, Olivier AMRANE

Ce sont des débats plutôt bons, c'est l'esprit que j'aime voir régner dans cet hémicycle. Nous travaillons de manière relativement consensuelle. Tous les partenaires sont présents, l'ADT, « Emmerveillés par l'Ardèche », les services de la Région. Le tourisme en Ardèche est une pépite. Nous représentons tous un territoire, nous avons un potentiel extraordinaire. Ces chiffres sont magnifiques : 15 millions de nuitées, 760 M€ de retombées économiques, 94 M€ de retombées pour les opérateurs touristiques et plus de 8 000 emplois directs, ce n'est pas neutre.

Dans cet hémicycle, nous représentons tous les territoires, Gerbier Mézenc, la Croix de Bauzon, le train de l'Ardèche, le Safari de Peaugres, la Combe d'Arc, le château d'Aubenas, la grotte Chauvet, le château de Crussol, les vignobles de la Vallée du Rhône.

C'est un schéma touristique qui est fort, il est important de le rappeler. Nous sommes le 6ème département en termes de fréquentation touristique à l'échelle nationale, nous avons l'ambition d'être le 1er département touristique d'Auvergne Rhône-Alpes ; il faut toujours avoir de l'ambition. Je partage le propos de Laurent UGHETTO, le fait d'avoir un schéma donne une feuille de route, un guide, un cadre, mais il faut pouvoir le faire évoluer chaque année. Lorsque je signe des conventions sur 3 ans, je veux que nous nous rencontrions chaque année pour vérifier si nous allons dans le bon sens et réajuster si ce n'est pas le cas.

Le seul écueil est que ce plan soit porté par le Département. C'est de l'argent public, du Département, qui va à l'ADT. Nous travaillons main dans la main. Le fait de le lancer dans cet hémicycle, avec le gros travail effectué en amont, n'enlève rien à la légitimité de l'ADT. C'est le fruit d'un travail collaboratif et il est important que nous ayons ce retour d'expérience et que nous puissions partager étant donné la somme colossale que nous sommes fiers d'octroyer à l'ADT. L'histoire de l'édito ne me pose pas de problème, il s'agit d'un document interne, qui n'est pas destiné au grand public, cela montre que nous parvenons à travailler main dans la main. Cela nous donne des axes relativement importants pour l'avenir.

Nous avons beaucoup parlé du rééquilibrage. Il est important de parler également des filières d'excellence que nous avons sur notre territoire. Armand BADIA évoquait le thermalisme, cela en fait partie, ainsi que la gastronomie et l'œnotourisme, que ce soit dans le Nord ou le Sud Ardèche, et il y a des ramifications. Nous voulions un partenariat fort avec la Région parce que, sur le thermalisme et la vallée de la gastronomie, il y a un ancrage et des tuilages forts avec d'autres départements. C'est une véritable fierté.

Il y a de l'ambition à travers tout cela. Il est important aussi que nous assumions de vouloir un tourisme qui a du sens, avec des rencontres, des paysages, pas uniquement du tourisme de masse. C'est bien décrit, avec des projets, tout en revoyant chaque année l'ambition de ce plan, cela ne me dérange pas. Ces axes ont été co-écrits avec tous les acteurs et je voulais remercier tout le monde, à tous les niveaux. Les forces s'additionnent.

Alain MARTIN, un ancien du Département est rentré à « Emerveillés par l'Ardèche », en accompagnement de Fabien JOUVET. Avec son réseau, il fait venir un maximum de monde. L'ambition est d'avoir 1 000 adhérents ; un gros travail a été fait pour arriver à 500, ils essaient d'augmenter ce nombre. Cela pousse tout le monde.

Présenter ce plan aujourd'hui est une vraie satisfaction. Je remercie Jean-Yves MEYER, Mathieu SALEL et les équipes de l'ADT et du Département pour ce gros travail. Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Non.

La délibération est adoptée à l'unanimité (avec deux non prises de part au vote réglementaires).

DELIBERE**Adopté à l'unanimité****Pour : 32****Groupe Ardèche, Génération Terrain : 15**

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Monsieur Laurent MARCE, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche : 2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Groupe Ardèche à Gauche : 15

Madame Laurence ALLEFRESDE, Madame Elvire BOSC, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

Ne prend pas part au vote : 2**Groupe Ardèche, Génération Terrain : 1**

Monsieur Jean-Yves MEYER.

Groupe Ardèche à Gauche : 1

Monsieur Armand BADIA.

L'Assemblée départementale,

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1111-4 et L 1111-6,
- Vu** le Code du tourisme, notamment les articles L 111-1 et L 132-6,
- Vu** le SRDEII adopté par délibération n° AP-2022-06 / 07-13-6750 de l'Assemblée plénière du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes des 29 et 30 juin 2022,
- Vu** la délibération n° 3.10.6 du 9 décembre 2022 décidant de la poursuite du schéma de développement touristique 2015-2020 sur l'année 2023 et prenant acte de la refonte de ce schéma au cours de l'année 2023,
- Vu** le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Où l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Attractivité, Vie Associative, Agriculture, Tourisme et Aménagement du Territoire » en date du vendredi 6 octobre 2023.

APRES EN AVOIR DELIBERE

I. PLAN TOURISME DEPARTEMENTAL POUR LES ANNEES 2024 à 2028

Approuve le Plan Tourisme Départemental pour les années 2024 à 2028, tel que présenté en annexe 1, décliné autour de cinq axes stratégiques clairement identifiés et de 18 actions, qui constitueront le socle de l'action départementale en faveur du tourisme pour ces cinq prochaines années :

- s'engager pour un tourisme toute l'année, autour de points d'équilibre entre le nord et le sud,
- soutenir un tourisme de pleine nature, en protégeant et valorisant les richesses naturelles et patrimoniales,
- valoriser ses terroirs et ses savoir-faire,
- conforter l'emploi touristique et la professionnalisation des acteurs,
- réinvestir son territoire.

Donne délégation à la Commission Permanente pour approuver toute adaptation nécessaire à la mise en œuvre de ce nouveau plan, et pour approuver les dispositifs d'accompagnement qui en seront issus.

II. CONVENTION RELATIVE AU TOURISME ENTRE LA REGION AURA ET LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

Approuve les termes de la convention relative au secteur du tourisme à conclure entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Ardèche sur la durée du SRDEII, telle que figurant en annexe 2.

Autorise le Président du Conseil départemental à la signer.

(c.f annexes pages 205 à 265)

3 . 4 - SYNDICAT MIXTE DE LA MONTAGNE ARDECHOISE PROJET QUATRE SAISONS A LA CROIX DE BAUZON

RAPPORT DU PRESIDENT

Le Syndicat mixte de la Montagne Ardéchoise a engagé un programme d'investissement pour transformer la station de la Croix-de-Bauzon en station 4 saisons. Il a confié au Syndicat Départemental de Développement, d'Equipement et d'Aménagement (SDEA), par convention de mandat, le soin de réaliser cette opération.

Il vous est proposé, dans le présent rapport, d'attribuer au SMA une subvention d'investissement à hauteur de 150 000 €, montant correspondant aux premières dépenses afférentes au projet. Cette subvention fera l'objet d'un versement unique.

En cas d'attribution de la subvention ci-dessus mentionnée, les crédits restant disponibles pour des affectations ultérieures sur l'AP SMA 2022-1 s'élèveraient à 250 000 €.

PROJET DE DELIBERATION

N° 3. 4.1

Service Instructeur

D.G.A

DIRECTION

SERVICE

Attractivité

Aménagement des Territoires

SYNDICAT MIXTE DE LA MONTAGNE ARDECHOISE PROJET QUATRE SAISONS A LA CROIX DE BAUZON

L'Assemblée départementale,

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3211-1, L.5711-1 à L5741-5,
- Vu** les statuts du Syndicat mixte de la Montagne ardéchoise,
- Vu** la délibération 4.19.1 en date du 17 mars 2023 approuvant les termes de la convention de partenariat financier relative à la contribution du département au Syndicat mixte de la Montagne Ardéchoise au titre de l'année 2023,
- Vu** la demande formulée par le Syndicat mixte de la Montagne Ardéchoise,
- Vu** les crédits inscrits au budget départemental 2023,
- Vu** le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Attribue une subvention de 150 000 € au Syndicat mixte de la Montagne Ardéchoise pour le lancement du projet 4 saisons de la Croix-de-Bauzon.

Les crédits nécessaires au versement de cette dépense seront prélevés sur le chapitre 917, sous fonction 738 du budget départemental.

PRESENTATION

Rapporteur : Madame Sandrine GENEST

Mme Sandrine GENEST

Nous entrons dans la concrétisation du plan avec la transformation de la Croix de Bauzon en station « quatre saisons ». Le rapport qui vous est proposé comporte une enveloppe de 150 000 € pour lancer les travaux.

Ce projet a été présenté en comité syndical, où siègent un grand nombre de conseillers départementaux.

L'architecte a été choisi, il y a le rendu de l'APS et le projet est que le permis soit déposé en fin d'année, mais le SMA a besoin d'une enveloppe pour le lancement, d'où les 150 000 € de ce rapport.

* * *

INTERVENTIONS - DEBAT

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci.

C'est une première amorce. Etant donné l'engagement de plus d'1 M€ du Département, on peut se demander pourquoi il ne donne ici que 150 000 € : c'est pour la phase d'étude et de démarrage du projet.

La parole est à Mme ROCHE.

Mme Bernadette ROCHE

Merci Président.

Je suis bien sûr ravie chaque fois que je vois de l'argent arriver sur la montagne ardéchoise. Je crois en particulier à ce projet « quatre saisons » de la Croix de Bauzon puisque c'est moi qui l'ai lancé.

Il est noté dans le rapport un montant voté à hauteur de 400 000 € ; moins ces 150 000 €, il reste 250 000 €. Et je vois « - 900 000 € ». Tout le monde sait que le Département s'était engagé à hauteur de 1,3 M€, donc je suis surprise de voir « - 900 000 €, montant voté en DM ». Expliquez-moi ce que cela signifie, le projet s'arrête-t-il là ?

M. le Président, Olivier AMRANE

Non, nous n'arrêtons rien. Nous travaillons avec le nouveau président du SMA. Les 1,3 M€ sont sanctuarisés. Ils font simplement un appel de fonds, mais il y aura bien 1,3 M€ du Département sur le projet de la Croix de Bauzon en investissement.

Nous sommes partis sur la phase d'étude. Le syndicat Ardèche Aménagement, anciennement SDEA, qui tient le projet, a besoin d'un appel de fonds pour travailler sur le projet.

Ne vous inquiétez pas, c'est sanctuarisé et travaillé avec les équipes du SMA, ils en parleront au prochain Bureau.

Mme Bernadette ROCHE

Je me tourne vers les anciens élus de cette majorité, qui étaient, dans le précédent mandat, élus de l'opposition. Nous les avons toujours associés aux différents groupes de commissions, consultatives comme par exemple le sport, les routes... Jean-Paul Vallon, le sait bien, parce que je lui rappelle régulièrement aux commissions attractivité, quand est ce qu'il va recréer ces réunions par secteur concernant les prochains travaux routiers.

Je déplore ainsi, que mon collègue Armand et moi, conseillers départementaux de Haute Ardèche, élus démocratiquement, ne soyons pas associés à de grands projets, qui sont à mes yeux, des enjeux majeurs pour l'avenir de la montagne comme l'opération grand site Gerbier. Mézenc ou le travail sur les futurs statuts du syndicat mixte de la montagne ardéchoise.

M. le Président, Olivier AMRANE

Votre demande est bien ciblée, après il y a une partie de la question que je n'aime pas, mais passons.

En ce qui concerne le projet Grand site Mézenc Gerbier, il n'y a pas de souci, nous en avons parlé en aparté avec Sandrine GENEST. Il n'y a eu qu'un COPIL jusqu'à présent, avec les financeurs, pour savoir si d'autres communes ou communautés de communes rentraient pour participer. Les grands principes ont été arrêtés. Nous vous communiquerons un compte rendu. Et elle vous fera venir, soit ici, soit sur la montagne, pour voir ceux qu'ils veulent mieux connaître le projet.

Lorsqu'une visite de collège a lieu et que nous sommes invités, nous laissons les conseillers départementaux de chaque canton y aller. Ce n'est pas parce que quelqu'un de la majorité y va que vous n'êtes pas associés à la démarche.

J'entends la demande sur le Grand site Mézenc Gerbier, nous pouvons faire une communication, je l'ai validé avec Sandrine GENEST. Quant au reste, nous n'avons jamais interdit à qui que ce soit d'aller à tel ou tel endroit et nous vous associons régulièrement.

Mme Bernadette ROCHE

En ce moment, un travail est en cours sur les statuts du SMA. C'est un syndicat que je connais très bien, dont je connais l'histoire, etc., et nous ne sommes pas associés.

M. le Président, Olivier AMRANE

Vous en parlerez au SMA, ce n'est pas moi qui le gère.

Mme Bernadette ROCHE

C'est tout de même le Département qui gère cela.

M. le Président, Olivier AMRANE

Y a-t-il des questions ou des remarques sur le démarrage du projet ? Non.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Non.

La délibération est adoptée à l'unanimité (avec une non prise de part au vote réglementaire).

DELIBERE**Adopté à l'unanimité****Pour : 33****Groupe Ardèche, Génération Terrain : 15**

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Monsieur Pierre MAISONNAT, Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche : 2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESDE, Monsieur Armand BADIA, Madame Elvire BOSC, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

Ne prend pas part au vote : 1**Groupe Ardèche, Génération Terrain : 1**

Madame Sandrine GENEST.

L'Assemblée départementale,

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3211-1, L.5711-1 à L5741-5,
- Vu** les statuts du Syndicat mixte de la Montagne ardéchoise,
- Vu** la délibération 4.19.1 en date du 17 mars 2023 approuvant les termes de la convention de partenariat financier relative à la contribution du département au Syndicat mixte de la Montagne Ardéchoise au titre de l'année 2023,
- Vu** la demande formulée par le Syndicat mixte de la Montagne Ardéchoise,
- Vu** les crédits inscrits au budget départemental 2023,
- Vu** le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Où l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Attractivité, Vie Associative, Agriculture, Tourisme et Aménagement du Territoire » en date du vendredi 6 octobre 2023.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Attribue une subvention de 150 000 € au Syndicat mixte de la Montagne Ardéchoise pour le lancement du projet 4 saisons de la Croix-de-Bauzon.

Les crédits nécessaires au versement de cette dépense seront prélevés sur le chapitre 917, sous fonction 738 du budget départemental.

2 . 7 - EDUCATION

RAPPORT DU PRESIDENT

I. CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

L'Éducation est un service public national dont l'organisation et le fonctionnement sont assurés par l'État, sous réserve des compétences attribuées par le code général des collectivités territoriales (CGCT) pour les associer au développement et à la mise en œuvre de ce service public.

Le Département a la charge des collèges, il en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement à l'exception des dépenses pédagogiques à la charge de l'État.

Les compétences confiées au Département portent sur l'accueil, l'entretien général et technique, la restauration et l'hébergement, le recrutement et la gestion des personnels techniques, la définition des secteurs de recrutement.

La convention à conclure, prévue par l'article L 421.23 du code de l'Éducation, a pour objet de :

- Définir le cadre des relations partenariales entre le Département de l'Ardèche et chaque collège du département pour garantir aux élèves et à la communauté éducative un service public de qualité ;
- Définir avec le chef d'établissement les objectifs poursuivis par la collectivité et les moyens mis en œuvre pour les satisfaire et de définir les modalités de partage de compétences entre le Département et le collège pour l'exercice des compétences à gestion commune, conformément aux dispositions législatives et réglementaires ;
- Apporter toutes les précisions utiles à l'Établissement, pour remplir les missions dans le champ des compétences issues du transfert dans le respect des principes de modernité, d'efficacité, de responsabilité et d'autonomie des collèges ;
- Clarifier du mieux possible le partage de responsabilités en apportant des réponses adaptées aux collèges en termes de mutualisation ou de commandes publiques ;
- Prendre en compte les enjeux énergétiques et partager avec les établissements les recommandations relatives à la gestion de l'eau et de l'énergie.

En instaurant une relation directe entre la collectivité et l'adjoint gestionnaire, la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 dite 3 DS vient compléter le cadre juridique existant afin d'assurer une meilleure articulation entre les responsables des établissements d'enseignement du second degré et les collectivités territoriales auxquelles ces établissements sont rattachés.

C'est pourquoi, la convention mentionnée à l'article L.421-23 du code de l'éducation prévoit les conditions dans lesquelles l'organe exécutif de la collectivité territoriale exerce, au titre des compétences qui lui incombent, l'autorité fonctionnelle sur l'adjoint au chef d'établissement chargé des fonctions de gestion matérielle, financière et administrative, dans le respect de l'autonomie de l'établissement définie à l'article L.421-4 du même code.

Comme suite à la concertation qui a été conduite avec les personnels de direction des collèges entre février 2023 et juin 2023, il vous est proposé d'approuver la convention-cadre jointe au projet de délibération (annexe 1) et d'autoriser le Président du conseil départemental à signer les conventions à passer entre le Département et les 24 collèges publics ardéchois.

II.A DOTATIONS GLOBALES DE FONCTIONNEMENT 2024

Le Code de l'Éducation prévoit que la dotation de fonctionnement aux collèges publics de l'année N+1 est notifiée aux établissements avant le 1^{er} novembre de l'année N. Les conseils d'administration des établissements doivent ensuite se prononcer sur le projet de budget 2024 avant le 1^{er} décembre 2023.

Les effectifs pris en compte pour ce calcul sont les effectifs prévisionnels de l'année 2023-2024.

Le total du montant de la DGF s'établit pour 2024 à **3 061 848 €** hors prise en compte de la hausse de l'énergie (contre 2 744 866 € en 2023) (annexe 2).

Pour les cités mixtes, seules les parties "pédagogie" et "charges générales", calculées sur les effectifs de rentrée, sont versées directement par la collectivité.

La partie viabilisation et contrats obligatoires est versée par la Région pour les deux cités scolaires. La participation du Département à ces dépenses pour la part "collège" est ensuite reversée à la Région.

Il est proposé d'approuver les codes d'activités 2024 pour l'élaboration des budgets des collèges publics (annexe 7).

II.B HAUSSE DES COUTS DE L'ÉNERGIE 2024

Tous les collèges sont concernés par la forte augmentation du prix de l'énergie notamment sur le gaz et l'électricité.

Les besoins des collèges publics estimés notamment sur la base des tarifs issus des groupements d'achats sont estimés à 2 980 350 € au titre de 2024.

Au regard des écarts importants entre les montants intégrés dans la DGF et ces dépenses supplémentaires, il vous est proposé d'accompagner les collèges sous forme de subventions complémentaires.

Le montant des subventions complémentaires énergie s'élève à **1 178 859 €** pour 2024 contre 3 638 576 € en 2023. La répartition pour les 24 collèges hors cités mixtes se trouve en annexe 3.

Cette hausse de l'énergie est à prendre en compte pour les deux cités scolaires gérées par la Région.

II.C DOTATIONS ET SUBVENTIONS ANNEXES 2024

- Unités Locales d'Inclusion Scolaire (ULIS) :

Compte tenu des besoins spécifiques de ces sections, le montant de ces aides s'élève à 1 000 € par section et 2 000 € en cas d'ouverture.

La dotation pour les 15 classes existantes représente un crédit total affecté aux ULIS de **16 000 €** (cf. annexe 2).

Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) :

Afin de répondre aux enjeux de professionnalisation des collégiens, il est proposé de participer au financement des vêtements de travail des élèves accueillis dans les ateliers d'application (habitat, hygiène alimentation services et espace rural environnement) en allouant un montant de 500 € par atelier, la dotation pour les 11 ateliers représente un total de **5 500 €** (cf. annexe 2).

- Déplacements vers les installations sportives :

La répartition de dépenses figurant en annexe 2 représente un montant total de **303 400 €** contre 300 482 € en 2023, ventilé en fonction des besoins des établissements et de la proximité des équipements sportifs.

- Dotation équipement matériel :

Cette dotation est calculée en fonction du nombre d'élèves selon les strates suivantes :

- moins de 200 élèves : 1 587 €,
- de 200 à 400 élèves : 2 006 €,
- de 400 à 600 élèves : 2 635 €,
- plus de 600 élèves : 3 300 €.

Elle est destinée à l'achat de petit matériel de maintenance et d'entretien général, de bureau, de renouvellement d'extincteurs, etc. La répartition figure en annexe 2 pour un montant global de **60 970 €**.

- Redevance Spéciale Ordures Ménagères :

Le Département aide les collèges concernés par le paiement de cette redevance spéciale ordures ménagères à raison de 70 % de la dépense. Cela représente une enveloppe totale de l'ordre de 50 000 €. Malgré la généralisation de ces taxes par les intercommunalités, le montant global reste stable grâce aux efforts faits par les établissements pour limiter leurs déchets.

Les établissements reçoivent le plus souvent les factures à échéance semestrielle. Afin de ne pas les pénaliser, il vous est proposé de verser cette prise en charge au rythme de la réception des factures.

III.A TARIFS 2024 :

Afin de prendre en compte les hausses de tarifs conjoncturels, les obligations de la loi EGALIM et nos objectifs en matière de restauration locale visant à privilégier les circuits courts et les produits issus de l'agriculture biologique, le coût assiette a été fixé à **2,50 €** en 2023.

Par ailleurs, la collectivité vise à ce que le prix des repas concilie le niveau de qualité recherché et l'égalité des usagers devant le coût de la restauration scolaire. Pour rappel, les familles les moins favorisées reçoivent des aides nationales à la restauration. Les familles dont le revenu se situe légèrement au-dessus du plafond des aides nationales, bénéficient, quant à elles, d'un accompagnement du Département de l'Ardèche.

Les tarifs actualisés figurent sur l'annexe 4.

Les tarifs nuitées pour hôtes de passage figurent sur l'annexe 5.

III.B ACTUALISATION PRESTATIONS ACCESSOIRES 2023 :

Le Code de l'Éducation prévoit que les charges locatives sont remboursées à l'établissement, sous réserve des prestations accessoires accordées gratuitement aux personnels bénéficiaires d'un logement de fonction. La collectivité de rattachement fixe chaque année le taux d'actualisation de la valeur des prestations accessoires pour chacune des catégories d'agents en distinguant les logements dotés d'un chauffage collectif de ceux qui n'y sont pas raccordés.

Cette actualisation est calculée pour l'année civile en cours afin de permettre aux établissements d'évaluer l'éventuel surcoût à facturer aux agents logés en fonction de leur consommation de fluides pour l'année écoulée.

Compte tenu de l'augmentation des tarifs de l'énergie au titre de 2023, il vous est proposé de revaloriser de 7,7 % le montant des prestations accessoires des personnels logés par nécessité absolue de service pour 2023 (annexe 6).

IV.A FORFAITS D'EXTERNAT DES COLLÈGES PRIVÉS 2024

Les règlements en vigueur ont été adoptés en 2010. En application des textes réglementaires, ces forfaits sont calculés sur la base des subventions de fonctionnement versées aux collèges publics, des dotations et subventions d'équipement récurrentes et des dépenses de personnel hors charges avec application du taux de charges sociales de l'enseignement privé.

Les forfaits externats sont décomposés en deux parts, une "part personnel" et une "part fonctionnement matériel".

Les calculs de ces forfaits étant basés sur les dépenses des collèges publics de l'année 2022, le montant global **des forfaits d'externat pour 2024** est stable et représente un total de **3 047 190 €** contre 3 018 918 € en 2023.

L'annexe 8 présente la répartition pour chaque collège.

Afin de permettre aux établissements privés d'anticiper la préparation de leur budget pour l'exercice à venir, il vous est proposé comme pour les collèges publics de notifier à la DM2 le montant des forfaits d'externat au titre de 2024.

IV.B DISPOSITIF SPÉCIFIQUE ÉNERGIE COLLÈGES PRIVES :

Par courrier du 1^{er} juin 2023, la Direction diocésaine a adressé une demande de subvention complémentaire au titre de 2023 et 2024 au nom des 13 collèges privés au regard de l'augmentation du coût de l'énergie.

Afin de répondre rapidement aux besoins des établissements privés, il vous est proposé de créer un dispositif spécifique à l'instar de ce qui a été fait pour les collèges publics et de répartir **en 2023** entre les 13 collèges privés une subvention complémentaire de **275 000 €**.

Au regard des justificatifs produits, le montant à répartir **en 2024** au titre de ce dispositif spécifique s'élève à **505 000 €**.

La répartition par collège est présentée en annexe 9.

V. TABLEAU DE CONCESSIONS DE LOGEMENTS :

Un logement du collège Charles de Gaulle de Guilhaum Granges (studio) ayant été mis hors service pour être transformé en vestiaire, il vous est demandé d'approuver le tableau récapitulatif des concessions de logements modifié figurant en annexe 10.

PROJET DE DELIBERATION

N° 2. 7.1	D.G.A	Attractivité
Service Instructeur	DIRECTION	Education
	SERVICE	Education et Relations aux Collèges

EDUCATION

L'Assemblée départementale,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code la Propriété, les articles L2122-1 à L2122-3,

Vu le Code du domaine de l'État, l'article R92 à R102,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Considérant les obligations et compétences légales du Département en matière de collèges.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Education

I. COLLÈGES PUBLICS :

Approuve la Convention Cadre à intervenir avec les 24 collèges publics et autorise le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département les conventions à passer avec les collèges publics ardéchois ;

Octroie les dotations globales de fonctionnement affectées au fonctionnement des collèges publics pour 2024 conformément à la répartition figurant en annexe 2 ;

Octroie les dotations pour le fonctionnement des classes ULIS pour 2024 conformément à la répartition figurant en annexe 2 ;

Octroie les dotations relatives aux ateliers d'application des SEGPA afin de renouveler les vêtements de travail des élèves figurant en annexe 2 ;

Octroie les dotations au titre des déplacements vers les installations sportives au titre de l'année scolaire 2023-2024 conformément à la répartition figurant en annexe 2 ;

Octroie les subventions "équipement matériel non pédagogique" pour 2024 conformément à la répartition figurant en annexe 2 ;

Octroie au titre de dotations complémentaires "énergie" un acompte au titre de 2024 pour la période de janvier à août 2024 figurant en annexe 3 ;

Approuve le principe de l'attribution des subventions ordures ménagères à hauteur de 70 % de la dépense supportée par le collège et le versement de celles-ci en fonction de la périodicité de recouvrement retenue par la collectivité organisatrice sur présentation des factures correspondantes ;

Approuve les tarifs de restauration et d'hébergement de l'année civile 2024 (annexe 4) ;

Approuve les tarifs nuitées pour hôtes de passage 2024 (annexe 5) ;

Approuve le montant des prestations accessoires des personnels logés par nécessité absolue de service pour 2023 (annexe 6) ;

Approuve les codes d'activités 2024 pour l'élaboration du budget des collèges publics (annexe 7).

II. COLLÈGES PRIVÉS :

Octroie les forfaits d'externat aux treize collèges privés ardéchois au titre de l'exercice 2024 conformément à la répartition figurant en annexe 8 ;

Octroie les subventions dispositif spécifique énergie aux collèges privés au titre des exercices 2023 et 2024 conformément à la répartition figurant en annexe 9 ;

Approuve la convention type de mise à disposition du service annexe d'hébergement dans le cadre de la liaison écoles collèges et autorise le Président à la signer au nom du Département (annexe 10).

**CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS, DE MOYENS ET DE RESULTATS
ENTRE
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE
ET LE COLLEGE**

ENTRE:**LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE**

représenté par son Président

agissant en vertu d'une délibération du Conseil Départemental en date du
ci-après dénommé : « le Département » d'une part**ET****LE COLLÈGE**

représenté par le Principal, chef d'établissement, ...

autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du
ci-après dénommé : « l'établissement » d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Vu le code de l'Education, notamment les articles L213.2, L 421-23, R421-13,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu de code Général de la propriété des Personnes publiques,

Vu le code du travail,

Vu le Règlement Général sur la Protection des Données,

Vu le décret 85-603 du 10 juin 1985 relative à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la
médecine professionnelle et préventive de la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, portant sur l'accessibilité des locaux aux personnes en
situation de handicap,Vu la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur
agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous dite loi EGALIM 1Vu la loi n° 2021-1357 du 18 octobre 2021 visant à protéger la rémunération des agriculteurs dite loi
EGALIM 2Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et
renforcement de la résilience face à ses effets,Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 article 45 instaurant une autorité fonctionnelle des
collectivités sur les adjoints gestionnaires;Vu la délibération du Conseil Départemental de l'Ardèche en date du..... approuvant le
projet de convention cadre,**PRÉAMBULE :**

L'Education est un service public national dont l'organisation et le fonctionnement sont assurés par
l'Etat, sous réserve des compétences attribuées par le Code général des collectivités territoriales
(CGCT) pour les associer au développement et à la mise en œuvre de ce service public.

Le Département a la charge des collèges, il en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement à l'exception des dépenses pédagogiques à la charge de l'Etat.

Les compétences confiées au Département portent sur l'accueil, l'entretien général et technique, la restauration et l'hébergement, le recrutement et la gestion des personnels techniques, la définition des secteurs de recrutement.

L'article 145 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, vient compléter le cadre juridique existant afin d'assurer une meilleure articulation entre les établissements et les collectivités territoriales en instaurant une relation directe entre la collectivité de rattachement de l'établissement et l'adjoint gestionnaire.

S'insérant dans le droit existant, l'exercice de l'autorité fonctionnelle ne modifie ni les attributions respectives de la collectivité de rattachement et des organes du collège (conseil d'administration, chef d'établissement) telles qu'elles sont notamment définies dans le CGCT et le Code de l'éducation, ni les missions des adjoints gestionnaires, lesquels sont membres de l'équipe de direction des établissements.

L'autorité fonctionnelle s'inscrit ainsi dans le cadre institutionnel établi et doit être conciliée, d'une part, avec les responsabilités propres du chef d'établissement et du conseil d'administration, d'autre part, avec la répartition des compétences entre l'Etat, les collectivités territoriales et l'établissement. Elle s'ajoute aux dispositions prévues par le II de l'article L. 421-23 qui permettent à l'exécutif de la collectivité de rattachement de s'adresser directement au chef d'établissement, chargé de mettre en œuvre les objectifs fixés par la collectivité et de rendre compte de l'utilisation des moyens alloués par cette dernière.

La présente convention, prévue par l'article L 421.- 23 du code de l'Education, a pour objet de

- Définir le cadre des relations partenariales entre le Département de l'Ardèche et chaque collège du département pour garantir aux élèves et à la communauté éducative un service public de qualité.
- Partager avec le chef d'établissement les objectifs poursuivis par la collectivité et les moyens mis en œuvre pour les satisfaire et de définir les modalités de partage de compétences entre le Département et le collège pour l'exercice des compétences à gestion commune, conformément aux dispositions législatives et réglementaires.
- Apporter toutes les précisions utiles à l'Etablissement, pour remplir les missions dans le champ des compétences issues du transfert dans le respect des principes de modernité, d'efficacité, de responsabilité et d'autonomie des collèges.
- Clarifier du mieux possible le partage de responsabilités en apportant des réponses adaptées aux collèges en termes de mutualisation ou de commandes publiques.
- Prendre en compte les enjeux énergétiques et partager avec les établissements les recommandations relatives à la gestion de l'eau et de l'énergie.

Neuf annexes sont jointes à la présente convention pour apporter des précisions complémentaires.

TITRE I : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1 : OBJECTIFS PARTAGÉS

Le Département et l'Etablissement s'engagent ensemble à pérenniser et développer un service public d'éducation, de formation initiale et continue, d'insertion, accessible à tous. Dans le respect des obligations légales de chacun, et par souci de veiller aux objectifs généraux du développement durable ils assureront la bonne gestion de l'établissement et rechercheront l'optimisation des ressources publiques et des moyens alloués. Ils travailleront à améliorer les conditions d'accueil et d'études des élèves, en prenant en compte en particulier les spécificités du territoire ardéchois et de chaque EPLE.

ARTICLE 2 : PRINCIPE GÉNÉRAL DE CONCERTATION

Le Département entend associer à la définition et à la mise en œuvre de ses compétences, l'ensemble des partenaires éducatifs concernés : responsables des établissements, personnels, représentants des agents et des parents d'élèves, élèves.

L'Etablissement est associé à toutes les étapes de cette démarche et veille à sa mise en œuvre pour ce qui relève des responsabilités qui lui sont confiées et du rôle d'information qui lui revient.

Cette concertation pourra notamment porter :

- sur la définition des besoins des établissements, sur l'élaboration des modalités de réponse qui pourront y être apportées et des moyens humains, financiers et matériels affectés aux établissements, lesquels incluent notamment l'accès aux installations sportives communales ou intercommunales,
- sur une approche prospective des établissements et de leur projet, par la recherche de meilleure adéquation possible des conditions d'accueil, d'étude et de travail à l'évolution des besoins,
- sur des modalités de gestion communes aux établissements,
- sur les modes d'évaluation des objectifs poursuivis et des actions mises en œuvre.

Le Département souhaite mettre en place de nouvelles modalités d'échanges et de coopération afin de s'inscrire dans un dialogue de gestion de nature à répondre aux attentes des établissements et du Département dans un principe d'écoute et de réciprocité.

ARTICLE 3 : COOPÉRATION ET DIALOGUE

Département et Etablissement veilleront à construire un mode d'échanges et d'information régulier de manière à faciliter l'exercice des responsabilités partagées.

Cette concertation s'organise autour des temps suivants : des rencontres annuelles, des groupes de travail, des rencontres sur site.

Le Département s'engage à apporter une réponse qu'elle soit positive ou négative à toute sollicitation de l'Etablissement.

De même, l'Etablissement s'engage à répondre aux enquêtes ou demandes d'information diverses émanant des services du Département.

Par ailleurs, les services du Département apportent conseils et assistance aux établissements pour tous domaines relevant de la compétence du Département.

L'Etablissement informe le Département des dysfonctionnements constatés.

La communication du Département en direction des EPLE se fait via les boîtes mël fonctionnelles : adresse générique du collège (ce) et de l'intendance avec copie aux chefs d'établissements.

Pour toute information adressée aux agents techniques, le Département transmet les éléments à l'adjoint gestionnaire avec copie au chef d'équipe.

Le Département peut utiliser l'adresse des agents départementaux pour diffuser des messages à l'ensemble des agents avec copie aux adjoints gestionnaires et chefs d'équipe.

Le chef d'établissement informe la Direction éducation via l'adresse colleges@ardeche.fr du calendrier des conseils d'administration et sont transmises pour information copies des invitations avec l'ordre du jour.

Au-delà de la transmission obligatoire des actes budgétaires dans les délais réglementaires, l'Etablissement s'engage à transmettre au Département au fur et à mesure, l'ensemble des procès-verbaux du Conseil d'administration et des actes relatifs au fonctionnement général de l'établissement ou à son action éducatrice.

Le Département et ses partenaires mettent à disposition des collèges un environnement numérique de travail (ENT) dénommé « Ma Classe en Ardèche ». Il vise à proposer une offre de service en faveur de la formation scolaire et de l'action éducative, facilitant le travail collaboratif, la communication et les échanges entre membres de la communauté éducative ainsi qu'entre les établissements, la Région, les Départements et les Autorités Académiques. Son utilisation s'inscrit dans le respect de la charte déployée au niveau régional consultable sur :

https://www.ent.auvergnerhonealpes.fr/sg.do?PROC=CHARTES_UTILISATION

En dehors des périodes scolaires et pour les situations graves et urgentes, le chef d'établissement transmet au Département les coordonnées des personnes qui peuvent être jointes en toute circonstance. Par réciprocité, pour toute situation grave et urgente concernant la sécurité des personnes et des biens, les collèges doivent contacter **le cadre de permanence de la direction générale des services au 04 75 66 71 77**.

ARTICLE 4 : AUTORITÉ FONCTIONNELLE DE LA COLLECTIVITÉ À L'ÉGARD DES ADJOINTS GESTIONNAIRES

➤ Objectifs poursuivis

L'établissement et la collectivité, s'entendent pour décliner cette autorité de la collectivité sur l'adjoint gestionnaire dans le respect du cadre réglementaire en ce qui concerne la répartition des compétences entre l'État, les collectivités territoriales et l'établissement, le respect des responsabilités propres du chef d'établissement et du conseil d'administration, et la volonté de maintenir des relations partenariales constructives et de confiance.

➤ Partage des responsabilités

Dans ses fonctions de gestion matérielle, financière et administrative, le chef d'établissement est secondé par un adjoint gestionnaire, membre de l'équipe de direction. Ce dernier est également chargé des relations avec les collectivités territoriales (art. R. 421-13 du code de l'éducation).

Pour ce qui relève des compétences de la collectivité de rattachement et sous l'autorité du chef d'établissement, l'adjoint gestionnaire supervise, notamment, l'organisation de l'accueil du public, la gestion matérielle, la maintenance quotidienne des bâtiments, la gestion du service de restauration et d'hébergement conformément aux modalités d'exploitation définies par la collectivité de rattachement. En application de l'article R 421-13 du code de l'éducation, il organise le travail des personnels techniques territoriaux, en conformité avec les règles définies par la collectivité.

La collectivité a donc la compétence vis-à-vis de l'adjoint gestionnaire :

- pour lui communiquer des objectifs au regard des moyens alloués, de préciser les orientations de travail qui en découlent et de fixer les délais et les modalités de la réalisation,
- pour lui adresser des instructions (concernant notamment les adjoints techniques territoriaux l'utilisation des référentiels/ progiciels métiers, qu'elle met le cas échéant à sa disposition, le renseignement des enquêtes propres à la collectivité de rattachement, etc.). Le chef d'établissement sera en copie des instructions adressées par la collectivité à l'adjoint gestionnaire,
- de suivre la mise en œuvre de ces instructions et objectifs, notamment au travers d'échanges de fréquence variable pouvant prendre la forme d'un dialogue de gestion,
- de contribuer à proposer le contenu de sa formation professionnelle sous réserve qu'il soit en lien avec ses missions ou son environnement de travail,
- de proposer des sessions de formation nécessaires à l'exercice des missions concernées par l'autorité fonctionnelle selon des modalités compatibles avec l'organisation du service,
- de l'associer à toute instance, réunion et groupe de travail intéressant ses activités,

Il revient également à l'adjoint gestionnaire d'alerter le chef d'établissement et la collectivité de rattachement de toute instruction de ces derniers qui lui semblerait de nature à créer une divergence entre l'établissement et la collectivité.

Dans l'hypothèse où un désaccord persisterait entre le chef d'établissement et la collectivité territoriale, chacun prendra, selon sa compétence, en dernier ressort et après avoir informé l'autre partie, les décisions permettant de remédier à cette situation, dans le respect du cadre juridique.

TITRE II : ACCUEIL, ENTRETIEN TECHNIQUE ET GENERAL DES LOCAUX, SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

En application de la loi 2005-102 du 11 février 2005, portant notamment sur l'accessibilité des locaux aux personnes en situation de handicap, et dans le respect des préconisations recensées dans l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP), la collectivité a défini un programme d'accessibilité sur 9 ans à partir de 2016. Les opérations sont arrêtées annuellement par la commission permanente du Département.

Les établissements qui ont fait l'objet de travaux permettant une mise en conformité au regard de l'accessibilité PMR reçoivent une certification par un bureau de contrôle agréé indiquant leur conformité en termes d'accessibilité.

Afin que toutes les conformités règlementaires soient respectées, tout projet de travaux, envisagé par l'établissement et qui ressort du propriétaire, doit être soumis à l'accord préalable du Département qui décidera du bien-fondé de ces travaux, de leur faisabilité et des conditions selon lesquelles ils pourront être réalisés.

ARTICLE 5 : ACCUEIL ET UTILISATION DES LOCAUX

➤ *Objectifs poursuivis*

Département et Etablissement veillent à assurer un accueil adapté, de qualité et sécurisé de l'ensemble des publics du collège (élèves, parents, fournisseurs, prestataires). Le Département s'inscrit dans une démarche d'optimisation de l'utilisation des bâtiments et les équipements associés d'où la volonté d'ouvrir les locaux du collège à l'extérieur. Dans la mesure du possible, et dans le respect de l'article L 213-2-2 du code de l'éducation, les locaux seront accessibles à d'autres publics, en dehors des heures scolaires.

➤ *Partage des responsabilités*

L'Etablissement organise la continuité de l'accueil pendant les horaires de fonctionnement du collège établis en fonction de ses caractéristiques propres. Il veille au respect des règles de sécurité et prend les mesures nécessaires à cet effet.

L'Etablissement veillera à offrir une réponse adaptée aux besoins et aux usagers en portant attention à la qualité du service rendu aux différents publics pour ce qui concerne les bâtiments et équipements associés, la mise à disposition des personnels territoriaux et l'organisation fonctionnelle de l'Etablissement sur le temps scolaire et non scolaire si le service est compatible.

Le Département veillera à assurer une meilleure adéquation des moyens humains et techniques aux besoins définis, notamment en ce qui concerne l'adaptation des locaux ou bien encore la formation des agents.

Le Chef d'établissement et le Conseil d'administration sont compétents pour organiser le temps scolaire : horaires d'ouverture de l'établissement, durée de la pause méridienne (sous réserve de l'article R421-2-2 du code de l'éducation) : la concertation doit être menée par le chef d'établissement avec ses partenaires locaux et l'organisme gérant les transports scolaires, la décision relevant du Conseil d'administration.

Il conviendra de veiller à anticiper l'organisation du temps de travail des agents (restauration) en cas de changement des horaires.

Le Département se réserve le droit d'accès aux bâtiments et équipements du collège selon ses besoins, dans le respect des principes de laïcité et neutralité du service public d'enseignement. Cet accès sera autorisé par le chef d'établissement si la demande est jugée compatible avec le service.

Sous ces conditions, l'utilisation des locaux se règle par échange écrit entre le Département et le chef d'établissement.

Si l'établissement est amené à mettre à disposition ses locaux à un utilisateur extérieur, il établit une convention tripartite d'utilisation des locaux (cf. annexe 1) afin de prendre en compte toutes les implications découlant de cette mise à disposition en termes de responsabilité, sécurité, maintenance et entretien, incidences financières. Les surcoûts éventuels sont pris en charge par l'organisateur, dans le cadre de la signature de cette convention.

S'agissant du règlement des charges et des redevances, les sommes versées par les utilisateurs sont conservées par le collège.

ARTICLE 6 : Sécurités des biens et des personnes

➤ Objectifs poursuivis

Département et Etablissement s'entendent pour assurer la sécurité de l'ensemble des personnes et des biens.

➤ Partage des responsabilités

Le Principal du collège est le « chef d'établissement » au sens de la sécurité incendie et assure l'ensemble des responsabilités liées à cette fonction.

En tant que représentant de l'Etat, le chef d'établissement veille à :

- organiser le service des personnels pendant les périodes d'ouverture de l'Etablissement
- informer le Département des heures d'ouverture et de fermeture habituelles de l'établissement, des dates de fermeture de l'établissement avec les personnes à contacter ,
- élaborer les différents documents de sécurité (Document Unique, diagnostic sécurité, plan particulier de mise en sûreté). Les assistants de prévention des établissements identifiés au sein des agents départementaux participent à l'élaboration et à la mise à jour du Document Unique de l'Etablissement relatif à leur périmètre (activités de travail des agents départementaux). Ils ont accès aux grilles d'évaluation et au DUER de leur établissement dans un format en permettant l'exploitation ultérieure par le Département.
- informer les services départementaux des dispositions qu'il prend sur le plan de la sécurité dans le cadre du fonctionnement normal et en cas de situation exceptionnelle.
- communiquer au Département ses codes d'accès et d'alarme ; un jeu de clés est remis au Département afin de faciliter l'intervention de ses équipes, vérifier l'état du bâtiment et prévenir d'éventuels désordres ou la réalisation des travaux planifiés pendant les vacances. Le Département s'engage à ne pas diffuser ces informations et à les utiliser pour ses propres besoins et s'engage à communiquer auprès du collège toute intervention. L'Etablissement s'engage à communiquer toute mise à jour (changement de clés, codes...).
- mettre en œuvre la doctrine de sécurité, via le bon usage et l'entretien des dispositifs en place

Le Département :

- assure la sécurisation des locaux à travers la mise en œuvre des dispositifs de mise en sureté des établissements au regard des risques naturels et industriels ainsi que des risques d'intrusion et d'attentat. Pour cela le Département instaure une doctrine de sécurité en lien avec les Forces de Sécurité Intérieures (Gendarmerie, Police Nationale, Pompiers...) et l'adapte aux établissements sur une base commune à tous. Cette mise en sureté concerne les points de contrôle d'accès, des enceintes, de diffusion sonore des alertes, d'alerte et de protection.
- prévient l'Etablissement des interventions prévues et des visites programmées, mais également des opérations dites d'urgence. Il s'assure que les personnes qui interviennent hors temps scolaire au sein de l'établissement se conforment aux règles de sécurité
- s'engage à limiter les gênes occasionnées par des travaux ou interventions nécessaires pendant le temps scolaire.

ARTICLE 7 : ENTRETIEN GÉNÉRAL ET TECHNIQUE

➤ Objectifs poursuivis

Le Département et l'Etablissement s'engagent conjointement à assurer dans le respect de la réglementation en vigueur, l'hygiène, la salubrité, le bon état de fonctionnement des biens mobiliers et immobiliers d'une part et à rechercher une amélioration du cadre de vie et de travail d'autre part.

➤ Partage des responsabilités

Le Chef d'Etablissement prend toutes les dispositions pour assurer l'hygiène et la salubrité de l'établissement.

Il fait effectuer les contrôles et vérifications obligatoires, définit l'organisation interne relative à la prise en compte et à la mise en œuvre de ces réglementations et en assure le suivi. En cas de sinistre, il met en œuvre les moyens permettant d'en limiter les impacts et le signale au Département dans les meilleurs délais conformément aux procédures identifiées par les services départementaux. Il assure le bon état de marche des installations et équipements afin d'en permettre la durabilité et souscrit les contrats d'entretien et de maintenance nécessaires. Il veille à la propreté, entretient les lieux conformément aux obligations du locataire, (décrites en annexe 2) en recherchant la meilleure utilisation des moyens humains et matériels dont il dispose.

Par ailleurs, le Département met à la disposition de l'établissement des outils techniques afin de l'accompagner au mieux dans la prise en main et l'optimisation des performances de ces bâtiments (Plans, Dossier Technique Amiante (DTA), Dossier des ouvrages exécutés (DOE) et notices de fonctionnement...).

Le Département veille à la maîtrise des coûts d'investissement et de fonctionnement qui font l'objet d'une approche en coût global, depuis leur construction et pendant toute la durée de leur utilisation. La maintenance, quant à elle, se veut en premier lieu préventive, afin de maintenir les locaux et équipements des établissements en état de bon fonctionnement et permettre leur longévité. Elle doit donc être adaptée aux spécificités des établissements

Le Département associe les responsables de l'Etablissement à l'élaboration de la programmation annuelle de travaux d'amélioration et d'adaptation des locaux aux besoins définis, établie dans le cadre des possibilités financières fixées par l'Assemblée départementale lors du vote de son budget.

Le Département met en place des groupements de commande dans un double objectif de mutualisation et d'économie d'échelle permettant de garantir la bonne qualification des opérations de maintenance et d'exploitation comme les contrôles, vérifications et entretiens obligatoires, les fluides. Il assure une veille et un appui technique et administratif à l'établissement sur le sujet.

L'Etablissement est tenu de faire effectuer, si ce n'est par le biais du groupement proposé, des prestations au minimum équivalentes à celles proposées par le groupement et doit en rendre compte au propriétaire en fournissant le contenu de la prestation (contrat) ainsi que les rapports des contrôles et les prescriptions formulées par le prestataire.

Afin d'apporter un soutien technique aux équipes de maintenance des collèges, le Département dispose d'une équipe d'intervention en régie constituée de 2 personnes et couvrant une grande majorité des corps d'état. Lors de l'intervention d'un des membres de cette équipe, l'établissement s'engage à ce que ce dernier soit accompagné et assisté de son agent technique de maintenance du collège.

ARTICLE 8 : PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET GESTION DES FLUIDES

➤ Objectifs poursuivis

Les enjeux climatiques et énergétiques globaux ont amené le Département à mettre en œuvre une politique de maîtrise des consommations et des dépenses d'énergie qui passe notamment par :

- la mise en œuvre de travaux visant l'amélioration de la performance énergétique de chaque établissement traité,
- l'amélioration des conditions d'exploitation et des usages énergétiques des établissements.
- la mise en place de groupement pour l'achat d'énergie

Le décret Tertiaire donne à présent des objectifs précis de réduction des consommations d'énergie : - 40% pour 2030, -50% pour 2040 et enfin -60% pour 2050 pour les sites > 1000m2 Surface de Plancher par rapport à une année de référence entre 2010 et 2019.

Le Département et l'Etablissement se fixent conjointement les objectifs suivants :

- Réduire les consommations et dépenses énergétiques, tout en maintenant des températures ambiantes conformes à la réglementation
- Maintenir les équipements énergétiques dans un bon état de fonctionnement et de salubrité en se référant lorsqu'ils existent, aux guides de recommandations, aux prescriptions techniques et cahiers des charges élaborés par le Département.

➤ Partage des responsabilités

Le chef d'établissement est responsable des économies d'énergie et d'eau qui peuvent être réalisées en lien avec l'exploitation des équipements qui lui sont confiés et en lien avec l'usage qui peut être fait des locaux par les personnels et publics dont il a la responsabilité. Dans ce cadre, il doit, dans la limite de la capacité des moyens mis à disposition, donner à ses agents et à ses prestataires les recommandations indiquées en annexe 4, conformément aux articles R.241-26 et R.241-27 du Code de l'Energie. De même, il lui appartient de suivre les consommations d'énergie et d'eau afin de repérer toutes fuites ou/et dérives qui viendraient augmenter les dépenses de fonctionnement (viabilisation). L'établissement communique les factures au Département a minima une fois par an et transmet

également les éléments d'authentification sur les espaces clients fournisseur afin que les données puissent être récupérées par le logiciel de suivi des consommations de façon automatiques.

Dans le cadre général de la maintenance incombant à l'établissement et dans un objectif de maîtrise des consommations, celui-ci vérifie ou fait vérifier régulièrement l'état et le paramétrage de ces équipements ; souscrit les contrats nécessaires à leur entretien courant en se référant, lorsqu'ils existent, aux guides de recommandations, aux prescriptions techniques et cahiers des charges élaborés par le Département.

Afin de les aider à atteindre ces objectifs, le Département :

- met à disposition des contrats groupés départementaux, notamment dans le domaine de l'entretien des installations énergétiques permettant de garantir un bon fonctionnement et un bon entretien des installations.

Le Département encourage les établissements à adhérer à un ou plusieurs groupements d'achat « énergie ».

- Déploie un système de supervision dans l'ensemble du collège permettant d'optimiser les consommations, mais également de suivre les niveaux de température. Les informations sont mises à disposition de l'établissement.

- Déploie un outil informatique permettant de suivre les consommations de fluides des collèges. Cet outil permet à chacun d'évaluer son niveau de consommation et de détecter plus rapidement des anomalies génératrices de dépenses.

Par ailleurs, le chef d'établissement peut demander à tout moment l'avis et l'accompagnement technique du référent énergie de la DIAM – Service Construction et Maintenance des bâtiments départementaux si son expertise lui semble nécessaire.

Le Département fait réaliser et met à disposition du collège les diagnostics de performances énergétiques.

Le Département est responsable des travaux d'investissement visant l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et des équipements. Dans le cadre des programmations pluriannuelles d'investissement qu'il déploie (plan de rénovation thermique et programme de maintenance), il planifie ces travaux d'amélioration et livre des équipements énergétiques performants qui occasionnent un gain sur les consommations énergétiques.

ARTICLE 9 : LES LOGEMENTS DE FONCTION

➤ Objectifs poursuivis

Les logements sont attribués en application de la réglementation en vigueur concernant les bénéficiaires et les modalités de concessions et selon la procédure définie qui associe le conseil d'administration de l'Établissement et le Département (annexe 5).

➤ Partage des responsabilités

Au-delà des obligations réglementaires, l'Établissement veillera à ce que les conditions de leur occupation et de leur utilisation répondent aux principes de bonne gestion. Il veillera également à ce que les occupants remplissent les obligations de tout locataire, le Département assumant celles incombant au propriétaire (la répartition des obligations est détaillée en annexe 6).

Afin de vérifier le bon fonctionnement des équipements et anticiper les travaux à la charge du Département, les occupants veilleront à donner accès à leur logement aux chargés d'opération du Département.

Lors des changements d'occupant, le Département prévoit un diagnostic technique des logements afin de programmer les travaux de remise à niveau selon un standard défini par la collectivité (annexe 7) à réaliser selon une enveloppe dédiée.

Pour les logements loués par convention d'occupation précaire (COP), les loyers sont versés à l'Établissement, à charge pour lui de les dédier à l'entretien des locaux concernés.

ARTICLE 10 : ASSURANCES

Le Département en tant que propriétaire des biens immobiliers et mobiliers, souscrit des contrats d'assurance pour couvrir son patrimoine et pour garantir les activités qu'il exerce dans son champ de compétences.

- D'une part une assurance « dommages aux biens » qui garantit les dommages aux bâtiments et leur contenu...
- D'autre part, une assurance responsabilité civile qui garantit les conséquences pécuniaires en cas de dommages corporels, matériels et immatériels causés au tiers et dans la survenance desquels la responsabilité du Département est engagée, du fait de ses biens, de ses activités et des personnes placées sous sa responsabilité....

L'établissement doit informer le Département de tout danger ou défaut d'entretien du bâti qui présenterait un danger ou un risque pour les usagers. Une fiche de signalement de l'état des bâtiments figure en annexe.

L'établissement est tenu de souscrire des garanties d'assurance pour couvrir les risques

- liés à sa responsabilité,
- liés aux biens qui lui appartiennent.

Les personnels logés souscrivent une assurance couvrant les risques locatifs et transmettent chaque année l'attestation d'assurance au Département.

En cas de sinistre, le collège prévient le Département et effectue les formalités de déclaration.

Il existe une assurance statutaire pour les agents qui remplissent les missions d'accueil, d'entretien général et technique, de restauration et d'hébergement des collèges concernant les invalidités imputables au service (accident de service, maladie professionnelle).

TITRE III : RESTAURATION et HEBERGEMENT

ARTICLE 11 : RESTAURATION ET HÉBERGEMENT

➤ Objectifs poursuivis

Département et Etablissement veillent à la qualité des services rendus à la demi-pension et/ou à l'internat dans le cadre des équilibres de gestion qu'ils auront définis, tout en garantissant la mise en œuvre concrète du principe d'égalité des usagers devant le service public. Ils reconnaissent le rôle éducatif du service annexe restauration - hébergement. Ils en favorisent l'accessibilité à tous les élèves.

Ils garantissent la sécurité sanitaire des aliments, développent l'équilibre nutritionnel et la qualité du temps du repas.

Les lois «Egalim» et « Climat et résilience» prévoient un ensemble de mesures concernant la restauration collective publique. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2022, les repas servis au sein des collèges ardéchois doivent comprendre 50% de produits durables ou de qualité, dont au moins 20% de produits biologiques. Afin d'accompagner les établissements dans la mise en œuvre de ces dispositions réglementaires, un groupement d'achat départemental des denrées alimentaires a été constitué en 2019 avec un suivi de l'exécution du marché internalisé au sein de la collectivité départementale.

➤ Partage des responsabilités

Le Département, dans le cadre de son règlement départemental du service de restauration-hébergement (annexe 8) définit le niveau de prestation attendue, les catégories de publics concernés, la grille de tarification des services. Il fixe annuellement les parts affectées au coût matière des repas, les parts des ressources affectées aux charges de fonctionnement de l'Etablissement, aux dépenses mutualisées entre établissements ainsi qu'à la rémunération du personnel.

Il contribue à l'amélioration des conditions d'accueil (locaux, mobiliers), garantit les conditions de fabrication au travers le renouvellement des équipements cuisine et assure la formation continue des agents.

Le collège prendra à sa charge un contrat de maintenance de ses équipements de production de restauration permettant de garantir l'hygiène des repas et la fiabilité de fonctionnement du service de restauration.

Dans le cas de non souscription à un contrat de maintenance par l'établissement ou de mauvais entretien des équipements, le Département ne pourra prendre en compte les réparations et maintenance programmées des équipements constitutifs de la demi-pension.

Il accompagne l'établissement pour favoriser et développer l'approvisionnement local des collèges en denrées alimentaires, en maîtrisant les budgets et en privilégiant les mutualisations.

Le Département met à disposition de chaque collège un logiciel de gestion de la production des repas assistée par ordinateur afin de piloter l'activité de restauration, assurer une meilleure traçabilité des achats et la mise en œuvre de menus équilibrés.

L'Etablissement met en œuvre les orientations fixées par le Département. Il gère les services concernés et procède notamment à l'élaboration et à l'exécution du budget correspondant. Il garantit la sécurité sanitaire des aliments notamment l'application rigoureuse du plan de maîtrise sanitaire et sa mise à jour.

L'Etablissement veille à la qualité des services rendus :

- En matière de restauration, cela concerne notamment la qualité des produits (approvisionnement et fabrication des repas) et du service. L'adéquation aux besoins des convives doit être recherchée notamment d'un point de vue quantitatif, nutritionnel et diététique, prenant en compte dans la mesure du possible les situations particulières. Les établissements qui adhèrent au groupement d'achat départemental des denrées alimentaires sont tenus de respecter les engagements pris dans ce cadre en tant qu'acheteur public.
- Concernant l'hébergement à l'internat, cela s'entend notamment en termes de conditions d'accueil, de propreté et de confort au quotidien.
- Afin d'assurer le bon déroulement des prestations, il veille au bon encadrement des élèves avec les moyens qui lui sont alloués par les services académiques.

L'Etablissement met en place des mesures pour limiter le gaspillage alimentaire. Il organise le système de collecte des déchets et s'emploie à valoriser les bio-déchets par toute mesure adaptée à son établissement.

Le chef d'établissement veille à impliquer la communauté éducative dans cette démarche de réduction des déchets.

L'Etablissement cherche à conforter la dimension éducative des différents temps consacrés à la prise des repas et/à la vie à l'internat.

Les collèges disposant d'un agrément cuisine centrale, peuvent être appelés par le Département à exporter des repas vers une cuisine satellite selon des modalités définies en concertation et sous réserve de mise à disposition des moyens matériels et humains nécessaires.

TITRE IV : RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES

ARTICLE 12 : GESTION DES AGENTS DÉPARTEMENTAUX DES COLLÈGES

➤ Objectifs poursuivis

Département et Etablissement veillent à garantir la continuité et la qualité des services rendus, recherchent l'optimisation des conditions d'exercice des missions confiées en termes de contributions et d'organisation tant individuelles que collectives, autant de domaines pour lesquels ils associeront les agents concernés.

Les agents qui remplissent les missions d'accueil, d'entretien général et technique, de restauration et d'hébergement sont affectés par le Département dans l'Etablissement. A ce titre, en tant que membres de la communauté éducative et par l'exercice des missions qui leur sont confiées, ils concourent à la poursuite des objectifs éducatifs de l'Etablissement, ainsi qu'à la mise en œuvre de la politique départementale en la matière.

En conséquence, un agent peut participer à une action éducative hors des locaux du collège si :

- la continuité du service est possible, organisée et validée par l'équipe,
- l'action est en lien avec la mission confiée à l'agent dans sa fiche de poste et donc couverte par l'assurance de l'employeur,

Dans ce cas, la participation fera l'objet d'un ordre de mission cosigné du chef d'établissement et du chef de service Education.

Le Département et l'Etablissement partagent les enjeux suivants :

- L'optimisation de la gestion des effectifs permanents et contractuels

Dans le cadre du pilotage de la masse salariale, le Département est attentif à une gestion rigoureuse des postes. L'Etablissement s'inscrit, au regard de ses contraintes, dans le référentiel des niveaux de service rendu et leur dégradation le cas échéant ainsi que dans la mise en œuvre de la politique de remplacement dans les collèges. Le Département assure une appréciation juste et équitable de la situation de chaque collectif de travail en tenant compte également de la continuité de service.

- La professionnalisation et la valorisation du parcours de formation

L'accompagnement des parcours professionnels par le Département s'appuie notamment sur un plan de formation permettant l'actualisation des savoirs, la maîtrise de nouvelles compétences, le soutien à la mobilité. Le Département et l'Etablissement incitent et encouragent les agents à s'impliquer dans les dispositifs (formation, atelier, groupe de travail) favorisant la reconnaissance de leur technicité et la professionnalisation de leurs missions. Le Département facilite les modalités pratiques d'organisation (territorialisation, permanence, fréquence) tout en veillant à ne pas multiplier les formations sur les temps de présence élèves.

- La prévention des risques professionnels

Le Département en tant qu'employeur doit assurer l'exercice des missions des agents en sécurité.

Un assistant de prévention est désigné au sein des agents départementaux par l'Etablissement en collaboration avec les services de la collectivité, conformément à l'article 4 du décret 85-603 du 10 juin 1985. Cet assistant réalise ses missions sous la responsabilité du chef d'établissement sur leur

périmètre d'intervention (activités des agents du Département). L'assistant de prévention assure un rôle de « relais », il a une mission de conseil, d'assistance et de rassemblement des informations, constituant un « niveau de proximité », auprès de l'Autorité Territoriale et de ses représentants dans le domaine de la santé et sécurité au travail. Il n'est toutefois ni Inspecteur, ni preneur de décisions.

La Collectivité adresse aux assistants de prévention une lettre de cadrage précisant l'organisation et les moyens alloués à leur mission.

Le Département et l'Etablissement s'attachent collectivement à porter les enjeux de prévention des risques à travers la valorisation de la mission d'assistants de prévention, le rappel des consignes de sécurité notamment relatives au port des équipements de protection individuelles (EPI), l'effort à la mise en place des préconisations médicales pouvant concerner un agent. Ils s'attachent également à contribuer à l'objectif de bien-être au travail en veillant à l'ambiance collective et aux savoirs-être de chacun favorisant les relations interprofessionnelles. Une attention particulière est portée conjointement sur l'acquisition du matériel et des produits de nettoyage respectueux de l'environnement et des personnes ainsi que sur l'ergonomie et la rotation des postes de travail.

L'acquisition des EPI et vêtements de travail est assuré par le Département pour le personnel permanent, les contrats de plus de 6 mois et les apprentis. L'acquisition des EPI et vêtements de travail est assurée par l'Etablissement pour les contrats de moins de 6 mois dans le respect de l'arrêté de vêtue de la Collectivité.

Dans le cadre de sa convention passée auprès du CDG07, le Département organise des visites d'inspections menées par l'Agent Chargé des Fonctions d'Inspection auprès des sites et activités de la Collectivité. Ces visites ont pour but de contrôler les conditions d'application des règles de sécurité et d'améliorer la prévention des risques professionnels à travers du conseil.

A ce titre, les Etablissements peuvent faire l'objet d'une inspection en lien avec les locaux utilisés et activités réalisées par les agents du Département. Lors de ces inspections, la présence du chef d'établissement ou de l'adjoint gestionnaire est requise, dans le cadre de leur rôle d'encadrant de proximité.

- L'implication de l'encadrement de proximité auprès des agents

Le Département et l'Etablissement soutiennent les « N+1 » (adjoint-gestionnaire ou responsable/chef d'équipe) dans leur rôle d'encadrant. Ils veillent à la bonne préparation et analyse des situations managériales fortes et accompagnent le manager de proximité le cas échéant : octroi/refus de temps partiel, conduite de l'entretien professionnel, proposition ou pas à l'avancement de grade/à la promotion, entretien de recadrage disciplinaire, résolution de conflits, etc.

➤ **Partage des responsabilités**

Le Chef d'Etablissement, secondé par l'Adjoint-gestionnaire, conformément aux textes en vigueur, dispose de l'autorité fonctionnelle sur les agents techniques du Département affectés ou mis à disposition de l'établissement.

A ce titre, sous l'autorité du chef d'Etablissement, l'Adjoint-gestionnaire :

- assure l'encadrement de proximité des agents. Il est assisté le cas échéant d'un responsable/chef d'équipe ou de cuisine,
- définit l'organisation du travail sur la base de l'organisation type des missions et des moyens alloués pour y faire face au regard des référentiels de qualité de service établis par la collectivité (ex : référentiel hygiène des locaux, règlement du temps de travail, etc.),
- s'appuie sur les fiches de postes « type » établies par métier par le Département pour organiser les missions et tâches confiées aux agents,

- participe aux jurys de recrutement des agents.

Selon les procédures départementales définies en la matière, le N+1 (gestionnaire, responsable/chef d'équipe ou chef de cuisine le cas échéant)

- conduit l'entretien professionnel annuel avec l'agent concerné. Il sera visé par le chef d'établissement et la Direction de l'éducation,
- formule les propositions concernant l'avancement et la promotion interne des agents,
- émet un avis sur les demandes de temps partiel, de formation et sollicite les éventuelles sanctions disciplinaires, après s'être concerté avec le chef de service du Département,
- a un rôle d'information régulière et de proximité des agents tant en ce qui concerne l'Etablissement que le Département, lequel rappelle aux agents le principe d'information de leur encadrant de proximité. L'autorité hiérarchique et l'autorité fonctionnelle s'engagent à s'informer mutuellement de toute situation particulière afin d'y apporter une réponse commune,
- veille à associer les agents à la définition et à la mise en œuvre du projet éducatif de l'Etablissement et cherchera à les impliquer sur les objectifs d'amélioration du service rendu.

Il est réaffirmé le rôle de l'adjoint gestionnaire et de l'encadrant des agents pour les procédures relevant des ressources humaines, notamment les procédures disciplinaires et les licenciements. L'adjoint gestionnaire sera amené à siéger en conseil de discipline et à mettre en œuvre les procédures disciplinaires qui y seront décidées.

Le Département détermine les moyens en personnel affectés à l'Etablissement, dans le cadre d'une grille aux critères harmonisés sur la base d'une prestation définie. Il lui appartient d'assurer, en lien avec l'Etablissement, le recrutement des agents, leur suivi médical et leur formation. En cas d'absence, il assure la gestion des remplacements selon les procédures définies. Il gère les carrières des agents et le dispositif d'action sociale. Il exerce l'autorité hiérarchique et à ce titre décide des promotions, avancements et mesures disciplinaires éventuelles.

Dans le cadre de l'accueil d'un élève en stage, l'Etablissement doit impérativement transmettre la convention pour information au Département et identifier le tuteur désigné parmi les agents du Département.

ARTICLE 13 : GESTION FINANCIÈRE

➤ Objectifs poursuivis

Département et Etablissement veulent parvenir à un fonctionnement optimum du collège, tout en prenant en compte la meilleure adéquation possible des financements disponibles dans le cadre des moyens budgétaires de la collectivité.

➤ Partage des responsabilités

Le Département alloue à l'Etablissement chaque année des moyens de fonctionnement et d'équipement calculés en fonction de critères objectifs, définis en concertation et adaptés aux besoins, en prenant en compte les spécificités de l'Etablissement.

L'Etablissement s'engage à gérer de manière rigoureuse et respectueuse les ressources publiques, les moyens matériels, techniques et financiers alloués par le Département, dans le respect de la réglementation financière et comptable applicable aux établissements publics locaux

d'enseignement. Il prendra en compte, dans la mesure du possible, les préconisations du Département, notamment dans les domaines de la présentation du budget).

Il tient à jour la comptabilité patrimoniale, dans le cadre des règlements en vigueur.

L'appréciation des résultats obtenus au regard des objectifs poursuivis s'appuie notamment sur les rapports joints au compte financier de l'ordonnateur et du comptable et les indicateurs demandés par la collectivité.

TITRE V. NUMÉRIQUE

➤ Objectifs poursuivis

Le Département a fait du développement numérique une de ses priorités. Le Département, à travers l'adoption du référentiel numérique des collèges, a défini sa politique en matière de TIC (technologies de l'information et de la communication) visant à mettre les équipements et la technologie aux services de tous les usages et pour l'ensemble des utilisateurs.

➤ Partage des responsabilités

Le Département établit une politique en matière de numérique concernant l'équipement (matériel et infrastructure), la sécurisation et les usages pour les collèges ardéchois. Cette politique se conformera systématiquement au référentiel ITIL qui est un guide des bonnes pratiques en matière de TIC, de plus, elle sera établie en concertation avec les services du Rectorat.

Le Département assure la maintenance de l'ensemble des équipements. Les demandes d'interventions sont gérées au travers du guichet du Département ou du rectorat. Le Département intervient a posteriori sur les incidents, il n'assure pas de présence préventive.

Le Département installe sur tous les postes informatiques des utilitaires de gestion et de contrôle à distance. Cela lui permettra de réaliser des téléassurances aux utilisateurs et de déployer des logiciels sans avoir à se déplacer.

Le Département vise une harmonisation des logiciels dans les collèges pour les usages pédagogiques. Il ne peut donc pas garantir à l'établissement l'acquisition ou l'installation de logiciels qui ne seraient pas compatibles avec la politique en matière de numérique du Département (obsolescence, origine incertaine, sécurisation impossible, non-respect du RGPD, ...).

Le Département a défini dans un référentiel numérique des collèges (annexe 9) un équipement type en matière de numérique (PC, tablettes, téléphones, vidéoprojecteurs, ...) pour chaque collège. Le Département se référera à celui-ci pour les différentes dotations. Pour toute demande d'acquisition ou de modification de matériel utilisant le réseau informatique (photocopieur, vidéoprojecteur, écrans, imprimantes...), l'Etablissement sollicite le Département et s'engage à ne pas brancher ces équipements sur les réseaux sans l'accord de ce dernier.

Le Département a défini dans une charte informatique la manière dont les différentes ressources numériques (utilisation du matériel informatique, d'internet, des mails, RGDP, ...) doivent être utilisées.

Le Département a défini sa politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) Ce document décrit les objectifs et mesures générales mises en place dans les collèges, en matière de sécurité informatique.

Le Département propose aux établissements d'intégrer certains groupements de commande liés aux équipements informatiques (copieurs...) et sont consultés lors des renouvellements de marché.

TITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 14 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie en deux exemplaires pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2024, renouvelable une fois par tacite reconduction pour une durée 5 ans, soit une durée maximale de 10 ans jusqu'au 31 août 2035. Toute modification apportée est soumise à l'avis du conseil d'administration de l'établissement et à l'approbation de la commission permanente du Conseil départemental.

ARTICLE 15 : MODALITÉS DE RÉVISION

Des avenants pourront être conclus pour tenir compte notamment de nouvelles dispositions réglementaires ou des nouvelles orientations politiques de la collectivité.

ARTICLE 16 : LITIGES

En cas de litiges ou pour tout différend éventuel sur l'interprétation et/ou l'exécution des dispositions de la présente convention, les parties mettront tout en œuvre pour trouver une solution amiable. En cas d'échec, les litiges relèveront de la compétence du Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 LYON Cedex 03).

Fait à, le

Le Principal du collège

Fait à Privas, le

Le Président du Conseil Départemental

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT, DOTATIONS ET SUBVENTIONS ANNEXES 2024

COLLEGES	Commune	N° Tiers	Fonctionnement				Investissement	
			DGF	ULIS	SEGPA	Déplacements EPS 1er trimestre	Déplacements EPS 2e et 3e trimestres	Equipement matériel non pédagogique
LA LOMBARDIÈRE	ANNONAY	1273	106 442	1 000	-	8 300	12 000	2 635
LES PERRIÈRES	ANNONAY	1274	189 056	2 000	1 000	-	4 000	3 300
JASTRES	AUBENAS	1276	103 597	1 000	-	11 000	9 800	2 006
ROQUA	AUBENAS	1278	177 130	1 000	1 000	2 400	5 500	3 300
LE LAOUL	BOURG-SAINT-ANDEOL	1280	150 028	1 000	500	14 700	16 900	2 635
LES DEUX VALLÉES	LE CHEYLARD	1282	16 232		-			2 006
ALBERT MERCOYROL	CRUAS	1285	100 819		-		1 600	2 006
CHARLES DE GAULLE	GUILHERAND-GRANGES	1286	158 970	1 000	-	2 000	3 000	3 300
VALLÉE DE LA BEAUME	JOYEUSE	1288	93 623	1 000	-	3 600	1 200	2 006
VIVARAIS	LAMASTRE	1289	84 696		-	5 600	5 200	1 587
LA SÉGALIÈRE	LARGENTIÈRE	1291	17 741		-	100	1 900	1 587
JOSEPH DURAND	MONTPEZAT-SOUS-BAUZON	1293	98 717		-			2 006
ALEX MEZENC	LE POUZIN	1294	103 783	1 000	-	5 000	5 000	2 006
BERNARD DE VENTADOUR	PRIVAS	1299	261 246	2 000	-	9 600	20 800	3 300
LOUIS JOUVET	SAINT AGREVE	1300	57 341		-			1 587
LA MONTAGNE ARDÉCHOISE	SAINT CIRGUES-EN-MONTAGNE	1301	56 263		-	3 600		1 587
CRUSSOL	SAINT PERAY	1303	164 497	1 000	1 000	2 500	6 300	2 635
L'EYRIEUX	SAINT SAUVEUR-DE-MONTAGUT	1304	96 111		-	6 000	9 200	1 587
MARCEL CHAMONTIN	LE TEIL	1305	144 440	1 000	-		1 000	3 300
MARIE CURIE	TOURNON SUR-RHONE	1307	220 235	2 000	1 000	20 000	19 000	3 300
HENRI AGERON	VALLON-PONT-D'ARC	1309	88 944		-	1 000	3 600	2 006
GEORGES GOUY	VALS-LES-BAINS	1311	130 280	1 000	-	2 000	5 200	2 006
LÉONCE VIELJEUX	LES VANS	1312	91 330		-	400	3 800	2 006
DR PIERRE DELARBRE	VERNOUX-EN-VIVARAIS	1315	75 794		-			2 006
LABOISSIÈRE	VILLENEUVE-DE-BERG	1316	147 846		-		2 800	2 635
LES TROIS VALLÉES	LA VOULTE-SUR-RHONE	1318	126 687		1 000	28 000	39 800	2 635
TOTAL			3 061 848	16 000	5 500	125 800	177 600	60 970

HAUSSE DE L'ENERGIE / DOTATION COMPLEMENTAIRE ENERGIE 2024

COLLEGE	COMMUNE	TIERS	Dotation complémentaire proposée janvier à août 2024
COLLEGE LA LOMBARDIERE	ANNONAY	1273	25 601
COLLEGE LES PERRIERES	ANNONAY	1274	67 370
COLLEGE DE JASTRES	AUBENAS	1276	31 938
COLLEGE ROQUA	AUBENAS	1278	12 174
COLLEGE LE LAOUL	BOURG ST ANDEOL	1280	54 717
COLLEGE ALBERT MERCOYROL	CRUAS	1285	44 843
COLLEGE CHARLES DE GAULLE	GUILHERAND-GRANGES	1286	46 679
COLLEGE VALLEE DE LA BEAUME	JOYEUSE	1288	19 905
COLLEGE DU VIVARAIS	LAMASTRE	1289	8 641
COLLEGE JOSEPH DURAND	MONTPEZAT	1293	8 474
COLLEGE ALEX MEZENC	LE POUZIN	1294	37 347
COLLEGE BERNARD DE VENTADOUR	PRIVAS	1299	84 852
COLLEGE LOUIS JOUVET	ST AGREVE	1300	3 617
COLLEGE MONTAGNE ARDECHOISE	ST CIRGUES-EN-MONTAGNE	1301	6 362
COLLEGE DE CRUSSOL	ST PERAY	1303	65 840
COLLEGE EYRIEUX	ST SAUVEUR-DE-MONTAGUT	1304	4 087
COLLEGE MARCEL CHAMONTIN	LE TEIL	1305	89 450
COLLEGE MARIE CURIE	TOURNON-SUR-RHONE	1307	11 229
COLLEGE GEORGES GOUY	VALS-LES-BANS	1309	41 317
COLLEGE VIELJEUX	LES VANS	1312	10 887
COLLEGE PIERRE DELARBRE	VERNOUX-EN-VIVARAIS	1315	7 847
COLLEGE LABOISSIERE	VILLENEUVE-DE-BERG	1316	59 889
COLLEGE LES TROIS VALLEES	LA VOULTE-SUR-RHONE	1318	42 833
Total			785 899

Ardèche

LE DÉPARTEMENT

Direction éducation

Service éducation

TARIFS RESTAURATION ET INTERNAT 2024

	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	Total
Rappel du nombre de semaines par trimestre	14	11	10	35

FORFAITS basé sur 35 semaines	DP5	DP4	DP3	DP2	DP1	Internat 4 nuitées	Internat 3 nuitées
TARIFS ANNUELS	586,25	497,00	392,70	284,20	151,90	1 323,00	1 145,20
Nombre de repas annuels	175	140	105	70	35	315	280

TARIFS 1er TRIMESTRE	234,50	198,80	157,08	113,68	60,76	529,20	458,08
Nombre de repas trimestriels	70	56	42	28	14	126	112

TARIFS 2ème TRIMESTRE	184,25	156,20	123,42	89,32	47,74	415,80	359,92
Nombre de repas trimestriels	55	44	33	22	11	99	88

TARIFS 3ème TRIMESTRE	167,50	142,00	112,20	81,20	43,40	378,00	327,20
Nombre de repas trimestriels	50	40	30	20	10	90	80

Coût par repas	3,35	3,55	3,74	4,06	4,34	4,20	4,09

REPAS ET NUIEEE AU TICKET	T1 **	T2	T2 + nuit + Petit déjeuner	T3	T5	Petit déjeuner
Tarifs par repas / repas + nuitée	3,30	4,60	10,30	4,80	6,90	1,20

* Pour les internes, le coût de la nuitée est intégrée dans le repas

Coût par jour internat 4 nuitées = 8,40 € / Coût par jour internat 3 nuitées = 8,18 €

** T1 : personnels catégorie C et B et stagiaires M1 et M2 / T2 : élèves occasionnels / T3 : personnels catégorie A et stagiaires formation continue / T5 : hôtes de passage / Petit déjeuner personnel



Direction éducation

Service éducation

Tarifs des nuitées pour hôtes de passage 2024

DM2 du 13 octobre 2023

Studio occupé par une personne, chambre d'internat occupée hors période scolaire	19 € / nuit par personne
Logement occupé par plusieurs personnes (1 chambre + locaux communs)	11 € / nuit par personne 40 € / semaine par personne

Direction Éducation
Service Éducation

**Prestations accessoires gratuites
accordées aux personnels logés par nécessité absolue de service dans les EPLE**

Valeur annuelle votée à la DM2 du 13 octobre 2023

Année 2023

	avec chauffage collectif	sans chauffage collectif
Personnels de direction, d'administration, de gestion et d'éducation	2 100 €	2 800 €
Personnel de santé	2 100 €	2 800 €
Agents départementaux des collèges	2 100 €	2 800 €

Liste des codes d'activités 2024 du Département de l'Ardèche

Thème	Intitulé de l'aide	Code de gestion *	Observation
Education	Projets éducatifs	2PRED	
	Education artistique et culturelle	23EAC	En cas de subvention 13EAC correspondante
	Collège au cinéma	2CINE	
	CESC	26ESC	En cas de subvention 16ESC correspondante
	Dispositif relais	23CR	
	ULIS	2ULIS	Ouverture ou fonctionnement
	SEGPA	2SEGPA	
	Matériel pédagogique	2MATP	
Bourses	Aide départementale d'étude	2ADE	
Sport	Installation EPS	2IEPS	
	Déplacements EPS	2TEPS	
	APPN horaires regroupés	2APPN	
	Savoir nager	2NATA	
Restauration	Aide à la restauration et à l'hébergement	2ARH	
	Reversement CT (RCT)	2RCT	Code gestion en dépenses
	Subvention FCSH	2SUBFCSH	Recette / OPC en cas d'acquisition > 800 € HT
	Redevance ordures ménagères	2REOM	A inscrire au SRH / = 70% max de la REOM totale
Travaux / équipement	Rénovation logement de fonction	2LOGT	en cas de reliquat (travaux gérés SCMB depuis 2019)
	Matériel non pédagogique	2EQUI	
	Subvention exceptionnelle	Code selon la subvention indiqué lors de la notification	

* Les codes sont à rapprocher de ceux prévus par l'Etat

FORFAIT D'EXTERNAT DES COLLEGES PRIVES ARDECHOIS - ANNEE 2024

COLLEGES	ATTRIBUTAIRE	TIERS	Effectifs année 2022- 2023	Forfait part matériel	Effectifs C1	Forfait part personnel C1	Effectifs C1 bis	Forfait part personnel C1 bis	Forfait part personnel (C1 + C1 bis)	TOTAL FORFAITS
ANNONAY NOTRE DAME	CEVENOLE D'EDUCATION	1370	601	170 452	80	47 280	521	136 051	183 331	353 783
ANNONAY SACRÉ- CŒUR	OGEC SAINT BASILE	060077	706	200 231	80	47 280	626	163 471	210 751	410 982
AUBENAS SAINT FRANÇOIS D'ASSISE	OGEC SFDA	50570	768	217 815	80	47 280	688	179 661	226 941	444 756
BOURG-SAINT-ANDEOL MARIE RIVIER	OGEC MARIE RIVIER	3247	527	149 464	80	47 280	447	116 727	164 007	313 471
CHEYLARD (LE) SAINT LOUIS	OGEC ST LOUIS LE CHEYLARD	1381	131	37 153	80	47 280	51	13 318	60 598	97 751
LAMASTRE CHARLES DE FOUCAULD	OGEC COLLEGE PRIVE LAMASTRE	25438	104	29 496	80	47 280	24	6 267	53 547	83 043
LARGENTIÈRE LE PORTALET	OGEC SAINTE FAMILLE	94842	210	59 559	80	47 280	130	33 948	81 228	140 787
PRIVAS SACRÉ-CŒUR	AEP DU SACRE COEUR ASSOCIATION	1385	211	59 842	80	47 280	131	34 209	81 489	141 331
RUOMS SAINT JOSEPH	OGEC SAINTE FAMILLE	603780	231	65 515	80	47 280	151	39 431	86 711	152 226
SATILLIEU SAINT JOSEPH-EN-VAL-D'AY	OGEC DE SATILLIEU	1386	242	68 634	80	47 280	162	42 304	89 584	158 218
TEIL (LE) GABRIEL LONGUEVILLE	OGEC GABRIEL LONGUEVILLE	1388	194	55 021	80	47 280	114	29 769	77 049	132 070
TOURNON-SUR-RHÔNE NOTRE DAME	AEP NOTRE DAME	1389	491	139 254	80	47 280	411	107 327	154 607	293 861
TOURNON-SUR-RHÔNE SAINT LOUIS	OGEC ST LOUIS	1390	548	155 420	80	47 280	468	122 211	169 491	324 911
TOTAL			4 964	1 407 856	1 040	614 640	3 924	1 024 694	1 639 334	3 047 190
TAUX				283,613 €		591,00 €				

DISPOSITIF SPECIFIQUE ENERGIE COLLEGES PRIVES 2023 ET 2024

COLLEGES	ATTRIBUTAIRE	TIERS	Dispositif spécifique énergie 2023	Dispositif spécifique énergie 2024
ANNONAY NOTRE DAME	CEVENOLE D'EDUCATION	1370	25 906	42 958
ANNONAY SACRÉ CŒUR	OGEC SAINT BASILE	060077	44 192	64 289
AUBENAS SAINT FRANÇOIS D'ASSISE	OGEC SFDA	50570	0	21 980
BOURG SAINT ANDEOL MARIE RIVIER	OGEC MARIE RIVIER	3247	57 796	57 948
CHEYLARD (LE) SAINT LOUIS	OGEC ST LOUIS LE CHEYLARD	1381	13 667	38 680
LAMASTRE CHARLES DE FOUCAULD	OGEC COLLEGE PRIVE LAMASTRE	25438	5 979	8 993
LARGENTIÈRE LE PORTALET	OGEC SAINTE FAMILLE	94842	1 137	16 451
PRIVAS SACRÉ CŒUR	AEP DU SACRE COEUR ASSOCIATION	1385	11 280	26 296
RUOMS SAINT JOSEPH	OGEC SAINTE FAMILLE	603780	25 298	58 463
SATILLIEU SAINT JOSEPH EN VAL D'AY	OGEC DE SATILLIEU	1386	18 131	31 457
TEIL (LE) GABRIEL LONGUEVILLE	OGEC GABRIEL LONGUEVILLE	1388	56 701	56 849
TOURNON SUR RHÔNE NOTRE DAME	AEP NOTRE DAME	1389	7 687	25 435
TOURNON SUR RHÔNE SAINT LOUIS	OGEC ST LOUIS	1390	7 226	55 201
			275 000	505 000

CONCESSIONS DE LOGEMENTS - DM2 2023

Collège	Commune	Nombre de logements	Référence ATLAS	Type	Surface (m²)	Emploi	Adresse du logement	Chauffage
La Lombardière	Annonay	2	A139	F4	93	Adjoint gestionnaire	Rue Jacques Prévert	Individuel
			A140	F4	88	Chef d'Etablissement	Rue Jacques Prévert	Individuel
Les Perrières	Annonay	7	I001	Studio	17	non affecté	44 Rue Emile Bouschon (RDC)	Collectif
			I002	F3	66	Conseiller Principal d'Education	44 Rue Emile Bouschon (RDC)	Collectif
			I003	F4	82	non affecté	44 Rue Emile Bouschon (RDC)	Collectif
			I101	F5	99	Principal adjoint	44 Rue Emile Bouschon (1er étage)	Collectif
			I103	F4	82	Adjoint gestionnaire	44 Rue Emile Bouschon (1er étage)	Collectif
			I201	F5	100	Chef d'Etablissement	44 Rue Emile Bouschon (2ème étage)	Collectif
			I203	F4	82	Agent départemental	44 Rue Emile Bouschon (3e étage)	Collectif
Jastres	Aubenas	5	Cs101	F4	124	Chef d'Etablissement	10 Bd de la corniche	Individuel
			Cs102	F4	125	Conseiller Principal d'Education	10 Bd de la corniche	Individuel
			Cs103	F4	126	Adjoint gestionnaire	10 Bd de la corniche	Individuel
			C004	F1	35	non affecté	10 Bd de la corniche	Individuel
			Z8	F4	100	MAD Dispositif Relais Sud Ardèche	12 Bd de la corniche	Individuel
Roqua	Aubenas	5	L203	F6	97	Chef d'Etablissement	1 Chemin du Tennis (2ème étage)	Collectif
			L101	F5	84	Principal adjoint	1 Chemin du Tennis (1er étage)	Collectif
			L103	F6	97	Adjoint gestionnaire	1 Chemin du Tennis (1er étage)	Collectif
			L201	F5	85	Agent départemental	1 Chemin du Tennis (2ème étage)	Collectif
			Z9	F3	65	non affecté	1 Chemin du Tennis (RDC)	Collectif

CONCESSIONS DE LOGEMENTS - DM2 2023

Collège	Commune	Nombre de logements	Référence ATLAS	Type	Surface (m²)	Emploi	Adresse du logement	Chauffage
Le Laoul	Bourg St Andéol	6	L103/003 C3	F5+	91	Chef d'Etablissement	33 Avenue du Maréchal Leclerc	Individuel
			L101/001 C4	F5+	72	Principal adjoint	33 Avenue Maréchal Leclerc	Individuel
			L105/005 C2	F5+	91	Agent départemental	35 Avenue Maréchal Leclerc	Individuel
			L107/007 C1	F5+	95	Adjoint gestionnaire	37 Avenue du Maréchal Leclerc	Individuel
			A104	F5+	102	Agent départemental	29 bis Avenue Maréchal Leclerc	Individuel
			A102	F1	48	non affecté	29 bis Avenue Maréchal Leclerc	Individuel
Albert Mercoyrol	Cruas	2	C130/C230	F5	92	Chef d'Etablissement	Rue Morelli	Individuel
			C120/C220	F4	81	Adjoint gestionnaire	Rue Morelli	Individuel
Charles de Gaulle	Guilherand	5	L003	F4+	104	Chef d'Etablissement	70 Rue Appolo XI (rez-de-chaussée D)	Collectif
			L007	F5+	97	Adjoint gestionnaire	70 Rue Appolo XI (rez-de-chaussée)	Collectif
			L102	F5+	99	non affecté	70 Rue Appolo XI (1er étage G)	Collectif
			L103	F4+	92	Principal adjoint	70 Rue Appolo XI (1er étage D)	Collectif
Vallée de la Beaume	Joyeuse	2	A040	F4+	74	Agent départemental	210 Rue André Malraux (loge collège)	Collectif
			C001	F4	95	Chef d'Etablissement	130 Allée Marcel Violet	Collectif
Le Vivarais	Lamastre	2	C002	F4	95	Adjoint gestionnaire	150 Allée Marcel Violet	Collectif
			L002	F5	98	Chef d'Etablissement	9 Avenue de Tournon	Collectif
			L001	F4	82	Adjoint gestionnaire	9 Avenue de Tournon	Collectif
Joseph Durand	Montpezat	3	A103	F5	101	Chef d'Etablissement	171 Allée de la Prade	Collectif
			A104	F4	78	Adjoint gestionnaire	171 Allée de la Prade	Collectif
			D011	F3	75	Conseiller Principal d'Education	171 Allée de la Prade	Collectif
Alex Mézenc	Le Pouzin	1	A110	F5	119	Chef d'Etablissement	Rue Georges Brassens	Collectif

CONCESSIONS DE LOGEMENTS - DM2 2023

Collège	Commune	Nombre de logements	Référence ATLAS	Type	Surface (m²)	Emploi	Adresse du logement	Chauffage
Bernard de Ventadour	Privas	7	C002/C102	F5+	110	Chef d'Etablissement	391 Avenue des Valérianes	Individuel
			C004/C104	F5	113	Adjoint gestionnaire	391 Avenue des Valérianes	Individuel
			C006/C106	F5+	109	non affecté	391 Avenue des Valérianes	Individuel
			C005/C105	F5+	110	Principal adjoint	391 Avenue des Valérianes	Individuel
			C003/C103	F5+	113	Conseiller Principal d'Education	391 Avenue des Valérianes	Individuel
			C001/C101	F4+	91	Conseiller Principal d'Education	391 Avenue des Valérianes	Individuel
			A 135	F5	108	Agent départemental	252 Avenue Pierre Bozon	Individuel
Louis Jouvét	St Agrève	2	A270	F4	111	Chef d'Etablissement	Rue Claude Jacquillat	Collectif
			A250	F4	95	Adjoint gestionnaire	Bourg de l'Extra	Collectif
			C001/C101	F4	100	Chef d'Etablissement	Quartier Lanson	Individuel
Montagne Ardéchoise	St-Cirgues	3	C002/C102	F4	100	Adjoint gestionnaire	Quartier Lanson	Individuel
			A125	Studio	37	non affecté	Quartier Lanson (internat)	Individuel
			L001	F5	104	Chef d'Etablissement	Rue Raoul Follereau	Collectif
Crussol	St-Péray	3	L002	F4	87	Adjoint gestionnaire	Rue Raoul Follereau	Collectif
			G002	F3	62	Agent départemental	Rue Raoul Follereau	Collectif
			C001	F5	102	Chef d'Etablissement	320 Chemin de l'Ancienne Gare	Individuel
L'Eyrieux	St-Sauveur de Montagut	5	C101	F4	102	non affecté	320 Chemin de l'Ancienne Gare	Individuel
			B220	F4	117	Conseiller Principal d'Education	460 Chemin de l'Ancienne Gare	Individuel
			B230	F4	116	Adjoint gestionnaire	460 Chemin de l'Ancienne Gare	Individuel
			B210	Studio	36	non affecté	460 chemin de l'ancienne gare	Individuel

CONCESSIONS DE LOGEMENTS - DM2 2023

Collège	Commune	Nombre de logements	Référence ATLAS	Type	Surface (m²)	Emploi	Adresse du logement	Chauffage
Marcel Chamontin	Le Teil	7	L001/L101	F4+	90	Chef d'Etablissement	5 Impasse Marcel Chamontin	Individuel
			L002/L102	F4+	94	Principal adjoint	5 Impasse Marcel Chamontin	Individuel
			L004/L104	F4+	91	Conseiller Principal d'Education	5 Impasse Marcel Chamontin	Individuel
			L003/L103	F4+	93	Adjoint gestionnaire	5 Impasse Marcel Chamontin	Individuel
			A084	F3	82	Agent départemental	24 Avenue du 8 Mai 1945	Individuel
			Z20	F4+	92	non affecté	24 Avenue du 8 Mai 1945	Individuel
			L105	Studio	23	non affecté	5 Impasse Marcel Chamontin	Individuel
Marie Curie	Tournon	7	B114	F6	218	Chef d'Etablissement	2 Rue Marius Bouvier	Collectif
			A140	F5	115	Principal adjoint	2 Rue Marius Bouvier	Collectif
			A130	F4	104	Adjoint gestionnaire	2 Rue Marius Bouvier	Collectif
			B070	F5	89	Agent départemental	2 Rue Marius Bouvier	Collectif
			A110	F3	59	Agent départemental	2 Rue Marius Bouvier	Collectif
			A150	F5	130	Directeur SEGPA	2 Rue Marius Bouvier	Collectif
			A160	F2	55	non affecté	2 Rue Marius Bouvier	Collectif
Henri Ageron	Vallon Pont d'Arc	4	L001	F4	88	Chef d'Etablissement	76 Rue des abeilles	Collectif
			L002	F4	89	non affecté	76 Rue des abeilles	Collectif
			L101	F4	88	Adjoint gestionnaire	76 Rue des abeilles	Collectif
			L102	F4	89	non affecté	76 Rue des abeilles	Collectif
Georges Gouy	Vals Les Bains	4	A105	F5	120	Chef d'Etablissement	1 Rue du Stade	Collectif
			A102	F4	84	Principal adjoint	1 Rue du Stade	Collectif
			A103	F4	86	Adjoint gestionnaire	1 Rue du Stade	Collectif
			C012	F3	63	Conseiller Principal d'Education	1 Rue du Stade	Collectif

CONCESSIONS DE LOGEMENTS - DM2 2023

Collège	Commune	Nombre de logements	Référence ATLAS	Type	Surface (m²)	Emploi	Adresse du logement	Chauffage
Léonce Vieljeux	Les Vans	5	Z22	F4	101	Chef d'Etablissement	1 Impasse du Roussillon	Individuel
			Z23	F4	105	Conseiller Principal d'Education	1 Impasse du Roussillon	Individuel
			Z24	F4	106	Adjoint gestionnaire	1 Impasse du Roussillon	Individuel
			A116	F4	109	Agent départemental	1 Route du Roussillon	Individuel
			Z25	Studio	35	non affecté	1 Impasse du Roussillon	Individuel
Pierre Delarbre	Vernoux	2	B102	F3	56	Chef d'Etablissement	16 Rue Raymond Finiels	Collectif
			A120	F4	86	Adjoint gestionnaire	16 Rue Raymond Finiels	Collectif
Laboissière	Villeneuve de Berg	4	A102	F3	90	Principal adjoint	Quartier Beaufort	Collectif
			A103	F5	105	Chef d'Etablissement	Quartier Beaufort	Collectif
			D012	F3	68	Agent départemental	Quartier Beaufort	Collectif
			D013	F4	76	Conseiller Principal d'Education	Quartier Beaufort	Collectif
Les Trois Vallées	La Voulte	5	E001	T3	66	Agent départemental	24 rue de l'Olivette (RDC)	Individuel
			E003	T4	95	Principal adjoint	24 rue de l'Olivette (RDC)	Individuel
			E002	Studio	21	non affecté	24 rue de l'Olivette (RDC)	Individuel
			E101	T4	100	Adjoint gestionnaire	24 rue de l'Olivette (1er étage)	Individuel
			E102	T4	95	Chef d'Etablissement	24 rue de l'Olivette (1er étage)	Individuel
	Total	98						

PRESENTATION

Rapporteur : Mme Ingrid RICHIOUD

Mme Ingrid RICHIOUD

Je vais peut-être moins vous faire rêver que les rapports sur le tourisme et la montagne avec ce rapport sur nos collèges et leur fonctionnement puisque cette délibération concerne principalement les dotations annuelles versées aux collèges publics et privés.

Avant de passer aux dotations de manière générale, il faut souligner que cette délibération comporte également l'approbation de la convention cadre car elle a été travaillée en concertation entre les services du Département et les personnels de direction des établissements scolaires. Le travail a été très important, il y a eu beaucoup d'échanges et de discussions pour parvenir à une convention qui emporte l'adhésion de tous. Je salue le travail des équipes de la Direction Education sur le sujet et je vous invite bien sûr à approuver cette convention.

La dotation globale de fonctionnement, pour le fonctionnement général des collèges, s'élèvera à 3 061 848 € pour 2024.

Vous trouvez également une succession de dotations, concernant :

- Les classes ULIS : 2 000 € par ouverture de classe et 1 000 € par section en place dans les collèges, soit un total de 16 000 € ;
- Les ateliers SEGPA : 500 € par atelier, soit 5 500 € au total, pour l'ensemble des collèges ;
- Les déplacements vers les installations sportives, à hauteur de 303 400 € ;
- Les subventions concernant l'équipement matériel non-pédagogique, dotation qui est fonction du nombre d'élèves sachant qu'il y a quatre strates. Le total est porté à 60 970 € pour l'ensemble des collèges ;
- L'attribution de subventions ordures ménagères à hauteur de 70 % de la dépense, sans changement par rapport aux années précédentes ;
- Les 13 collèges privés, avec un forfait d'externat qui s'élève pour l'exercice 2024 à 3 047 190 € ;
- Les dotations complémentaires « énergie », légèrement inférieures à l'année 2023 : pour les collèges publics à hauteur de 785 899 € pour la période de janvier à août 2024 ; pour les collèges privés, nous vous proposons un dispositif spécifique énergie correspondant à des subventions complémentaires à hauteur de 275 000 €.

Pour terminer, j'évoquerai quelques points qui peuvent paraître anecdotiques mais qui font partie de la délibération. Le montant des prestations accessoires des personnels logés par nécessité absolue de service suit les augmentations que nous connaissons de manière générale, dues à l'inflation, et est ainsi revalorisé de 7,7 %. Enfin, nous vous demandons d'approuver les codes d'activités 2024 pour l'élaboration du budget des collèges publics.

J'ai oublié un point non négligeable, qui concerne les tarifs de restauration et d'hébergement ainsi que les tarifs des nuitées pour les hôtes de passage pour l'année civile 2024, qui sont proposés dans la délibération et maintenus à un niveau identique à l'année dernière.

INTERVENTIONS - DEBAT

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Y a-t-il des remarques sur les dotations de nos collègues ? Non.

Nous vous remercions parce que vous avez fait beaucoup de rentrées dans les établissements scolaires et cela a été très apprécié par le corps enseignants, les principaux, les conseils d'administration et surtout les familles.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Non.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DELIBERE**Adopté à l'unanimité****Pour : 34****Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16**

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche : 2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESDE, Monsieur Armand BADIA, Madame Elvire BOSC, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

L'Assemblée départementale,

- Vu** le Code de l'Éducation,
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le Code la Propriété, les articles L2122-1 à L2122-3,
- Vu** le Code du domaine de l'État, l'article R92 à R102,
- Vu** le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Considérant les obligations et compétences légales du Département en matière de collèges,

Où l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Attractivité, Vie Associative, Agriculture, Tourisme et Aménagement du Territoire » en date du vendredi 6 octobre 2023, ainsi que MM. MEYER, VALLON, VIGNAL respectivement et exclusivement sur les dossiers concernant leurs communes.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**Education****I. COLLÈGES PUBLICS :**

Approuve la Convention Cadre à intervenir avec les 24 collèges publics et autorise le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département les conventions à passer avec les collèges publics ardéchois ;

Octroie les dotations globales de fonctionnement affectées au fonctionnement des collèges publics pour 2024 conformément à la répartition figurant en annexe 2 ;

Octroie les dotations pour le fonctionnement des classes ULIS pour 2024 conformément à la répartition figurant en annexe 2 ;

Octroie les dotations relatives aux ateliers d'application des SEGPA afin de renouveler les vêtements de travail des élèves figurant en annexe 2 ;

Octroie les dotations au titre des déplacements vers les installations sportives au titre de l'année scolaire 2023-2024 conformément à la répartition figurant en annexe 2 ;

Octroie les subventions "équipement matériel non pédagogique" pour 2024 conformément à la répartition figurant en annexe 2 ;

Octroie au titre de dotations complémentaires "énergie" un acompte au titre de 2024 pour la période de janvier à août 2024 figurant en annexe 3 ;

Approuve le principe de l'attribution des subventions ordures ménagères à hauteur de 70 % de la dépense supportée par le collège et le versement de celles-ci en fonction de la périodicité de recouvrement retenue par la collectivité organisatrice sur présentation des factures correspondantes ;

Approuve les tarifs de restauration et d'hébergement de l'année civile 2024 (annexe 4) ;

Approuve les tarifs nuitées pour hôtes de passage 2024 (annexe 5) ;

Approuve le montant des prestations accessoires des personnels logés par nécessité absolue de service pour 2023 (annexe 6) ;

Approuve les codes d'activités 2024 pour l'élaboration du budget des collèges publics (annexe 7).

II. COLLÈGES PRIVES :

Octroie les forfaits d'externat aux treize collèges privés ardéchois au titre de l'exercice 2024 conformément à la répartition figurant en annexe 8 ;

Octroie les subventions dispositif spécifique énergie aux collèges privés au titre des exercices 2023 et 2024 conformément à la répartition figurant en annexe 9 ;

Approuve la convention type de mise à disposition du service annexe d'hébergement dans le cadre de la liaison écoles collèges et autorise le Président à la signer au nom du Département (annexe 10).

(c.f annexes pages 299 à 331)

2 . 5 - CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

RAPPORT DU PRESIDENT

I- ATOUT ASSOCIATION 07 – AJUSTEMENT DU REGLEMENT D'AIDE

Lors de la Commission Permanente du 9 décembre 2022, les élus du Département de l'Ardèche ont approuvé la politique associative et adopté un nouveau règlement d'aide aux structures œuvrant dans les domaines de la culture, du sport, de la jeunesse, de la citoyenneté, du développement durable ou de l'animation locale. Ce dispositif est dénommé « Atout Association 07 » et comporte 3 volets distincts (aide annuelle, conventionnement et structures d'attractivité, bonus investissement).

En vigueur depuis janvier 2023 et suite à une première phase d'instruction des demandes, dans un souci de clarification des critères et précision des modalités de soutien par le Département aux structures éligibles, des ajustements ont été proposés et votés en CP06 pour chacun des règlements. Une erreur de plume s'est glissée dans le règlement Atout Association - Aide annuelle telle que précisée en **annexe 1**.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver la modification apportée au règlement Atout association 07 (annexe 1).

II- CULTURE

II-A. MUSEAL

II-A.1. Adhésions aux offices de tourisme

Afin de promouvoir Muséal dans les dépliants touristiques et dans les offices de tourisme, il est nécessaire d'adhérer à ceux-ci. Il est ainsi proposé d'adhérer aux offices de tourisme du Pays d'Aubenas (174 €), de Cévennes Terre d'Ardèche (247,50 €), Montélimar Agglomération (790 €), Berg et Coiron (85 €), Drôme Provençale (100 €), Ardèche des sources et volcans (80 €), ARC (120 €), Gorges de l'Ardèche-Pont-d'Arc (1 152 €), Provence occitane (200 €), DRAGA (60 €). Dans la même logique, il est souhaité une adhésion à Ardèche loisirs Patrimoine, qui commercialise le Pass Ardèche et inscrit Muséal sur la carte touristique de l'Ardèche (1 255 €).

Il vous est donc proposé d'approuver l'adhésion du Département pour le compte de Muséal aux offices de tourisme précités et d'autoriser le versement des subventions aux organismes listés ci-avant.

II-A.2. Conventionnement avec Ardèche Loisirs et Patrimoines

Par ailleurs, Muséal travaille avec l'association Ardèche Loisirs et Patrimoines (ALP), soutenue par le Département de l'Ardèche et l'Agence de Développement Touristique de l'Ardèche. Cette association regroupe des sites culturels et touristiques du département qui communiquent ensemble via une carte qui les mentionne. L'association développe par ailleurs depuis 2015 une « carte pass » qui permet de proposer à la vente des entrées groupées de plusieurs sites de ce réseau et sur des durées variables (3, 6 et 9 jours). Le musée a intégré ce dispositif en 2019 : il est proposé de poursuivre ce partenariat pour 2023.

Il vous est donc proposé d'approuver les termes du contrat d'engagement réciproque à conclure entre le Département et l'association Ardèche Loisirs et Patrimoines telle que figurant en annexe 2, et d'autoriser le Président à le signer.

II-A.3. Adoption de nouveaux tarifs

A la suite de la mise en place des nouveaux tarifs 2023, le personnel du musée a recueilli les avis des visiteurs. Il apparaît que le public est très satisfait de la gratuité de l'entrée pour les moins de 25 ans mais que ce jeune public ne bénéficie pas de réductions sur les spectacles et ateliers s'il n'est pas étudiant ou adhérent au CNAS. Aussi, afin de permettre au jeune public d'accéder plus aisément aux activités culturelles du musée, il est proposé d'ajouter ce public comme bénéficiaire du demi-tarif sur l'ensemble des activités du musée, à l'exception des anniversaires.

Par ailleurs, alors qu'aucune activité à MuséAl n'est adaptée aux moins de 4 ans, il est demandé à des parents participant à l'une d'entre elles avec un enfant de moins de 4 ans de bien vouloir payer pour ce dernier, alors qu'il n'en bénéficie pas. Aussi, il est proposé d'ajouter les moins de 4 ans aux bénéficiaires de la gratuité totale des activités de MuséAl.

En conséquence, il vous est proposé de modifier comme suit la grille tarifaire de MuséAl:

- **Ajout des moins de 25 ans comme bénéficiaires du demi-tarif pour l'ensemble des activités de MuséAl, à l'exception des anniversaires,**
- **Gratuité totale des activités de MuséAl aux moins de 4 ans,**
- **Gratuité totale des visites et activités de MuséAl pour les parents accompagnateurs d'un groupe scolaire.**

II-B. ARCHIVES DEPARTEMENTALES

II-B.1. Dispositif "ADOpte UN ARCHIVISTE "

Les Archives départementales, par leurs missions définies dans le code du patrimoine, sont présentes sur l'ensemble du territoire de l'Ardèche et apportent appui et ingénierie aux collectivités locales, dans le souci d'améliorer la gestion de la gouvernance de l'information et de préserver le patrimoine culturel ardéchois. Cette présence se manifeste en particulier par des visites sur site et des actions de formation. Le dispositif **"Adopte un archiviste"** qui est soumis à votre approbation a pour objet de proposer un nouveau levier afin de renforcer l'accompagnement des communes par le Département sur la question de l'archivage. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du Projet Scientifique, Culturel et Technique (PSCT) des Archives départementales et vient compléter et enrichir l'accompagnement proposé par le Département aux territoires en matière de culture avec les Conventions Territoriales d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC), le Schéma Départemental des Enseignements et des Pratiques Artistiques et le futur Schéma Départemental de Lecture Publique, pour des actions renforcées au service des communes et des Ardéchois.

II-B.2. Contexte

La « compétence archives » est une obligation des collectivités territoriales, régie par le code du patrimoine. Les communes et EPCI, s'ils sont tenus d'assurer la conservation et la communication des archives, sont en revanche libres de définir les modalités de leurs partenariats.

La directrice des Archives départementales exerce quant à elles, par délégation du Préfet, le contrôle scientifique et technique sur les archives de l'ensemble des collectivités locales du Département.

L'Ardèche ne compte aujourd'hui que deux services d'archives mutualisés commune/communauté d'agglomération (ARA) et ville d'Aubenas/CC Val de Ligne/SEBA/SISPEC, auxquels s'ajoute un service communal géré par une bénévole (Bourg-Saint-Andéol). Dans les autres communes et EPCI, la gestion des archives est assurée par des agents administratifs non dédiés (secrétaires de mairie, assistants des DG) sans formalisation sur la fiche de poste, ou parfois même par des élus.

Certaines communes font enfin appel à des prestataires privés occasionnels, avec un coût de service assez élevé.

Il est enfin à noter que si le code du patrimoine prévoit qu'un service d'archives départementales puisse accueillir en dépôt les archives définitives des communes de moins de 2 000 habitants, le service des Archives départementales de l'Ardèche n'est aujourd'hui plus en capacité de le faire en raison de la saturation de ses espaces de stockage.

Ce faible taux de professionnalisation se traduit par d'évidentes lacunes constatées sur le terrain qui peuvent conduire au non-respect des dispositions du code du patrimoine et à la perte irréversible de documents essentiels pour les habitants : éliminations non réglementaires d'archives publiques, mauvaise tenue et à terme dégradations irréversibles de documents créateurs de droits (permis de construire, registres d'état civil, de délibérations...), perte d'information, refus de communication contraire au code général des relations entre le public et les administrations aux personnes qui en font la demande, etc.

Aussi, la création de services communs d'archives avec un personnel qualifié et des espaces dédiés présente les avantages d'un suivi au quotidien de la production d'une collectivité, de la communication aux usagers, d'une conservation optimale et d'une mise en place de procédures adaptées. Elle garantit une bonne conservation des archives et permet ainsi à tous les Ardéchois d'accéder dans de meilleures conditions à leur patrimoine écrit et donc à leur histoire.

II-B.3. Le dispositif proposé

Au regard de la taille des communes du territoire ardéchois, qui ne justifie que très rarement la création d'un ETP dédié à la fonction archivistique, et dans l'optique d'encourager la transition numérique sur les territoires ainsi qu'une meilleure prise en compte de la production documentaire, le Département de l'Ardèche propose de participer financièrement, par le biais d'une **subvention, au projet de création de services communs grâce au recrutement par les EPCI d'archivistes professionnels intervenant sur l'ensemble des communes volontaires d'une même intercommunalité**, qui gèreraient à la fois la production papier et la production numérique.

Ce service commun permettrait aux communes inscrites dans le projet :

- de bénéficier d'une offre de service professionnelle et dédiée par le biais de conventions entre les EPCI et leurs communes membres. Ce service serait facturé aux communes bénéficiaires selon les modalités définies par l'intercommunalité ;
- d'accéder, via leur intercommunalité, à une **transition numérique sécurisée** et par là, de garantir aux Ardéchois **une conservation pérenne** de leurs données ;
- d'enrichir **la dimension patrimoniale et mémorielle** des projets éducatifs et culturels **des CTEAC**.

II-B.4. Modalités de la mise en place de l'aide départementale

Le Département soutiendra financièrement le projet de recrutement d'archivistes professionnels par les EPCI en charge des missions d'archivage des communes membres volontaires par l'octroi d'une aide sous la forme d'une subvention dégressive sur trois ans attribuée à l'intercommunalité.

Le montant de l'aide du Département sera forfaitaire :

	Montant de la subvention pour un agent à temps plein proportionné à la quotité de temps de travail
Année 1	10 000 €
Année 2	8 000 €
Année 3	6 000 €

L'EPCI s'engage à recruter un agent pour assurer la responsabilité du service commun des archives sur un poste dont la fiche aura été soumise et validée par la Directrice des Archives Départementales de l'Ardèche, au titre du contrôle scientifique et technique de l'Etat sur les archives des collectivités. Par ailleurs, l'intercommunalité associe la directrice des Archives Départementales de l'Ardèche au processus de recrutement de cet agent et à la définition de son programme de formation le cas échéant.

La direction des Archives départementales assurera enfin la coordination et l'animation d'un réseau professionnel constitué de l'ensemble des responsables des services communs d'archives intercommunaux. Ce réseau se réunira une fois par an.

En conséquence, il vous est proposé **d'approuver les termes du règlement** relatif au dispositif "Adopte un archiviste" (**annexe 3**) et la convention type entre le Département et les EPCI volontaires pour sa mise en œuvre (**annexe 4**).

III-SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

III-A. VIE ASSOCIATIVE

Considérant le rôle essentiel joué par les sapeurs-pompiers notamment à l'aune des épisodes caniculaires de cet été, et eu égard à une pratique sportive soutenue ainsi qu'un engagement citoyen manifeste de ces collégiens ainsi concernés, il est proposé d'amender le règlement d'aide aux collégiens afin de soutenir les jeunes engagés dans une démarche pour devenir sapeur-pompier volontaire. Ainsi, tout collégien inscrit en tant que jeune sapeur-pompier pourra se voir doubler la subvention octroyée pour la prise en charge des frais d'adhésion, d'inscription et d'acquisition de licences pour exercer des activités sportives et/ou culturelles. Le montant plafond de cette aide majorée est ainsi fixé à 120 €.

Aussi, il vous est proposé d'approuver la modification du règlement d'aide "MESURES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES DES COLLEGIENS ARDECHOIS" en annexe 5.

III-B. L'ESPACE DEPARTEMENTAL NATURE ARDECHE

L'Espace Départemental Nature Ardèche a été construit en 1976 par le Conseil général de l'Ardèche. L'équipement est situé en aval du village de Salavas. Il offrait une capacité d'accueil de 76 lits dont la vocation était uniquement l'accueil de groupes.

Ce domaine départemental s'étend sur 12 hectares dans lesquels sont également présents des équipements sportifs extérieurs comme deux terrains de basket, un site d'escalade aménagé, une via-corda, un parcours permanent d'orientation, un quai d'embarquement et de débarquement pour canoës et un hangar à bateaux, une plage pour la baignade, un pas de tir à l'arc, une aire de disc-golf et un espace de VTT Cross-country géré conjointement par le CREPS de Vallon-Pont-d'Arc, la commune et l'intercommunalité.

La situation géographique de cet ensemble en bordure de rivière, en face de Vallon-Pont-d'Arc, à proximité immédiate du CREPS, du Pont d'Arc et de la Grotte Chauvet en fait un lieu à fort potentiel d'attractivité.

En 2021 cet équipement a été entièrement détruit pour laisser place à de tous nouveaux bâtiments permettant le doublement de la capacité d'accueil (140 lits) et offrant la possibilité de repenser en grande partie la destination et l'usage de ce lieu. Le Département a investi près de 10 millions d'euros dans ce projet. Cet équipement devra disposer d'un budget annuel d'environ 500 000 euros (**Annexe 6**).

III-B.1. Un nouveau projet pour un équipement départemental entièrement repensé

Dans la perspective d'une réouverture au printemps 2024, ce nouvel équipement géré en régie par le Département doit contribuer à renforcer l'attractivité du territoire et permettre à la collectivité de relayer la dynamique de ses différentes politiques volontaristes en faveur des sports, de la culture, du tourisme, de l'environnement tout autant que ses politiques sociales. Cet outil remarquable et stratégique doit devenir un espace d'expérimentation et d'innovation rayonnant à l'échelle départementale régionale voire nationale, ouvert à un large public et réseaux d'acteurs. Le nouveau projet s'appuiera sur des marqueurs et axes prioritaires, pensés en synergie.

III-B.2. Promouvoir les sports, la culture et l'environnement auprès des familles ardéchoises.

La réhabilitation du lieu a permis des modifications structurelles en vue de favoriser l'accueil de familles en plus de l'accueil de groupes.

Cette nouvelle configuration donne l'opportunité de développer une offre spécifique d'une dizaine de "week-end famille" à thème tout au long de l'année et ce dès 2024. Cette programmation facilitera la promotion des sports, de la nature environnante et de la culture en partenariat avec les comités sportifs, les associations et les professionnels locaux, en s'appuyant sur le dispositif Atout association. Afin de garantir une mixité sociale des publics accueillis, les familles les moins aisées pourraient bénéficier d'aides.

En guise d'exemple, un week-end famille vélo pour un public de tout âge et niveaux de pratiques différents s'articulera autour des séances de vélo, une soirée culturelle, une sortie vélo avec sensibilisation aux aspects environnementaux, des temps réparation vélo.

L'encadrement des différents groupes serait assuré par : des entraîneurs des clubs ardéchois ou des cadres de comités départementaux financés dans le cadre d'Atout Association ou des professionnels locaux (comme les formateurs du CREPS) par le biais de prestations.

En tant qu'équipement départemental ouvert au public, le lieu devra bénéficier d'une stratégie de communication dédiée (au même titre que Muséal, les Archives, la MDA ou la Boissine) dont la recherche d'une nouvelle appellation, un site web et sa propre identité visuelle.

III-B.3 Un lieu pour affirmer et renforcer la dynamique événementielle

Pensé initialement pour être un lieu d'hébergement pour les participants à des événements sportifs ou culturels alentours, il est désormais possible de faire du centre un lieu d'accueil pour les départs ou les arrivées d'événements majeurs soutenus ou initiés par le Département (le Marathon des Gorges, le Raid du Pont d'Arc, le Trail des 36000, les Olympiades Ardèche, la Semaine de sensibilisation aux pratiques sportives et culturelles, le Tour Cycliste Féminin de l'Ardèche, etc.).

La présence d'une piste de VTT cross-country homologuée « piste olympique » offre une opportunité unique d'accueillir ou d'organiser des compétitions de niveau national et international.

Sur le plan culturel et environnemental, une nouvelle dynamique pourra être envisagée pour exploiter et valoriser les 4,5 Ha d'espaces aux portes de la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche en permettant l'accueil de spectacles, de festivals voire d'artistes en résidence durant les périodes creuses.

III-B.4 Un outil au service de la politique jeunesse et éducation

Disposant de 140 lits, placés dans un cadre propice au développement des savoirs environnementaux, culturels et sportifs, la structure sera aussi un outil à disposition de la politique éducative et de la jeunesse et plus particulièrement en direction des collèges ardéchois. Un partenariat avec l'Inspection d'Académie favorisant l'accueil d'équipes pédagogiques sur site devra être établi pour valoriser les possibilités d'organisation d'activités combinées au départ du lieu.

Une campagne d'information auprès des enseignants devra être rapidement déployée pour donner à voir l'ensemble des possibilités.

Par ailleurs, à l'occasion de l'ouverture de ce nouvel équipement, le Département peut faire la différence en proposant l'organisation de journées d'intégration pour l'ensemble des 6èmes ardéchois et tout mettre en œuvre pour que chaque collégien bénéficie au cours de sa scolarité d'au moins d'un séjour au sein du lieu.

III-B.5. Un équipement ressource au service des réseaux associatifs et collectivités

Jusqu'ici resté confidentiel, l'équipement départemental doit désormais affirmer son rôle ressource auprès de l'ensemble des acteurs qui contribuent à l'attractivité du territoire ardéchois, associations, collectivités ou entreprises. Il s'agit par conséquent de créer une dynamique d'accueil et une offre adaptée à chacun de ces réseaux et de faciliter par des modalités incitatives via les dispositifs de soutien tels qu'Atout association 07, Atout collèges 07.

L'équipement devra par ailleurs être au service de l'ensemble des élus et des directions de la collectivité départementale en tant que lieu d'accueil pour des séminaires, réunions d'équipe, journées de convivialité etc. et faire ainsi des élus départementaux et des agents les premiers ambassadeurs du lieu auprès de leurs réseaux professionnels et personnels.

III-B.6. Devenir un acteur économique local à part entière

La création et la capacité d'accueil de l'équipement vont permettre de développer l'activité économique du territoire avec le développement de séjours éducatifs en partenariat avec l'ADT et plus particulièrement Passerelle Patrimoine (allotement de places pour des classes de découverte, centre de vacances courts et long séjours).

La pénurie de structures de ce type (agrées jeunesse et sport et éducation nationale) en sud Ardèche permet de garantir un excellent taux de remplissage à court comme à moyen terme. Ceci favorisera l'équilibre d'exploitation. En effet de nombreux établissements scolaires ou structures organisatrices de séjours jeunes sont actuellement hébergés à la base de Mejanne le Clap (situé dans le Gard à 35km de Salavas) alors que leurs activités se déroulent en Sud Ardèche, impliquant des temps de transports importants.

III-B.7 De nouveaux publics prioritaires

En synthèse, l'équipement départemental dispose d'un fort potentiel permettant l'accueil d'une diversité de publics. Au-delà des défis soulignés précédemment, il convient de proposer des services dédiés aux publics prioritaires du Département : les familles d'accueil (ASE), le foyer de l'enfance, les UT d'actions sociales, les publics en situation de handicap, les structures de jeunesse et/ou à vocation sociale, les Centres sociaux, les MJC et toutes les structures de jeunesse en lien avec le Département, les centres de loisirs des communes et des intercommunalités. Une attention particulière devra enfin être portée au public en proximité géographique de la base comme les collégiens de Vallon-Pont-d'Arc ou le CREPS.

III-B.8. Une nouvelle grille tarifaire

L'ouverture de ce nouvel équipement départemental est prévue pour avril 2024. Il convient de lancer dès fin 2023 la phase de communication et de commercialisation auprès des publics cibles. Aussi, une nouvelle grille tarifaire est établie en adéquation avec l'offre de services renouvelée. Elle répond à une double exigence : s'adapter aux capacités financières de l'ensemble des publics cibles et particulièrement les publics prioritaires d'une part et garantir un équilibre d'exploitation dès les premières années de fonctionnement d'autre part.

En conséquence, il vous est proposé **d'approuver la grille tarifaire telle que proposée en annexe 7, ainsi que les nouvelles orientations et les publics cibles proposés pour la définition du nouveau projet du nouvel Espace Départemental Nature Ardèche tels que rappelés précédemment et ci-annexés (annexe 8).**

PROJET DE DELIBERATION

N° 2. 5.1

D.G.A

Attractivité

Service Instructeur

DIRECTION

Culture, Sport, Jeunesse, Vie Associative

SERVICE

CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

L'Assemblée départementale,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 1611-4 relatif au contrôle par les collectivités des organismes qu'elles subventionnent ?
- Vu** la délibération n°3.1 en date du 24 septembre 2021 de l'assemblée départementale adoptant des mesures en faveur du développement des pratiques culturelles et sportives des collégiens ardéchois
- Vu** la délibération n°6.3.2 en date du 16 juin 2023 de l'assemblée départementale portant délégation d'attributions à la commission permanente
- Vu** le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,
- Vu** les demandes présentées,

Considérant le soutien aux structures culturelles, sportives et associatives comme un vecteur du développement de l'accès de tous à la culture et aux sports, de lien social, du devoir de mémoire et d'émancipation ainsi que d'attractivité des territoires,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Culture, sport et vie associative

I-ATOUT ASSOCIATION 07 – AJUSTEMENT DU REGLEMENT D'AIDE

Approuve la modification apportée au règlement Atout association 07 présentée en **annexe 1**.

II-CULTURE

II-A. MUSEAL

Approuve l'adhésion du Département de l'Ardèche, pour le compte de MuséAl, aux offices de tourisme du Pays d'Aubenas, de Cévennes Terre d'Ardèche, de Montélimar Agglomération, de Berg et Coiron, de la Drôme Provençale, d'Ardèche des sources et volcans, d'Ardèche Rhône Coiron, des Gorges de l'Ardèche-Pont-d'Arc, de la Provence occitane, et DRAGA.

Approuve les termes du contrat d'engagement réciproque à conclure entre le Département et l'association Ardèche Loisirs et Patrimoines (ALP) (**annexe 2**), et autorise le Président à le signer.

Approuve les réajustements ci-dessous de la grille tarifaire de MuséAl :

- les moins de 25 ans sont bénéficiaires du demi-tarif pour l'ensemble des activités de MuséAl, à l'exception des anniversaires ;
- gratuité totale des activités de MuséAl pour les enfants de moins de 4 ans ;
- gratuité totale des visites et activités de MuséAl pour les parents accompagnateurs d'un groupe scolaire.

II-B. ADOPTE UN ARCHIVISTE

Approuve la création et les termes du Règlement d'aide du dispositif "Adopte un archiviste", tel que détaillé en **Annexe 3**.

Approuve les termes de la convention type entre le Département et les EPCI bénéficiaires du dispositif tel que détaillée en **Annexe 4** et délègue à la Commission permanente la décision d'autoriser le Président à la signer avec les EPCI concernés.

Délègue à la Commission permanente l'attribution des subventions relatives à ce règlement ainsi que les modifications ultérieures à lui apporter.

III-SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

III-A. VIE ASSOCIATIVE

Approuve la modification du règlement d'aide "**MESURES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES DES COLLEGIENS ARDECHOIS**" en annexe 5.

III-B. L'ESPACE DEPARTEMENTAL NATURE ARDECHE

Approuve la grille tarifaire telle que proposée en **annexe 7**.

Approuve les orientations et les publics prioritaires définis pour le nouvel Espace Départemental Nature Ardèche tels que proposés en **annexe 8**.

Annexe 01

Règlement

Atout Association 07

Volet Aide annuelle

Objet

Soutien annuel aux activités régulières ou ponctuelles des associations œuvrant dans les domaines de la culture, du sport, de la jeunesse, de la citoyenneté, du développement durable ou de l'animation locale.

Bénéficiaires

Les associations loi 1901 et structures d'intérêt général relevant du champ de l'économie sociale et solidaire disposant d'une équipe salariée permanente enregistrées dans les domaines d'activité du sport, de l'action socio-culturelle, du devoir de mémoire, du développement du bénévolat, des loisirs, de la culture, de l'éducation à l'environnement, de l'environnement ou des médias.

Sont exclues de ce dispositif :

Les structures conventionnées avec le Département.

Les associations sportives scolaires et les associations caritatives ou à caractère philanthropique.

Nature

Il s'agit de soutenir le fonctionnement ou un évènement porté par des associations et structures ESS dès lors qu'elles sont soutenues par d'autres partenaires publics et qu'elles sont au bénéfice de l'Ardèche.

Conditions d'octroi de l'aide

En cas de demande de soutien pour un évènement, le dossier doit être déposé avant le début de(s) action(s) faisant l'objet de la demande et impérativement dans la période indiquée (voir : « Modalités de dépôt des demandes »).

Les bénéficiaires doivent avoir acquis au moins un soutien financier public.

Une seule demande par structure et par an.

Montant du soutien départemental

Les montants maximums des soutiens annuels sont plafonnés ainsi :

- Jusqu'à 1 500 euros pour des actions d'envergure communale,
- Jusqu'à 5 000 euros pour des actions d'envergure intercommunale,
- et jusqu'à 10 000 euros pour des actions d'envergure départementale et supra départementale

Le montant de la subvention du Département sera de 30% maximum du budget total de la structure ou du budget de(s) action(s) faisant l'objet de la demande.

Les projets et la définition du montant de la subvention accordée à l'association seront étudiées notamment au regard des critères suivants : budget global et économie de la structure; constitution de l'équipe et présence ou non de salariés ; labels et agréments ; ; inscriptions dans des réseaux de partenaires ; nombre de bénéficiaires de l'action ou du projet ; convergence avec les priorités des politiques départementales; retombées économiques sur le territoire et impact direct et indirect sur l'emploi; conditions mise en œuvre pour rendre le projet accessible au plus grand nombre (tarifs, actions de médiation etc..) ; une attention portée aux enjeux environnementaux ; à l'égalité femme-homme, aux personnes porteuses de handicap et à la place donnée à la jeunesse.

Chaque domaine d'activité peut être étudié au regard des critères spécifiques complémentaires

Engagements de l'association

L'association s'engage à mettre en œuvre les actions pour lesquelles elle est financée et s'engage à respecter la charte de communication du Département.

Calendrier et modalités de versement

La subvention sera versée intégralement à l'issue du vote par la commission permanente. Elle se réunit plusieurs fois par an selon le calendrier disponible sur la plateforme Atout Association (<https://associations.ardeche.fr>). Pour chaque réunion de la commission permanente, un retro planning est également disponible en ligne, prenant en compte systématiquement les délais d'instruction administrative, technique et politique.

Pièces à joindre

Obligatoirement

- Le récépissé de déclaration en Préfecture,
- L'extrait du Journal officiel publiant l'annonce de la création de l'association,

- Le certificat d'immatriculation au répertoire Sirene (INSEE) de moins de 3 mois,
- Les statuts de l'association signés et datés par le(la) Président(e),
- Le RIB
- Le Contrat d'Engagement Républicain signés et datés par le(la) Président(e),
- Le dernier compte-rendu d'assemblée générale incluant le rapport d'activité approuvé,
- Les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos signés et datés par le (la) trésorier(e),
- Pour les associations percevant plus de 23 000 euros annuels de subventions publiques : un bilan financier et un compte de résultat complets accompagnés d'une note d'analyse,
- Pour les associations percevant plus de 153 000 euros annuels de subventions publiques : un bilan financier et un compte de résultat complets certifiés par un commissaire aux comptes accompagnés d'une note d'analyse.

Modalités de dépôt des demandes

Le dépôt de la demande se fera obligatoirement et uniquement en ligne sur www.associations.ardeche.fr

Contrôle / évaluation

Conformément à l'article L. 1611- 4 du CGCT, le Département peut réclamer la communication de tout document justifiant l'utilisation de l'aide accordée.

L'association disposera d'un mois pour les fournir au Département à partir de la date à laquelle ils lui seront demandés.

Si le projet présenté n'est pas mis en œuvre ou l'est partiellement, le Département pourra demander le remboursement de tout ou partie de l'aide versée.

Il est à noter que conformément à l'article L. 211-8 du Code des juridictions financières, la Chambre Régionale des Comptes peut également assurer la vérification des comptes des structures bénéficiaires de subventions supérieures à 1 500 euros.

CONTRAT D'ENGAGEMENT RECIPROQUE

Il est convenu et arrêté ce qui suit entre :

Le Conseil Départemental de l'Ardèche, Hôtel du Département, quartier la Chaumette, BP 737, 07000 PRIVAS CEDEX, représenté par son Président, Olivier AMRANE, dûment habilité par la délibération de la Commission Permanente du 2023.

Dénommé ci-après « Le Conseil Départemental », d'une part,

Et

Ardèche Loisirs et Patrimoine, association de loi 1901, dont le siège social est situé au 4 cours du Palais 07000 PRIVAS, représentée par Dimitri BRUN, en sa qualité d'Administrateur représentant, dûment habilité.

Dénommée ci-après « Ardèche Loisirs et Patrimoine » d'autre part,

Article 1er : Objet

Par le présent contrat, il est convenu entre les parties un engagement réciproque concernant l'accueil des visiteurs détenteurs de la carte Pass Ardèche.

Article 2 : Obligations réciproques

Ardèche Loisirs et Patrimoine :

- Est gestionnaire de la partie technique et logistique du Pass Ardèche,
- Fournit le matériel nécessaire au bon fonctionnement du Pass Ardèche à savoir le lecteur NFC, les cartes pré-activées prêtes à la distribution.
- Contrôle les données statistiques globales.

Le Conseil Départemental :

- S'engage à promouvoir le Pass Ardèche auprès de sa clientèle.
- Accepte dans son site toute carte conforme au visuel présenté par Ardèche Loisirs Patrimoine (Pass'Ardèche 3 jours, 6 jours et annuel) jusqu'au 31 décembre 2023.
- Accorde la gratuité pour l'entrée au musée à tous les visiteurs détenteurs d'une carte Pass Ardèche valide, jusqu'au 31 décembre 2023. Si le visiteur a acheté la carte Pass Ardèche par internet, la carte lui sera délivrée gratuitement sous présentation d'un justificatif permettant son activation.
- La gratuité des tarifs s'applique pour les trois types de Pass Ardèche (3 jours, 6 jours et annuel).

- Lit le Pass Ardèche à l'aide d'un lecteur NFC fourni à titre gracieux par Ardèche Loisirs et Patrimoine afin d'en vérifier la validité.
- Edite et contrôle les données statistiques de son propre site.

Article 3 : Réversion

Pour chaque visiteur à Muséal, une réversion entre les parties est prévue dans les situations suivantes :

- Le visiteur a acheté une carte Pass Ardèche sur internet et présente un justificatif au Conseil Départemental .
- Le visiteur détient une carte Pass Ardèche active.

Dans ces deux situations, Ardèche Loisirs et Patrimoine reverse au Conseil Départemental, 50 % du prix d'entrée plein tarif de MuséAl par entrée de Pass Ardèche soit 2,50€.

Le calcul de la réversion s'effectue chaque mois grâce au lecteur NFC qui comptabilise le nombre de visiteur sur le site de Muséal et grâce à la plate-forme Adelya. Ce calcul est effectué par ALP. Si des corrections doivent être apportées aux statistiques, le Conseil Départemental doit en faire la demande à ALP impérativement avant le 31 du mois correspondant.

La réversion est mensuelle et se fait sur la base d'un titre de recette émis par le Conseil départementale et d'une facture établie par l'association Ardèche Loisirs et Patrimoine comptabilisant la totalité des entrées sur le site par des détenteurs de la carte Pass Ardèche. Elle peut cependant être adaptée en fonction des besoins.

Article 4 : Résiliation

Tout manquement de l'une ou l'autre des parties, à l'un des engagements réciproques issus du présent contrat pourra entraîner sa résiliation.

Article 5 : Durée

Le présent contrat est conclu pour un an à compter de sa date de signature.

Article 6 : Litiges

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation.

Si néanmoins le désaccord persiste, le litige sera porté devant l'instance compétente.

Fait à Privas

Le

Pour l'Association,
Dimitri BRUN
Administrateur représentant

Pour le Département,

ADOpte UN ARCHIVISTE **Règlement d'aide**

I. Objet

Soutien incitatif à la conservation des archives communales par une aide dégressive à la professionnalisation d'archivistes en charge d'un service commun des archives à l'échelle intercommunale.

II. Conditions d'éligibilité

Les structures éligibles au soutien du Département sont les Intercommunalités ardéchoises qui procèdent à la création d'un service commun et au recrutement d'un poste d'archiviste professionnel en charge de classer, conserver et valoriser les archives de leurs communes membres volontaires.

Dans la mesure du possible, le poste créé doit répondre aux critères suivants :

- Catégorie B ou A ;
- Filière culturelle, secteur patrimoine de préférence, ou agent de toute filière possédant les compétences techniques requises pour l'emploi attestées par la direction des Archives Départementales. A défaut, il sera formalisé une formation spécialisée conçue avec et soumis pour avis à la direction des Archives départementales ;
- Poste de titulaire, en CDI ou sur un CDD de trois ans renouvelable ;
- Fiche de poste validée par la directrice des Archives Départementales, au titre du contrôle scientifique et technique de l'Etat sur les archives des collectivités ;
- Jury de recrutement associant la directrice des Archives Départementales au titre du contrôle scientifique et technique de l'Etat sur les archives des collectivités.

III. Montant de la subvention départementale

S'agissant d'une aide à l'amorçage, son montant est dégressif sur trois ans.

Le montant de l'aide du Département sera forfaitaire :

	Montant de la subvention pour un agent à temps plein
Année 1	10 000 €
Année 2	8 000 €
Année 3	6 000 €
Montant total	24 000 €

En cas de poste à temps non complet ou d'emploi à temps partiel, le montant de l'aide sera proportionnel à la durée effective du temps de travail.

L'aide ne peut être attribuée à un même EPCI plus de trois années consécutives. En cas de vacance occasionnelle du poste, le calendrier de versement de la subvention pourra être révisé d'un commun accord et l'aide annuelle différée d'une année maximum. Dans tous les cas, le montant total de l'aide attribuée sur trois ans à l'EPCI ne pourra excéder 26 000 €.

En cas de remplacement temporaire ou définitif de l'agent durant la période concernée par le dispositif, la direction des Archives Départementales sera associée au recrutement temporaire ou définitif, au titre du contrôle scientifique et technique de l'Etat sur les archives des collectivités.

Une même collectivité ne peut bénéficier deux fois du dispositif "Adopte un archiviste".

Pour les intercommunalités bi-départementales, seules les communes situées sur le territoire du Département de l'Ardèche pourront bénéficier de l'offre de service sur la part financée par le Département.

IV.Modalités administratives

- Envoi au Département d'une demande de soutien dans le cadre de "Adopte un archiviste" et formalisation d'une convention bilatérale triennale entre l'EPCI et le Département qui fixe leurs engagements réciproques : profil de poste, modalités de recrutement, communication
- Pour la demande de subvention annuelle, envoi d'un dossier comprenant :
 - Une attestation de l'EPCI mentionnant le coût salarial chargé de l'année écoulée pour l'agent concerné ;
 - Le bilan des actions menées ;
 - Le bilan de la formation suivie par l'agent le cas échéant, si celui-ci ne possède pas encore les compétences requises lors du recrutement ;
- Le paiement de la subvention se fait à terme échu, sous réserve des justificatifs énoncés ci-dessus.

V.Communication

- Tous les supports de communication relatifs au service commun des archives ainsi qu'aux archives des communes bénéficiaires devront mentionner le soutien du Département et faire figurer de manière lisible selon les règles définies par la charte graphique le logotype du Département.
- L'EPCI s'engage à informer de toutes les dates d'événements organisés par la mission intercommunale des archives (conférences, ateliers, projection ...) durant le temps de la convention et à inviter le Département.

VI.Non-respect de la convention

Il est rappelé qu'en cas de non-respect des termes de la convention triennale, le Département se garde la possibilité de dénoncer la convention en cours et de demander à l'EPCI le remboursement des subventions déjà attribuées.

CONVENTION DE PARTENARIAT

« ADOPTE UN ARCHIVISTE »

ANNEES XX – XX – XX

Vu le dispositif « Adopte un archiviste » adopté par le département par délibération n° XXX de l'assemblée départementale en sa séance du 16 octobre 2023

Vu la création d'un service commun des archives par la Communauté XXXX en date du XXXX

Entre

Le Département de l'Ardèche, situé à Quartier de la Chaumette 07000 Privas, représenté par le Président du Département, Olivier AMRANE, dûment habilité à cet effet par délibération de l'Assemblée départementale en date du 16 octobre 2023,

Ci-après dénommé « le Département »

Et

La Communauté xxxxxxxxx, située xxxxxxxx, représentée par xxxxx, dûment habilité par la délibération adoptée le XXXXXX

Ci-après dénommée la Communauté xxx

Préambule

Considérant les missions des Archives départementales de l'Ardèche

Les Archives départementales, par leurs missions définies dans le code du patrimoine, sont présentes sur l'ensemble du territoire de l'Ardèche et apportent appui et ingénierie aux collectivités locales, dans le souci d'améliorer la gestion de la gouvernance de l'information et de préserver le patrimoine culturel ardéchois. Cette présence se manifeste en particulier par des visites sur site et des actions de formation. Le dispositif "**Adopte un archiviste**" a pour objet de proposer un nouveau levier afin de renforcer l'accompagnement des communes par le Département sur la question de l'archivage. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du Projet Scientifique, Culturel et Technique (PSCT) des Archives départementales et vient compléter et enrichir l'accompagnement proposé par le Département aux territoires en matière de culture avec les Conventions Territoriales d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC), le Schéma Départemental des Enseignements et des Pratiques Artistiques et le futur Schéma Départemental de Lecture Publique, pour des actions renforcées au service des communes et des Ardéchois.

Au regard de la taille des communes du territoire ardéchois, qui ne justifie que très rarement la création d'un ETP dédié à la fonction archivistique, et dans l'optique d'encourager la transition numérique sur les territoires ainsi qu'une meilleure prise en compte de la production documentaire, le Département de l'Ardèche propose de participer financièrement, par le biais d'une **subvention, le projet de création de services communs grâce au recrutement par les EPCI d'archivistes professionnels intervenant sur l'ensemble des communes volontaires d'une même intercommunalité**, qui gèreront à la fois la production papier et la production numérique.

Ce service commun permet aux communes inscrites dans le projet :

- de bénéficier d'une offre de service professionnelle et dédiée par le biais de conventions entre les EPCI et leurs communes membres.
- d'accéder, via leur intercommunalité, à une **transition numérique sécurisée** et par là, de garantir aux Ardéchois **une conservation pérenne** de leurs données ;
- d'enrichir **la dimension patrimoniale et mémorielle** des projets éducatifs et culturels **des CTEAC.**

Considérant la création d'un service commun des archives par la Communauté XXXXXX

XXXXX

Article 1 : objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités du soutien du Département à la **communauté XXXX en application du dispositif « Adopte un archiviste ».**

Article 2 : engagements de la communauté xxxxx

Article 2.1. : service commun des archives

La Communauté xxx dispose d'un service commun d'archives avec les communes xxxx, créé le xxxx

Article 2.2. Recrutement

La Communauté xxxx s'engage à recruter un agent [titulaire - en CDI - en CDD de trois ans renouvelable] de catégorie xxx, à xxx% pour assurer la responsabilité du service commun des archives sur un poste dont la fiche aura été soumise pour avis à la Directrice des Archives Départementales de l'Ardèche, au titre du contrôle scientifique et technique de l'Etat sur les archives des collectivités.

Après analyse conjointe de la Communauté xxx et du département des compétences de l'agent recruté, une formation pourra être proposée à l'agent pour acquérir des compétences archivistiques spécialisées qui lui feraient défaut.

La Communauté xxx s'engage à associer la directrice des Archives Départementales de l'Ardèche au processus de recrutement de cet agent et à la définition de son programme de formation le cas échéant.

Article 3 : Engagement du Département

Le Département s'engage à apporter une aide d'un montant calculé selon les critères précisés dans le règlement du dispositif « Adopte un ardéchois ».

Le montant de la subvention du Département sera le suivant :

- année 1 :
- année 2 :
- année 3 :
- total :

Article 4 : vacance de poste ou départ de l'agent en cours de convention

En cas de vacance occasionnelle du poste, le calendrier de versement de la subvention pourra être révisé d'un commun accord par un avenant à la présente convention et l'aide annuelle différée d'une année maximum. Dans tous les cas, le montant total de l'aide attribuée sur trois ans à l'EPCI ne pourra excéder le montant total précisé à l'article 3.

En cas de remplacement temporaire ou définitif de l'agent durant la convention, la directrice des Archives Départementales devra être associée au recrutement temporaire ou définitif, au titre du contrôle scientifique et technique de l'Etat sur les archives des collectivités.

Article 5 : modalités administratives

Trois mois avant la date anniversaire de la signature de la présente convention, la Communauté xxx envoie au Département – direction de la culture, des sports, de la jeunesse et de la vie associative, une demande de subvention pour l'année écoulée accompagnée des éléments suivants :

- Une attestation de la communauté XXX mentionnant le coût salarial chargé de l'année écoulée pour l'agent concerné ;
- Le bilan des actions menées ;
- Le bilan de la formation suivie par l'agent le cas échéant, si celui-ci ne possède pas encore les compétences requises lors du recrutement

Le versement de la subvention sera effectué en une fois, après son vote en Commission permanente.

La contribution financière est créditée selon les procédures comptables en vigueur.

Article 6 : communication

Tous les supports de communication relatifs au service commun des archives ainsi qu'aux archives des communes bénéficiaires devront mentionner le soutien du Département et faire figurer de manière lisible selon les règles définies par la charte graphique le logotype du Département.

La communauté XXX s'engage à informer le Département de toutes les dates d'événements organisés par la mission intercommunale des archives (conférences, ateliers, projection ...) durant le temps de la convention et à y inviter ses représentants.

Article 7 : avenant, contentieux et résiliation

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant, notamment pour ce qui concerne les modalités définies à l'article 4.

En cas de litige survenant dans l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord à l'amiable. A défaut, en cas de non-respect par l'une des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En cas de résiliation anticipée, un avenant règlera les conditions financières, le Département étant en droit de solliciter la restitution des sommes versées si les obligations auxquelles la communauté xxx s'était engagée n'étaient pas exécutée en totalité.

RÈGLEMENT D'AIDE : MESURES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES DES COLLEGIENS ARDECHOIS

OBJET :

Soutien en faveur du développement des pratiques culturelles et/ou sportives des collégiens Ardéchois, concrétisé par :

Une aide financière à destination des collégiens pour leur permettre de pratiquer une activité sportive et/ou culturelle : cette aide, d'un montant de 60 euros maximum par collégien, majorée à 80 euros pour les élèves en situation de handicap et jusqu'à 120 euros pour les élèves engagés dans une démarche pour devenir Jeune Sapeur-pompier Volontaire (JSP), est versée pour couvrir les frais d'adhésion, d'inscription, d'acquisition de licences à des associations ou des structures publiques ardéchoises proposant des activités sportives ou culturelles régulières (c'est-à-dire des activités en période scolaire, sur l'ensemble de l'année scolaire et les frais liés à la tarification desdites activités par ces structures (à l'exclusion des frais liés à l'acquisition de matériels, équipements, instruments, etc.).

OBJECTIFS ET ENJEUX :

- Contribuer et maintenir la dynamique des pratiques culturelles et/ou sportives des collégiens ardéchois ;
- Encourager la fréquentation des structures associatives ou publiques proposant des activités culturelles et/ou sportives du territoire par les collégiens ardéchois ;
- Prédiposer les collégiens ardéchois à pratiquer une activité culturelle et/ou sportive sur le territoire, avant le terme de leur parcours en niveau secondaire.

BÉNÉFICIAIRES :

Tout collégien répondant à au moins 2 de ces 3 critères (voir détails dans « conditions d'éligibilité) :

- Résider en Ardèche (ou être interne dans un établissement scolaire ardéchois) ;
- Etre scolarisé en Ardèche (dans un collège public ou privé sous contrat) ;
- Pratiquer une activité sportive et/ou culturelle en Ardèche.

La demande d'aide doit être adressée par le responsable légal de l'élève (pour les responsables légaux ne vivant pas sous le même toit : une seule demande par enfant peut être effectuée par l'un des deux parents).

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ (CUMULATIVES) :

Les structures éligibles :

Sont concernées :

- les structures associatives ou publiques proposant des activités culturelles ou sportives, dont le siège est situé en Ardèche ou dont les activités se déroulent en Ardèche, régulièrement déclarées et déployant des activités permanentes en matière sportive ou culturelle ;
- les structures publiques proposant des activités sportives ou culturelles ;
- les centres équestres privés reconnus par la Fédération Française d'Equitation ;
- Les structures ardéchoises formant les Jeunes Sapeurs-Pompiers de l'Ardèche ;
- Et les structures reconnues d'utilité publique de type Scouts et Guides de France (section Ardèche).

Les bénéficiaires éligibles

Sont concernées :

- Les collégiens ardéchois résidant en Ardèche, pratiquant une discipline en Ardèche ou dans une structure limitrophe de l'Ardèche, uniquement si cette structure est la seule à proposer l'activité pratiquée ou parce qu'elle est la plus proche géographiquement du domicile du collégien ;
- Les collégiens ardéchois résidant en Ardèche, pratiquant une discipline en Ardèche, mais dont la structure détient juridiquement son siège dans un département limitrophe.

Chaque collégien peut justifier de plusieurs adhésions/inscriptions/acquisitions de licence pour l'année scolaire en cours. Les montants des adhésions/inscriptions/acquisitions de licences sont cumulatifs mais quel que soit le nombre d'activités pratiquées, l'aide du Département sera unique et limitée à 60 euros par collégien chaque année.

Ne sont pas éligibles au règlement :

- Les associations sportives scolaires comme par exemple les associations sportives scolaires (UNSS, UGSEL) ;
- Les structures privées hors champ associatif (à l'exception des centres équestres) ;
- Les activités exercées uniquement pendant les vacances scolaires ;
- Les activités exercées dans le cadre de sections sportives scolaires.

Les adhésions/inscriptions/acquisitions de licence/frais liés à la tarification de l'activité doivent porter sur l'année scolaire en cours.

MONTANT DES AIDES ET MODALITÉS DE VERSEMENT :

Aide d'un montant de 60 euros par collégien, pour aider à la prise en charge des frais d'adhésion, d'inscription et d'acquisition de licences pour exercer des activités sportives et/ou culturelles.

Pour les collégiens en situation de handicap, ce montant est porté à 80 euros. Les sommes de 60 euros ou 80 euros ou 120 euros, sont un plafond : **en aucun cas l'aide versée ne peut excéder le montant des frais réellement engagés.**

MODALITÉS ADMINISTRATIVES :

La demande d'aide à l'adhésion/inscription/acquisition de licence/frais liés à la tarification des activités est à saisir en ligne avant la date indiquée sur www.ardeche.fr. L'aide sera versée en une fois par virement bancaire dans les 6 mois maximum suivant la date de clôture des demandes.

Ces demandes nécessiteront la transmission des pièces suivantes, à l'appui de la saisie en ligne :

- Copie de la pièce d'identité du représentant légal ;
- Copie de la pièce d'identité du collégien (ou livret de famille) ;
- Certificat de scolarité pour l'année scolaire en cours au nom de l'élève, dans un collège public ou privé sous contrat ;
- Formulaire de justificatif des dépenses dûment rempli par la ou les structures fréquentées par le collégien. Ce formulaire est téléchargeable sur www.ardeche.fr ;
- RIB ou RIP au nom du représentant légal ;
- Le cas échéant : justificatif de la situation de handicap délivré par la MDPH pour les collégiens concernés.

En demandant l'aide financière, le déclarant s'engage sur l'honneur à fournir des informations correctes et à jour.

DONNÉES PERSONNELLES :

En déposant leur demande d'aide, les déclarants consentent à la conservation et à l'utilisation de leurs données personnelles aux seules fins du traitement de la demande, du versement et de la notification de l'aide. Les données sont conservées pour la période nécessaire à l'instruction. Ils disposent d'un droit d'accès et de rectification de ces données.

RENSEIGNEMENTS :

Département de l'Ardèche - Service Sport et Vie associative

Adresse mail : sport.vieassociative@ardeche.fr

Poste téléphonique : 04.75.66.75.76

Référence : Délibération de l'Assemblée départementale du *****

Annexe 06

BP 2024 Espace Départemental Nature Ardèche												
Chap	Secti	Nature	Ligne	Ligne de crédit (Lib court)	Ser vic	Na tur	Numero de	Mille sime	Nu me	voté 2023	Mandaté HT	BP 2024
001	I	001	7317	SOLDE EXECUTION INVEST REPORTE	211	R				17 167,26		
001				Total chapitre						17 167,26		0,00
Chap	Secti	Nature	Ligne	Ligne de crédit (Lib court)	Ser vic	Na tur	Numero de	Mille sime	Nu me	voté 2023	Mandaté HT	BP 2024
041	I	2031	17351	ETUDES	29	O				0,00		
041	I	21314	5311	BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIF	29	O				0,00		
041	I	231314	22376	INTEGRATION AVANCE	410	O				187 550,82	0,00	
041				Total chapitre						187 550,82	0,00	0,00
Chap	Secti	Nature	Ligne	Ligne de crédit (Lib court)	Ser vic	Na tur	Numero de	Mille sime	Nu me	voté 2023	Mandaté HT	BP 2024
20	I	2031	10320	FRAIS D'ETUDES	670	R				0,00		
20				Total chapitre						0,00		0,00
Chap	Secti	Nature	Ligne	Ligne de crédit (Lib court)	Ser vic	Na tur	Numero de	Mille sime	Nu me	voté 2023	Mandaté HT	BP 2024
21	I	2111	16343	ACQUISITION TERRAIN	231	R				0,00		
21	I	2128	6315	AGENCEMENT AMÉNAGEMENT TERRAIN	670	R				0,00		
21	I	2157	11326	ACQ MATERIEL ET OUTILLAGE	670	R				0,00		25 000,00
21	I	2157	20371	ACQ MOBILIER SALAVAS	231	R	SALAVAS	2021	1	0,00		
21	I	2182	13335	ACQUISITION VEHICULE	670	R				0,00		
21	I	21838	12334	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	670	R				0,00		
21	I	21848	3296	MATERIEL BUREAU ET MOBILIER	670	R				0,00		
21	I	2185	16344	AUTRE IMMO MATERIEL TELEPHONIE	670	R				0,00		
21	I	2188	5312	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPOR.	670	R				0,00		
21	I	2188	11325	GROS MATERIEL DE CUISINE	410	R				0,00		
21				Total chapitre						0,00		25 000,00
Chap	Secti	Nature	Ligne	Ligne de crédit (Lib court)	Ser vic	Na tur	Numero de	Mille sime	Nu me	voté 2023	Mandaté HT	BP 2024
23	I	2312	6314	AMÉNAGEMENT TERRAINS	410	R				0,00		
23	I	231314	3297	TRAVAUX BATIMENTS	410	R				74 500,00		
23	I	231314	10324	TRAVAUX INFORMATIQUE BATIMENT	220	R				0,00		
23	I	231314	17350	TRAV RESTRUCTION BASES	410	R	SALAVAS	2018	1	5 300 000,00	1 805 852,89	
23	I	238	22378	VERSEMENT AVANCE	410	R				0,00		

011	F	6288	17	BLANCHISSAGE	670	R					0,00			8 000,00
011	F	6355	26	IMPOTS TAXES VEHICULES SALAVAS	231	R					0,00			
011	F	637	8	AUTRES IMPOTS	211	R					0,00			
011	F	6156	23379	MAINT EQUIP ET INSTALL TECHNIQ	DIAMR						0,00			67 000,00
011				Total chapitre							30 000,00		1 385,76	193 500,00

Chap	Secti	Nature	Ligne	Ligne de crédit (Lib court)	Ser vic	Na tur	Numero de	Mille sime	Nu me	voté 2023	Mandaté HT	BP 2024
012	F	6215	18358	PERSONNEL AFFECTE PAR COLLECTI	670	R				0,00		
012	F	6332	7314	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	670	R				0,00		
012	F	6336	12333	COTI CNFPT FORMATION PERSONNEL	670	R				0,00		
012	F	6338	7316	COTISATION SOLIDARITE AUTONOMI	670	R				0,00		
012	F	64111	2277	REMUNERATION PERSONNEL TITUL	670	R				0,00		
012	F	64111	17353	PASRAU TITULAIRES	670	R				0,00		
012	F	64112	3278	SUP FAMILIAL INDEM RESIDENCE	670	R				0,00		
012	F	64113	3279	NBI	670	R				0,00		
012	F	64114	21372	REMU PERS TITUL INFLATION	670	R				0,00		
012	F	64118	3280	INDEM PERSONNEL TITUL PRIMES	670	R				0,00		
012	F	64118	3281	INDEM PERSO TITUL HEURES SUPPL	670	R				0,00		
012	F	64118	17352	MONETISATION CET	670	R				0,00		
012	F	64131	6	REMUNERATION PERSONNEL NON TIT	670	R				0,00		
012	F	64131	3282	REMUNERATION NON TITUL PRIMES	670	R				0,00		
012	F	64131	17354	PASRAU NON TITULAIRES	670	R				0,00		
012	F	64134	21373	REMU PERS NON TIT INFLATION	670	R				0,00		
012	F	6451	7	COTISATIONS A L'URSSAF	670	R				0,00		
012	F	6453	3284	COTIS CAISSES RETRAITES CNRACL	670	R				0,00		
012	F	6453	3285	COTIS CAISSE RETRAITE IRCANTEC	670	R				0,00		
012	F	6453	5309	COTIS RETRAITES ADDITIONNELLES	670	R				0,00		
012	F	6454	3286	COTISATIONS AUX A.S.E.D.I.C.	670	R				0,00		
012	F	6455	3287	COTISATION ASSURANCE PERSONNEL	670	R				0,00		
012	F	6456	3289	VERSEMENT AU F.N.C. SUP FAMIL	670	R				0,00		
012	F	6474	3290	VERSEMENTS AUX OEUVRES SOCIALE	670	R				0,00		
012	F	6475	3291	MEDECINE DU TRAVAIL PHARMACIE	670	R				0,00		
012	F	6488	19364	PARTICIPATION TITRES REPAS	203	R				0,00		
012				Total chapitre						0,00		0,00

Chap	Secti	Nature	Ligne	Ligne de crédit (Lib court)	Ser vic	Na tur	Numero de	Mille sime	Nu me	voté 2023	Mandaté HT	BP 2024

014	F	7398	15339	REVERSEMENT TAXES DE SEJOUR	670	R					0,00			
014				Total chapitre							0,00			0,00

Chap Secti	Nature	Ligne	Ligne de crédit (Lib court)	Ser Na	Numero de	Mille	Nu	me	voté 2023	Mandaté HT	BP 2024
023	F	023	25	PRELEVEMNT RECETTES FONCTIONMT	211	O			17 167,26		
023				Total chapitre					17 167,26		0,00

Chap Secti	Nature	Ligne	Ligne de crédit (Lib court)	Ser Na	Numero de	Mille	Nu	me	voté 2023	Mandaté HT	BP 2024
042	F	6811	3305	DOT AMORT IMMO INCORP ET CORP	29	O			22 000,00	20 639,16	
042	F	6811	17347	DOT AMORT ETUDES	29	O			52 500,00	52 417,12	
042				Total chapitre					74 500,00	73 056,28	0,00

Chap Secti	Nature	Ligne	Ligne de crédit (Lib court)	Ser Na	Numero de	Mille	Nu	me	voté 2023	Mandaté HT	BP 2024
65	F	65888	14337	REGULARISATION TVA	670	R			0,00		
65	F	65888	18355	PASRAU AUTRES CHARGES GESTION	201	R			0,00		
65				Total chapitre					0,00		0,00

Chap Secti	Nature	Ligne	Ligne de crédit (Lib court)	Ser Na	Numero de	Mille	Nu	me	voté 2023	Mandaté HT	BP 2024
67	F	6711	18357	INTERETS MORATOIRES	670	R			0,00		
67	F	673	3302	TITRES ANNULES EXERCICES ANT	211	R			0,00		
67	F	673	20369	TITRES ANNULES EXERCICES ANT	201	R			0,00		
67	F	678	15338	INDEMNITES TRANSACTIONNELLES	410	R			0,00		
67	F	678	19366	INDEMNITES JURY CONCOURS	203	R			0,00		
67				Total chapitre					0,00		0,00

	F			Total section					121 667,26	74 442,04	193 500,00

				TOTAL GENERAL					5 700 885,34	1 880 294,93	218 500,00

GRILLE DE TARIFS

Prestations	Tarif 2020 (indicatifs)	Groupe (+ de 20 personnes)		Groupe (de moins de 20)	
		période creuse */**	autre période**	période creuse*/**	autre période**
Pension complète	32,00 €/jour/pers	39,00 €	42,00 €	40,00 €	43,00 €
1/2 pension	25,00 €/jour/pers	33,00 €	36,00 €	34,00 €	37,00 €
Nuitée simple	18,00 €/jour/pers	25,00 €	28,00 €	25,00 €	28,00 €
Week-end famille/événementiel	25,00 €/pers	25,00 €			
Forfait couverture drap	4,00€/séjour/pers	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €
Repas simple midi ou soir	11,50 €	12,00 €	12,00 €	12,00 €	12,00 €
Repas de terroir	16,00 €	17,50 €	17,50 €	17,50 €	17,50 €
Petit déjeuner	4,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €
Location de salle	90,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Apéritifs - cocktails	5,50 €/personne	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €
Supplément repas de terroir	4,00 €/Personne	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €
Accès toilettes et douches (personnes hors séjour)	2,00 €/Personne	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €
location barbecue	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Caution matériel en location	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Supplément chambre multiple transformée en individuelle ou en double à la demande du client	5,00 €/j/pers	6,00 €/j/pers	6,00 €/j/pers	6,00 €/j/pers	6,00 €/j/pers

*période creuse : du 01/03 au 30/03, du 15/10 au 15/11

**remise de 7% pour les séjours supérieurs à 3 nuitées car cela permet d'inciter aux séjours long générant un gain de temps sur l'entretien, préparation des chambres.

Annexe 8

Grandes orientations et public cible de l'Espace Départemental Nature Ardèche

L'Espace Départemental Nature Ardèche a été construit en 1976 par le Conseil général de l'Ardèche. L'équipement est situé en aval du village de Salavas. Il offrait une capacité d'accueil de 76 lits dont la vocation était uniquement l'accueil de groupes.

Ce domaine départemental s'étend sur 12 hectares dans lesquels sont également présents des équipements sportifs extérieurs comme deux terrains de basket, un site d'escalade aménagé, une via-corda, un parcours permanent d'orientation, un quai d'embarquement et de débarquement pour canoës et un hangar à bateaux, une plage pour la baignade, un pas de tir à l'arc, une aire de disc-golf et un espace de VTT Cross-country géré conjointement par le CREPS de Vallon-Pont-d'Arc, la commune et l'intercommunalité.

La situation géographique de cet ensemble en bordure de rivière, en face de Vallon-Pont-d'Arc, à proximité immédiate du CREPS, du Pont d'Arc et de la Grotte Chauvet en fait un lieu à fort potentiel d'attractivité.

En 2021 cet équipement a été entièrement détruit pour laisser place à de tous nouveaux bâtiments permettant le doublement de la capacité d'accueil (140 lits) et offrant la possibilité de repenser en grande partie la destination et l'usage de ce lieu. Le Département a investi près de 10 millions d'euros dans ce projet. Cet équipement devra disposer d'un budget annuel d'environ 500 000 euros.

Un nouveau projet pour un équipement départemental entièrement repensé

Dans la perspective d'une réouverture au printemps 2024, ce nouvel équipement géré en régie par le Département doit contribuer à renforcer l'attractivité du territoire et permettre à la collectivité de relayer la dynamique de ses différentes politiques volontaristes en faveur des sports, de la culture, du tourisme, de l'environnement tout autant que ses politiques sociales. Cet outil remarquable et stratégique doit devenir un espace d'expérimentation et d'innovation rayonnant à l'échelle départementale régionale voire nationale, ouvert à un large public et réseaux d'acteurs. Le nouveau projet s'appuiera sur des marqueurs et axes prioritaires, pensés en synergie.

Promouvoir les sports, la culture et l'environnement auprès des familles ardéchoises.

La réhabilitation du lieu a permis des modifications structurelles en vue de favoriser l'accueil de familles en plus de l'accueil de groupes.

Cette nouvelle configuration donne l'opportunité de développer une offre spécifique d'une dizaine de "week-end famille" à thème tout au long de l'année et ce dès 2024. Cette programmation facilitera la promotion des sports, de la nature environnante et de la culture en partenariat avec les comités sportifs, les associations et les professionnels locaux, en s'appuyant sur le dispositif Atout association. Afin de garantir une mixité sociale des publics accueillis, les familles les moins aisées pourraient bénéficier d'aides.

En guise d'exemple, un week-end famille vélo pour un public de tout âge et niveaux de pratiques différents s'articulera autour des séances de vélo, une soirée culturelle, une sortie vélo avec sensibilisation aux aspects environnementaux, des temps réparation vélo.

L'encadrement des différents groupes serait assuré par : des entraîneurs des clubs ardéchois ou des cadres de comités départementaux financés dans le cadre d'Atout Association ou des professionnels locaux (comme les formateurs du CREPS) par le biais de prestations.

En tant qu'équipement départemental ouvert au public, le lieu devra bénéficier d'une stratégie de communication dédiée (au même titre que Muséal, les Archives, la MDA ou la Boissine) dont la recherche d'une nouvelle appellation, un site web et sa propre identité visuelle.

Un lieu pour affirmer et renforcer la dynamique événementielle

Pensé initialement pour être un lieu d'hébergement pour les participants à des événements sportifs ou culturels alentours, il est désormais possible de faire du centre un lieu d'accueil pour les départs ou les arrivées d'événements majeurs soutenus ou initiés par le Département (le Marathon des Gorges, le Raid du Pont d'Arc, le Trail des 36000, les Olympiades Ardèche, la Semaine de sensibilisation aux pratiques sportives et culturelles, le Tour Cycliste Féminin de l'Ardèche, etc.).

La présence d'une piste de VTT cross-country homologuée « piste olympique » offre une opportunité unique d'accueillir ou d'organiser des compétitions de niveau national et international.

Sur le plan culturel et environnemental, une nouvelle dynamique pourra être envisagée pour exploiter et valoriser les 4,5 Ha d'espaces aux portes de la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche en permettant l'accueil de spectacles, de festivals voire d'artistes en résidence durant les périodes creuses.

Un outil au service de la politique jeunesse et éducation

Disposant de 140 lits, placés dans un cadre propice au développement des savoirs environnementaux, culturels et sportifs, la structure sera aussi un outil à disposition de la politique éducative et de la jeunesse et plus particulièrement en direction des collèves ardéchois. Un partenariat avec l'Inspection d'Académie favorisant l'accueil d'équipes pédagogiques sur site devra être établi pour valoriser les possibilités d'organisation d'activités combinées au départ du lieu.

Une campagne d'information auprès des enseignants devra être rapidement déployée pour donner à voir l'ensemble des possibilités.

Par ailleurs, à l'occasion de l'ouverture de ce nouvel équipement, le Département peut faire la différence en proposant l'organisation de journées d'intégration pour l'ensemble des 6èmes ardéchois et tout mettre en œuvre pour que chaque collégien bénéficie au cours de sa scolarité d'au moins d'un séjour au sein du lieu.

Un équipement ressource au service des réseaux associatifs et collectivités

Jusqu'ici resté confidentiel, l'équipement départemental doit désormais affirmer son rôle ressource auprès de l'ensemble des acteurs qui contribuent à l'attractivité du territoire ardéchois, associations, collectivités ou entreprises. Il s'agit par conséquent de créer une dynamique d'accueil et une offre adaptée à chacun de ces réseaux et de faciliter par des modalités incitatives via les dispositifs de soutien tels qu'Atout association 07, Atout collèves 07.

L'équipement devra par ailleurs être au service de l'ensemble des élus et des directions de la collectivité départementale en tant que lieu d'accueil pour des séminaires, réunions d'équipe, journées de convivialité etc. et faire ainsi des élus départementaux et des agents les premiers ambassadeurs du lieu auprès de leurs réseaux professionnels et personnels.

Devenir un acteur économique local à part entière

La création et la capacité d'accueil de l'équipement vont permettre de développer l'activité économique du territoire avec le développement de séjours éducatifs en partenariat avec l'ADT et plus particulièrement Passerelle Patrimoine (allotement de places pour des classes de découverte, centre de vacances courts et long séjours).

La pénurie de structures de ce type (agréées jeunesse et sport et éducation nationale) en sud Ardèche permet de garantir un excellent taux de remplissage à court comme à moyen terme. Ceci favorisera l'équilibre d'exploitation. En effet de nombreux établissements scolaires ou structures organisatrices de séjours jeunes sont actuellement hébergés à la base de Mejanne le Clap (situé dans le Gard à 35km de Salavas) alors que leurs activités se déroulent en Sud Ardèche, impliquant des temps de transports importants.

De nouveaux publics prioritaires

En synthèse, l'équipement départemental dispose d'un fort potentiel permettant l'accueil d'une diversité de publics. Au-delà des défis soulignés précédemment, il convient de proposer des services dédiés aux publics prioritaires du Département : les familles d'accueil (ASE), le foyer de l'enfance, les UT d'actions sociales, les publics en situation de handicap, les structures de jeunesse et/ou à vocation sociale, les Centres sociaux, les MJC et toutes les structures de jeunesse en lien avec le Département, les centres de loisirs des communes et des intercommunalités. Une attention particulière devra enfin être portée au public en proximité géographique de la base comme les collégiens de Vallon-Pont-d'Arc ou le CREPS.

PRESENTATION

Rapporteur : Monsieur Christian FEROUSSIER

M. Christian FEROUSSIER

La première délibération de ce rapport porte sur un ajustement du règlement d'aide, c'est une modification de plume en annexe 1 sur laquelle je ne m'attarde pas.

➤ Culture

S'agissant de la culture, il vous est proposé d'approuver l'adhésion du Département pour le compte de MuséAl aux Offices de tourisme du Pays d'Aubenas, de Cévennes Terre d'Ardèche, de Montélimar Agglomération, de Berg et Coiron, de la Drôme Provençale, d'Ardèche des sources et volcans, d'Ardèche Rhône Coiron, des Gorges de l'Ardèche Pont-d'Arc, de la Provence occitane et de DRAGA.

Ensuite, il vous est proposé un conventionnement avec Ardèche loisirs et patrimoine, association avec laquelle travaille MuséAl et qui est soutenue par le Département et l'ADT. Cette association regroupe des sites culturels touristiques du département qui communiquent ensemble via une carte qui les mentionne. L'association développe également depuis 2015 une carte PASS qui permet de proposer à la vente des entrées groupées. Le musée a intégré ce dispositif en 2019 et il est proposé de poursuivre ce partenariat sur 2023. Nous vous demandons d'approuver les termes du contrat d'engagement réciproque à conclure avec le Département et l'association Ardèche loisirs et patrimoine.

La troisième délibération vous invite à adopter les nouveaux tarifs de MuséAl. Le personnel de MuséAl a recueilli l'avis des visiteurs et il apparaît important de proposer des modifications de la grille tarifaire de MuséAl avec l'ajout des moins de 25 ans comme bénéficiaires du demi-tarif pour l'ensemble des activités du musée à l'exception des anniversaires, la gratuité totale des activités de MuséAl pour les enfants de moins de 4 ans et la gratuité totale des visites et activités de MuséAl pour les parents accompagnateurs d'un groupe scolaire.

En ce qui concerne les Archives départementales, nous vous proposons la mise en place d'un nouveau dispositif intitulé « Adopte un archiviste ». Je rappelle que les Archives départementales apportent un appui et une ingénierie aux collectivités locales dans le souci d'améliorer la gestion de la gouvernance de l'information et de préserver le patrimoine culturel ardéchois. A cet égard, ce dispositif a pour but de proposer un levier afin de renforcer l'accompagnement des communes par le Département sur la question de l'archivage.

A ce titre-là, nous proposons la mise en place d'une aide financière qui permettra aux communes inscrites dans le projet de bénéficier d'une offre de services professionnels dédiée par le biais d'une convention entre les EPCI et leurs communes membres. Pour la première année, il s'agira d'une aide de 10 000 €, puis de 8 000 € la deuxième année et de 6 000 € la troisième.

➤ Vie associative

Considérant le rôle essentiel joué par les sapeurs-pompiers à l'aune des épisodes caniculaires de cet été et eu égard à une pratique sportive soutenue et à l'engagement citoyen, nous souhaitons proposer de doubler, pour tout collégien inscrit en tant que jeune sapeur-pompier, la subvention octroyée dans le cadre du bonus collégien pour la prise en charge des frais d'adhésion, d'inscription et d'acquisition de licence pour exercer des activités sportives et/ou culturelles. Le plafond de l'aide majorée est fixé à 120 €.

➤ L'espace départemental Nature Ardèche

Dans la perspective de l'ouverture au printemps prochain de ce nouvel outil en régie directe par le Département, je rappelle qu'il doit contribuer à renforcer l'attractivité du territoire et permettre à la collectivité de relayer la dynamique de ses différentes politiques volontaristes, à savoir le sport, la culture, le tourisme, l'environnement, tout autant que ses politiques sociales et sans oublier les politiques en direction des associations et des collégiens.

Cet outil remarquable doit pouvoir devenir un espace d'expérimentation et d'innovation, rayonnant tant au niveau départemental que national et être ouvert à un large public et réseau d'acteurs. Ce nouvel espace doit être un équipement repensé afin de promouvoir les sports, la culture et l'environnement auprès des familles ardéchoises, être un lieu permettant d'affirmer et renforcer la dynamique événementielle de notre département, être un outil au service de la politique Jeunesse et Education, un équipement ressource au service des réseaux associatifs et collectivités, être un acteur économique local à part entière et être proposé aussi à de nouveaux publics prioritaires dont nous déciderons.

Il faudra maintenant être capable de mettre en place son organisation pour une ouverture de ce bel écrin en avril prochain. Il convient de travailler dès maintenant sur le plan de communication et la commercialisation auprès des publics ciblés. Cela va monter en puissance. Sachez qu'avec les équipes de la DSJVA et notamment les équipes du sport, nous mettrons tout en œuvre pour que cette belle infrastructure soit à l'équilibre, vectrice d'une belle image de notre département et accueille un maximum d'Ardéchois.

Je voudrais dire pour terminer qu'il y a eu beaucoup de discussions autour de cette base, mais que grâce à la recherche de compromis et de l'intérêt général pour l'Ardèche, nous avons pu parvenir à cette proposition d'une régie directe. Je me réjouis, Président, que vous ayez validé le principe de ce groupe de travail, qui a permis d'arriver aux conclusions que nous vous présentons aujourd'hui et à prendre une décision qui soit la plus juste possible pour lancer le fonctionnement de ce bel outil que nous espérons tous voir rayonner et conforter l'attractivité du département.

Le mode de gestion en régie dont il a été décidé n'empêche en rien de discuter à l'avenir d'éventuelles évolutions, en lien avec la Région, pourquoi pas une DSP. Le recul d'expérience devrait nous permettre de monter en puissance mais surtout de stabiliser les choses les premières années. Sur le même principe que le comité de pilotage, nous avons mis en place un comité de suivi ensemble pour travailler en bonne intelligence et en harmonie afin que tous les Ardéchois en bénéficient.

INTERVENTIONS - DEBAT

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci pour ce rapport conséquent sur MuséAl, le dispositif sur les archives, la vie associative et la base de Salavas.

Y a-t-il des remarques, des questions ? Monsieur UGHETTO.

M. Laurent UGHETTO

Je voulais compléter ce que le vice-président a pu dire sur l'enjeu d'attractivité de la base des sports de Salavas. Nous avons perdu du temps, mais cela a permis de travailler intelligemment dans une commission au sein de laquelle nous avons pu nous exprimer.

Cela rejoint ce qui a été demandé ce matin sur l'adaptation permanente du schéma concernant le tourisme, qui mérite d'être rediscuté ensemble chaque année, parce que nous avons une vision large de tous les territoires ardéchois. Cela permet d'avancer sur l'importante question de la gestion.

Christian FEROUSSIER annonce que l'ouverture en mars prochain doit faire l'objet d'un travail acharné, parce que réussir l'ouverture n'est pas si simple que cela. Nous n'avons pas le droit de nous tromper.

Armand BADIA et moi avons fait partie de cette commission spéciale. Nous avons demandé à faire partie d'un groupe de réflexion pour aider à mettre les équipes en place et collaborer sur la vision que nous pouvons avoir, sans chercher à tirer quelque avantage que ce soit à faire partie de cette commission, le seul but est de travailler ensemble.

Nous avons discuté plusieurs fois dans cette commission de ce que peut représenter la base des sports et de son image au travers de ce qui est envisagé et qui est important à mes yeux, à savoir que cet équipement comprenne une salle réservée aux sportifs ardéchois qui méritent d'être présents dans la galerie des champions telle que nous pouvons l'imaginer au niveau du département de l'Ardèche.

C'est un outil collectif à valoriser. Il est dans le schéma de développement touristique, c'est une première, et dans la question de l'événement, du sport et de la vie associative. Cela fait donc partie des politiques transversales qu'il faut mener et réussir ensemble.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci pour ces réflexions.

Cette intervention montre aussi que, lorsque nous arrivons à nous réunir autour d'une commission, nous réussissons à trouver des solutions pour l'avenir. Je remercie Sandrine GENEST et Christian FEROUSSIER, qui sont des co-présidents forts du Département, qui s'associent à toutes les réunions et qui sont là pour faire évoluer les choses.

Le président que je suis n'est pas fermé lorsque des solutions parviennent à voir le jour, c'est concrètement le cas de la base départementale, dont l'ouverture est programmée pour cette année, en régie, la discussion se poursuivant avec nos partenaires.

Un modèle économique est en cours de proposition, nous vous le soumettrons à travers le groupe de réflexion. Cela pourrait être une DSP, un acteur privé qui prendrait le relais, le CREPS et la Région...

Quoi qu'il en soit, nous sommes prêts cette année. C'est un bel enjeu. Les entreprises ont tenu les délais. C'est un beau travail collectif, qui rentre intégralement dans le schéma touristique présenté précédemment.

Merci à toutes et tous.

Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Non.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DELIBERE**Adopté à l'unanimité****Pour : 34****Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16**

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Max TOURVIELHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche : 2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESDE, Monsieur Armand BADIA, Madame Elvire BOSC, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

L'Assemblée départementale,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 1611-4 relatif au contrôle par les collectivités des organismes qu'elles subventionnent ?
- Vu** la délibération n°3.1 en date du 24 septembre 2021 de l'assemblée départementale adoptant des mesures en faveur du développement des pratiques culturelles et sportives des collégiens ardéchois
- Vu** la délibération n°6.3.2 en date du 16 juin 2023 de l'assemblée départementale portant délégation d'attributions à la commission permanente
- Vu** le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,
- Vu** les demandes présentées,

Considérant le soutien aux structures culturelles, sportives et associatives comme un vecteur du développement de l'accès de tous à la culture et aux sports, de lien social, du devoir de mémoire et d'émancipation ainsi que d'attractivité des territoires,

Ouï l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Attractivité, Vie Associative, Agriculture, Tourisme et Aménagement du Territoire » en date du vendredi 6 octobre 2023.

APRES EN AVOIR DELIBERE**Culture, sport et vie associative****I-ATOUT ASSOCIATION 07 – AJUSTEMENT DU REGLEMENT D'AIDE**

Approuve la modification apportée au règlement Atout association 07 présentée en **annexe 1**.

II-CULTURE

II-A. MUSEAL

Approuve l'adhésion du Département de l'Ardèche, pour le compte de MuséAl, aux offices de tourisme du Pays d'Aubenas, de Cévennes Terre d'Ardèche, de Montélimar Agglomération, de Berg et Coiron, de la Drôme Provençale, d'Ardèche des sources et volcans, d'Ardèche Rhône Coiron, des Gorges de l'Ardèche-Pont-d'Arc, de la Provence occitane, et DRAGA.

Approuve les termes du contrat d'engagement réciproque à conclure entre le Département et l'association Ardèche Loisirs et Patrimoines (ALP) (**annexe 2**), et autorise le Président à le signer.

Approuve les réajustements ci-dessous de la grille tarifaire de MuséAl :

- les moins de 25 ans sont bénéficiaires du demi-tarif pour l'ensemble des activités de MuséAl, à l'exception des anniversaires ;
- gratuité totale des activités de MuséAl pour les enfants de moins de 4 ans ;
- gratuité totale des visites et activités de MuséAl pour les parents accompagnateurs d'un groupe scolaire.

II-B. ADOPTE UN ARCHIVISTE

Approuve la création et les termes du Règlement d'aide du dispositif "Adopte un archiviste", tel que détaillé en **Annexe 3**.

Approuve les termes de la convention type entre le Département et les EPCI bénéficiaires du dispositif tel que détaillée en **Annexe 4** et délègue à la Commission permanente la décision d'autoriser le Président à la signer avec les EPCI concernés.

Délègue à la Commission permanente l'attribution des subventions relatives à ce règlement ainsi que les modifications ultérieures à lui apporter.

III-SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

III-A. VIE ASSOCIATIVE

Approuve la modification du règlement d'aide "**MESURES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES DES COLLEGIENS ARDECHOIS**" en **annexe 5**.

III-B. L'ESPACE DEPARTEMENTAL NATURE ARDECHE

Approuve la grille tarifaire telle que proposée en **annexe 7**.

Approuve les orientations et les publics prioritaires définis pour le nouvel Espace Départemental Nature Ardèche tels que proposés en **annexe 8**.

(c.f annexes pages 345 à 365)

RESSOURCES

6 . 2 - POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT DU PRESIDENT

I- Adoption des lignes directrices de gestion en matière de déroulement de carrières et de rémunération des contractuels

La collectivité s'est engagée à revoir les lignes directrices de gestion en matière de déroulement de carrière des fonctionnaires du Département suite à la caducité du protocole de déroulement de carrière avec en parallèle une proposition de refonte des lignes directrices applicables en matière de rémunération des agents contractuels.

L'action de la collectivité s'inscrit dans la volonté de rendre plus attractifs, transparents et équitables le déroulement de carrière des fonctionnaires de la collectivité et la rémunération des agents contractuels tout en s'assurant de maintenir une certaine souplesse de gestion quant aux modalités de mise en œuvre.

- **Les lignes directrices de gestion en matière de déroulement de carrières des fonctionnaires**

Les lignes directrices de gestion en matière de déroulement de carrière fixent les orientations générales qui gouvernent tout avancement de grade et promotion interne d'un fonctionnaire du Département. Au sein de la collectivité, ces lignes directrices de gestion sont déclinées au sein d'un protocole de déroulement de carrière qui poursuit les objectifs suivants:

- Reconnaître la manière de servir et la valeur professionnelle des agents,
- Renforcer la transparence et l'équité de traitement des agents publics dans leur déroulement de carrière,
- Renforcer l'attractivité et fidéliser,
- Garantir une meilleure adéquation grade/ fonctions,
- Donner du sens au déroulement de carrière des agents de la collectivité,
- Renforcer l'égalité professionnelle homme/ femme dans les mesures d'avancement.

Le protocole, en annexe 1, prendrait effet au 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 4 ans soit jusqu'au 31 décembre 2027. La campagne d'avancement établie au titre de l'année 2024 serait donc régie par les dispositions du présent protocole.

- **Les lignes directrices de gestion en matière de rémunération des contractuels**

Ces lignes directrices de gestion, précisées en annexe 2, ont vocation à fixer des orientations générales en matière de rémunération des agents contractuels recrutés au sein du Département de l'Ardèche. La collectivité a pour objectif d'être attractive et de fidéliser les agents contractuels en valorisant leurs parcours professionnels au sein de la collectivité, en prenant en compte les fonctions qu'ils exercent, leur expérience professionnelle ainsi que la qualification requise pour l'exercice de leurs fonctions.

- Sur emplois non permanents, les lignes directrices suivantes sont proposées :
 - Absence de reprise de l'expérience professionnelle,
 - Rémunération par référence au 1^{er} échelon de la grille indiciaire du grade d'accès,
 - Revalorisation à l'échelon supérieur de la grille indiciaire du grade d'accès au bout de 3 ans.

- Sur emploi permanent et contrat de projet :
 - Reprise de l'expérience professionnelle à hauteur de la moitié des services publics ou privés, de même niveau que l'emploi occupé par l'agent,
 - Rémunération sur la base de l'échelon déterminé après la reprise des services publics ou privés,
 - Revalorisation à l'échelon immédiatement supérieur dès lors que l'ancienneté dans l'échelon est atteinte,
 - Avancement au grade supérieur dès lors que l'agent atteint le dernier échelon de son grade depuis au moins de 3 ans.

Il est donc soumis à votre approbation les lignes directrices de gestion telles que présentées en annexe 1 et 2 qui auront vocation à s'appliquer dès le 1^{er} janvier 2024.

II- Modification du tableau des emplois

Dans le cadre de sa politique générale des ressources humaines, le Département doit faire face à un effectif global mouvant fonction d'ajustements organisationnels, ou de mobilités et incidences de carrières diverses (départ en retraite, inaptitude...),

Il convient donc en conséquence d'ajuster le tableau des emplois de la collectivité comme suit :

- une transformation des postes des effectifs permanents (annexes 1, 2 et 5), et la création de 2 postes permanents (annexe 3) pour lesquelles le comité social territorial des 26 juin et 2 octobre a rendu un avis favorable.
- la création d'emplois non permanents et notamment des postes pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dans certains services (annexe 4).
- Et création de 5 postes permanents au Foyer de l'Enfance après avis du comité social d'établissement en date du 7 septembre (annexe 6).

Il est donc soumis à votre approbation ces transformations et créations de postes telles qu'elles figurent dans les tableaux en annexe.

PROJET DE DELIBERATION**N° 6. 2.1**

Service Instructeur

D.G.A

DIRECTION

SERVICE

Ressources

Ressources Humaines

POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

L'Assemblée départementale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L3211-1,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°6.3.2 en date du 16 juin 2023 de l'Assemblée départementale portant délégation à la Commission Permanente,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Considérant la nécessité d'adopter des lignes directrices de gestion en matière de déroulement de carrières et de rémunération des contractuels.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Adoption des lignes directrices de gestion en matière de déroulement de carrières et de rémunération des contractuels

Approuve les lignes directrices de gestion en matière de déroulement de carrières et de rémunération des contractuels telles que figurant en annexes.



Lignes directrices de gestion

Protocole de déroulement de carrière des fonctionnaires

2024 _ 2027

Table des matières

1. DETERMINATION DES MESURES D'AVANCEMENT

- 1.1 Détermination des ratios pour l'avancement de grade
- 1.2 Détermination des quotas pour la promotion interne

2. CRITERES D'AVANCEMENTS

- 2.1 Critères pour l'avancement aux grades et la promotion interne de catégorie A, B et C (uniquement pour l'accès au grade d'agent de maîtrise et agent de maîtrise principal)
- 2.2 Critères pour l'avancement aux grades de catégorie C (hors avancement à agent de maîtrise et agent de maîtrise principal)

3. REGLES DE GESTION

- 3.1 La liste des agents promouvables
- 3.2 Le respect d'un déroulement de carrière progressif
- 3.3 L'adéquation du grade avec les fonctions occupées
- 3.4 L'évaluation de la manière de servir et de la valeur professionnelle
- 3.5 Les modalités de prise en compte d'une réussite à l'examen professionnel
- 3.6 L'égalité professionnelle femme/ homme
- 3.7 Les agents n'ayant pas été évalués
- 3.8 La date de nomination des agents
- 3.9 Cas particulier des agents bénéficiant d'une décharge d'activité de service

4. PROCESSUS D'ARBITRAGE

- 4.1 Procédure d'arbitrage d'un avancement de grade et d'une promotion interne
- 4.2 Dispositif de sélection des candidatures pour l'accès à un grade de catégorie A au titre de la promotion interne
- 4.3 Gestion des recours administratifs pour l'avancement de grade et la promotion interne

5. MODALITES DE REVISION DU PROTOCOLE

PREAMBULE

Les lignes directrices de gestion en matière de déroulement de carrière fixent les orientations générales qui gouvernent tout avancement de grade et promotion interne d'un fonctionnaire du Département.

Au sein de la collectivité, ces lignes directrices de gestion sont déclinées au sein d'un protocole de déroulement de carrière qui poursuit les objectifs suivants :

- Reconnaître la manière de servir et la valeur professionnelle des agents
- Renforcer la transparence et l'équité de traitement des agents publics dans leur déroulement de carrière
- Renforcer l'attractivité et fidéliser
- Garantir une meilleure adéquation grade/ fonctions
- Donner du sens au déroulement de carrière des agents de la collectivité
- Renforcer l'égalité professionnelle homme/ femme dans les mesures d'avancement

Le présent protocole prend effet au 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 4 ans soit jusqu'au 31/12/2027. La campagne d'avancement établie au titre de l'année 2024 sera donc régie par les dispositions du présent protocole.

1. LA DETERMINATION DES MESURES D'AVANCEMENT

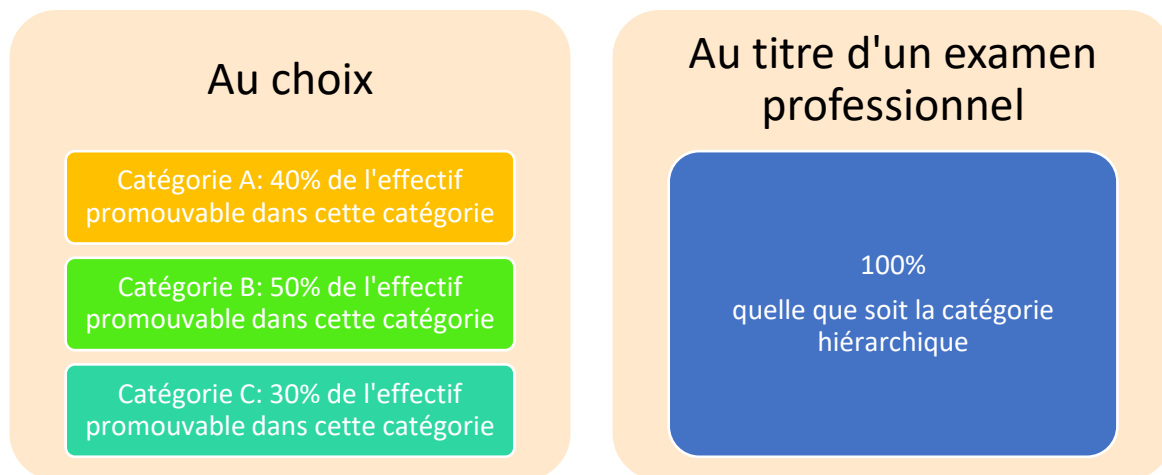
Il existe deux voies d'avancement pour l'avancement de grade et les promotions internes.

L'avancement :

- Au choix après appréciation de la valeur professionnelle des agents.
- Après réussite à un examen professionnel selon les grades

1.1 La détermination des ratios pour l'avancement de grade

Pour qu'un avancement de grade soit rendu possible, la collectivité adopte des **ratios** qui correspondent aux **mesures d'avancements de grade**. Au sein de la collectivité, les ratios sont déterminés comme suit, selon la voie d'avancement :



*L'accès à certains grades de catégorie A (exemple : attaché hors classe) est conditionné à l'effectif du cadre d'emplois concernés. Dans ce cas, les ratios seront répartis sur les autres grades de catégorie A.

Cependant, les règles statutaires applicables pour l'avancement des grades de catégorie B relevant du nouvel espace statutaire (règle du quart...) peuvent conduire à effectuer un nombre de nominations inférieur au pourcentage décrit ci-dessus. Dans ce cas, il sera possible de reporter les mesures non effectuées sur la même catégorie hiérarchique l'année suivante.

Mesure transitoire pour l'avancement dans un grade de catégorie C :

A titre transitoire et afin de permettre une extinction progressive du critère de l'ancienneté dans les campagnes d'avancements, la collectivité souhaite maintenir pour l'année 2024 et 2025 des mesures d'avancement de grade au titre de l'ancienneté pour les agents de catégorie C à hauteur de:

- 25% du ratio au choix maximum au titre de la campagne d'avancement 2024
- 15% du ratio au choix maximum au titre de la campagne d'avancement 2025
- Aucune nomination à l'ancienneté dès la campagne d'avancement 2026

1.2 La détermination des quotas pour la promotion interne

Le nombre de postes ouverts au titre de la promotion interne est limité par chaque statut particulier. Chaque décret fixe un nombre de quotas de postes pouvant être ouverts en fonction des recrutements de fonctionnaires intervenus dans le cadre d'emplois de promotion interne considéré.

Ce calcul est effectué par la DRH au regard de l'ensemble des recrutements intervenus dans la collectivité jusqu'au 31/05.

Ainsi, la promotion interne peut intervenir :

- soit à raison d'1 nomination au titre de la promotion interne pour 3 recrutements.
- soit à raison d'1 nomination au titre de la promotion interne d'agent de maîtrise avec examen pour 2 nominations au titre de la promotion interne d'agent de maîtrise sans examen
- soit au titre de la « clause de sauvegarde » c'est à dire au titre des 5 % de l'effectif du cadre d'emplois considéré de l'ensemble de la collectivité ramené au tiers.

Lorsque le nombre de recrutements ouvrant droit à une « promotion interne normale » n'a pas été atteint pendant une période d'au moins 4 ans, mais qu'au moins un recrutement dans le grade est intervenu, une promotion interne peut être prononcée.

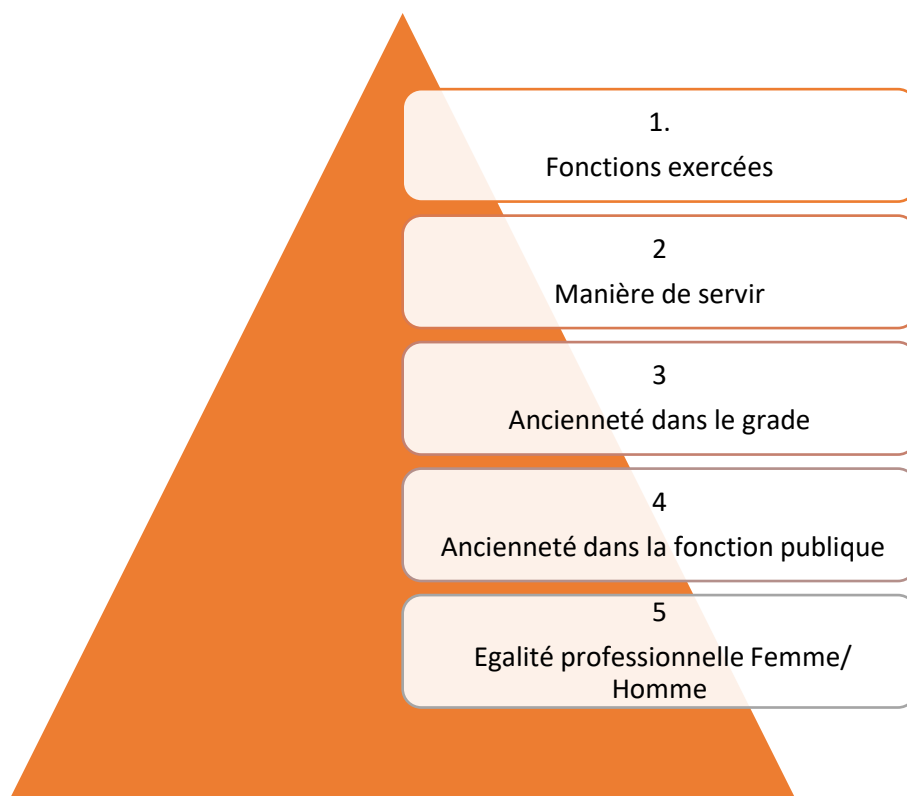
2. LES CRITERES D'AVANCEMENTS

Pour élaborer une proposition d'avancement ou de promotion interne, le manager doit se référer aux critères fixés par la collectivité. Ceux-ci peuvent être différents selon le type d'avancement (avancement de grade ou promotion interne) et la catégorie hiérarchique de l'agent.

Afin d'uniformiser le processus d'élaboration des propositions, les critères sont hiérarchisés c'est-à-dire étudiés par rang de priorité selon la pyramide décrite ci-dessous.

Aucun critère ne pourra être écarté pour l'examen des propositions. En effet, ils devront tous être étudiés selon la hiérarchisation prédéfinie ci-dessous pour départager des propositions concurrentes. Cependant, lorsqu'un critère permet de départager l'ensemble des propositions, il ne sera pas nécessaire d'appliquer le suivant.

2.1 Critères pour l'avancement de grade et la promotion interne aux sein des grades de catégorie A, B et pour l'accès au grade d'agent de maitrise et agent de maîtrise principal



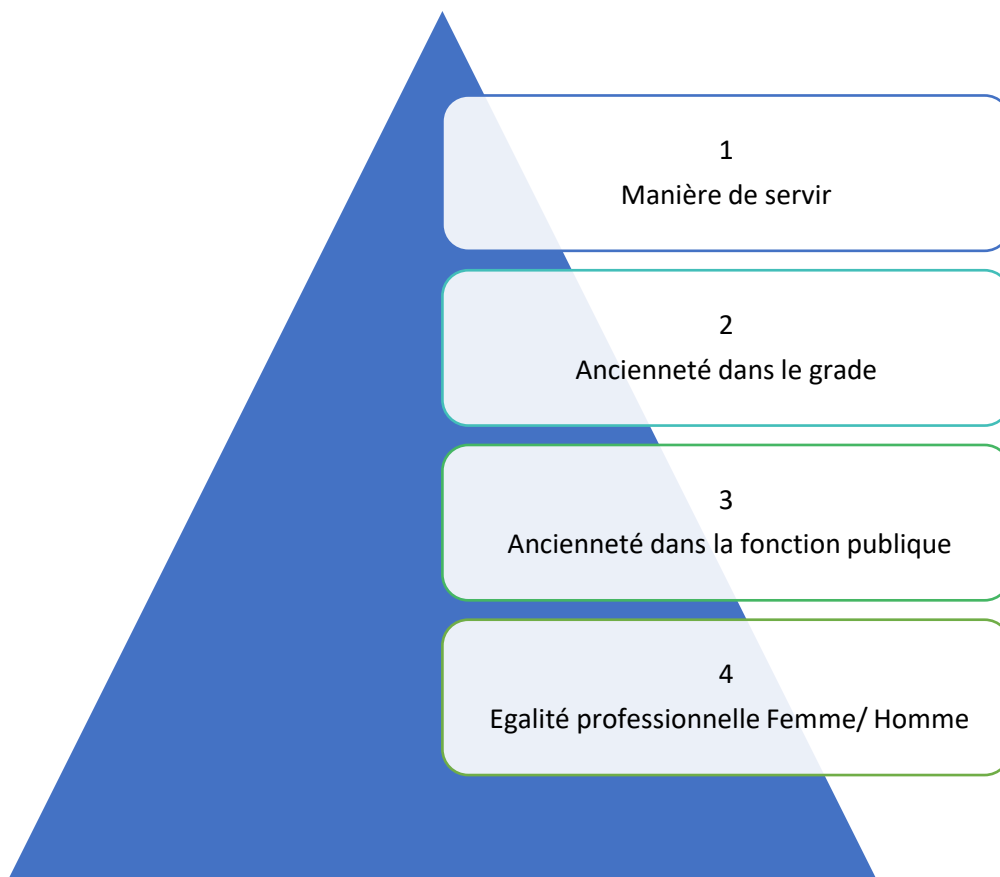
2.2 Critères pour l'avancement aux grades de catégorie C* (hors avancement à agent de maîtrise et agent de maîtrise principal)

*Grades d'avancements concernés :

Adjoint administratif principal 1ère et 2ème classe

Adjoint technique principal de 1ère et 2ème classe.

Adjoint du patrimoine principal de 1ère et 2ème classe



3. LES REGLES DE GESTION

3.1 La liste des agents promouvables

La liste des agents promouvables est réalisée par année civile. Elle est établie au regard des agents présents au sein de la collectivité au 1^{er} janvier de l'année qui précède celle au titre de laquelle est établie la campagne d'avancement. Les réussites à l'examen professionnel sont prises en compte jusqu'à la date de diffusion par mail et sur l'intranet de la liste des agents promouvables.

Pour l'avancement de grade, l'agent figure sur la liste des agents promouvables s'il remplit les conditions statutaires pour être nommé du 1^{er} janvier au 31 décembre de la même année au plus tard.

Pour la promotion interne, l'agent doit remplir les conditions statutaires au 1^{er} janvier de l'année pour figurer sur la liste des agents promouvables.

Ne figurent pas sur la liste des agents promouvables, les agents qui ne sont pas placés dans une position d'activité (exemple : disponibilité, congé parental) ou qui sont déclarés inapte à leurs fonctions et qui sont en attente d'une retraite pour invalidité.

3.2 Le respect d'un déroulement de carrière progressif

Afin de permettre un déroulement de carrière progressif, tout agent proposé à la promotion interne doit occuper le grade précédant immédiatement le grade de promotion sauf en cas de réussite à un examen professionnel. Par exemple, pour l'accès à la promotion interne de rédacteur, l'agent doit occuper le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe.

Un délai de carence de 4 ans suite à une promotion interne et de 3 ans suite à un avancement de grade est appliqué pour pouvoir bénéficier d'un nouvel avancement au choix. Pour apprécier le délai de carence, la DRH se réfère à la date d'effet de la précédente nomination (par exemple pour un avancement de grade, un agent nommé le 1er avril 2019 ne pourra être nommé qu'à compter du 1er avril 2022).

Pour être proposé à l'avancement de grade ou à la promotion interne, l'agent doit justifier d'une ancienneté de deux ans sur son poste, au sein de la collectivité.

Il est dérogé aux deux règles précédentes si l'agent justifie de la réussite d'un examen professionnel correspondant au grade d'avancement.

3.3 L'adéquation du grade avec les fonctions exercées

Tout avancement/ promotion effectué dans un grade de catégorie A et B ainsi qu'au titre de la promotion interne en catégorie C devra répondre au critère d'adéquation entre le grade visé et les fonctions exercées.

Pour les avancements et promotions internes, il conviendra de se référer au grade cible de l'agent indiqué sur la fiche de poste (aucune modification de fiche de poste ne pourra être effectuée par les directions sans validation préalable de la DRH).

En dehors des cadres d'emplois pour lesquels le statut particulier le prévoit, l'encadrement hiérarchique n'est pas une condition nécessaire pour bénéficier d'un avancement de grade au sein de la catégorie A. En revanche, pour les avancements au sein d'un même cadre d'emplois, les situations individuelles seront départagées au regard de l'ensemble des critères détaillés ci-dessus.

Pour l'avancement de grade, l'agent doit impérativement occuper un poste calibré au grade d'avancement (cf. grade cible de la fiche de poste de l'agent) pour pouvoir être proposé.

Pour la promotion interne, si l'agent n'occupe pas déjà un poste calibré, il ne pourra pas être proposé par sa hiérarchie avant d'avoir effectué une mobilité sur un poste calibré au grade d'accès.

3.4 L'évaluation de la manière de servir

Pour apprécier la manière de servir d'un agent, l'encadrant doit se référer à la grille de critères du compte-rendu d'entretien professionnel. L'argumentaire du manager sera

effectué en adéquation avec le dernier entretien professionnel de l'agent. Si la valeur professionnelle de l'agent n'est pas jugée satisfaisante, l'agent ne pourra pas bénéficier d'un avancement.

Pour toute réussite à un examen professionnel, la manière de servir est également examinée. Ainsi, si le critère relatif à la manière de servir n'est pas rempli, le supérieur hiérarchique devra notifier à l'agent un rapport défavorable et le transmettre au Service Carrières et Rémunérations avec le tableau des propositions.

L'agent qui fera l'objet d'un rapport défavorable bénéficiera d'un entretien avec son supérieur hiérarchique au cours duquel lui seront expliqués les motifs du rapport et seront aussi abordés les pistes d'amélioration et les outils pour y parvenir (formations,...)

L'agent qui s'est vu infliger une sanction disciplinaire de 1er groupe sera automatiquement écarté des propositions pendant un délai de 2 ans à compter de la date d'effet de la sanction disciplinaire. Ce délai est porté à 3 ans lorsque l'agent fait l'objet d'une sanction disciplinaire relevant à minima du second groupe ou d'une procédure de licenciement pour insuffisance professionnelle.

Pour apprécier le délai de carence, la DRH se réfère à la date d'effet de la sanction (par exemple pour une sanction de 1er groupe notifiée le 1er avril 2020, l'agent ne pourra être proposé par sa hiérarchie qu'à compter du 1er avril 2022).

3.5 Les modalités de prise en compte d'une réussite à un examen professionnel

Une réussite à l'examen professionnel n'est prise en compte que si l'agent a adressé au préalable, à sa chargée de carrières et rémunérations, avec copie de sa hiérarchie, son attestation de réussite à l'examen professionnel ou à défaut, son relevé de notes. Aucune attestation n'est transmise directement par le Centre de gestion à l'employeur, il est donc nécessaire que cette étape soit respectée. Un point de vigilance sera apporté à l'occasion de l'ouverture de chaque campagne d'avancement pour le respect de cette règle.

Pour les avancements de grade, la collectivité a choisi d'ouvrir les ratios à 100% pour la voie d'avancement à l'examen professionnel. Ainsi, l'agent ayant réussi un examen professionnel sera nommé sur son poste, quel que soit son grade actuel:

- S'il occupe un poste calibré au grade d'accès (cf. 3.1 et 4.3)
- Si sa manière de servir est jugée satisfaisante (absence de rapport défavorable établi par le manager)

Pour les promotions internes, les quotas limitant le nombre de possibilités, les nominations à l'examen professionnel sont prioritaires, sous réserve de la manière de servir des agents lauréats de l'examen. Pour départager les lauréats d'examen, il conviendra de tenir compte de la date de réussite de l'examen (du plus ancien au plus récent). Les possibilités restantes pourront être utilisées pour les agents promouvables au choix.

Les propositions de nomination seront priorisées sur la base des critères et des règles de gestion précitées.

3.6 L'égalité professionnelle femme/ hommes

Afin de garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les procédures de nomination, il sera tenu compte de la part respective des femmes et des hommes proposés à l'avancement de grade et à la promotion interne lors de la commission d'harmonisation finale.

Les tableaux d'avancement comportent également la part respective des hommes et des femmes ayant fait l'objet d'une promotion.

3.7 Les agents n'ayant pas été évalués

Il se peut que certains agents ne soient pas évalués sur une ou plusieurs campagnes en raison d'une absence pour raisons de santé ou autre (congé parental, disponibilité, etc...) au moment où le manager conduit les entretiens professionnels et établit ses propositions. Dans ce cas, l'appréciation de la manière de servir de l'agent doit s'appuyer sur le dernier entretien professionnel réalisé.

En aucun cas, le manager ne peut écarter une proposition d'avancement d'un agent au motif de son absence à son poste de travail pour raisons de santé.

3.8 La date de nomination des agents

Pour les avancements de grade, les agents sont nommés à partir de la date à laquelle ils remplissent les conditions statutaires, et au plus tôt, le 1er janvier de l'année établissant le tableau au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement.

Pour les promotions internes, les nominations sont possibles dès le 1er janvier. Cependant, il se peut qu'au regard des obligations légales en matière de déclaration de vacance d'emploi suite à une promotion interne et un avancement vers un grade de catégorie B, la nomination soit décalée.

Suite à une décision de promotion interne (au choix ou à l'examen), l'agent est inscrit sur une liste d'aptitude. Cette liste a une valeur nationale. Elle est établie par la DRH pour une durée de 2 ans et est renouvelable 2 fois (soit 4 ans en totalité) sur demande écrite de l'agent.

Cette demande doit être faite dans le mois qui précède la fin de la deuxième et de la troisième année d'inscription.

3.9 Cas particulier des agents bénéficiant de décharge d'activité de service et représentants syndicaux.

La position statutaire permettant à un agent de consacrer, en totalité ou partiellement son service à l'exercice d'un mandat syndical ne doit pas faire obstacle à son avancement de grade

ou à sa promotion interne. En effet, celui-ci demeure en position d'activité et continue de bénéficier des droits attachés à cette position.

Par ailleurs, le fait pour un fonctionnaire d'être totalement ou partiellement déchargé de service (DAS) ou d'être représentant du personnel élu ne doit en aucun cas influencer l'appréciation portée sur sa manière de servir. De même, la valeur professionnelle et les droits à l'avancement sont appréciés en fonction des tâches qui lui sont dévolues et du temps de présence sur son poste et non sur un équivalent temps plein. La fiche de poste prise en compte pour le calibrage du poste d'un agent bénéficiant d'une décharge totale de service est celle qui correspond à l'emploi occupé à la veille de la DAS.

Ainsi, les agents de catégorie B et C pourront avancer sur l'ensemble des grades du cadre d'emplois qu'ils occupent. Les agents de catégories A pourront avancer au 2ème grade du cadre d'emplois.

4. LE PROCESSUS D'ARBITRAGE

4.1 Procédure d'arbitrage pour les avancements de grade et promotions internes

Avancement de grade	Promotion interne
1. Etablissement de la liste des agents promouvables pour chaque grade par la DRH avec mention des règles de gestion	
- Mention spécifique lorsque le délai de carence n'est pas respecté après une promotion interne ou un avancement de grade (hors examen professionnel) - Mention lorsque l'agent a fait l'objet d'une sanction disciplinaire - Mention lorsque l'agent est bloqué depuis plus de 3 ans sur le dernier échelon de son grade	- Mention lorsque l'agent n'occupe pas le grade immédiatement précédent. - Mention lorsque l'agent a déjà bénéficié d'une promotion interne dans sa carrière (hors promotion interne agent de maîtrise) - Mention lorsque le délai de carence n'est pas respecté (hors examen professionnel) - Mention lorsque l'agent a fait l'objet d'une sanction disciplinaire
2. Transmission aux encadrants de la liste des agents promouvables avec commentaires + diffusion de la liste des agents promouvables aux agents (intranet) avec dossier de candidature pour les agents souhaitant accéder à un grade de catégorie A au titre de la promotion interne	

3. Renseignement par les chefs de service et directeurs des propositions d'avancement + visa des dossiers de candidature à la promotion interne de catégorie A et transmission des éléments à la DRH	
4. Participation de la DRH aux réunions de chaque DGA sur l'élaboration des propositions	
5. Analyse par la DRH des propositions et des dossiers de candidature de promotion interne au regard des critères et des règles de gestion	
6. Commission d'harmonisation des propositions par la Direction Générale des Services	
7. Validation par le Président des propositions d'avancement de grade et de promotions interne	
8. Notification à l'agent concernant la proposition d'avancement avec motifs en cas de rejet par la hiérarchie*	
9. Formalisation et publication des résultats sur l'intranet	
Elaboration des tableaux d'avancement par la DRH	Elaboration de la liste d'aptitude Par la DRH
10. Arrêté de nomination à l'avancement de grade/ promotion interne de l'agent et mise en œuvre sur la paie	

*L'agent se verra notifié la décision du Président concernant la proposition d'avancement formulée par sa hiérarchie. Il appartiendra à chaque direction de formaliser, dans le tableau des propositions, les éléments d'arbitrage posés à leur niveau et à l'échelle supérieure.

Un entretien supplémentaire pourra être organisé à la demande de l'agent ou à l'initiative de la chaîne hiérarchique pour expliquer l'arbitrage.

4.2 Dispositif de sélection des candidatures pour l'accès à un grade de catégorie A au titre d'une promotion interne

Pour l'accès à la promotion interne de catégorie A, l'agent doit constituer un dossier de candidature.

Son dossier comprendra les éléments suivants :

- Le parcours professionnel (acquis de l'expérience dans le domaine, diversité des fonctions exercées, formation initiale, ancienneté dans le cadre d'emplois d'origine, valorisation d'une expérience déterminante, autres...).
- Les démarches d'évolution professionnelle (formation continue, concours ou examens, préparations, etc...)
- Les éléments de la manière de servir renseignés par le N+1 (efficacité, engagement, capacité managériale/ conduite de projet/ technicité, capacité à s'adapter au changement, capacité à évoluer vers un autre cadre d'emplois...)
- Les éléments de motivation et de projection vers le nouveau cadre d'emplois (éléments rédigés par l'agent).

Ce dossier de candidature est visé par le N+1 de l'agent qui émet un avis circonstancié. Il est ensuite analysé et évalué par la DRH sur la base du dossier.

A l'issue de l'analyse des candidatures, l'autorité territoriale arrête la liste d'aptitude. Les agents sont inscrits sur liste d'aptitude et peuvent alors être nommés sur leur poste, au sein de la collectivité ou sur un poste externe à la collectivité, la liste d'aptitude ayant une valeur nationale.

Ce dispositif de candidature n'a pas vocation à s'appliquer aux agents qui ont réussi un examen professionnel correspondant au grade de promotion.

4.3 Gestion des recours administratifs pour l'avancement de grade et la promotion interne

Les agents dont la proposition d'avancement n'a pas été retenue par le Président peuvent former un recours contre cette décision défavorable. A l'appui de leur recours, les agents peuvent solliciter la transmission des éléments fondants la décision de la collectivité.

5. MODALITES DE REVISION DU PROTOCOLE

Le protocole de déroulement de carrière pourra être révisé à l'issue d'un délai de 2 ans à compter de la date à laquelle il a été adopté en Assemblée. La révision portera sur :

- Les modalités de détermination des ratios.
- Le processus de promotion interne des agents de catégorie B souhaitant accéder à un grade de catégorie A.

Tout autre élément de déroulement de carrière en lien avec l'évolution de la réglementation pourra justifier la révision du protocole sans condition de délai.

Privas le,....

Signatures



Lignes directrices de gestion

Rémunération des agents **contractuels**

Table des matières

PREAMBULE.....	3
LA REMUNERATION DES CONTRACTUELS LORS DU RECRUTEMENT	3
LA REVALORISATION DE LA REMUNERATION DES CONTRACTUELS	4

PREAMBULE

Ces lignes directrices de gestion ont vocation à fixer des orientations générales en matière de rémunération des agents contractuels recrutés au sein du département de l'Ardèche. La collectivité a pour objectif d'être attractive et de fidéliser les agents contractuels en valorisant leurs parcours professionnels au sein de la collectivité, en prenant en compte les fonctions qu'ils exercent, leur expérience professionnelle ainsi que la qualification requise pour l'exercice de leurs fonctions.

LA DETERMINATION DE LA REMUNERATION DES CONTRACTUELS LORS DU RECRUTEMENT

➤ Les agents recrutés sur un emploi non permanent

L'agent recruté sur un emploi non permanent est placé au 1er échelon du grade sans reprise d'ancienneté.

➤ Les agents recrutés sur un emploi permanent ou sur un contrat de projet

Pour déterminer le niveau de rémunération proposé à un agent contractuel recruté sur un emploi permanent, la collectivité prendra en compte les éléments suivants:

- Pour déterminer le grade de recrutement de l'agent : la collectivité se réfère au grade d'accès par concours. Lors du recrutement, l'agent est positionné sur le 1^{er} grade du cadre d'emplois, voire le 2^{ème} grade du cadre d'emplois si celui-ci est accessible par voie de concours et correspond au calibrage du poste. Par exemple, lorsque le poste est calibré au grade de technicien principal de 2^{ème} classe, l'agent est recruté sur ce grade. En revanche, l'agent ne pourra pas être recruté directement sur un grade qui n'est pas accessible par voie de concours (exemple : rédacteur principal de 1^{ère} classe/ technicien principal de 1^{ère} classe/ adjoint administratif principal de 1^{ère} cl/ ingénieur principal ou attaché principal), dont la voie d'accès se fait uniquement par avancement de grade ou par examen professionnel pour les titulaires.
- Pour fixer l'échelon, la collectivité prendra en compte l'expérience professionnelle de l'agent recruté. Celle-ci sera systématiquement reprise **à hauteur de la moitié de ses services publics ou privés** du même niveau que l'emploi occupé par l'agent.

LA REVALORISATION DE LA REMUNERATION DES CONTRACTUELS

➤ Les agents recrutés sur un emploi non permanent

Pour les agents recrutés sur un emploi non permanent, la rémunération est revalorisée tous les 3 ans sous réserve que la manière de servir de l'agent soit jugée satisfaisante par son N+1 et que les services soient effectués sans discontinuité au sein de la collectivité.

➤ Les agents contractuels recrutés sur un emploi permanent ou sur un contrat de projet

L'évolution de la rémunération des contractuels recrutés sur emploi permanent suivra la même cadence que celle prévue par la grille indiciaire d'un agent titulaire recruté sur le même grade.

Cependant, cette revalorisation est conditionnée à l'avis favorable du supérieur hiérarchique au regard de la manière de servir de l'agent.

Le suivi de la rémunération des agents contractuels qui comprend le recueil de l'avis favorable du supérieur hiérarchique, sera effectué par le service carrières et rémunérations selon l'ancienneté de l'agent dans son échelon.

L'accès d'un agent au grade immédiatement supérieur à celui qu'il détient ne sera possible que s'il remplit les 3 conditions cumulatives suivantes :

- Il a **atteint le dernier échelon** de la grille indiciaire de son grade **depuis au moins 3 ans**,
- Sa fiche de poste est calibrée **au grade cible d'accès**
- **Son supérieur hiérarchique a émis un avis favorable à cet avancement** au regard de sa manière de servir.

Tableau de synthèse

Nature du recrutement	Motifs	Reprise de l'expérience professionnelle lors du recrutement	Niveau de Rémunération	Revalorisation de la rémunération
Sur emplois non permanents	En remplacement d'agents titulaires indisponibles (absence pour maladie, disponibilité, détachement, compensation de temps partiel, congé parental, etc...) En accroissement temporaire d'activité ou accroissement saisonnier d'activités	Pas de reprise de l'expérience professionnelle	Par référence au 1 ^{er} échelon de la grille indiciaire du grade d'accès	Revalorisation à l'échelon supérieur de la grille indiciaire du grade d'accès au bout de 3 ans
Sur emploi permanent et contrat de projet	Pour faire face à une vacance d'emploi momentanée ou lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient en l'absence de recrutement de titulaires	Reprise à hauteur de la moitié des services publics ou privés, de même niveau que l'emploi occupé par l'agent	Echelon déterminé après la reprise des services publics ou privés	Revalorisation à l'échelon immédiatement supérieur dès lors que l'ancienneté dans l'échelon est atteinte Avancement au grade supérieur dès lors que l'agent atteint le dernier échelon de son grade depuis au moins 3 ans

PROJET DE DELIBERATION

N° 6. 2.2	D.G.A	Ressources
Service Instructeur	DIRECTION	Ressources Humaines
	SERVICE	

POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

L'Assemblée départementale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L3211-1,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°6.3.2 en date du 16 juin 2023 de l'Assemblée départementale portant délégation à la Commission Permanente,

Vu les avis du comité social territorial des 26 juin et 2 octobre 2023,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Vu l'annexe 2 modificative transmise suite à la tenue du Comité Social Territorial du 2 octobre 2023.

Considérant la nécessité de modifier le tableau des emplois du Département.

APRES EN AVOIR DELIBERE**Modification du tableau des emplois**

Adopte les transformations et créations de postes telles que présentées dans les tableaux en annexe.

SUPPRESSIONS - CREATIONS DE POSTES

N° de poste	Date d'effectivité	Suppression des postes	Qté	Création des postes	Qté	Structure	Motif
480	01/06/2023	Adjoint technique ppal 2 cl	1	Agent de maîtrise	1	DGA/DRM/7SE	Réajustement suite à mobilité
470	01/09/2023	Adjoint administratif ppal 2 cl	1	Adjoint administratif ppal 1 cl	1	DGA/DRM/TN	Réajustement suite à départ retraite
510	01/07/2023	Adjoint technique ppal 2 cl	1	Adjoint technique	1	DGA/DRM/7SO	Réajustement suite à mobilité
226	01/10/2023	Technicien	1	Agent de maîtrise ppal	1	DGA/DRM/SEE	Réajustement suite à départ retraite
221	01/07/2023	Technicien ppal 2 cl	1	Technicien	1	DGA/DRM/7SE	Réajustement suite à mobilité
419	01/08/2023	Technicien ppal 2 cl	1	Technicien	1	DGA/DRM/TN	Réajustement suite à mobilité
1002	01/07/2023	Adjoint technique ppal 1 cl	1	Adjoint technique	1	DGA/DRM/7SO	Réajustement suite à mobilité
7	01/09/2023	Administrateur	1	Attaché ppal	1	DGA/DE	Réajustement suite à départ retraite
1426	01/07/2023	Adjoint technique ppal 1 cl	1	Adjoint technique	1	DGA/DIAM/SMG	Réajustement suite à mobilité
234	16/08/2023	Rédacteur ppal 2 cl	1	Rédacteur ppal 1 cl	1	DGAR/DFAC/SPBF	Réajustement suite à départ retraite
700	01/07/2023	Ingénieur ppal	1	Adjoint administratif	1	DGA/DIAM/SCMB	Réajustement suite à départ retraite
1702	01/09/2023	Rédacteur	1	Attaché	1	DGA/DE	Réajustement suite à mobilité
691	01/09/2023	Technicien ppal 1 cl	1	Technicien ppal 2 cl	1	DGA/DNUM/SIN	Réajustement suite à mobilité
833	28/08/2023	Agent de maîtrise ppal	1	Adjoint technique ppal 1 cl	1	DGA/DE/CLG LE LAOUL	Réajustement suite à mobilité
1123	01/09/2023	Assistant socio-éducatif ppal	1	Assistant socio-éducatif	1	DGAS/DTASC/PREV	Réajustement suite à mobilité
511	01/10/2023	Adjoint technique ppal 2 cl	1	Agent de maîtrise	1	DGA/DRM/TN	Réajustement suite à réussite concours
398	01/09/2023	Adjoint technique ppal 2 cl	1	Adjoint technique	1	DGA/DRM/TN	Réajustement suite à mobilité
354	30/05/2023	Technicien ppal 2 cl	1	Technicien ppal 1 cl	1	DGA/DRM/7SO	Réajustement suite à mobilité

SUPPRESSIONS - CREATIONS DE POSTES

N° de poste	Date d'effectivité	Suppression des postes	Qnté	Création des postes	Qnté	Structure	Motif
355	01/07/2023	Agent de maîtrise	1	Adjoint technique ppal 2ème cl	1	DGA/DRM/TN	Modification du grade actuel du poste suite à mobilité et recrutement du nouvel agent affecté.
888	01/11/2023	Adjoint technique ppal 2ème cl	1	Agent de maîtrise	1	DGA/DE/CLGLETEIL	Mise en conformité du grade du poste suite à réussite à concours de l'agent affecté.
1184	01/09/2023	Assistant socio-éducatif	1	Assistant socio-éducatif cl except	1	DGAS/DTASSO/SCEACTSOPOL	Modification du grade actuel du poste suite à mobilité et recrutement du nouvel agent affecté.
1765	01/09/2023	Médecin	1	Infirmière en soins généraux	1	DGAS/DTASSE/SCENF	Modification du grade actuel du poste suite à mobilité et recrutement du nouvel agent affecté.
741	01/10/2023	Adjoint administratif ppal 1ère cl	1	Adjoint du patrimoine ppal 1ère cl	1	DGA A / DCSJVA/SCJ	Demande de changement de filière de l'agent suite à sa mobilité interne
972	01/09/2023	Attaché principal	1	Attaché Hors Classe	1	DGA R / SG	Changement d'affectation du poste suite à mobilité
834	28/08/2023	Adjoint technique ppal 2ème cl	1	Adjoint technique	1	DGA A/ DE/SERC	Modification du grade actuel du poste suite à mobilité et recrutement du nouvel agent affecté.
362	01/09/2023	Technicien	1	Technicien ppal 1ère cl	1	DGA I/ DRM/ TSO	Modification du grade actuel du poste suite à mobilité et recrutement du nouvel agent affecté.
1147	01/09/2023	Assistant socio-éducatif cl except	1	Assistant socio-éducatif	1	DGA S / DTAS SO	Modification du grade actuel du poste suite à mobilité et recrutement du nouvel agent affecté.
302	01/10/2023	Agent de maîtrise ppal	1	Technicien	1	DGA I/ DRM/ TSE	Modification du grade actuel du poste suite à mobilité et recrutement du nouvel agent affecté.
1428	01/09/2023	Rédacteur ppal de 1ère cl	1	Adjoint administratif	1	DGA I/ SG I	Modification du grade actuel du poste suite à mobilité externe et recrutement du nouvel agent affecté.
293	01/10/2023	Agent de maîtrise	1	Adjoint technique	1	DGA I / DRM / TSE	Modification du grade actuel du poste suite à mobilité et recrutement du nouvel agent affecté.
1362	01/10/2023	Attaché	1	Attaché de conservation du patrimoine	1	DGA A / DCSJVA/ Museal	Modification du grade actuel du poste suite à mobilité et recrutement du nouvel agent affecté.
1163	01/09/2023	Assistant socio-éducatif cl except	1	Assistant socio-éducatif	1	DGA S / DTAS N / Enfance	Modification du grade actuel du poste suite à mobilité externe et recrutement du nouvel agent affecté.
760	18/09/2023	Rédacteur ppal de 1ère cl	1	Adjoint administratif	1	CAB	Modification du grade actuel du poste dans le cadre d'une mobilité et le recrutement d'un nouvel agent affecté.

Annexe 2 modificative

Direction Générale Adjointe Ressources
Direction des Ressources Humaines

1505	01/07/2023	Agent de maîtrise	1	Adjoint technique ppal 2ème cl	1	DGA I/ DIAM / SGAM	Modification du grade actuel du poste suite à mobilité et recrutement du nouvel agent affecté.
754	01/10/2023	Adjoint administratif ppal 2ème cl	1	Adjoint administratif	1	DGA S / DTAS SE	Modification du grade actuel du poste suite à mobilité et recrutement du nouvel agent affecté.
275	28/09/2023	Ingénieur	1	Technicien ppal 1ère cl	1	DGA I / DRM / TSO	Modification du grade actuel du poste suite à mobilité et recrutement du nouvel agent affecté.
279	01/09/2023	Agent de maîtrise	1	Adjoint technique ppal 2ème cl	1	DGA I / DRM / TSE	Modification du grade actuel du poste dans le cadre d'un départ à la retraite et le recrutement d'un nouvel agent.
276	01/08/2023	Adjoint technique ppal 2ème cl	1	Adjoint technique	1	DGA I / DRM / TSE	Modification du grade actuel du poste suite à mobilité et recrutement du nouvel agent affecté.
1605	01/07/2023	Adjoint technique	1	Adjoint technique ppal 2ème cl	1	DGA I / DRM/ SEE	Modification du grade actuel du poste suite à mobilité et recrutement du nouvel agent affecté.
217	01/09/2023	Adjoint administratif ppal 2ème cl	1	Adjoint administratif	1	DGA S / DTAS C / Autonomie	Modification du grade actuel du poste suite à mobilité et recrutement du nouvel agent affecté.
305	16/09/2023	Technicien	1	Technicien ppal 2ème cl	1	DGA I/ DRM / TSE	Modification du grade actuel du poste suite à mobilité et recrutement du nouvel agent affecté.
721	01/07/2023	Agent de maîtrise	1	Adjoint technique	1	DGA I / DIAM / SCMB	Modification du grade actuel du poste dans le cadre d'un départ à la retraite et le recrutement d'un nouvel agent.
649	04/09/2023	Rédacteur ppal 2ème cl	1	Adjoint administratif	1	DGA R / DFAC	Modification du grade actuel du poste suite à mobilité et recrutement du nouvel agent affecté.
1742	01/10/2023	Attaché principal	1	Attaché	1	DGA I / SG I	Modification du grade actuel du poste dans le cadre d'une disponibilité et le recrutement d'un nouvel agent affecté.
1647	01/07/2023	Technicien ppal 1ère cl	1	Adjoint technique ppal 1ère cl	1	DGA I/ DIAM / SGAM	Modification du grade actuel du poste dans le cadre d'un départ à la retraite et le recrutement d'un nouvel agent.
61	01/06/2023	Attaché	1	Adjoint administratif	1	DGA S / DASIE/ SIE	Modification du grade actuel du poste suite à mobilité et recrutement du nouvel agent affecté.
117	01/09/2023	Rédacteur ppal 2ème cl	1	Adjoint administratif ppal 1ère cl	1	DGA S/ DTAS SO	Modification du grade actuel du poste dans le cadre d'un départ à la retraite et le recrutement d'un nouvel agent.
1717	28/08/2023	Adjoint technique	1	Adjoint technique ppal 2ème cl	1	DGA A / DE	Modification du grade actuel du poste suite à mobilité externe et recrutement du nouvel agent affecté.
261	01/05/2023	Adjoint administratif ppal 1ère cl	1	Adjoint administratif	1	DGAS / DEF/ SPF	Modification du grade actuel du poste suite à mobilité externe et recrutement du nouvel agent affecté.
1296	01/02/2023	Puéricultrice hors cl	1	Infirmière en soins généraux	1	DGAS / DTAS SE / Santé	Modification du grade actuel du poste suite à mobilité et recrutement du nouvel agent affecté.
1008	01/06/2023	Attaché principal	1	Technicien	1	DGA I / DRM/ SP	Modification du grade actuel du poste suite à mobilité et recrutement du nouvel agent affecté.

Annexe 2 modificative

Direction Générale Adjointe Ressources
Direction des Ressources Humaines

1626	01/05/2023	Agent de maitrise ppal	1	Agent technique	1	DGA I / DRM / SEE	Modification du grade actuel du poste suite à mobilité externe et recrutement du nouvel agent affecté.
1736	01/03/2023	Agent technique	1	Adjoint technique ppal 2ème cl	1	DGA I / DIAM / SGAM	Modification du grade actuel du poste suite à démission et recrutement d'un nouvel agent affecté.
529	01/08/2023	Ingénieur	1	Attaché	1	DGA A / DE / SERC	Modification du grade actuel du poste suite à mobilité externe et recrutement du nouvel agent affecté.
1427	01/10/2023	Adjoint technique	1	Technicien	1	DGA I / DIAM/ SGAM	Modification du grade actuel du poste dans le cadre d'une inaptitude physique et le recrutement d'un nouvel agent ,
1051	01/10/2023	Adjoint technique	1	Technicien	1	DGA I / DIAM/ SGAM	Modification du grade actuel du poste suite à recrutement d'un nouvel agent.

Direction Générale Adjointe Ressources
Direction des Ressources Humaines

CREATIONS DE POSTES

N° de poste	Date effectivité	Création des postes	Qnté	Structure	Motif
	01/10/2023	Technicien ppal 1ère cl	1	DGA A / DAT / Pole bi- départemental de l'eau	Création de poste suite à compétence nouvelle
	01/10/2023	Technicien ppal 1ère cl	1	DGA A / DAT / Pole bi- départemental de l'eau	Création de poste suite à compétence nouvelle

Direction Générale Adjointe Ressources
Direction des Ressources Humaines

CREATIONS DE POSTES NON PERMANENTS

N° de poste	Création des postes	Qnté	Structure	Motif	Durée
	Technicien	1	DGA R / DRH	contrat ATA	3 mois
	Adjoint administratif	1	DGA R / DRH	contrat ATA	12 mois
	Adjoint administratif	1	DGA R / DRH	contrat ATA	12 mois
	Adjoint administratif	1	DGA R / DRH	contrat ATA	12 mois

Direction Générale Adjointe Ressources
Direction des Ressources Humaines

SUPPRESSIONS - CREATIONS DE POSTES FDE

N° de poste	Date d'effectivité	Suppression des postes	Qnté	Création des postes	Qnté	Structure	Motif
984	18/07/2023	Ouvrier ppal de 1ère cl	1	Ouvrier ppal de 2ème cl	1	DGAS/DEF/FDE	Modification du grade actuel du poste dans le cadre d'une fin de CDD et le recrutement d'un nouvel agent affecté,

Direction Générale Adjointe Ressources
Direction des Ressources Humaines

CREATIONS DE POSTES FDE

N° de poste	Date d'effectivité	Création des postes	Qnté	Structure	Motif
	01/11/2023	Cadre socio-éducatif	1	FDE	création de service
	01/11/2023	infirmier de ci normale	1	FDE	création de service
	01/11/2023	assistant socio-éducatif	1	FDE	création de service
	01/11/2023	assistant socio-éducatif	1	FDE	création de service
	01/11/2023	agent d'entretien qualifié	1	FDE	création de service

PRESENTATION

Rapporteur : Madame Claudie COSTE

Mme Claudie COSTE

Le premier point de ce rapport concerne le protocole sur les lignes directrices de gestion, voté pour 4 ans et applicable au 1^{er} janvier 2024.

Dans une première partie, ce protocole indique les règles du déroulement de carrière de nos agents fonctionnaires, notamment sur les questions d'avancement de grade et de promotion interne, avec comme critères la reconnaissance de la manière de servir et de la valeur professionnelle, la transparence et l'équité, avec toujours l'objectif de renforcer l'attractivité et de fidéliser nos personnels. C'est également un vecteur d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

La deuxième partie du protocole est consacrée aux lignes directrices de gestion en matière de rémunération des agents contractuels, avec comme objectifs de mieux reconnaître l'expérience professionnelle, de valoriser l'ancienneté des agents dans la collectivité, tout en leur offrant des perspectives d'évolution salariale, avec notamment une clause de revoyure de leur rémunération tous les trois ans.

Le deuxième point du rapport concerne le tableau des emplois, avec les créations, transformations et suppressions de postes. Je souligne en particulier que 2 postes sont créés dans le cadre du Pôle bi-départemental de l'eau et 5 au Foyer de l'enfance, faisant écho aux propos que Françoise RIEU-FROMENTIN tenait ce matin au sujet des difficultés dans le domaine de l'enfance.

* * *

INTERVENTIONS - DEBAT

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Y a-t-il des remarques particulières sur la politique RH ? Des questions ? Madame ALLEFRESDE.

Mme Laurence ALLEFRESDE

Je profite de ce rapport pour vous faire part de nos inquiétudes en ce qui concerne le nombre de postes vacants, sans parler du turn-over. Nous souhaiterions connaître le nombre exact de postes vacants.

Il est en effet nécessaire de rendre nos postes attractifs et c'est la raison pour laquelle nous serons très attentifs à la mise en œuvre des annonces qui ont eu lieu hier concernant les primes de pouvoir d'achat. Nous souhaitons qu'elles ne soient pas comme celles qui seront présentées tout à l'heure en CP concernant les assistants familiaux, puisque ces primes-là reviennent en réalité à leur salaire initial.

Nous sommes inquiets aussi parce que le manque de personnels entraîne indéniablement un mal-être pour certains de nos agents ainsi qu'un dysfonctionnement des services rendus à l'usager. Il est indispensable que nos agents, qui sont très investis et très professionnels, soient enfin très sérieusement soutenus.

Je vous remercie.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Madame la vice-présidente va répondre à vos interrogations.

Mme Claudie COSTE

Le décret d'application concernant la prime de pouvoir d'achat n'est pas encore sorti, nous espérons qu'il sera rapidement publié pour que nous puissions verser cette prime en décembre, voire en janvier s'il ne sort pas d'ici la fin de l'année.

En ce qui concerne le nombre de postes vacants, comme je l'évoquais ce matin dans le débat d'orientations budgétaires, nous avons en effet connu un début d'année difficile, comme bon nombre de collectivités puisque cette problématique d'attractivité est partagée par une grande majorité des collectivités. Dans le baromètre RH des collectivités, 60 % d'entre elles signalent connaître des difficultés en matière de recrutement.

Pour être également fonctionnaire territoriale et appartenir à une grande collectivité, je peux vous confirmer que nous sommes confrontés à ces mêmes difficultés de recrutement, alors que nos salaires sont sans doute plus attractifs que ceux que le Département proposait jusqu'à présent.

Pour vous répondre sur le nombre de postes vacants, nous en avons 48 au 1^{er} octobre et ce chiffre devrait se situer autour de 40 début janvier.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres remarques ? Non.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Abstention du groupe *Ardèche à gauche*.

Les délibérations sont adoptées à la majorité.

DELIBERES**Délibération 1 (n°6.2.1) : adoption des lignes directrices de gestion en matière de déroulement de carrières et de rémunération des contractuels****Adopté à la majorité****Pour : 18****Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16**

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche : 2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Abstention : 16**Groupe Ardèche à Gauche : 16**

Madame Laurence ALLEFRESDE, Monsieur Armand BADIA, Madame Elvire BOSC, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

L'Assemblée départementale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L3211-1,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°6.3.2 en date du 16 juin 2023 de l'Assemblée départementale portant délégation à la Commission Permanente,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Considérant la nécessité d'adopter des lignes directrices de gestion en matière de déroulement de carrières et de rémunération des contractuels.

Où l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances » en date du vendredi 6 octobre 2023.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**Adoption des lignes directrices de gestion en matière de déroulement de carrières et de rémunération des contractuels**

Approuve les lignes directrices de gestion en matière de déroulement de carrières et de rémunération des contractuels telles que figurant en annexes.

(c.f annexes pages 375 à 392)

Délibération 2 (n°6.2.2) : modification du tableau des emplois

Adopté à la majorité

Pour : 18

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche : 2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Abstention : 16

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESDE, Monsieur Armand BADIA, Madame Elvire BOSC, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

L'Assemblée départementale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L3211-1,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu la délibération n°6.3.2 en date du 16 juin 2023 de l'Assemblée départementale portant délégation à la Commission Permanente,
Vu les avis du comité social territorial des 26 juin et 2 octobre 2023,
Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Vu l'annexe 2 modificative transmise suite à la tenue du Comité Social Territorial du 2 octobre 2023.

Considérant la nécessité de modifier le tableau des emplois du Département.

Où l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances » en date du vendredi 6 octobre 2023.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Modification du tableau des emplois

Adopte les transformations et créations de postes telles que présentées dans les tableaux en annexe.

(c.f annexes pages 394 à 401)

6 . 1 - RENDU-COMPTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS DE COMPETENCE

RAPPORT DU PRESIDENT

Le Président du conseil département dispose d'une délégation de l'assemblée pendant toute la durée de son mandat en matière de commande publique, d'autoriser d'ester en justice et de défense des intérêts de la collectivité devant tout ordre de juridiction et en matière de gestion des assurances.

Conformément au code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.3211-2, L.3221-10-1 et L.3221-11, le Président du conseil départemental doit rendre compte au conseil départemental des actes, contrats et décisions prises dans le cadre de ces délégations.

Il vous est donc proposé de :

- prendre acte des contrats, actes et décisions prises par le Président au cours du dernier semestre en matière de commande publique (annexe n°1, 2, 3), de contentieux (annexe n°4) et enfin en matière d'assurances (annexe n°5) ;
- prendre acte qu'une information à la commission permanente sera faite dans le cadre de ces délégations.

PROJET DE DELIBERATION

N° 6. 1.1	D.G.A	Ressources
Service Instructeur	DIRECTION	Affaires Juridiques et Assemblées
	SERVICE	

RENDU-COMPTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS DE COMPETENCE

L'Assemblée départementale,

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.3211-2, L.3221-10-1 et L.3221-11,
- Vu** l'élection de Monsieur le Président du Conseil départemental et des membres de la commission permanente du 1^{er} juillet 2021,
- Vu** le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Rendu-compte du Président

Prend acte du rendu-compte du Président du conseil départemental dans le cadre de sa délégation d'attributions en matière de commande publique, de gestion du contentieux et des assurances ;

Prend acte qu'une information à la commission permanente sera faite dans le cadre de ces délégations.

III - A – INFORMATION SUR LA SIGNATURE DES CONTRATS SUIVANTS SUITE AUX ATTRIBUTIONS PAR LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES EN DATE DES 05 JUIN 2023-(séance en vidéo-conférence Article 1414-2 du CGCT).

Objet du marché	Montant de l'opération N° opération Date délibération	Attributaire Montant du marché
- Acquisition de véhicules poids lourds 19 tonnes d'entretien routier : SA238	445 588 € TTC F24/04 Délibération : 25/03/2022	Lot 1 : camion 19t tribenne avec plaque F1 avant et latérale gauche VVO (Camions MAN) 19 Chemin du Midi 84300 CAVAILLON 232 800.00 € TTC Lot 2 : camion 19t polybenne avec plaque F1 avant VVO (Camions MAN) 19 Chemin du Midi 84300 CAVAILLON 253 200.00 € TTC

Objet du marché	Montant de l'opération N° opération Date délibération	Attributaire Montant du marché
-Fourniture et livraison de dispositifs de retenue pour le réseau routier du Département de l'Ardèche : cd07drm2023.1	400 000 € HT F31/06	Lot 1 : Fourniture de glissières métalliques Aximum Etablissement de Lyon 24 rue du Lyonnais 69800 SAINT PRIEST 533 644 .80 € TTC Lot 2 : Fourniture de glissières mixtes Gaillard Rondino 230 rue de l'industrie 42600 SAVIGNEUX 236 978.52 € TTC

Objet du marché	Montant de l'opération N° opération Date délibération	Attributaire Montant du marché
-Fourniture de smartphones et accessoires : 2023DI08	500 000 € HT BP Du 09/12/2022 F2207TMOB	Orange BP1 13301 MARSEILLE 720 372 € TTC

Objet du marché	Montant de l'opération N° opération Date délibération	Attributaire Montant du marché
- Entretien des installations CVC : SCMB23-14	616 000€ HT 09 décembre 2022 81-26	Lot 1 : Nord E2S 24 304.32 € TTC Lot 2 : Sud-Ouest ALTECI 61 318.21€ TTC Lot 3 : Centre ALTECI 42 415.23 € TTC Lot 4 : Sud-Est E2S 25 506.72€ TTC Lot 5 : Privas ALTECI 56 794.12€ TTC Lot 6 : Montagne Ardéchoise ALTECI 21 714.38 €

III - B – INFORMATION SUR LA SIGNATURE DES CONTRATS SUIVANTS SUITE A L’AVIS PREALABLE DE LA COMMISSION D’APPELS D’OFFRES REUNIE EN COMMISSION AD HOC EN DATE du 26 JUIN 2023- (séance en vidéo-conférence Article 1414-2 du CGCT).

Objet du marché	Montant de l'opération N° opération Date délibération	Attributaire Montant du marché
- Maîtrise d'œuvre pour l'extension du CER de BOREE : SCMB23-09	84 000,00 € HT 9 Décembre 2022 Opération S036231	L.AYDOSTIAN 66 380 € HT

Objet du marché	Montant de l'opération N° opération Date délibération	Attributaire Montant du marché
- Maîtrise d'œuvre pour la création de bureau à Bésignoles		Atelier Monteremal Architectes 28 404.00€ HT mission de base 2 700.00€ mission OPC

Objet du marché	Montant de l'opération N° opération Date délibération	Attributaire Montant du marché
- Travaux de rénovation des étanchéités et isolation des toitures au collège La Lombardières à Annonay	CP du 09 Décembre 2022 T11.11 opération C00123RH 280 000 € HT	Lot 1 : Maçonnerie –Démolition Perfect Top 13 113.00 € HT Lot 2 : Etanchéité-Zinguerie SAPEC 181 074.36 €HT Lot 3 : Réseau gaz-Ventilation- Electricité SANIPAC 9 863.62 € HT

Objet du marché	Montant de l'opération N° opération Date délibération	Attributaire Montant du marché
- Prestation de diagnostic préalable à la création ou maintien d'une activité indépendante à destination des bénéficiaires du RSA : 2023SINSE03	198 000,00 € HT Code nomenclature 76/20	AMESUD 1 rue de la Gare 07260 JOYEUSE 33 000.00 € TTC

III - C – INFORMATION SUR LA PASSATION D'AVENANTS AUX CONTRATS DE COMMANDE PUBLIQUE SOUMIS A L'AVIS DE LA COMMISSIONS D'APPELS D'OFFRES OU DE LA COMMISSION AD'HOC EN DATE DES 05 JUIN 2023,

Direction de l'immobilier des achats et des moyens – Service construction maintenance des bâtiments.			
Objet du marché : Bésignoles			
Objet principal des avenants : modifications, en plus-values et en moins-values, intervenues au cours du chantier rendues nécessaires pour sa poursuite et sa bonne exécution.			
Informations et objet du marché	Entreprise attributaire	Montant HT des avenants	Nouveau montant HT du marché et variation
- Avenants >5 % : Bésignoles lot 3 – charpente, ossature bois, bardage Montant initial du marché : 61 268.22 € HT	CHAZEL	Avenant n°1 : 11 636.50 € HT Avenant n°2 : 4 421.04 € HT Avenant n°3 : 1 008.00 € HT Avenant n°4 : 330.00 € HT Avenant n°5 : 1 001.00 € HT Avenant n°6 : 3 512.00€ HT Avenant n°7 : - 380,00 € HT	81 458.76 € HT +32.95%

Direction de l'immobilier des achats et des moyens – Service construction maintenance des bâtiments.				
Objet du marché : Bésignoles				
Objet principal des avenants : modifications, en plus-values et en moins-values, intervenues au cours du chantier rendues nécessaires pour sa poursuite et sa bonne exécution.				
Informations et objet du marché	Entreprise attributaire	Montant HT des avenants	Nouveau montant HT du marché et variation	
- Avenants >5 % : Bésignoles lot 6 - menuiseries extérieures aluminium et bois, intérieures bois, occultation Montant initial du marché : 300 719.51 € HT	CHAZEL	Avenant n°1 : 14 749.31 € HT Avenant n°2 : - 1 641.63 € HT Avenant n°3 : 525.00 € HT Avenant n°4 : 4 399.30 € HT Avenant n°5 : 2 506.71 € HT Avenant n°6 : - 14 755,18 € HT	341 171.89 € HT +13.45%	

Direction de l'immobilier des achats et des moyens – Service construction maintenance des bâtiments.				
Objet du marché : Bésignoles				
Objet principal des avenants : modifications, en plus-values et en moins-values, intervenues au cours du chantier rendues nécessaires pour sa poursuite et sa bonne exécution.				
Informations et objet du marché	Entreprise attributaire	Montant HT des avenants	Nouveau montant HT du marché et variation	
- Avenants >5 % : Bésignoles lot 8 – Carrelage, faïence, sols collés Montant initial du marché : 80 478.65 € HT	GANON	Avenant n°1 : -1 527.77 € HT Avenant n°2 : - 18 869,55 € HT	60 735.83 € HT -24.53%	

Direction de l'immobilier des achats et des moyens – Service construction maintenance des bâtiments.				
Objet du marché : Bésignoles				
Objet principal des avenants : modifications, en plus-values et en moins-values, intervenues au cours du chantier rendues nécessaires pour sa poursuite et sa bonne exécution.				
Informations et objet du marché	Entreprise attributaire	Montant HT des avenants	Nouveau montant HT du marché et variation	
- Avenants >5 % : Bésignoles lot 10 – Electricité courants faibles Montant initial du marché : 235 672.00 € HT	ROBERT	Avenant n°1 : 1297.00 € HT Avenant n°2 : -1 297.00 € HT Avenant n°3 : 2 176.84 € HT Avenant n°4 : 9 733,12 € HT	252 607.97 € HT +7.19%	

Direction de l'immobilier des achats et des moyens – Service construction maintenance des bâtiments.			
Objet du marché : Vernoux			
Objet principal des avenants : modifications, en plus-values et en moins-values, intervenues au cours du chantier rendues nécessaires pour sa poursuite et sa bonne exécution.			
Informations et objet du marché	Entreprise attributaire	Montant HT des avenants	Nouveau montant HT du marché et variation
- Avenants < 5 % : Vernoux lot 1 : Démolitions, Gros œuvre, couverture Montant initial du marché : 97 916.67 € HT	LB BTP	Avenant n°1 : -8 795.00 € HT Avenant n°2 : 500.00 € HT	89 621.67 € HT -8.47%

Direction de l'immobilier des achats et des moyens – Service construction maintenance des bâtiments.			
Objet du marché : Travaux d'agrandissement du collège de Crussol à Saint Péray			
Objet principal des avenants : modifications, en plus-values et en moins-values, intervenues au cours du chantier rendues nécessaires pour sa poursuite et sa bonne exécution.			
Informations et objet du marché	Entreprise attributaire	Montant HT des avenants	Nouveau montant HT du marché et variation
- Avenants < 15 % : Saint Péray lot 4 : Menuiseries extérieures aluminium Montant initial du marché : 40 081.55€ HT	Menuiserie Sarian	Avenant n°1 : 4 204.00€ HT	48 097.86€ HT

Direction de l'immobilier des achats et des moyens – Service construction maintenance des bâtiments.				
Objet du marché : Rénovation thermique et énergétique du bâtiment A Pôle Astier Froment à Privas				
Objet principal des avenants : modifications, en plus-values et en moins-values, intervenues au cours du chantier rendues nécessaires pour sa poursuite et sa bonne exécution.				
Informations et objet du marché	Entreprise attributaire	Montant HT des avenants	Nouveau montant HT du marché et variation	
- Avenants < 15 % : PAF Lot 5 : Plâtrerie –Peinture – Faux Plafonds Montant initial du marché : 278 207.09 € HT	SOULIER DUNY	Avenant n°1 : 5 392.44€ HT Avenant n°2 : 10 003.40€ HT	293 603.93 € HT	
Direction de l'immobilier des achats et des moyens – Service construction maintenance des bâtiments.				
Objet du marché : Rénovation thermique et énergétique du bâtiment A Pôle Astier Froment à Privas				
Objet principal des avenants : modifications, en plus-values et en moins-values, intervenues au cours du chantier rendues nécessaires pour sa poursuite et sa bonne exécution.				
Informations et objet du marché	Entreprise attributaire	Montant HT des avenants	Nouveau montant HT du marché et variation	
- Avenants < 15 % : PAF Lot 6 : Menuiseries intérieures Montant initial du marché : 108 962.88 € HT	ETS CHAZALON ET CIE	Avenant n°1 : 7 070.00€ HT Avenant n°2 : 1 300.00€ HT	108 962.88 € HT	

Direction de l'immobilier des achats et des moyens – Service construction maintenance des bâtiments.				
Objet du marché : Rénovation thermique et énergétique du bâtiment A Pôle Astier Froment à Privas				
Objet principal des avenants : modifications, en plus-values et en moins-values, intervenues au cours du chantier rendues nécessaires pour sa poursuite et sa bonne exécution.				
Informations et objet du marché	Entreprise attributaire	Montant HT des avenants	Nouveau montant HT du marché et variation	
- Avenants < 15 % : PAF Lot 10 : Electricité –Courants faibles Montant initial du marché : 228 665.49 € HT	MENELEC	Avenant n°1 : 36 729.00€ HT	265 394.49 € HT	

Annexe 4 : Information sur la signature des marchés à procédure adaptée du 01 Avril au 31 juillet 2023

N° Marché	Libellé du Marché	Date de notification	Raison Sociale	Code postal de l'adresse	Localité de l'adresse principale	Montant TTC
2023B027	LOCATION BATIMENTS MODULAIRES VERNOUX COLLEGE DE VERNOUX EN VIVARAIS	01/04/2023	ALGECO	69330	MEYZIEU	47 129,28
2023SAM01	RD 11 CREATION D'UNE CONTINUITE PIETONNE ST GEORGES LES BAINS ET CHARMES	17/04/2023	GUINTOLI DROME ARDECHE SAS	26000	VALENCE	113 928,00
2023B029	CHANGEMENT SOLS SOUPLES COLLEGE MONTPEZA	20/04/2023	SERVICE DECO GOUNON	07210	CHOMERAC	43 576,56
2023B030	REMPLACEMENT DE MATERIEL DE CUISINE	20/04/2023	SOFRAM	26000	VALENCE	48 644,99
2023B028	CONCEPTION REALISATION MUR COLLEGE BSA MISSION BET STRUCTURE	25/04/2023	BUREAU D ETUDES TECHNIQUES DU BATIMENT	07200	AUBENAS	10 272,00
2023B031	MOE TOITURES COLLEGE LA LOMBARDIERE	28/04/2023	ATEC BVF	07100	ANNONAY	18 720,00
2023ENS01	ANIMATIONS 2023 LA BOISSINE	11/05/2023	MUSEUM DE L ARDECHE STE D EXPLOITATION	07120	BALAZUC	79 228,80
2023B034	POSE DE 3 CLASSEURS ROTATIF A LA D'TAS SO	15/05/2023	MAINTENANCE SYSTEME	01700	NEYRON	76 200,00
2023B033	REFECTION SALLES CLASSE RDC COL LAMASTRE LOT 1 DEMOLITION PLATERIE PEINTURE	23/05/2023	SOUPLIER DUNY	07000	PRIVAS	34 858,12
202322D09	ACQU ET MAINT SOLUTION GESTION DES ROUTE	26/05/2023	INETUM SOFTWARE FRANCE SCETORG	93400	ST OUEN	80 836,80
2023B039	TRAVAUX REFECTION SANITAIRES COL ST AGRE LOT 1 DEMOLITION TRAVAUX REFECTION SANITAIRES COL ST AGRE LOT 4	30/05/2023	ENTREPRISE HORJALES	07000	ST JULIEN EN ST ALBAN	7 775,04
2023B042	MENUISERIES	30/05/2023	MENUISERIE BARD SARL	07570	DESAIGNES	20 259,60
2023B043	TRAVAUX REFECTION SANITAIRES COL ST AGRE LOT 5 PLOMBERIE VMC CHAUFFAGE	31/05/2023	ARMAND ROBERT ET FILS	07320	ST AGREVE	22 969,50
2023B040	TRAVAUX REFECTION SANITAIRES COL ST AGRE LOT 2 PLATERIE PEINTURE FAUX PLAFONDS	01/06/2023	MAZET DENIS	07100	ANNONAY	8 959,54
2023B041	TRAVAUX REFECTION SANITAIRES COL ST AGRE LOT 3 CARRELAGE FAIENCES	01/06/2023	MAZET DENIS	07100	ANNONAY	15 249,84
2023B048	ETANCHEITE DES BATIMENTS LOGEMENTS	02/06/2023	SAS HERVE THERMIQUE	26800	PORTES LES VALENCE	43 322,71
2023SASOL 4	ECRVAIN PUBLIC LOT 4	13/06/2023	DES MOTS ET DES CLES	07200	ST SERVIN	10 000,00

Annexe 5 : Informations sur les avenants du 1er avril au 31 juillet

Numéro de marché	Code marché	Objet du marché	Numéro de l'avenant	Objet avenant marché	Date de l'avenant	Date Notification	Montant initial TTC	Montant TTC de l'avenant	Nom ou Raison sociale (princ.)	Code postal de l'adresse princ.	Localité de l'adresse principale
301099	2020B064	RESTRUCTURATION BESIGNOLES SDEA LOT 05 LOT 05 ISOLATION EXTERIEURE COLLEE	4	AVENANT 2 T O3	14/04/2023	14/04/2023	183 355,20	3 611,69	FOUILLIER CHAUVIN ET FILS	07000	PRIVAS
302228	2023SRP001	INSPECTIONS DE DAILLEES 2023 DES OUVRAGES DES RD DU DPT 07	2	AVENANT 1 AUGMENTATION MONTANT	04/05/2023	04/05/2023	37 872,00	6 096,00	AGNOSTICS STRUCTURES MATERIAL	38110	ST DIDIER DE LA TOUR
302425	2023B020	AMELIORATIONS INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE LOT 2 -COLLEE DE CRUAS	1	AVENANT 1	15/05/2023	15/05/2023	38 691,62	-1 849,25	ASGTS	26200	MONTELIMAR
302240	2023SRP002	VISITES SUBAQUATIQUES 2023 OUVRAGES DES RD DU DPT 07	2	AVENANT 1 AUGMENTATION MONTANT	01/06/2023	01/06/2023	18 907,20	3 240,00	SATIF OUVRAGES D ART	42350	LA TALAUDIERE
302465	2023B035	DEMOLITION CONSTRUCTION PYLONE STE MARGU LOT 1 TERRASSEMENT GROS OEUVRE COURANTS	2	AVENANT 1	19/06/2023	21/06/2023	58 944,60	20 060,40	JAUFFRE MICHEL	07450	ST PIERRE DE COLOMBIER
300842	2020B030	CONSTR BATIMENT DE BUREAU POLE DES MINES LOT 2 GROS OEUVRE MACONNERIE	10	AVENANT 7	28/06/2023	28/06/2023	497 570,75	1 272,00	SOETRA BTP	07200	ST ETIENNE DE FONTBELLON
302237	2023B006	RENOVATION THERMIQUE COLLEE DE VERNOUX LOT 6 ELECTRICITE	2	AVENANT 1	28/06/2023	28/06/2023	56 672,09	-2 742,90	CHALAYE	26000	VALENCE
301102	2020B066	RESTRUCTURATION BESIGNOLES SDEA LOT 09 LOT 09 CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE	4	AVENANT 1	06/07/2023	06/07/2023	535 695,19	347,24	LARGIER TECHNOLOGIE	07600	VALS LES BAINS
301102	2020B066	RESTRUCTURATION BESIGNOLES SDEA LOT 09 LOT 09 CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE	5	AVENANT 2	06/07/2023	06/07/2023	535 695,19	13 530,84	LARGIER TECHNOLOGIE	07600	VALS LES BAINS
302372	2023B023	RENOVATION THERMIQUE COLLEE DE VERNOUX LOT 2 ISOLATION THERMIQUE PAR EXTERIEUR	3	AVENANT 2	06/07/2023	06/07/2023	227 936,54	-11 029,73	CIZERON FRERES	26500	BOURG LES VALENCE
301793	2022B012	ENERGETIQUE DSD LOT 2 CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE BAR	1	AVENANT 1	12/07/2023	12/07/2023	127 205,99	3 864,00	SAS LB BTP	07210	ALISSAS
301796	2022B015	ENERGETIQUE DSD LOT 5 PLATRERIE PEINTURE	2	AVENANT 2	12/07/2023	12/07/2023	333 848,51	12 004,08	SOULIER DUNY	07000	PRIVAS
301800	2022B019	RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE DSD LOT 9 CHAUFFAGE VENTILATION CLIM	6	AVENANT 1	12/07/2023	12/07/2023	740 723,81	9 302,06	LARGIER TECHNOLOGIE	07600	VALS LES BAINS
301729	2022D02	OGS REAL DOSSIER DEMANDE DEROGATION A INTERDICTION DE DESTRUCTION ESPECES PROT	2	AVENANT 2	27/07/2023	27/07/2023	38 294,00	6 720,00	REYNIER ENVIRONNEMENT	83560	GINASSERVIS
302236	2023B005	RENOVATION THERMIQUE COLLEE DE VERNOUX LOT 5 VMC	3	AVENANT 1	28/07/2023	28/07/2023	190 160,40	1 425,62	MENECLIM	26540	MOURS ST EUSEBE

Annexe 6 - Compte-rendu de l'exercice de la délégation consentie, au titre de l'article L3221-10-1 CGCT, par le Conseil Départemental au Président du Conseil Départemental

Périodicité : du 1^{er} mai 2023 au 31 août 2023

REQUERANT	DEFENDEUR	JURIDICTION	GESTION	THEMATIQUE	OBJET DU CONTENTIEUX	ETAT DE LA PROCEDURE	ACTIONS REALISEES
GASSEND	Département de l'Ardèche	CAA de Lyon	Avocat	Commande publique	Appel du jugement N° 2008257 du 10 novembre 2022 par lequel le TA de Lyon a rejeté la demande de fixer le solde du décompte de liquidation du marché de travaux à la somme de 442 578 €TTC en sa faveur et de condamner le département de l'Ardèche à lui verser la somme de 442 325 euros.	Date du recours : 16/01/2023 Dépôt du mémoire en défense : 27/06/2023	Dépôt du mémoire en défense : 27/06/2023
Propriétaire	Département de l'Ardèche	TA de Lyon	Avocat	Responsabilité administrative	Demande d'indemnisation du préjudice subi du fait de l'aggravation de l'inondation de leur terrain	Date du recours : 23/03/2023	Dépôt du mémoire en défense : 23/06/2023
Usager de la voirie départementale	Département de l'Ardèche	TA LYON	Avocat	Responsabilité administrative	Contestation du refus partiel d'indemnisation de préjudices corporels et matériels subis du fait d'une chute en moto sur la RD 153 à St Etienne de Fontbellon.	Date du recours : 02/03/2023	Dépôt du mémoire en défense : 01/08/2023

REQUERANT	DEFENDEUR	JURIDICTION	GESTION	THEMATIQUE	OBJET DU CONTENTIEUX	ETAT DE LA PROCEDURE	ACTIONS REALISEES
Propriétaire	Département	TA LYON	Interne	Responsabilité administrative	Demande d'indemnisation à la suite de l'effondrement d'un mur de soutènement longeant une route départementale, et demande d'injonction de réaliser les travaux de reconstruction du mur.	Date du recours : 22/08/2022 Dépôt du mémoire en défense : 23/02/2023	Date de l'audience : 14/06/2023 Jugement : 28/06/2023 Condamnation du Département à la réparation des préjudices subit (3500€), au versement des frais de justice (1400€) et à entreprendre des travaux de reconstruction du mur de protection de la RD dans un délai de 1 an.
Département	Propriétaire	TJ de Privas	Avocat	Domanialité	Grand site Combe d'Arc : Détermination des indemnités d'expropriation pour le camping.	Date du recours : 04/11/2019 Jugement avant-dire droit : 08/04/2021 Rapport d'expertise : 12/08/2022 Dépôt du mémoire de reprise d'instance : 06/02/2023	Date de l'audience : 05/05/2023

REQUERANT	DEFENDEUR	JURIDICTION	GESTION	THEMATIQUE	OBJET DU CONTENTIEUX	ETAT DE LA PROCEDURE	ACTIONS REALISEES
Département	Propriétaire	TJ de Privas	Avocat	Domanialité	Grand site Combe d'Arc : Détermination des indemnités d'expropriation pour le terrain de 127 677m ² (vignes, ferme troglodyte, plage, parcelles agricoles, camping).	Date du recours : 04/11/2019 Jugement avant-dire droit : 08/04/2021 Rapport d'expertise : 12/08/2022 Dépôt du mémoire de reprise d'instance : 06/02/2023	Date de l'audience : 05/05/2023
Département	Secrétariat général du gouvernement	TA Lyon	Avocat	RSA	Demande d'indemnisation en réparation du préjudice subi dû à la charge du coût du RSA en absence de compensation financières des revalorisations successives du RSA depuis le décret n°2013-793 du 30 août 2013	Date du recours : 18/10/2021	Audience : 15/06/2023 Date du jugement : 29/06/2023 Rejet de la requête
Bénéficiaire du RSA	Département de l'Ardèche	TA de Lyon	Interne	RSA	Contestation de la décision de refus d'ouvrir de nouveau droit à la perception du RSA.	Date du recours : 22/02/2023	Dépôt du mémoire en défense : 13/06/2023
Bénéficiaire du RSA	Département	TA de Lyon	interne	Ressources humaines	Recours contre la décision de mise à la retraite d'office	Requête déposée le 02/06/2022 Mémoire déposé le 17/03/2023	Négociations. Le protocole transactionnel a été délibéré à la CP du 15 septembre 2023.

REQUERANT	DEFENDEUR	JURIDICTION	GESTION	THEMATIQUE	OBJET DU CONTENTIEUX	ETAT DE LA PROCEDURE	ACTIONS REALISEES
Agent du Département	Département de l'Ardèche	TA Lyon	Interne	Ressources humaines	Demande d'annulation de la décision du Département de l'Ardèche prononçant une sanction disciplinaire d'avertissement	Date du recours : 12/09/2022	Dépôt du mémoire en défense : 07/08/2023
Département	Agent du Département	CAA LYON	Avocat	Ressources humaines	Requête du Département de l'Ardèche dirigée contre le jugement n° 2002060 du 7 juillet 2021 par lequel le tribunal administratif de Lyon a annulé la décision du président du conseil départemental de l'Ardèche du 9 mars 2020 infligeant une sanction d'exclusion temporaire de fonctions de trois mois à un agent du Département.	Appel formé le 07/09/2021 Mémoire en défense : 7/03/2022	Audience : 06/07/2023 Arrêt (décision de la CAA) : 03/08/2023 Le jugement n° 2002060 du 7 juillet 2021 du tribunal administratif de Lyon est annulé.

**Compte-rendu de l'exercice de la délégation consentie par le
Conseil Départemental au Président du Conseil Départemental
en matière d'assurance
(Article L.3211-2 7°du CGCT)**

Périodicité : du 1^{er} mai au 31 août 2023

I. Dépenses effectuées au titre de la Responsabilité Civile (RC) hors contrat d'assurance RC (ligne budgétaire « Remboursements assurance ») :

Date du sinistre	Objet dossier	Montants en €
20/12/2022	Dégât causé par un enfant placé auprès de l'aide sociale à l'enfance	836 €
24/08/2022	Dégât causé par un enfant placé auprès de l'aide sociale à l'enfance	516,64 €
31/01/2023	Dégât causé par une mission de débroussaillage manuel	1 000 €
21/09/2022	Dégât causé par un enfant placé auprès de l'aide sociale à l'enfance	151,61 €
08/02/2023	Dégât causé par un enfant placé auprès de l'aide sociale à l'enfance	119,07 €
15/06/2023	Dégât causé par un enfant placé auprès de l'aide sociale à l'enfance	93,54 €
05/03/2023	Dégât causé par un enfant placé auprès de l'aide sociale à l'enfance	299 €
TOTAL		<u>3 015,86 €</u>

II. Recettes au titre des dommages aux biens

LIGNE RECETTES ASSURANCES	Objet dossier	Montant TTC en €
Perçu le 03/07/2023	Indemnisation de notre assurance dommage aux biens sur le dossier de l'incendie CMS AUBENAS	9 957,68 €
Perçu le 03/07/2023	Quote part région relative au contrat dommages aux biens (convention avec la région)	3 712,90 €
TOTAL		<u>13 670,58 €</u>

PRESENTATION

Rapporteur : Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

M. Marc-Antoine QUENETTE

Il s'agit d'un rapport technique vous rappelant les décisions que le Président a prises, notamment suite aux CAO, ainsi que les litiges en cours. J'ai donné des informations en commission sur l'évolution des derniers litiges concernant la Combe d'Arc.

Nous vous demandons de prendre acte de ce rapport.

* * *

INTERVENTIONS - DEBAT

M. Le Président, Olivier AMRANE

Y a-t-il des remarques ? Non.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DELIBERE**Adopté à l'unanimité****Pour : 34****Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16**

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche : 2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESDE, Monsieur Armand BADIA, Madame Elvire BOSC, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

L'Assemblée départementale,

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.3211-2, L.3221-10-1 et L.3221-11,
- Vu** l'élection de Monsieur le Président du Conseil départemental et des membres de la commission permanente du 1^{er} juillet 2021,
- Vu** le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Où l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances » en date du vendredi 6 octobre 2023.

APRES EN AVOIR DELIBERE,**Rendu-compte du Président**

Prend acte du rendu-compte du Président du conseil départemental dans le cadre de sa délégation d'attributions en matière de commande publique, de gestion du contentieux et des assurances ;

Prend acte qu'une information à la commission permanente sera faite dans le cadre de ces délégations.

(c.f annexes pages 408 à 427)

6 . 3 - DECISION MODIFICATIVE N°2 - RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORT DU PRESIDENT

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de décision modificative n°2 de l'année 2023.

Les demandes d'inscriptions budgétaires nouvelles pour cette DM portent essentiellement sur la section de fonctionnement au titre des interventions sociales et des surcoûts liés aux marchés financiers avec des dépenses supplémentaires de 6.9M€.

Les dépenses d'investissement diminuent pour leur part de 1.07M€ avec des mouvements inverses de sous-réalisation dus aux difficultés d'approvisionnement et décalage de chantiers.

Compte tenu des recettes supplémentaires liées en particulier au Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux, au dynamisme de la taxe sur les contrats d'assurance (TSCA) ainsi qu'aux produits de cession des immobilisations, l'équilibre de la DM2 ne pose pas de difficultés.

Le présent rapport synthétise les principaux mouvements proposés dans le document budgétaire qui vous a été transmis et vous sont présentées selon l'ordre énoncé ci-après :

- Une première partie consacrée aux inscriptions pluriannuelles en investissement (autorisations de programme) et en fonctionnement (autorisations d'engagement).
- Une seconde partie consacrée aux inscriptions annuelles en termes de crédits de paiement, pour chacune des deux sections.

I - LES INSCRIPTIONS CONCERNANT LA PLURIANNUALITE

La DM2 permet de solder des autorisations pluriannuelles devenues sans objet (pour -1.5 M€) et comporte l'inscription de nouvelles autorisations (pour 2 M€) concernant notamment les travaux dans les collèges (avenants et révisions contractuelles).

Au global, elle prévoit ainsi l'inscription de 0,5 M€ d'autorisations pluriannuelles.

	Annulations	Inscriptions	Total
Autorisations de programme	-1 577 649.72€	2 077 197,52€	499 547.80€
Autorisations d'engagement	-209 019.89€	218 540.88€	9 520.99€
Total	-1 786 669.61€	2 295 738.40€	509 068.79€

Les modifications d'autorisations pluriannuelles ne concernent que le budget principal.

A - ANNULATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Pour rappel, les autorisations de programme (AP) constituent « *la limite supérieure des crédits susceptibles d'être engagés* » et à ce titre, les montants devenus caducs (c'est-à-dire non engagés au terme de leur période de validité), les montants correspondant à des opérations annulées, ainsi que les montants correspondant à des opérations soldées au prorata des travaux réellement effectués, doivent faire l'objet d'une annulation.

Il est proposé d'annuler 1.57 M€ d'autorisations de programmes, au titre principalement :

- De l'ajustement à la baisse (-900K€) de l'AP dédiée au Syndicat de la Montagne Ardéchoise (SMA) consécutivement à la modification du montage financier de l'accompagnement du Département pour le financement de la station 4 saisons (AP portée à 400K€).
- De la clôture de l'AP dédiée aux aléas climatiques pour 300K€ du fait de l'absence de telles occurrences en 2022 ;
- De transferts internes entre AP consacrées aux forestiers-sapeurs dans le cadre du projet « Défense des Forêts Contre l'Incendie « DFCl » (-162K€).

Les annulations en autorisations d'engagement s'établissent à -209K€, au titre principalement :

- De la clôture de l'autorisation d'engagement dédiée au SATEP 26/07 à hauteur de 60K€ pour l'exercice 2023. Suite à la mise en place du pôle bidépartemental de l'eau, le fonctionnement du SATEP ne porte que sur le volet RH.
- De la clôture de l'autorisation d'engagement dédiée au CARSAE 26/07 à hauteur de 46K€ pour l'exercice 2023. La cellule d'appui, de réflexion stratégique et d'animation n'est pas activée en Ardèche suite à la mise en place du pôle bidépartemental de l'eau.
- De l'ajustement à la baisse (-20K€) de l'autorisation d'engagement dédiée aux missions d'ingénierie « eau ». Suite à la mise en place du pôle bidépartemental de l'eau, la participation du Département de l'Ardèche à ce type de missions ne portera que sur les 4 derniers mois de l'année et ne feront l'objet d'une demande de paiement par le Conseil départemental de la Drôme qu'en 2024.

B - NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT

Les inscriptions concernant les augmentations d'autorisations de programme sont de 2M€ ; celles sur les nouvelles opérations d'engagement s'élevant à 218.5K€.

Les demandes d'ouverture d'AP portent principalement sur les travaux au sein des bâtiments, des équipements départementaux et de la voirie :

- +700K€ au titre des révisions contractuelles relatives au projet d'aménagement du Pont de Charmes. Les travaux se sont déroulés de 2021 à 2023 dans un contexte économique complexe. Le coût des matières premières a engendré pour le seul acier près de 40% d'augmentation, alors même qu'il s'agit de la fourniture prépondérante pour la construction de ce pont à structure métallique.
- +400K€ pour le Pôle de Bésignoles affectés à la remise à niveau de locaux à usage de bureaux.

- +200K€ pour le collège « Les Trois Vallées » à LA VOULTE afin de résoudre les problématiques de chauffage du CDI et de surchauffe sous le préau.
- +150K€ pour le collège « Les Perrières » à ANNONAY dans le cadre des travaux liés aux Brises soleil orientables.
- +134K€ de réhabilitation de pylônes de téléphonie mobile CHANDOLAS, USCLADES ET RIEUTORD, BIDON et VERNON.
- +80K€ pour le CMS de Joyeuse.
- +44.5K€ d'opérations des Archives départementales subventionnées par la DRAC (numérisation de l'état civil, des registres de notaires, d'encodage XML).
- +30K€ pour le collège de SAINT-PERAY consacrés aux travaux des salles de classe supplémentaires.
- +25K€ consacrés au programme de maintenance dans le cadre de la conformité électrique.
- +20K€ dédiés à l'opération de dépoussiérage des Archives.

Les demandes d'ouverture d'autorisations d'engagement interviennent, au titre principalement :

- Du lancement d'un marché pluriannuel pour les animations du site de La Boissine : +230K€ pour des paiements qui n'interviendront qu'à partir de 2024.
- De l'attribution d'une subvention complémentaire à l'Agence de Développement Touristique de l'Ardèche pour des actions liées aux situations de crises (sécheresse, canicule...) : +22.6K€.
- Des transferts internes à hauteur de 15K€ dans le cadre des politiques éducatives en lien avec le « Collège au cinéma ».

II - LES INSCRIPTIONS CONCERNANT LES CREDITS DE PAIEMENT

A – BUDGET PRINCIPAL

La DM2 porte des inscriptions en dépenses qui font ressortir une baisse en investissement au regard des possibilités de réalisation d'ici la fin de l'année (-1.07M€) et une hausse en fonctionnement (+6.1M€).

Compte tenu des inscriptions supplémentaires en recettes (+5.9M€ toutes sections confondues du fait principalement du dynamisme de la fiscalité (Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance), de l'octroi de certaines dotations au titre du Soutien à l'investissement des Départements (DSID) et des opérations de régularisation des avances APA et PCH 2022, cette DM2 laisse apparaître une capacité de financement de l'ordre de 2.9M€.

1. RECETTES

Les inscriptions supplémentaires en recettes pour cette DM2 sont liées en grande partie au fonctionnement avec une augmentation de 4M€, les mouvements en investissement s'établissant à +1.9M€.

a) Des recettes supplémentaires essentiellement en fonctionnement

Les recettes de fonctionnement inscrites pour cette DM2 à hauteur de 4M€ sont essentiellement liées à des inscriptions nouvelles sur la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA), les frais de gestion de la taxe foncière ou encore les opérations de recouvrement des indus en matière d'APA, de PCH et de RSA.

A noter qu'en l'état actuel des encaissements des produits de Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), les prévisions du BP anticipant l'infléchissement du marché de l'immobilier sont cohérentes en vue de la fin de gestion (pour mémoire : 51M€).

Des inscriptions nouvelles en progression du fait principalement :

- du dynamisme de la fiscalité sur les conventions d'assurance qui permet d'inscrire +2.04M€ portant la prévision totale à 68.04M€ sur 2023. A titre indicatif, le montant perçu en 2021 et 2022 a été respectivement de 62.9 et 66.1M€.
- de l'attribution d'une part supplémentaire du Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (FNPDMTO) à hauteur de +1.03M€ correspondant à l'ajustement du montant perçu en recette par le Département.
- de la notification de 426K€ supplémentaires au titre des frais de gestion de la taxe foncière.
- Des opérations de recouvrement au titre :
 - De l'APA (+842K€) et de la PCH (+222K€) : régularisations des avances 2022 ;
 - Du RSA : +185K€ dans le cadre de la mission de contrôle de cette prestation.

Des ajustements de recettes par rapport aux dépenses doivent être mis en exergue au titre :

- des recettes attendues dans le cadre de la dotation qualité. Seul 70 % du montant notifié de 1.95M€ a été recouvré, soit une diminution de 722K€.
- d'une notification FCTVA inférieure de 76K€.

Parmi les autres augmentations de recettes, il convient de noter :

- +56K€ au titre de la perception de redevances et droits divers.
- +30K€ de recouvrement sur les successions ou tiers bénéficiaires.
- +11K€ de remboursement de frais de patrouille FORSAPS.

b) Les inscriptions en recettes d'investissement

Les recettes d'investissement proposées pour cette DM2 sont en augmentation de 1,9M€ du fait principal :

- Du produit des cessions d'immobilisations pour 501K€ ;
- De l'octroi de dotations étatiques à hauteur de 890K€ au titre de la rénovation thermique et de la restructuration de collèges (Les Perrières à Annonay et Pierre Delarbre à Vernoux-en-Vivarais) et du bâtiment administratif du pôle Astier Froment situé à Privas.

- De l'ajustement à la hausse du montant prévisionnel du FCTVA à percevoir (+458K€) ; ce montant sera perçu en 2023 donc inclus dans le montant de FCTVA inscrit au budget primitif 2023.
- De l'octroi d'une subvention d'investissement de la DRAC d'un montant de 44K€ pour la numérisation et l'encodage des archives.
- De subventions PILOTS en annuités pour les communes de Saint-Joseph- des Bancs et Annonay pour un montant de 28.3K€.
- D'un titre de recette suite à la déchéance partielle de droits sur la subvention à la commune de Privas consécutive à la fermeture de l'abattoir municipal pour un montant de 26.6K€.
- Du solde de la part « études » du Fonds « Chaleur » pour 6.6K€.
- Du remboursement de garantie d'emprunt à hauteur de 4.2K€.

2) DEPENSES

Les inscriptions pour cette DM portent une hausse des dépenses de fonctionnement de +6.1M€ environ et une diminution des dépenses d'investissement de l'ordre de 1M€.

a) Dépenses de fonctionnement

La DM2 porte +6.1M€ de demandes en dépenses de fonctionnement, principalement au titre d'inscriptions supplémentaires liées à des facteurs externes (inflation, revalorisation financière réglementaire) et internes mais également des restitutions de crédits avec en particulier :

- +2.3M€ de crédits dédiés au périmètre des solidarités :
 - Enfance / Famille :
 - Dotation annuelle à la Maison pour vivre qui conduit à financer 14 mois d'activité sur l'exercice 2023 (avenant au CPOM validé à la CP d'avril 2023), soit un complément de 665K€ ;
 - La création de nouveaux lieux de vie (« De rencontres en rencontres » et « Happyness ») : 243K€ ;
 - Ouverture de places complémentaires (+25 places sur 6 mois) au titre de l'aide éducative en milieu ouvert : 115K€ et de l'hébergement des mineurs non accompagnés (22 places sur 6 mois) : 222K€.
 - DTAS – volet autonomie :
 - 767K€ au titre de l'APA à domicile. Outre l'état de consommation actuel, ces estimations anticipent la revalorisation de l'heure rurale à 24€ et une augmentation de la consommation des plans d'aide due aux dispositions incluses dans les CPOM dotation qualité qui ont pour effet de diminuer le reste à charge des usagers et en particulier pour les personnes dont les ressources sont les plus modestes (dispositions effectives au 01/07/2023).
 - 1M€ sur le volet handicap au titre de la PCH plus de 20 ans liés à l'impact de la montée en charge du dispositif de la PCH psy estimé à 10% d'augmentation du budget global sur l'année.
- +2.3M€ dédiés à la régularisation d'un titre de recettes émis dans le cadre du fonds national de péréquation des DMTO. Ce réajustement a été traité en lien avec le Service de la Gestion Comptable.

- +1.27M€ au titre des intérêts courus non échus afin de satisfaire à l'exigence de rattachement des charges à l'exercice comptable.
- +738K€ pour le fonds national de péréquation des DMTO (dont le Département est à la fois contributeur et bénéficiaire - cf. supra)
- +365K€ au titre du dispositif spécifique « Energie collèges privés » (+275K€), de la couverture de l'augmentation des coûts du transport pour les déplacements sportifs des collèges publics et des subventions complémentaires de fin d'exercice (+70K€) et du dispositif APECA (+15K€).
- +257K€ en majeure partie couvert par des transferts internes et abondés de 20K€ de crédits nouveaux pour les dispositifs Atout Association et Bonus collégiens.
- +118K€ au titre des coûts supplémentaires liés à la maintenance de l'infrastructure wifi et pour le renouvellement des licences Pearltrees (+64K€), de l'augmentation des coûts suite à la révision des prix de certains marchés et pour des maintenances supplémentaires (+40K€) et du règlement d'honoraires divers (29K€ pour les promeneurs du Net, les formations aux logiciels HORUS, VIESION et SOLATIS).
- +130K€ couvrant le secteur logistique et permettant de faire face aux surcoûts induits par la conclusion de nouveaux marchés publics, de répondre à la problématique de l'absentéisme et aux difficultés de recrutement de mécaniciens, de l'achat de matériels de tri pour les collèges ou encore de l'augmentation du coût des opérations d'entretien et de maintenance.
- +100K€ au titre des interventions curatives sur la voirie départementale en lien avec les récentes intempéries.
- +54K€ dédiés au paiement de subventions ayant bénéficié de prolongation de délai et pour le règlement du marché d'évaluation du plan forêt bois conclu fin 2022.
- +37.6K€ pour l'attribution notamment d'une subvention complémentaire à l'ADT (22.6K€) pour des actions liées aux situations de crises (sécheresse, canicule...).
- +10K€ au titre de l'agriculture pour le paiement de subventions diverses via des virements internes de crédits.
- Des virements de crédits internes de moindre ampleur sont demandés avec notamment la majoration de la subvention aux associations d'élus.

Ces demandes sont atténuées par des diminutions de dépenses notables sans toutefois permettre de compenser intégralement les hausses précédentes, avec en particulier :

- -500K€ au titre de l'optimisation des intérêts d'emprunts à échéance ;
- -490K€ d'allocation RSA, le nombre de bénéficiaires poursuivant sa diminution ;
- -368K€ concernant la paie des assistants familiaux, l'impact de la loi du 7 février 2022 relative à la protection de l'enfance étant finalement moins important qu'initialement prévu ;
- -186K€ dont 135K€ au titre du transport des élèves handicapés et 46K€ au titre de l'APA établissement ;
- -134K€ au titre de virements de crédits internes dont 90K€ vers le dispositif Atout Association ;
- -81K€ de restitution de crédits de la cellule santé ;
- -60K€ d'ajustement des subventions attribuées au titre des accords dits CASTEX ;
- -48K€ de crédits FORSAPS dont 26K€ de dépenses reportées en 2024 ;
- -40K€ au titre des aides à domicile aux familles.

b) Dépenses d'investissement

Les propositions de dépenses d'investissement s'établissent au global en diminution de 1M€.

Les inscriptions nouvelles de crédits sont d'environ +2.17M€ et sont essentiellement liées aux opérations dans le cadre des AP votées avec en particulier 1.1M€ sur l'aménagement de la voirie (révisions contractuelles du projet du Pont de Charmes), +650K€ de crédits supplémentaires dédiés à l'aide aux communes. Il convient de noter une inscription, d'une part, de 160K€ pour l'acquisition d'une pelle mécanique et, d'autre part, de 140K€ de dépenses compensées à due proportion par des recettes de l'ADEME.

Les diminutions de crédits portent sur les mouvements principaux suivants:

- -2.01M€ du fait de l'état d'avancement des travaux sur les opérations en cours (EHPAD Sainte-Marie à Bourg-Saint-Andéol, EHPAD le Méridien à Ruoms, EHPAD Saint-Antoine à Tournon-sur-Rhône, EHPAD de Malgazon à Saint-Péray et EHPAD de Moze à Saint-Agrève) : 1,85M€ sont restitués et sont reportés sur les années suivantes. Par ailleurs, 166K€ sont restitués sur les crédits relatifs aux subventions des petits investissements, reventilés sur les années suivantes.
- -1M€ sur l'AP innovation batimentaire.
- -350K€ lié au décalage des travaux du collège de Bourg-Saint-Andéol.
- -187K€ de subvention exceptionnelle au SDEA reportée sur 2024 ;
- -174K€ de crédits FORSAPS (matériel DFCI/CFM) ;
- -164K€ sur les AP HYDROECO (marché d'étude non lancés à ce jour donc pas de mobilisation de CP en 2023) et TERREDEAU (CP libérés suite solde au prorata ou clôture d'anciennes subventions) ;
- -84K€ sur l'AP AGRIFORET, les premiers dossiers de subvention n'étant validés qu'au second semestre.

3) PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Les tableaux ci-après retracent les ajustements proposés en dépenses de fonctionnement et d'investissement (crédits de paiement) sur chaque mission et politique publique :

FONCTIONNEMENT		
MISSIONS	POLITIQUES PUBLIQUES	MONTANTS
SOLIDARITES, INSERTION ET ACCES AUX DROITS	ENFANCE ET FAMILLE	1 828 220,88
	SANTE ET ACCES DES SERVICES AU PUBLIC	- 9 900,00
	PERSONNES AGEES / HANDICAPEES	1 037 894,10
	ACTION SOCIALE ET INSERTION	- 561 825,00
	LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE	-
EPANOUISSEMENT DE LA PERSONNE, EDUCATION ET CITOYENNETE	EDUCATION	368 500,00
	CULTURE	- 128 188,50
	SPORT	32 400,00
	JEUNESSE, CITOYENNETE ET SOLIDARITE INTERNATIONALE	206 123,24
AMENAGEMENT ET SOUTIEN AUX TERRITOIRES	ROUTES ET MOBILITES ALTERNATIVES	204 100,00
	SOLIDARITE AVEC LES TERRITOIRES ET EAU	- 71 862,43
CADRE DE VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	ENVIRONNEMENT ET FORET	6 845,96
	ESPACES NATURELS SENSIBLES	- 64 246,48
	SECURITE ET INCENDIE	-
ECONOMIE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	TOURISME	37 600,00
	AGRICULTURE	9 439,81
	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	-
	NUMERIQUE	-
RESSOURCES	FINANCES	4 007 183,97
	PERSONNEL	- 16 800,00
	INFORMATIQUE ET SI	103 686,00
	PATRIMOINE ET LOGISTIQUE	- 11 600,00
	ADMINISTRATION GENERALE	- 13 677,66
	TOTAL	6 963 893,89

INVESTISSEMENT		
MISSIONS	POLITIQUES PUBLIQUES	MONTANTS
SOLIDARITES, INSERTION ET ACCES AUX DROITS	PERSONNES AGEES	- 2 015 808,47
EPANOUISSEMENT DE LA PERSONNE, EDUCATION ET CITOYENNETE	EDUCATION	31 601,41
	CULTURE	23 449,84
	JEUNESSE, CITOYENNETE ET SOLIDRITE INTERNATIONALE	- 2 500,00
	SPORT	
AMENAGEMENT ET SOUTIEN AUX TERRITOIRES	SOLIDARITE TERRITOIRES ET EAU	93 908,10
	ROUTES ET MOBILITES ALTERNATIVES	1 323 000,00
CADRE DE VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	ENVIRONNEMENT ET FORET	89 311,65
	SECURITE ET INCENDIE	587,92
	ESPACES NATURELS SENSIBLES	- 6 645,00
ECONOMIE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	TOURISME	151 249,00
	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	15 000,00
	AGRICULTURE	- 84 076,39
RESSOURCES	FINANCES	30 000,00
	INFORMATIQUE ET SI	2 805,00
	PATRIMOINE ET LOGISTIQUE	- 722 000,00
	TOTAL	- 1 070 116,94

4) EQUILIBRE

L'évolution des grands agrégats à la suite de la prise en compte de la DM2 est exposée ci-après :

	BP 2023	DM1 2023	DM2 2023
	SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DRF	363 153 683,01	9 670 471,60	6 963 893,89 €
Neutralisation stocks		791 887,45	
DRF hors retraitements stocks	363 153 683,01	8 878 584,15	6 963 893,89 €
RRF	404 236 350,26	53 530 123,00	4 000 037,04 €
Report résultat de fonctionnement 22	-	45 173 729,07	
Neutralisation stocks	-	793 000,00	
RRF hors report résultat 22 / retraitements stocks	404 236 350,26	7 563 393,93	4 000 037,04 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT		
DRI	150 692 847,35	19 775 642,14	-1 070 116,94 €
<i>Dont c/n 16 Emprunts et dettes</i>	73 101 012,00	-	
DRI hors dette	77 591 835,35	19 775 642,14	-1 070 116,94 €
D001 solde d'exécution reporté	-	16 796 435,58	
Apurement 1069	-	1 761 890,07	
DRI hors dette / report résultat 2022 / 1069	77 591 835,35	1 217 316,49	-1 070 116,94 €
RRI	109 610 180,10	- 24 084 009,26	1 893 739,91 €
<i>Dont c/n 16 Emprunts et dettes</i>	92 751 012,00	- 41 150 000,00	
RRI hors emprunts	16 859 168,10	17 065 990,74	1 893 739,91 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	-	16 796 435,58	
RRI hors emprunts et report résultat 2022	16 859 168,10	269 555,16	1 893 739,91 €

Si vous approuvez ces propositions :

-Le budget départemental s'élèverait globalement à **641 184 263.85€**.

-Les dépenses de fonctionnement resteraient contenues **(+1.87%)** et les dépenses d'investissement seraient en légère diminution **(-0.63%)**.

B – BUDGETS ANNEXES

1- Foyer Départemental de l'Enfance

La DM2 s'équilibre à 150 000 € et porte le budget du Foyer de l'Enfance à 3 893 083,03€. Les crédits ajustés portent uniquement sur la section de fonctionnement. Les facteurs de cette évolution sont dus, d'une part, à l'augmentation du nombre d'enfants accueillis et notamment du nombre de MNA et, d'autre part, à l'inflation sur les produits alimentaires et de première nécessité.

Les inscriptions de crédits se décomposent comme suit :

- +74.7K€ sur les charges afférentes à l'exploitation courante : +50K€ pour l'alimentation, +8K€ sur l'habillement et les produits pharmaceutiques, +10K€ pour les vacances psychologiques.

- +67.3K€ sur les charges de personnel : ajustements liés aux évolutions réglementaires (évolution du point d'indice et du SMIC, revalorisation des catégories B et C).

- +8K€ sur les charges afférentes à la structure : +7K€ portés sur les locations immobilières du fait de l'augmentation des loyers et de la location de 3 logements supplémentaires.

Le budget du foyer de l'enfance apparaît comme suit :

Montant budget			
BP	DM1	DM2	Total budget
3 263 756,00	479 327,03	150 000,00	3 893 083,03

2- Base de loisirs de Salavas (Quéret)

Ce budget annexe ne fait pas l'objet d'ajustements pour la DM2.

* * *

Telles sont les précisions liminaires à apporter au projet de décision modificative qu'il vous est proposé d'adopter.

PROJET DE DELIBERATION

N° 6. 3.1	D.G.A	Ressources
Service Instructeur	DIRECTION	Finances, Appui et Conseil
	SERVICE	Budget, Expertise Financière, Conseil

DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL

L'Assemblée départementale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Budget supplémentaire : budget principal

Adopte les différents chapitres en A.P et en C.P tels qu'ils figurent au projet de Décision Modificative n°2 de 2023 modifiés par les différents rapports votés lors de notre séance du 13 octobre 2023.

Constate en conséquence :

- que le montant de la Décision Modificative n°2 concernant le Budget Principal s'élève à : 2 929 920.10 €
- que le montant total du Budget Principal se trouve porté à : 641 184 263.85 €

Constate :

- que le montant des Autorisations de Programme inscrites à la Décision Modificative n°2 s'élève à : 499 547.80 €
- que le montant total des Autorisations de Programme pour l'exercice 2023 se trouve porté à : 72 218 677.92 €
- que le montant des Autorisations d'engagement inscrites à la Décision Modificative n°2 s'élève à : 9 520.99 €
- que le montant total des Autorisations d'Engagement pour l'exercice 2023 se trouve porté à : 8 674 923.44 €

PROJET DE DELIBERATION**N° 6. 12.2**

Service Instructeur

D.G.A

DIRECTION

SERVICE

Ressources

Finances, Appui et Conseil

Budget, Expertise Financière, Conseil

**DECISION MODIFICATIVE N°2
DOTATION COMPLEMENTAIRE FOYER DE L'ENFANCE**

L'Assemblée départementale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M52,

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux n° 03-02*M22 du 19 mars 2003,

Vu le budget primitif 2023

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Dotation complémentaire Foyer de l'Enfance

Décide d'attribuer une dotation complémentaire de 150 000 € au budget annexe du Foyer de l'Enfance sur l'exercice budgétaire 2023 au titre de la décision modificative n°2.

Les crédits budgétaires sont prévus sur le chapitre 935, fonction 51 du budget principal.

PROJET DE DELIBERATION**N° 6. 13.3**

Service Instructeur

D.G.A

DIRECTION

SERVICE

Ressources

Finances, Appui et Conseil

Budget, Expertise Financière, Conseil

**DECISION MODIFICATIVE N°2
BUDGET ANNEXE FOYER DE L'ENFANCE**

L'Assemblée départementale,**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ****Budget supplémentaire : Foyer de l'Enfance**

Adopte les différents chapitres tels qu'ils figurent au projet de la Décision Modificative n°2 de 2023 (DM2) du Budget annexe du Foyer de l'Enfance qui vous a été soumis lors de notre séance du 13 octobre 2023.

Constate en conséquence :

- que le montant de la décision modificative n°2 de 2022 du Budget Annexe du Foyer de l'Enfance s'élève à : 150 000 €
- que le montant total du Budget Annexe du Foyer de l'Enfance reste à : 3 893 083.03 €

PRESENTATION

Rapporteur : Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

M. Marc-Antoine QUENETTE

Cette décision modificative va au-delà de simples jeux d'écritures puisque nous mettons de l'argent supplémentaire sur certaines politiques. Nous nous rapprochons de la fin de l'année, donc nous affinons nos prévisions budgétaires à l'occasion de cette décision modificative. Je vais insister sur les points les plus importants. Nous proposons 6 M€ de recettes supplémentaires et 6 M€ de dépenses supplémentaires.

Au niveau des recettes, vous noterez 4 M€ de recettes de fonctionnement, dont les recettes liées aux conventions d'assurance qui augmentent fortement. Toutes les collectivités et tous les particuliers connaissent des augmentations des primes d'assurance ; cela se retrouve dans les recettes du Département, ce qui est positif étant donné la baisse des DMTO, bien que cela ne la compense pas.

Les recettes d'investissement comprennent des recettes de rénovations thermiques qui démontrent que les équipes de Claudie COSTE avancent rapidement pour améliorer thermiquement nos collèges notamment. C'est pourquoi nous inscrivons des recettes supplémentaires en provenance de l'Etat.

S'agissant des dépenses, j'insisterai sur trois points :

- Sur les 6 M€ de dépenses supplémentaires, 2 M€ sont consacrés aux solidarités, avec deux points importants évoqués au cours de la séance :
 - 1 M€ sur l'enfance : nous mettons davantage de moyens pour faire face aux demandes et aux difficultés. Cela répond aux remarques formulées par Laurence ALLEFRESDE ce matin et cela fait écho aux recrutements cités par Claudie COSTE ;
 - 1 M€ sur la politique du handicap, pour la prise en compte des problématiques psychiques. Je vous le signalais à l'occasion du débat d'orientations budgétaires : nous avons budgété 2 M€, nous ajoutons 1 M€, soit 3 M€ de charge supplémentaire liée à une décision de l'Etat d'ouvrir de nouveaux droits sans se demander comment nous pourrions les assumer. Je vous rappelle que nos recettes sont stables mais que nos dépenses augmentent. Nous pensons donc servir 3 M€ sur cette nouvelle politique que l'Etat nous a imposée.
- 2 M€ d'écriture technique sur les DMTO. Nous en avons parlé en commission, il s'agit de la correction d'une erreur comptable ;
- Nous allons mettre 1 M€ de budget supplémentaire sur des intérêts courus non échus. C'est une écriture technique. Jusqu'à présent, le Département ne rattachait pas correctement ces charges d'intérêt avec les exercices d'intérêt. Un meilleur pilotage financier est travaillé au niveau du service des finances, c'en est la traduction. Cela vous montre aussi ce que les intérêts coûtent au Département : l'année dernière c'était autour de 4 M€, cette année nous paierons 9 M€ d'intérêts. Lorsque vous empruntez 10 M€ sur 20 ans à 4 %, vous avez 45 % de charge d'intérêts, donc vous devez donner 4,5 M€ d'intérêts à la banque. Je l'ai vérifié. C'est le simulateur de l'Etat.

M. Pascal TERRASSE

J'ai le simulateur de la Banque des territoires et ce n'est pas cela. Dans tes calculs, tu intègres des questions assurancielles, notamment dans le secteur privé. Ce n'est pas 40, ni 20, c'est plutôt au milieu à 30 M€.

J'ai posé la question ce matin.

M. Le Président, Olivier AMRANE

J'ai pris la fourchette basse. J'ai dit 10 M€, mais c'est 15 M€ de frais financiers pour 30 M€ empruntés.

M. Pascal TERRASSE

Les frais financiers représentent environ 35 %, à 4 %.

M. Marc-Antoine QUENETTE

Le taux d'emprunt est supérieur à 4 % aujourd'hui, il est à 4,30 %. Les chiffres sont réels : si vous empruntez 10 M€, vous devez rembourser environ 4 M€ de plus à votre banquier.

Je voulais souligner un dernier point important de la décision modificative : la baisse du RSA correspond à ce que nous avons annoncé. Nous réussissons à faire mieux que le budget en termes de réinsertion de nos concitoyens éloignés de l'emploi. C'est une bonne nouvelle. Nous réajustons de moins 500 000 €, grâce au travail des équipes de Laëtitia BOURJAT. Et nous inscrivons des recettes car la cellule de contrôle du RSA a relevé des fraudes, ce qui fait rentrer des recettes supplémentaires pour le Département. C'est une politique globale, nous sommes plus près de nos bénéficiaires du RSA pour les réinsérer et nous contrôlons l'utilisation correcte des fonds publics. Cette décision modificative, bien que limitée, illustre bien ce qui se passe dans notre Département.

Nous proposons en outre une dotation complémentaire de 150 000 € pour le Foyer de l'enfance, avec le budget supplémentaire correspondant.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci.

INTERVENTIONS - DEBAT

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Y a-t-il des remarques ? Monsieur VILLEMAGNE.

M. Michel VILLEMAGNE

Merci Président.

Je vais être relativement bref puisque Marc-Antoine QUENETTE a bien précisé qu'il s'agissait d'une décision modificative d'ajustements.

Quelle est notre lecture de cette décision modificative ? En reprenant la présentation que nous avons eue, nous constatons d'abord, en termes de pluri-annualité budgétaire :

- Une baisse de 900 000 € des autorisations de programme au bénéfice du syndicat de la Montagne ardéchoise. Je n'y reviendrai pas, me satisfaisant de propos que vous ou certains de vos vice-présidents avez tenus précédemment quant à la sanctuarisation de « Bauzon quatre saisons ».
- Que près de la moitié des augmentations d'autorisations de programme résulte de régularisations. Je pense en particulier au pont de Charmes, avec le renchérissement du coût des aciers. Elles résultent également d'ajustements de projets lancés ou, pour reprendre votre terminologie, de « coups partis » (pôle de Bésignoles).
- Pour la section de fonctionnement, en autorisations d'engagement, nous prenons acte du lancement du marché pluriannuel sur le site de La Boissine.

Concernant le véritable cœur de la décision modificative, c'est-à-dire les crédits de paiement ouverts, la section de fonctionnement est polluée, en tout cas massifiée par les opérations liées à la régularisation du fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux. Je ne redonne pas les chiffres en détail, cela n'apporterait pas de valeur ajoutée.

Ceci étant dit, que pouvons-nous extraire réellement de ces nouvelles dépenses de fonctionnement ?

- 2 M€ pour le fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux ;
- 1,1 M€ sur le périmètre des solidarités ;
- En faisant masse des intérêts courus non échus que Marc-Antoine QUENETTE a cités et d'une surévaluation lors du budget primitif des coûts financiers, en réalité un surcoût lié à l'emprunt de 770 000 € ;
- 365 000 € en faveur des collègues.

Quelles sont les recettes nouvelles de la section de fonctionnement ? Pour nous, elles sont essentiellement fiscales et parafiscales :

- Un peu plus de 2 M€ au titre de la taxe sur les conventions d'assurance, en très forte hausse cette année ;
- Une deuxième recette qui nous interpelle : 426 000 € sur des frais de gestion liés aux taxes foncières. Cela nous interpelle parce qu'habituellement, les collectivités supportent plutôt les frais de gestion en dépense et parce que nous ne percevons plus la taxe foncière depuis quelque temps déjà ;
- Nous notons également avec plaisir des recettes de régularisation 2022 au titre de l'allocation personnalisée à l'autonomie et de la PCH, notifiées pour plus d'1 M€, c'est significatif ;
- Vous mentionnez par ailleurs dans ce rapport des recouvrements de RSA à hauteur de 185 000 €. Certes, le montant n'est pas énorme, mais cela m'interroge. Pourrions-nous avoir le détail de ce qui résulte, sur ces 185 000 € :
 - de l'action du service de gestion comptable sur des recouvrements après admission en non-valeur,
 - de l'action des cellules de contrôle de la CAF et de la MSA,
 - et enfin de l'action de la cellule que vous avez souhaité mettre en place au niveau du Conseil départemental ?

Venons-en maintenant aux crédits de paiement concernant la section d'investissement.

Le constat est potentiellement inquiétant : quand, en résumé, les propositions de dépenses nouvelles se font dans le cadre d'autorisations de programme antérieurement approuvées pour un peu plus de 2 M€, dans le même temps l'essentiel des crédits de paiement annulés, pour plus de 2,7 M€, le sont sur des opérations n'ayant pas fait l'objet d'autorisations de programme. Cela signifie que ces crédits sont supprimés, même si j'ai lu qu'ils seraient « potentiellement » ouverts.

Concernant enfin les recettes d'investissement, nous n'avons pas d'observation particulière à formuler puisque ces recettes (produits de cessions, aides de l'Etat obtenues récemment) ne pouvaient pas être prévues lors du budget primitif.

Il est dommage que Max TOURVIEILLE ne soit plus là, mais vous saurez lui relayer mes propos Monsieur le Président, ils seront à la hauteur de sa réponse de ce matin. Je lui aurais indiqué que, s'agissant d'une décision modificative que nous pourrions qualifier de technique, il m'est difficile de prendre de la hauteur - pour reprendre ses propos. Prendre de la hauteur aurait pu me conduire à ne pas intervenir tant cette décision d'ajustement est restreinte. Or, il n'est pas dans mes habitudes d'être une minorité silencieuse.

Merci.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Nous reconnaissons bien l'ancien percepteur que vous étiez. Vous avez parlé plus longtemps sur la DM que sur le DOB.

La parole est à M. UGHETTO.

M. Laurent UGHETTO

Michel VILLEMAGNE a examiné les comptes, comme chaque fois, à la loupe de son expérience et de ses compétences. De mon côté, je vais revenir sur ce que je retiens de cette décision modificative, dont Michel VILLEMAGNE a dit qu'elle était modeste et n'appelait pas beaucoup de commentaires. Je vais néanmoins m'attacher à faire le point sur les baisses, parce que vous suivez une méthode qui consiste à annoncer, à afficher et à supprimer.

Vous annoncez à grand renfort médiatique, vous affichez et vous inscrivez des crédits, des autorisations de paiement et d'engagement, puis vous supprimez en catimini. Vous écrivez dans le DOB que vous n'utilisez pas l'argent que vous n'avez pas ; vous avez trouvé la parade pour recycler cet argent que vous n'avez pas en le faisant apparaître puis disparaître au fil des budgets et des décisions modificatives. Et vous n'hésitez pas à déshabiller Pierre pour habiller Paul. Je vais en donner quelques illustrations. Vous nous faites « le coup de la panne » presque à chaque séance. Des « Pierre », il y en a de plus en plus depuis deux ans.

Dans cette décision modificative, pour s'intéresser à ce qui est important dans les politiques départementales stratégiques et impératives, les « Pierre », ce sont par exemple les personnes âgées. Madame la vice-présidente, vous annonciez il y a quelques mois aux journalistes que la politique Autonomie en direction de nos aînés était essentielle et vous inscriviez 2,7 M€ en investissement pour la rénovation et la reconstruction d'EHPAD au BP 2023 et, dans cette décision modificative, vous supprimez purement et simplement 2 M€. Peut-être réapparaîtront-ils plus tard, mais la décision a été prise de les inscrire puis de les faire disparaître.

Les « Pierre », ce sont aussi les ressources hydrauliques. Monsieur le vice-président SALEL, vous déclariez dans la presse en mai dernier que l'eau était un enjeu majeur et vous inscriviez alors, au budget 2023, 150 000 € pour acheter des systèmes hydro-économes. Vous les supprimez en DM2. Le plus pittoresque dans tout cela est que vous avez déjà fait le coup l'année dernière. Peut-être que ce n'est pas utile, cela fait de la mousse, mais certains en ont besoin pour économiser de l'eau.

Les « Pierre », ce sont tous les Ardéchois par rapport à la santé. Madame la vice-présidente, vous martelez depuis deux ans que l'urgence pour le Département est d'initier une politique active en matière d'installation de nouveaux médecins. Encore une fois, vos mots ont dépassé vos actes, puisque vous avez inscrit 460 000 € au BP 2023, pour supprimer 80 000 € en DM2.

Les « Pierre » que l'on sacrifie, ce sont enfin les assistants familiaux, pour lesquels la revalorisation salariale issue de la loi Taquet s'est résumée à un tour de passe-passe dans le cadre d'une enveloppe constante, alors que vous supprimez dans cette décision modificative – avec une pointe de cynisme – 368 000 € initialement destinés à une meilleure application de cette loi et que les besoins sont de plus en plus prégnants puisque nous ne parvenons pas à atteindre les objectifs de placement et d'accompagnement des enfants qui en ont besoin.

Vous croyez certainement tromper beaucoup de monde en faisant passer en DM un certain nombre de sujets qui, si nous n'y sommes pas attentifs, ne font l'objet d'aucune remarque. En ce qui nous concerne, nous sommes vigilants et attentifs à ce que vous faites en matière d'inscription, de communication, puis de récupération.

Médiatiquement, c'est intéressant, cela permet de faire des annonces. Mais la démonétisation au fil du temps de la parole du président ou de son exécutif sur des sujets aussi importants que ceux que je viens de traiter avec quelques exemples montre que vous continuez à faire la une de la presse, que vous cherchez à avoir une communication offensive sur certains sujets.

Je ne vais pas revenir sur l'uniforme, nous en parlerons plus tard, notamment à la décision budgétaire au mois de décembre. Quoi qu'il en soit, il faudra finir par aller au bout des sujets inscrits et qui font référence dans le budget, qu'ils cessent d'être retirés à chaque DM.

M. Le Président, Olivier AMRANE

La parole est à M. QUENETTE.

M. Marc-Antoine QUENETTE

Michel VILLEMAGNE dit que c'est une simple délibération technique et qu'il n'y a rien dans le fond, alors que nous ajoutons des crédits lourds sur l'enfance, le handicap et d'autres politiques essentielles. Quant à Laurent UGHETTO, il prend des micro-lignes pour en faire de la mousse. Je vais reprendre quelques points.

S'agissant des dépenses visées sur les EHPAD, ce n'est pas que nous les ayons annulées, c'est que nous ne maîtrisons pas les travaux dans les EHPAD. Ce sont les EHPAD qui maîtrisent leurs travaux. Ils nous disent qu'ils vont faire pour 2 M€ de travaux en 2023, nous inscrivons les 2 M€ ; ils nous disent qu'ils ont pris du retard et que les travaux seront réalisés en 2024, je les retire car je ne peux pas payer en 2023 des travaux qui n'ont pas commencé. C'est de l'ajustement pluriannuel. Nous n'avons pas supprimé des crédits sur les EHPAD, Sylvie GAUCHER ne m'aurait pas laissé faire. Je vous rassure, c'est simplement décalé et ce n'est pas lié au Département.

Ce qu'a dit Laurent UGHETTO est intéressant. Nous avons décalé des crédits sur la Combe d'Arc parce qu'il s'avère que le jugement nous permettant d'en devenir propriétaire est intervenu tardivement dans l'année et que nous n'avons donc pas pu commencer tous nos travaux cette année comme nous l'aurions souhaité. Il aurait suffi que le jugement tombe au mois de septembre au lieu du mois d'octobre pour que nous puissions le faire. Nous décalons, nous ne supprimons rien.

Je voudrais qu'il soit clair pour tout le monde que nous n'avons quasiment rien supprimé, hormis 500 000 € de RSA que nous ne verserons pas parce que nous avons réussi à réintégrer plus de personnes dans le monde du travail. Ce sont donc des budgets que nous avons supprimés. Les autres budgets d'investissement sont décalés pour des raisons techniques dont, souvent, nous n'avons pas la maîtrise comme vous l'ont montré les exemples des EHPAD et de la Combe d'Arc.

Vous avez réussi à faire de la mousse sur une décision modificative sur laquelle votre spécialiste n'avait pas relevé grand-chose. Je reconnais l'expert et je salue Laurent UGHETTO pour cette grande performance.

En revanche, s'il y a peu de choses dans cette décision modificative, cela veut dire autre chose.

Nous avons demandé aux services qu'il y ait le plus de choses possible dans notre budget initial et d'y revenir un minimum en décision modificative. C'est un peu ce qui se passe. Je vais plaider coupable devant les services, qui m'avaient dit en début d'année qu'il fallait inscrire 3 M€ sur la prestation de compensation du handicap psychiatrique, qui était une nouvelle mesure, et à qui j'ai répondu que ce serait une mesure qui allait monter en puissance et que 2 M€ seraient suffisants.

Le troisième million a effectivement manqué, nous l'inscrivons en décision modificative. Nous essayons d'être le plus précis possible en budget initial et cela explique qu'il y ait peu de choses à dire de nos décisions modificatives. Cela montre que nos estimations étaient plutôt bonnes. Les seuls décalages proviennent de situations que nous ne pouvons pas maîtriser ou qui viennent de nos partenaires.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Nous passons au vote des trois délibérations. Nous ne revenons pas sur le débat, nous ne sommes pas à mi-mandat, nous ne sommes pas là pour faire un bilan.

Ce sont les Ardéchois qui tranchent. 90 % de nos engagements sont partis, nous serons jugés sur pièce.

Nous passons au vote de la décision modificative concernant le budget principal.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Abstention du groupe *Ardèche à gauche*.

La délibération du budget supplémentaire du budget principal est adoptée à la majorité.

Concernant la dotation complémentaire au Foyer de l'enfance, y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Non.

La délibération de la dotation complémentaire au Foyer de l'enfance est adoptée à l'unanimité.

Concernant le budget supplémentaire du Foyer de l'enfance, y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Non.

La délibération du budget supplémentaire du Foyer de l'enfance est adoptée à l'unanimité.

DELIBERES

Délibération 1 (n°6.3.1) : budget supplémentaire : budget principal

Adopté à la majorité

Pour : 18

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche : 2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Abstention : 16

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESDE, Monsieur Armand BADIA, Madame Elvire BOSC, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

L'Assemblée départementale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental

Où l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances » en date du vendredi 6 octobre 2023.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Budget supplémentaire : budget principal

Adopte les différents chapitres en A.P et en C.P tels qu'ils figurent au projet de Décision Modificative n°2 de 2023 modifiés par les différents rapports votés lors de notre séance du 13 octobre 2023.

Constate en conséquence :

- que le montant de la Décision Modificative n°2 concernant le Budget Principal s'élève à : 2 929 920.10 €
- que le montant total du Budget Principal se trouve porté à : 641 184 263.85 €

Constate :

- que le montant des Autorisations de Programme inscrites à la Décision Modificative n°2 s'élève à : 499 547.80 €
- que le montant total des Autorisations de Programme pour l'exercice 2023 se trouve porté à : 72 218 677.92 €
- que le montant des Autorisations d'engagement inscrites à la Décision Modificative n°2 s'élève à : 9 520.99 €
- que le montant total des Autorisations d'Engagement pour l'exercice 2023 se trouve porté à : 8 674 923.44 €

Délibération 2 (n°6.12.2) : dotation complémentaire Foyer de l'Enfance

Adopté à l'unanimité

Pour : 34

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche : 2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESDE, Monsieur Armand BADIA, Madame Elvire BOSC, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

L'Assemblée départementale,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** l'instruction budgétaire M52,
- Vu** l'instruction budgétaire et comptable applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux n° 03-02*M22 du 19 mars 2003,
- Vu** le budget primitif 2023
- Vu** le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Où l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances » en date du vendredi 6 octobre 2023.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Dotation complémentaire Foyer de l'Enfance

Décide d'attribuer une dotation complémentaire de 150 000 € au budget annexe du Foyer de l'Enfance sur l'exercice budgétaire 2023 au titre de la décision modificative n°2.

Les crédits budgétaires sont prévus sur le chapitre 935, fonction 51 du budget principal.

Délibération 3 (n°6.13.3) : budget supplémentaire : Foyer de l'Enfance

Adopté à l'unanimité

Pour : 34

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche : 2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESDE, Monsieur Armand BADIA, Madame Elvire BOSC, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

L'Assemblée départementale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Où l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances » en date du vendredi 6 octobre 2023.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Budget supplémentaire : Foyer de l'Enfance

Adopte les différents chapitres tels qu'ils figurent au projet de la Décision Modificative n°2 de 2023 (DM2) du Budget annexe du Foyer de l'Enfance qui vous a été soumis lors de notre séance du 13 octobre 2023.

Constate en conséquence :

- que le montant de la décision modificative n°2 de 2022 du Budget Annexe du Foyer de l'Enfance s'élève à : 150 000 €
- que le montant total du Budget Annexe du Foyer de l'Enfance reste à : 3 893 083.03 €

VI/ EXAMEN ET ADOPTION D'UNE MOTION

Présentation et adoption de la motion de soutien au Caillé Doux de Saint-Félicien déposée au nom de l'ensemble des conseillers départementaux (*Rapporteur : M. Laurent UGHETTO*).

M. Le Président, Olivier AMRANE

J'ai mentionné en préambule cette motion déposée par le groupe Ardèche à gauche et qui a fait l'objet d'un travail en commun pour avoir une motion commune afin de reconnaître le Caillé Doux.

Je donne la parole à Laurent UGHETTO.

M. Laurent UGHETTO

Merci.

Je vais vous donner lecture de cette motion de soutien au Caillé Doux de Saint-Félicien au nom des trois groupes puisque nous nous sommes mis d'accord sur sa rédaction finale.

« CONSIDERANT QUE :

- Le Caillé doux de Saint-Félicien est un fromage ancestral de l'Ardèche (les premières traces relatant le procédé de production datent d'Olivier de Serres) et que les preuves de l'utilisation du terme "Saint-Félicien" pour ce fromage ardéchois, notamment depuis 1929, ont été établies par des recherches scientifiques, il fait donc partie de l'identité ardéchoise et doit être protégé.
- Saint-Félicien, en Ardèche, est le seul village français portant ce nom, et se situe au cœur de la zone historique transmise à l'INAO pour la reconnaissance en AOP.
- Une appellation d'origine s'appuie sur un terroir, un savoir-faire et une histoire ; le Caillé doux de Saint Félicien répond sans ambiguïté à toutes ces exigences. Cette filière est essentielle pour nos éleveurs ardéchois.

PRENANT EN COMPTE QUE :

- La demande de reconnaissance d'un produit pour un signe de qualité doit s'appuyer sur des critères objectifs, vérifiés et documentés.
- Le syndicat de défense et de promotion du Caillé Doux de Saint-Félicien dispose des preuves incontestables de l'authenticité et du lien au terroir de son fromage et a pu les présenter au département au printemps 2023.
- La reconnaissance en AOP aura pour conséquence le développement de la filière fermière et l'amorce d'une filière artisanale et industrielle (deux entreprises d'ampleur nationale sont présentes sur la future zone d'appellation) en Ardèche, confortant ainsi des éleveurs et des producteurs déjà installés sur le territoire et incitant ceux qui envisagent de le faire.

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE :

- Apporte un soutien unanime à la démarche de reconnaissance en AOP du Caillé Doux de Saint-Félicien qui relève d'un patrimoine et d'une culture commune dont les Ardéchois tirent une légitime fierté.
- Demande le soutien du Ministère de l'Agriculture auprès de l'INAO (le dossier a été déposé en septembre 2023), dans le cadre de la démarche de reconnaissance de l'AOP Caillé Doux de Saint-Félicien portée par des éleveuses et éleveurs ardéchois regroupés au sein du syndicat de défense et de promotion du Caillé doux de Saint-Félicien ».

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Je remercie les groupes qui ont participé à la rédaction de cette motion : *Ardèche à gauche*, qui en est à l'initiative, mais aussi le groupe *Proximité au cœur de l'Ardèche* de Julie SICOIT et Christian FEROUSSIER et le groupe *Ardèche, génération terrain*, pour lequel je donne la parole à Jean-Paul VALLON.

M. Jean-Paul VALLON

Je remercie les personnes qui ont eu l'opportune idée de nous rejoindre, Laëtitia BOURJAT et moi, pour défendre le Caillé Doux de Saint-Félicien et demander la reconnaissance en AOP de ce fromage emblématique du territoire de la vallée du Doux.

Laëtitia BOURJAT et moi œuvrons régulièrement dans différentes structures et manifestations aux côtés des acteurs locaux, des élus et des producteurs/éleveurs pour promouvoir le Caillé Doux de Saint-Félicien. Le 17 septembre dernier, Laëtitia BOURJAT a ainsi participé à l'inauguration de la consœurie du Caillé Doux de Saint-Félicien, à Saint-Félicien. Elle a également fait partie du jury de concours du Caillé Doux le 6 août dernier, présidé par Régis MARCON.

J'en profite pour vous inviter à participer demain, à Lamastre, à la troisième édition de l'Automnal gourmand, avec cette fois-ci, le fils du père Jacques MARCON. Le Caillé Doux de Saint-Félicien y sera mis à l'honneur. Cette manifestation est portée par 4 territoires : Haut-Lignon, Val'Eyrieux, le Pays de Montfaucon et le Pays de Lamastre, et y seront mis en valeur les « 6 C » : châtaignes, champignons, courges, criques, caillettes et Caillé Doux de Saint-Félicien.

Pour information, la communauté de communes du Pays de Lamastre vote chaque année une subvention de 1 300 € au syndicat de défense et de promotion du Caillé Doux de Saint-Félicien afin qu'il obtienne l'AOP dans le cadre des démarches conduites depuis plusieurs années. Il y a quelques jours, elle a même voté à l'unanimité une motion pour soutenir la démarche de reconnaissance d'AOP.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci pour cette motion en commun, qui s'inscrit dans une vraie démarche dont nous avons parlé tout au long de la journée, autour de l'agritourisme, de l'agriculture, des filières d'excellence. Le syndicat de défense et de promotion du Caillé Doux de Saint-Félicien est présidé par un ancien maire de Jaunac, Jean-Luc BOULON, que j'ai reçu il y a quelques semaines.

Je vous invite à voter la motion déposée par les trois groupes.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Non.

La motion est adoptée à l'unanimité.

(Texte pages 458-459).

* * *

VI/ PROPOS CONCLUSIFS DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci pour la bonne tenue de nos débats.

J'en profite pour vous indiquer que le vote du budget aura lieu en assemblée plénière le 8 décembre prochain, suivie de la Commission Permanente.

❧ ❧ ❧

La séance est levée à 16h30

❧ ❧ ❧



MOTION DE SOUTIEN AU CAILLÉ DOUX DE SAINT-FÉLICIEN

Séance du 13 octobre 2023

Présentée par : l'ensemble des conseillers départementaux

CONSIDÉRANT QUE :

- Le Caillé doux de Saint-Félicien est un fromage ancestral de l'Ardèche (les premières traces relatant le procédé de production datent d'Olivier de Serres) et que les preuves de l'utilisation du terme "Saint-Félicien" pour ce fromage ardéchois, notamment depuis 1929, ont été établies par des recherches scientifiques, il fait donc partie de l'identité ardéchoise et doit être protégé.
- Saint-Félicien, en Ardèche, est le seul village français portant ce nom, et se situe au cœur de la zone historique transmise à l'INAO pour la reconnaissance en AOP.
- Une appellation d'origine s'appuie sur un terroir, un savoir-faire et une histoire ; le Caillé doux de Saint Félicien répond sans ambiguïté à toutes ces exigences. Cette filière est essentielle pour nos éleveurs ardéchois.

PRENANT EN COMPTE QUE :

- La demande de reconnaissance d'un produit pour un signe de qualité doit s'appuyer sur des critères objectifs, vérifiés et documentés.
- Le syndicat de défense et de promotion du Caillé Doux de Saint-Félicien dispose des preuves incontestables de l'authenticité et du lien au terroir de son fromage et a pu les présenter au département au printemps 2023.

■ La reconnaissance en AOP aura pour conséquence le développement de la filière fermière et l'amorce d'une filière artisanale et industrielle (deux entreprises d'ampleur nationale sont présentes sur la future zone d'appellation) en Ardèche, confortant ainsi des éleveurs et des producteurs déjà installés sur le territoire et incitant ceux qui envisagent de le faire.

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE :

■ Apporte un soutien unanime à la démarche de reconnaissance en AOP du Caillé Doux de Saint-Félicien qui relève d'un patrimoine et d'une culture commune dont les Ardéchois tirent une légitime fierté.

■ Demande le soutien du Ministère de l'Agriculture auprès de l'INAO (le dossier a été déposé en septembre 2023), dans le cadre de la démarche de reconnaissance de l'AOP Caillé Doux de Saint-Félicien portée par des éleveuses et éleveurs ardéchois regroupés au sein du syndicat de défense et de promotion du Caillé doux de Saint-Félicien.